









HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

PARIS. — IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

HISTOIRE

GÉNÉRALE



DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

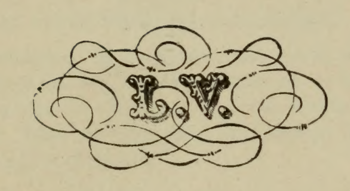
PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Vicaire général de Nancy, ancien vicaire général d'Ajaccio

CHANOINE HONORAIRE DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME DOUZIÈME

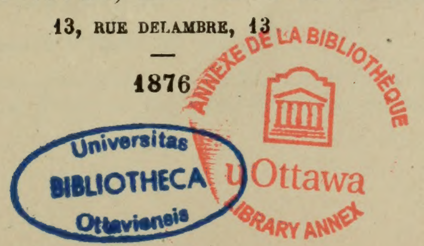


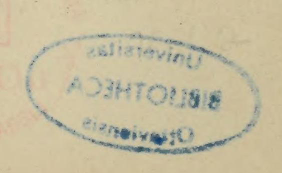
PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1876





HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS CONSTANTIN LE GRAND (314), JUSQU'A LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476)

DÉCADENCE DE L'EMPIRE ROMAIN.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT INNOCENT I (401-417).

(Suite).

§ I. MORT DES PERSÉCUTEURS DE CHRYSOSTOME.

1. Mort d'Eudoxia, de Severianus, de Porphyre, etc. — 2. Mort d'Arsace, patriarche intrus de Constantinople. Élection d'Atticus. — 3. Pamphlet de Théophile contre la mémoire de Chrysostome. — 4. Fragments du pamphlet de Théophile. — 5. Mort de Théophile. Rupture de la communion entre le Saint-Siége et l'Église d'Orient.

§ II. LES GOTHS EN OCCIDENT.

6. Duplicité de Stilicon. — 7. Alliance de la famille Théodosienne avec la race de Stilicon. — 8. Traité de Stilicon avec Alaric. Projets de guerre contre l'empire d'Orient. — 9. Invasion des Goths en Italie. Radagaise. Sa défaite et sa mort. — 10. Invasion des barbares dans les Gaules. — 11. Récit de Salvien. — 12. Martyrs dans les Gaules.

§ III. SAINTS ÉVÊQUES DES GAULES.

13. Saint Marcel, évêque des Parisii (Paris). — 14. Saint Aper (saint Èvre), évêque des Leuci Tullorum (Toul). — 15. Saint Victricius, évêque des

Rothomagi (Rouen). — 16. Saint Evurtius (saint Euverte), évêque des Aurelii (Orléans). — 17. Difficulté chronologique au sujet de la date d'élection de saint Anianus (saint Aignan). — 18. Avénement de l'usurpateur Constantin dans les Gaules. — 19. Anianus (saint Aignan), évêque des Aurelii (Orléans). — 20. Severinus (saint Séverin), de Cologne. Question d'identité avec Severinus (saint Seurin) de Bordeaux. — 21. Difficulté chronologique. Déposition d'Euphratas, prédécesseur de Severinus, à Cologne. Date vraie du concile de Sardique. — 22. État actuel de la question relativement à l'identité de Severinus de Cologne et de saint Seurin de Bordeaux.

§ IV. PRISE DE ROME PAR ALARIC.

23. Conquête de l'Espagne par Constant. — 24. Mort d'Arcadius. — 25. Avénement de Théodose le Jeune. — 26. Invasion d'Alaric en Italie. Stilicon devant le sénat romain. — 27. Disgrâce et mort de Stilicon. — 28. Marche d'Alaric sur Rome. — 29. Pompeianus, gouverneur de Rome, et le pape saint Innocent I. — 30. Négociations d'Alaric avec Honorius. Arrivée d'Ataulf en Italie. — 31. Ambassade de saint Innocent I à Ravenne. Rupture des négociations entre Honorius et Alaric. — 32. Attale, empereur. — 33. Sac de Rome, par Alaric, roi des Goths. — 34. Mort d'Alaric.

§ V. RÉVOLUTIONS POLITIQUES EN OCCIDENT.

35. Consternation universelle à la nouvelle de la prise de Rome. — 36. Ataulf, successeur d'Alaric. Placidie, sa captive. — 37. Les barbares en Espagne. Maxime, empereur ibérique. — 38. Constantin et Géronce. — 39. Le général romain Constantius. Défaite et mort de Géronce. Destitution et mort de Maxime. — 40. Défaite et mort de Constantin. — 41. Intrusion de Jovinus. Ataulf dans les Gaules. — 42. Entrevue de Jovinus, Attale et Ataulf à Valence. Défaite et mort de Sarus. Mort de Jovinus. — 43. Ataulf épouse Placidie. — 44. Mort d'Ataulf. — 45. Conversion des Burgondes et leur établissement dans les Gaules. — 46. Héros, évêque d'Arles, et Lazare d'Aix.

§ I. Mort des persécuteurs de Chrysostome.

Mort d'Eudoxia, de Severianus de Porphyre, etc.

1. La mort de saint Jean Chrysostome ouvrait une période de crimes, de révolutions et de bouleversements, qui devait se terminer par la chute de l'Empire. Ce n'est jamais impunément qu'une société se joue des lois les plus sacrées et foule aux pieds la justice, la vérité, le droit. Nous avons encore les énergiques protestations du pape saint Innocent I, adressées à Arcadius[1]. Elles

[1] Cf. Theodor. Trimithunt., *De Vita et exsilio S. Joan. Chrysost.*, cap. XXVI et seq.; Baron., ad ann. 497.

furent inutiles, ou plutôt elles provoquèrent de la part de cet empereur des persécutions nouvelles. Un édit promulgué dans tout l'Orient portait ces mots : « Si quelqu'un des évêques refuse de communiquer avec Théophile d'Alexandrie, Porphyre d'Antioche, et Atticus de Constantinople, qu'il soit chassé de son église et que tous ses biens soient confisqués. [1] » Ces rigueurs furent bientôt vengées par la justice divine. L'impératrice Eudoxia fut la première atteinte. La prophétie du bienheureux Paul, évêque de Craté, s'accomplit pour elle au pied de la lettre [2]. Dans la fleur de sa beauté, dans tout l'éclat de sa puissance, elle disparut subitement de la scène du monde. « Le 30 septembre, sous le consulat d'Honorius et d'Aristœnetus (404), dit l'historien Socrate, un ouragan épouvantable sévit sur la cité de Constantinople et sur les campagnes voisines. De mémoire d'homme on ne se souvenait pas d'avoir vu rien de si prodigieux. De toutes parts on disait que ce désastre était le châtiment providentiel de l'injuste déposition de Chrysostome. Quatre jours après, Eudoxia expirait dans les douleurs de l'enfantement, après avoir vu arracher de ses entrailles un fruit déjà frappé de mort [3]. » Cyrinus de Chalcédoine, l'un des quatre prélats qui avaient assumé sur leur tête la responsabilité de l'exil de Chrysostome, eut un sort plus misérable. « Durant les séances du conciliabule du Chêne, dit Socrate, l'évêque de Mésopotamie, Maruthas, avait par mégarde marché sur le pied de Cyrinus. Cet accident insignifiant en soi-même eut des conséquences terribles. Une affection gangréneuse se développa. Il fallut couper le pied, puis la jambe au genou, puis la cuisse. La gangrène se reporta sur l'autre jambe et nécessita trois nouvelles amputations, jusqu'à ce qu'enfin le corps entier, envahi par l'ulcère, se décomposât tout vivant [4]. » Sévérianus de Gabala, Porphyre d'Antioche et les autres prélats persécuteurs

[1] Ἐι τις οὐ κοινωνεῖ τῶν ἐπισκόπων Θεοφίλῳ καὶ Πορφυρίῳ καὶ Ἀττικῷ, τῆς μὲν Ἐκκλησίας ἐκβαλέσθω, τῆς δὲ ἰδίας τῶν πραγματῶν οὐσίας ῥιπτέσθω. Pallad., *Dialog. de vit. S. Joan. Chrysost.*, cap. XI; *Patrol. græc.*, tom. XLVII, col. 55.

[2] Cf. tom. XI de cette *Hist.*, pag. 566. — [3] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XIX; Sozomen., lib. VIII, cap. XXVII. — [4] Id., *ibid.*

eurent une fin non moins tragique. L'un se brisa le crâne, en tombant du haut de l'escalier de son palais ; un autre, jeté à terre par son cheval, mourut sur le coup ; un autre vit se dessécher les quatre doigts de la main droite dont il avait souscrit la condamnation du saint ; un autre enfin, comme jadis Antiochus, fut rongé vivant par les vers. Arsacius, l'ambitieux vieillard qui avait osé s'asseoir sur la chaire usurpée de Constantinople ne devait guère survivre à l'impératrice Eudoxia. L'Église d'Orient ressemblait à une vigne dévastée par l'ennemi. Cependant les fléaux extérieurs se succédaient avec une continuité effrayante. Le 1er avril 406, une moitié de la ville de Constantinople s'écroula dans les secousses d'un tremblement de terre ; les vaisseaux furent brisés dans le port ; les vagues de la mer envahirent la cité et roulèrent les cadavres dans les plaines de l'Hebdomon. La même année, des nuées de sauterelles s'abattirent sur l'Afrique, la Syrie et la Palestine, en telle quantité que les récoltes furent anéanties. Plus redoutables et presque aussi nombreux, les barbares se répandirent sur les frontières, ajoutant le pillage et l'incendie aux horreurs de la famine et de la peste.



2. Arsacius, le vieillard octogénaire qui avait usurpé avec une ambition sénile le siége de Chrysostome, succomba quelques mois après. Les diacres de l'Église byzantine lui avaient remis l'état détaillé et exact des richesses mobilières et immobilières des diverses basiliques. Ce document rétablissait la vérité contre les assertions calomnieuses du conciliabule du Chêne. Les prétendues malversations de Chrysostome s'y trouvaient démenties par le fait incontestable qu'aucun des objets appartenant à l'Église n'avait été détourné de sa destination. Arsacius en mourut de douleur et de honte. Cet événement, où éclatait le doigt de la Providence, aurait dû éveiller de légitimes scrupules dans l'esprit du clergé de Constantinople. Il n'en fut rien. On ne songea qu'à remplacer l'intrus par un autre, et les brigues les plus scandaleuses se produisirent à cette occasion. Les concurrents qui se disputèrent la candidature, dit Sozomène, y mirent un tel acharnement, qu'il leur fallut quatre mois entiers pour arriver à s'entendre. Enfin les suffrages

se fixèrent sur Atticus, prêtre byzantin, qui s'était signalé parmi les plus ardents ennemis de Chrysostome. Atticus était né à Sébaste, en Arménie. Sa jeunesse s'était écoulée dans un monastère où l'évêque Eustathe avait introduit l'hérésie Macédonienne. Atticus comprit de bonne heure qu'il n'avait rien à gagner en s'obstinant à une erreur surannée, autour de laquelle ne rayonnait plus ni la faveur de la cour, ni celle de l'opinion. Il se donna le mérite d'abjurer, et commença par cet acte éclatant à fixer sur lui l'attention des catholiques. Le savoir faire était son unique science; il remplaçait par l'esprit d'intrigue et la souplesse du caractère l'esprit de Dieu auquel il ne songeait pas alors et l'érudition ecclésiastique dont il se souciait encore moins. Ses discours étaient si médiocres et si faibles, ajoute Sozomène, que les tachygraphes auraient cru perdre leur temps à les reproduire. Cependant une telle infériorité, succédant presque immédiatement à la réputation oratoire de Chrysostome, formait un pénible contraste. Atticus lui-même en paraissait comme accablé. Il faisait effort pour donner un peu d'élégance à son langage, et prenait la peine de lire à ses heures perdues quelques auteurs accrédités, dont il enchâssait les citations dans ses discours, afin d'en relever la monotone stérilité. Mais ces expédients n'aboutissaient qu'à mettre davantage son ignorance en relief; il en prit donc son parti. En compensation, il affectait vis à vis des puissants une servilité toujours prête, et usait de son crédit pour accabler de sa haine et de ses vengeances les amis restés fidèles à la mémoire du grand patriarche. « Or, continue l'historien [1], l'évêque de Rome, Innocent, continuait à lutter en faveur de Chrysostome et de sa mémoire. Ses lettres devenaient de plus en plus pressantes. Une ambassade de dix évêques, cinq d'Orient et cinq d'Occident, auxquels il adjoignit deux prêtres de l'Église romaine, vint de sa part trouver Arcadius à Bysance, et réclamer la prochaine convocation d'un concile général, où ce grand procès pourrait enfin être canoniquement jugé. Mais les légats du pape furent congédiés ignominieusement. Les courtisans

[1] Sozomen., *Hist. eccles.*, lib. VIII, cap. XXVIII.

disaient que la prétention du pontife de Rome était injurieuse pour l'empire d'Orient et outrageante pour la majesté de l'empereur. »

Pamphlet de Théophile contre la mémoire de Chrysostome.

3. Les efforts de saint Innocent I[er] pour amener la convocation d'un concile œcuménique se brisèrent donc contre un double écueil : d'une part, la résistance absolue de la cour de Constantinople ; de l'autre, les révolutions politiques de l'Occident, dont il nous faudra retracer bientôt les émouvantes péripéties. L'impuissance du vicaire de Jésus-Christ fut peut-être ménagée par la Providence, pour mieux faire éclater dans les événements eux-mêmes l'action de la justice souveraine qui se réserve de temps en temps le châtiment des grands crimes. Tous les personnages qui, à un degré quelconque, avaient trempé dans l'injuste condamnation de Chrysostome, expièrent promptement leur forfait. Le plus coupable, sans contredit, était le patriarche Théophile, dont la mémoire restera à jamais souillée devant Dieu et devant les hommes du sang le plus pur et le plus innocent. Ses intrigues avaient triomphé de tous les obstacles ; il pouvait s'applaudir du succès comme d'une victoire. Il n'avait pas seulement tué Chrysostome, comme jadis les princes des prêtres avaient crucifié le Sauveur ; sa vengeance avait été plus prévoyante et, si l'on peut le dire, plus prolongée. Il ne tint pas à lui que la mémoire de Chrysostome, ce grand saint, ce génie incomparable, ne demeurât flétrie pour la postérité, comme elle le fut un instant par le conciliabule du Chêne. Voici en quels termes il annonçait à saint Jérôme la condamnation et l'exil du grand archevêque de Constantinople : « A son très-aimé et très-aimant frère Jérôme, Théophile, salut dans le Seigneur. — Les jugements dictés par la vérité ont tout d'abord à lutter contre la défaveur du public. « Ma sentence a brillé comme l'éclair [1], » dit le Seigneur par la voix du prophète. Il n'est donc pas étonnant que la foule, assise dans les ténèbres, soit d'abord comme aveuglée par la clarté subite des manifestations de la justice divine. Mais le rayonnement de la vérité couvre

[1] Isa., LI, 4.

plus tard ses détracteurs d'une honte éternelle. Tous leurs efforts se brisent dans une impuissance suprême. Certes, nul plus que moi n'a fait de démarches et de prières pour ramener à Dieu l'évêque Jean, naguère pasteur de l'église de Constantinople. J'ai refusé longtemps d'ajouter foi aux accusations qui se formulaient contre lui, et que son imprudence provoquait chaque jour : car on eût dit qu'il se plaisait à courir lui-même à sa perte. Mais enfin je dus céder à l'évidence, lorsque, sans parler de ses autres crimes, je le vis admettre dans son intimité des origénistes notoires ; lorsque, surtout, il poussa l'impudence au point de conférer le sacerdoce à un grand nombre d'entre eux ; lorsqu'enfin, ne gardant plus de mesure, il rompit avec l'homme de Dieu, Épiphane, cet évêque de bienheureuse mémoire, cet astre du ciel de l'Église, cet auguste vieillard dont il remplit le cœur d'amertume. L'oracle prophétique s'accomplit alors. On put répéter la parole d'Isaïe : *Cecidit, cecidit Babylon magna*[1]. Pour moi, je ne perdis jamais de vue le précepte évangélique : « Gardez-vous de juger suivant les apparences, songez à juger selon la justice[2]. » — La lettre de Théophile dont il ne nous reste plus que ce court fragment, était accompagnée d'un gros volume rempli d'accusations infamantes contre saint Jean Chrysostome. Cette œuvre de passion et de rage avait été composée à loisir par le patriarche d'Alexandrie et rédigée en grec, seule langue qui lui fût familière. Il s'agissait de décider saint Jérôme à faire pour cette diatribe ce qu'il avait fait naguère pour les lettres pascales, c'est-à-dire à la traduire en latin. Nul doute qu'en la revêtant de son style énergique, le Juvénal chrétien ne donnât une vie immortelle à l'élucubration du fougueux patriarche. Dans sa bonne foi absolue, et véritablement naïve à force de simplicité, Jérôme accepta la tâche qui lui était proposée. Voici sa réponse : « Au très-bienheureux pape Théophile, Jérôme. — J'ai tardé bien longtemps à vous retourner, traduit en latin, l'ouvrage grec que m'avait transmis votre Béatitude ; c'est que mille obstacles sont venus se jeter à la traverse : une invasion

[1] Isa., XXI, 9. — [2] Theophil., *Ad Hieronym.; Patr. lat.*, tom. XXII, col. 932, 933.

subite des Isaures ; la dévastation de la Phénicie et de la Galilée ; les terreurs qui ont bouleversé toute la Palestine et en particulier la ville de Jérusalem. On ne songe guère à écrire des livres, quand tout le monde travaille à édifier des remparts. Joignez à cela les rigueurs d'un hiver implacable, une famine affreuse pour tous, mais encore plus pour moi, qui dois pourvoir à la substance d'un monastère si nombreux. Parmi toutes ces angoisses, à peine si j'ai pu dérober quelques heures furtives durant les nuits pour jeter à la hâte sur des feuilles éparses l'ébauche de notre traduction. Enfin je terminai ce premier travail ; il ne me restait plus qu'à le collationner et à le transcrire. Je comptais y consacrer les journées de la sainte quadragésime (carême). Mais je fus alors saisi d'une maladie violente qui me mit aux portes du tombeau. Grâce à la miséricorde divine et à vos saintes prières, me voici sauvé. Peut-être la Providence ne m'a-t-elle accordé cette faveur que pour me laisser le temps d'exécuter vos ordres, et me permettre de reproduire en langue latine le savant ouvrage où vous avez semé les plus belles fleurs de la sainte Écriture. Malheureusement la maladie, les chagrins ont émoussé la pointe de mon intelligence, et mon style alourdi se ressent trop de ces tristes influences [1]. »

Fragments du pamphlet de Théophile. 4. Loin de croire, comme saint Jérôme, que tant de difficultés vaincues, pour arriver à parfaire la traduction du pamphlet de Théophile, aient été une preuve indirecte de la bénédiction divine attachée à l'œuvre elle-même, nous sommes frappés au contraire de cette succession ininterrompue de désastres qui frappèrent le traducteur dans un intervalle si court. Il semble que la Providence ait voulu arrêter la main de Jérôme, autant de fois qu'elle se portait vers cette œuvre ténébreuse. Quoi qu'il en soit, nous ne possédons aujourd'hui ni le texte grec de cette diatribe, ni la version qui coûta tant de labeurs au solitaire de Bethléem. Cette perte est regrettable. On aimerait à connaître dans le plus grand détail les accusations calomnieusement élevées et perfidement mainte-

[1] S. Hieronym., *Epist.* CXIV; *Patr. lat.*, tom. cit., pag. 933.

nues par une savante intrigue contre la mémoire à jamais illustre de Chrysostome. Peut-être un jour ce document de l'antiquité se retrouvera-t-il. En attendant, nous pouvons nous en faire une idée générale par une douzaine de phrases textuellement empruntées à la traduction latine de saint Jérôme, et insérées dans la *Defensio trium capitulorum* de Facundus, évêque d'Hermia (547). Théophile disait : « L'esprit immonde qui suffoquait Saul est passé dans l'âme de Jean, afin de persécuter les fidèles de Jésus-Christ. Il a mis à mort les ministres saints[1] — Cet homme souillé de tous les crimes a fait asseoir l'impiété dans l'Église des premiers-nés ; cet insensé pestilentiel, ce tyran furieux, dans sa démence tirait vanité de sa folie et livrait son âme à l'adultère de Satan[2]. — Il fut vraiment l'ennemi du genre humain ; son audace a dépassé les brigands eux-mêmes en scélératesse. Prince des sacriléges, il n'offrait que des oblations souillées, il s'était fait un sacerdoce d'impiété et un front qui ne savait plus rougir[3]. — De même que Satan se transfigure en ange de lumière, ainsi Jean avait l'art de paraître ce qu'il n'était pas[4]. — Roulant le flot de ses blasphèmes comme un torrent plein de fange, il renouvela la trahison d'Iscariote contre Dieu et son Christ[5]. — Il étendait vers le ciel des mains impures. Il appliquait à Jésus-Christ les paroles que l'apôtre saint Jacques adresse aux hommes épris des convoitises du siècle : « Vous demandez et ne recevez point, parce que vous demandez mal[6]. » — Il osait affirmer en pleine église que

[1] *Fratres Joannes persequitur immundo spiritu quo suffocabatur Saul. Sanctorum ministros necavit.* (Theophil. cit. a Facund. Hermian., *Defensio trium capitul.,* lib. VI, cap. v; *Patr. lat.,* tom. LXVII, col. 377.)

[2] *Contaminatum et in Ecclesia primitivorum impium, pestilentem vesanum et tyrannicæ mentis insania furibundum, atque in sua vesania gloriantem, animam suam adulterandam tradidit diabolo.* (Ibid.)

[3] *Humanitatis hostem et qui scelere suo latronum vicisset audaciam, sacrilegorum principem, et sacerdotium agentem impium, atque oblationes sacrilegas offerentem, procacem et frontis durissimæ.* (Ibid.)

[4] *Sicut Satanas transfiguravit se in angelum lucis, ita etiam Joannes non esset quod videbatur.* (Ibid.)

[5] *More torrentis trahentem verborum spurcitiam in Christum, Judæ traditoris consortem.* (Ibid.)

[6] *In Deum manus impias extendisse, et quod Jacobus apostolus de quibusdam*

la prière de Jésus-Christ sur la croix n'avait point été exaucée parce que cette prière était mal faite. S'est-il jamais rencontré un hérétique qui ait proféré un plus horrible blasphème[1] ? — Complice de l'impiété juive, il profanait les saints mystères, trompant le peuple et renouvelant les forfaits de Dathan et Abiron[2]. — Les Ariens, les Eunoméens triomphent des outrages que Jean accumulait contre le Christ. Jamais ni la fureur des enfants de Jacob, ni l'impiété idolâtrique n'approcheront des blasphèmes de Jean[3]. — Non, il n'est pas chrétien, ce tyrannique oppresseur de l'Église de Constantinople ! Ses crimes ont dépassé ceux des rois babyloniens ; il a affiché une scélératesse inconnue à Balthazar lui-même et aux plus effroyables monstres de l'histoire païenne[4]. — C'est donc avec justice que le Seigneur a prononcé sur lui l'anathème : *Tollite Joannem, et mittite in tenebras exteriores*[5]. — Contre un pareil coupable la flétrissure présente ne serait pas assez ; il faut des châtiments éternels pour des siècles qui ne finiront pas[6]. — Ses crimes ont allumé au pied du tribunal de Dieu des foyers inextinguibles[7]. — La justice céleste a dû chercher des supplices nouveaux pour des forfaits qui défient tous les tourments[8]. » — « Voilà, dit Facundus, le portrait de Chrysostome, tel que Théophile voulait le léguer aux âges futurs, par la plume de saint

rerum mundanarum cupidis dixit : Petitis et non accipitis eo quod male petitis, Joannes dixit de Christo. (Ibid.)

[1] *Ausus est dicere in Ecclesia quod Christus oraverit et non fuerit exauditus quia non bene oraverit. Quis hæreticorum deterius blasphemavit?* (Ibid.)

[2] *Consortio Judaicæ impietatis semetipsum tradidisse, et offerre temeritate solita quod obtulerunt Judæi, seipsum ac populos decipientem, et Dathan atque Abiron æmulatorem.* (Ibid.)

[3] *Ariani et Eunomiani contra Christum Joannis blasphemiis delectantur : Judæi et idolloatræ justificati sunt tua comparatione gentiles.* (Ibid.)

[4] *Non solum non est christianus Joannes, sed pejor est rege Babylonio, multo sceleratior quam Balthasar, idolatris et ethnicis sceleratior est Joannes* (Ibid.).

[5] *Salvator clamavit et dixit : Tollite Joannem, et mittite in tenebras exteriores.* (Ibid.)

[6] *Tibi præsens ignominia; æterna in futuris sæculis pœna reddetur.* (Ibid.)

[7] *Largissimos fomites ante tribunal Dei suo ministravit incendio.* (Ibid.)

[8] *Alia pœna ei quærenda est, eo quod vinceret sceleris magnitudo multitudinem tormentorum.* (Ibid.)

Jérôme. C'est donc ainsi que les plus grands génies, les lumières de l'Église ont leurs éclipses ; ou plutôt c'est ainsi que parfois la clarté de ces astres étincelants est interceptée par les nuages de l'ignorance ou des faiblesses humaines[1] ! » Saint Jérôme eut-il le temps, avant sa mort qui était prochaine, de découvrir la vérité et de connaître l'intrigue abominable dont il se fit le complice involontaire et inconscient ? Cela est fort douteux. Dans une lettre à saint Augustin, le solitaire de Bethléem rend un magnifique hommage au génie de Chrysostome ; il s'appuie de son autorité pour l'interprétation d'un texte des Actes des Apôtres[2]. Mais il paraît que la date de cette épître est antérieure à la condamnation du grand évêque de Constantinople, et par conséquent à la traduction du pamphlet de Théophile. Dès lors saint Jérôme n'aurait appris qu'au ciel l'innocence, les mérites et la gloire de son illustre contemporain. Quoi qu'il en soit, ces défaillances personnelles, dont la sainteté elle-même ne garantit pas toujours, sont, à notre avis, la meilleure preuve de la nécessité au sein de l'Église d'un tribunal infaillible, chargé de redresser les erreurs des uns, les préjugés des autres et les faiblesses de tous.

Mort de Théophile. Rupture de la communion entre le Saint-Siége et l'Église d'Orient.

5. Théophile survécut quatre ans encore à sa victime. Le triomphe avait calmé quelque peu sa colère vis à vis des évêques d'Asie demeurés fidèles à la mémoire de Chrysostome. Il écrivit même à Atticus, le nouveau titulaire de Constantinople, pour l'engager à procurer le retour dans leurs diocèses des prélats exilés. Mais il demeura inflexible sur le fond même de la question, et ne voulut jamais consentir à laisser le nom de Chrysostome figurer sur les diptyques de l'Église orientale. Vainement le souverain pontife Innocent Ier déclara tout lien de communion rompu avec les églises d'Orient, tant qu'une réparation solennelle ne serait point intervenue. Vainement l'empereur lui-même et la majeure partie du clergé et du peuple, en Asie et en Égypte, réclamèrent cette justice posthume. Instruit trop tard de l'indigne abus qu'on avait fait de sa puissance et de son nom pour consommer un crime épouvantable,

[1] Facundus, loc. cit., col. 678, 679. — [2] S. Hieronym., *Epist.* CXII ; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 919.

Arcadius avait déploré sa faiblesse et regretté amèrement la confiance qu'il avait accordée autrefois à l'impératrice Eudoxia. La mort de ce prince, que nous aurons bientôt à enregistrer, ne changea rien à ces nouvelles dispositions de la cour de Constantinople. Le jeune Théodose, son fils, joignit de même ses instances à celles du pape pour faire rétablir le nom de Chrysostome sur les diptyques de l'Église de Constantinople. C'était en quelque sorte un procès en canonisation poursuivi par la conscience publique et par la double autorité du sacerdoce et de l'empire. Mais la terreur qu'inspirait Théophile était telle que le nouvel évêque de Constantinople, Atticus, ce courtisan d'ailleurs si souple, préféra résister sur ce point aux vœux légitimes du pape, de l'empereur et du peuple tout entier, plutôt que de s'exposer au courroux du patriarche d'Alexandrie. Enfin la main de Dieu s'appesantit sur cette tête orgueilleuse et rebelle que ni l'excommunication du souverain Pontife, ni l'animadversion du monde n'avaient pu courber. La mort se présenta au patriarche accompagnée d'épouvante et d'horreur. Songeant aux massacres de la Thébaïde, à l'incendie allumé par ses mains dans les cellules de Nitrie, il se représentait la figure vénérable du solitaire saint Arsène. « Ah ! s'écriait-il, que n'ai-je, comme lui, passé ma vie à me préparer une mort bienheureuse[1] ! — Dans son délire, il répétait le nom de Chrysostome. Il voulait le revoir. Qu'on me délivre de ces tortures ! s'écriait-il. Mon âme ne saurait échapper à tant d'angoisses, ni briser les liens qui la retiennent dans ce corps de douleur, si l'on ne me montre Chrysostome ! — Enfin on lui apporta une image de la noble et sainte victime dont il avait été le bourreau. Il approcha convulsivement ses lèvres de cette figure sacrée, la baisant avec transport (προσκυνήσας αὐτὴν) ; et il expira[2]. » Il y avait vingt-sept ans qu'il gouvernait ou plutôt qu'il tyrannisait les Églises d'Égypte, comme métropolitain, et celles de toute l'Asie, comme patriarche (412).

[1] *Vitæ sanct. Patr.*, lib. V, cap. III ; *Patr. lat.*, tom. LXXIII, col. 861. — [2] Joan. Damascen., *De Imaginibus*, *Orat.* III ; *Patr. græc.*, tom. XCIV, col. 1410.

§ II. Les Goths en Occident.

6. Pendant que l'Église d'Orient pleurait la mort de Chrysostome, le monde romain voyait se dérouler une série de désastres tels que l'histoire du passé n'en avait pas encore enregistré de semblables. La capitale de l'empire d'Occident tombait sous les coups des barbares, et ne se relevait de cette première atteinte que pour traîne dans l'ignominie une existence abaissée. Jamais événement ne re tentit d'une manière plus vibrante dans le cœur d'une génération, que cette chute de Rome sous l'épée victorieuse d'un roi Goth. La responsabilité de la catastrophe paraît devoir peser tout entière sur la mémoire de Stilicon, l'ancien rival d'Eutrope, qui gouvernait l'Occident sous le nom d'Honorius, comme les eunuques de Byzance gouvernaient l'Orient sous celui d'Arcadius. Stilicon a trouvé en ces derniers temps des apologistes qui ont entrepris de lui refaire une auréole. On comprendra cette recrudescence de sympathies posthumes quand nous aurons dit que le ministre vandale, converti de fraîche date, avait voulu se ménager un pied dans les deux religions alors en lutte. De sa personne, il s'était fait baptiser ; c'était un appoint escompté aux chrétiens ; mais en même temps il faisait élever dans le paganisme son fils Eucherius, et il avait à ses gages, comme panégyriste, le plus fougueux des idolâtres, le poète Claudien. Dès lors Stilicon ne croyait qu'à la religion de l'intérêt : c'était un de ces caractères d'entre deux qui, aux époques fatales de l'histoire, gâtent tout, et même leur propre fortune, par des compromis. Tous les historiens ecclésiastiques l'ont flétri, tous les auteurs païens l'ont exalté. Le rationalisme moderne devait naturellement le prendre sous son patronage. Nous le jugerons uniquement d'après ses actes. C'est le seul criterium d'un juge impartial. — *Duplicité de Stilicon.*

7. Stilicon, deux fois beau-père de l'impuissant Honorius, voulait sinon régner lui-même, du moins préparer doucement les voies à une dynastie dont il serait la tige. La race masculine de Théodose devait s'éteindre en Occident par la mort d'Honorius. Or, Stilicon avait épousé une des nièces de Théodose ; il avait successivement marié ses deux filles au fils de Théodose. Stilicon, de plus, avait — *Alliance de la famille Théodosienne avec la race de Stilicon.*

une capacité hors ligne. Tout le monde s'accordait à le reconnaître, et la postérité a confirmé le témoignage des contemporains. Malheureusement, chez ce Vandale, la duplicité était égale au génie, et le choix des moyens devenait chose indifférente dès qu'il s'agissait d'atteindre plus promptement le but. Nous l'avons vu se débarrasser de Mascezil par un guet-apens; nous l'avons vu, à trois reprises, triompher d'Alaric. Il était héros ou meurtrier, selon les besoins de sa politique. Rarement de tels hommes obtiennent des succès durables. La victoire de Pollentia [1] (402) avait rejeté Alaric dans ses cantonnements d'Illyrie. Trois années de paix qui s'écoulèrent ensuite auraient pu être fécondes. Malheureusement Stilicon les dépensa au profit de son ambition personnelle, à des intrigues aussi misérables que funestes. Pour faire comprendre ce que le plan de cet audacieux ministre pouvait offrir de chances de succès, il faut rappeler la situation généalogique de la race Théodosienne à cette époque de l'histoire. Entre autres éminentes qualités qui valurent à Théodose le surnom de Grand, on doit compter en première ligne le désintéressement qu'il porta sur le trône, et son horreur profonde du népotisme. A peine si l'histoire a pu enregistrer avec quelque certitude le nom de ses plus proches parents. Eucherius, son oncle, avait été consul en 381. Théodose l'honora comme un second père, mais ne lui donna aucun rang officiel. Théodose avait eu plusieurs frères et une sœur qu'il aima beaucoup. Mais, après son avénement à l'empire, il les laissa en Espagne, sans les appeler à partager son impériale fortune. D'eux tous, les annales romaines n'ont conservé que le nom du patricien Honorius, père de Serena et de Thermantia. A la mort d'Honorius, Théodose fit exception à la règle absolue qu'il s'était lui-même posée, et appela à la cour les deux orphelines, ses nièces. Serena devint l'épouse de Stilicon, Thermantia fut mariée à un général, dont le nom ne nous est plus connu : elle ne fit d'ailleurs jamais parler d'elle. Il n'en fut pas de même de Serena. Insinuante, astucieuse et perfide, Serena fut le fléau de la famille Théodosienne. Du vivant de son oncle,

[1] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 384.

elle avait capté sa bienveillance, au point d'en obtenir un titre d'adoption. Ce titre, dans sa formule originale, ne s'est jamais retrouvé. Peut-être n'existait-il pas, car le testament de Théodose n'en fait aucune mention. Cependant, vrai ou faux, Stilicon invoquait ce titre et prétendait directement au trône. On comprend que Serena ne désavouait pas son époux. D'ailleurs, le testament de Théodose avait confié nominativement à Stilicon la tutelle des deux jeunes empereurs, Arcadius et Honorius. Nous avons raconté les diverses péripéties à la suite desquelles Arcadius, déjà majeur à la mort de son père, s'était soustrait au joug de Stilicon, pour tomber entre les mains d'une série d'intrigants qui ne valaient pas mieux. Honorius était resté en Occident la proie du rusé Vandale qui, de concert avec Serena, lui avait fait épouser l'une après l'autre ses deux filles, en prenant d'ailleurs la précaution de tarir d'avance, dans le jeune prince, les sources de la fécondité. Mais Théodose le Grand avait eu de sa seconde femme, l'impératrice Galla, une fille qui avait coûté la vie à sa mère et qui portait le nom de Placidie. Cette princesse pouvait être un obstacle sérieux à la réalisation des projets de Stilicon. Celui-ci l'avait compris tout d'abord. En vertu de l'article du testament Théodosien, il la prit sous sa tutelle et l'éleva dans la pensée, l'espérance et la volonté nettement formulées qu'elle deviendrait l'épouse de son propre fils, Eucherius. Or Placidie ne consentit jamais à l'union projetée. Vainement Stilicon, Serena et Honorius lui-même la sollicitèrent en ce sens; vainement la muse de Claudien, au risque d'un démenti officiel, célébra en vers pompeux le futur mariage de l'héritière de Théodose avec le fils du Vandale parvenu. Placidie déclara nettement qu'elle préférait la mort à cette honteuse alliance.

Traité de Stilicon avec Alaric. Projets de guerre contre l'empire d'Orient.

8. Une autre circonstance n'était pas moins fatale aux visées de Stilicon. L'impératrice d'Orient Eudoxia avait donné à son époux Arcadius, outre un fils, Théodose le Jeune, dont nous avons raconté la naissance[1], trois filles, Pulchérie, Arcadia et Marina. De

[1] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 446.

ce côté donc, la famille Théodosienne était largement représentée: Or, d'après le droit impérial, si la branche d'Honorius demeurait sans enfants, l'empire devait retourner dans son intégrité sous la main du fils d'Arcadius, lequel pourrait soit le retenir en entier, soit faire passer la couronne d'Occident à l'un des époux de ses trois sœurs. L'historien a quelque peu le droit de s'étonner qu'en présence des révolutions qui changeaient si souvent les droits d'accessibilité au trône, Stilicon pût se bercer de l'espoir de créer de toutes pièces une dynastie quelconque. Mais cette illusion appartient en propre aux époques de décadence. Sous ce rapport, l'expérience du passé est toujours regardée comme non avenue. Le plan de Stilicon échoua comme tant d'autres. Toutefois, avant de s'anéantir devant l'implacable réalité, il devait couvrir l'Occident de nouveaux désastres. On a vu que la politique perfide des eunuques de Constantinople avait fomenté en Afrique la révolte de Gildon, et failli arracher cette province à l'ancienne Rome. Stilicon trouva, dans cette agression injuste, un *casus belli* très-plausible contre Arcadius. Il annonça, comme représailles, le dessein d'enlever l'Illyrie orientale à l'empire de Byzance, et imagina de prendre pour auxiliaire, dans cette expédition, son illustre vaincu, Alaric. Celui-ci ne demandait pas mieux que de renouer les négociations interrompues avec la cour de Ravenne, et de réparer, aux dépens d'Arcadius, l'échec infligé à ses armes par le ministre d'Honorius. Il prit pourtant ses sûretés. Avant d'entrer en campagne, il demanda des ôtages à Stilicon. Au nombre des adolescents de famille patricienne qui furent envoyés au camp du roi barbare, se trouvait Aetius, le futur vainqueur d'Attila. L'alliance ainsi contractée, Alaric reçut le titre de généralissime des troupes romaines en Illyrie. Stilicon devait le venir joindre avec une nombreuse armée. Les relations internationales furent rompues avec l'empire d'Orient. Le littoral et les ports furent gardés par des postes militaires, qui avaient ordre de repousser tous les navires de provenance Byzantine (405). Notons en passant que cette attitude d'hostilité entre les deux empires eut pour conséquence indirecte de paralyser l'intervention du pape Innocent I en faveur de saint Chrysostome.

Non pas que Stilicon renonçât pour l'avenir à l'idée d'une réparation ultérieure; au contraire, la correspondance officielle qui s'échangea durant cette période entre les deux frères couronnés, et dont ce ministre fut l'inspirateur du côté d'Honorius, accentuait très-vivement les torts d'Eudoxia et de son époux, dans le conflit soulevé entre le patriarche de Constantinople et celui d'Alexandrie. Elle faisait constamment appel à un futur concile œcuménique, réuni de toutes les provinces du monde pour redresser les injustices du synode clandestin du Chêne. Il y a donc lieu de croire que Stilicon se promettait de rallier un jour les sympathies religieuses de l'Occident, au profit de l'agression qu'il méditait contre Byzance.

Invasion des Goths en Italie. Radagaise. Sa défaite et sa mort.

9. Quoi qu'il en soit, au moment où il songeait à rejoindre Alaric en Epire, une invasion subite de barbares franchissait les Alpes par les défilés de Tridentum et inondait la Ligurie. Ce n'était pas une armée, mais un déluge de peuples, multitude confuse d'hommes, de femmes, d'enfants, appartenant à toutes les tribus nomades et parlant les idiomes les plus étranges. On évaluait de deux à quatre cent mille guerriers la force militaire de cette agglomération immense. Elle ne formait cependant qu'une branche de la double émigration qui venait d'être chassée, en deux courants distincts, par un nouveau mouvement des Huns sur le Danube. L'autre se dirigeait vers les frontières septentrionales de la Gaule, où elle n'arriva que l'année suivante. L'apparition des barbares en Italie, dans ces mêmes campagnes ravagées naguère par les hordes d'Alaric, jeta la consternation dans le monde romain. La présence inattendue de ces sauvages envahisseurs, se renouvelant d'année en année comme des nuées de sauterelles, se multipliant à mesure qu'on en détruisait davantage, révélait l'effroyable fécondité du monde barbare qui avait si longtemps fourni des esclaves aux fils de Romulus, et qui allait maintenant leur donner des maîtres. La nouvelle invasion obéissait à un chef militaire, ou roi, qui était en même temps pontife, et dont le nom diversement orthographié, Rodogaïse, ou Radagaise, rappelle celui d'une divinité slave, Radegast, dieu des conquêtes. Il paraît que Radagaise était goth de naissance. Mais l'influence chrétienne d'Ulphilas ne l'avait

pas atteint personnellement. Il affichait une exaltation de paganisme féroce, et avait juré à ses dieux de leur offrir, pour libations de victoire, le sang de tous les habitants de Rome. « Cette nouvelle, dit Paul Orose, produisit l'effet d'un coup de tonnerre éclatant sur les remparts de la ville éternelle. Les païens rassemblés s'écriaient : L'ennemi s'avance, ou plutôt les dieux viennent en personne venger leur culte et leurs autels profanés. Rome leur devait tout. Il est juste qu'elle expie son ingratitude. — Ces plaintes, répétées par le peuple, étaient dans toutes les bouches. Le Sénat rétablit officiellement les sacrifices et le rituel des idolâtres. De toutes parts des blasphèmes se faisaient entendre, et le nom du Christ était maudit comme celui d'une peste publique. La Providence divine laissait lire ses redoutables jugements, à travers ces manifestations désespérées. La multitude romaine était un mélange de bons et de méchants. Aux uns il fallait une récompense, aux autres le châtiment. Dieu approchait le fouet de sa vengeance, pour réduire par la rigueur une cité indocile et rebelle. Mais entre les deux rois barbares qui devaient être l'instrument de la justice, et qui menaçaient alors l'empire romain, Dieu fit son choix. Tous deux commandaient à d'immenses légions de Goths, tous deux avaient déjà dévasté les campagnes d'Italie. L'un, Alaric, était chrétien; comme tel, il avait plus de sympathies pour Rome. L'événement montra en effet qu'Alaric, au milieu même du carnage, savait commander à ses instincts cruels. L'autre, Radagaise, était un véritable scythe, un païen, un barbare. Il aimait le sang pour le sang, il préférait le meurtre au pillage et à la gloire même. Dieu ne remit pas le sort de Rome entre ses mains, parce que Dieu voulait faire surgir un monde chrétien sur les ruines du paganisme [1]. » Ainsi parle Orose, témoin oculaire. Son langage n'est pas du goût des rationalistes; mais Bossuet ne l'eût pas dédaigné. Quoi qu'il en soit, l'éclair ne s'évanouit pas plus rapidement que ne disparut Radagaise. On vit un roi des Huns, Ulda, et un guerrier goth, Sarus, offrir leur épée et leurs soldats à l'empire.

[1] Oros., VII, 37; *Patr. lat.*, tom. XXXI, col. 1159, 1160.

Stilicon, à leur tête, se jeta intrépidement sur les masses barbares, concentrées autour de la cité de Florence, dont elles faisaient le siége. Le choc fut irrésistible. Radagaise fut pris et décapité. La multitude qui suivait ses drapeaux fut en grande partie massacrée. Ce qui échappa au fer du vainqueur se rendit à discrétion et fut réduit en esclavage. « Les bandes de captifs ressemblaient, dit Orose, à d'immenses troupeaux de moutons ; on les dirigeait par toutes les routes d'Italie, sur les points les plus éloignés du territoire. On ne les vendait plus, on les donnait pour une pièce d'or [1]. » (405.)

Invasion des barbares dans les Gaules.

10. Stilicon, par cette victoire, aurait pu sauver définitivement l'empire. Malheureusement la défaite inespérée de Radagaise n'était, pour l'ambitieux ministre, qu'un pas de plus vers la réalisation de ses desseins personnels. Nous avons dit qu'un second courant d'émigration barbare, cédant à la pression des Huns, se dirigeait alors sur les frontières septentrionales de la Gaule. Loin d'organiser une résistance, Stilicon, uniquement préoccupé de son expédition contre Byzance, rappela en Italie les légions cantonnées dans les forteresses du Rhin, abandonnant ainsi la plus riche province de l'empire d'Occident à la merci des envahisseurs. Au printemps de l'année 406, le flot barbare envahit sans obstacle le territoire de la *Germania prima*, c'est-à-dire les vallées fertiles du Rhin. Bientôt la Gaule entière fut inondée. « Des nations sauvages, en nombre infini, écrivait saint Jérôme, occupent le sol des Gaules. Des Alpes et des Pyrénées jusqu'au Rhin et à l'Océan, tout est ravagé. Le Quade, le Vandale, le Sarmate, Alains, Gépides, Hérules, Saxons, Burgondes, Alemanni, toute la barbarie s'est donné rendez-vous à ces funérailles de la plus belle de nos provinces. O république romaine, désormais anéantie ! Assur est venu avec ses bataillons sans nombre. Moguntiacum (Mayence), la noble et antique cité, n'est plus qu'un monceau de ruines. Des milliers d'hommes ont été massacrés dans l'enceinte de sa basilique. La ville des Vangiones (Worms) a succombé, après les horreurs d'un long siége ; la puis-

[1] Oros., VII, 37. Environ 20 à 25 francs de notre monnaie.

sante capitale des Remi (Reims), celles des Ambiani (Amiens), des Atrebates (Arras), ont eu le même sort. On a vu les Morini (Terouanne), ces gardes avancés de l'Océan, Tornacus (Tournay), Nemetum (Spire), Argentoratum (Strasbourg), démembrés de l'empire et esclaves du germain. Dans les deux Aquitaines [1], la Novempopulanie [2], la Lyonnaise, la Narbonnaise, tout a été ravagé : à peine reste-t-il encore quelques cités menacées au dehors par le fer, décimées au dedans par la faim. Je ne puis retenir mes larmes à la pensée de Tolosa (Toulouse). Jusqu'à ce jour, les mérites de son saint évêque, Exupère, lui ont valu le privilége de n'être pas abîmée dans la ruine commune. Et voilà que les Espagnes elles-mêmes, sur le point de périr, poussent des cris de détresse, à l'approche d'une nouvelle irruption cimbrique. Dans leur effroi, elles souffrent d'avance tous les maux que la Gaule a déjà endurés. Mais je m'arrête et ne veux pas tout dire, afin de ne sembler pas désespérer de la miséricorde divine [3]. » Saint Jérôme, on le voit, connaissait fort exactement la géographie des Gaules. Il avait eu naguère l'occasion de l'étudier à fond, dans sa lutte contre l'hérétique gaulois, Vigilantius. « Jusqu'ici, disait-il, la Gaule seule avait eu le privilége de n'enfanter jamais ce monstre qu'on appelle un hérésiarque. Mère féconde et pure, elle n'avait donné le jour qu'à des docteurs aussi fermes dans la foi qu'éloquents dans leurs paroles [4]. » On sait que Vigilantius s'était impudemment attaqué à la morale chrétienne. Il appelait la viginité, la continence, le célibat ecclésiastique, des « séminaires de luxure. » Précurseur de Luther, il voulait un sacerdoce marié, un christianisme sans mortifications, sans pratiques religieuses ; il proscrivait le jeûne, le culte des saints, la vénération des reliques; il se riait des anathèmes de Rome; il prêchait l'indépendance de la chair et le règne de la sensualité. Avec de telles doctrines, le plus misé-

[1] L'*Aquitania prima* avait pour capitale Avaricum (Bourges); le chef-lieu de l'*Aquitania secunda* était Burdigala (Bordeaux). — [2] Le chef-lieu de la Novempopulanie était *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand de Comminges. — [3] S. Hieronym., *Epist.* CXXIII, *Ad Ageruchiam; Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1057. — [4] S. Hieronym., *Contra Vigilantium; Patr. lat.*, tom. XXIII, col. 339.

rable novateur ne manquera jamais de prosélytes. Saint Victrice de Rouen, saint Exupère de Toulouse unirent leurs efforts à ceux du pape Innocent I et de saint Jérôme, pour arrêter ce débordement d'immoralité dans les Gaules. Mais la perversité humaine est plus forte que l'autorité des lois; elle résiste au pouvoir comme au génie. Vigilantius eut des adhérents nombreux sur cette terre des Gaules, où l'intégrité de la foi s'était maintenue depuis les temps apostoliques. Nous en avons la preuve dans les plaintes éloquentes du prêtre de Marseille, Salvien.

Récit de Salvien.

11. Né à Cologne, vers l'an 390, d'une famille patricienne, Salvien est un témoin oculaire dont la parole ne saurait être révoquée en doute. Marié d'abord à Palladia, fille d'Hypatius et de Quiéta, il fit comprendre à sa jeune épouse les charmes de la continence chrétienne. Après quelques années d'union, il la détermina à embrasser la vie religieuse, et vint lui-même se fixer à Lérins, dont il fut l'une des gloires. Gennadius lui décerna le titre de « maître des évêques [1], » *episcoporum magister*. En effet, il partagea avec Vincent de Lérins la direction du *pœdagogium* fondé dans cette île célèbre, et compta parmi ses auditeurs, ou ses disciples, saint Lupus, évêque de Troyes, saint Eucher de Lyon, Agræcius d'Antipolis (Antibes), Salonius de Colonia Allobrogum (Genève) et Veranus de Ventia (Vence). Profondément versé dans la littérature sacrée et profane, *humana et divina litteratura instructus* [2], l'humble moine fit donc des évêques, mais il ne voulut pas l'être. Tout ce qu'on put obtenir de son humilité, c'est qu'il consentirait à se laisser ordonner prêtre, et qu'il consacrerait son zèle sacerdotal à évangéliser les populations de l'antique Massilia (Marseille). Durant une carrière exceptionnellement longue, puisqu'elle atteignit l'âge de cent dix ans [3], Salvien eut la douleur d'assister au démembrement de

[1] Gennad. Massil., *De Script. eccles.*, cap. LXVIII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 1099. — [2] Gennad., *De Script. eccles.*, loc. cit.

[3] Tillemont croit pouvoir fixer la naissance de Salvien vers l'an 390. Or Gennadius, qui écrivait son livre *de Scriptoribus ecclesiasticis* en 496, dit, en parlant de Salvien : *Vivit usque hodie in senectute bona*. (Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. XVI, pag. 182; Gennadius, *De Script. eccles.*, cap. LXVIII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 1099.)

l'empire romain, et aux désastres que les invasions des barbares multiplièrent dans les Gaules. On l'a surnommé le Jérémie du vᵉ siècle. Assis sur les ruines de sa patrie, comme autrefois le prophète sur les débris fumants de Jérusalem, il décrivit le funèbre tableau qu'il avait sous les yeux. Il trouvait dans les désordres du patriciat gaulois, dans les scandales des disciples de Vigilantius, la justification des châtiments de la Providence. « J'ai vu, disait-il, les cités de la Gaule prendre à tâche de se pervertir davantage, à mesure que les calamités fondaient sur elles. A Trèves, en particulier, il me souvient de l'incroyable attitude des nobles de race et des hauts dignitaires. Leur fortune était renversée, et leurs mœurs ne s'amélioraient point. Parmi l'atroce pillage des barbares, s'ils avaient réussi à conserver quelque bribe de leur patrimoine, c'était pour se montrer plus débauchés encore. L'ennemi extérieur n'a jamais fait tant de mal à ces hommes qu'ils ne s'en sont fait à eux-mêmes. Il m'en coûte de le dire, mais cela est. J'ai vu des vieillards comblés d'honneurs, chrétiens puisqu'ils avaient été baptisés, mais chrétiens décrépits, au milieu de la cité investie, ne songer qu'à la luxure et à la *gula*. Que dire de leur dignité avilie, de leurs cheveux blancs déshonorés, de leur foi chrétienne ainsi prostituée, de leur patriotisme expirant? Ils se ruaient en festins, sans souci de leur nom, de leur âge, de leurs titres, de leurs fonctions. Ces princes de la cité se gorgeaient de viandes et de vin, ils troublaient le silence des rues par les clameurs de l'ivresse et les vociférations de l'orgie. La ruine de leur patrie ne mit pas fin à leurs scandales. Quatre fois Trèves fut prise d'assaut par les barbares. L'incendie, le pillage, la dévastation n'arrêtèrent point ce déluge de crimes. On dirait qu'il est plus facile de dépeupler Trèves que de la convertir. — Non loin, une autre ville opulente (Cologne) offrait le même spectacle; elle eut le même sort. Il faut en dire autant de toutes les cités de la Gaule. A force d'avarice, de concussions, de luxure, d'adultères et d'ivresse, on en était venu à apostasier la foi chrétienne. En perdant le sens religieux et moral, on avait perdu l'honneur patriotique. La mort ou la servitude approchaient, on n'y songeait même pas. L'aveuglement était tel parmi ces troupeaux d'hommes

voués à l'épée des barbares, que nul d'entre eux n'organisa la moindre défense. Et pourtant Dieu sait qu'ils ne voulaient pas mourir! Insouciance et inertie, paresse et sensualité, ébriété et torpeur! Le mot de l'Écriture s'est vérifié : *Sopor Domini irruerat super eos*[1]. »

12. Quand une société est dégradée à ce point, elle est perdue. Ses vices la tueraient, à défaut de tout autre ennemi. Le monde romain n'avait embrassé le christianisme que pour obéir aux Césars; il était resté païen de mœurs. Le monde romain devait périr. Cependant les saints ne manquaient point alors dans les Gaules. Dieu semblait multiplier ce sel de la terre, à mesure que la terre s'affadissait, ou plutôt il élevait sur les ruines d'une civilisation écroulée les grands restaurateurs de l'avenir, les hommes qui devaient pétrir la barbarie, pour en faire le magnifique édifice de l'Europe chrétienne. Presque tous les siéges des Gaules étaient occupés par de véritables apôtres. Les uns mouraient martyrs, sous les premiers coups de ces barbares que leurs successeurs devaient baptiser. Ainsi à Moguntiacum, l'évêque Aureus (saint Aurée) fut égorgé aux pieds des autels, avec la plus grande partie de son peuple. Sa sœur Justina, l'une des diaconesses de son église, eut le même sort. Diogène, évêque de Cameracum (Cambrai), périt dans des circonstances analogues. A Reims, l'évêque Nicasius (saint Nicaise), le premier fondateur de la basilique dédiée à Notre-Dame, et si célèbre dans les fastes de notre histoire, avait depuis longtemps prédit l'invasion des Vandales. La gent officielle, à toutes les époques, demeure semblable à elle-même. On n'avait fait que rire des prophéties de Nicasius. Quand les barbares se montrèrent aux portes de la ville, aucun soldat n'était prêt pour les repousser. Ils entrèrent donc sans résistance, et commencèrent aussitôt le meurtre et le pillage. Nicasius, seul, conservait encore l'espoir de réveiller les habitants de leur torpeur. Courant de maison en maison, il faisait entendre aux plus jeunes le langage de la foi et du patriotisme; il réunissait les vieillards, les femmes et les enfants dans les bâtiments de son église, cherchant à organiser

Martyrs dans les Gaules.

[1] II *Reg.*, XXVI, 12; Salvian., *De Gubernatione Dei*, lib. VI, cap. XIII, XIV; *Patr. lat.*, tom. LIII, col. 123.

d'un côté la défense, et de l'autre des asiles inviolables. Les barbares se saisirent de sa personne, et, après mille tortures, lui tranchèrent la tête. Florens (saint Florent) son diacre, et Jucundus (saint Jocond), son lecteur, furent associés à son supplice. Sa sœur Eutropia, jeune encore, désarma par sa beauté la main des bourreaux. Les Vandales eurent un instant la pensée de la réserver pour un sort plus cruel. Dans son indignation, elle provoqua elle-même leur fureur, et, comme son frère, elle eut la joie de verser son sang pour Jésus-Christ [1]. Parmi les martyrs de cette époque, on cite encore, au diocèse d'Augustodunum (Autun), Florentinus et Hilarus (saint Florentin et saint Hillier), décapités pour la foi, le 27 septembre 407, dans la villa de Pseudunum, aujourd'hui Semond [2]. Leurs reliques furent transportées à Lyon, au IXe siècle, et déposées dans le monastère d'Ainai. L'église de Bremur-sur-Seine, à deux kilomètres de Semond, possèderait, d'après la tradition locale, le chef de saint Florentin.

§ III. Saints évêques des Gaules.

St Marcel, évêque des Parisii (Paris).

13. Ces massacres de chrétiens ne furent que partiels. Déjà la barbarie, en dépit d'elle-même, éprouvait un sentiment inexplicable de vénération et de respect pour les évêques, les prêtres et les disciples de Jésus-Christ. Exupère, de Toulouse, comme nous l'apprend saint Jérôme, eut le bonheur de sauver sa ville épiscopale. Dans les autres localités, les Goths respectèrent les évêques. Ainsi Marcellus (saint Marcel) à Paris; Evurtius (saint

[1] Saint Nicaise et sainte Eutropie furent enterrés dans le cimetière de l'église de Saint-Agricol (*Agricola*), bâtie autrefois par Jovinus, maître de la milice. Plusieurs miracles rendirent leur tombeau célèbre. On fonda depuis, en ce lieu, une abbaye qui prit le nom de l'évêque-martyr. En 893, Foulques, archevêque de Reims, transféra le corps de saint Nicaise dans la cathédrale. Son chef, donné à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, y demeura en vénération jusqu'à l'époque de la révolution française.

[2] Semond appartient maintenant à l'évêché de Dijon. C'est un hameau de cent cinquante habitants, dépendant de la paroisse de Saint-Marc, à 20 kilomètres de Châtillon-sur-Seine.

Euverte) à Orléans; Aper (saint Èvre) à Toul; Venerandus (saint Vénérand) à Augustonemetum (Clermond-Ferrand); Simplicius à Vienne; Diogenianus à Albia (Albi); Dynamius à Engolisma Ratiastum (Angoulême); Pegasius chez les Petrocori (Périgueux); Alitius chez les Cadurcenses (Cahors), etc., continuèrent leur apostolat, et ne virent dans l'invasion des barbares qu'une moisson nouvelle à cultiver pour le champ du Père de famille. La plupart des noms que nous venons de citer sont mentionnés avec éloge dans les lettres de saint Paulin de Nole. « Ce sont, écrivait-il, des évêques dignes de leur vocation divine. Vous reconnaîtrez en chacun d'eux les marques d'une sainteté éminente. Le zèle, le courage et la foi sont chez eux à la hauteur du péril [1]. » Presque tous ont laissé d'immortels souvenirs dans le cœur de nos populations. Saint Exupère, acheva à Toulouse, l'église commencée en l'honneur du martyr saint Saturnin, premier évêque de cette ville. On lui attribue aussi la dédicace d'un ancien temple de Minerve, changé par lui en une église consacrée à la Mère de Dieu. Marcellus, ou Marcel, si connu dans la future capitale de la monarchie française sous le nom vulgaire de saint Marceau, était né d'une famille pauvre mais chrétienne de Lutèce. Dès l'enfance, on admirait en lui une piété, une modestie, un amour de l'étude qui le recommandèrent à l'affection de Prudens, alors évêque de Paris. Dès cette époque, les églises épiscopales avaient un *pædagogium*, où les jeunes gens étaient formés aux lettres et à la vertu. Marcel fut successivement ordonné lecteur, diacre et prêtre par Prudens. A la mort de ce dernier, le clergé et le peuple d'une voix unanime le demandèrent pour évêque. Il fallut vaincre sa résistance et le porter de force sur le trône épiscopal. Avec lui, il y faisait asseoir toutes les vertus. On cite les nombreux miracles obtenus par son intercession. La légende se souvient, en particulier, d'un monstrueux reptile dont il délivra par sa parole les populations épouvantées. Baillet a prétendu qu'il fallait interpréter ici la chronique, et voir dans le serpent tué par saint Marcel à Lutèce, comme dans le dragon de

[1] Paulinus, cit. a Gregorio Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XIII; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 210.

Romanus (saint Romain) à Rouen, un emblème de la barbarie dont les deux thaumaturges furent vainqueurs. Nous n'inclinerions pas volontiers vers cette opinion. Les marais de l'antique Lutèce et ceux des Rothomagi n'étaient point alors transformés, comme ils le furent depuis, par une civilisation quinze fois séculaire. Leurs profondeurs recélaient donc très-certainement et en grand nombre des hôtes farouches, qui devaient souvent jeter la terreur parmi les paisibles habitants des rives de la Seine. La prière des hommes de Dieu était une arme toute puissante. Aux Thébaïdes, elle domptait la fureur des lions; dans les contrées du nord, elle luttait contre les reptiles monstrueux des forêts et des marécages. De là, tant de récits détaillés, mentionnant des victoires de ce genre obtenues sur divers points des Gaules, à cette période de notre histoire. Il est bien vrai que nos évêques remportèrent sur la barbarie des hommes un triomphe pareil. Mais il faut bien comprendre que leur succès si rapide et si universel contre celle-ci, serait inexplicable sans leur caractère de thaumaturges. En refusant de croire aux miracles dont la tradition est unanime à nous entretenir, on se retrouverait en face d'un prodige bien plus incroyable encore : la transformation des barbares accomplie sans miracles.

Saint Aper (saint Evre), évêque des Leuci Tullorum (Toul).

14. A tous les noms des saints évêques de la Gaule, en cette période de genèse nationale, s'attachent des souvenirs miraculeux. Plus d'une fois la chronique a oublié la date précise de leur inauguration sur le siége illustré par leurs vertus; mais toujours elle transmet les prodiges dont leur vie fut semée. Il en est ainsi notamment d'Aper (saint Èvre), évêque des Leuci Tullorum (Toul). Aujourd'hui encore, malgré les savantes recherches de Muratori, de Baronius, de Tillemont, des auteurs de la *Gallia Christiana*, et des Bollandistes, il est assez difficile de fixer nettement l'époque de son pontificat, et même de dégager son identité de la foule des nombreux homonymes ses contemporains. Saint Paulin de Nole écrivait, vers l'an 404, une série de lettres que nous avons encore et qui sont adressées à un jurisconsulte célèbre de la ville des Turones (Tours), du nom d'Aper, marié à une patricienne appelée Amanda, lequel touché de la grâce, se convertit, embrassa la foi

chrétienne, avec sa jeune épouse, et devint prêtre [1]. Dans le même temps, Sulpice-Sévère, au troisième de ses dialogues sur la vie de saint Martin, introduit pour interlocuteurs les moines de Marmoutiers Gallus et Aper, le prêtre Évagrius, Sebastianus Agricola, Ætherius, le diacre Calupio et le sous-diacre Amator [2]. Faut-il identifier l'Aper de saint Paulin avec celui de Sulpice-Sévère? Première question, qui se complique bientôt par l'apparition d'un autre Aper, auquel Salvien écrit du monastère de Lérins [3]. Enfin Sidoine Apollinaire, vers l'an 470, écrivait une lettre, qui nous a de même été conservée, et qui porte pour suscription : *Sidonius Apro suo salutem* [4]. D'après le contexte de cette épître, le nouvel Aper, auquel Sidoine l'adressait, avait eu pour père un Éduen [5] de race patricienne, et pour mère une descendante des Fronto et des Auspicius, les plus nobles des Arvernes. Cet Aper était né lui-même dans la capitale de l'Arvernie (Clermont-Ferrand) et Sidoine Apollinaire lui rend cet hommage qu'en héritant des riches patrimoines de ses aïeux, il faisait revivre les exemples de leur sainteté traditionnelle. Parmi tant de noms identiques, appartenant au même siècle et à la même patrie, on conçoit que la critique savante ait hésité longtemps. La plupart des érudits sont partis du principe absolu que l'un ou l'autre de ces Aper devait être l'évêque des Leuci Tullorum. Nous ne voyons nullement la nécessité d'une pareille identification. Le nom d'Aper était tellement commun dans les Gaules que, dès la fin du troisième siècle, il faisait déjà la fortune de Dioclétien. Dès lors, nous n'avons point à nous étonner du grand nombre d'homonymes que nous venons de rencontrer ici. Aucun d'eux d'ailleurs n'est qualifié du titre d'évêque par les divers correspondants qui leur écrivent. Reste donc à examiner, au point de vue de la tradition locale de Toul et des monuments historiques ou archéologiques de cette ville, la grande figure de saint Aper,

[1] S. Paulin. Nolan., *Epist.* XXXVIII, XXXIX, 44; *Patrol. lat.*, tom. LXI, col. 357-386. — [2] Sulpic. Sev., *Dialog.* III; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 211. — [3] Salvian., *Epist.* VII; *Patr. lat.*, tom. LIII, col. 167. — [4] Sidon. Apollin., *Epist.* XXI, lib. IV; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 525. — [5] La capitale des Eduens, l'ancienne Bibracte, portait déjà le nom d'*Augustodunum* (Autun), qu'elle a conservé.

son évêque. Ils sont unanimes à le présenter sous des traits complétement distincts des autres personnages que nous venons d'énumérer. « Le bienheureux Aper, disent tous les manuscrits locaux, naquit au diocèse d'Augusta Trecarum (Troyes), dans un bourg appelé Tranquillus [1]. Sa famille, riche et noble, était chrétienne. Il eut une sœur, nommée Apronia [2], qui consacra depuis sa virginité au Seigneur. Aper la devança dans cette voie royale du renoncement. Sa jeunesse s'écoula dans l'étude, la prière et les œuvres de charité. Le patrimoine de ses aïeux, passé entre ses mains, devint le trésor des pauvres. Il menait la vie d'un ascète au milieu de ses domaines héréditaires, imitant au fond des Gaules les jeûnes, les veilles, les austérités des moines de la Thébaïde; mais surtout, dit son biographe, épris d'une double passion : l'étude des saintes lettres et les exercices de charité. Sa vigilance était extrême pour éloigner des contrées qu'il habitait les ravages de l'hérésie, les subtilités de l'erreur. La réputation de ses vertus s'étendit au loin. Le clergé et les fidèles de Leuca Tullorum, ayant à pourvoir à la vacance de leur siége, le demandèrent par acclamation pour évêque. Ils vinrent chercher le saint, qui résista d'abord à leurs instances, sans vouloir néanmoins s'y dérober par la fuite. Il avait pour principe que nul ne doit s'ingérer par ambition dans le ministère épiscopal, mais que l'élu du Seigneur serait coupable d'opposer sa volonté propre aux desseins de Dieu. On le prit donc, et on le fit asseoir sur le trône des évêques. Rien ne fut changé dans sa vie, sinon que le théâtre où éclataient ses vertus était plus en évidence. Même humilité, même simplicité dans la parole, les manières, le vêtement, la nourriture, mêmes abstinences, mêmes études. Sauf les miracles qui éclataient comme malgré lui sur son passage, rien au dehors ne trahissait l'éminence d'une sainteté toujours enveloppée d'un

[1] Aujourd'hui Trancault, village d'environ quatre cents âmes, canton de Marcilly-le-Hayer, arrondissement de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube.

[2] Sainte Apronia est honorée d'un culte public, et sa fête est fixée au 15 juillet. Cf. Bolland., tom. IV *Julii*, pag. 45. Nous croyons devoir prévenir les lecteurs que nos citations des *Acta sanctorum* se rapportent toutes à la première édition de cet ouvrage monumental.

manteau de modestie. Le bienheureux avait coutume de parcourir les provinces et les cités de la Gaule, pour y annoncer la parole du salut et y extirper les restes de la superstition idolâtrique. Un jour, il exerçait ce ministère sacré dans la ville des Cabillonenses (Châlon-sur-Saône). Le gouverneur Adrianus [1] venait d'incarcérer trois criminels, auxquels l'homme de Dieu, par une vue prophétique, daigna s'intéresser. Il sollicita la permission d'évangéliser les détenus, et poussa l'humilité jusqu'à se jeter aux genoux du magistrat pour vaincre sa résistance. Tout fut inutile. Mais en ce moment les portes du cachot s'ouvrirent d'elles-mêmes, et les trois prisonniers, accourant au milieu d'une foule de spectateurs, se précipitèrent aux pieds du saint évêque, lui présentant leurs chaînes brisées comme un hommage de victoire. A cette vue, le gouverneur, soit émotion, soit violence, soit terreur, fut pris d'un accès de convulsion et ne tarda point à rendre l'âme. Je pourrais, dit le biographe, raconter tous les autres prodiges de la vie du saint évêque, mais ce serait un travail superflu : *Nemo unquam sani capitis dubitaverit eum pluribus aliis signis effulsisse.* En effet, le chroniqueur anonyme en raconte un autre : « Au sortir de Châlon, dit-il, l'homme de Dieu rencontra un adolescent que l'esprit immonde tourmentait. L'état de ce malheureux offrait quelque chose d'étrange. De sa bouche et de ses narines, comme d'une fournaise, s'échappaient des flammes sulfureuses. Il se tordait dans des convulsions effroyables, se roulait sur le sol, cherchant à mordre tous ceux qui l'approchaient. L'énergumène se précipita à la rencontre du saint évêque, et la foule terrifiée s'écarta au loin. Aper fit le signe de la croix, et s'avança seul, la main droite levée et bénissante, en face de ce furieux. Arrête, lui dit-il. — La bouche écumante, le possédé allait se jeter sur le bienheureux, comme pour le dévorer. Tout à coup, dompté par une force invisible, le démoniaque s'agenouilla devant son libérateur. L'esprit du mal l'avait abandonné pour jamais [2]. » Nous n'hésitons point à repro-

[1] Ce nom d'Adrianus, cité par les Actes, avait donné lieu à une erreur longtemps accréditée, et qui consistait à placer l'épiscopat de saint Èvre sous le règne d'Adrien (117-138). — [2] Bolland., *Act. sanct.*, 15 septemb.

duire ces récits. Il est aujourd'hui de mode de nier les possessions démoniaques. Le christianisme les a en effet rendues plus rares dans nos sociétés modernes. Mais elles étaient fort communes au sein des civilisations idolâtriques. Plaise à Dieu que la vertu intrinsèque du baptême se conserve au milieu de nous, malgré l'apostasie du rationalisme actuel! Le signe de la croix, sous la main des pontifes de l'Église, aura toujours la même vertu; mais il y a, de nos jours, cette différence que notre société, de baptisée qu'elle fut, semble vouloir se faire, je ne dis point païenne, car les païens avaient une foi et un culte, mais matérialiste et athée. Une pareille tendance aboutirait à d'incalculables ruines. Saint Èvre, placé au berceau de notre société française, eut la gloire de la baptiser pour l'immortalité de Jésus-Christ. Une église qu'il avait construite à Toul, et qui porta depuis son nom, était encore célèbre du temps de Frédégaire (VIIIe siècle). Un monastère fameux se groupa autour de cette fondation, et resta, pendant tout le moyen âge, comme le centre religieux de la Lorraine.

Saint Victricius, évêque des Rothomagi (Rouen).

15. Les monuments écrits de notre hagiologie gauloise sont loin d'être complets. Le peu que nous savons de saint Aper est dû à une chronique du VIe ou VIIe siècle, conservée par les moines du Der. Les Actes de saint Victricius de Rouen, le contemporain et l'ami de saint Martin de Tours, ne nous sont point parvenus [1]. Sulpice Sévère raconte que le bienheureux Martin, s'étant rendu dans la ville des Carnutes (Chartres) pour y assister à un concile, on lui présenta une jeune sourde et muette, âgée de douze ans. Les parents, avec cette foi qui, selon le mot de l'Évangile, transporte les montagnes, disaient au bienheureux Martin : « Bénissez notre fille, et elle sera guérie. — Or Martin avait à ses côtés l'évêque des Rothomagi, Victricius. Rien n'est impossible à votre sainteté, lui dit-il. Bénissez cette malade. — Victricius résista par humilité, et Martin, cédant à ses instances, s'agenouilla, fit une prière, et toucha, avec l'huile des exorcismes, les lèvres de la jeune fille, qui recouvra aussitôt la parole [2]. » Victricius était donc lui aussi un

[1] Sulpic. Sev., *Dialog.* III, cap. II; *Patrol. lat.* tom. XX, col. 213. — [2] Bolland., *Act. sanct.*, 17 augusti.

thaumaturge. Ce caractère, commun à tous les saints des époques les plus diverses, éclata sans mesure, à ce point précis de l'histoire où les barbares, envahissant les Gaules, apportaient à l'épiscopat catholique des générations innombrables à convertir. A défaut des actes authentiques de ces illustres évêques, la tradition atteste leurs miracles. C'est ainsi qu'un chroniqueur anonyme, parlant de Venerandus (saint Vénérand), évêque des Arvernes (Clermont), s'exprime ainsi : « Les témoignages de son éminente sainteté se sont perpétués sans interruption dans le pays qu'il évangélisait. Il avait été inhumé dans la basilique de saint Illidius (Saint-Allyre [1]). Les nombreux miracles qui s'opérèrent à son tombeau donnèrent occasion d'élever, sous son vocable, une église où l'on transporta ses reliques. Le concours des fidèles n'a pas cessé, jusqu'à ce jour, dans ce sanctuaire vénéré [2]. »

St Evertius (St Euverte), évêque des Aurelii (Orléans).

16. Nous considérons comme un pieux devoir de recueillir ici tous les fragments relatifs à la biographie trop peu connue de nos saints nationaux. La vie d'Evurtius (saint Euverte), évêque des Aurelii (Orléans), nous a été conservée par le sous-diacre Lucifer, lequel, vers le milieu du VIe siècle, trouvant que le style des actes primitifs avait vieilli, entreprit de le rajeunir pour le rendre accessible à un plus grand nombre de lecteurs. « Du reste, ajoute-t-il, j'ai scrupuleusement maintenu la série des faits sans y rien ajouter : » *Nihil addens, neque superflue loquens* [3]. Malgré cette déclaration préliminaire, le récit du pieux sous-diacre d'Orléans a soulevé des difficultés chronologiques longtemps inextricables. Il fait remonter l'élection de saint Euverte à l'époque de Constantin le Grand, et lui donne pour successeur immédiat le prêtre Anianus (saint Aignan). Or, de Constantin le Grand (315) à la mort de saint Aignan (453), il s'est écoulé un intervalle de cent trente-huit ans, et durant cette période plus que séculaire, le siége épiscopal aurait été occupé seulement par deux évêques. L'invraisemblance est telle ici qu'elle équivaut à une véritable im-

[1] Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner l'épiscopat de saint Illidius, ou Allyre, à Clermont (370-385). — [2] Bolland., *Act. sanct.*, 18 januar. — [3] Bolland., *Act.*, 7 sept.; tom. III *Sept.*, pag. 47.

possibilité. L'anachronisme parut si monstrueux aux hagiographes subséquents, que pour l'éviter, ils eurent recours à un subterfuge, et intercalèrent, dans le récit du sous-diacre d'Orléans, une phrase incidente, qui permettait de supposer entre la mort de saint Euverte et l'élection de saint Aignan une période de temps, indéterminée, élastique, dans laquelle on pourrait placer autant d'évêques qu'on voudrait : *Post multo tempore, multisque episcopis decedentibus, sanctus vir, Deo plenus, Anianus, consentiente Domino, ad pontificale munus accessit* [1]. Les Bollandistes ont adopté ce texte comme une explication plausible. Ils conjecturent qu'un certain nombre d'évêques, dont les noms nous sont aujourd'hui inconnus, se seraient succédé sur le siége d'Orléans entre Euverte et Anianus. Nous nous permettrons de n'être pas de leur avis, et de proposer un nouveau système d'explication qui fait disparaître toutes les difficultés. Voici d'abord la biographie de saint Euverte, par le sous-diacre Lucifer : « A la mort du bienheureux évêque Desinianus, dit le chroniqueur, la ville des Aurelii se partagea en deux factions, qui soutenaient chacune un candidat différent. La lutte prit des proportions regrettables, le peuple en vint aux armes; il y eut du sang répandu de part et d'autre. L'empereur Constantin fut informé de ces dissensions. Par ses ordres, le préfet de la ville, Porphyrius, réunit les principaux évêques de la Gaule, pour arriver à une solution pacifique. Les pères, assemblés à Orléans, trouvèrent dans les esprits une telle animosité, qu'ils renoncèrent à l'idée de faire adopter une voie de conciliation aux deux partis. Dieu seul, dirent-ils, fera cette élection. Les hommes n'y réussiraient point. — En conséquence, ils ordonnèrent un jeûne de trois jours, après lesquels tout le peuple, réuni dans la basilique, devrait attendre que le Seigneur fît connaître l'homme de son choix. Or, le second jour de ce jeûne solennel, un étranger, pauvrement vêtu, entra dans la ville et vint prier à l'église. Après sa prière, il sortit et se tint sous le portique, attendant que quelqu'un lui offrît l'hospitalité. Un *ostiarius* (portier) l'ayant aperçu, lui dit : Serviteur de Dieu, qui êtes-vous?

[1] Bolland., *Act.*, tom. cit., pag. 48.

d'où venez-vous, et quel est le but de votre voyage ? — Je suis, dit l'étranger, un sous-diacre de l'Église romaine. Je parcours la Gaule dans l'intention d'apprendre quelques nouvelles sur le sort de ma sœur et de mon frère, qui ont été emmenés en captivité lors de la dernière expédition [1]. — Comment se nomment votre sœur et votre frère? — Cassia et Eumorphius. — Je n'ai jamais entendu parler d'eux, répondit le portier. Mais venez vous reposer dans ma cellule ; vous y demeurerez autant qu'il vous sera nécessaire pour vos investigations. — L'étranger accepta cette offre. L'humble *ostiarius,* selon la pieuse coutume de l'Église, lava lui-même les pieds de son hôte, et lui fit partager son pauvre repas du soir. Le lendemain, dès l'aurore, l'étranger se disposait à reprendre sa route. Ami de Dieu, lui dit l'*ostiarius*, ne savez-vous donc point ce qui se passe dans cette ville? — Non, répondit le Romain. — Le portier lui apprit alors que ce jour-là même devait avoir lieu l'élection d'un nouvel évêque. Une grande foule de peuple, ajouta-t-il, se réunira dans la basilique à cette occasion. Peut-être, à la faveur de cette affluence, pourrez-vous obtenir quelques renseignements utiles. — Je n'y compte guère, dit le sous-diacre; cependant que votre volonté soit faite. — Et ils se rendirent à l'église. L'*ostiarius* se tint près de la porte, pour remplir son office, et l'étranger demeura à ses côtés. Cependant les évêques, prosternés le front sur le pavé du sanctuaire, supplièrent le Seigneur avec larmes de manifester sa volonté, et de mettre un terme aux afflictions de son peuple. Les prières de la litanie étaient répétées au milieu des sanglots des fidèles. Tout à coup, par une fenêtre supérieure, on vit entrer une colombe qui voltigea quelque temps sur l'assemblée en battant des ailes ; on eût dit qu'elle cherchait parmi la foule un

[1] Si l'on rapportait ce récit à l'époque de Constantin le Grand, il faudrait, par l'expédition dont parle Evurtius, entendre celle qui eut lieu contre le tyran Maxence. Mais cette expédition victorieuse de Constantin le Grand, auquel elle valut l'empire, ne coûta aucun prisonnier à la ville de Rome, et par conséquent n'expliquerait pas, d'une manière satisfaisante, la servitude du frère et de la sœur d'Evurtius. Ce n'est pas la seule invraisemblance que la fausse date de Constantin le Grand ait amenée sous la plume de l'hagiographe du VIe siècle. Nous en signalerons d'autres un peu plus loin.

personnage sur qui se reposer. Tous les regards la suivaient dans son vol. Elle s'arrêta enfin sur la tête de l'étranger. Celui-ci étendit les mains pour la chasser. Après une lutte de quelques instants, la colombe reprit son essor et s'envola par la fenêtre ouverte; mais elle reparut bientôt, et, comme pour accentuer davantage le ministère dont elle était chargée, elle vint directement, après avoir parcouru une seconde fois toute l'église, se reposer encore sur la tête de l'inconnu. Les efforts de celui-ci pour la chasser recommencèrent. Cependant la foule demandait le nom de cet homme. On le confondit d'abord avec l'*ostiarius,* près duquel il se tenait. Mais bientôt l'erreur fut reconnue et les évêques donnèrent l'ordre de l'amener dans le sanctuaire. Il fut obligé de décliner son nom. Je m'appelle Evurtius, dit-il. Je suis sous-diacre de l'Église romaine. — Et il fit connaître l'objet de son voyage. En apprenant sa qualité de clerc romain, les évêques rendirent grâces au Dieu Tout-Puissant de ce qu'il destinait aux Aurelii un pasteur venu de la cité apostolique, d'où jadis, aux temps anciens, les très-pieux prédicateurs de la foi avaient été envoyés dans les Gaules. Puis ils s'agenouillèrent, ayant au milieu d'eux Evurtius. Mentalement ils adressaient à Dieu cette prière : Seigneur Jésus-Christ, vous dont la bénédiction se repose sur le juste, si c'est par un ordre secret de votre Providence que cet étranger est venu parmi nous, s'il est vraiment le pasteur que vous avez choisi pour cette congrégation chrétienne, daignez une troisième fois nous en donner la preuve, afin que toute incrédulité cesse devant la manifestation de vos saints décrets. — Telles étaient leurs prières. En ce moment la colombe rentra dans l'église. Elle revint près de la porte, où, les deux premières fois, elle avait rencontré Evurtius. Mais ne le trouvant plus, elle se mit à voltiger au-dessus de l'assemblée, comme pour chercher l'homme de Dieu. Les évêques placèrent alors à côté d'Evurtius les deux candidats rivaux, les serrant les uns contre les autres en un groupe dont les têtes se touchaient, et attendirent en silence ce qui allait se passer. La colombe, après avoir exploré inutilement la foule, vint enfin au sanctuaire. Là, s'élevant jusqu'à la voûte, elle redescendit en droite

ligne sur la tête d'Evurtius et s'y reposa. Son vol avait été si précis qu'elle n'effleura même pas, de ses ailes étendues, la chevelure des deux autres candidats. A cette vue, la foule éclata en transports d'allégresse : Voilà l'élu de Dieu ! s'écria-t-elle. Il est digne ! Il est juste ! Evurtius est notre pasteur, notre évêque, notre père ! — L'élu de Dieu se montra digne de sa vocation. Je ne raconterai point en détail, dit le chroniqueur, les guérisons miraculeuses, les grâces surnaturelles obtenues par sa médiation. Il me suffira de rappeler brièvement une série de faits qui sont connus pour ainsi dire du monde entier : *quæ universo pene mundo innotuerunt.* Un an après l'ordination d'Euverte, la cité des Aurelii fut menacée d'une destruction complète. Pendant un orage épouvantable, le feu du ciel enveloppa la ville, et les flammes jaillirent de partout à la fois. Les habitants éplorés se pressaient autour du très-bienheureux évêque, lui disant : Homme de Dieu, sauvez-nous ! — Evurtius se rendit à l'église. Là, prosterné devant l'autel, il dit : Seigneur, Dieu d'Israël, vous avez jadis sauvé les trois jeunes hébreux dans la fournaise ardente, éteignez en ce moment les globes enflammés qui tombent sur cette ville. — A peine eut-il prononcé ces paroles que l'orage cessa et l'incendie s'éteignit de lui-même. La foule poussait des cris de joie et de reconnaissance. L'évêque reprit la parole, et, s'adressant au peuple : Voici, dit-il, que dans sa miséricorde, le Seigneur nous a délivrés des flammes. Ne voulez-vous pas perpétuer, par un monument durable, le souvenir d'un tel bienfait ? — Toutes les voix et tous les cœurs répondirent par des acclamations enthousiastes. Or c'était le temps où le trésor de la croix sainte du Sauveur venait d'être retrouvé à Jérusalem par la pieuse Hélène, mère de Constantin. Il fut résolu que l'église des Aurelii, qui avait jusque-là été un fort modeste édifice, serait remplacée par une somptueuse basilique, sous le vocable de Sainte-Croix. Une collecte fut faite dans ce but ; tous les habitants y prirent part, chacun dans la mesure de ses ressources. Au jour fixé pour l'inauguration des travaux, le bienheureux évêque, entouré du clergé et du peuple, vint bénir les premières fouilles. Selon l'usage de certaines provinces, il mit lui-même la main à

la pioche, traça d'abord une grande croix sur le sol, puis creusa la tranchée environ à trois pieds de profondeur. Or voici qu'à ses regards s'offrit un vase de terre cuite, soigneusement fermé et enduit extérieurement de goudron (*olla clausa atque bituminata*). L'évêque l'ouvrit, et trouva à l'intérieur une quantité de pièces d'or, frappées à l'effigie de Néron, et dans un état de conservation parfaite. On eût dit que la Providence divine les avait tenues jusque-là en réserve, pour subvenir à la construction de la basilique. Mais le bienheureux évêque, appelant son archidiacre : Mon frère, lui dit-il, prenez ce trésor et portez-le à l'empereur. Nous devons l'exemple du respect des lois, nous qui sommes préposés au gouvernement des âmes [1]. — Constantin reçut donc l'envoyé de saint Euverte et son précieux dépôt. Mais l'empereur ne voulut rien retenir de son droit d'aubaine. Il en fit l'abandon pour les frais de la nouvelle basilique, et y ajouta de nombreux et riches présents. L'église d'Orléans fut consacrée le cinq des nones de mai (3 mai), jour auquel on célèbre l'invention de la Sainte-Croix. Deux événements mémorables signalèrent cette cérémonie. On se rappelle que le voyage de saint Euverte dans les Gaules avait pour but la recherche d'un frère et d'une sœur emmenés en captivité par des guerriers de ce pays. Or, pendant qu'on achevait les travaux de la basilique de Sainte-Croix, Mansuetus, archidiacre de la cité des Suessiones (Soissons), vint à Orléans, chargé d'un message pour Euverte. L'évêque de Soissons lui mandait qu'étant un jour au tombeau des bienheureux martyrs Crespin et Crespinien, il avait remarqué l'attitude profondément recueillie d'un homme et d'une femme, lesquels, agenouillés près du sépulcre, répétaient à mi-voix cette prière : Glorieux témoins de Jésus-Christ, obtenez-nous la grâce de revoir un jour, et d'embrasser, avant de mourir, notre frère Evurtius.—L'évêque de Soissons

[1] *Si quis in Cæsaris loco* (*thesaurum*) *invenerit, dimidium Cæsaris esse statuit Adrianus*. Tel était le texte du droit romain. (Justinian., *Instit.*, lib. II, tit. I.) On voit que saint Euverte se conforme au précepte légal, et va même au delà, puisqu'il transmet le trésor tout entier à l'empereur, laissant à celui-ci le soin d'en faire la répartition selon son bon plaisir.

les interrogea. Nous sommes citoyens romains, dirent-ils. Des soldats gaulois nous ont emmenés en captivité. Or, nous avons à Rome un frère bien-aimé, le sous-diacre Evurtius. C'est lui que nous voudrions revoir, et tel est le sens de la prière que nous adressons aux saints martyrs. — L'évêque de Soissons apprit d'eux qu'ils étaient en ce moment esclaves d'une pieuse chrétienne de la ville, nommée Juliana. Telles étaient les nouvelles que l'archidiacre Mansuetus apportait à la cité des Aurelii. Les deux esclaves de Soissons étaient réellement le frère et la sœur de l'évêque d'Orléans. Ils vinrent bientôt, versant des larmes de joie, embrasser leur bienheureux frère. La cité d'Orléans voulut fournir le prix de leur rançon. La pieuse Juliana reçut une somme considérable en échange de ses deux esclaves. L'allégresse publique fut portée au comble par l'arrivée d'Anatolius, chargé par l'empereur Constantin de rapporter au bienheureux évêque le trésor trouvé dans les fouilles de la nouvelle basilique, et de lui remettre en outre sept grands bassins d'or pur [1] et sept calices de même métal. Le prince voulait de plus que durant trois ans, le territoire de la ville fût déchargé d'impôts, et que toute la décoration intérieure de la basilique fût faite aux frais du trésor impérial. Les fêtes de la dédicace furent célébrées avec magnificence. Pendant qu'à l'autel le bienheureux évêque, après avoir offert le pain et le vin, traçait, selon les rites liturgiques, le signe de la croix sur les espèces sacramentelles, on vit une auréole de gloire resplendir sur sa tête. Au milieu de ce foyer de lumière, les assistants distinguèrent une main céleste qui bénissait avec l'évêque, et qui demeura visible jusqu'à la fin des cérémonies de la messe. « Le bruit de ce miracle, ajoute le chroniqueur, fit le tour de la terre : *peragravit hujus miraculi visio omnem mundum*. Son effet sur les païens de la contrée fut tel qu'en

[1] *Lances auri purissimi septem.* Le lecteur pourra remarquer l'analogie qui existe entre les présents faits par Constantin à la basilique Sainte-Croix d'Orléans, tels que le biographe de saint Euverte les énumère, et ceux dont le *Liber Pontificalis,* fait si souvent mention, en parlant du mobilier des basiliques romaines. Les *lances* de la biographie sont les *patenæ* du *Liber Pontificalis,* c'est-à-dire les vastes et larges plateaux d'or, sur lesquels les diacres portaient les pains sacrés de l'Eucharistie pour les distribuer aux fidèles.

trois jours on en compta jusqu'à sept mille qui vinrent se jeter aux pieds du bienheureux, et lui demander la grâce du baptême. — Le reste du pontificat de saint Euverte fut accompagné des mêmes bénédictions et des mêmes prodiges. « A chaque heure, ou plutôt à chaque moment, la gloire du Christ resplendissait par les mains de l'homme de Dieu. Tous les malades qui venaient à lui recouvraient la guérison ; aux sourds il rendait l'ouïe, la vue aux aveugles, aux boiteux l'usage de leurs jambes, aux paralytiques la santé. A tous il imposait les mains, et l'Esprit de Dieu, diversifiant ses dons sur chacun, opérait ces nombreux miracles. Après vingt ans d'un pareil épiscopat, le bienheureux s'étant rendu selon son ordinaire à la psalmodie des matines, eut une révélation qui lui annonçait sa mort prochaine. Il célébra les saints mystères, puis réunissant le clergé et quelques fidèles, il leur dit : Je vais vous quitter. Dimanche prochain, j'émigrerai vers le Seigneur. Que cette nouvelle ne vous afflige point, je vous en supplie, et prêtez une attention calme et tranquille à ce qui me reste à vous dire. Pour éviter les discussions qui régnaient ici lors de mon élection, faites dès maintenant, et sous mes yeux, le choix de mon successeur. Je vous recommande Anianus [1]. »

Difficulté chronologique au sujet de la date d'élection de S. Anianus (S. Aignan).

17. Telle est la première partie des actes de saint Euverte; il nous semble qu'elle ne méritait pas le dédain qu'ont professé pour elle les critiques du XVII[e] siècle. A part l'erreur chronologique évidente qui consiste à donner Anianus (saint Aignan) pour successeur immédiat à un évêque contemporain de Constantin le Grand, les faits qu'elle mentionne s'enchaînent avec une telle précision qu'on ne saurait guère y voir l'œuvre d'un faussaire. Quant aux miracles de saint Euverte, leur souvenir fut gardé si fidèlement par la tradition, qu'un diplôme de Charlemagne [2] les rappelle comme des événements de notoriété publique. Nos évêques du V[e] siècle furent donc à la fois des saints et des thaumaturges. Anianus, en montant à son tour sur le siége d'Orléans, y porta

[1] Bolland., *Act.*, tom. cit.

[2] Ce diplôme est reproduit intégralement tom. VIII de la *Gallia christiana*, pag. 480, et reconnu pour authentique par les Bollandistes, tom. cit., pag. 60.

cette double auréole. Il fut très-réellement, croyons-nous, le successeur immédiat de saint Euverte. Les actes ont ici raison pour le fond de l'histoire, mais tort relativement à la question chronologique. Sur ce dernier point, il nous paraît très-facile de remonter à la source de l'erreur involontaire qui s'est glissée dans la biographie de saint Euverte par le sous-diacre du VIe siècle, tout en laissant au fond du récit le caractère de véracité parfaite dont la narration elle-même porte l'empreinte. Lucifer, le sous-diacre qui a remanié la légende primitive, trouvait le nom de l'empereur Constantin étroitement mêlé à celui de saint Euverte. Il dut en conclure que cet empereur Constantin ne pouvait pas être différent du fils de sainte Hélène. Grégoire de Tours, contemporain du sous-diacre d'Orléans, est tombé, nous l'avons vu, dans des erreurs analogues. Il prenait soin lui-même d'avertir ses lecteurs que les monuments historiques avaient disparu, pour la plupart, à l'époque de l'invasion; et que le peu qui en restait demeurait lettre close, parce qu'il ne se trouvait plus personne en état de les expliquer. Or, l'an 407, un usurpateur du nom de Constantin régna dans les Gaules, avec le titre d'empereur. Nous allons le faire connaître et raconter les péripéties de son règne qui dura près de cinq ans. Sans nul doute, ce Constantin de l'an 407 aura été confondu de très-bonne foi par le sous-diacre Lucifer avec Constantin le Grand, fils de la pieuse Hélène. Dès lors toutes les difficultés, tous les anachronismes, toutes les prétendues contradictions s'évanouissent d'elles-mêmes, et, sauf une erreur de nom, les actes de saint Euverte concordent parfaitement avec ceux de saint Aignan. Il devient inutile de recourir, ainsi que l'ont fait les hagiographes postérieurs, et après eux les Bollandistes, à l'hypothèse d'une série d'évêques intermédiaires pour remplir le prétendu intervalle qui se serait écoulé entre Evurtius (315) et Anianus, sauveur de sa ville épiscopale sous Attila, en 451. Bon nombre de décisions ont été prises ainsi, prématurément, sur des sujets fort controversés, sans tenir compte de cette lacune produite dans la science historique par l'invasion des barbares. On nous pardonnera d'avoir signalé à la critique moderne une voie jusqu'ici

inexplorée et qui pourrait conduire à beaucoup d'autres solutions du même genre.

Avénement de l'usurpateur Constantin dans les Gaules.

18. Rien n'est plus certain que l'avénement dans les Gaules d'un usurpateur impérial nommé Constantin, en l'an 407. Livrée sans défense à l'invasion des Vandales, des Germains, des Goths, des Burgondes, cette riche province ne pouvait compter que sur elle-même et sur sa propre énergie. La politique de Stilicon était uniquement préoccupée des chimériques projets de la grandeur de sa famille et d'une guerre fratricide contre Arcadius, en Orient. La Gaule fut sacrifiée. C'est là un fait qui résiste à toutes les tentatives de réhabilitation essayées de nos jours en faveur de Stilicon. Nous avons dit que les légions romaines, campées sur le Rhin, avaient été rappelées en Italie. Seules, les troupes de la Grande-Bretagne, sans cesse menacée par les incursions des Scots et des Pictes de la Calédonie (Écosse), avaient été comme abandonnées à elles-mêmes dans leur poste lointain. Ne pouvant plus compter sur aucun secours, elles se donnèrent un empereur. Leur choix tomba en premier lieu sur un officier subalterne, du nom de Marc. Il fut décoré de la pourpre impériale ; mais, après quelques jours, soit caprice de la part des soldats, soit incapacité de la part du nouveau chef, Marc était égorgé, et remplacé par un autre tribun militaire nommé Gratien. Celui-ci ne réussit pas mieux à conserver la couronne et la faveur populaire. Son règne dura quatre mois. Les légions y mirent fin, en lui tranchant la tête. Or, il se trouvait parmi elles un simple soldat, appelé Constantin. Il était aussi brave que peu lettré. Son nom parut de bon augure. On le revêtit du manteau de pourpre, et l'on souhaita longue vie à Constantin, l'empereur auguste et invincible (407). Le parvenu fit preuve de plus de talent qu'on n'en pouvait espérer. A peine élevé sur un trône jusque-là si fragile, son activité, sa vigilance se déployèrent sans relâche. Quelques semaines après, il débarquait avec ses légions au port gaulois de Gessoriacum (Boulogne), annonçant le dessein de repousser l'invasion barbare. Toutes les provinces de la Gaule, depuis le Rhin jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées, répondirent à son appel et lui envoyèrent des députations pour reconnaître son pouvoir. On

l'acclamait comme un futur libérateur. Les soldats, disséminés sur cette vaste étendue de territoire, accoururent autour de lui et doublèrent bientôt son armée. A leur tête, il marcha contre les barbares. Une grande bataille fut livrée dans les plaines des Nervii (Hainaut). Constantin fut vainqueur. Poursuivant sa marche triomphale, il s'avança jusqu'au Rhin, conclut des traités d'alliance avec les Francs au delà du fleuve, et avec les Germains déjà établis en deçà, dans les plaines d'Argentoratum (Strasbourg). Deux partis s'offraient alors à sa politique, avec des avantages et des inconvénients qui se balançaient. Il pouvait fixer sa résidence dans une place forte de la frontière, coupant la retraite à ceux des barbares engagés dans l'intérieur de la Gaule, et repoussant toutes les invasions venues du dehors. Sa position grandissait de la sorte par le service rendu. D'un autre côté, il n'était pas probable qu'Honorius et son premier ministre Stilicon dussent laisser un usurpateur s'établir tranquillement dans les Gaules. Demeurer sur le Rhin pendant que la frontière des Alpes et les ports de la Méditerranée restaient ouverts aux légions d'Italie, c'était s'exposer à une double attaque : celle de Stilicon et celle des barbares. Tout bien considéré, le nouveau Constantin prit le parti de diviser son armée en quatre corps différents. De sa personne, il traversa la Gaule et vint se fixer sur les bords du Rhône, à Julia-Valentia (Valence), citadelle alors importante, où il pouvait se croire à l'abri d'un coup de main. Ses quatre corps d'armée, sous le commandement du breton Gerontius, du romain Justinus, du germain Nebiogast et du frank Edobinck, furent échelonnés aux pieds des Alpes. C'était là en effet le point le plus menacé. A la nouvelle des succès de l'usurpateur, Stilicon venait de prendre des mesures formidables. Détachant du corps expéditionnaire rassemblé pour la guerre d'Orient les troupes les plus braves et les plus dévouées, il les fit partir de Ravenne, sous la conduite de Sarus, l'un des généraux qui s'étaient récemment distingués dans la lutte contre Radagaise. Sarus franchit les Alpes, surprit la petite armée de Justinus, la tailla en pièces et tua de sa main le général. Quelques jours après, il arrivait sous les murs de Valence et assiégeait Constantin.

Nebiogast accourut à marches forcées. Avant d'engager le combat, il fit proposer à Sarus une conférence qui fut acceptée. Le trop confiant germain avait à peine mis le pied dans le camp ennemi qu'il se vit entouré par les soldats, et Sarus lui perçait le cœur d'un coup de poignard. Le crime porte rarement bonheur. L'exaspération des Gaulois ne connut plus de bornes. Le frank Edobinck et le breton Gerontius se précipitèrent, avec des forces immenses, contre Sarus. Celui-ci ne jugea point à propos de les attendre. Il leva le siége de Valence, repassa les Alpes en toute hâte, et s'estima trop heureux de rentrer sain et sauf en Italie, après avoir laissé tout son butin aux Bagaudes, paysans montagnards, qui lui firent acheter à ce prix le libre parcours à travers leurs défilés. Constantin demeurait maître des Gaules. Il fixa sa résidence à Arles, distribua des officiers civils et militaires dans les diverses provinces. Apollinaire, jurisconsulte fameux dans les écoles de Lugdunum (Lyon), aïeul de l'évêque du même nom, fut choisi pour préfet du prétoire. L'administration reprit de la stabilité et de la vigueur. Les barbares s'étaient éparpillés par groupes sur tout le territoire, songeant plus au pillage qu'à leur propre sécurité. Constantin les détruisit en détail, et durant quatre années de succès sans mélange, tint fermes les rênes du gouvernement.

Anianus (S. Aignan), évêque des Aurelii (Orléans).

19. Nous n'hésitons pas à croire que le Constantin des actes de saint Euverte fut réellement ce soldat parvenu. L'élection d'Evurtius sur le siége d'Orléans, au lieu de remonter à l'an 313, serait de l'année 407. Celle de saint Aignan, son successeur, daterait de l'an 427. Grâce à cette rectification, les actes d'Anianus, complétement distincts de ceux de saint Euverte, et rédigés par une main différente, retrouvent eux-mêmes une valeur réelle et une sérieuse authenticité. L'un et l'autre monument sont d'ailleurs inséparables, et affirment nettement les rapports d'intimité qui existèrent entre les deux illustres évêques. Voici le résumé des actes de saint Aignan. « Une famille considérable de Vienne se distinguait, depuis les temps apostoliques, par sa piété et sa foi. Gauloise d'origine, elle avait reçu, dès l'époque de la conquête, les honneurs du patriciat, et exercé presque constamment les grandes

charges du *municipium*. Vers la fin du IVe siècle, à l'époque où les îles de Lérins se peuplaient de religieux et où les fondations monastiques de saint Martin, à Tours et à Poitiers, jetaient un si vif éclat dans les Gaules, la noble et chrétienne famille des *Aniani* de Vienne était représentée par deux frères, Anianus (saint Aignan) et Leonianus (saint Léonien). Formés aux lettres humaines et à la science du droit dans les florissantes écoles de Lugdunum et de Burdigala, ces jeunes gens pouvaient prétendre à tous les honneurs et aux plus hautes dignités. Mais le souffle de l'Esprit-Saint les entraînait au désert. La cité de Vienne s'émut en voyant les deux plus riches héritiers de son patriciat renoncer au monde, à la fleur de l'âge, pour servir Jésus-Christ dans la solitude et la pauvreté. Léonien fonda une abbaye aux portes de sa ville natale. Anianus, attiré par la réputation de saint Euverte, ambitionna la faveur d'être admis au nombre des religieux que dirigeait l'illustre évêque des Aurelii, dans un monastère dédié à saint Laurent. Les grands évêques de cette époque se montraient ainsi fidèles à la tradition apostolique en général, et à celle de saint Martin de Tours en particulier. A côté de l'édifice matériel de leurs églises, ils érigeaient l'édifice spirituel des ordres religieux, où les âmes d'élite renouvelaient, dans chaque diocèse, les merveilles de la chrétienté naissante de Jérusalem. Anianus se distingua, entre tous les frères, par une humilité plus profonde, une admirable charité, et des mortifications qui égalaient celles des Thébaïdes. Saint Euverte se reposa sur lui de la conduite du monastère. Le patricien de Vienne portait à Orléans le titre d'*Abbas sancti Laurentii*, quand, après vingt années d'épiscopat, Euverte annonça à ses clercs qu'il allait mourir, qu'il souhaitait assister à l'élection de son successeur et qu'il leur recommandait de choisir Anianus. « Or, reprend ici le sous-diacre Lucifer, la communication du vénérable vieillard ne fut point unanimement agréée. La cité des Aurelii comptait dans son sein des prêtres de noble race. Les familles puissantes ambitionnaient l'épiscopat pour un de leurs membres. Tout en affichant les dehors d'une respectueuse déférence pour Euverte, on se promettait d'éluder son autorité, et déjà le nom de deux autres candidats circulait dans la foule, concurremment

avec celui d'Anianus, pour l'élection prochaine. Le très-bienheureux évêque connaissait toutes ces intrigues. Il réunit le clergé et le peuple dans la basilique de Sainte-Croix. Frères bien-aimés, dit-il, en vous prévenant hier que l'heure de ma mort est prochaine, j'ai obéi à la révélation de Dieu. C'est par le même sentiment de crainte du Seigneur que j'ai cru pouvoir vous recommander le choix d'Anianus. Mais puisque cette démarche a offensé quelques-uns d'entre vous, il me faut, en toute humilité et patience, rétablir l'harmonie dans les cœurs et l'unanimité dans les suffrages. Trois candidats sont en présence. Consultons la volonté du Seigneur par la prière et le jeûne. Trois billets, portant chacun le nom d'un candidat, vont être déposés dans une urne sous l'autel. Nous passerons toute cette nuit aux veilles saintes, chantant les hymnes, et écoutant la lecture des Livres sacrés. Demain, après la célébration solennelle de la messe, un enfant tirera de l'urne un nom, puis nous consulterons successivement, à l'ouverture du livre, le psautier de David et les Évangiles de Jésus-Christ. Si les trois épreuves sont concordantes, le nom qui sera sorti de l'urne sera celui du candidat choisi par le Seigneur. Autrement, nous recommencerons l'épreuve. — La proposition du bienheureux fut unanimement approuvée. La nuit s'écoula en prières ; le lendemain, des messes furent célébrées à l'autel; puis on approcha de l'urne un enfant qui bégayait à peine. Dans ses petits doigts il prit un billet sur lequel était inscrit le nom d'Anianus, et l'enfant se mit à répéter ce nom d'Anianus, qu'il entendait prononcer autour de lui. Ainsi, la parole de l'Écriture se vérifiait : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem* [1]. Après cette première épreuve, on ouvrit le livre des psaumes, et le verset qui s'offrit au regard fut celui-ci : *Beatus quem elegisti et assumpsisti : inhabitabit in tabernaculo tuo* [2]. Enfin le texte des Évangiles fut consulté, et l'on tomba sur cette parole du Sauveur : *Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam* [3]. La volonté de Dieu était manifeste. Anianus fut acclamé pour évêque, par toutes les voix du

[1] *Psalm.* VIII, 3. — [2] *Psalm.* LXIV, 5. — [3] Matth., XVI, 18.

clergé et du peuple. S'adressant alors au très-glorieux Euverte, les clercs lui dirent : Bienheureux père, nous voyons aujourd'hui que l'Esprit de Dieu inspire toutes vos paroles. — Le saint vieillard versa des larmes de joie, fit ses adieux aux fidèles, en leur recommandant l'obéissance à son successeur; puis il rentra dans sa maison, et, le dimanche suivant, il expira comme il l'avait prédit. Tetradius, ancien préfet d'Orléans, tint à honneur d'offrir dans son domaine, aux portes de la ville, une sépulture au saint évêque. Il avait le dessein d'élever sur ce tombeau une vaste église; mais les invasions des barbares, qui ravageaient alors la Gaule, ne lui permirent pas d'accomplir sa pieuse résolution. En ces temps de troubles, on s'estimait trop heureux de pouvoir conserver sa vie. Tetradius se borna donc à ériger un modeste oratoire, qui devint bientôt célèbre par les miracles opérés par la grâce de Jésus-Christ, à qui soit la gloire et l'honneur, dans les siècles des siècles. *Amen* [1]. » Ainsi parle le sous-diacre Lucifer, en attestant qu'il a scrupuleusement reproduit le fond des actes primitifs de saint Euverte. Malheureusement il ajoute que « le pape Sylvestre présidait au siége apostolique de Rome, pendant qu'Euverte occupait la chaire épiscopale d'Orléans. » Mais cette indication même nous semble un argument décisif en faveur de notre hypothèse. Évidemment, le sous-diacre Lucifer avait pris l'empereur Constantin des actes primitifs pour le fils de sainte Hélène. Il croyait faire preuve d'érudition ecclésiastique, en rappelant que le pape saint Sylvestre avait été contemporain de Constantin le Grand. Or, au temps du grand Constantin, les barbares ne ravageaient point la Gaule : rien donc ne se fût opposé à la réalisation des pieux projets de l'ex-préfet, Tetradius. Ainsi l'anachronisme est, d'une part, complétement expliqué par le siècle où Lucifer écrivait, et de l'autre, manifestement indépendant du récit primitif, qui faisait coïncider la mort de saint Euverte avec des invasions multipliées de barbares dans les Gaules. Nous croyons donc que les actes traditionnels, relatifs à la vie de saint Euverte et de saint Ai-

[1] Bolland., *Act. sanct.*, 7 septemb., pag. 57, 58.

gnan, peuvent s'harmoniser à merveille avec les données de la chronologie, et nous appelons de tous nos vœux l'avénement d'un historien national qui reprendrait l'étude patiente et sérieuse des actes de nos saints, pour éclaircir et résoudre les objections d'une critique trop absolue, laquelle a pris souvent de simples nuages pour des impossibilités.

Severinus (S. Séverin) de Cologne. Question d'identité avec Severinus (saint Seurin) de Bordeaux.

20. Les nouveaux Bollandistes donnent l'exemple de cette méthode respectueuse, appliquée à l'examen des monuments hagiographiques. En poursuivant les travaux de leurs devanciers, ils ont trouvé sur leur route, à la date du 23 octobre, la question jusqu'ici assez obscure de l'identité de Severinus de Cologne avec l'évêque de Burdigala du même nom. Un passage formel de Grégoire de Tours, la tradition constante de Burdigala, les monuments hagiographiques de cette église s'accordent à réunir en un seul les deux saints homonymes. C'est aussi notre opinion, mais elle présente également quelques difficultés sous le rapport chronologique. Severinus succéda, en 346, sur le siége de Cologne, à l'évêque Euphratas. Il signala son pontificat par un zèle et une foi intrépides, durant les orages de l'arianisme, jeta les fondements de l'église de Saint-Corneille, et fut le thaumaturge des bords du Rhin, comme l'étaient saint Martin sur les rives de la Loire, et saint Ambroise sur celles de l'Olona, de l'Arno et du Tibre. Nous avons déjà raconté la vision de Severinus à Cologne, le jour de la mort de saint Martin à Tours (396 *alias* 397) [1]. A cette date, Severinus ne pouvait avoir moins de cinquante ans d'épiscopat, c'est-à-dire qu'il devait être plus qu'octogénaire, puisqu'on ne sacrait guère alors d'évêque au-dessous de l'âge de quarante ans. Voici maintenant le récit de Grégoire de Tours relatif à Séverin de Bordeaux. « La cité de Burdigala, dit-il, compte parmi ses vénérables patrons

[1] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 84. Nous avons indiqué l'année 396 comme celle de la mort de saint Martin. On sait que cette date n'a pu encore être fixée d'une manière définitive. Les nouveaux Bollandistes (tom. X *Octob.*, pag. 61) annoncent qu'ils discuteront cette question dans la notice de saint Martin, le 11 novembre. En attendant, ils préviennent que, d'après l'état actuel de leurs recherches, il faudrait reculer la mort du thaumaturge à l'an 397.

le saint évêque Severinus, auquel une église est consacrée dans l'un des faubourgs. Un récit fidèle, conservé parmi les clercs de Burdigala, nous apprend que Severinus arriva un jour dans cette ville, venant des pays de l'Est : *de partibus orientis ad eamdem destinatur urbem*[1]. Or, l'évêque Amandus (saint Amand) régissait alors l'église de Burdigala. Le Seigneur se manifesta à lui dans une vision, et lui dit : Lève-toi, et va au-devant de mon serviteur Severinus. Comble-le d'honneurs, ainsi que l'Écriture le recommande à l'égard d'un ami de la Divinité. Il est plus parfait que toi, et ses mérites sont plus grands à mes yeux. — L'évêque Amandus se leva, prit son bâton pastoral, et s'avança à la rencontre du saint homme qui lui était désigné de la sorte, et qu'il n'avait jamais eu l'occasion de connaître personnellement. Severinus, de son côté, s'avançait vers Burdigala. Ils se rencontrèrent, et du premier abord, se saluant réciproquement par leur nom, ils échangèrent le baiser de paix. Agenouillés tous deux, ils firent en commun la prière et se rendirent à la basilique, escortés par le chœur des fidèles qui chantaient la psalmodie. L'évêque Amandus s'éprit d'une telle vénération et d'un tel amour pour son hôte, qu'il le substitua à sa place (*ut eum in locum suum substitueret*) et qu'il occupa toujours le second rang après lui, comme un jeune homme qui seconderait un vieillard (*ac ipse quasi junior habebatur*). Peu d'années après, le très-bienheureux Severinus vint à mourir. L'évêque Amandus lui donna la sépulture et reprit sa place ordinaire : *recepit locum suum*. Depuis lors, les habitants de Burdigala ont choisi Severinus pour patron de leur ville. Qu'une épidémie, une invasion, une guerre civile les menacent, ils accourent à la basilique du saint, observent un jeûne public, passent les nuits en veilles sacrées, et voient bientôt leurs prières détourner le fléau. Le prêtre Fortunat a écrit la vie de saint Severinus. J'y renvoie mes lecteurs, car mon récit était terminé avant que

[1] Les Bollandistes font très-judicieusement observer ici que la Germanie d'où serait venu l'évêque de Cologne était située à l'orient, par rapport à la ville de Burdigala.

j'eusse appris cette bonne nouvelle[1]. » — Ainsi parle Grégoire de Tours. Nous n'avons malheureusement plus les actes de saint Severin, par Fortunat, auxquels il fait allusion. Cependant nous savons, par un témoignage non moins authentique, que Severinus de Cologne était originaire de Burdigala, qu'il vint dans un âge avancé visiter une dernière fois sa ville natale, qu'il y mourut, et que ses restes précieux furent déposés par Amandus dans la crypte de l'église de Bordeaux. « Enfin, ajoute le chroniqueur anonyme, les miracles opérés sur le tombeau de Severinus furent si nombreux, qu'on pouvait croire que, mort, il faisait plus, pour conserver la foi de ses compatriotes, qu'il n'avait jamais fait de son vivant[2]. » Ces paroles sembleraient indiquer que le voyage de Severinus à Burdigala avait eu pour objet de prévenir les ravages que les erreurs de Vigilantius produisaient alors dans les contrées méridionales de la Gaule. Le chroniqueur reprend en ces termes : « Quelque temps après, au jour de la fête annuelle de Severinus (23 octobre 407), pendant que tout le peuple de la province était réuni pour célébrer sa mémoire, une immense invasion de Goths parut sous les murs de la ville. Ce fut un effroi sans pareil. La multitude désarmée comprenait que la résistance était impossible. Le peuple, prosterné sur le tombeau de Severinus, invoquait le secours de l'homme de Dieu. Son espérance ne fut point trompée. Une panique soudaine s'empara de l'armée assiégeante. Les Goths s'enfuirent dans toutes les directions, abandonnant leurs tentes et leurs machines; en sorte que ceux qui étaient venus pour piller, laissèrent eux-mêmes un butin immense entre les mains des habitants de Burdigala. Depuis ce jour, l'Aquitaine reconnaissante n'a cessé de rendre à Dieu tout-puissant, et à son serviteur Severinus, des actions de grâces solennelles pour cette miraculeuse délivrance[3]. » Au VIe siècle, selon les Bollandistes, ou seulement en 795, sous le pontificat de Léon III, d'après Surius, les restes de saint Severin furent transférés à Cologne, et quittèrent pour jamais le sol de l'Aquitaine.

[1] Greg. Turon., *De Gloria confessor.*, cap. XLV; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 862.
[2] Bolland., *Act.*, 23 octobris, pag. 59. — [3] Id., *ibid.*

21. Tels sont les renseignements traditionnels que l'hagiographie antique nous fournit au sujet d'un saint que la Germanie a toujours invoqué sous le nom de Séverin, et que Bordeaux revendique comme l'un de ses principaux patrons, sous le nom de saint Seurin. La difficulté, avons-nous dit, est tout entière chronologique. Il est certain que Severinus de Cologne fut le successeur d'Euphratas sur le siége de la métropole germaine. Il est certain également que saint Amandus de Burdigala succéda sur le siége métropolitain de l'Aquitaine à saint Delphinus (Delphin). Mais, d'un côté, il paraissait jusqu'ici impossible de faire rentrer dans le cadre d'une chronologie régulière le fait de la déposition d'Euphratas, évêque de Cologne et prédécesseur de Severinus ; de l'autre, quoique la date exacte de la mort de saint Delphinus de Burdigala nous soit inconnue, il est certain qu'elle ne fut pas antérieure à l'année 402. Il faudrait donc reculer jusque-là le voyage de Severinus à Bordeaux, et supposer au saint évêque une longévité vraiment extraordinaire. Nous allons brièvement examiner cette double question. Euphratas de Cologne a eu le triste privilége de laisser une mémoire répudiée par l'orthodoxie, et problématique au point de vue de la science des dates. Son nom a découragé tous les historiens de l'Église, depuis Baronius, et nous-même nous l'avions quelque peu laissé dans l'ombre [1], sans regret, parce que la biographie détaillée d'un apostat ne saurait avoir une grande importance rétrospective, mais non sans quelque hésitation, parce que nous aimons de préférence à porter la lumière sur les points plus particulièrement obscurs de l'histoire de l'Église. De nouvelles études ont été faites à ce sujet par un critique aussi consciencieux qu'érudit [2].

Difficulté chronologique. Déposition d'Euphratas. Date vraie du concile de Sardique.

[1] Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 360. Nous avons relaté la déposition d'Euphratas au concile de Cologne, sous la date vraie de 346; mais nous avons supprimé la présence d'Euphratas au concile de Sardique, à la date jusqu'ici adoptée de 347, parce qu'il nous semblait impossible qu'un évêque apostat, déposé l'année précédente avec la clause formelle qu'en cas de résipiscence il ne serait reçu qu'à la communion laïque, eût été sans conteste admis, un an après, à siéger parmi tous les évêques catholiques du monde. En réalité, comme on va le voir, le concile de Sardique avait eu lieu en 343 et précéda de trois ans celui de Cologne.

[2] Cf. *Optatien, deuxième évêque de Troyes, et les conciles de Cologne et de Sar-*

Euphratas de Cologne assista au concile de Sardique, en souscrivit les actes, s'y distingua par son orthodoxie, et fut délégué par les pères, avec Vincent de Capoue, près de l'empereur Constance, afin de tenir à ce prince le langage de la vérité. Or, on croyait que le concile de Sardique avait été tenu l'an 347; et cependant, le 12 mai après le consulat d'Amantius et Albinus, c'est-à-dire très-certainement le 12 mai de l'an 346, un concile dont nous avons les actes s'était tenu à Cologne, sous la présidence de saint Maximin de Trèves, et avait déposé Euphratas comme arien. Comment l'apostat de Cologne, flétri en 346 par le concile provincial de la Germanie, aurait-il pu, en 347, siéger parmi les évêques orthodoxes de Sardique et être choisi pour les représenter à la cour de l'empereur? La difficulté, on le voit, était grave. Pour l'éluder, les uns rejetaient purement et simplement l'existence du concile de Cologne; d'autres niaient celle d'Euphratas lui-même; d'autres enfin l'identité de l'apostat de ce nom avec l'évêque de Cologne. Une solution qui nous semble définitive vient enfin de se produire. La date précise du concile de Sardique doit être fixée à l'an 343. Cette rectification historique, déjà proposée par Mansi d'après l'autorité de la *Chronique d'Alexandrie*, se trouve admirablement confirmée par la découverte récente d'une chronique syriaque de l'épiscopat de saint Athanase [1]. Cette dernière chronique est formelle. Voici ses paroles : *Consulibus Placido et Romulo, habita fuit synodus Sardicæ* [2]. Or, le consulat de Placidus et Romulus concorde avec l'année 343 [3]. C'est

dique. Éclaircissement historique, par M. l'abbé Lalore, professeur au grand séminaire de Troyes. 1868, in-8°.

[1] « En 1848, W. Cureton publia à Londres, en syriaque, vingt-sept lettres de saint Athanase, appelées *Heortasticæ* ou *Festales*. Ces lettres sont précédées d'une chronique embrassant tout l'épiscopat de saint Athanase, monté sur le siége d'Alexandrie vers le milieu de l'an 328, et mort sur la fin de l'an 373. Le cardinal Maï fit traduire le texte syriaque par le maronite Matthieu Sciahuanus, professeur de langues orientales au collége de la Propagande, et le fit paraître, en 1853, dans la *Nova Bibliotheca Patrum*, tom. VI, pag. 1-168. » (M. Lalore, *Optatien*, pag. 8, 9.) La *Patrologie grecque* de M. Migne a reproduit ces précieux documents, tom. XXVI, col. 1339-1444.

[2] *Patr. græc., Chronic., prævium ad Epist. festales S. Athanas.*, tom. XXVI, col. 1354. — [3] Cf. *Art de vérifier les dates*, et surtout les nouvelles tables consulaires de M. de Rossi, *Inscript. christianæ urbis Romæ*, tom. I, pag. 590.

donc cette date qu'il faudra désormais attribuer au concile de Sardique, antérieur par conséquent de trois années à celui de Cologne, qui reste fixé, par la mention consulaire d'Amantius et d'Albinus, à l'an 346. Dès lors, le rôle orthodoxe d'Euphratas à Sardique, en 343, sa présence dans cette illustre assemblée, la faveur dont il fut entouré, la mission qui lui fut confiée près de l'empereur Constance, ne présentent plus aucune contradiction avec la déposition prononcée contre lui par les pères de Cologne, en 346. La série des faits généraux de l'histoire s'harmonise merveilleusement avec celle de la biographie particulière d'Euphratas. On s'explique en effet l'importance que la cour arienne dut attacher à la perversion d'un évêque aussi haut placé dans l'opinion des catholiques. Euphratas eut le malheur de céder aux obsessions dont il fut l'objet. Le délégué orthodoxe de Sardique revint arien dans son église de Cologne, et, en 346, il était flétri par la juste sentence de ses collègues, lesquels, avec Optatianus de Troyes, souscrivirent sa déposition en ces termes : *Ego sentio Euphratam in episcopatu permanere non posse, qui blasphemavit, negando Christum Deum*[1].

État actuel de la question relative à l'identité de Severinus de Cologne et de S. Seurin de Bordeaux.

22. Cette restitution d'une date authentique fait disparaître toutes les difficultés que présentait la biographie d'Euphratas. Mais elle aggrave encore celles que les Bollandistes ont relevées, au sujet de saint Severinus revendiqué à la fois par Cologne et Burdigala. Du consentement de tous les historiens, Severinus succéda à Euphratas sur le siége de Cologne : par conséquent, il dut être élu en 346, date de la déposition de son prédécesseur. De plus, il ne pouvait, d'après la loi canonique ordinaire, être âgé de moins de quarante ans. Or, s'il fut le même dont Grégoire de Tours raconte le voyage à Burdigala, s'il fut réellement reçu dans cette ville par saint Amandus, il faudrait admettre qu'il était plus que centenaire, à l'époque de ce voyage. En effet, nous savons, à n'en pouvoir douter, par trois lettres de saint Paulin de Nole, adressées en 402 à Delphinus, que cet évêque occupait encore à cette date le siége de Burdigala. Entre sa mort et l'avénement de saint Amandus, son successeur, il dut s'écouler un intervalle dont il faut tenir compte.

[1] Labbe, *Concil.*, tom. II, col. 645.

Si restreint qu'on le suppose, il ajoute de nouvelles années à celles dont Severinus était déjà surchargé, et constitue pour ce dernier un âge anormal. Les nouveaux Bollandistes ont cru devoir, pour tous ces motifs, répudier l'identité de Severinus de Cologne avec saint Seurin de Bordeaux. Nous prendrons encore ici la liberté de combattre leurs conclusions. Il faut d'abord rappeler que la règle générale de quarante ans d'âge, exigés par le droit canonique du v[e] siècle pour les évêques nommés, souffrait des exceptions. Ainsi saint Jérôme affirme positivement que Jean de Jérusalem n'avait que trente ans, lorsqu'il monta sur le siége patriarcal. Ce qui avait eu lieu pour Jean de Jérusalem, aurait parfaitement pu se produire pour Severinus de Cologne. D'autre part, il arrivait fréquemment qu'un évêque avancé en âge se faisait suppléer par un évêque plus jeune, lequel était un véritable auxiliaire. L'étude des pontificats Romains nous en a fourni de nombreux exemples. Telle pouvait être la situation particulière de Delphinus à Burdigala. Les lettres que lui adresse saint Paulin de Nole ont en effet trait à sa grande vieillesse, à ses infirmités, et à l'espoir que Dieu renouvellera pour lui les miracles de longévité des patriarches[1]. De plus, en même temps que saint Paulin de Nole parle ainsi à Delphinus, il écrit à Amandus dans des termes qui feraient croire que ce dernier était déjà investi d'une autorité administrative réelle sur le diocèse de Bordeaux[2]. Rien donc ne s'opposerait à ce qu'Amandus, du vivant même de saint Delphin, eût reçu Severinus à Burdigala. L'époque de cette réception pourrait très-bien être reportée à celle de la mort de saint Martin, c'est-à-dire vers l'an 397. Nous ne voyons pas non plus la nécessité d'étendre le texte de Grégoire de Tours dans le sens un peu exagéré que lui ont donné les nouveaux Bollandistes, et de considérer comme une véritable abdication, de la part d'Amandus, l'acte d'humilité, de déférence, de vénération filiale, par lequel il céda le rang d'honneur à son hôte. A se tenir strictement à la lettre même du récit de Grégoire de Tours, l'hypothèse d'une abdication formelle, qui

[1] S. Paulin. Nolan., *Epist.* XIV et XX *ad Delphinum; Patrol. lat.*, tom. LXI col. 223-246. — [2] *Epist.* XV *ad Amandum ; Ibid.*, col. 225.

eût nécessité, après la mort de Severinus, une réélection en faveur de saint Amand, nous paraît au contraire toute gratuite et quelque peu invraisemblable. « Amandus, dit Grégoire de Tours, eut tant d'amour et de vénération pour son hôte, qu'il le substitua sur son siége, et qu'il se tenait près de lui comme un évêque plus jeune : *Quem dein in tantum dilexit ac veneratus est Amandus episcopus, ut eum in locum suum susbtitueret, ac ipse quasi junior habebatur* [1]. Toute l'équivoque tombe ici sur les mots : *substitueret in locum suum;* mais cette expression absolue nous semble atténuée et réduite à sa juste valeur par le second membre de phrase : *ac ipse quasi junior habebatur.* Entre Amandus et saint Seurin, il y aurait eu simplement un échange d'honneurs rendus par un jeune évêque et reçus par un vénérable vieillard, mais non une translation de siége [2]. Severinus, surpris par la mort à Burdigala, n'aurait point cessé, tant qu'il vécut, d'être le légitime évêque de Cologne. Telle pourrait être la vérité vraie sur cet épisode longtemps controversé de notre hagiographie nationale.

§ IV. Prise de Rome par Alaric.

23. Le rempart des Gaules contre les barbares, durant la triste période qui ouvre le ve siècle, fut uniquement la sainteté des évêques. Stilicon, après l'inutile tentative de Sarus contre l'usurpateur Constantin, avait complétement détourné ses regards des vastes et riches provinces qui, depuis les Alpes jusqu'au Rhin, formaient le plus beau fleuron de la couronne de son maître. Constantin mit à profit cette inconcevable négligence. Il avait deux fils : l'aîné, Constant, avait embrassé la vie monastique; le second, nommé Julien, sortait à peine de l'adolescence et fut

Conquête de l'Espagne par Constant.

[1] Greg. Turon., *De Glor. confess.*, cap. XLV.

[2] Il est remarquable en effet que Grégoire de Tours, parlant, deux lignes plus bas, de la mort de saint Severinus à Burdigala, ne mentionne nullement une réélection épiscopale pour restaurer saint Amand sur son siége; il se contente de dire : « Amandus reprit sa place, » *recepit suum locum;* ce qui, à notre sens, indique que le siége matériel, le trône d'honneur de l'évêque, avait été cédé par Amandus à saint Seurin, dans un sentiment d'humilité personnelle et de vénération pour son hôte.

créé Nobilissime. Constant fut arraché au cloître, marié à une patricienne, décoré du titre de César, et envoyé à la tête d'une armée pour conquérir l'Espagne. Le moine, transformé en général, montra une véritable capacité militaire. Il franchit les Pyrénées, tailla en pièces les troupes commandées par Didyme et Vérinien, parents d'Honorius, s'empara même de la personne de ces deux chefs, et les envoya chargés de chaînes à son père Constantin, qui les mit à mort. Le midi de l'Espagne était défendu par deux autres généraux de la race impériale, nommés Theodosiolus et Lagodius. Plus heureux que les premiers, ils purent échapper à la servitude, mais ce fut en abandonnant tout le pays au vainqueur. Maître de la péninsule Ibérique, Constant, pour récompenser la bravoure de ses soldats, leur permit le pillage de la ville et du territoire de Palencia, aujourd'hui l'une des cinq intendances de la ville de Léon. Il établit sa femme et sa cour à Cæsar-Augusta (Saragosse), remit à Géronce son lieutenant le commandement militaire, et revint à Arles, où son père lui accorda les honneurs du triomphe, le titre d'Auguste et l'empire d'Espagne.



Mort d'Arcadius. 24. Stilicon n'avait pas plus songé à la défense de l'Espagne qu'à celle des Gaules. Toute son attention était absorbée par les projets insensés qu'il méditait contre l'empire d'Orient. Le 1er mai 408, Arcadius, le malheureux époux d'Eudoxia, mourait à Constantinople, âgé de trente et un ans. Les fastes historiques lui donnent treize années de règne. En réalité, il trépassa sans avoir jamais régné. Depuis la mort d'Eudoxia, renfermé dans son palais, il abandonnait le pouvoir aux mains des eunuques. « C'était, dit Socrate, un homme doux et paisible, à qui les affaires répugnaient. Sur la fin de sa vie, on remarqua qu'il devenait plus particulièrement pieux. Le prétoire de Constantinople, vaste et superbe édifice, porte le nom de Carya (Καρύα, noyer), parce que sa cour principale est ombragée par un arbre de cette espèce. Au temps des persécutions, le martyr Acacius avait été attaché à cet arbre, et y fut décapité [1]. En

[1] Le *Martyrologe romain*, à la date du 8 mai, enregistre en ces termes le martyre de saint Acace : *Constantinopoli, sancti Acathii, centurionis, qui in persecutione Diocletiani et Maximiani a Firmo tribuno delatus quod christianus esset,*

mémoire de ce fait, on érigea près du noyer séculaire une petite basilique, dans laquelle l'empereur Arcadius entra un jour pour la visiter. Après y avoir fait sa prière, il sortit. Cependant la population voisine était accourue, se portant sur le passage de l'empereur. Les uns l'attendaient dans les rues adjacentes, les autres plus empressés, avaient envahi tous les portiques du prétoire et l'intérieur même de la basilique. Or, quand l'empereur reprit sa marche et que la foule qui le suivait, hommes, femmes et enfants, eurent tous quitté l'enceinte de la Carya, cet immense édifice s'écroula soudain. Un cri d'épouvante se fit entendre parmi la multitude. On se précipita au milieu des décombres, pour secourir les malheureux qui pouvaient s'y trouver. Mais bientôt la terreur se changea en admiration. On n'eut pas à déplorer la mort d'une seule victime. Ce résultat inespéré fut attribué à la vertu des prières de l'empereur[1]. » Ainsi parle le novatien Socrate. Nous reproduisons fidèlement son récit. Les éloges qu'il donne à la piété d'Arcadius ont-ils été ratifiés par le Dieu qui juge les sujets et les rois ? Nous ne le savons. De tous les persécuteurs de saint Jean Chrysostome, Arcadius avait été le moins ardent et le moins opiniâtre. On avait abusé de son nom pour le crime ; la responsabilité de l'instrument est moindre que celle de l'ouvrier. Nous aimerions donc pouvoir nous associer sans réserve aux espérances que les derniers actes de ce prince ont fait concevoir pour son salut éternel. Les intérêts religieux furent l'objet de ses dernières préoccupations. Le 19 mai 406, il présidait, au milieu d'une foule immense, la translation des reliques du prophète Samuel à Constantinople. Le culte des reliques était pour la nouvelle Rome une véritable passion. Moins riche sous ce rapport que son aînée, et n'ayant pas comme celle-ci la ressource inépuisable des catacombes, la ville de Constantin grossissait chaque jour son trésor spirituel en allant chercher, sur tous les points du monde, les restes

et a Bibiano judice Perinthi sævissime tortus, Byzantii demum a Flaccino proconsule capitis damnatus est : cujus corpus, ad Scyllacium littus divinitus postea delatum, ibi honorifice asservatur.

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XXII; *Patrol. græc.*, tom. LXVII, col. 752.

précieux des martyrs de la loi nouvelle et des justes du Testament ancien. Ce n'est pas qu'à l'époque d'Arcadius il ne se trouvât des esprits chagrins et superbes, qui protestaient contre les hommages rendus à la dépouille mortelle des saints, et taxaient d'idolâtrie le culte qui leur est rendu par l'Église. « Vigilantius s'indigne, il se plaint, il gémit, disait saint Jérôme, en voyant envelopper dans des tissus de soie et d'or les ossements des martyrs. Il voudrait qu'on se contentât du plus grossier linceul, d'un cilice, ou même qu'on jetât toutes ces dépouilles à la voirie. Sans doute, on en adorerait mieux l'ivresse endormie de Vigilantius ! Comme si nous étions des sacriléges, lorsque nous allons prier dans la basilique des Apôtres. Sacriléges ! Il l'eût donc été, l'empereur Constance, qui transféra à Constantinople les saintes reliques d'André, de Luc, de Timothée, reliques vénérables, devant lesquelles rugissent les démons dont l'âme de Vigilantius est possédée ! Il faudrait donc traiter aussi de sacrilége l'auguste Arcadius, lequel vient en ce moment d'enrichir Byzance des restes du prophète Samuel, enlevés après tant de siècles à la terre de Judée où ils reposaient[1] ! Sacriléges, non, mais insensés, auraient été ces vénérables évêques qui portaient les cendres du prophète dans un vase d'or ! Insensés, tous les fidèles accourus des divers points de la Palestine, se prosternant devant les précieuses reliques, les acclamant avec le même enthousiasme qu'ils eussent salué le prophète vivant ! De la Judée aux rives du Bosphore, les populations, comme des essaims fidèles, ont fait escorte, chantant les louanges de Dieu. Était-ce donc là une idolâtrie ? Est-ce que nous avions cessé d'adorer Dieu, parce que nous rendions nos hommages à Samuel ? Non. Nous vénérions, dans Samuel, la figure et le prophète de Jésus-Christ[2]. » Tels furent les derniers actes d'Arcadius.

Avénement de Théodose le Jeune.

25. Son fils, Théodose le Jeune, n'avait que huit ans. Ses filles, Pulchérie, Arcadia et Marina étaient déjà parvenues à l'âge de

[1] On se rappelle que le prophète Samuel avait reçu la sépulture à Ramatha, sa patrie, dans le sépulcre de ses ancêtres. I *Reg.*, XXV, 1 ; cf. tom. II de cette *Histoire*, pag. 315.

[2] S. Hieronym., *Contra Vigilant.*, cap. V; *Patrol. lat.*, tom. XXIII, col. 343.

l'adolescence. « On vit alors, dit Sozomène, combien la piété des augustes est une meilleure sauvegarde pour l'état que des armées, des alliances, et toutes les ressources de la politique humaine. La Providence divine ménagea à l'enfant impérial une protection plus sûre et plus forte, en inspirant à Arcadius la pensée de confier par son testament la tutelle du jeune Théodose à sa sœur Pulchérie. Cette princesse avait à peine quinze ans, mais sa vertu et sa prudence étaient consommées. Personnellement, elle avait voué sa virginité au Seigneur. L'éducation qu'elle donna à ses sœurs fut dirigée d'après les principes de la plus admirable prévoyance. Elle sut préserver ces jeunes filles des dangers et des intrigues si ordinaires dans les cours. Elle occupait leurs mains à des œuvres de charité, ou de dévotion, pour les temples. On montre encore, dans la basilique de Constantinople, un superbe *ex-voto*, chargé de broderies, qu'elle déposa sur l'autel, le jour où, faisant à Dieu sa consécration virginale, elle s'offrit elle-même pour attirer les bénédictions célestes sur le règne de son frère. En prenant, si jeune encore, les rênes du gouvernement, elle fit admirer tout à la fois sa sagesse dans les conseils et sa fermeté dans l'exécution. Elle écrivait élégamment le latin et le grec, les deux langues les plus répandues dans l'empire. Uniquement préoccupée de la gloire de son frère, elle lui renvoyait tout le mérite de ses heureux succès. Elle confia aux maîtres les plus habiles l'éducation de l'enfant impérial, et voulut que ses exercices fussent toujours en rapport avec l'âge du jeune prince. C'est ainsi qu'elle fit marcher de front l'étude des lettres, celle des armes et de l'équitation. Mais elle se chargeait elle-même de le former au difficile métier de roi ; surveillant son maintien, sa démarche, toutes ses attitudes ; lui apprenant à dominer ses impressions, à savoir au besoin être grave ou enjoué, doux ou terrible, mais toujours prêt à écouter la voix d'un conseiller ou celle d'un suppliant. Par-dessus tout elle lui inspirait l'amour de Dieu, elle l'habituait à prier, le conduisait aux églises, inclinait son cœur vers la charité, la tendresse pour les pauvres, et l'accoutumait au commerce des hommes sages et craignant Dieu[1]. » Les historiens profanes confirment ce témoignage de

[1] Sozomen., *Hist. eccles.*, lib. IX, cap. I; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 1595.

Sozomène, et sont unanimes à reconnaître la supériorité d'intelligence, la noblesse de caractère, la grandeur d'âme de la jeune régente. Pulchérie avait mis à la tête du conseil impérial le vertueux Anthémius, préfet du prétoire. Il se montra digne d'une pareille confiance, et appela pour le seconder les personnages les plus illustres en tout genre, Ce n'était pas trop de leur dévouement et de leur vigilance pour déjouer les intrigues de Stilicon. Peut-être même l'ambitieux ministre d'Occident aurait-il triomphé, si la Providence n'eût enfin mis un terme à la fortune jusque-là inébranlable de cet astucieux Vandale.

Invasion d'Alaric en Italie. Stilicon devant le sénat romain.

26. Depuis trois ans, Stilicon attendait une heure favorable pour se jeter sur l'Orient. L'invasion de Radagaise lui avait imposé un premier temps d'arrêt; l'usurpation de Constantin dans les Gaules en avait apporté un second. Mais, depuis l'échec de Sarus aux pieds des Alpes, Stilicon avait pris son parti de la perte des Gaules et de celle de l'Espagne. Il semblait se dire que la victoire lui rendrait tout, et que, si jamais il revenait triomphant de son expédition d'Asie, il aurait bien vite raison de l'aventurier qui trônait en ce moment à Arles. Tous ces calculs furent déjoués par l'événement. Son principal auxiliaire lui manqua dans la main. Alaric, qui devait être l'instrument de ses grandeurs futures, devint celui de sa chute précipitée. Le roi goth attendait, de son côté, en Épire l'exécution des conventions secrètes arrêtées entre lui et Stilicon. S'il ne se fût agi que d'un délai plus ou moins prolongé, Alaric aurait contenu son impatience. Mais, aux termes du traité, Stilicon s'était engagé à lui fournir annuellement les sommes nécessaires à l'entretien de ses troupes. Or, Stilicon n'ayant pu remplir cette clause, Alaric n'avait rien reçu. Comme tous les chefs barbares, Alaric tenait à la fois du pirate et du guerrier. Il jugea inutile d'entrer en négociations pour un détail de finances. Au printemps de l'an 408, traversant la Dalmatie, le Norique et les défilés de la Pannonie, il parut sur les frontières italiennes à la tête de ses hordes formidables, prêt à se payer par ses mains, si l'on ne lui comptait sur-le-champ quatre mille livres pesant d'or [1]. Ses députés

[1] La livre des Romains (*libra*) se divisait en douze parties, dites : *onces*. Elle ne pesait guère que 12 onces de notre ancienne livre commune (de 16 onces)

vinrent porter cette fière requête à Ravenne. Le ministre d'Honorius ne crut pas devoir prendre seul la responsabilité d'une acceptation ou d'un refus, dans des circonstances si graves. L'empereur, son maître ou plutôt son pupille, était en ce moment à Rome. Stilicon se hâta d'aller l'y rejoindre. Il fut convenu que la question serait déférée au Sénat, en assemblée solennelle. La discussion fut sérieuse et vive. Elle mit à jour toutes les manœuvres de l'ambitieux ministre. Celui-ci proposait de voter immédiatement la somme réclamée par le roi barbare. Les pères conscrits se récrièrent contre une telle exigence. Stilicon fut alors contraint de dévoiler entièrement sa politique. Il fit connaître les clauses du traité conclu trois ans auparavant; il apprit aux sénateurs que, si l'expédition contre l'Orient n'avait pas encore eu lieu, ce retard tenait moins aux événements extérieurs qu'à l'indécision d'Honorius lui-même, lequel, au dernier moment, avait refusé son concours à l'entreprise. Un tel système de défense avait le tort de découvrir l'empereur, tout en déshonorant le ministre. Il était évident, en effet, qu'une attaque contre l'Orient aurait eu le caractère d'une véritable guerre civile, et qu'elle eût mis aux prises deux frères couronnés. La conscience publique se révoltait contre une telle éventualité, au moment où le trône de Constantinople venait d'échoir à un enfant de huit ans; lorsque surtout, loin de se diviser entr'elles, les deux fractions du monde romain auraient dû s'unir plus étroitement que jamais contre les barbares. Des protestations énergiques se produisirent au sénat. Lampadius eut le courage de s'écrier : « Ce n'est pas un traité de paix qu'on nous propose, c'est un pacte de servitude ! » La terreur inspirée par Stilicon était telle, qu'après avoir prononcé ces paroles, Lampadius courut se réfugier dans une basilique voisine, abritant sa vie derrière le droit d'asile dont jouissaient les églises. Stilicon ne songea point à l'y poursuivre; il lui suffisait d'avoir obtenu un vote conforme à

et valait 327 grammes 187. En négligeant la fraction et en estimant le kilogramme d'or pur à sa valeur actuelle de 3,440 livres, on arriverait au chiffre de quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent vingt francs de notre monnaie (4,499,520 francs).

ses désirs. Il l'emporta de haute lutte : mais ce fut son dernier triomphe.

Disgrâce et mort de Stilicon.

27. Autorisé par le suffrage des sénateurs, Stilicon cherchait à réunir la somme convenue, et se préparait à la porter au roi des Visigoths. Il comptait ensuite réaliser son expédition d'Orient. Soudain un message d'Honorius apprit aux Romains que cet empereur allait se mettre lui-même à la tête de ses troupes, passer dans les Gaules, et combattre l'usurpateur Constantin. Le rendez-vous général de l'armée était indiqué à Pavie. Honorius s'y transporta. Stilicon déconcerté ne perdit point encore tout espoir. Sans lutter de front contre les nouveaux projets de son maître, il essaya de les faire traîtreusement échouer. Presque tous les chefs de l'armée lui devaient leurs grades. Il les tenait dans sa main. Rien n'était plus facile que de soulever une émeute militaire. Pendant une revue des troupes, Honorius se vit entouré par des rebelles qui massacrèrent les principaux officiers de la cour, et déclarèrent qu'on ne réussirait point à les entraîner à la guerre des Gaules. Honorius échappa aux mains des factieux, et parvint à rentrer sain et sauf dans son palais. Mais, le soir même, il signait l'ordre de tuer Stilicon. Quatre jours après, le 23 août 408, la sentence était exécutée à Ravenne, où Stilicon s'était enfui. Il eut la tête tranchée, sur le seuil d'une église où il allait chercher un asile. Son fils Eucherius eut le même sort. Thermantia, sa fille, fut répudiée par Honorius et reçut l'ordre de se renfermer, avec Séréna, sa mère, dans un couvent de Rome. Ainsi s'évanouissaient tous les rêves d'ambition dynastique de Stilicon. Il ne resta rien à sa famille des grandeurs du passé. Le fisc impérial se mit en possession de tous ses biens. Honorius se choisit un nouveau favori dans la personne du courtisan Olympius, qui reçut la charge de maître des offices et succéda au pouvoir de Stilicon.

Marche d'Alaric sur Rome.

28. Cette révolution de palais fut accueillie, dans l'opinion publique, comme une protestation contre les alliances avec les barbares. Olympius s'empressa de renouer des relations amicales avec Théodose le Jeune. Les ports d'Italie furent ouverts au commerce de l'Asie-Mineure, et réciproquement. Une loi du

14 novembre 408 excluait des charges civiles et militaires les païens et les hérétiques. La réaction populaire alla plus loin encore; il y eut des massacres partiels d'officiers et de soldats barbares sur divers points de l'Italie. On comprend qu'il ne pouvait plus être question de payer les quatre mille livres d'or promises à Alaric. Ce prince, à la nouvelle de la mort de Stilicon, avait, pour la forme, envoyé une députation à Honorius, afin de lui rappeler les engagements antérieurs. La députation fut éconduite. Alaric s'y attendait. Au mois d'octobre 408, le roi des Visigoths entrait en Italie par les Alpes Juliennes. Sans s'arrêter aux autres cités, il marcha directement sur Rome, en laissant derrière lui Aquilée, Concordia et Altinum. Il franchit le Padus (Pô) à Crémona, sans avoir rencontré un seul ennemi. Les populations le regardaient passer et admiraient l'ordre de ses troupes. On eût dit une parade militaire plutôt qu'une invasion. A Bononia (Bologne), les Visigoths se montrèrent moins disciplinés et reprirent goût au pillage. L'armée d'Honorius, massée aux alentours de Ravenne, n'était qu'à quelques marches. Alaric la fit provoquer au combat, sans pouvoir l'arracher à ses quartiers. Il passa outre, parvint jusqu'à Ancône, et dévasta les riches campagnes du Picenum. Franchissant alors le col de l'Apennin, il entra par Nursia dans la vallée du Tibre. Comme il approchait de Narnia, un solitaire se présenta à sa rencontre, le suppliant d'épargner la ville éternelle: « Je ne suis pas maître d'agir à mon gré, dit Alaric. J'entends sans cesse à mes oreilles une voix qui me crie : Marche, marche! Va saccager Rome[1]. » Néanmoins, un orage épouvantable, survenu au moment où il assiégeait Narnia, l'empêcha de prendre la ville. Cet échec ne fit que précipiter sa marche, et, quelques jours après, le terrible envahisseur paraissait sous les murs de Rome. A peine si l'on avait eu le temps d'y apprendre la nouvelle de son approche. La consternation, la surprise, la colère, la peur, les sentiments les plus contradictoires, éclatèrent à la fois au milieu du sénat et du peuple. Les uns s'indignaient de l'incurie d'Honorius

[1] Sozomen., *Hist. eccles.*, lib. IX, cap. VI.

et de son nouveau ministre, qui n'avaient pas livré une seule bataille à l'ennemi. D'autres affirmaient que la veuve de Stilicon, la malheureuse Séréna, avait ménagé cette invasion pour venger la mort de son époux. Les esprits s'échauffèrent, on cria à la trahison : Séréna fut étranglée. Ce crime populaire ne remédiait à rien. Le sénat avait expédié des courriers à Ravenne, pour implorer le secours d'Honorius. Le secours ne vint pas. Cependant Alaric avait établi son camp dans la plaine septentrionale, coupant les communications avec le Tibre, et affamant la cité. La disette devint horrible. La populace, dans son délire, massacra Hilarius, le préfet de l'annone. Encore un crime inutile, qui fut, à quelques jours de là, suivi de la peste. Des monceaux de cadavres encombraient les rues et les places publiques. Les horreurs de la contagion se joignirent à celles de la famine. On envoya une députation près d'Alaric. Un ancien préfet de Rome, Espagnol d'origine, Basilius, et le secrétaire du sénat, Jean, furent chargés de négocier avec le roi barbare. Ils lui dirent, avec plus de dignité que d'adresse : « Le peuple romain acceptera la paix, si vous consentez à lui offrir des conditions raisonnables. — Ma raison c'est mon épée, répondit le Visigoth. — Les envoyés dirent alors que tous les Romains jusqu'au dernier préféraient la mort au déshonneur, et qu'ils sortiraient de leurs murailles pour vaincre ou mourir en rase campagne. — Tant mieux, dit Alaric avec un éclat de rire strident, plus le foin est épais mieux on le fauche! — Il finit par déclarer qu'il exigeait la remise immédiate de tout l'or et l'argent, meubles, statues, objets d'art ou de prix que possédait la ville. Il voulait en outre qu'on lui livrât tous les esclaves étrangers qui s'y trouveraient. Que nous laissez-vous donc? demandèrent les députés. — La vie, répondit le barbare. — Basilius et Jean retournèrent au sénat pour y rendre compte de leur mission. »

Pompeianus, gouverneur de Rome, et le pape saint Innocent I.

29. L'état des esprits avait bien changé, pendant leur absence. Nous laissons ici la parole à l'auteur païen Zozime. « Le préfet de la ville, Pompeianus, dit-il, avait reçu en audience quelques réfugiés toscans, lesquels se vantaient d'avoir précédemment sauvé Narnia, en adressant à Jupiter les invocations autrefois en usage, et

en rétablissant le culte des génies protecteurs de Rome. Nos sacrifices ont été agréés par les dieux, disaient-ils. A peine avions-nous accompli les rites sacrés, suivant la formule usitée par nos ancêtres, que la foudre gronda dans les cieux; des éclairs sillonnaient les nues; l'orage fut tel qu'Alaric et toutes ses bandes s'enfuirent en désordre. Narnia était sauvée. — Pompeianus prêta l'oreille à leur récit. Parmi le peuple, un courant d'opinion se forma pour qu'on eût recours à l'intercession des dieux tutélaires. On demandait aux sacrificateurs toscans les conditions qu'ils mettraient à leur concours. Ils répondirent que le sénat en corps devrait immoler une hécatombe sur l'autel de Jupiter Capitolin, pendant que le peuple, unanimement et sans divergence de religion, assisterait dans les temples de la ville à des sacrifices semblables, offerts simultanément. Sans l'exécution stricte de cette clause, ajoutaient-ils, nos prières manqueront leur effet et Rome sera perdue. — La condition était difficile à réaliser dans toute son étendue, à cause de l'immense majorité des chrétiens qui ne voulaient point renoncer à leur foi. Pompeianus crut devoir conférer de cette situation avec l'évêque de Rome, Innocent. Celui-ci, faisant passer le salut de la ville avant ses propres croyances, donna en secret à Pompeianus la permission de faire tout ce qu'il jugerait convenable : *Omnia cum urbis episcopo communicat. Is erat Innocentius, qui quidem opinioni suæ salutem urbis anteponens, clam permittebat eis ut facerent quæcumque scirent.* Les sacrifices eurent donc lieu tant au Capitole que dans les temples urbains. Mais le résultat fut nul. Les dieux étaient impuissants, ou bien ils ne protégeaient plus Rome. On chassa ignominieusement les aruspices [1]. » Ainsi parle Zozime. L'historien chrétien Sozomène atteste, de son côté, le fait des sacrifices païens inutilement renouvelés en cette circonstance, mais il ne dit pas un mot de la prétendue permission accordée en secret par le pape saint Innocent. Nous croyons que le pontife ne donna aucune sorte de sanction à cette folie sacrilége. Il se borna à laisser faire ce qu'il ne pouvait empêcher. Après cette ridicule ten-

[1] Zozimus, lib. V. Cf. Sozomen., *Hist. eccles.*, lib. IX, cap. VI.

tative de réaction païenne, les esprits retombèrent dans le plus profond abattement. Nul secours ne se montrait du côté de Ravenne. Les délégués retournèrent au camp d'Alaric, et obtinrent la levée du siége, à condition que la ville paierait sur-le-champ cinq mille livres pesant d'or, trente mille d'argent; qu'elle fournirait quatre mille tuniques de soie, trois mille toisons teintes de pourpre, comme les portaient les officiers goths en guise de cuirasse, et trois mille livres d'épices. Le sénat réserva la signature de l'empereur Honorius. Vaine formalité, à laquelle le roi barbare ne mit point d'obstacle. Les affamés n'avaient pas en effet le loisir d'attendre. Alaric désigna deux quartiers de son camp, où les Romains pourraient venir acheter des vivres qui furent vendus au poids de l'or. Cependant on fondit les statues d'or et d'argent massif des empereurs et des dieux; les particuliers livrèrent toutes leurs richesses, et l'on parfit l'énorme rançon exigée par Alaric. Zozime vit un jour briser à coups de marteau, et jeter au creuset, la statue d'or élevée par la république à la déesse du courage militaire : *Virtuti deæ*. Ce spectacle émut le païen jusqu'aux larmes. « Telles sont donc, s'écria-t-il, les œuvres du génie scélérat dont les caprices gouvernent aujourd'hui le monde ! » *Sceleratus ille genius qui tunc sortitus res humanas erat.* Dans la pensée de Zozime, le génie scélérat qui présidait à la ruine de Rome était le Christ. D'un bout du monde à l'autre, les partisans du paganisme vermoulu criaient que Jésus-Christ était le fléau de l'empire. Ils ne savaient pas qu'en purifiant Rome des souillures païennes par la main des barbares, Jésus-Christ y préparait le siége d'un empire immortel. Alaric, fidèle à sa promesse, leva son camp, et emportant dans ses bagages les trésors et les dieux de Rome, alla s'établir dans les campagnes de l'Étrurie (409).

Négociations d'Alaric avec Honorius. Arrivée d'Ataülf en Italie.

30. La politique du roi goth n'était pas moins remarquable que sa capacité militaire. Gorgé de richesses obtenues sans coup férir, maître de l'Italie, arbitre du monde, il pouvait à son gré choisir pour son front la couronne d'Occident ou celle d'Orient, et même toutes les deux à la fois, puisque Théodose le Jeune à Constantinople,

pas plus qu'Honorius à Ravenne, ne se trouvaient en position de les lui disputer. Mais il était trop habile pour se lancer dans les hasards et les aventures d'une ambition si exagérée. Il sentait d'instinct que les barbares n'avaient pas encore suffisamment mêlé leur sang à celui de la vieille Rome, et que la civilisation impériale conservait une trop grande supériorité. Les récentes mesures prises par le nouveau ministre de Ravenne, Olympius, lui prouvaient l'horreur profonde que le nom seul des barbares inspirait au monde romain. Il sut tenir compte de ces divers symptômes, et restreignit ses prétentions dans une mesure relativement fort modérée. Il se contenta de demander à Honorius le titre de grand maître des milices romaines, la faculté de cantonner ses troupes dans la Vénétie, les deux Noriques et la Dalmatie, et enfin un subside annuel pour son armée. A ce prix, il offrait de se constituer l'auxiliaire de l'empire contre toutes les races barbares. Sans nul doute, de pareilles propositions devaient être acceptées avec d'autant plus d'empressement que celui qui les faisait aurait pu parler en maître, au lieu d'avoir recours aux négociations. La cour de Ravenne se fit illusion ; elle se persuada que la condescendance d'Alaric était une marque de faiblesse. Honorius se crut fort, parce que le roi barbare était modéré. Rien n'égalait l'imprévoyance de cette cour de Ravenne. Elle était réduite à la province d'Afrique demeurée seule fidèle; la Grande-Bretagne, les Gaules, l'Espagne, l'Italie presque entière lui avaient échappé. Cela n'empêchait pas les courtisans d'Honorius d'entretenir leur maître de sa puissance, de célébrer sa gloire, de vanter ses exploits militaires dont personne n'avait entendu parler, et d'agir comme si l'Occident eût été entre leurs mains. On rejeta avec des éclats de rire les propositions d'Alaric. Un incident survenu alors ne contribua pas médiocrement à ce résultat. L'usurpateur des Gaules, Constantin, avait expédié à Ravenne des ambassadeurs. Il demandait l'investiture impériale des provinces soumises à son sceptre. Honorius s'empressa de le reconnaître pour son frère et collègue. Il lui fit remettre le manteau de pourpre, symbole d'adoption entre les Augustes, à la condition que, franchissant les Alpes, il viendrait

avec son armée de Germains, de Bretons, de Gaulois et d'Ibères, anéantir les hordes envahissantes d'Alaric. Les envoyés de Constantin promirent tout ce qu'on voulut et retournèrent à Arles. Honorius et son ministre croyaient à la bonne foi des transalpins. Ils demandaient en même temps à la régente d'Orient, Pulchérie, un envoi de troupes auxiliaires; enfin ils faisaient venir de Dalmatie, à marches forcées, les cinq légions que Stilicon y avait mises en cantonnement. Sur la foi de ces mesures précipitées, la cour de Ravenne s'endormit avec confiance. Et pourtant l'usurpateur des Gaules ne songeait guère à tenir la promesse de ses ambassadeurs; les subsides réclamés à Pulchérie, en supposant qu'elle fût en mesure de les expédier, ne pouvaient arriver avant cinq ou six mois. En réalité, Pulchérie avait alors à repousser, sur les frontières de la Thrace, une invasion de Huns commandée par Uldès. Elle fut assez heureuse pour en venir à bout; mais il lui était complétement impossible de fournir en ce moment des auxiliaires à son oncle Honorius. Restaient donc uniquement les cinq légions de Dalmatie. Celles-là ne devaient pas manquer au rendez-vous. Alaric, informé de tous ces armements, prenait de son côté des mesures énergiques. D'une part, il avait mandé au sénat romain qu'il allait renouveler son expédition contre la ville éternelle; de l'autre, il expédiait à son frère Ataülf, resté sur le Danube à la tête d'une armée de Goths, l'ordre de le rejoindre dans le plus bref délai. La menace adressée aux sénateurs fit à Rome une impression terrible. On députa immédiatement à Ravenne le patricien Priscus Attalus, l'ancien vicaire d'Afrique Cécilien, et l'ex-préfet Maximianus, chargés d'exposer aux yeux de l'empereur la triste situation de Rome, les alarmes de la population, et les dangers qu'elle allait de nouveau courir si l'on ne faisait la paix avec Alaric. Les trois délégués furent accueillis par la cour avec un empressement flatteur pour leurs personnes, mais souverainement ironique pour leur mission. « La majesté romaine, leur disait-on, n'a rien perdu de son prestige. C'est aux barbares à trembler devant l'empereur d'Occident. » Comme si la Providence eût voulu encourager la folie de ces courtisans aveugles, on

apprit sur les entrefaites que le ministre Olympius venait de remporter une victoire décisive, en Vénétie, sur les troupes d'Ataülf. Le récit fort exagéré de cette affaire fut apporté à Ravenne, en même temps qu'on signalait en mer la flotte chargée des cinq légions de Dalmatie, formant un effectif de six mille braves soldats. En réalité Ataülf, à la descente des montagnes de Pannonie, avait rencontré inopinément, dans les plaines de l'Isonzo, une armée composée des garnisons urbaines et commandée par Olympius. Cet obstacle imprévu avait un instant arrêté sa marche. Un combat fut livré; Ataülf y perdit onze cents hommes, mais il parvint à forcer le passage, et put opérer sa jonction avec les troupes d'Alaric en Etrurie. L'échec, s'il y en eut un, était donc tout entier pour les troupes impériales. Les courtisans de Ravenne n'y prirent point garde ; ils entonnèrent l'hymne de triomphe, et les cinq légions arrivées de Dalmatie furent immédiatement acheminées sur Rome, où elles devaient escorter les délégués du sénat. Le comte des domestiques, Valens, les commandait. C'était un général de cour. Alaric en eut bon marché ; il lui tendit une embuscade sur le chemin, tailla ses troupes en pièces, le tua de sa main, ainsi que l'ambassadeur Cécilien, et fit prisonnier Maximianus, dont la rançon lui valut trente mille pièces d'or. Attalus prit la fuite avec une poignée de soldats, et parvint à rentrer dans les murs de Rome. Quelques mois après, il devait être empereur par la volonté du roi barbare aux mains duquel il venait d'échapper presque miraculeusement.

Ambassade de saint Innocent I à Ravenne. Rupture des négociations entre Honorius et Alaric.

31. Cette fois, il n'était plus possible de faire prendre le change à l'opinion publique. La cour de Ravenne éclata en malédictions contre le ministre Olympius. Son incapacité, disait-on, était l'unique cause de tant de désastres ; il avait confié les commandements militaires à des généraux ineptes ; lui-même avait trahi l'empereur et l'empire. Olympius fut destitué. Plus heureux que Stilicon, il évita la mort par une fuite précipitée. Ses créatures, les généraux Vigilantius et Turpilio, furent poignardés, et l'empereur, fier de cette révolution de palais, se hâta de remettre le pouvoir aux mains de Jovius qui l'avait conseillée. Le changement de ministre à Ravenne

n'avait point arrêté les progrès d'Alaric. Après la défaite du général Valens, le roi Goth, poursuivant sa fortune, était venu directement bloquer Rome. Le sénat lui demanda le libre passage pour une députation qui devait une seconde fois représenter à l'empereur la nécessité de conclure enfin la paix, s'il voulait sauver l'empire. Non-seulement Alaric accorda de bonne grâce le sauf-conduit qui lui était demandé, mais il fit escorter les négociateurs jusqu'à Ravenne. Le pape saint Innocent I fut mis à la tête de cette ambassade. Le pasteur allait travailler au salut de son troupeau. Il le fit avec un zèle, un dévouement, une sollicitude infatigables. Le succès ne devait point répondre à ses efforts : il n'en accomplit pas moins son devoir jusqu'au bout. Dans une première entrevue avec Honorius et son nouveau ministre, le pontife plaida la cause de Rome si éloquemment qu'il détermina le conseil impérial à traiter avec le roi des Goths. Alaric, informé du résultat de la conférence, s'en montra satisfait ; il abandonna le siége de Rome et vint avec son armée à Rimini, où le ministre Jovius l'attendait pour entrer en pourparlers. Les prétentions du roi Goth étaient toujours à peu près les mêmes : commandement en chef des armées impériales ; cession des trois provinces Vénétie, Norique et Dalmatie ; enfin subsides annuels en nature et en argent pour l'entretien des troupes qu'il mettrait au service de l'empire. Jovius concéda tout, et expédia à Ravenne un courrier qui rapporterait dans quelques jours, disait-il, une ratification complète, signée par l'empereur. En donnant cette assurance, Jovius était-il de bonne foi ? Il est assez difficile de le deviner. En tout cas, s'il déployait alors quelque habileté dans la négociation, il devait bientôt en manquer de la façon la plus déplorable. Malgré les instances du pape, Honorius, trompé par les flatteries de ses eunuques, refusa de sanctionner le traité. Il renvoya le courrier de Jovius à Rimini avec une lettre confidentielle. Au moment où le message lui fut remis, le ministre impérial était en conférence avec Alaric. Jovius eut l'imprudence d'ouvrir la dépêche et de la lire tout haut. Elle commençait en ces termes : « En votre qualité de préfet du prétoire, vous connaissez suffisamment les revenus de l'État pour

déterminer le chiffre annuel des subsides qu'il nous est possible d'accorder au roi des Goths. Mais vous avez outrepassé vos pouvoirs en offrant à ce prince des charges, des honneurs et des dignités que ni lui, ni aucun barbare, n'obtiendra jamais de nous. » Alaric, à cette lecture, bondit comme un tigre. « Je suis trop barbare pour commander les armées romaines, s'écria-t-il; les miennes me suffiront! Marchons à Rome. » Et sur l'heure, il donna à ses troupes le signal du départ. Jovius, désespéré de l'imprudence qu'il venait de commettre, reprit la route de Ravenne, et trouva moyen d'y aggraver encore sa première faute. Il affecta d'entrer plus avant même que les eunuques dans la politique d'adulation qui triomphait à la cour. Il déclara que l'armée d'Alaric ne tiendrait pas une minute devant les troupes victorieuses de l'empereur; puis s'avançant aux pieds du trône, il jura par la tête sacrée d'Honorius de ne jamais faire la paix avec le roi des Goths. Son serment fut répété avec enthousiasme par les fonctionnaires de tous grades. Ils juraient ainsi la ruine de Rome. Saint Innocent fit un suprême effort pour la prévenir. C'est le païen Zozime qui nous l'apprend. « Les évêques des provinces limitrophes, dit-il, se rendirent près du roi des Goths et le supplièrent de suspendre sa juste vengeance, lui offrant de servir d'intermédiaires entre lui et la cour de Ravenne. Contre toute espérance, Alaric accueillit volontiers leur requête. Il me répugne, leur dit-il, de saccager Rome. Je préférerais la servir et la défendre. Allez donc trouver Honorius. Représentez-lui qu'il sera à jamais déshonoré, s'il laisse ruiner sous ses yeux une cité qui depuis mille ans commande à tout l'univers, s'il permet que tant d'admirables monuments soient réduits en cendres. Dites-lui que je renonce au commandement des armées et à toute espèce de pension annuelle. Qu'il m'abandonne seulement les provinces du Norique, et je signerai la paix [1]. » — Les évêques coururent à Ravenne. Les eunuques, en entendant ces propositions inespérées, s'écrièrent que le barbare avait peur. Et comme le pape et ses vénérables collègues redoublaient de supplications : « Nous

[1] Zozimus, V, LI.

avons juré, dirent-ils, de ne jamais faire la paix avec Alaric. Si le serment avait été prêté au nom de Dieu, nous pourrions espérer que la miséricorde du Seigneur nous pardonnerait un parjure. Mais il a été fait sur la tête du prince; nul ne serait assez téméraire pour avoir la pensée de l'enfreindre (409)[1]. » Telle était la casuistique du bas-empire.

Attale, empereur. 32. Alaric était de bonne foi, quand il parlait de son désir d'épargner à la ville éternelle les horreurs du pillage. La voix mystérieuse qui le poussait à Rome était combattue par un indéfinissable respect pour la majesté de l'antique maîtresse du monde. Ce sentiment, profond dans son âme, se traduisit par une combinaison singulière, qui fut une véritable comédie au milieu de ce drame retentissant. Honorius n'avait pas voulu du roi des Goths pour maître de ses milices: Alaric imagina de créer de sa façon un empereur romain, lequel serait heureux de lui conférer à lui-même le titre de généralissime. Ce plan une fois arrêté dans sa pensée, Alaric, au lieu de se diriger sur Rome, alla occuper la cité maritime de Porto. C'était le point où les convois d'Afrique amenaient les provisions de l'annone. Les magasins de blé, de lard, de vin, d'huile, qu'on y avait réunis, formaient le véritable grenier d'abondance de Rome. A cette époque, et grâce à sa situation exceptionnelle, Porto était une ville très-forte. Il fallut en faire le siége en règle. Ce fut l'affaire de quelque jours, et Porto se rendit. Aussitôt qu'il s'en vit maître, Alaric expédia au sénat l'ordre de déposer Honorius et de procéder au choix d'un nouvel empereur. Pour plus amples renseignements, il mandait aux pères conscrits qu'ils lui feraient un vrai plaisir en donnant leurs suffrages à leur collègue Attalus, digne à tous égards de la pourpre impériale. Cet Attalus était le dernier survivant de la première ambassade à Ravenne. Ionien d'origine, païen de religion, rhéteur de profession, aventurier d'instinct, il s'était ménagé, depuis les derniers événements, de fréquentes relations avec Alaric. Pour se rendre plus agréable aux soldats goths, presque tous ariens, il avait jugé à propos de se faire bapti-

[1] Zozim., V, LI.

ser par leur évêque Sigesarius, dont le camp d'Alaric était le diocèse ambulant. Pour Attalus, ce baptême n'avait été qu'une formalité hypocrite et fort habilement calculée. L'évêque arien Sigesarius avait désormais un intérêt puissant à la promotion de son néophyte. Le jour où Attalus serait empereur, Sigesarius deviendrait pontife de Rome. Quoi qu'il en soit, quand le message d'Alaric parvint aux sénateurs, il trouva plus de résistance qu'on n'aurait pu le croire. L'honneur romain vibrait encore dans un grand nombre de consciences patriciennes. Le souvenir de Théodose le Grand et la fidélité à sa race n'étaient pas tout à fait morts. On envoya supplier Alaric de revenir sur sa détermination. Les députés embrassèrent ses genoux en pleurant, et mirent tout en œuvre pour le fléchir. A chacune de leurs instances, le roi goth faisait toujours la même réponse. « Délibérez, disait-il. Attalus empereur, et avec lui la paix. Sinon, la guerre, la famine et le pillage. » Les députés revinrent à Rome; les sénateurs délibérèrent; à l'unanimité des suffrages, Honorius fut déclaré déchu du trône et Attale proclamé empereur, auguste, heureux, invincible. Il ajouta à ses deux noms patronymiques de Priscus Attalus, le surnom impérial constantinien de Flavius. En revanche, il supprima le labarum sur les monnaies et les étendards, et remplaça la croix par l'image païenne de la Victoire. Les païens applaudirent à ces premiers actes du nouveau César. Alaric fut nommé généralissime de l'empire, maître de l'une et l'autre milice. Son frère Ataülf eut la charge de comte des domestiques. Ce titre mettait sous sa main l'élite des troupes romaines et la garde du prince. Les deux frères barbares vinrent prendre gravement possession de leurs dignités, et rehausser cette mascarade par la présence de cent mille Goths. Le païen Tertullus fut désigné consul pour la funeste année 410, qui allait commencer. Les médailles frappées en cette circonstance portent ces fières légendes : « Victoire des Romains, rétablissement de la république, gloire de l'empire, Rome éternelle, invincible! » Le 1er janvier, Tertullus entra au sénat, dans toute la pompe des anciens consuls, et dit : « Pères conscrits, je vous parle aujourd'hui en qualité de consul et de pontife. Consul, je le suis déjà; pontife,

je le serai demain. » En effet, il se mit gravement à consulter les augures, les aruspices, les entrailles des victimes. Les sacrifices furent rétablis dans les temples. Les idolâtres triomphaient, pendant que les fidèles consternés déploraient cette apostasie, dans la prévision des nouveaux châtiments qu'elle attirerait sur la ville éternelle. Quelques auteurs laissent soupçonner qu'Alaric ne respectait guère, dans l'intimité, le fantôme impérial qu'il venait de couvrir d'un manteau de pourpre. Socrate prétend que le lendemain de son avénement, Attale fut contraint par le roi des Goths de revêtir un habit d'esclave et de le servir à table dans cet ignoble accoutrement. Nous croyons que l'historien byzantin a confondu les dates. Trompé par la courte durée du pouvoir d'Attale, il aura pris les mois pour des jours. Alaric était trop habile pour se permettre de pareilles plaisanteries. Il songeait à toute autre chose. Afin de consolider le pouvoir de son impériale créature, il déclara aux sénateurs qu'il fallait prendre immédiatement deux mesures décisives : faire reconnaître en Afrique la domination d'Attale, et simultanément abattre à Ravenne les derniers restes de la puissance d'Honorius. Sans la possession de l'Afrique, Rome était continuellement menacée de la famine. Or cette importante province était en ce moment gouvernée par Heraclianus, le meurtrier de Stilicon. Alaric proposait d'y envoyer un corps d'élite, sous la conduite de Druma, l'un de ses meilleurs officiers. De sa personne, il irait faire le siége de Ravenne et enlever à Honorius lui-même le trône et la vie. Ce double projet était aussi facile à exécuter qu'il était avantageux pour Attale. Cependant ce dernier refusa absolument d'y consentir. Empereur de théâtre, il se prenait au sérieux. « Que deviendrait le monde romain, dit-il, si les barbares, déjà maîtres de l'Italie, posaient un pied vainqueur en Afrique? Pour renverser Heraclianus, il me suffit de lui envoyer une lettre de destitution, qui lui sera portée par son successeur. La majesté impériale est aussi puissante aujourd'hui qu'à l'époque d'Auguste. » Il n'y eut pas moyen de lui faire comprendre l'absurdité de ce langage. Alaric, en généralissime dévoué, n'insista pas davantage, et laissa partir le patricien Constantinus,

qui s'embarqua avec une faible escorte de soldats romains, pour aller prendre le gouvernement de l'Afrique. Constantinus, à son arrivée, fut décapité, ainsi que ses compagnons, par Héraclianus. Celui-ci, loin de reconnaître la nouvelle autorité d'Attale, s'empressa de diriger sur Ravenne les convois de blé destinés à Rome. Il fit de plus embarquer une troupe de quatre mille hommes, qu'il envoyait, avec des subsides en argent, pour secourir Honorius. Nous avons déjà dit que la ville de Ravenne était ouverte du côté de la mer. Les navires d'Heraclianus, favorisés par une heureuse traversée, abordèrent sans difficulté à leur destination. Ce fut une chance heureuse pour Honorius. Sa position, en effet, était alors des plus critiques. Le roi des Goths avait exécuté la seconde partie de son programme, c'est-à-dire qu'avec ses hordes innombrables il était venu assiéger Ravenne. Attale l'avait accompagné jusqu'à Rimini, où son impériale majesté attendait l'issue des événements. On lui annonça, un matin, l'arrivée d'une ambassade venue de Ravenne. C'étaient le questeur Potamius, le primicier des notaires Julianus, et enfin le grand maître des milices Jovius lui-même, qui venaient traiter avec Attale. « Notre serment, disaient-ils, nous défend de négocier avec Alaric, mais ne nous interdit pas de le faire avec l'empereur du sénat. » Attale les reçut au milieu de ses conseillers et de ses courtisans, le diadème au front, le manteau de pourpre sur les épaules. Honorius lui proposait de le reconnaître pour son collègue à l'empire et pour son frère dans la famille des Augustes. « Voilà ce que m'offre votre maître ! s'écria insolemment Attale. Dites-lui que je lui laisserai la vie, s'il consent à se retirer dans quelque île lointaine, après toutefois que je lui aurai fait couper le pied ou la main. — Jovius fit observer que la mutilation serait une cruauté superflue ; qu'il devrait suffire à la clémence du très-auguste Attale de dépouiller de l'empire un fils de Théodose le Grand. — Qu'appelez-vous dépouiller? reprit Attale. On ne dépouille point celui qui abdique. » — Pour un César de comédie, Attale jouait son rôle à merveille. Malheureusement, sur ces entrefaites, la nouvelle de la mort de Constantinus, et l'arrivée des secours envoyés à Ravenne par le gouverneur d'Afrique, changèrent

la face des choses en Italie. Les convois de vivres impatiemment attendus à Rome avaient pris une autre route. La famine se fit cruellement sentir dans la ville. Les aruspices, devins, sacrificateurs et augures du consul Tertullus, n'apportaient aucun remède à la situation. Il est vrai que les jeux du cirque avaient été rétablis, comme au temps du paganisme ; mais la plèbe eût préféré du pain. Aussi, un jour de représentation solennelle, quand le héraut proclama l'ouverture du spectacle au nom du très-clément et invincible césar Attale, la multitude affamée s'écria : « Très-clément César, faites mettre en vente la chair humaine, et taxez-en le prix ! » La famine était en effet au comble; l'émeute pouvait la suivre. Attale quitta Rimini et revint à Rome, dans l'espoir d'améliorer la situation. Le seul parti à prendre eût été une expédition contre l'Afrique. Le roi des Goths offrit de nouveau son concours, ses troupes, et son lieutenant Druma. Pour la seconde fois, Attale refusa péremptoirement. Il trouva un fonctionnaire subalterne qui consentit à recevoir de sa main un diplôme de gouverneur d'Afrique, et se chargea d'aller le faire ratifier sur lieu. Le malheureux eut le sort de Constantinus. Ce fut la dernière faute d'Attale. Alaric, circonvenu par les sollicitations de Jovius, prit le parti de se réconcilier avec l'empereur de Ravenne. Attale fut mandé au camp des Goths. Là, en présence d'Honorius et des deux armées romaine et barbare, Alaric lui arracha de sa main le manteau de pourpre et le diadème, et lui signifia qu'il aurait la vie sauve, à condition de ne jamais plus songer à reprendre le pouvoir. Les négociations entre Honorius et le roi barbare étaient arrivées à leur terme. Il n'y manquait plus que l'échange solennel des signatures : un incident fortuit rompit tout. On se rappelle que Stilicon avait jadis envoyé dans les Gaules, contre l'usurpateur Constantin, un général goth du nom de Sarus. Depuis son échec au delà des Alpes, et surtout depuis la mort de Stilicon, Sarus s'était fait chef de bande. Compatriote d'Alaric, il enviait la fortune de ce prince et ne désespérait pas de le supplanter. La cour d'Honorius entretenait ses prétentions ambitieuses. Un jour qu'Alaric attendait paisiblement dans son camp, sous les murs de Ravenne, la conclusion de la paix, Sarus, avec ses

brigands, fondit à l'improviste, tua ou dispersa l'escorte du prince, et faillit l'enlever lui-même. Le roi des Goths se persuada, à tort ou à raison, que ce coup de main avait été commandé par Honorius. Il partit sur-le-champ avec son armée, jurant cette fois de prendre et de brûler Rome.

33. Elle sonna enfin, l'heure fatale où la reine des nations allait tomber aux mains des barbares. Il y avait onze cent soixante-quatre ans que Rome poursuivait sa carrière de domination et de gloire. Babylone avait régné durant une période de même étendue. On allait dire de la ville des Césars, comme de la cité de Sémiramis : « Les captifs enchaîneront leurs vainqueurs et subjugueront leurs maîtres [1]. » La nuit du 24 août 410, la porte Salaria [2] fut ouverte aux guerriers d'Alaric par la main d'un traître. Les Goths prétendirent que leur roi s'était ménagé des intelligences dans la place ; qu'il avait envoyé de jeunes soldats déguisés en esclaves, comme un présent offert aux principaux sénateurs. Ces jeunes gens devaient attendre que leurs nouveaux maîtres fussent plongés dans le sommeil et livrer la ville aux barbares. Les païens imaginèrent une fable qui faisait retomber l'odieux de la trahison sur la noble chrétienne Faltonia Proba, de la famille sénatoriale des Anicii, celle dont le tombeau richement décoré fait aujourd'hui l'un des plus beaux ornements du musée de Latran. « Ne pouvant, disent-ils, supporter plus longtemps l'affreux spectacle d'une population qui mourait de faim, elle détermina ses serviteurs à ouvrir les portes de la cité au roi des Goths [3]. » Ni l'un ni l'autre de ces récits n'a été confirmé par l'histoire. Ce qui est certain, c'est qu'à minuit les soldats d'Alaric entrèrent par la porte Salaria et mirent le feu à tout le quartier environnant. Le premier édifice ravagé par les flammes fut la maison de Salluste. A la lueur de l'incendie, les Romains apprirent qu'ils étaient la proie des barbares. Le massacre, le pillage commencèrent ; ils durèrent trois jours. Il

Sac de Rome, par Alaric, roi des Goths.

[1] *Erunt capientes eos qui se ceperant, et subjicient exactores suos.* (Isa., XIV, 2.)

[2] La porte *Salaria* se nommait aussi *porta Collina*. C'est par elle que déjà, l'an de Rome 378, les Gaulois étaient entrés. — [3] Procop., *De Bello vandalico*, lib. I, cap. II; *Hist. Byzantinæ*, édit. de Venise, 1739, tom. I, col. 16.

y eut d'indescriptibles horreurs, et des actes de vertu héroïque. « Un chef des Goths, écrit Sozomène, saisit une femme chrétienne dont l'éclatante beauté avait séduit ce cœur farouche. Il ne put vaincre sa résistance. Tirant alors son glaive, il lui effleura la gorge, qui se teignit de sang. La chrétienne, s'agenouillant, lui dit : Frappez, vous ferez une martyre! — Touché de sa vertu, le barbare la conduisit lui-même à la basilique de Saint-Pierre, la recommanda aux gardiens, et, remettant une pièce d'or pour sa nourriture, leur fit jurer de rendre l'héroïne à son époux [1]. La vénérable Marcella, l'amie de saint Jérôme, vivait dans une maison retirée, avec Principia, jeune et noble patricienne, qui s'était mise sous sa direction. Les Goths envahirent cette demeure, et sans pitié pour l'âge de Marcella, lui infligèrent la torture de la flagellation. Ils voulaient savoir où étaient cachés ses trésors. — Mes trésors! dit-elle. Si vous parlez des richesses de ce monde, il y a longtemps que je les ai distribuées aux pauvres. Mon seul trésor, c'est la vertu de cette jeune fille. — Tombant alors aux pieds des bourreaux, elle les conjura avec larmes de respecter une servante de Jésus-Christ. Les soldats se laissèrent fléchir. Ils prirent dans leurs bras leur victime ensanglantée, et escortant respectueusement Principia, les conduisirent toutes deux à la basilique de Saint-Paul. Quelques jours après, Marcella rendit l'esprit entre les baisers et les larmes de sa fille spirituelle, dit saint Jérôme. Un dernier sourire errait sur ses lèvres, tant il y avait de calme pour sa conscience dans le souvenir de sa vie, tant son âme était heureuse de voir approcher les joies du ciel! — « Par un sentiment de religion bien inattendu, dit Orose, Alaric, en accordant à ses guerriers trois jours de pillage, avait donné l'ordre exprès d'épargner tous ceux qui se réfugieraient dans les églises consacrées au Seigneur, et spécialement dans les deux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul. De plus, en permettant aux soldats de se gorger de butin, il leur avait recommandé d'éviter autant que possible, l'effusion du sang. Dieu prenait soin d'incliner de la sorte le cœur du roi barbare à une clémence relative, en

[1] Sozomen., *Hist. eccles.*, lib. IX, cap. x.

même temps qu'il épargnait au très-bienheureux pontife Innocent la douleur d'assister au cruel châtiment qui frappait son troupeau. Les événements, en effet, n'avaient point permis au pape de quitter Ravenne. Or, pendant que le torrent barbare se répandait dans les rues de Rome, un chef visigoth pénétra avec sa troupe dans une maison appartenant à l'église de Saint-Pierre et habitée par une vierge consacrée à Dieu, et d'un âge avancé. Le chef barbare l'invita, mais sans violence, à livrer l'argent et l'or qu'elle pouvait avoir à sa disposition. — J'en ai beaucoup plus que vous ne pensez, répondit-elle; je vais vous le faire voir. — En parlant ainsi, elle ouvrait des rangs d'armoires, garnies entièrement de vases d'argent et d'or de la plus grande magnificence. — D'où peuvent venir ces trésors sans prix? demanda le Visigoth. — Ce sont, dit-elle, les vases sacrés de la basilique de Saint-Pierre. Prenez-les, si vous l'osez. Je ne suis qu'une faible femme et ne peux les défendre ; mais songez que l'Apôtre est plus puissant que moi. — Le chef barbare expédia immédiatement un message à Alaric, pour le prévenir de la découverte et prendre ses ordres. La réponse du roi fut celle-ci : Faites immédiatement transporter tous les vases sacrés dans la basilique de Saint-Pierre. La vierge chrétienne qui en avait la garde les accompagnera : tous les chrétiens qui voudront se joindre au cortége et chercher un refuge dans le temple en auront la faculté. — Or, la maison dépositaire du pieux trésor était à une grande distance de la basilique. Ce fut donc un merveilleux spectacle de voir les soldats goths, rangés deux à deux, portant sur leur tête les vases d'or et d'argent, traverser près de la moitié de la ville, au milieu d'une escorte qui les suivait de chaque côté, le glaive nu. Les chrétiens, se mêlant à cette pompe religieuse, chantaient au Seigneur des hymnes que les barbares répétaient eux-mêmes. Les louanges du Christ, comme une trompette de salut, dominaient les clameurs d'une ville au pillage. Sur le parcours, les Romains étonnés sortaient de leurs retraites. On accourait autour des vases de l'apôtre Pierre, comme au refuge le plus assuré. Les païens, se couvrant de la protection du Christ, s'introduisaient parmi les fidèles. Plus le cercle des refugiés s'a-

grandissait, plus les soldats d'Alaric ouvraient leurs rangs pour les recevoir. Ce fut ainsi qu'on parvint aux portes de la basilique[1]. » — « Avait-on rien vu de semblable dans l'antiquité païenne? s'écrie saint Augustin. Priam fut massacré aux pieds de ses dieux domestiques : à Rome, les barbares ont choisi les plus vastes églises pour y mettre un plus grand nombre de têtes à l'abri de leurs cruautés. Non-seulement Alaric a voulu qu'on n'en exclût et qu'on n'y tuât personne, mais il donna l'ordre à ses propres soldats d'y conduire eux-mêmes des milliers d'infortunés, afin de les arracher à la mort[2]. » Toutefois le nombre des victimes fut immense, mais faut savoir gré au génie barbare d'Alaric de n'avoir pas laissé l'incendie et le pillage durer plus de trois jours. On ne se fait pas d'ordinaire une juste idée du nombre des monuments qui enrichissaient alors la ville éternelle. En trois jours, les Goths ne purent tout détruire. C'est ainsi qu'après l'incendie et le pillage restèrent debout quarante-trois temples idolâtriques et deux cent quatre-vingts édicules du même genre. Le colosse du soleil, haut de cent pieds, s'élevait encore près du Colysée où avait fumé le sang des martyrs. Les statues d'Apollon, d'Hercule, de Minerve, décoraient les places et les *quadrivium*. Les fontaines continuaient de couler sous la protection des nymphes de marbre, d'airain et de bronze. Cependant la nouvelle de la grande catastrophe retentit comme un coup de foudre, d'un bout de l'univers à l'autre. Saint Jérôme à Bethléem, saint Augustin à Hippone, voyaient affluer des fugitifs qui s'étaient embarqués à Ostie, à la lueur des flammes embrasant la ville éternelle. Faltonia Proba fut du nombre de ces proscrits volontaires, et c'est la meilleure preuve qu'elle était complétement étrangère à la trahison de la porte Salaria. La stupeur d'abord, l'exaspération ensuite, éclatèrent dans le cœur des païens. Pour eux, le Christ était responsable de ce malheur sans précédent. Les chrétiens, de leur côté, voyaient dans cette chute terrible l'accomplissement des prophéties de l'Apocalypse. « Venez, avait écrit saint Jean, je vous montrerai la condamnation de la grande prosti-

[1] Oros., lib. VII, cap. XXXIX. — [2] S. Augustin., *De Civit. Dei* lib. , cap. 1.

tuée, avec laquelle ont péché les rois de la terre. Assise sur sept collines, vêtue de pourpre et d'écarlate, resplendissante de diamants et de perles, elle tenait à la main une coupe d'or; elle versait sur le monde le vin de la prévarication, l'ivresse du crime et de l'ignominie. C'est la grande Babylone, la mère des fornications et des infamies, ivre du sang des saints, du sang des martyrs de Jésus. Elle est tombée, la grande Babylone, elle est tombée[1] ! ».

Mort d'Alaric.

34. Alaric ne se préoccupait ni des colères de l'idolâtrie ni des exégèses chrétiennes. Il allait en avant, toujours poussé par la voix mystérieuse qui lui criait : Marche! Après trois jours et trois nuits de pillage, il donna le signal du départ. Les bagages de son armée étaient pleins d'un butin immense, dont il est souvent mention dans l'histoire. Alaric pour sa part obtint les objets les plus précieux, qui composèrent après lui le trésor des rois visigoths. Entre autres choses curieuses, on signale un vase étincelant de pierreries, dépouille lui-même d'une autre ville fameuse, rapporté de Jérusalem par l'empereur Titus, et ayant appartenu, selon la légende, au roi Salomon. Mais la conquête la plus chère à ses yeux était la jeune sœur d'Honorius, la princesse Placidie, qu'il avait trouvée à Rome, et dont la beauté l'avait séduit, comme elle devait charmer plus tard le cœur d'Ataülf, son frère. Emmenant cette captive qui captivait son vainqueur, il s'avança dans la direction de la Sicile. Son intention était d'aller, avec ses farouches guerriers, faire la conquête de l'Afrique. Sur sa route, il dévasta la Campanie. A Nole, les soldats chargèrent de chaînes l'évêque saint Paulin, menaçant de le traîner en captivité dans l'espoir d'en obtenir une plus forte rançon. L'homme de Dieu se mit à genoux et pria ainsi à haute voix : « Seigneur, ne permettez pas qu'on me tourmente davantage pour de l'or et de l'argent. Vous savez que j'ai tout donné à vos amis les pauvres. » — Cette parole éclaira les barbares; ils laissèrent le vénérable évêque pleurer sur les ruines de sa ville dévastée. La Lucanie, les Calabres, eurent le même sort. Rhegium (Reggio)

[1] *Apocalyps.*, cap. XVII et XVIII *passim.*

fut livrée aux flammes. Sur la côte, une immense flottille avait été réunie. Alaric présida à l'embarquement. On devait aborder à Messine, traverser toute l'antique Trinacrie, puis faire voile pour Carthage et couronner le pillage de Rome par celui du grenier d'abondance de l'empire romain. Les barques n'étaient pas en assez grand nombre pour transporter d'une seule fois la multitude infinie des Goths. Alaric comptait, au moyen de voyages réitérés d'une rive à l'autre du détroit, effectuer ce passage. Le premier convoi leva l'ancre. Mais soudain, une tempête s'éleva, violente, irrésistible ; elle submergea navires et guerriers. L'onde eut la meilleure part des trésors enlevés à la capitale de l'univers. Du haut des rochers de Scylla, qui dominent Rhegium, Alaric contemplait cet irréparable désastre. Avec le reste de son armée, il revint sur ses pas, et s'arrêta dans une vallée des Abruzzes, à Consentia, aujourd'hui Cosenza. Le désespoir était entré dans son âme. Il se crut maudit du ciel, et mourut quelques jours après (410). Les Goths firent détourner par leurs captifs le lit du Buxentum, petite rivière de Lucanie aujourd'hui nommée Bussento. Au milieu du lit mis à sec, une fosse fut creusée ; on y déposa le corps d'Alaric avec une partie du trésor royal. On rendit ensuite les eaux à leur cours naturel : les captifs qui avaient servi au travail furent égorgés, afin que nul ne pût révéler le secret du tombeau d'Alaric, et que les restes mortels du « ravisseur de Rome » fussent à l'abri d'une violation vengeresse (410).

§ V. Révolutions politiques en Occident.

Consterna-tion univer-selle à la nouvelle de la prise de Rome.

35. Honorius, à Ravenne, s'amusait à répéter son misérable eu de mots : « Rome n'a point péri, puisque je viens de la faire manger dans ma main [1]. » Cependant la consternation était sans égale dans l'univers entier. « Rome a péri aux temps chrétiens » *Roma periit temporibus christianis!* Tel était le cri des idolâtres. Le Christ avait laissé tomber Rome, fille de Jupiter. Le Christ avouait

[1] Nous avons déjà dit qu'Honorius, dans sa volière, possédait une poule favorite à laquelle il avait donné le nom de *Roma*.

ainsi son impuissance. Le Christ n'était donc pas Dieu. Ce raisonnement, que nous comprenons à peine aujourd'hui, paraissait alors aussi simple qu'irréfutable. C'est que le paganisme avait une foi profonde dans la protection des dieux. « Jamais, dit M. A. Thierry, la question des deux religions ne s'était posée si nettement en face des hommes du ve siècle, habitués à juger de la vérité d'une croyance d'après son utilité matérielle, et le polythéisme semblait avoir raison. Rome n'était plus, son prestige était évanoui, son éternité tant proclamée avait reçu un irréparable échec. « Rome a péri dans les temps chrétiens, » entendait-on dire de toutes parts, et ce cri était mêlé de malédictions contre les chrétiens, de blasphèmes contre leur Dieu [1]. » A la terrible nouvelle, saint Jérôme demeura comme frappé de la foudre. « Le style s'échappa de mes mains, écrit-il. Je me tus, car c'était le temps des larmes [2] ! » Après quelques jours de morne silence, il s'écriait avec Isaïe et David : « Moab a été prise la nuit; c'est la nuit que son rempart est tombé. Seigneur, les nations ont envahi votre héritage; elles vont dire : Où est donc le Dieu des chrétiens? L'éclatante lumière du monde vient de s'éteindre, l'empire romain est décapité, l'univers est enseveli sous les ruines d'une seule ville [3]. » — Saint Augustin définissait d'un mot cette époque sinistre; il l'appelait « le temps de la barbarie : » *De tempore barbarico* [4]. « Des horreurs nous sont racontées, disait-il. Meurtres, incendie, pillage, égorgements, rien n'a manqué à toutes les tortures que peuvent subir des hommes. Il n'est que trop vrai : j'ai entendu ces récits, je gémis, je pleure, je ne saurais me consoler. Ah! je ne nie rien, je n'atténue rien, je ne dissimule rien des atrocités commises dans la ville éternelle. Mais quoi! notre courage chrétien devra-t-il pour cela défaillir? Que ne vous est-il donné de voir, en ce moment, les âmes des saints immolés dans ce

[1] Am. Thierry, *Nouveaux récits de l'hist. rom. aux* IVe *et* V^e *siècles*, pag. 475. — [2] S. Hieronym., *Epist.* CXXVI *ad Marcellinum; Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1086. — [3] S. Hieronym., *Comment. in Ezech.*, lib. I, cap. I; *Patr. lat.*, tom. XXV, col. 16. — [4] S. Augustin., *Sermo de tempore barbarico; Patr. lat.*, tom. XL, col. 699-709.

carnage ! Vous comprendriez le vrai dessein de la miséricorde de Dieu sur Rome. Ces milliers d'élus chantent aujourd'hui, dans le séjour du rafraîchissement, les hymnes de triomphe et d'actions de grâces. Ils disent au Seigneur : Grâces vous soient rendues de nous avoir arrachés au fardeau de la chair! Désormais nous ne craignons ni les barbares, ni Satan; nous n'avons plus à redouter la famine, la peste, l'ennemi, le glaive, l'oppression. Morts sur la terre, nous sommes immortels dans le royaume des cieux, où le don de votre grâce et non notre mérite nous a fait trouver place! Ainsi ils parlent. Et moi je me demande si les événements accomplis ne sont pas plutôt le fait de la miséricorde que celui de la vengeance divine? Sans nul doute, au fond de ce châtiment, tout esprit sensé apercevra la main paternelle du Dieu qui veut corriger le monde non le détruire, le régénérer non le perdre. Ce ne sont ni les pierres, ni les remparts, ni les édifices, mais les citoyens qui constituent la cité; or, les citoyens de Rome peuplent en ce moment tout l'univers, et d'ailleurs Rome, même après son désastre, est encore debout [1]. » Dans cette effusion de génie, faite le premier jour au peuple d'Hippone, on entrevoit le germe des grandes pensées que saint Augustin allait développer dans la *Cité de Dieu*. Les faits ne devaient pas tarder à justifier au pied de la lettre la théorie chrétienne, en montrant à tous les regards le plan providentiel qui ouvrait l'horizon du monde moderne sur les ruines de l'empire romain. Nul aujourd'hui, même parmi les écrivains les moins favorablement disposés à l'égard du christianisme, n'oserait contester la justesse de cette donnée. « Chose singulière, dit encore M. Am. Thierry, cette religion où Rome païenne s'obstinait à voir sa mortelle ennemie, et qu'elle poursuivait par les invectives de ses orateurs, après l'avoir poursuivie longtemps par la main de ses bourreaux, le christianisme était maintenant sa sauvegarde aux avant-postes de la barbarie. Là où ne se montraient plus les légions romaines, la propagande chrétienne allait

[1] S. August., *Sermo de Excidio urbis*, n[os] 3, 6, 8; *Patrol. lat.*, tom. cit., col. 718-722.

conquérir au profit de Rome. Une peuplade barbare devenue chrétienne devenait aussi en grande partie romaine par le seul fait de sa conversion. Il se créait tout aussitôt entre elle et la société civilisée un fonds commun d'idées et de sentiments, de pratiques et de besoins moraux, qui ne faisaient que s'étendre et fructifier avec le temps. Bien plus, le barbare converti entrait vis-à-vis de l'empire en rapport de sujétion; il en recevait des prêtres et des évêques; il en recevait, par la voix des conciles, sa loi morale et l'interprétation de ses croyances : lui-même était représenté par ses évêques dans les grandes assemblées de la chrétienté romaine; il y siégeait, il y délibérait à son tour sur les lois religieuses des Romains, c'est-à-dire que le plus fier et le plus obstiné barbare, au lendemain de sa conversion, se trouvait, pour une grande partie de son existence morale, un sujet ou un citoyen de l'empire [1]. »

Ataülf, successeur d'Alaric. Placidie, sa captive.

36. Le successeur d'Alaric devait bientôt subir l'ascendant d'une femme chrétienne et donner ainsi un éclatant exemple de ce que pouvait la religion du Christ sur les âmes les plus farouches. Ataülf, le nouveau roi des Visigoths, en jetant sur la dépouille mortelle de son frère le dernier adieu, fit serment de remplacer la « Romanie » par la « Gothie, » et d'être le premier César-Auguste de l'empire universel des Goths [2]. Ce serment ne devait pas être tenu. Au moment où il était prononcé dans une vallée des Abruzzes, le souverain pontife Innocent I rentrait à Rome, et reprenait au milieu de son troupeau décimé les rênes d'un gouvernement pacifique, qui ne devait plus être troublé de son vivant par des invasions nouvelles. Ataülf portait lui-même au cœur une blessure plus profonde qu'il ne l'imaginait encore. Alaric lui avait laissé une captive chrétienne qui devait le vaincre. C'était, nous l'avons dit, la sœur d'Honorius, la princesse Placidie, femme vraiment virile, digne du sang de Théodose le Grand qui coulait dans ses veines. On l'avait vue se jeter dans Rome assiégée, pour réchauffer tous les courages par le spectacle du sien. Vaincue et prisonnière, elle étonnait les Goths par sa ré-

[1] A. Thierry, *Vie de saint Jérôme*, tom. II, pag. 342.

[2] Paul. Oros., *Hist.*, lib. VII, cap. II; *Patr. lat.*, tom. XXXI, col. 1172.

signation et sa majesté. Ataülf ne se lassait pas de l'interroger, de l'entendre, de la consulter à tout propos : on l'eût crue plutôt la souveraine que l'esclave de cette horde vagabonde qui la traînait dans ses chariots [1]. Elle fit l'éducation du roi barbare, adoucit ses instincts cruels, le subjugua par une vertu qu'il n'était point accoutumé à trouver dans les femmes de sa nation, et lui fit ambitionner comme une faveur suprême de mettre les Goths au service de ce qu'il appelait dédaigneusement la « Romanie. » Des négociations s'établirent sur ce pied entre lui et la cour de Ravenne. Honorius réclamait la mise en liberté de sa sœur. Ataülf demandait, comme autrefois Alaric, qu'on lui assignât une province de l'empire où il pourrait vivre avec ses Goths. Il tenait à ce dernier point, mais il tenait encore plus à garder Placidie, non point comme captive, mais comme reine. Car il avait dès lors résolu de l'épouser. La princesse, tout en rejetant les prétentions du monarque barbare, se gardait de le pousser au désespoir. L'année 411 s'écoula dans ces pourparlers, qui n'étaient sans doute point encore la paix définitive, mais qui devaient nécessairement y aboutir.

Les barbares en Espagne. Maxime, empereur ibérique.

37. Les révolutions qui survinrent alors en Espagne et dans les Gaules précipitèrent le dénoûment. On se rappelle que Constant, vainqueur de l'Ibérie (408), était venu à Arles recevoir de la main de son père Constantin, avec le titre d'Auguste, l'investiture de l'empire d'Espagne [2]. Constantin n'était plus un usurpateur, depuis qu'Honorius avait formellement reconnu la légitimité de son accession au pouvoir et admis ses statues et ses images parmi celles de la dynastie régnante [3]. Mais cet acte de faiblesse ne mit point Honorius à couvert de l'ingrate hostilité de Constantin, pas plus qu'elle ne garantit ce dernier contre les revers qui allaient l'atteindre. Le lieutenant Géronce était demeuré en Espagne pour gouverner ce pays, en attendant le retour du jeune empereur. Jusque-là, rien n'avait pu faire pressentir, de la part de Géronce, le moindre soupçon d'infidélité. Une intrigue de la cour d'Arles perdit tout. Au lieu de respecter les loyaux services d'un lieutenant

[1] A. Thierry, *Placidie, reine des Goths*, pag. 277. — [2] Cf. n° 23 de ce chapitre. — [3] Cf. n° 30.

qui passait pour le plus habile et le plus brave des généraux de Constantin, les courtisans firent nommer à sa place un officier inconnu, Justus, lequel, fier de son nouveau titre, partit avec Constant et s'apprêtait à passer les Pyrénées. A cette nouvelle, Géronce, au désespoir, jura de se venger. Il fit proclamer à Tarragone un empereur nommé Maxime, et appela en Espagne tous les barbares qui dévastaient alors la Gaule. Les Alains, les Suèves, les Vandales répondirent à son invitation et inondèrent la péninsule de leurs innombrables phalanges. A l'aide de ces terribles auxiliaires, Géronce refoula Constant et ses légions, et leur interdit à jamais l'entrée du pays. Son amour-propre pouvait se croire satisfait; mais la malheureuse Espagne était sacrifiée. Comme un torrent dévastateur, les barbares se répandirent dans toutes les provinces, et durant une année entière (409) accumulèrent sur l'Ibérie toutes les calamités et toutes les horreurs. Chaque cité, chaque village voyaient passer au fil de l'épée, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition, tous leurs habitants. La famine et la peste, suites funestes des massacres et des ravages, y mirent le comble. Les hommes se mangeaient les uns les autres. Les bêtes féroces, en dévorant les cadavres dont les campagnes étaient couvertes, prirent goût à la chair humaine, et s'attaquèrent aux hommes vivants. Une mère égorgea et fit rôtir l'un après l'autre ses quatre enfants, pour assouvir une faim inexorable. Tant qu'elle n'eut touché qu'aux trois premiers, on crut qu'elle les sacrifiait pour le salut d'un dernier fils, et l'on n'éprouva pour elle qu'une pitié mêlée d'horreur. Mais après qu'elle eut porté une main cannibale sur le quatrième, l'horreur triompha de la pitié, et le peuple assomma à coups de pierres ce monstre maternel. L'épiscopat Ibérique donna alors un admirable exemple d'héroïsme. Les évêques pouvaient se soustraire par la fuite à ces désastres sans nom. Pas un seul ne quitta son poste, et la plupart moururent avec leur infortuné troupeau. L'Espagne ressemblait à un désert. Les barbares en firent le partage. Les Suèves s'établirent sous leur roi Hermanaric dans la Gallæcia (Galice), qui comprenait alors, outre la contrée de ce nom, les provinces actuelles du royaume de Léon et

de la vieille Castille. Ils ne purent cependant triompher de la résistance des Asturies, dont les populations finirent par garder leur indépendance. Le roi des Alains, Respendial, occupa la Lusitanie (Portugal) et une partie de la province de Carthagène. Les Vandales-Silinges se fixèrent dans l'ancienne Bétique, qui prit dès lors le nom qu'elle a toujours conservé, d'Andalousie (*Vandalousia*). La Tarragonaise, c'est-à-dire le territoire en deçà de l'Èbre, comprenant la nouvelle Castille depuis Tolède, le royaume d'Aragon et celui de Valence jusqu'à l'ancienne Sagonte, demeura au pouvoir de l'empereur nominal Maxime et de son lieutenant Géronce. A peine fixés sur un sol qui allait devenir leur patrie, les barbares oublièrent l'épée pour la charrue, les champs de bataille pour les campagnes couvertes de moissons. Jamais transformation ne fut plus subite ni plus complète. Les évêques et les missionnaires firent bientôt pénétrer dans ces âmes jusque-là si farouches, avec le nom de Jésus-Christ, les sentiments de la charité et de la foi. Ce fut ainsi que la catholique Espagne reçut le baptême auquel elle devait rester si longtemps fidèle. Le contraste fut tellement saisissant, que, peu d'années après, on disait que les barbares habitaient la province impériale de Tarragone et que les vrais Romains possédaient tout le reste de l'Ibérie (409-410).

Constantin et Géronce.

38. Constantin et son fils détrôné, Constant, n'essayèrent pas de troubler par une seule attaque ces établissements définitifs. Ils n'avaient plus même la puissance de sauvegarder l'intégrité de leur empire septentrional. La Grande-Bretagne (Angleterre) se détacha de leur sceptre. Désolés par les invasions des Scots et des Pictes, les Bretons se constituèrent en un royaume indépendant. Ils eurent la loyauté d'écrire à Constantin et à Honorius que, ne recevant de secours ni de l'un ni de l'autre, ils essaieraient de se défendre eux-mêmes, sans plus relever de personne. Cette fière parole fut d'abord assez bien tenue, et ils parvinrent à refouler les barbares dans leurs montagnes. A l'exemple de la Grande-Bretagne, l'Armorique[1] gauloise, c'est-à-dire le littoral compris entre l'embouchure de la Loire

[1] En langue celtique, Armorique signifie « plage maritime. »

et celle de la Seine, proclama son indépendance, et après avoir expulsé les magistrats romains, se constitua en une sorte d'état libre[1]. Dans tous ces revers, il n'y avait que des incidents de force majeure. Constantin eut le malheur d'y joindre des fautes, où plutôt de véritables crimes. Aux termes de ses engagements avec Honorius, lors du traité de reconnaissance solennelle conclu entre la cour d'Arles et celle de Ravenne, Constantin devait, à la tête d'une armée, franchir les Alpes et délivrer l'Italie des hordes triomphantes d'Alaric. Le voyage s'effectua, mais dans un but fort différent. Constantin avait noué des relations secrètes avec un général franc, Allobig, commandant de la garde impériale de Ravenne. Celui-ci, gagné par l'or et les caresses de l'empereur gaulois, devait tuer Honorius et en livrer la dépouille à son rival couronné. Sur la foi de ces homicides promesses, Constantin franchit, en 410, les Alpes Cottiennes par le défilé de Segusium, aujourd'hui Pas de Suse, s'avança jusqu'à Vérone et se disposait à traverser le Padus (Pô), lorsqu'il apprit que ses intrigues étaient découvertes. Honorius, averti de la trahison d'Allobig, venait de lui faire trancher la tête. Cet événement dérangeait tous les plans de Constantin. Il reprit le chemin de la Gaule, sans même essayer une explication avec Honorius. D'autres déceptions l'attendaient à Arles. Géronce venait de traverser les Pyrénées, avec une armée formidable, dans le dessein de mettre sur la tête de Maxime, sa créature, la couronne des Gaules. Les troupes revenues d'Italie n'étaient point en assez grand nombre pour résister à celles que Géronce amenait d'Espagne. Pendant que Constantin dépêchait en toute hâte son lieutenant Edobinck au delà du Rhin, afin de chercher des auxiliaires parmi les tribus franques et germaines, son fils Constant, avec quelques légions, se jetait dans la forteresse de Vienne, pour protéger le cours du Rhône et les villes considérables situées sur les rives de ce fleuve. Géronce marcha droit sur Vienne, y entra sans grande résistance, et fit décapiter Constant. A marches forcées, il se dirigea sur la ville d'Arles, et parvint à y assiéger

[1] Zozim., *Hist. rom.*, lib. VI, cap. v; cf. Halleguen, *L'Armorique bretonne, celtique, etc.*, tom. I, pag. 7.

Constantin, avant que les levées faites au nom de ce prince en Germanie eussent eu le temps de le rejoindre (411). L'activité de Géronce semblait avoir pourvu à toutes les éventualités. Quel ne fut pas son étonnement, lorsque, trois jours après, il vit son camp environné d'une armée régulière qui traçait des lignes de circonvallation autour de ses tentes, et se disposait à l'assiéger lui-même sous les murs d'Arles !

Le général romain Constantius. Défaite et mort de Géronce. Destitution et mort de Maxime.

39. Ce n'était cependant ni un allié, ni un ami de Constantin, qui venait jeter ainsi son épée dans la balance. La cour de Ravenne, avec une sûreté de coup d'œil et une habileté politique qui n'étaient guère dans ses habitudes, avait compris que le moment pour elle était décisif. La lutte engagée entre deux usurpateurs rivaux lui offrait l'occasion peut-être unique de recouvrer à la fois l'Espagne et les Gaules. La grandeur de ce projet écarta, dans l'esprit des ministres d'Honorius, toute pensée d'intérêt personnel. Il fallait pour l'exécution un capitaine d'une habileté à toute épreuve, d'un caractère éprouvé, d'un patriotisme sans tache. On le trouva. Dans le petit nombre des généraux d'origine romaine, que Stilicon avait laissés à la tête des armées, on distinguait alors Constantius. Pannonien de naissance, chrétien de religion, il s'était avancé dans les charges militaires sous le règne de Théodose le Grand. Sa tenue, son visage, sa démarche avaient la noblesse et la majesté que le soldat aime dans un chef. Longtemps inutile et dédaigné à cette cour de Ravenne qu'il voyait s'obstiner dans une voie fatale, il avait toujours donné de sages conseils, avec le regret de ne persuader jamais. Enfin, on le chargea d'aller détruire Constantin par Géronce, et Maxime par Géronce et Constantin. Une armée, aussi considérable qu'on put la lui fournir, fut mise à sa disposition. Le général goth Ulphilas lui fut adjoint pour l'aider de son épée dans les combats, et de ses connaissances spéciales dans les négociations avec les barbares. Constantius dépassa toutes les espérances. La rapidité de sa marche fut un coup de foudre pour Géronce. Les légions d'Italie prirent position dans la plaine d'Arles, et environnèrent d'une ceinture de lances l'armée assiégeante des Espagnols. En même temps, Constantius

nouait des relations avec les officiers et les soldats de Géronce. Il leur rappelait l'antique honneur du drapeau romain; il leur parlait de leur empereur légitime, Honorius, ce fils du grand Théodose. Bref, la désertion se mit dans les rangs de Géronce. Elle fut telle, que ce général s'enfuit avec un millier de soldats. Il réussit à traverser les Pyrénées, et gagna une ville du territoire espagnol. Mais ses compagnons d'armes se lassèrent de suivre la fortune d'un général fugitif. Durant la nuit, ils se précipitèrent sur la maison où il était logé, en poussant des cris de mort. Exalté par la fureur et le désespoir, Géronce se défendit comme un lion. Il posta ses esclaves à toutes les embrasures des fenêtres, soutint l'assaut, et à coups de flèches parvint à tuer trois cents des rebelles. Quand enfin les traits leur manquèrent, les esclaves réussirent à s'échapper, en se glissant à l'aide de cordes dans un verger qui donnait sur la campagne. Géronce ne les suivit point. Il avait près de lui sa femme Nonnichia. Les deux époux avaient juré de mourir ensemble. Nonnichia se plongea dans le cœur un poignard que son mari retira sanglant, pour s'en porter lui-même trois coups mortels. Quand la nouvelle de cette tragédie parvint à Tarragone, les légions se saisirent de Maxime, et l'envoyèrent comme gage de leur soumission à la cour de Ravenne. Honorius lui laissa la liberté et la vie (411). L'obscur tyran alla cacher son impuissance parmi les barbares, avec lesquels il avait traité jadis en empereur. Après onze années d'une existence aventureuse, il eut la fantaisie de reprendre la pourpre. A la faveur d'un conflit engagé en Espagne entre les Vandales et les Suèves, il se rendit un instant maître de quelques provinces. Trahi presqu'aussitôt, il fut chargé de chaînes et ramené à Honorius qui le fit décapiter (422).

Défaite et mort de Constantin.

40. Le même sort menaçait Constantin. Ce prince, toujours renfermé dans Arles, était devenu l'assiégé de Constantius, après l'avoir été de Géronce. Une seule chance de salut lui restait encore. Il comptait sur l'arrivée des auxiliaires germains et francs, que son lieutenant Édobinck devait amener des bords du Rhin. Son espoir ne fut pas trompé. Édobinck arrivait en toute hâte avec une

nuée de guerriers barbares. Il avait fait une telle diligence que Constantius eut à peine le temps de lever le siége d'Arles, pour se porter à la rencontre de ces nouveaux ennemis. Il franchit le Rhône, en face de la ville, et se disposa à livrer bataille. Par son ordre, Ulphilas avec la cavalerie tourna la position d'Édobinck, et par un mouvement de revers très-exactement combiné, attaqua l'arrière-ligne des barbares au moment où leur tête de colonne chargeait les légions de Constantius. Cette manœuvre décida de la victoire. Les Germains et les Francs furent tués ou faits prisonniers; Édobinck se sauva à toute bride chez Ecditius, un de ses clients, qui habitait un *castellum* du voisinage. Ecditius lui devait sa fortune; il eut l'atroce courage de trancher lui-même la tête de son bienfaiteur, et vint en triomphe déposer ce trophée sanglant aux pieds de Constantius. Il espérait une récompense : « Rends grâces à Dieu de ce que je te laisse la vie, lui dit le général romain. Mais fuis promptement, de peur que la présence d'un monstre tel que toi n'attire sur mon armée la vengeance du ciel! » (411.) Après cette rapide victoire, le siége d'Arles fut repris avec une nouvelle vigueur. La résistance dura quatre mois : enfin les habitants, décimés par la famine, furent contraints de se rendre. Avant qu'on ouvrît les portes aux légions romaines, Constantin avait quitté la pourpre. Il se réfugia dans une église, et se fit même conférer l'ordination sacerdotale. Les habitants avaient obtenu pour lui et son second fils, le césar Julien, une promesse formelle d'amnistie. Constantius la jura au nom de l'empereur. Mais Honorius n'en tint aucun compte. D'après ses instructions, les deux captifs furent dirigés sur Ravenne. En arrivant sur les bords du Mincio, en vue de Mantoue, un ordre venu de la cour enjoignit au chef de l'escorte de faire décapiter les deux prisonniers. Cette cruauté inutile fut exécutée de sang-froid. Les têtes de l'empereur gaulois Constantin et du césar Julien, son fils, furent portées à Ravenne, et exposées au bout d'une pique à la vue de la populace (18 septembre 411). Honorius les envoya ensuite à Carthage, pour une semblable exhibition.

41. Il espérait sans doute par de tels exemples décourager l'ambition des prétendants. Mais au contraire la passion du pouvoir renaissait plus ardente, à mesure que tombaient ses victimes. Pendant que Constantin expirait à Mantoue, un riche patricien de Moguntiacum (Mayence), le gaulois Jovinus, prenait la pourpre et se faisait proclamer empereur. Il était appuyé par le roi des Burgondes Gunther, et un chef alain Goar, lesquels campés alors sur le Rhin, avaient intérêt à détourner le châtiment qu'Honorius ne devait pas manquer de faire peser sur eux, en souvenir de leurs traités d'alliance avec l'infortuné Constantin. Jovinus n'avait aucune des qualités nécessaires à un empereur. Son immoralité était révoltante. Le lendemain de son arrivée à Trèves, où il prétendait établir le siége de son gouvernement, il eut l'infamie d'outrager une patricienne, épouse du sénateur gaulois Lucius. Celui-ci avait du crédit parmi les Francs; il les appela pour venger son honneur. Trèves fut envahie et saccagée; mais Jovinus, qui seul eût mérité la mort, parvint à s'y soustraire. Ses alliés, les Burgondes et les Alains, lui fournirent le moyen de réparer promptement cet échec. Reprenant confiance, il traversa avec eux la Gaule et se dirigea sur Narbonne, pour en expulser le préfet du prétoire Dardanus, qui y commandait au nom de la cour de Ravenne (412). En ce moment, Honorius, désespérant de reconquérir les riches provinces de la Gaule, avait proposé au roi visigoth Ataülf d'y passer avec son armée, lui assurant de fertiles cantonnements dans quelque région transalpine, pour prix du service qu'il rendrait ainsi à l'empire. Ataülf, au comble de ses vœux, franchit les Alpes avec ses innombrables bandes. Il emmenait avec lui Placidie comme gage de sa fidélité, et Attale, l'ex-empereur d'Alaric, comme une menace toujours vivante, en cas de besoin. Quand il eut débouché dans la vallée du Rhône, il fit prévenir Dardanus de son arrivée, lui demandant un lieu d'établissement pour son peuple et des convois de vivres, car au lieu de l'abondance qu'il avait espérée, le pays dévasté par les guerres précédentes n'offrait aucune ressource. Soit négligence, soit calcul, Dardanus ne se pressa point de répondre à ce message. Ataülf s'était arrêté sur la rive orientale du

Intrusion de Jovinus. Ataülf dans les Gaules.

Rhône, attendant la décision du gouverneur romain. De son côté, Jovinus, avec ses légions gauloises et burgondes, était arrivé à Valence, et n'osait se risquer plus loin, en présence des Goths sur lesquels il n'avait pas compté. Quelques lieues seulement d'intervalle séparaient les deux armées. Ataülf se lassa vite d'une position équivoque, dans laquelle ses troupes mouraient de faim. L'idée lui vint que Dardanus le trompait, et que la cour de Ravenne l'avait jeté dans ces aventures lointaines pour le perdre plus sûrement. Il devinait juste.

Entrevue de Jovinus, Attale et Ataülf à Valence. Défaite et mort de Sarus. Mort de Jovinus.

42. Son parti fut pris à l'instant même. Accompagné d'Attale, il se rendit au camp de Jovinus, et mit son épée à la disposition de ce prétendant impérial. La surprise du patricien de Mayence fut grande. Trop novice dans le métier de roi pour savoir dissimuler, il prit Attale à l'écart, et se plaignit du piége qu'il lui tendait par l'intervention d'un si redoutable auxiliaire. Ataülf, avec sa finesse barbare, comprit le sens de l'entretien. Mais il s'était trop avancé pour avoir le droit de se montrer susceptible. Un traité fut conclu, séance tenante. Ataülf devenait le généralissime de Jovinus, auquel Attale, en qualité de légitime empereur de Rome, conférait solennellement l'investiture des Gaules, en attendant que les armes combinées des Burgondes et des Visigoths l'eussent rétabli lui-même au Capitole. Comme tous les impromptus, ce pacte devait être traversé par mille péripéties discordantes. Une seule suffit à l'anéantir. Jovinus avait antérieurement pratiqué des intelligences secrètes avec le goth Sarus, cet ancien chef de bandes dont le nom s'est déjà retrouvé si souvent dans le cours de cette histoire. Après la rupture définitive entre Honorius et Alaric, dont il avait été l'unique cause [1], Sarus était tombé en pleine disgrâce à la cour de Ravenne. Sans argent pour solder ses mercenaires, sans crédit pour les faire vivre aux frais des municipes d'Italie, il s'était vu abandonné, presque seul, à la merci d'une vingtaine de compagnons plus fidèles et plus dévoués que les autres. Les ouvertures de Jovinus qui lui offrait de venir prendre le commandement de ses milices, furent pour lui un coup

[1] Cf. n° 32 de ce chapitre.

de fortune. Il accepta sur-le-champ et franchit les Alpes. On l'attendait à Valence, au moment où Ataülf recevait de Jovinus un titre que Sarus revendiquait. Le roi des Visigoths en fut bientôt informé, et sa fureur éclata en imprécations. Ne sachant point la situation réelle de Sarus, il prit avec lui dix mille hommes de ses meilleures troupes et vint se poster en embuscade sur le passage de son rival. Sarus déboucha sans défiance, lui vingtième, dans la vallée subalpine. Entouré soudain par les soldats goths, il défendit héroïquement sa vie. Dominant de sa taille gigantesque les cohortes assaillantes, il se fit un rempart de cadavres à l'abri duquel il se tenait comme dans un fort. Nul n'osait plus l'approcher, lorsque Ataülf se fit apporter un de ces filets que les cavaliers barbares savaient jeter à distance sur leur ennemi pour l'emmaillotter, et le lança sur Sarus. Celui-ci eut beau se débattre, le lacet fatal l'enveloppa et le fit trébucher. Ataülf compléta sa victoire en tranchant la tête de son rival. De retour à Valence, le roi des Visigoths apprit qu'au lieu de se préparer à la conquête de la Gaule et au rétablissement d'Attale sur le trône d'Italie, Jovinus s'amusait à revêtir de la pourpre son frère Sebastianus. Ataülf trouva plaisant de transformer ce jeu en une tragédie. Il écrivit à Honorius : « Rentrons en négociations; et je vous enverrai la tête des deux tyrans. » La cour de Ravenne accueillit avec enthousiasme cette proposition inattendue. Ataülf tint parole. Les têtes de Jovinus et du César son frère, soigneusement empaquetées, furent adressées à Honorius, qui leur fit prendre la place de celles de Constantin et de Julien, sur les piloris de Ravenne et de Carthage.

43. Ces brusques révolutions avaient occupé les derniers mois de l'année 412. L'hiver de 413 fut l'un des plus désastreux pour la Gaule. Le manque de récolte, les pillages précédents, l'incertitude du présent et de l'avenir, avaient réduit ce pays à une misère lamentable. Ataülf réclamait toujours de Dardanus des subsides qui n'arrivaient point. Les Burgundes de Gunther prirent le parti de rejoindre leurs compatriotes déjà établis dans la Transjurane. Les Alains de Goar supplièrent Ataülf de les incorporer parmi ses propres troupes et

Ataülf épouse Placidie.

de les laisser se fondre avec la nation des Goths. C'était un surcroît de bouches à nourrir, mais c'était aussi une augmentation notable de forces. Ataülf y consentit. Il espérait toujours que le préfet de la Narbonnaise viendrait à son aide. Cet espoir fut déçu. La politique de Ravenne, maintenant que les divers tyrans des Gaules avaient succombé tour à tour, consistait à écraser Ataülf lui-même, et à venger en sa personne l'outrage fait à la majesté romaine par les Visigoths. La faim était un auxiliaire trop précieux pour ne pas en profiter. Le général Constantius avec ses troupes victorieuses et parfaitement approvisionnées s'était fixé à Arles, épiant de son côté l'occasion de couronner par un exploit militaire les fourberies politiques du préfet de la Narbonnaise. Ataülf, en d'autres temps, eût répondu par le massacre et la dévastation à ces obstacles accumulés sur son chemin par une prudence perfide. Mais il s'était transformé, sous l'influence de Placidie. « Je ne saurais, disait-il, devenir le fondateur d'un nouveau monde. Il me suffira d'être le restaurateur de l'ancien [1]. » Malgré ses velléités de paix avec l'empire, il lui fallut cependant bien à regret faire acte d'hostilité. Pour ravitailler ses troupes affamées, il dévasta l'Aquitaine, livra Toulouse au pillage, pénétra de vive force à Narbonne, et s'élança jusqu'à Massilia (Marseille). Tout en guerroyant ainsi, il protestait de sa ferme volonté de rester inviolablement attaché à l'empire d'Honorius. « Puisqu'on me refuse des terres en Gaule, disait-il, je vais passer en Espagne, et conquérir à mes risques et périls les provinces que les Suèves et les Vandales ont usurpées dans ce pays. » Pour effectuer ce projet chimérique, il lui fallait une flotte d'embarquement; il comptait la trouver à Marseille. Constantius le laissait faire, mais il avait fortifié la ville de manière à la rendre imprenable, et en donna le commandement à un général aussi habile que vigoureux, le comte Bonifacius, dont le nom était destiné dans l'avenir à une douloureuse illustration. Ataülf fut repoussé. Dans une sortie, Bonifacius le blessa de sa main, et mit son armée en déroute. Le roi des Visigoths revint à Narbonne, le cœur

[1] Paul. Oros., *Hist.*, lib. VII, cap. XLIII; *Patr. lat.*, tom. XXXI, col. 1172.

ulcéré, et prêt à reprendre ses anciens sentiments de haine contre le nom romain. Ce fut alors que Placidie, sacrifiant ses répugnances personnelles à son patriotisme, consentit enfin à devenir l'épouse d'Ataülf. Les noces furent célébrées, le 1er janvier 414, dans la maison d'Ingenuus, riche patricien de Narbonne. Parmi les présents offerts à l'auguste fiancée, on remarqua cinquante jeunes esclaves, vêtus de soie, qui tenaient chacun dans leurs mains deux plateaux remplis, l'un de pièces d'or, l'autre de joyaux et de pierres précieuses enlevés au pillage de Rome.

44. Ce mariage, et plus tard la naissance d'un fils auquel les royaux époux voulurent donner le nom de Théodose, furent loin de désarmer la politique d'Honorius. L'empereur de Ravenne, exaspéré par ce qu'il nommait la mésalliance de sa sœur, n'épargna aucune humiliation au roi des Visigoths. Il fut activement secondé dans sa colère par le zèle intéressé de Constantius, qui aspirait lui-même à devenir un jour le légitime époux de Placidie. Ataülf se vit expulser de Narbonne par les légions romaines. La flottille qui lui servait à approvisionner ses troupes fut coulée bas. Tout espoir d'accommodement s'évanouit. Les Goths d'ailleurs sentaient bouillonner l'indignation dans leurs veines, en présence des outrages que l'empereur ne ménageait plus à leur roi devenu son beau-frère. Il fallut les apaiser. Ataülf se précipita sur les deux Aquitaines et la Novempopulanie, jeta de nouveau la pourpre des Césars sur les épaules d'Attale et l'établit avec une cour à Bordeaux, se réservant pour lui-même d'aller conquérir l'Ibérie. Attale reprit au sérieux ce nouveau fantôme d'empire, qui lui réapparaissait dans la capitale de l'Aquitaine, après s'être évanoui si rapidement une première fois sous les murs de Rome. Il choisit pour intendant de ses finances Paulinus, petit-fils du poëte-consul Ausone. « Je me réveillai un matin, dit Paulinus, comte des largesses d'un prince sans argent, ministre d'un empereur sans soldats. » Tout cela n'était en effet qu'un rêve. L'année suivante (415), Ataülf passait en Espagne. Les Visigoths, avant de quitter Burdigala et Toulouse, se donnèrent le plaisir de piller ces deux cités opulentes. La maison de Paulinus fut saccagée la première; on y mit le feu

Mort d'Ataülf.

et le ministre d'Attale échappa à grand'peine au massacre. Il se réfugia à Cossio-Vasatum (Bazas), où la protection de Goar, roi des Alains, le sauva. Attale, guetté comme une proie par Constantius, tomba dans une croisière romaine qui gardait la côte. On le conduisit à Ravenne. Honorius l'exposa dans une cérémonie triomphale aux huées de la populace, lui fit couper le pouce et l'index de la main droite, et l'envoya mourir à Lipari avec une pension de retraite, comme un acteur hors de service. Ataülf méritait d'être plus heureux. Il n'eut cependant pas un meilleur sort. Arrivé sain et sauf à Barcelone, il eut la douleur de voir mourir l'enfant royal Théodose, sur la tête duquel il aimait à faire reposer tant d'espérances. Placidie déposa elle-même les restes de ce fils tant regretté dans un cercueil d'argent, qui fut porté en grande pompe à un oratoire voisin de la ville. Ce deuil allait bientôt être suivi d'un autre plus irréparable. Il y avait, dans les écuries du roi goth, un palefrenier petit et difforme, nommé Vernulf, dont Ataülf faisait son jouet. Pris un jour d'un accès de rage, ce nain assaillit son maître et lui enfonça un couteau dans le flanc. La blessure, quoique mortelle, laissa quelques instants suprêmes à sa victime. Ataülf en profita pour faire venir près de lui son frère; il l'investit de la royauté qu'il allait laisser vacante, lui recommanda de remettre Placidie entre les mains d'Honorius et de se comporter toujours en fidèle allié de l'empire. Ce fut sa dernière parole, et il rendit l'âme. Les Visigoths ne ratifièrent point ce testament oral. Écartant le roi désigné par Ataülf, ils portèrent sur le pavois Sigéric, le frère de Sarus. Ataülf avait eu, d'un mariage antérieur, deux enfants que l'évêque arien Sigesarius élevait alors. Le nouveau roi fit arracher ces deux orphelins des bras de l'évêque et les étrangla de sa main. Pour mieux accentuer sa réaction contre les idées romaines, il contraignit Placidie à marcher à pied devant son cheval, pendant l'espace de douze milles, au milieu d'une troupe de captifs. Inauguré par ce luxe de barbarie, un tel règne ne pouvait durer. Sept jours après son élection, Sigéric tombait sous les coups de ses propres soldats. On lui choisit pour successeur un général goth, nommé Vallia. Celui-ci devait illustrer son nom et fonder définitivement la

monarchie des Visigoths en Aquitaine. Son premier soin fut de reprendre les négociations avec Honorius. Il échangea Placidie contre six cent mille mesures de blé, qu'une flotte lui amena d'Italie La fille de Théodose le Grand, l'ex-reine des Goths, la future impératrice d'Occident, fut ramenée après tant d'aventures à la cour de Ravenne.

Conversion des Burgondes et leur établissement dans les Gaules.

45. Il était nécessaire de donner de suite le précis des révolutions politiques dont l'Occident fut le théâtre, pendant la dernière période du pontificat de saint Innocent. L'histoire de l'Église est intimement liée à celle des empires ou des royaumes de ce monde. Vouloir l'en séparer ne serait pas moins absurde que d'isoler l'âme du corps. La barrière qu'on prétendrait poser entre l'Église et l'État ne tiendra jamais debout. Au ve siècle, on ne songeait point encore à de pareilles théories. L'Église ne rejetait pas le concours de l'État, malgré les inconvénients qui naissaient souvent pour elle de la tyrannie de quelques princes. L'État invoquait le concours de l'Église, sans redouter les envahissements du cléricalisme, comme on parle de nos jours ; et l'État s'en trouvait bien. Ainsi ce fut une joie immense dans tout l'empire d'apprendre la conversion au catholicisme de la nation des Burgondes. Voici comment l'historien Socrate raconte cet événement : « Au delà du Rhin, la tribu des Burgondes s'était établie depuis longues années. Elle se distinguait des autres barbares en ce sens qu'elle avait une résidence fixe, et qu'elle préférait les travaux paisibles au mouvement et à l'inquiétude guerrières. Habiles à travailler le bois et à le façonner pour tous les usages, les Burgondes trouvaient dans cette industrie un salaire rémunérateur, qui suffisait à nourrir leurs familles. L'arrivée des Huns sur les frontières septentrionales vint troubler leur tranquille existence (413). Les Huns entraient à chaque instant sur leur territoire, dévastant les campagnes, mettant tout à feu et à sang. Impuissants contre ces hordes formidables, les Burgondes, dans une délibération nationale, convinrent de chercher au ciel un secours qu'ils ne pouvaient attendre des hommes. Ils avaient remarqué, en diverses circonstances, que le Dieu des Romains étendait sur tous ses adorateurs une protection efficace, et les couvrait

comme d'un rempart inexpugnable. Unanimément ils résolurent d'embrasser la foi du Christ. Soudain, ils se transportèrent dans le voisinage d une ville gauloise, demandant à l'évêque de les baptiser [1]. L'évêque les soumit à un jeûne qui dura sept jours. Dans l'intervalle, il les instruisit des rudiments de la foi. Le huitième jour, il leur conféra le baptême, et les renvoya dans leur pays. Fortifiés par la grâce céleste, les Burgondes s'avancèrent courageusement contre les Huns. Leur confiance ne fut pas trompée. Le roi des Huns, Uptar [2], mourut subitement pendant une nuit de débauche. Les Burgondes profitèrent de cet incident pour se jeter sur l'ennemi. Malgré leur petit nombre, ils remportèrent une victoire complète. Trois mille Burgondes taillèrent en pièces dix mille soldats huns. Depuis ce jour, la nation bourguignonne est demeurée invinciblement fidèle au Christ [3]. » Socrate écrivait ces lignes à Constantinople, à une distance de cinq cents lieues du théâtre des événements. Il pourrait donc s'être glissé sous sa plume quelque erreur de date ou de localité. Dans le fait, la tradition de l'antique Séquanie plaçait le baptême des Burgondes dans la cité gauloise des *Cabillonum* (Châlon-sur-Saône). D'un autre côté, Paul Orose semblerait assigner à la conversion des Burgondes une époque différente de quelques années de celle dont parle Socrate. Mais en dehors de ces divergences fort peu importantes, et sur le fond même de la question, l'auteur byzantin et Paul Orose sont complétement d'accord. Voici les paroles de ce dernier : « La tribu

[1] On croit que l'évêque auquel s'adressèrent les Burgondes était saint Severus de Trèves. (Cf. Am. Thierry, *Attila*, tom. I, pag. 44.) Les anciens historiens de la Gaule avaient cru devoir transporter le théâtre de cet événement à Châlons-sur-Saône. (Cf. P. Perry, *Histoire de Châlons.*) Mais le texte de l'historien Socrate ne se prête point à ce système. Ἔθνος ἐστὶ βάρβαρον, πέραν τοῦ ποταμοῦ Ῥήνου ἔχον οἴκησιν. (Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXX; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 806.)

[2] Οὔπταρος. Ce roi est nommé *Subtharus* dans la vie latine d'Attila, compilée au XIe siècle, d'après d'anciens matériaux et d'antiques traditions, par le dalmate Juvencus Cœlius Calanus. Le nom véritable, dégagé des formes latines, était *Octar*. (Cf. Jornandès, *De Gothor. origin.*, cap. XXXV; *Patrol. lat.* tom. LXIX, col. 1276.)

[3] Socrat., *Hist. eccles.*, loc. cit.

des Burgondes avait été régulièrement établie, au nombre de quatre-vingt mille guerriers, sur les bords du Rhin, dès le temps de Drusus et de Tibère, fils adoptifs d'Auguste. Depuis lors elle ne cessa de s'accroître, en sorte qu'elle forme maintenant un grand peuple. Son nom lui vient du mot *burg* (*burgum*, bourg), par lequel elle désigne les nombreux villages qu'elle crée dans les campagnes. Les Gaules savent aujourd'hui combien cette nation est vaillante et brave. Elle s'y est constituée définitivement par la conquête. Mais, grâce à la providence de Dieu, les Burgondes aujourd'hui sont tous non-seulement chrétiens, mais catholiques. Ils ont accueilli les clercs qui furent envoyés pour les évangéliser ; ils vivent sous leurs lois en toute innocence, paix et douceur. Les Gaulois qu'ils ont soumis sont maintenant pour eux de véritables frères en Jésus-Christ [1]. » Les divergences entre Orose et Socrate ne tombent, on le voit, que sur des détails que la critique moderne a parfaitement élucidés. Le voisinage des Huns sur leurs frontières, les dévastations à peine interrompues par la mort subite du roi Octar, déterminèrent les Burgondes déjà chrétiens à se joindre à l'expédition de Jovinus. Après la fin tragique de ce dernier, ils s'établirent avec ceux de leurs frères déjà maîtres de la Transjurane et d'une partie de l'Helvétie, dans le pays qu'ils ont illustré sous le nom de Bourgogne. Prédécesseurs et futurs alliés des Francs sur la terre des Gaules, les Burgondes furent les premiers nés de la fille aînée de l'Église. Malgré les défaillances que l'arianisme des Visigoths, leurs voisins, produisit plus tard parmi eux, ils demeurèrent en majorité fidèles au drapeau du Christ. Il ne faudrait pourtant pas, sur la foi de Socrate et d'Orose, se faire une idée trop exagérée du degré de leur civilisation, au ve siècle. Sidoine Apollinaire, qui les visitait vers l'an 425, en parle ainsi à son

[1] Paul. Oros., *Hist.*, lib. VII, cap. XXXIII. Paul Orose intercale ce récit au milieu du règne de Valentinien II (392). Mais la teneur même du texte ne permet pas d'en tirer d'autre indication chronologique que celle du temps même où écrivait l'historien. Or Paul Orose termina son histoire en 417, à la mort d'Honorius. Nous croyons donc pouvoir fixer approximativement la conversion des Burgondes à l'an 413, date certaine de la mort du roi des Huns, Octar, oncle d'Attila.

ami Catullinus : « Tu me demandes des vers, comme s'il était possible de parler poésie à un homme qui vit au milieu des hordes à longue crinière, les oreilles assourdies par le jargon germanique. On me force d'applaudir les chansons de table que vocifère un burgonde gorgé de viandes, aux cheveux pommadés de beurre rance. Ma lyre s'est brisée au contact des plectres barbares. Que veux-tu que je dise, devant des amphytrions de sept pieds de haut? Bienheureuses tes paupières, tes oreilles et tes narines ! Tu n'as pas vu, tu n'as pas entendu ces barbares. Tu n'as pas senti l'ail et l'ognon qui infectent les dix ou douze plats dont se compose le repas de ces géants, véritable cuisine d'Alcinoüs [1]. » Tels étaient les Burgondes du v[e] siècle. La grossièreté de leurs appétits et de leurs habitudes barbares révoltait la délicatesse des nobles Gallo-Romains, mais leur docilité aux enseignements du catholicisme réjouissait le cœur des évêques. Sidoine Apollinaire ne l'était pas encore, au moment où il envoyait cette boutade poétique à son ami Catullinus. Cependant il éprouva une sorte de scrupule et craignit d'avoir trop chargé le tableau. « Je me tais, ajoute-t-il, et si j'ai laissé ma muse badiner avec toi dans ces quelques hendécasyllabes, je vais maintenant lui serrer les freins. Je ne veux donner à personne l'occasion de croire que je prends goût à la satire [2]. »

Héros, évêque d'Arles et Lazare d'Aix.

46. Parmi tant de révolutions sanglantes, d'invasions et de vicissitudes politiques, si l'Église comptait quelques triomphes, elle les avait achetés au prix d'irréparables désastres. Nous n'entendons point par là les pertes matérielles, la dilapidation des trésors sacrés, les violences et les massacres commis par les barbares. « C'est être assez riche que de ne pas manquer de pain, écrivait alors saint Jérôme à un moine de Marseille, Rusticus. C'est être trop puissant que de n'avoir point été réduit en servitude. Est-il un évêque plus riche que le bienheureux Exupère, de Toulouse, lequel, après avoir tout sacrifié pour nourrir les entrailles de Jésus-Christ, porte aujourd'hui le corps du Seigneur dans une corbeille d'osier, le sang précieux dans un vase de verre [3]? » L'indigence, la persé-

[1] Sidon. Apollin., *Carmen* XII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 708. — [2] Id., *ibid.* — [3] S. Hieronym., *Epist.* CXXV; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1085.

cution, le martyre, ne sont pas des fléaux pour l'Église, mais des couronnes. Les véritables désastres de cette époque si agitée consistèrent dans la conduite de quelques prêtres ambitieux, qui se firent des calamités publiques un marchepied pour arriver aux dignités et aux honneurs. A ce point de vue, il nous faut insister sur un épisode jusqu'ici assez obscur dont les siéges d'Arles et des Aquensium (Aix) furent le théâtre. L'avénement au pouvoir de Constantin, ce tyran des Gaules, ainsi que le nommaient les partisans d'Honorius, avait été une réaction politique contre la cour de Ravenne. Or, on sait que les évêques catholiques étaient partout considérés comme les plus fermes appuis de la légitimité impériale. Constantin se préoccupa donc de mettre sur les principaux siéges des villes soumises à son éphémère puissance, des hommes qui lui devraient leur élévation et qui se croiraient dégagés de tout lien avec la dynastie Théodosienne. De pareilles visées politiques appartiennent à tous les temps et à tous les pays. Elles n'en sont pas moins une véritable illusion, dont l'expérience a constamment démontré l'inanité. Quoi qu'il en soit, les deux évêques d'Arles et d'Aix furent chassés, soit par une émeute populaire, soit par un attentat direct du nouveau pouvoir. Il s'agissait de les remplacer. Constantin avait à sa cour deux prêtres qui se rattachèrent des premiers à sa fortune. L'un se nommait Héros, l'autre Lazare. Tous deux étaient d'anciens disciples de saint Martin de Tours, et avaient été élevés à Marmoutiers. Héros devint évêque d'Arles, Lazare d'Aix. Dans quelles circonstances eut lieu leur élection, par quelle influence les suffrages du clergé et du peuple se réunirent-ils sur leur tête? Il est facile de le conjecturer, bien que les renseignements historiques à ce sujet soient fort contradictoires. Ainsi la chronique de saint Prosper d'Aquitaine, confirmée d'ailleurs par la tradition de l'Église d'Arles, canonise Héros. « Ce fut un saint, digne de Martin de Tours, dont il avait été le disciple. Les calomnies accumulées contre lui, après la chute de Constantin, n'ont pu atteindre sa mémoire. Il était innocent de tous les crimes qu'on lui reprochait. Le peuple d'Arles, soulevé par le maître des milices romaines Constantius, chassa outrageusement ce bon et légitime pasteur, et

le remplaça par une des créatures du nouveau pouvoir, le prêtre Patroclus. Mais cette intrusion souleva des difficultés sans nombre, et des protestations unanimes de la part des évêques de la province [1]. » Ainsi parle saint Prosper. Un autre contemporain, bien plus autorisé, le pape Zozime, successeur de saint Innocent I sur la chaire apostolique, tient un langage fort différent. « Il est de notoriété publique, dit-il, que l'élection d'Héros eut lieu contre toute espèce de règle canonique, qu'elle fut imposée de vive force à la majorité du clergé et des fidèles, malgré leurs protestations contre cet étranger, inconnu à Arles, lequel à la faveur du pouvoir civil briguait un évêché dans les Gaules. Il a depuis volontairement abdiqué ; il s'est repenti ; les fautes passées lui ont été remises ; mais il n'en a pas moins été destitué régulièrement de son titre épiscopal par l'autorité du Saint-Siége [2]. » La chronique de saint Prosper ne parle point de l'évêque des Aquensium, Lazare, élu à Aix dans les mêmes conditions. Mais le pape Zozime est encore plus sévère à son égard. « C'est une vieille habitude pour Lazare, dit-il, de calomnier les innocents. Il s'est fait dans plusieurs conciles l'accusateur satanique de notre frère, le saint évêque de Tours, Briccio (saint Brice). Notamment au synode de Taurinum (Turin), présidé par Proculus de Marseille (398), il reçut publiquement de la bouche de ce dernier l'épithète de calomniateur. Plusieurs années après, à l'époque où un tyran s'était emparé des Gaules, il se rallia à l'usurpateur. Proculus eut la faiblesse de le sacrer évêque des Aquensium. Tout couvert du sang innocent répandu par sa main ou du moins par ses conseils, Lazare, en dépit du clergé et du peuple, monta sur le siége épiscopal de cette cité. Ce fantôme d'évêque dura autant que son fantôme d'empereur. A la mort de Constantin, il abdiqua spontanément, reconnaissant ainsi l'illégitimité de son titre [3]. » La divergence complète entre le pape Zozime et la chronique de saint Prosper s'explique tout naturellement, à nos yeux, par la différence du point de vue politique. Les Gaules

[1] S. Prosper, *Aquitan. chronic.*, pars secunda, *Honorio IX et Theodosio V*, cap. XXXIII (412); *Patr. lat.*, tom. LI, col. 590. — [2] S. Zozim., *Epistol. ad African.; Patr. lat.*, tom. XX, col. 651. — [3] Id., *ibid.*, col. 656, 657.

avaient acclamé Constantin ; l'Italie n'avait vu en lui qu'un usurpateur. Tout ce qui touchait de près ou de loin au règne de Constantin était sacré pour les Gaulois, et sacrilége pour les Italiens. D'un côté, on avait volontairement fermé les yeux sur des irrégularités, des violences même, qu'on jugeait nécessaires. De l'autre, on avait peut-être un peu trop tenu rigueur aux partisans d'un système abhorré. En l'absence de tout autre document sur l'épiscopat d'Héros et de Lazare, à Arles et à Aix, il est maintenant impossible de se prononcer en connaissance de cause. Mais ces révélations suffisent à nous donner l'idée de la perturbation profonde causée dans les diverses églises des Gaules par les brusques changements d'empereurs, de rois barbares, de consuls et de patrices, qui se succédaient alors. A un moment donné, Héros, croyant garantir la tête de Constantin, avait ordonné prêtre cet empereur déchu. Cet acte faisait plus d'honneur à sa fidélité politique qu'à son esprit épiscopal. Le pape Zozime n'articule cependant pas contre lui ce grief fort réel. Sans doute, c'était le moindre des torts qu'on pût lui reprocher. Heureusement, Héros et son ami Lazare, après leur abdication plus ou moins volontaire, se réhabilitèrent complétement devant l'histoire par leur attitude énergique dans les querelles du pélagianisme.

CHAPÎTRE II.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT INNOCENT I (401-417).

(Suite et fin).

§ I. ADMINISTRATION ÉPISCOPALE DE SAINT AUGUSTIN.

1. Influence de saint Augustin sur la philosophie scolastique. — 2. Les « universaux » d'après saint Augustin. — 3. Théorie des nombres. — 4. Description d'Hippone. — 5. Sollicitude épiscopale de saint Augustin. Sa fidélité au devoir de la résidence. — 6. Persécution des Donatistes contre saint Augustin. — 7. Détails intimes de la vie de saint Augustin. — 8. Vie cénobitique dans le palais épiscopal. Règle de saint Augustin pour les clercs de sa communauté. — 9. Douceur du gouvernement cénobitique de saint Augustin. Sa prudence dans les relations avec les femmes. — 10. Attachement inviolable de saint Augustin à la suprématie des papes. — 11. Sentiment de saint Augustin sur la nécessité d'une autorité souveraine dans l'Église.

§ II. SAINT AUGUSTIN ET LE PAGANISME.

12. Le grammairien idolâtre Maxime de Madaure. — 13. Réponse de saint Augustin à Maxime. — 14. Lettre du sénat de Madaure. Réponse de saint Augustin. — 15. Lettre du théurge et grand sacrificateur Longinien. — 16. Réponse de saint Augustin à Longinien. — 17. Le livre *De Catechizandis rudibus*. — 18. Emeute païenne de Suffecte en Numidie. — 19. Émeute païenne à Calame. — 20. Correspondance entre le païen Nectarius de Calame et saint Augustin. — 21. Cas de conscience de Publicola. — 22. Correspondance avec Volusianus. — 23. Réponse aux difficultés du tribun Marcellin.

§ III. SAINT AUGUSTIN ET LE MANICHÉISME.

24. Tertullianistes, Abeloniens, Ascites, Aquarii, Passalorynchites, etc. — 25. Caractère de la polémique de saint Augustin contre les hérésies. — 26. Charité de saint Augustin pour les victimes de l'erreur manichéenne. — 27. L'épître de Manès, dite *Fundamentum*. — 28. Réfutation de l'épître de Manès par saint Augustin. — 29. *De Naturâ boni*. Révélations de saint

Augustin sur les désordres secrets du manichéisme. — 30. Lettre du manichéen Secundinus. — 31. Réponse de saint Augustin à Secundinus. — 32. Le livre des « Confessions » de saint Augustin. — 33. L'évêque manichéen Faustus de Milève. — 34. Catéchisme manichéen de Faustus. — 35. Réfutation du catéchisme de Faustus par saint Augustin. — 36. Conférence publique entre saint Augustin et l'évêque manichéen Félix. Première séance. — 37. Seconde séance. Conversion de Félix.

§ IV. SAINT AUGUSTIN ET SAINT JÉRÔME.

38. Unité de l'histoire de l'Église. Étude scripturaire aux premiers siècles. Divergence d'opinion entre saint Jérôme et saint Augustin. — 39. Commentaire de l'Épître aux Galates par saint Jérôme. Scène d'Antioche entre les apôtres Pierre et Paul. — 40. Erreur d'un critique moderne. — 41. Interprétation, par saint Jérôme, de l'incident apostolique d'Antioche. — 42. Première lettre de saint Augustin à saint Jérôme. Double question : traduction des Livres saints sur le texte original; discussion doctrinale sur le mensonge officieux. — 43. Le messager Profuturus. La lettre d'Augustin ne parvient point à saint Jérôme. On la répand dans toute l'Italie. — 44. Seconde lettre d'Augustin à saint Jérôme. Nouvelle mésaventure. — 45. Troisième lettre de saint Augustin. Incident de la leçon du prophète Jonas. — 46. Première réponse de saint Jérôme. — 47. Saint Jérôme démontre la nécessité d'une traduction des Livres saints d'après le texte original. — 48. Saint Augustin reprend la discussion doctrinale du mensonge officieux. Conciliation.

§ V. SAINT AUGUSTIN ET LES DONATISTES.

49. Concile d'Hippone en 393. Discours d'ouverture par saint Augustin. — 50. La « cantilène, » ou alphabet de saint Augustin contre les Donatistes. — 51. Lettre de saint Augustin à Maximinus, évêque donatiste de Sinita. Abjuration de Maximinus. — 52. Violence des Donatistes. Courage apostolique de saint Augustin. — 53. Lettre de saint Augustin à l'évêque donatiste d'Hippone, Proculéien. — 54. Tactique des Donatistes. Lettre de saint Augustin au prêtre schismatique Eusebius. — 55. Conférence de saint Augustin avec Fortunius, évêque donatiste de Tubursi. — 56. Lettres de saint Augustin à l'évêque donatiste Honoratus et à Crispinus de Calame. — 57. Lettre de saint Augustin au donatiste Severinus, son proche parent. — 58. Vision d'un prêtre donatiste à Cirtha (Constantine). Primauté du Siége apostolique, garantie de l'intégrité de foi. — 59. Circulaire de Pétilien, évêque donatiste de Cirtha. Réfutation par saint Augustin. — 60. Concile de Carthage en 401. Guet-apens des Donatistes contre Possidius, évêque de Calame. — 61. Sanglantes fureurs des Donatistes. Édit d'Honorius. — 62. Conseils de mansuétude donnés par saint Augustin. — 63. Reproches d'intolérance adressés à saint Augustin. Légitimité des peines coercitives contre les hérétiques. — 64. Miséricordieuse intervention de saint Augustin en faveur des Donatistes. — 65. Grande conférence de Carthage. — 66. Fin du schisme de Donat.

§ VI. LES ÉMIGRÉS DE ROME A BETHLÉEM ET A HIPPONE.

67. Terreurs en Afrique. Lettre pastorale de saint Augustin au peuple d'Hippone. — 68. Les fugitifs de Rome et Heraclianus gouverneur d'Afrique. Faltonia Proba. — 69. Usurpation. Défaite et mort d'Heraclianus. 70. Hospitalité offerte par saint Jérôme aux émigrés romains. — 71. Scandale du diacre Sabinianus au monastère de Bethléem. — 72. Albina, Pinianus et Mélanie la Jeune à Tagaste. Lettre de saint Augustin. — 73. Voyage de Pinianus et de Mélanie la Jeune à Hippone. Scène populaire dans la basilique. — 74. Conclusion pacifique de l'incident. — 75. Roman de la moderne critique. — 76. Réfutation du roman de la moderne critique. Lettre de saint Augustin à Albina. — 77. Lettre de saint Augustin à Alypius. — 78. Conclusion de l'incident d'Hippone. — 79. Martyre du tribun saint Marcellin.

§ VII. LE PÉLAGIANISME.

80. Pélage à Rome. — 81. Le prêtre de Syrie Rufin, disciple de Théodore de Mopsueste. — 82. Racines du pélagianisme dans la philosophie stoïcienne. — 83. Cœlestius, disciple de Pélage. — 84. Pélage et Cœlestius en Afrique. — 85. Départ de Pélage pour la Palestine. — 86. Propagande de Cœlestius à Carthage. — 87. Condamnation de Cœlestius par le concile de Carthage de 411. — 88. Traité de saint Augustin, *De Peccatorum meritis*. — 89. Le péché originel et l'immaculée conception de la sainte Vierge. — 90. Troisième livre du traité *De Peccatorum meritis*. — 91. Orose à Hippone et à Bethléem. Lettre de saint Augustin à saint Jérôme sur l'origine de l'âme. — 92. Difficultés de la question. — 93. Propagande de Pélage en Palestine. — 94. Lettre de saint Jérôme à Ctésiphon contre le pélagianisme. — 95. Réponse de saint Jérôme à saint Augustin. — 96. Conférence synodale de Jérusalem. Orose et Pélage. — 97. Sortie du patriarche Jean de Jérusalem contre Orose. — 98. Mémoire juridique des évêques Héros et Lazare contre Pélage. — 99. Concile de Diospolis. Absolution de Pélage.

§ VIII. INVENTION DES RELIQUES DE SAINT ÉTIENNE, PREMIER MARTYR.

100. Première vision de Lucianus, prêtre de Caphargamala. — 101. Seconde vision. — 102. Troisième vision. Découverte des reliques de saint Étienne. — 103. Translation des reliques de saint Étienne à Jérusalem. — 104. Authenticité de la découverte. La question du miracle définie par saint Augustin. — 105. Guérisons obtenues par l'intercession de saint Étienne. — 106. Miracles de résurrection. — 107. Paul et Palladia. Une fête de Pâques à Hippone. Guérison miraculeuse de Paul. — 108. Le mardi de Pâques à Hippone. Histoire de Paul et de Palladia. — 109. Guérison miraculeuse de Palladia.

§ IX. FIN DU PONTIFICAT DE SAINT INNOCENT I.

110. Nouvelles intrigues des pélagiens en Palestine et en Orient. — 111. Pillage et incendie des monastères de Bethléem par les Pélagiens. — 112. Lettre de saint Innocent I à Jean de Jérusalem. Mort du patriarche et de sainte

Eustochium. — 113. Traité de saint Augustin, *De gestis pelagianorum.* — 114. Concile de Carthage en 416. Lettre synodale au pape. — 115. Concile de Milève en 416. Lettre synodale au pape. — 116. Rescrits pontificaux de saint Innocent I. Condamnation solennelle de Pélage. — 117. Mort de saint Innocent I.

§ I. Administration épiscopale de saint Augustin.

Influence de S. Augustin sur la philosophie scolastique.

1. Dominant toutes les ruines, les révolutions, les bouleversements du v[e] siècle, une renommée africaine remplissait alors l'Église et le monde d'une gloire et d'une majesté immortelles. Tout éloge pâlirait devant le nom d'Augustin, « l'homme le plus étonnant de l'église latine, dit M. Villemain, celui qui porta le plus d'imagination dans la théologie, le plus d'éloquence et même de sensibilité dans la scolastique [1]. » Jamais ni dans l'antiquité, ni dans le monde moderne, aucun génie n'exerça sur les générations une influence plus profonde et plus prolongée. La discipline intellectuelle d'Augustin forma toute la scolastique du moyen âge. La fameuse classification des arts libéraux en *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique), et en *quadrivium* (arithmétique, géométrie, astronomie, musique), dérive authentiquement du traité *De ordine* [2], que saint Augustin, encore simple catéchumène, avait composé près de Milan, dans sa retraite de Cassiciacum. A cette époque de transformation, où son âme longtemps nourrie dans l'étude des philosophes anciens se tournait vers la lumière de la révélation divine, il éprouvait le besoin d'établir en quelque sorte le bilan de ses connaissances acquises, ou plutôt des incertitudes, des doutes, des erreurs de ses premiers maîtres. Dans cet ordre d'idées furent conçus les trois livres *Contra academicos* [3], le traité *De beata vita* [4], ceux de l'*Immortalité de l'âme* [5], *De quantitate animæ* [6], *De musica* [7], *De magistro* [8], et les deux livres des *Soliloques* [9]. On

[1] Villemain, *Tabl. de l'éloq. chrét.*, pag. 373 — [2] S. August., *De ordine,* lib. II; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 975. — [3] S. August., *Contra academicos libri tres; Patr. lat., ibid.*, col. 906. — [4] S. August., *De beata vita liber unus; Patr. lat., ibid.*, col. 959. — [5] S. August., *Lib. de immortalite animæ, ibid.*, col. 1021. — [6] S. Augustin., *De quantitate animæ, ibid.*, col. 1035. — [7] S. Augustin., *De musica libri sex, ibid.*, col. 1081. — [8] S. Augustin., *De magistro, ibid.*, col. 1193. — [9] S. Augustin., *Soliloquiorum libri duo, ibid.*, col. 869.

n'a pas assez remarqué, dans l'étude de la philosophie de saint Augustin, l'alliance des deux méthodes aristotélique et platonicienne. Sous ce rapport, l'initiative prise autrefois par le docteur alexandrin Ammonius-Saccas [1], fut complétée par le fils de sainte Monique, et d'une façon admirable. La forme syllogistique, aujourd'hui malheureusement trop négligée dans nos écoles, était habituelle à saint Augustin. On la retrouve dans ses premières œuvres philosophiques. A vingt ans, il lisait et comprenait sans maître les *Catégories* d'Aristote, non pas vraisemblablement dans le texte grec, car cet idiome ne lui fut jamais très-familier [2], mais

[1] Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 24.

[2] Saint Augustin, dans ses *Confessions*, signale lui-même la répugnance qu'il éprouvait, lors de ses premières études, pour la langue grecque : *Cur ego græcam etiam grammaticam oderam talia cantantem? Nam et Homerus peritus texere tales fabulas, et dulcissime vanus est, et mihi tamen amarus erat puero. Credo etiam græcis pueris Virgilius ita sit, cum eum sic discere coguntur, ut ego illum. Videlicet difficultas omnino ediscendæ peregrinæ linguæ quasi felle aspergebat omnes suavitates græcas fabulosarum narrationum.* (S. Augustin., *Confession.*, lib. I, cap. XIV; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 671.) Sans doute, il ne faudrait pas prendre à la lettre et considérer comme une ignorance absolue du grec cette confession des premières difficultés du jeune âge vis-à-vis d'une langue étrangère. Les Bénédictins, dans leur biographie de l'évêque d'Hippone, ont donc eu raison de dire ; *Augustinum haud ita mediocriter græce scivisse.* Cette question du plus au moins d'érudition grecque chez saint Augustin a été vivement controversée au XVII[e] siècle. Richard Simon prétendait relever, dans les œuvres de l'évêque d'Hippone, d'innombrables erreurs dues à son ignorance du texte original du Nouveau Testament. Voici comment, lui répondait Bossuet : « Qu'on n'aille pas s'imaginer que je veuille louer saint Augustin comme un grand grec, ou le relever par la science des mots qu'il a estimée, mais en son rang, c'est-à-dire infiniment au-dessous de la science des choses. J'avoue donc qu'il ne savait pas parfaitement le grec, si l'on veut, qu'il n'en savait pas beaucoup. Ce qui est bien assuré, c'est qu'il lisait au besoin les grecs et les lisait avec une entière pénétration, lorsqu'il était nécessaire, pour défendre la tradition. » (Bossuet, *Défense de la tradition et des saints Pères*, liv. VII, chap. V et VIII. Œuvres complètes, édit. Vivès, tom. III, pag. 252 et 258.) Saint Augustin nous a donné lui-même la mesure de sa valeur hellénique. Voici ses paroles : *Quod si ea quæ legimus de his rebus, sufficienter edita in latino sermone aut non sunt, aut non inveniuntur, aut certe difficile a nobis inveniri queunt, græcæ autem linguæ non sit nobis tantus habitus, ut talium rerum libris legendis et intelligendis ullo modo reperiamur idonei, quo genere litterarum ex iis quæ nobis pauca interpretata sunt, non dubito cuncta quæ utiliter quærere possumus contineri;*

dans une traduction latine. Le moyen âge lui attribuait quatre opuscules qui furent classiques durant près de dix siècles. Ce son le *Liber de Grammaticâ*, les *Principia rhetorices*, les *Principia dialecticæ* et les *Categoriæ decem* [1]. La méthode didactique de ces *compendia*, sorte de manuels élémentaires, est calquée sur celle d'Aristote. La démonstration en est toujours syllogistique ; la déduction y procède rigoureusement du connu à l'inconnu. La critique moderne a découvert, dans ces ouvrages, des indications d'une date postérieure. Il est donc convenu aujourd'hui qu'ils ne sont pas l'œuvre génuine de saint Augustin. Peut-être, au lieu de les reléguer absolument, comme on l'a fait, parmi les apocryphes, eût-il été plus sage d'admettre que des interpolations s'étaient glissées, avec les âges, dans le texte primitif du grand docteur. Il n'y a pas un livre classique, même de nos jours, qui ne soit soumis à de pareilles retouches. De la sorte, on se fût montré plus respectueux vis à vis d'une tradition dix fois séculaire, et qui est à elle seule un titre de légitimité. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que la méthode scolastique, dont ces livres sont imprégnés, ne fût la méthode d'enseignement usitée par saint Augustin lui-même.

2. Et cependant, à côté de ce moule aristotélicien, ou plutôt de ce moule même dans lequel il disciplinait les âmes, Augustin fait jaillir, à la manière de Platon, les grandes vérités intuitives que son génie, pareil au regard de l'aigle, découvrait dans le monde intelligible. « La beauté de l'âme, disait-il, ne se voit point avec les yeux du corps. La beauté de l'âme, c'est la justice, laquelle transforme un homme et lui donne la beauté morale absolue, alors même que son corps serait disgracieux ou difforme. Mais où donc a-t-il appris à connaître ce qui est juste, celui qui ne l'est pas encore, celui qui, pour le devenir, commence seulement d'aimer la justice? Y aurait-il dans les mouvements corporels quelque signe de na-

Les universaux d'après saint Augustin.

fratribus autem non valeam resistere jure quo eis servus factus sum flagitantibus, ut eorum in Christo laudabilibus studiis lingua ac stylo meo, quas bigas in me charitas agitat, maxime serviam. (S. August., *De Trinitate*, lib. III, cap. I ; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 868.)

[1] *Patr. lat.*, tom. XXXII, *appendix*, col. 1385.

ture à manifester que tel ou tel homme est juste? Mais ces symptômes de justice dans un caractère, comment les percevoir, comment les discerner, si l'on ignore absolument ce que c'est qu'être juste? Nous ne les méconnaissons pas cependant. Où donc les avons-nous appris? Est-ce hors de nous, dans quelque forme sensible? Mais la justice est indépendante du corps et des sens. Quand je veux parler du juste, je descends en moi-même et j'en trouve la notion dans ma conscience. Si je demande à quelqu'un : Qu'est-ce que la justice? c'est en lui-même qu'il cherche la réponse. Plus cette réponse se rapprochera de la vérité, plus elle sera tirée des profondeurs de la conscience. De même, lorsque je veux parler de Carthage, c'est en moi, dans mes souvenirs intimes, que je trouve l'image de cette ville. Toutefois c'est par les sens corporels que cette image s'est formée dans mon esprit, parce que j'ai habité Carthage; j'ai vu cette ville, je l'ai perçue par les sens, j'en ai retenu l'empreinte dans ma mémoire. Il en est de même d'Alexandrie, bien que je ne l'aie jamais vue. Son nom me rappelle l'image que je m'en suis formée d'après les récits et les descriptions des voyageurs. Mais il n'y va pas de la sorte, lorsque je cherche ce que c'est qu'être juste, ni lorsque je le découvre, ni lorsque je le conçois, ni lorsque je l'exprime. Il n'est pas alors question d'un objet que j'ai vu avec les yeux du corps, ou que j'ai perçu à l'aide de quelque autre sens, ou que m'aient révélé d'autres hommes qui eux-mêmes l'ont connu par l'intermédiaire du corps. Quand je dis avec une certitude de conviction : L'âme juste est celle qui sciemment et raisonnablement observe la mesure dans la vie et les mœurs; je ne pense point à une chose absente comme Carthage, non plus que je n'imagine une forme quelconque pareille à celle dont je revêts Alexandrie; mais j'aperçois quelque chose de présent; je l'aperçois en moi-même, quoique je ne sois pas ce que j'aperçois [1]. — Donc pour ce qui est de la justice, de la sagesse et de tout ce qui leur ressemble, il n'y a point divergence entre l'image que nous nous en formons et l'intuition qui nous les fait perce-

[1] S. August., *De Trinitate*, lib. VIII, cap. VI; *Patrol. lat.*, tom. XLII, col. 955.

voir. Une simple inspection de l'esprit, un regard de la raison, nous fait contempler par l'intelligence ces objets invisibles, en dehors de toutes formes ou masses corporelles, sans linéaments ni figures, ni bornes dans le fini ou l'infini. La lumière qui nous les fait discerner n'a rien de commun avec celle du soleil ou des astres qui rayonnent dans le lieu et l'espace. Cette lumière invisible, ineffable, environne notre âme d'un éclat tout intellectuel ; la certitude qu'elle nous apporte est telle qu'elle se communique aux objets mêmes dont elle nous donne la perception[1]. » En Dieu se trouve le foyer de cette lumière indéfectible. « Comment nier, ajoute saint Augustin, qu'il y ait une vérité immuable, laquelle contient toutes les vérités qui sont immuables? Cette vérité, vous ne pouvez dire qu'elle soit vôtre, ni qu'elle soit mienne, ni le privilége d'un homme quelconque, car elle appartient à tous ceux qui aperçoivent les vérités immuables. C'est, d'une manière prodigieuse, une lumière à la fois publique et secrète, qui s'offre d'elle-même et se communique à tous ceux qui la cherchent. Comment dès lors attribuer à quelqu'un ce qui est commun à tous ceux qui font usage de leur raison[2]? » — « On dit que Platon est le premier qui se soit servi du mot idée. Mais si avant lui le mot n'existait pas, il y avait la chose, et la chose était entendue. Les idées sont les formes premières et comme les raisons permanentes et immuables des choses. Elles-mêmes n'ont pas été formées, mais sont contenues de toute éternité et sans changement dans la divine intelligence. Elles ne naissent ni ne meurent ; c'est d'après elles que se forme tout ce qui peut naître et mourir, tout ce qui naît et meurt. L'âme raisonnable les contemple par la partie supérieure d'elle-même, par l'esprit et la raison, d'une vue tout intérieure et d'un regard purement intelligible. Toutes choses ont été créées d'après ces idées. Or, où résident ces idées elles-mêmes? Manifestement dans l'intelligence du Créateur. En effet, lorsqu'il créa le monde, Dieu ne considérait point quelque type

[1] S. August., *Epist.* CXX, n° 10; *Patrol. lat.*, tom. XXXIII, col. 457. — [2] S. August., *De libero arbitrio*, lib. II, cap. XII; *Patrol. lat.*, tom. XXXII, col. 1259.

ou exemplaire placé hors de lui, afin d'y conformer son ouvrage; une telle opinion serait sacrilége. Que si l'intelligence divine renferme les raisons de toutes les choses créées, comme dans la divine intelligence il ne peut rien y avoir que d'éternel et d'immuable, ces raisons formelles des choses, que Platon appelle idées, ne sont pas seulement des idées, mais elles sont la vérité même, parce qu'elles subsistent éternelles et immuables, et que par leur participation existe tout ce qui est[1]. » Toute la théorie des universaux, si controversée au moyen âge et dont notre siècle recommence aujourd'hui l'étude, est contenue dans ce passage de saint Augustin. Le grand docteur va plus loin; il trouve également en Dieu les idées des individus. « Vous me demandez, écrit-il à Nebridius, si cette vérité souveraine, cette sagesse et forme suprême des choses par laquelle tout a été fait, et que nos saintes Écritures appellent le Fils unique de Dieu, contient seulement la raison de l'homme en général, ou aussi la raison de chacun de nous en particulier. C'est là une grande question. Il me semble que, pour ce qui est de la création de l'homme, c'était la raison de l'homme en général qui s'offrait à l'intelligence de Dieu, et non point celle de mon être ou du vôtre en particulier. Mais si nous nous reportons à l'ordre des temps, il faut reconnaître que, dans cette pure lumière, subsistaient aussi les raisons diverses des hommes. C'est pourquoi si Nebridius est, comme il l'est en effet, une partie d'un tout qui se nomme l'univers, attendu qu'il ne saurait y avoir de tout qui ne résulte de ses parties, Dieu, auteur de l'univers, n'a pas pu ne pas concevoir la raison de ces parties, et par conséquent celle de Nebridius lui-même[2]. »

3. C'est dans la contemplation des types immuables, des idées éternelles, que le génie d'Augustin découvrit le rôle supérieur des nombres dans la création matérielle et spirituelle. La philosophie pythagoricienne avait déjà entrevu cette vérité, dont le grand évêque d'Hippone essaya de fournir la démonstration. Cette étude

[1] S. August., *De Diversis quæstionibus*, lib. XXXIII, *quæst.* XLVI; *Patr. lat.*, tom. XL, col. 29, 30. — [2] S. August., *Epist.* XIV; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 80.

le passionnait. « Plus le savant et le sage, dit-il, se dégagent de la matérialité qui les enveloppe, plus ils comprennent clairement le nombre et la sagesse, plus ils chérissent l'un et l'autre [1]. » — « Considérez le ciel, la terre, la mer, les astres qui brillent sur nos têtes, les animaux qui rampent, volent, ou nagent; tous ces êtres ont des formes, parce qu'ils ont des nombres : ôtez-leur ces nombres, et ils ne seront rien. Leur être est en proportion du nombre qui est en eux. Portez vos regards sur les formes corporelles que produit l'artiste. N'y a-t-il point dans son art des nombres auxquels il adapte ses ouvrages? Ses mains, les instruments dont il se sert, il meut tout cela jusqu'à ce qu'il soit parvenu à réaliser, autant qu'il en est capable, l'œuvre extérieure qu'il a entreprise conformément à la règle des nombres qu'il porte au-dedans de lui, et qu'il ait satisfait, par l'intermédiaire des sens, le juge intérieur qui contemple les nombres d'en haut [2]. » On le voit, la notion philosophique du nombre, tel que la concevait saint Augustin, n'a rien de commun avec la science vulgaire des chiffres. « Je connais, disait-il, bon nombre de calculateurs et d'arithméticiens, tandis que je vois fort peu de sages; et pourtant si je réfléchis sérieusement à ces deux choses : le nombre et la sagesse, je trouve qu'elles sont d'ordinaire réunies dans les saintes Écritures ; et en vérité je ne voudrais pas affirmer qu'on les puisse séparer l'une de l'autre [3]. » De nos jours, on a eu le tort de traiter fort légèrement cette mathématique divine, dont les œuvres de saint Augustin sont pleines. On a demandé pardon pour son génie de cette faiblesse superstitieuse. Augustin avait à l'avance repoussé ces lâches justifications. « Qu'est-ce que le nombre? Vous le voulez savoir, disait-il. Élevez-vous au-dessus des ouvrages de Dieu, dans lesquels le nombre resplendit de toutes parts. Élevez-vous au-dessus de l'âme humaine, qui a en elle la vue intérieure du nombre. Montez jusqu'à Dieu; là, dans le sanctuaire intime de la

[1] S. August., *De lib. arbit.*, lib. II, cap. XI; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 1258. — [2] S. August., *De lib. arbit.*, lib. II, cap. XVI; *Patr. lat., ibid.*, col. 1263. — [3] S. August., *De lib. arbit.*, lib. II, cap. XII; *Patr. lat., ibid.*, col. 1257.

sagesse, vous verrez le nombre éternel, type et source de tous les nombres. Mais la sagesse elle-même existe-t-elle par le nombre, ou existe-t-elle dans le nombre? Je n'ose rien affirmer [1]. » M. de Maistre avait supérieurement compris cette théorie. « Dieu nous a donné le nombre, dit-il, et c'est par le nombre qu'il se prouve à nous, comme c'est par le nombre que l'homme se prouve à son semblable. Otez le nombre, vous ôtez les arts, les sciences, la parole et par conséquent l'intelligence. Ramenez-le; avec lui reparaissent ses deux filles célestes, l'harmonie et la beauté. Le cri devient chant, le bruit reçoit le rhythme, la force s'appelle dynamique, et les traces sont des figures. » Pour saint Augustin, comme pour M. de Maistre, les nombres, ainsi que l'idée, la sagesse, la vérité, reposaient en Dieu lui-même. Avec quels transports il les saluait à leur source éternelle! « Trop tard je vous ai aimée, s'écriait-il, beauté si antique et si neuve! Je vous ai aimée trop tard! Et voilà que vous étiez au-dedans de moi, moi dehors : et c'était dehors que je vous cherchais; et tout déformé par le péché, je me ruais parmi les formes magnifiques de vos œuvres. Vous étiez avec moi, et je n'étais pas avec vous. Ces choses me retenaient loin de vous, elles qui ne seraient point, si elles n'étaient en vous. Vous avez appelé, vous avez crié, votre voix a rompu ma surdité. Vous avez éclaté, vous avez resplendi, vous avez mis en fuite mes ténèbres. Vous avez brûlé, et je respire le souffle de vos ardeurs, et je suis haletant devant vous. Je vous ai goûté, et j'ai faim et j'ai soif de vous. Vous m'avez touché, et je brûle au sein de votre paix [2]! »

Description d'Hippone.

4. La flamme de ces dernières paroles éclaire d'un nouveau jour le cœur et l'intelligence d'Augustin. Depuis qu'en 391, venu à Hippone, « pour voir un ami qu'il espérait, nous dit-il, amener à son monastère; » depuis que, dans cette pauvre cité, peuplée de pêcheurs, où il était arrivé, ajoute-t-il, « sans même apporter un vêtement de rechange [3], » il avait successivement

[1] S. August., *De lib. arbit.*, loc. cit. — [2] S. August., *Confession.*, lib. X, cap. XXVII; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 795. — [3] S. August., *Sermo* CCCLV; *Patr. lat.*, tom. XXXIX, col. 1569.

reçu le sacerdoce et la consécration épiscopale, le philosophe s'était transformé en théologien; le fils de sainte Monique était devenu un père de l'Église. Le vénérable Valère, son prédécesseur, était mort en le bénissant. Il lui laissait son petit troupeau comme héritage. Augustin devint bientôt la lumière de l'Église universelle, mais il resta fidèle à son humble évêché d'Hippone. Située à cinquante lieues ouest de Carthage, à quarante nord-est de Constantine, sur le rivage de la Méditerranée, Hippone (*Hippo-Regius*, Haras-Royal), nom qu'elle devait à la prédilection des anciens princes numides, n'était sous la domination romaine qu'une ville de quatrième ou cinquième ordre. Sa circonférence se parcourait en trois quarts d'heure. La basilique de la Paix, dont les indigènes montrent aujourd'hui les ruines plus ou moins apocryphes sous le nom de *Glisia Roumi* (Église des Romains), les Thermes de Sosius dont les restes plus authentiques sont encore connus sous la désignation des *Citernes*, et enfin un *castrum*, à la fois palais et forteresse, dominant la partie supérieure de la ville, tels sont les seuls édifices un peu importants dont saint Augustin nous a laissé la mention. La majeure partie de la population se composait d'ouvriers, d'agriculteurs, de pêcheurs surtout; car à cette époque, Hippone était un véritable port de mer. Deux rivières la baignaient : le Sebus, aujourd'hui Seybouse, aux flots jaunes comme le Tibre, et dont le lit maintenant ensablé avait été creusé à une profondeur de vingt-cinq pieds pour y amener l'eau de la mer : puis une autre moins considérable dont le nom ancien nous est inconnu et que les Arabes, en souvenir d'Augustin, appellent *Abou-Gemma* (Père de l'Église). « Hippone, dit M. Poujoulat [1], avait devant elle, à l'orient, la mer immense; au nord-est, les collines boisées où s'élèvent maintenant la Kasbah de Bône, le fort Génois et le phare du cap de Garde; au sud-est, la plaine, les dunes jaunes reluisant au soleil sur l'ancienne route de Carthage jusqu'au cap Rosa, le rameau de l'Atlas appelé aujourd'hui montagne des *Beni-Urgin*, du nom des tribus

[1] Poujoulat, *Hist. de S. Augustin*, tom. I, pag. 166-172.

qui l'habitent. Les champs fertiles situés au nord d'Hippone sont dominés par les hautes montagnes de l'Edoug, l'ancien Papua, dont les aspects sévères contrastent avec l'élégance et la douceur du paysage voisin. L'Édoug a sur ses versants septentrionaux une forêt de chênes magnifiques, et un aqueduc romain qui portait jadis à Hippone les eaux de la montagne. Le figuier, l'olivier, l'abricotier, les prairies, les cultures couvrent les gracieux coteaux et tout l'espace autrefois rempli d'habitations. La nature a étendu son manteau le plus riche sur le sépulcre de l'antique cité, et la végétation a pris la place de tout un peuple. Hippone, comme toutes les villes anciennes remplacées par des cités nouvelles, a servi en quelque sorte de carrière. Bône est sortie de ses débris. La cité primitive a gardé peu de choses ; la nature seule a survécu à la destruction de la ville épiscopale d'Augustin. Mais le nom du grand docteur est resté immortel sur ce théâtre illustré par sa présence. Sur les ruines des Thermes de Sosius, les Arabes viennent encore de nos jours immoler une colombe, en l'honneur du *Roumi Kébir* (le chef romain), c'est ainsi qu'ils le nomment. Augustin est pour eux un puissant ami de Dieu ; ils l'invoquent dans leurs besoins et lui demandent de détourner les maladies et les fléaux. A peu de distance, au penchant de la colline, se dresse aujourd'hui le monument élevé à saint Augustin par les évêques de France. C'est un autel de marbre, surmonté d'une statue en bronze de l'illustre docteur. La face tournée vers le site où fut Hippone, Augustin semble attendre une nouvelle cité chrétienne pour la protéger et la bénir. L'ensemble du paysage offre des contours d'une grâce infinie ; il se détache de la plaine avec d'harmonieuses et douces lignes qui défieraient le pinceau le plus délicat. Cette colline a l'air d'être tombée de la main de Dieu, pour servir de piédestal au plus profond penseur de l'antiquité chrétienne. Elle présente à l'imagination quelque chose de la suavité des formes du génie de saint Augustin. Cet homme qui voyait dans la création, comme dans les arts, des degrés pour monter à Dieu, était bien sur les bords de la Seybouse, au milieu d'une terre charmante, en face de la mer, de l'Édoug, de

l'Atlas ; et ce site enchanteur était sans doute un des motifs pour lesquels il aimait tant sa chère Hippone. »

5. Quel qu'ait pu être pour Augustin le charme de cette nature extérieure, ce fut par des motifs plus sérieux qu'il s'attacha indissolublement à son peuple d'Hippone. Évêque, il ne le quitta plus ; il déplorait les quelques absences que le service de l'Église lui imposait parfois. Éloigné temporairement, il se faisait rendre compte par lettre des moindres incidents survenus parmi son troupeau bien-aimé. « J'apprends, écrivait-il un jour, que, depuis mon départ, vous vous êtes relâchés de votre sollicitude ordinaire pour les vêtements à fournir aux pauvres. Quand je suis au milieu de vous, je ne cesse de recommander cette œuvre de miséricorde. En ce moment, je vous conjure de ne point la négliger. La misère générale, les bouleversements politiques, les calamités de ce temps, loin de refroidir votre zèle, doivent le raviver. Quand une maison croule, on se hâte de la quitter. Quand le chrétien voit le monde chanceler vers sa ruine, c'est l'heure où il doit convertir les biens de la terre en trésors de charité pour le ciel [1]. » — Une autre fois, s'excusant de n'avoir pu visiter un ami à Tagaste, il écrivait : « Le Seigneur m'a constitué l'esclave du peuple d'Hippone. Sinon de tout point, au moins à beaucoup d'égards, ce peuple est bien faible et infirme. La présence du médecin lui est indispensable. Quand je le revois, après une absence forcée, je constate toujours quelque amoindrissement, quelque rechute, quelques défections [2]. » Tout entier à ses sollicitudes pastorales, il éprouvait une sorte d'impatience lorsque ses anciens disciples lui adressaient, comme autrefois, des questions de philosophie spéculative. « Je rougis, écrit-il à Dioscore, je rougis quand je songe qu'un évêque, travaillé, absorbé par tant de soins ecclésiastiques qui le pressent, pourrait s'arracher tout d'un coup à ses préoccupations et à ses devoirs pour expliquer à un bel esprit je ne sais quelles misérables questions tirées des « Dialogues » de Cicéron. Vous-même, quelque aveuglé que vous soyez

Sollicitude épiscopale de saint Augustin. Sa fidélité au devoir de la résistance.

[1] S. August., *Epist.* CXXII *clero et populo Hipponensi; Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 471. — [2] S. August., *Epist.* CXXIV; *ibid.*, col. 473.

par votre ardeur de savoir, vous en rougissez comme moi. Quoi donc! personne songe-t-il aujourd'hui à nous opposer Anaximène ou Anaxagore? Qu'est devenue, même beaucoup plus près de nous, la bavarde engeance des Stoïciens et d'Épicure? Une froide cendre, d'où l'on ne saurait tirer contre la foi chrétienne la moindre étincelle. Et cependant, autour de nous, à ciel ouvert, dans les cités, dans les campagnes, en public ou dans leurs conventicules secrets, les donatistes, les maximianistes, les manichéens, les cataphryges, mille sectes turbulentes font entendre leurs menaces sacriléges. Si vous attachez peu de prix à connaître leurs erreurs, que nous importe à nous, pour la défense de la religion, de rechercher péniblement ce qu'a rêvé Anaximène, et de reprendre des matières oubliées depuis tant de siècles [1]? »

Persécution des Donatistes contre S. Augustin.

6. Les donatistes, dont parle saint Augustin, couvraient alors l'Afrique. Expulsés de Carthage une première fois, en 311, et une seconde, en 348 [2], ils s'étaient reconstitués d'abord sourdement, puis avec éclat, dans toutes les provinces. L'église africaine en était dévorée comme d'une effroyable lèpre, et la contagion allait sans cesse grandissant. La lutte entre le catholicisme et les schismatiques avait le caractère et l'ardeur d'une haine de partis. La question religieuse avait jeté la division jusqu'au foyer domestique. « L'époux et l'épouse, dit Augustin, n'avaient pas le même autel; ils juraient par Jésus-Christ de rester fidèles l'un à l'autre et ils n'étaient pas d'accord sur Jésus-Christ : les enfants dormaient sous le même toit que leur père, mais ils priaient dans des églises différentes; ils disputaient sur l'héritage du Sauveur avec ceux dont ils espéraient l'héritage terrestre : les maîtres et les esclaves étaient partagés sur leur commun Rédempteur, qui a pris lui-même la forme d'esclave pour les délivrer les uns et les autres [3]. » Des jours bien autrement mauvais que ceux de la persécution païenne, s'étaient levés sur l'église d'Afrique. On n'y comptait pas moins de quatre cent dix évêques schismatiques, occupant si-

[1] S. August., *Epist.* CXVIII *Dioscoro; Patrol. lat.*, tom XXXIII, col. 432. — [2] Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 375. — [3] S. August., *Epist.* XXXIII *Proculeiano; Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 131.

multanément avec les titulaires orthodoxes, et presque toujours avec beaucoup plus d'influence, les siéges épiscopaux. Proculéien était évêque donatiste d'Hippone, quand saint Augustin succéda à Valère. Le prédécesseur de Proculéien, Faustinus, avait lancé contre les catholiques de la ville, lesquels d'ailleurs étaient en minorité, un véritable ban de famine. Il avait défendu, sous peine d'excommunication, de leur fournir du pain. La situation était vraiment intolérable. On aurait pu espérer quelque détente, grâce à la division qui s'était introduite au sein des schismatiques eux-mêmes. Les donatistes n'échappèrent point en effet à la loi qui force inexorablement l'erreur à varier sans cesse. Ils s'étaient partagés en quatre factions : les claudianistes, les priminianistes, les maximianistes et les rogatistes, du nom de quatre de leurs principaux docteurs. Mais, en se divisant entre eux, ils étaient restés unis dans la haine contre le catholicisme. Sur ce point, toutes les divergences d'opinion disparaissaient dans une fureur commune. « Leur rage, dit Possidius, se tourna tout d'abord contre Augustin. Ils l'appelaient le grand imposteur, le séducteur des âmes ; ils tonnaient contre lui dans leurs prêches et dans les conversations particulières. C'est un loup dans la bergerie du Seigneur ! disaient-ils. Chacun a le droit et le devoir de le tuer. Ils ajoutaient que mettre Augustin à mort serait une œuvre tellement méritoire devant Dieu que tous les péchés seraient remis au meurtrier [1]. » Ces déclamations fanatiques armèrent des milliers de bras contre le saint évêque. « Les donatistes, continue Possidius, avaient dans chacune de leurs églises une association étrange, qui, sous prétexte de ferveur ascétique, parcourait les campagnes, pour y établir ce qu'ils nommaient le règne de Dieu. Leur nombre était immense. Réunis par troupes, ils promenaient la terreur dans toutes les contrées de l'Afrique. On les appelait circoncellions. Leur audace n'avait d'égale que l'ignorance. Ils jetaient l'interdit sur tels ou tels aliments, et si les populations n'obéissaient pas, ils décimaient les populations. Armés comme

[1] Possidius, *Vita S. Augustini*, cap. IX ; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 41.

des soldats, ils passaient au fil de l'épée quiconque résistait à leurs caprices, incendiaient les moissons, et dévastaient les récoltes. C'était surtout contre les prêtres et les clercs catholiques qu'ils aimaient à sévir. Ils les poursuivaient nuit et jour, brûlant et pillant les églises. La mort des fidèles ministres du Seigneur ne suffisait point à assouvir leur rage. Ils inventaient contre eux des supplices plus raffinés. C'est ainsi qu'ils trouvaient une volupté barbare à verser sur les yeux de leurs victimes un mélange de chaux et de vinaigre, pour les aveugler[1]. Leurs escouades postées autour d'Hippone épiaient l'occasion de saisir Augustin. Le grand évêque était fréquemment obligé de sortir de la ville, et d'aller visiter, instruire, ou encourager les chrétientés fidèles du voisinage. Un jour les circoncellions, prévenus à l'avance d'une excursion de ce genre, vinrent attendre l'homme de Dieu dans une embuscade où ils se croyaient sûrs de l'atteindre. Mais la Providence veillait sur son illustre serviteur. Le guide qui conduisait Augustin et les clercs de sa suite se trompa de chemin, et les meurtriers attendirent inutilement leur proie[2]. » Si l'on ajoute à toutes ces persécutions locales les difficultés qui naissaient alors de la situation générale des esprits, la persistance des sympathies polythéistes aussi bien dans un grand nombre de lettrés, de fonctionnaires et de sophistes que chez les paysans les plus arriérés (*pagani*), la prépondérance de la secte manichéenne en Afrique et enfin la faiblesse du gouvernement d'Honorius qui laissait se développer impunément tous ces germes de discorde, on aura l'idée des obstacles immenses avec lesquels le génie de saint Augustin devait se mesurer.

Détails intimes de la vie de saint Augustin.

7. La vie épiscopale du grand docteur nous a été merveilleusement décrite par son disciple et biographe, Possidius, plus tard évêque de Calame. L'ordre, la mesure, l'harmonie que saint Augustin admirait dans les œuvres de Dieu, il les fit régner dans sa propre administration. « Ses vêtements, sa chaussure, son mobilier, dit Possidius, n'étaient ni trop éclatants ni trop négligés. Augustin se

[1] Possidius, *Vita S. Augustini*, cap. x. — [2] Id., *ibid.*, cap. xii.

tenait également éloigné de l'ostentation qui fait parade des richesses, et de l'orgueil qui affecte de les proscrire. Sa table était simple et frugale; des légumes selon la saison, de la viande pour les étrangers ou les malades, en tout temps du vin. Il protestait de la sorte contre le rigorisme des circoncellions. « Ce n'est pas la souillure des aliments que je redoute, disait-il, mais celle de la gourmandise. » Il se servait de cuillers et de fourchettes d'argent, mais il ne voulut jamais étendre ce luxe au reste de sa vaisselle, qui était de terre, de bois ou de marbre. Il ne manqua jamais au devoir épiscopal de l'hospitalité. Pendant le repas, il faisait faire une lecture, ou bien il établissait une dissertation religieuse. « Ce sont, disait-il, les mets et le breuvage que je préfère à tous les autres. » Il avait en horreur la banale coutume des conversations médisantes, et il fit graver ce distique sur la paroi de la salle à manger :

Quisquis amat dictis absentum rodere vitam,
Hanc mensam indignam noverit esse sibi.

Il en faisait au besoin le commentaire et le rappelait à certains évêques de ses amis, lorsqu'ils étaient tentés d'enfreindre la règle. « Voulez-vous, disait-il, que je fasse effacer ces vers, ou préférez-vous que je vous laisse la place et me retire dans mon cabinet? » — Sa sollicitude de tous les instants était pour les pauvres. Il les appelait ses « compagnons d'indigence, » *compauperes*, et leur partageait les ressources qui le faisaient vivre lui-même, c'est-à-dire les revenus des biens ecclésiastiques de son évêché, et les oblations volontaires des fidèles. Il se produisait parfois à Hippone, comme partout ailleurs, des mouvements de jalousie et de haine contre les clercs, à propos de l'administration des biens ecclésiastiques. Dans ces occasions, Augustin abordait résolument la question en chaire. Il disait aux laïques : « Vous chargez-vous, avec les revenus et les possessions de l'église, de nourrir un plus grand nombre de pauvres et de pourvoir à la subsistance du clergé? Dans ce cas, je vous cède volontiers l'administration de nos biens. » Jamais les laïques n'osèrent le prendre au mot. Il confiait toute la direction du temporel à des clercs

intelligents et capables, se déchargeant complétement sur eux de cette tâche, en sorte qu'on ne lui vit jamais une clef à la main. Mais la recette et la dépense, en argent ou en nature, étaient fidèlement inscrites. A la fin de l'année, les comptes étaient vérifiés, et toutes les pièces justificatives passaient sous les yeux de l'évêque. « Votre fidélité m'est connue, disait-il aux administrateurs, mais j'aime à la retrouver dans vos titres. » Il n'aimait pas faire d'acquisitions nouvelles pour l'église, en terres, maisons, ou fermes. Cependant il ne refusait point d'ordinaire les donations et legs faits dans ce but, à moins, comme je l'ai vu plusieurs fois, qu'il ne jugeât plus opportun de les rendre à la famille, quand le donataire laissait des parents pauvres. Un des plus riches propriétaires d'Hippone lui remit un jour spontanément un acte en forme, par lequel il faisait don à l'église d'une terre considérable, se réservant toutefois l'usufruit durant sa vie. Augustin accepta avec reconnaissance, et félicita cet homme de préparer ainsi par les œuvres de charité le salut éternel de son âme. Quelques années après, le donateur revint sur sa libéralité ; il envoya son fils redemander l'acte, et offrir en compensation une somme de cent *solidi* à distribuer aux pauvres. J'étais près du saint évêque, quand il reçut ce message; il rendit sur-le-champ l'acte de donation et refusa l'argent qu'on lui offrait. Puis, dans une lettre véhémente, il disait au donateur : « Ou vous avez voulu faire parade d'une charité fictive, ou bien vous vous êtes repenti d'une bonne action. Dans l'un ou l'autre cas, reconnaissez votre faute et demandez-en pardon à Dieu. » Du reste, il ne se laissait ni éprendre, ni embarrasser par les intérêts de l'Église; ses aspirations s'élevaient sans cesse vers les grandes pensées de l'ordre spirituel. De temps en temps il descendait de cette sphère supérieure, pour fixer un regard d'administrateur sur les détails financiers. Il les ordonnait et disposait avec une lucidité merveilleuse; mais après avoir accompli ce travail ingrat, il retournait avec ardeur à la méditation des vérités éternelles, à la contemplation des choses divines. Il dictait alors ses magnifiques ouvrages, ou bien il corrigeait ceux qui avaient déjà été remis aux copistes. Le jour appartenait à la révision la nuit à

la composition. Il n'aimait pas, comme tant d'autres, à construire de nouveaux édifices. « Cette préoccupation, disait-il, est trop absorbante. » Cependant il ne blâmait point ceux qui en avaient le goût, pourvu qu'ils le continssent dans une sage mesure. S'il arrivait que l'argent vînt à manquer dans les trésors de l'église, il s'adressait au peuple chrétien, en disant : « Nous n'avons plus de quoi subvenir à la nourriture des pauvres. » Cet appel à la charité publique était toujours entendu. D'ailleurs, il n'hésitait jamais à faire fondre les vases sacrés, quand il s'agissait de racheter des captifs, ou de pourvoir dans des nécessités urgentes à la subsistance des pauvres. Ambroise, de sainte mémoire, faisait de même. A son exemple encore, l'évêque d'Hippone avertissait de temps en temps les fidèles des besoins de l'église, les invitant à ne pas négliger le tronc des aumônes, ni la caisse particulièrement affectée au service de l'autel. « Il me souvient, nous disait-il, d'avoir plus d'une fois entendu le bienheureux Ambroise donner de pareils avis dans son église de Milan [1]. »

Vie cénobitique dans le palais épiscopal. Règle de saint Augustin pour les clercs de sa communauté.

8. « Les clercs habitaient avec lui, sous le même toit, continue Possidius ; ils partageaient sa table, ils étaient entretenus et vêtus à frais communs. Le bienheureux les dirigeait lui-même pour le service de Dieu, dans ce monastère épiscopal. C'était comme un centre de lumière et de vertus, d'où rayonnait de toutes parts la vérité catholique, par la prédication non moins que par les exemples de dévouement, de pauvreté profonde et de mortification de ces saints hommes. Toutes les provinces d'Afrique voulurent bientôt posséder quelques-uns des disciples formés à l'école d'Augustin. Les diocèses en réclamaient pour évêques, les paroisses pour pasteurs. Ce fut le point de départ du retour à l'unité et de la destruction du schisme. J'ai connu jusqu'à dix évêques sortis de cette retraite, et envoyés par Augustin sur des siéges importants, à la demande des populations elles-mêmes [2]. A leur tour, ces hommes de Dieu rétablissaient la foi catholique

[1] Possidius, *Vita S. August.*, cap. XXII-XXIV; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 51-54. — [2] Nous avons déjà dit que Possidius lui-même fut de ce nombre.

dans leurs diocèses, et y instituaient des monastères, d'où sortaient de nouveaux évêques pour d'autres églises. C'est ainsi que par des efforts multiples, sous la direction première du seul Augustin, la doctrine salutaire de la foi, de l'espérance et de la charité catholique rayonnait dans toutes les contrées africaines. Cependant les livres d'Augustin, traduits en grec aussitôt qu'ils avaient paru, franchissaient les mers et se répandaient en Orient et en Occident, multipliant partout les conversions, éclairant les esprits et dirigeant les consciences [1]. » Augustin avait rédigé lui-même la règle qui devait s'observer dans les monastères épiscopaux. Nous en avons encore un fragment ainsi conçu : « Avant tout, frères bien-aimés, disait le grand évêque, aimons Dieu et le prochain : ces deux préceptes sont le fondement de toute la loi. La prière et la psalmodie ont une forme que nous résumons ainsi : Aux Matines, on récitera les psaumes : IIIe, LXIIe, VIe, LXXXVIIIe, avec les antiennes, versets et répons correspondants; à Prime et Tierce, les psaumes accoutumés avec deux antiennes et deux leçons; à Sexte et None, à Vêpres et Complies, le même ordre sera observé; au *Lucernarium* (prière du soir), un psaume, un répons, trois antiennes. Après le *Lucernarium*, tous s'assoieront pour entendre les leçons. Les prières Nocturnes, en novembre, décembre, janvier et février, se composeront de douze antiennes, six psaumes et trois leçons; en mars, avril, septembre et octobre, de dix antiennes, cinq psaumes et trois leçons; en mai, juin, juillet et août, de huit antiennes, quatre psaumes et deux leçons [2]. On travaillera depuis le matin jusqu'à Sexte. De Sexte à None, le temps sera consacré à la lecture; à None, les *codex* (livres) seront remis en place; après None, le repas; puis le travail,

[1] Possidius, *Vita S. August.*, cap. XI.

[2] L'ordre des heures du bréviaire indiqué par cette règle, nous semble, par rapport à celui qui est maintenant en usage dans l'Église, devoir s'établir ainsi : Sous le nom de *Matutinæ,* saint Augustin comprenait ce que nous appelons aujourd'hui les Laudes, et sous le nom de *Nocturnæ orationes,* l'office actuel des Matines. Le *Lucernarium,* prière qui se faisait à l'instant où l'on allumait les lampes dans l'église et le monastère n'a point été conservé dans l'office canonial, mais il se célèbre encore publiquement, sous le nom de prière du soir, dans un grand nombre d'églises, dans toutes les communautés religieuses et au foyer des familles vraiment chrétiennes.

selon les aptitudes de chacun et les divers besoins de la communauté, jusqu'au *Lucernarium*. Que nul ne s'attribue quoi que ce soit en propre, ni pour le vêtement, ni pour tout autre objet. Notre idéal doit être de reproduire la vie apostolique [1]. Que personne ne murmure du travail qui lui sera imposé ; que tous obéissent avec fidélité; qu'ils honorent l'abbé comme le représentant de Dieu ; qu'ils soient déférents envers le préposé (*præpositus*, prévôt), ainsi qu'il convient à des saints. Pendant le repas, tous seront attentifs à la lecture ; le préposé doit seul veiller à ce que chacun soit servi convenablement. S'il leur est besoin de sortir du monastère, les clercs iront toujours à deux. A moins d'une permission expresse, nul ne doit manger et boire hors du monastère. Les frères chargés de vendre ou d'acheter veilleront à ce que rien dans leur conduite ne blesse la charité, se rappelant qu'une faute de ce genre retomberait en haine non pas seulement sur les serviteurs de Dieu, mais sur Dieu lui-même. Que toute parole oiseuse soit bannie du monastère. Assis pour le travail, les clercs garderont un silence absolu, à moins que la nature même de leurs occupations n'exige de temps en temps un renseignement quelconque. Celui qui ne s'appliquera pas de toutes ses forces, avec l'aide de Dieu, à accomplir ces prescriptions, ou qui les dédaignera par orgueil, sera averti une première et une seconde fois. S'il ne s'amende point, il sera soumis à la discipline, et pourra même, selon son âge, être corrigé par le fouet. Quant à ceux qui au nom du Christ observeront pieusement et fidèlement ces règles, ils croîtront en vertus et en grâces, et mon cœur tressaillera d'allégresse en voyant leurs œuvres de salut. *Amen* [2]. »

9. On sait combien l'antiquité païenne était prodigue d'invocations aux dieux dans les conversations particulières, et même dans le langage oratoire du barreau ou de la tribune. Les discours de

Douceur du gouvernement cénobitique de S. Augustin.

[1] *Omnes qui credebant, erant pariter, et habebant omnia communia.* (*Act. Apost.*, II, 44.)

[2] S. August., *Regula secunda; Patr. lat.*, tom. XXXII, *Appendix*, col. 1149. Ce fragment, qui paraît avoir été le préambule d'un règlement plus détaillé, se continue ainsi : *Hæc sunt quæ ut observetis præcipimus in monasterio constituti. Primo...* Le reste ne nous a point été conservé.

Sa prudence dans les relations avec les femmes.

Cicéron sont remplis de ces interjections adressées à toutes les divinités de l'Olympe. En se christianisant, la civilisation romaine n'avait pas entièrement perdu cet usage séculaire. On invoquait un seul Dieu, mais on l'invoquait à tout propos. « Augustin lutta avec une incroyable énergie contre cette coutume abusive, dit Possidius. Il en faisait souvent l'objet de ses prédications au peuple. Il la proscrivait impitoyablement dans sa communauté. Le clerc qui tombait dans cette faute, se voyait retrancher sa part de vin au repas. Quant aux autres transgressions contre la discipline ou la règle, il les reprenait doucement, sans rigueur exagérée, et poussait la tolérance aussi loin que possible. Il avait coutume de dire qu'en ces sortes de choses il faut se rappeler qu'on ne doit pas seulement pardonner sept fois, mais septante fois sept fois [1]. Sa vigilance n'en était que plus attentive pour les choses graves. Jamais il ne permit à une femme de résider dans sa maison. Il ne fit pas même d'exception pour sa propre sœur, bien qu'elle eût dès lors consacré sa viduité au service de Dieu, et qu'elle eût été préposée au gouvernement d'une communauté de religieuses. Il en fut de même pour les filles de son oncle et pour celles de son frère, lesquelles avaient également consacré leur virginité au Seigneur. On lui faisait observer que les conciles avaient établi une réserve formelle en faveur des parentes à un degré si rapproché. « Je sais bien, disait-il, que nul ne se scandaliserait, si je prenais dans ma maison ma sœur ou mes nièces. Mais elles y attireraient d'autres femmes; et d'ailleurs ma demeure m'est commune avec les clercs d'Hippone. » Il se montra constamment inflexible sur ce point. Il voulait toujours avoir près de lui quelques-uns de ses prêtres, lorsqu'il recevait les femmes qui venaient le visiter. Dans le cours de ses tournées pastorales, il observait au pied de la lettre le précepte de l'Apôtre [2] : il visitait de préférence les orphelins et les veuves dont la détresse lui était signalée.

[1] Matth., XVIII, 22. — [2] *Religio munda et immaculata apud Deum et patrem, hæc est : Visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum, et immaculatum se custodire ab hoc sæculo.* (Jacob., I, 27.)

Il se rendait près des malades, invoquait pour eux le Seigneur et leur imposait les mains. Il n'entrait dans les monastères de religieuses que s'il y était contraint par une nécessité urgente. En tout, il cherchait à imiter les exemples de saint Ambroise. « J'ai appris de ce bienheureux serviteur de Dieu, disait-il, à ne jamais intervenir dans des négociations de mariage; à ne recommander personne pour des emplois civils ou militaires; et à ne jamais accepter d'invitations à dîner dans mon diocèse. » Comme on lui demandait le motif de ces prohibitions, il répondait : « Le prêtre doit bénir les alliances. S'il y intervient à un autre titre, on le rendra responsable des suites qui ne sont pas toujours heureuses. De même, pour les recommandations qu'il pourrait faire, on lui imputera toutes les fautes commises plus tard par son protégé. Enfin, il est impossible que la dignité épiscopale n'ait pas à souffrir de la trop grande familiarité qui s'établit dans les repas. » La pensée de la mort dominait sans cesse son esprit, et l'on peut dire que sa vie ne fut qu'une préparation continuelle à la mort. Il aimait à nous rappeler les derniers moments du vénérable Ambroise. « Autour du lit de ce grand évêque, nous disait-il, les fidèles fondaient en larmes, en voyant s'éteindre sous leurs yeux cette lumière de l'Église, ce flambeau de la vérité. Ils le suppliaient de demander lui-même au Seigneur de prolonger ses jours. Ambroise leur répondit : Je n'ai point à rougir de ma vie passée et je ne refuse pas de vivre ; mais je ne crains pas non plus la mort, car le Maître que nous servons est la bonté même. » Augustin aimait encore à citer une autre parole du même genre. Un jour il était allé visiter sur son lit d'agonie un des évêques de son voisinage, avec lequel il était fort lié. D'un geste, le malade lui fit comprendre qu'il allait bientôt quitter ce monde. Mais, dit Augustin, vous êtes nécessaire à l'Église, et Dieu vous conservera parmi nous. « Si je ne devais jamais mourir, répondit le vieillard, vous auriez raison ; mais puisqu'il faut mourir une fois, pourquoi pas maintenant? » Augustin ne se lassait pas d'admirer cette réponse. Il faisait ressortir le contraste qu'elle présentait avec un récit qui nous a été conservé par le

bienheureux martyr Cyprien. « Un de nos collègues et coévêques, dit saint Cyprien, allait mourir. Troublé aux approches de cette heure solennelle, il demandait aux assistants d'unir leurs prières aux siennes pour implorer la miséricorde divine. Le moribond vit tout à coup se dresser devant lui un jeune adolescent, d'une figure rayonnante, d'une majesté surhumaine : c'était un ange. Il jeta sur le malade un regard indigné, et d'une voix vibrante lui dit : Tu crains la souffrance, tu redoutes la mort! Que veux-tu que je fasse pour toi [1] ? »

Attachement inviolable de S. Augustin à la suprématie des papes.

10. Tel était, dans l'intimité de sa vie sainte et apostolique, le grand évêque d'Hippone. La majesté de son génie est telle que la postérité, en admirant ses œuvres prodigieuses, a presque oublié de rechercher les détails de sa biographie. Les miracles de sa plume et de son éloquence ont, dans une certaine mesure, fait tort aux miracles de sa vie. Nous croyons cependant qu'on ne les saurait séparer les uns des autres, sans mutiler l'incomparable figure d'Augustin. L'homme passe avant les œuvres : quelque élevée que puisse être une intelligence, elle ne produirait dans l'Église que peu de fruits, sans la sainteté. Il est une autre face du génie de saint Augustin, qu'on a de même affecté de laisser dans l'ombre. Nous voulons parler de son dévouement au siége apostolique, de sa soumission filiale aux pontifes romains. L'intérêt que les divers partis, à d'autres époques, pouvaient avoir à cette réticence, ne saurait aujourd'hui nous atteindre. Nous ne connaissons qu'un seul intérêt : celui de la vérité. Or, la vérité est que, parmi les considérations qui agirent le plus puissamment sur l'esprit d'Augustin pour le ramener au sein du catholicisme, il faut mettre en première ligne la puissance d'autorité qui résulte pour l'Église de la primauté du Saint-Siége. Il insistait sur ce point dans toutes ses controverses dogmatiques, soit contre les disciples de Manès, soit contre les donatistes, soit contre les pélagiens. Il nous apprend lui-même l'impression profonde qu'il avait ressentie, au temps de

[1] Possid., *Vit. S. August.*, cap. XXVI. — S. Cyprian. *De mortalitate*, cap. XIX *Patr. lat.*, tom. IV, col. 595.

sa jeunesse, quand, dans la basilique de Milan, le chœur des fidèles chantait ces vers de saint Ambroise :

Hoc, ipsa petra Ecclesiæ,
Canente, culpam diluit.

« Je sais bien, disait-il aux donatistes, que la pierre spirituelle et invisible sur laquelle repose l'Église, est le Christ lui-même : *Petra autem erat Christus.* Mais il n'en est pas moins vrai que la pierre divine a choisi Pierre pour le chef visible de son édifice immortel. C'est à Pierre que Jésus-Christ a remis les clefs du royaume des cieux, et en changeant son nom il lui a donné avec un nouveau titre une puissance immortelle [1]. » Les donatistes, on le sait, avaient rompu avec l'autorité des pontifes romains, pour se créer une hiérarchie indépendante; ils avaient de plus, en haine de Rome et de sa doctrine, repris l'erreur des rebaptisants. Sur ce dernier article, ils invoquaient le grand nom de saint Cyprien. Augustin leur répondait : « L'autorité de Cyprien ne saurait m'ébranler. Au besoin, j'en appellerais à l'humble rétractation de Cyprien lui-même. Et d'ailleurs, si grande que soit la valeur de Cyprien, évêque et martyr, est-ce qu'elle pourrait se mesurer avec l'autorité de l'apôtre Pierre, en la personne duquel réside, avec une grâce excellente, la primauté de l'apostolat? Qui donc ignore que ce principat sacré domine tous les autres siéges épiscopaux [2]? » — « Quelle que soit la multitude des évêques donatistes, ils n'ont pas et ne peuvent avoir de légitime hiérarchie ni de véritable doctrine, tant qu'ils demeureront séparés du centre de l'unité catholique. Aussi le bienheureux évêque Cécilien [3], quand

[1] S. August., *Retractat.*, lib. I, cap. XXI; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 618. — [2] S. August., *De Baptismo contra Donatistas*, lib. II, cap. I; *Patr. lat.*, tom. XLIII, col. 126, 127.

[3] On se rappelle que le schisme des donatistes avait pris naissance en 311, à propos de l'élection du diacre Cécilien au siége épiscopal de Carthage. Donat et ses partisans prétendaient que Cécilien avait, durant la persécution, livré les vases sacrés aux magistrats païens. Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 610 et tom. IX, pag. 114.

il se voyait attaqué par tant d'ennemis conjurés pour sa perte, aurait pu ne pas même honorer ses adversaires d'une réponse. Il lui suffisait d'être uni de communion avec l'Église de Rome, au sein de laquelle a toujours résidé dans sa vigueur le principat de la chaire apostolique, dominant l'univers entier. C'est de ce centre que l'Évangile nous est parvenu à nous-mêmes, sur cette terre d'Afrique. Cécilien aurait pu lire les lettres qu'il recevait de cette Église mère et maîtresse, et cela eût suffi pour sa pleine justification [1]. » — « Vous dites, ajoutait Augustin, que les siéges épiscopaux que nous occupons en Afrique sont des chaires de pestilence. Mais que vous a donc fait l'Église romaine, jadis présidée par Pierre et aujourd'hui par Innocent? Nous sommes en communion avec elle, et par elle avec tout l'univers catholique. Oserez-vous appeler le siége apostolique une chaire de pestilence? Et parce que vous avez eu le malheur de vous en séparer, est-ce une raison pour outrager la majesté de l'apôtre Pierre [2]? » — Plus tard Augustin employait les mêmes arguments contre le disciple de Pélage, Julien. « Vous en appelez, dit-il, à l'église d'Orient. Vous n'avez été condamné que par des évêques latins. Il vous faut un anathème en grec. Je croyais que tout l'univers catholique réside dans cette Église principale que le Seigneur a illustrée par le glorieux martyre des apôtres, dans ce siége sur lequel était assis le bienheureux Innocent, dont vous avez refusé d'entendre la voix paternelle, alors qu'il s'efforçait d'arracher votre jeunesse aux piéges du pélagianisme! Que répondait ce saint pontife aux lettres synodales que les conciles d'Afrique lui transmettaient? Il proclamait la vérité doctrinale dont le siége apostolique a toujours eu le dépôt, et qu'il a toujours fait prévaloir dans toutes les églises de l'univers. Aujourd'hui ce bienheureux pape est mort, et vous accusez Zozime, son successeur, précisément parce qu'il tient le même langage et qu'il défend la vérité dont le siége apostolique a la garde sacrée. C'est le Christ qui parlait par la bouche d'Innocent, comme il parle par

[1] S. August., *Epist.* XLIII, cap. III; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 163. — [2] S. August., *Contra litteras Petiliani*, lib. II, cap. LI; *Patr. lat.*, tom. XLIII, col. 300.

celle de Zozime, et vous accusez Innocent et Zozime de professer les erreurs de Manès. Jésus-Christ est donc manichéen [1]! »

Sentiment de saint Augustin sur la nécessité d'une autorité souveraine dans l'Eglise.

11. On le voit, saint Augustin avait un sentiment profond de la nécessité dans l'Église d'une autorité dogmatique et gouvernementale. Les erreurs mêmes de sa jeunesse lui en avaient fait mieux comprendre l'inappréciable bienfait. « La raison humaine, dit-il, peut s'élever jusqu'à une certaine connaissance de la sagesse, dans les choses qui ont rapport à l'ordre humain. Mais lorsqu'il s'agit d'aborder les choses divines, elle se détourne; elle ne peut regarder; elle palpite; elle se trouble; elle est éblouie par le rayon de la vérité, et retombe non par choix mais par lassitude à ses ténèbres accoutumées. Combien alors est-il à craindre que l'âme ne trouve un surcroît de faiblesse, dans ce repos même que cherche sa fatigue! Il faut donc, quand nous voulons nous réfugier dans les ténèbres, que, par une dispensation de la sagesse suprême, l'éclat tutélaire de l'autorité nous vienne en aide et par l'organe des livres saints nous présente la vérité sous des traits à la fois plus doux et plus irrésistibles [2]. Mais l'interprétation des Écritures ne saurait être laissée au sens particulier de chaque lecteur. Déjà sous le Testament ancien, elle était réservée à l'autorité des docteurs en Israël [3]. Il en est de même sous le Testament nouveau. L'Église catholique a été constituée la mère très-véritable des enfants du Christ. O mère toujours pure et féconde! c'est ta voix pleine de charmes qui nous apprend le culte du vrai Dieu, nous arrache à l'idolâtrie des créatures, nous découvre les biens éternels, seuls trésors de l'homme raisonnable, et nous révèle cette loi d'amour pour Dieu et de charité pour le prochain, source de la purification et de la guérison des âmes! C'est toi qui, offrant douceur à l'enfance, forte discipline à la jeunesse, repos aux vieillards, diriges et enseignes selon l'âge du corps et de l'esprit. Tu soumets par une chaste obéissance l'épouse à l'époux, non pour une volupté désordonnée, mais pour la naissance et l'éducation des enfants, pour la paix de la société

[1] S. August., *Contra Julian.*, lib. I, n° 13; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 643. — [2] S. August., *De moribus eccles. catholic.*, cap. VII; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 1315. — [3] Id., *ibid.*, cap I.

domestique. Tu donnes le pouvoir à l'époux, non pour l'oppression d'un sexe plus faible, mais sous la loi d'un amour sincère. Tu subordonnes les fils aux pères par une libre dépendance, et tu confies aux pères sur les fils une autorité sainte. Tu réunis les frères par un lien de religion plus fort et plus étroit que celui du sang. En respectant tous les engagements de la nature et du choix, tu doubles par la charité les liens de parenté et d'alliance. Tu instruis les esclaves à s'attacher à leurs maîtres, moins par la nécessité de leur condition que par le sentiment du devoir. Tu rends les maîtres indulgents pour les esclaves, par la considération du grand Dieu, père commun de tous. Tu relies les citoyens aux citoyens, les nations aux nations, et tous les hommes entre eux au nom de leurs premiers parents, les rapprochant non pas seulement par la société civile, mais par une véritable fraternité d'origine. Tu instruis les rois à veiller au bien du peuple, les peuples à se soumettre aux rois. Tu enseignes à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui les avertissements, à qui les conseils, à qui les censures et les reproches, à qui la punition et le supplice; montrant comment chacun n'a pas droit à toutes choses, bien qu'à tous soit due la charité et que personne ne doive ni subir ni commettre l'injustice [1]. »

§ II. Saint Augustin et le Paganisme.

Le grammairien idolâtre Maxime de Madaure.

12. De ces hauteurs où la puissance sociale de l'Église lui apparaissait comme la plus éclatante manifestation du règne de Dieu sur le monde, Augustin n'avait pas de peine à confondre l'orgueilleuse raison des philosophes et les prétentions attardées du paganisme contemporain. Aux premiers, il disait : « La voie qui conduit à la science est nécessairement double : l'autorité et la raison. Ces deux voies ne se peuvent scinder. L'autorité est la première dans le temps, la raison est la première en importance. C'est pourquoi, encore que l'autorité semble préférable pour la multitude

[1] S. August., *De moribus eccles. catholic.*, cap. XXX.

inhabile, et la raison préférable pour les esprits cultivés; néanmoins, comme aucun homme ne devient instruit qui n'ait commencé par ne pas l'être, il n'y a que l'autorité qui puisse ouvrir à toute âme les portes de la science. Or, il y a deux autorités : l'une divine, l'autre humane. L'autorité humaine est faillible par presque tous les côtés. L'autorité divine, au contraire, élève l'âme au-dessus de ses ténèbres et de ses faiblesses; elle l'arrache à l'empire des sens et l'introduit sûrement dans les merveilles du monde surnaturel [1]. » Les païens du v[e] siècle objectaient à saint Augustin qu'eux aussi ils étaient en possession d'une autorité divine, capable d'éclairer les intelligences et de transformer les cœurs. Un de ces tenants du polythéisme, le grammairien Maxime de Madaure, un des anciens maîtres de son adolescence, écrivait à l'évêque d'Hippone : « Les tablettes tremblent sous ma main sénile, et cependant l'impatience me rend des forces, quand je vois calomnier le culte des dieux. Si mes paroles se ressentent de la caducité de l'âge, votre indulgente oreille le pardonnera à un vieillard. Mais il me faut rétablir la vérité. La Grèce, amie des fables, avait placé le séjour des dieux sur les sommets de l'Olympe; mais en réalité, la présence des dieux tutélaires et leur protection est visible dans toutes les cités, dans toutes les campagnes où ils ont leurs temples. Quand je dis les dieux; est-ce que je suis assez insensé pour ne pas reconnaître qu'il n'y a qu'un seul Dieu suprême, sans commencement, sans origine, sans postérité, auteur et père de toutes choses? Non. Ce sont les vertus de ce Dieu, répandues dans l'œuvre de la création, que nous invoquons sous des noms divers, parce que nous ignorons le nom propre qui lui convient à lui-même. En effet, le mot Dieu est un nom commun à tous les cultes. Ainsi, tandis que nous adressons aux diverses énergies de ce grand être nos supplications diverses, nous réussissons à l'adorer tout entier. Et comment ne m'indignerais-je pas, en voyant les chrétiens d'Afrique préférer à Jupiter tonnant un Mygdon; à Junon, à Minerve, Vénus et Vesta, un Sanaë; à tous les dieux immortels un

[1] S. August., *De ordine*, lib. II, cap. IX; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 1007, 1008.

archi-martyr Namphanio! Ils rendent les mêmes honneurs à un Lucitas, et à une foule innombrable de scélérats dont les forfaits ont mérité le dernier supplice! Leurs cendres sont placées sur d'infâmes autels, et le peuple, désertant la majesté de nos temples, outrageant les mânes de nos aïeux, va prostituer ses hommages à des restes déshonorés. Ainsi s'accomplit le présage de Lucain :

In que deûm templis juravit Roma per umbras.

« Dans les temples des dieux, Rome a juré par des ombres. » Je crois voir renaître cette guerre d'Actium, où les divinités monstrueuses de l'Égypte lançaient leurs traits impuissants contre les dieux de Rome! De grâce, ô le plus sage des hommes, daignez un instant laisser de côté cette prodigieuse éloquence qui vous a rendu célèbre dans tout l'univers; oubliez vos arguments empruntés à l'école de Chrysippe et cette dialectique nerveuse qui arrache à chacun la certitude dont il se croyait le plus sûr. Apprenez-moi en toute simplicité quel est réellement le Dieu que, vous autres chrétiens, vous revendiquez pour vous seuls, et dont vous prétendez contempler la présence dans vos mystérieux sanctuaires. Nos dieux à nous se montrent en pleine lumière; nous les adorons au grand jour, au vu et au su de tous les mortels; nous les rendons propices par de gracieuses offrandes et nous cherchons par-dessus tout à manifester notre culte, afin qu'il puisse être mieux connu et mieux apprécié. Je vous accorde volontiers le bénéfice de la maxime virgilienne : *Trahit sua quemque voluptas*. Cependant je ne doute pas, illustre docteur, vous qui avez déserté ma religion et celle de nos aïeux, que si cette lettre vient à tomber en des mains étrangères, elle ne soit la proie des flammes. Qu'importe? On aura détruit un papier, mais non ma doctrine, dont l'original indélébile subsistera dans tous les cœurs religieux. Puissent vous conserver longtemps, ces dieux augustes par l'entremise desquels, nous tous qui habitons la terre, nous honorons et adorons, sous mille modes différents et dans une discordante harmonie, le père commun des dieux et des hommes [1]! »

[1] S. August., *Epist.* XVI; *Patrol. lat.*, tom. XXXIII, col. 81-83.

Réponse de saint Augustin à Maxime.

13. « Est-ce bien sérieusement que vous parlez? lui répondait Augustin. Que pourrait gagner Jupiter à être transféré du sommet de l'Olympe dans le forum de nos cités? N'est-il pas toujours ce même fils dénaturé, dont vos histoires sacrées nous racontent la lutte contre Saturne, son père? Et que faire du double Mars, nu ou armé, dont la statue décore vos places publiques? Sont-ce bien là des dieux dont on puisse parler sans rire? Et comment de tels monstres seraient-ils les énergies diverses du grand Dieu, unique et universel, auteur de tout bien et de toute vertu? Vous admettez l'existence de ce grand Dieu, connu à la fois des ignorants et des sages, ainsi que parlaient les anciens : mais comment pouvez-vous en voir l'image dans la statue d'un homme mort? Je n'insiste pas davantage ; votre prudence vous suffira pour découvrir la vérité. Ce qui m'étonne le plus, c'est que vous, né en Afrique, écrivant à un Africain, lorsque tous deux nous habitons la même patrie et parlons la même langue, vous affichiez un pareil dédain pour les noms puniques de nos martyrs. Est-ce seulement une plaisanterie que vous avez voulu faire? Hélas! j'ai peu de temps à donner aux plaisanteries. Si, au contraire, vous y attachez une idée sérieuse, j'ai lieu de m'étonner que l'étrangeté des noms de notre idiome punique vous produise un tel effet. Ne vous souvient-il plus des prêtres païens que vous nommez *Eucaddires*, et des dieux que vous appelez *Abaddires?* Que trouvez-vous donc de si ridicule dans le nom punique de Namphanio? Étymologiquement, ce nom ne signifie-t-il pas « messager de bonne nouvelle? » Si vous aimez à rire de certains vocables, vous ne manquerez pas de sujets dans la nomenlature de vos divinités. N'avez-vous pas le dieu *Stercutius*, la déesse *Cloacina*, Vénus la chauve, le dieu *Timor*, le dieu *Pallor*, la déesse *Febris*, et toute cette innombrable génération d'apothéosés, auxquels les anciens Romains, grands adorateurs de simulacres, ont dressé des autels? Vous nous reprochez le secret de nos assemblées, tandis que vous auriez le privilége d'un culte à ciel ouvert, sans réticences, ni pratiques mystérieuses. En vérité, avez-vous donc oublié les mystères de Bacchus, dont vous dissimulez si

soigneusement aux profanes les honteux secrets? Ou bien trouvez-vous que ce soit un spectacle digne de Dieu et des hommes, que les frénétiques saturnales où vos magistrats, vos décurions, vos patriciens, dans une fureur sacrilége, parcourent les rues de vos cités, outragent la pudeur, dépouillent les passants et commettent toutes les horreurs qu'en d'autre temps vous punissez du dernier supplice? Je voudrais que la question fût traitée entre nous sur un ton plus sérieux que celui qui règne dans votre lettre, et plus convenable à votre caractère et à votre âge. En attendant, laissez-moi vous dire qu'il y a des chrétiens dans votre cité de Madaure. Vous pouvez facilement vous rendre compte de leur doctrine, de leurs mœurs et de ce qui se passe dans leurs assemblées. Je vous affirme qu'on n'y adore point les morts, ni aucune des créatures, mais Dieu seul, le créateur de toutes choses. J'aurai grande joie à vous entretenir plus au long, avec l'aide de ce grand Dieu, du culte et de la religion des chrétiens, aussitôt que vous daignerez étudier sérieusement ce grave sujet [1]. »

Lettre du sénat de Madaure. Réponse de saint Augustin.

14. Nous ne savons si le vieux grammairien accepta la discussion sur le terrain où l'évêque d'Hippone voulait la placer. Ce qui est certain, c'est que, dix ans plus tard, le sénat de Madaure adressait à Augustin une lettre de recommandation en faveur d'un citoyen nommé Florentinus. La lettre portait pour suscription : « A notre père Augustin, salut éternel dans le Seigneur. » — « En lisant cette formule, répondait le grand docteur, mon cœur s'est enflammé d'une soudaine espérance. Je vous croyais sinon convertis au Seigneur et au salut éternel, du moins sur le point de l'être, et désireux de recourir à mon humble ministère pour atteindre ce but suprême. Mais la lecture de votre lettre a glacé mon enthousiasme. Je demandai au porteur si vous étiez dans cette voie. Sa réponse ne me laissa point d'illusions. J'eus la douleur d'apprendre que vous n'êtes pas changés, et que le nom du Christ adoré aujourd'hui par tout l'univers continue à être l'objet

[1] S. August., *Epist.* XVII ; *Patrol. lat.*, tom. XXXIII, col. 84.

de vos outrages et de vos dédains. Vous le connaissez pourtant ce nom victorieux ; vous l'employez même dans votre lettre qui se termine ainsi : « Nous vous souhaitons de longues années de prospérité, en Dieu et son Christ, au sein de votre clergé et de votre peuple. » Hélas ! pourquoi faut-il que cette parole ne soit sur vos lèvres qu'une formule de politesse ? qui donc vous barre le passage sur la route du salut ? quelle main sème de ronces vos sentiers ? quel ennemi dresse des rochers entre la vérité et vous ? qui vous a fermé les portes de la basilique, quand vous semblez vouloir les franchir, quand vous nous adressez une salutation chrétienne dont vous repoussez pour vous-mêmes le bienfait? Sachez-le, mes bien-aimés, c'est avec un serrement de cœur indicible que je tiens ce langage. Un jour mes paroles, si elles ne portent pas de fruit dans vos âmes, seront comptées à votre charge au tribunal de Dieu. Qu'attendez-vous encore ? Les événements prédits par les prophètes se sont accomplis sous vos yeux. Le peuple juif, arraché de sa patrie, est maintenant disséminé sur la face de l'univers. Le nom chrétien, la société catholique remplissent le monde de leur gloire. Les hérésies, les schismes, sont tombés sous la faux des apôtres et de leurs successeurs, comme le brin de sarment coupé du tronc. Tout cela avait été prédit ; tout cela s'est réalisé. En ce moment, les temples des idoles tombent en ruines ; on les a détruits, fermés, convertis à d'autres destinations. Les idoles elles-mêmes sont brisées, jetées aux flammes, ou reléguées pour la pourriture. Les puissances de ce siècle, après avoir si longtemps, au nom de ces vaines idoles, persécuté le peuple chrétien, sont aujourd'hui les conquêtes du Christ. Elles retournent contre les adorateurs des idoles le glaive dont elles frappaient jadis leurs contempteurs. Les chefs de ce noble empire inclinent la majesté de leur diadème, et se prosternent devant le tombeau de Pierre, le pêcheur galiléen. Or, nos Écritures divines, depuis des siècles, nous avaient annoncé ces prodigieuses transformations. Quelle autorité plus forte peut-on souhaiter pour étayer notre foi ; quelle manifestation plus éclatante de la puissance et de la miséricorde divine sur nous ? Sortez donc enfin de votre sommeil, ô mes frères, ô mes pères de

Madaure! Vous avez nommé le Christ dans votre lettre; que cette invocation ne reste pas stérile pour vous. Que le Dieu unique et véritable daigne vous arracher à la vanité de ce siècle, et vous convertir à lui, magnifiques seigneurs et bien-aimés frères[1]! »

Lettre du théurge et grand sacrificateur Longinien.

15. Parmi les conquêtes d'Augustin sur le paganisme, il faut compter un théurge et sacrificateur idolâtrique, Longinien, qui entretint longtemps une active correspondance avec l'évêque d'Hippone. Voici quelques-unes des lettres échangées entre eux. « Un sage de l'antiquité, écrivait Augustin, a prononcé cette maxime : « Quand un homme est résolu à bien vivre, l'étude de la sagesse n'est plus qu'un jeu pour lui. » Si je ne me trompe, le mot est de Socrate. Mais bien longtemps avant Socrate, la sagesse divine avait formulé un précepte qui enseigne à l'homme, avec une concision admirable, tout à la fois l'obligation et la manière de bien vivre. « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et tu aimeras le prochain comme toi-même. » Pour quiconque est pénétré de ce précepte, il n'est plus question seulement de trouver facile l'étude de la sagesse; il la possède complétement dans ce qu'elle a d'essentiel et de pratique. Or, d'après les entretiens que nous avons eus fréquemment, je me suis convaincu que, vous aussi, vous vouliez résolument et sincèrement devenir un homme de bien, dans toute l'acception du terme. Mais il est certain que Dieu est la source de toute bonté, et que lui seul peut la communiquer à l'âme humaine. Permettez-moi donc de vous demander comment vous entendez le culte que nous devons lui rendre? Je sais d'avance que vous admettez l'obligation indispensable de ce culte. J'ose aussi vous interroger sur vos sentiments à l'égard du Christ, dont vous m'avez parlé plusieurs fois avec respect. Croyez-vous qu'on ne puisse arriver à la félicité suprême que par l'unique voie qu'il nous a enseignée; et comme vous différez de suivre cette voie, n'est-ce qu'un délai ou un parti pris définitif? Voilà ce que je désire savoir de vous; je ne crois pas vous être importun, en vous interrogeant

[1] S. August., *Epist.* CCXXXII; *Patrol. lat.*, tom. XXXIII, col. 1026.

de la sorte, car vous n'ignorez pas que je vous aime, et de mon côté je connais l'affection que vous avez pour moi [1]. » — Le prêtre païen répondit en ces termes : « Au seigneur vénérable, digne de tous les hommages, au saint et illustre père Augustin, salut Je suis heureux et comme illuminé du rayon de pure sagesse que vous venez de projeter sur moi. Mais aussi vous m'imposez un lourd fardeau et une mission fort difficile, par la nécessité de répondre à vos questions dans la situation où je me trouve, sur de tels sujets et avec les principes de ma croyance, c'est-à-dire ceux d'un païen. Il me semble que pour le faire d'une manière complète, il ne suffirait pas de remonter aux principes de Socrate, ni à ceux des prophètes et des sages de Jérusalem dont vous invoquez l'autorité, ô vous le meilleur et le plus sage des Romains! Il faudrait consulter les traditions d'Orphée et de Trismégiste ; il faudrait surtout interroger la révélation primitive faite par les dieux aux trois parties du monde, à la naissance des siècles, avant que l'Europe eût un nom, que l'Asie en reçût un, et que la Lybie possédât un homme de bien tel que vous l'êtes et le serez toujours. Car, de mémoire d'homme, à moins que vous ne preniez pour vrai le fabuleux récit de Xénophon [2], je n'ai ouï citer, ni rencontré dans l'histoire, ni vu un mortel qui comme vous ait travaillé incessamment à connaître Dieu, et qui, par la pureté de l'âme rejetant le poids du corps, puisse aussi facilement s'élever à Dieu, le posséder par l'espoir d'une conscience irréprochable et la certitude de la foi. Mais par quelle voie arriver jusque-là ? C'est à vous qu'il appartient de le savoir et de me l'indiquer à moi-même. Je m'avoue trop faible encore pour m'acheminer à cette demeure du souverain bien, où m'appelle pourtant mon sacerdoce. Tout ce que je puis faire, c'est de rassembler, dans la mesure de mes forces, des provisions de voyage. Je vais cependant essayer de définir en quelques mots la sainte et antique tradition qui m'a été transmise, et dont je con-

[1] S. August., *Epist.* CCXXXIII : *Patr. lat.*, *ibid.*, col. 1930.

[2] Longinien semble faire ici allusion à l'*Apologie de Socrate* par Xénophon. On sait que cette œuvre a été plus d'une fois taxée d'exagération et de partialité.

serve le dépôt. La meilleure voie pour conduire à Dieu est celle de l'homme de bien qui, pieux, équitable, pur, chaste, véridique dans ses paroles et ses actions, éprouvé sans être séduit par les changements et les vicissitudes du temps et des choses, fortifié par la compagnie des dieux, mûri par les puissances célestes, c'est-à-dire par les vertus de l'unique, universel, incompréhensible, ineffable et infatigable Créateur, ces vertus que vous nommez des anges, hâte sa course vers lui de toutes les forces du cœur et de la pensée. Telle est la voie par laquelle, purifié selon les pieuses maximes et les expiations saintes des antiques mystères, l'homme, âme et corps, s'élance vers Dieu avec une constante ardeur. Quant au Christ, le Dieu matériel et spirituel de votre foi, par lequel vous vous tenez assuré d'arriver au Père, source de l'être et de la félicité, je n'oserais et ne puis dire ce que j'en pense, parce que, là où j'ignore, je crois très-difficile de définir. Vous daignerez pardonner à cette simple exposition de ma croyance, et vous montrer indulgent pour une confession que vous avez provoquée. Mais surtout faites-moi connaître votre sentiment sur ces choses, et communiquez-moi, si vous m'en jugez digne, vos saints écrits. Ils me sont, selon l'expression du poète [1], « non pas seulement plus doux que le miel, mais plus suaves que le nectar. » Jouissez, seigneur et père, des félicités de l'amour de Dieu, et continuez à lui plaire par une perpétuelle sainteté ; c'est là le tout de la vie [2]. »

Réponse de saint Augustin à Longinien.

16. Les tendances de cette âme encore païenne, feraient honneur à plus d'un chrétien de nos jours. Augustin accueillit cette communication avec une émotion pleine de tendresse. « Je suis bien récompensé de la lettre que je vous avais adressée, dit-il, par une réponse si bienveillante. J'y trouve la preuve que la semence jetée en votre âme, dans nos précédents entretiens, grandit et se fortifie. C'est ce que je voulais ; Dieu fera le reste et comblera mes désirs. Votre réserve à ne rien affirmer ou nier témérairement du Christ, me semble un tempérament que j'accepte volontiers dans un païen. Je serais trop heureux que mes

[1] Ovid., *Trist.*, v, Eleg. 5. — [2] S. August, *Epist.* CCXXXIV ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1030.

écrits pussent vous être de quelque utilité pour vous éclairer sur ce point, et d'ailleurs je ne saurais manquer de les transmettre à un lecteur aussi plein d'amour pour moi. Cependant, je voudrais insister près de vous sur cette partie de votre doctrine qui, tout en reconnaissant l'efficacité des vertus morales pour s'élever à Dieu, impose de plus l'obligation indispensable des purifications expiatoires, accomplies selon la formule sacrée des anciens rites. Je crois comprendre qu'à vos yeux il ne suffit pas, dans la voie qui conduit à la divinité, que l'homme de bien se rende agréable aux dieux par la piété, la justice, la pureté, la chasteté, la vérité de ses paroles et de ses actes, et s'avance entouré de ce cortége vers le grand Dieu, créateur de toutes choses : il faut encore qu'il soit épuré par les cérémonies rituelles et les expiations prescrites par les formulaires de l'antiquité. Mais, de grâce, dites-moi donc ce qui, dans votre pensée, aurait encore besoin de purification chez un homme dont la vie pieuse, équitable, véridique, honore les dieux et par eux le Dieu unique et suprême, le Dieu des dieux? Si un tel homme doit se purifier par des cérémonies rituelles, il n'est donc pas encore pur; et s'il n'est pas pur, il n'est donc ni pieux, ni juste, ni saint, ni chaste. C'est là, pour moi, le nœud de la difficulté. La solution entraîne des conséquences fort graves que nous examinerons à loisir. L'homme doit-il être vertueux pour participer aux saints mystères; ou doit-il y participer, pour devenir vertueux? La vertu, quel qu'en soit le degré, n'est-elle pas insuffisante pour atteindre la vie heureuse qui vient de Dieu, et faut-il y joindre le secours des expiations sacrées? ou bien la pratique des cérémonies rituelles fait-elle partie intégrante de la vertu, en sorte que ce ne soient pas deux choses distinctes, mais une seule et même chose, et que dans la vie du juste soit comprise nécessairement la vie purifiée par les expiations rituelles? Je vous en conjure, expliquez-vous sur ce point. Il importe au plus haut degré pour la conclusion de notre controverse, et pourra singulièrement en abréger la durée [1]. »

[1] S. August., *Epist.* ccxxxv; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1032.

Le livre *De catechisandis rudibus.*

17. Nous n'avons plus la réponse de Longinien, mais le sens n'en pouvait être douteux. La nécessité d'une expiation, en dehors des œuvres, était proclamée d'avance par le sacrificateur polythéiste. Dès lors celui-ci devait bientôt reconnaître le besoin d'un médiateur entre Dieu et la nature déchue. De là, aux magnificences de l'incarnation du Verbe et de la rédemption par la croix, il n'y avait plus qu'un pas. La méthode suivie par l'évêque d'Hippone dans sa correspondance avec Longinien, est la même qu'il employait dans tous ses ouvrages de controverse avec les païens. Le traité de la *Vraie religion* [1], et surtout celui *De catechisandis rudibus* [2] développent à la fois les règles que le génie de saint Augustin s'était fixées à cet égard et l'exemple de leur application dans la pratique. Un diacre de Carthage, nommé Deogratias, était à la tête du didascalée chrétien de cette métropole. On lui adressait, de toutes les provinces d'Afrique, des catéchumènes à instruire et à préparer au baptême. Son éloquence, sa capacité, son dévouement étaient à la hauteur d'une pareille mission. Cependant l'humble diacre, admiré par ses auditeurs, ne réussissait point à se satisfaire lui-même. Il eut recours à l'évêque d'Hippone, lui fit part de ses hésitations, de ses scrupules, et lui demanda un programme raisonné de catéchèses. « Il m'arrive plus d'une fois, lui mandait-il, au moment où je parle à mes auditeurs, de sentir un frisson de terreur passer dans mes veines. Je tremble à la pensée de les entretenir trop longuement peut-être de matières inutiles au but que je me propose. Mon discours devient froid et languissant. De grâce fixez-moi les règles à suivre, l'ordre et la méthode des sujets à traiter, les bornes dans lesquelles je dois les restreindre, la proportion qu'il convient de donner dans chaque instruction à l'enseignement dogmatique et à l'exposé des préceptes de morale [3]. » — Augustin lui répondit presque immédiatement par le substantiel traité *De catechisandis rudibus*, un chef-d'œuvre de direction pastorale. « Ce n'est pas

[1] S. August., *De vera religione; Patr. lat.*, tom. XXXIV, col. 122. — [2] S. August., *De catechisandis rudibus; Patr. lat.*, tom. XL, col. 310. — [3] *De catechis. rudibus*, cap. I.

seulement à votre confiance et à votre amitié pour moi, lui écrivait-il, que je me crois obligé de répondre en ce moment. Je suis le serviteur et le fils de notre sainte mère l'Église, à laquelle je me dois tout entier. S'il a plu au Seigneur d'attacher quelque grâce aux œuvres de ma médiocrité, il me faut les mettre à la disposition de tous mes frères dans le sacerdoce. Plus j'ai d'ardeur pour la diffusion dans le monde du trésor évangélique, plus il me faut aider les serviteurs de notre commun maître, quand ils éprouvent quelque difficulté dans cette fonction de leur ministère[1]. » Il expose ensuite l'ordre à suivre pour la démonstration du dogme catholique. Il faut d'abord retracer l'histoire de la révélation religieuse dans le monde, depuis l'*In principio* de la Genèse jusqu'aux temps présents de l'Église. « Non pas, dit-il, qu'il soit nécessaire d'entrer dans tout le détail des événements, ni d'expliquer le texte intégral de l'Écriture depuis le Pentateuque jusqu'aux Actes des Apôtres. Le temps n'y suffirait pas. Il convient seulement de s'arrêter aux grandes lignes, et d'insister sur les faits caractéristiques qui contiennent en germe la raison profonde de toute l'histoire humaine[2]. » On voit que saint Augustin ne scindait pas l'histoire en deux parties, et que, dans sa pensée, la révélation divine commençait à l'Éden pour se consommer en Jésus-Christ, et se perpétuer par l'enseignement de l'Église jusqu'à la fin des siècles. « L'avantage de cette méthode consiste surtout, dit-il, dans la notion claire et précise qu'elle nous donne du Rédempteur à venir. Toute la foi catholique repose sur cette base. En conséquence, il importe de faire ressortir principalement le motif de l'incarnation, lequel n'est autre que l'amour immense du Verbe pour l'humanité. Cette vue supérieure doit dominer tout l'enseignement catholique. Elle seule d'ailleurs explique suffisamment les rigueurs de la justice divine, après que tant d'amour sera devenu inutile par l'endurcissement et l'ingratitude des hommes. La résurrection, le jugement, les peines éternelles, trouveront facilement créance près d'un esprit convaincu des prodiges de l'amour de Dieu pour nous. Tout en

[1] *De catechis. rudibus*, cap. I. — [2] Id., *ibid.*, cap. III.

appuyant ces vérités du témoignage de l'Écriture, le catéchiste devra insister sur l'autorité de l'Église, chargée d'interpréter les livres saints et de maintenir, avec l'unité de doctrine, celle du gouvernement au sein du troupeau de Jésus-Christ. » Ce caractère d'autorité dogmatique et administrative manquait essentiellement à la religion païenne. Augustin veut qu'on le fasse remarquer comme un point capital. Il passe ensuite en revue les principaux articles du symbole de notre foi, et les présente illustrés par la prophétie, l'histoire et la raison philosophique. Ces grandes idées ne lui font pas négliger les points secondaires, et comme les accessoires de la prédication chrétienne. C'était la coutume en Afrique d'écouter debout la parole des ministres de l'Évangile. A Hippone, le peuple gardait cette attitude au pied de la chaire de l'évêque. Augustin habitué à la tradition occidentale, qu'il avait vu pratiquer à Milan, préférerait qu'on laissât la liberté aux auditeurs de s'asseoir. Personnellement, il déclare que la coutume contraire le gênait dans l'exercice du ministère de la parole, et que, la plupart du temps, il écourtait ses sermons pour épargner la fatigue de l'auditoire. D'ailleurs il veut que le catéchiste, ou le prédicateur, ne se hasarde jamais à parler sans préparation ; il exige que le style soit toujours correct, sinon élégant ; et que le charme extérieur du langage prépare doucement les âmes à recevoir l'impression de la vérité. Enfin il termine par ce précepte qu'il savait si bien pratiquer lui-même : « Prédicateurs de Jésus-Christ, soyez des modèles de vertu ; soutenez les gens de bien, tolérez les méchants ; aimez tous les hommes, parce que tous, bons et méchants, ont été rachetés par le sang du Rédempteur [1]. »

Émeute païenne de Suffecte en Numidie.

18. Malgré ces persévérants efforts, le paganisme se montrait opiniâtre et résistant en Afrique. La force de l'habitude venait en aide aux institutions menacées du polythéisme. Ainsi, à Carthage même, les chrétiens ne faisaient pas difficulté de paraître aux solennités païennes. Ils baisaient, comme les autres, une pierre brute qui se dressait au milieu du forum, et que la crédulité publique

[1] *De catechis. rudibus,* cap. III, sub fine.

vénérait comme le génie de Carthage. Une statue d'Hercule était surtout l'objet de l'adoration des indigènes. Un jour, un magistrat chrétien avait cru devoir permettre de réparer cette vieille idole, et d'en redorer la barbe. Augustin s'élevait contre ces lâches complaisances : il aurait pu faire appel aux lois théodosiennes qui proscrivaient le culte païen, mais il préférait les voies de la persuasion à celles de la force. Il ne fit donc rien pour déterminer le gouvernement d'Honorius à remettre ces lois en vigueur. Cependant, en 400 et 407, deux édits venus de Rome en prescrivirent successivement l'exécution. Le temple de la *Dea cœlestis*, cette infâme divinité dont le culte différait peu de celui de la Maiuma phénicienne, fut converti en une église, et l'évêque de Carthage Aurelius y fit transporter sa chaire pastorale [1]. Ces sortes d'exécutions ne furent pas toujours pacifiques. Voici la lettre qu'après une émeute sanglante, Augustin adressait aux primats et sénateurs de Colonia Suffectana (Suffecte, en Numidie) : « L'atrocité du crime qui vient de s'accomplir parmi vous épouvante le monde. Le sang a ruisselé dans vos rues, il a rougi vos temples; désormais votre cité porte la tache de l'homicide. Vous avez outragé la majesté des lois, l'honneur du nom romain, la pourpre des empereurs. Soixante de nos frères, soixante chrétiens innocents, ont été égorgés en plein jour. Celui des meurtriers qui se vante d'en avoir tué le plus, a reçu pour récompense le principat de votre curie. Et pourquoi cet horrible massacre ? On a, dites-vous, renversé la statue de votre dieu Hercule. N'est-ce que cela ? On peut vous le rendre, votre Hercule. Il ne manque en Afrique ni de bronze, ni de pierre, ni de marbre, pour fondre, tailler ou sculpter un dieu à votre fantaisie. Mais nous rendrez-vous les âmes de nos frères égorgés par vos mains barbares ? Nous rendrez-vous les soixante victimes immolées à votre fureur, pour un dieu qui cessait d'être le vôtre, puisqu'il était banni par les lois [2] ? »

[1] S. August., *Vita a Bolland.*, lib. IV, cap. XVI, n° 5; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 254.

[2] S. August., *Epist.* IV; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 190, 191. Les soixante martyrs de Suffecte en Numidie sont inscrits dans le *Martyrologe romain*, à la date du 29 août.

Emeute païenne à Calame.

19. Nous ignorons la suite de cette affaire, sur laquelle nous ne possédons point d'autres détails. Mais si l'on était tenté de trouver trop énergique le ton de cette lettre, où le grand évêque traite les coupables avec une sévérité et une indignation magistrales, il faudrait remarquer que vraisemblablement les magistrats de Suffecte s'étaient adressés à lui pour détourner de leur tête la vindicte légale du gouvernement d'Honorius. Telle est du moins l'attitude que prenaient, à la même époque et dans une circonstance analogue, les habitants de Calame, aujourd'hui Ghelma. Possidius, le disciple, l'ami et le biographe d'Augustin, venait d'être promu au siége de cette cité, voisine d'Hippone, quand parurent les nouvelles ordonnances impériales contre le culte idolâtrique. Elles y soulevèrent une véritable tempête. Les païens, nombreux à Calame, refusèrent d'obéir. Pour mieux accentuer leur révolte, ils organisèrent une de ces *théories*, ou processions solennelles, qui se pratiquaient en l'honneur des dieux. Le cortége défila devant l'église; les troupes de danseurs s'arrêtèrent sous le portique pour y exécuter leurs pantomimes, et insulter à la majesté de Jésus-Christ. Les *ostiarii* et les autres clercs de garde à l'entrée de la basilique, protestèrent contre cet attentat. La populace leur répondit à coups de pierres et de bâtons; les portes du temple furent enfoncées et l'on assomma tous ceux qui s'y rencontrèrent. Possidius laissa s'écouler huit jours avant de déférer ce crime aux magistrats. Il espérait que, dans l'intervalle, les esprits auraient eu le temps de se calmer. Il n'en fut rien. Les païens, exaspérés de ce recours à l'autorité des lois, se ruèrent de nouveau sur l'église et renouvelèrent leurs violences. Cette fois, Possidius, accompagné de tout son clergé, vint en personne formuler ses justes plaintes, demandant qu'elles fussent inscrites dans les registres publics, et transmises à Ravenne au jugement du prétoire impérial. Par un déni de justice inconcevable, les magistrats refusèrent leur concours et fermèrent à l'évêque la porte du tribunal. Or, le même jour, un orage épouvantable vint fondre sur la cité. On approchait de la moisson; la grêle tomba en si grande quantité sur la campagne que toute la récolte fut perdue. Le désastre était immense;

les païens en firent retomber la responsabilité sur l'évêque de Calame et ses fidèles. Leurs opérations de magie ont attiré sur nous ce fléau, disaient-ils. Exterminons cette race maudite! En un clin d'œil, la foule se précipita sur l'église, pilla les vases sacrés, profana les autels, et mit le feu à l'édifice. On cherchait Possidius pour le massacrer; il parvint à se soustraire aux meurtriers et se cacha dans une citerne. Cependant on lapidait les chrétiens dans les rues; on égorgeait les prêtres et les clercs, et l'on incendiait leurs maisons. Ces horreurs durèrent depuis dix heures du matin jusque vers le milieu de la nuit, sans qu'aucun des représentants de l'autorité civile intervînt pour les réprimer. Le lendemain, Augustin arrivait à Calame, sur ce théâtre où les passions païennes venaient de répandre tant de sang et d'accumuler tant de ruines. Son apparition, au milieu de ces débris fumants et de ces haines exaltées, produisit une impression inexprimable. Comme un juge souverain, il fit placer son siége épiscopal vis-à-vis de la basilique incendiée. Là, ayant à ses côtés Possidius, il cita les deux partis à comparaître en sa présence; ou plutôt, il n'y eut pas d'autre citation que l'empressement du peuple entier, sur lequel le nom d'Augustin exerçait un prestige irrésistible. D'un commun accord, tous l'avaient accepté comme médiateur. Aux chrétiens, il fit entendre des conseils de pardon et de paix. Il pleura avec eux sur les calamités dont ils venaient d'être victimes, et leur fit jurer de pardonner à leurs bourreaux. Cependant les chefs païens attendaient leur tour d'audience. Ils se repentaient maintenant de leurs violences fanatiques; ils supplièrent le grand évêque d'employer son crédit près de l'empereur pour détourner le châtiment qui les menaçait. Augustin leur parla avec une fermeté douce et persuasive; il ne refusa point d'intercéder pour eux. Puis s'élevant au-dessus des préoccupations et des intérêts du moment, il leur fit entrevoir le chemin du salut temporel et éternel, dans un langage à la fois si touchant et si grave qu'ils fondirent en larmes, en s'écriant : O père, pourquoi ne vous avons-nous pas connu plus tôt!

20. La réconciliation locale était faite, et saint Augustin, en quittant Calame, y laissait la paix. Mais les païens restaient sous

Correspondance entre le païen

Nectarius de Calame et S. Augustin.

le coup des répressions sévères ordonnées par les nouveaux édits. De retour à Hippone, le grand évêque y trouva une lettre de Nectarius, sénateur païen de Calame, pour le supplier d'agir près de la justice impériale. « Vous savez combien est vif dans tous les cœurs l'amour de la patrie, écrivait Nectarius; vous le portez très-haut vous-même, ce sentiment si légitime et si noble! Laissez-moi donc vous implorer en faveur de la malheureuse cité de Calame. Cette patrie m'est doublement chère; j'y suis né, et dans le cours d'une vie déjà longue, j'y ai rempli les plus hautes fonctions publiques. Une fatale erreur du peuple vient de l'entraîner dans un abîme. Si l'on nous juge d'après la rigueur du droit, nous méritons un châtiment sévère. Mais un évêque tel que vous, seigneur très-illustre et justement révéré, ne doit contribuer qu'au salut des hommes; s'il intervient dans les jugements, c'est pour y prendre une part favorable, et mériter devant le Dieu tout-puissant, par ses propres vertus, le pardon des fautes d'autrui. Je vous en supplie donc, de toute la force de mes prières, employez-vous en notre faveur; faites du moins que celui qui n'est pas coupable soit épargné, et que toute rigueur soit écartée des innocents. Ou plutôt suivez les inspirations de votre excellente nature, et protégez-nous au delà même de ce que nous osons vous demander. Les dommages pourraient être compensés par des amendes qui seraient payées de grand cœur; mais de grâce qu'on nous épargne les supplices [1]. » Augustin saisit cette occasion pour rappeler au vieux patricien de Calame la supériorité de la civilisation chrétienne. « Vous parlez de l'amour de la patrie, lui dit-il, dans les mêmes termes que Cicéron au livre de la *République*. Ce langage sied bien au citoyen qui a, comme vous, consacré sa carrière au service de son pays. Mais il est une autre patrie, dont celles de la terre ne sont qu'une faible image; je voudrais vous compter au nombre des citoyens de cette patrie. Je n'en désespère point et votre sagesse vous y conduira quelque jour. En attendant, ne vous étonnez pas si, pour les intérêts de cette patrie éternelle, je ne puis être complétement

[1] S. August., *Epist.* xc; *Patrol. lat.*, tom. XXXIII, col. 313.

d'accord avec vous au sujet de la patrie terrestre, que vous avez à cœur de laisser après vous si florissante. Quelle floraison, hélas, y ai-je trouvée? Celle du crime, de la flamme et du fer. Comment, si de tels forfaits demeurent impunis, pouvez-vous espérer de voir Calame florissante? Ce n'est ni par l'impunité ni par des massacres qu'on rend une cité prospère, c'est par la piété et la correction des mœurs. Je crois donc aimer Calame d'un amour plus fécond et plus fort que le vôtre, en travaillant à la régénérer. Cicéron, dont vous empruntez les paroles, fait consister la splendeur d'un Etat dans les vertus des citoyens, la frugalité, le désintéressement, la fidélité au lien conjugal, la pureté des mœurs, la chasteté. Cela est vrai; mais ces considérations de la sagesse païenne ne franchirent jamais le cercle fort restreint des philosophes et des lettrés. Aujourd'hui que l'Église catholique s'est répandue dans tout l'univers, elles sont chaque jour enseignées à l'auditoire immense des peuples : la vérité et la vertu germent comme une moisson divine dans les âmes. Le Dieu véritable et père de toute vérité est connu, adoré et servi; c'est lui qui inspire toutes les vertus privées et publiques, et qui donne par sa grâce la force de les pratiquer. Au contraire, rien n'est plus propre à pervertir les hommes et à rompre tout lien social que le culte des dieux. Quoi! toutes les peintures, les bas-reliefs, les sculptures, les théâtres, les acteurs, les poètes, les histrions, les danseurs, étaleront aux yeux d'un peuple les amours infâmes de Jupiter; et l'on prétendra, du haut du Capitole, au nom de Jupiter, prescrire la chasteté au peuple! On adorera ces turpitudes dans les temples, on les applaudira sur la scène, on les promènera en pompe dans les rues, on dépensera le patrimoine des riches pour ces exhibitions scandaleuses, et l'on prétendra qu'à ce prix une cité est florissante? De telles fleurs ne sont le produit ni d'une terre fertile, ni d'une opulente vertu. Leur digne mère est cette déesse Flora, dont les fêtes théâtrales sont le triomphe de l'obscénité, dont la fureur démoniaque ne se peut apaiser ni par l'égorgement des victimes, oiseaux ou quadrupèdes, ni même par l'effusion du sang humain; il lui faut, pour comble de crimes, immoler la pudeur humaine. Je vous parle ainsi parce que

vous avez la gravité et la prudence de l'âge ; parce que vous souhaitez véritablement le bonheur et la prospérité de votre patrie. Qu'on fasse disparaître ces monstrueuses horreurs ; que les hommes se convertissent au culte du vrai Dieu, à la piété véritable, à la pureté des mœurs. Alors votre patrie sera florissante, non point peut-être selon l'opinion des insensés, mais selon la pensée des vrais sages. Cette patrie, que vous a donnée votre naissance terrestre, se rattachera à la grande patrie dont nous devenons citoyens par la foi, dont tous les membres, fidèles et saints, après l'hiver des travaux de cette vie, fleuriront au sein de Dieu dans le printemps sans fin de l'éternité. Quant à l'intervention que vous sollicitez de moi, je n'oublierai ni les devoirs de la mansuétude chrétienne, ni la nécessité d'une juste répression pour l'exemple des autres villes. A mon avis, l'enquête que vous proposez d'établir entre les innocents et les coupables, dans une affaire où tous les païens ont oublié leurs devoirs, serait désastreuse. Je proposerais de laisser la vie à tous ceux qui se repentent, et de faire tomber la punition non sur les personnes, mais sur les biens. En tout état de cause, et si la justice impériale exige une punition plus sévère, je ferai tous mes efforts pour la restreindre le plus possible dans le sens de la miséricorde [1]. » Cette lettre combla de joie le vieux Nectarius. « En lisant les paroles de votre excellence, répondait-il, je croyais entendre la voix du philosophe, non pas de celui qui enseignait le doute universel sous les portiques de l'académie, mais du consulaire Tullius, lorsque, sauveur de tant de citoyens, il apportait du forum son drapeau victorieux dans les écoles éblouies de la Grèce. J'écoute avec reconnaissance votre conseil d'aspirer à la patrie céleste. Vous voulez que je ne me restreigne point à une seule patrie, ni celle que renferme une enceinte de murailles, ni celle que la philosophie appelle le monde et déclare commune à tous les hommes. Vous m'ouvrez celle que le grand Dieu habite, et où il reçoit les âmes qui ont bien mérité de lui, celle que tous les cultes poursuivent par des sentiers divers, que nous sommes im-

[1] S. August., *Epist.* XCI; *Patrol. lat.*, tom. cit., col. 314-318 *passim.*

puissants à décrire par la parole, bien que la pensée nous la fasse apercevoir. Oui, telle est la patrie qu'il nous faut surtout désirer et chérir! Cependant je ne crois pas qu'il faille abandonner celle qui nous a vu naître, qui nous a versé les premiers rayons de son soleil, qui nous a nourris et élevés, celle enfin qu'on ne peut bien servir sans trouver dans les cieux, après la mort, l'asile réservé aux justes. » Nectarius renouvelait donc ses supplications en faveur des coupables de Calame. « Puisque vous rejetez l'idée d'une enquête, disait-il, et que d'ailleurs, selon les principes de la philosophie stoïcienne, toutes les fautes sont égales, il ne reste plus qu'à obtenir un pardon universel[1]. » Le pardon fut obtenu, à la prière de saint Augustin, qui chargea l'évêque Possidius d'aller le solliciter lui-même à la cour de Ravenne. Quant au principe stoïcien de l'égalité intrinsèque de toutes les fautes, Augustin ne pouvait l'admettre. Il réfuta solidement cette erreur dans une nouvelle lettre, non moins éloquente que la première[2]. L'histoire ne nous dit pas si Nectarius abjura enfin l'idolâtrie, mais évidemment ses préjugés païens étaient déjà fort ébranlés.

Cas de conscience de Publicola.

21. « La modération qu'Augustin communiquait autour de lui, dit M. Villemain, il la portait dans les idées comme dans les sentiments ; et il s'en servait pour résoudre une foule de questions que l'ardeur et l'exagération du zèle faisaient naître incessamment. Un riche citoyen d'Afrique, Publicola, écrivait à l'évêque d'Hippone une lettre pleine de ces scrupules dont se trouvait alors hérissée la vie du chrétien. Sur une frontière de la province, les barbares, qui se chargeaient du transport des marchandises, s'engageaient dans les mains du tribun ou du décurion, par un serment à leurs dieux ; ils s'obligeaient sous le même serment à garder les moissons des métairies voisines et à conduire les voyageurs. Publicola demandait s'il n'y avait point péché pour les chrétiens qui acceptaient cet engagement? Les difficultés n'étaient pas moins grandes pour l'intérieur de la province, où le fidèle rencontrait non plus l'idolâtrie grossière de quelques peuplades indigènes, mais les restes trans-

[1] S. August., *Epist.* CIII, col. 386. — [2] *Epist.* CIV, col. 383-404.

plantés du polythéisme romain et les monuments dont il avait orné sa conquête. La défiance s'attachait même aux ruines. Un chrétien pouvait-il boire de l'eau d'une source ou d'un puits qui avait servi pour les sacrifices, ou qui se trouvait dans l'enceinte d'un temple devenu désert? Pouvait-il se baigner dans des thermes où l'on offrait de l'encens aux idoles? Pouvait-il prendre du bois dans les forêts sacrées [1]? A toutes ces inquiétudes, Augustin répond avec la même sagesse : « Celui qui a juré par les faux dieux, dit-il, n'en a pas moins engagé sa foi, bien que dans son ignorance il se trompe sur l'objet de son culte. Profiter de sa fidélité, ce n'est pas s'associer à la forme de son serment, mais à ce qu'il a fait de bon en gardant sa promesse. » Quant aux scrupules sur la fontaine sacrée, sur les objets jadis consacrés aux idoles, il ne peut s'empêcher de sourire. « Si cette crainte était fondée, dit-il, les apôtres n'auraient dû prendre aucun aliment dans Athènes, puisque la ville entière était consacrée à Minerve. » Enfin de toutes les abstentions qu'inspirait l'horreur du paganisme, une seule l'arrête, mais par un motif d'équité. Il ne veut pas que les chrétiens prennent pour leur usage les débris des temples et des idoles, les arbres des bois sacrés, par crainte non de profanation, mais d'avarice ; et il condamne le zèle intéressé des destructeurs [2].

Correspondance avec Volusianus.

22. « Aux objections du paganisme mourant, aux derniers combats rendus autour de ses ruines, il faut joindre pour Augustin les doutes qui s'élevaient au sein même du culte vainqueur et dont il était souvent le confident et l'arbitre. Parmi les hommes engagés au christianisme, ou qui devaient lui appartenir par tradition domestique, il y avait des esprits sceptiques, sans être dissidents. Cela se rencontrait surtout chez quelques personnages habitués à l'étude. Ainsi, dans une de ces réunions d'amis lettrés telles que l'offrait dès lors une ville d'Afrique, après avoir raisonné sur les théories de l'art oratoire et les différents systèmes de philosophie,

[1] S. August., *Epist.* XLVI; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 181. — [2] Id., *ibid.*, *Epist.* XLVII, col. 184. M. Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IVe *siècle*, p. 483.

on touchait à la science du christianisme, au fond meme de ses dogmes. Ce n'était pas l'obstination du préjugé païen, ou la prétention d'une secte rivale, mais une certaine résistance du libre penser dans des hommes que ne dominait d'ailleurs aucun esprit de parti. Tel paraît un noble romain, Volusianus, d'une famille attachée au christianisme, l'ami du tribun Marcellin. A la suite d'un entretien de ce genre, les deux amis adressent leurs lettres à l'évêque d'Hippone. Volusianus résume dans la sienne les objections qu'il avait recueillies, la difficulté de concilier la grandeur du Dieu de l'univers avec son incarnation mortelle, les miracles qu'on lui attribue et qui semblent petits pour un Dieu [1]. Marcellin ajoute d'autres questions sur le caractère même de la loi nouvelle. Pourquoi a-t-elle été substituée à l'ancienne loi, puisqu'elle reconnaît le même Dieu? N'est-elle pas en désaccord avec la constitution de l'État, lorsqu'elle prescrit de ne jamais rendre le mal pour le mal, de tendre l'autre joue à qui nous a frappé, de donner la tunique à qui a déjà pris le manteau, toutes choses contraires à la loi civile et à la défense de la province romaine contre les barbares [2]. » — A Volusianus, Augustin répond par une admirable exposition des grandeurs cachées de l'incarnation du Verbe. Pour Dieu, c'est se grandir que s'abaisser, puisque par nature il est toute majesté, toute puissance et toute grandeur. Les abaissements de Dieu sont tellement une grandeur qu'ils ont divinisé en quelque sorte l'homme lui-même. « Le Christ vient, dit-il : dans sa naissance, sa vie, ses paroles, ses actions, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, son ascension, s'accomplissent tous les oracles des prophètes. Il envoie l'Esprit; il en remplit les fidèles assemblés dans une humble demeure, en prière et en attente du don qui leur était promis. Animés de l'Esprit-Saint, ceux-ci parlent soudain les langues de tous les peuples; ils accusent hardiment l'erreur; ils publient la vérité; ils exhortent à la pénitence, et annoncent l'avénement de la miséricorde divine sur la terre. Ils scellent par des miracles la

[1] *Epist.* CXXXV, col. 512. — [2] *Epist.* CXXXVI, col. 514. *Tableau de l'éloquence chrétienne, ibid.*

fidélité de leur témoignage. Le paganisme se soulève contre eux avec fureur; ils souffrent selon les prédictions; ils espèrent selon les promesses; ils enseignent selon la loi. Peu nombreux, ils se répandent partout; ils convertissent les nations avec une merveilleuse facilité; ils se multiplient au milieu des bourreaux, croissent par la persécution, s'étendent par les entraves jusqu'aux extrémités de l'univers. Du sein des plus ignorants, des plus humbles, des plus isolés, sortent la lumière, la gloire, la foule, les plus éclatants génies et les plus éloquentes paroles. Toutes les habiletés des logiciens et des docteurs, ils les soumettent au Christ et les font servir à prêcher la voie du salut. Dans les alternatives de malheur ou de prospérité, ils pratiquent sans cesse la patience et la modération. En ce déclin du monde qui semble se courber de fatigue et s'incliner vers son dernier âge, ils attendent avec une plus ferme espérance l'éternel bonheur de la cité céleste. Et cependant l'orgueil des nations s'indigne contre l'Église du Christ! Celle-ci triomphe en souffrant; elle proclame sa foi au milieu des tortures qui lui sont infligées. Pour faire place à l'immolation de la victime pure et sans tache, longtemps cachée sous le voile des promesses, les sacrifices qui en étaient la figure sont tombés avec le temple de Jérusalem. Écrasée sous le pied des Gentils, arrachée de ses demeures, la nation juive est dispersée sur tous les points du monde : elle porte partout les livres saints, afin que le témoignage des prophètes qui annonçaient le Christ soit fourni par les adversaires du Christ, et qu'on y lise la prédiction de leur incrédulité elle-même. Les temples, les statues des démons sont renversés avec leurs rites sacriléges. Tout cela était prédit, et tout cela se réalise dans l'ordre où l'avaient annoncé les prophéties. Qui donc pourrait se refuser à l'éclat de cette manifestation divine? Quelle âme éprise de l'éternité, et touchée de la brièveté de la vie présente lutterait contre la hauteur et la lumière d'une si majestueuse autorité [1]? »

[1] S. August., *Epist.* CXXXVII, n° 16; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 523.

Réponse aux difficultés du tribun Marcellin.

23. Au tribun Marcellin, l'évêque d'Hippone répond avec non moins de solidité et d'éloquence. « Est-ce sérieusement, dit-il, qu'on m'objecte que le Testament ancien ne pouvait être remplacé par la loi nouvelle, sans que la dignité de Dieu en fût compromise? Autant vaudrait demander pourquoi le printemps succède à l'hiver, le jour à la nuit, la virilité à l'enfance et à la jeunesse. Dans l'éducation des hommes, Dieu s'est conduit comme un précepteur habile qui varie son enseignement et ses préceptes, selon l'âge et le tempérament intellectuel de son disciple[1]. » Quand à l'autre objection relative à la douceur et à l'abnégation chrétienne, par opposition aux nécessités de la défense sociale, Augustin n'a pas de peine à la résoudre. « Cette vertu évangélique, dit-il, est le principe d'union que tous les législateurs païens ont vainement cherché pour leur cité idéale. Bien compris, il fonderait l'État et le consoliderait mieux que ne l'ont fait les plus grands hommes. Si la république terrestre observait fidèlement les préceptes chrétiens, la guerre même se ferait avec humanité, et, dans l'accord paisible de la religion et de la justice, on pratiquerait le respect qui se doit aux vaincus. C'est du reste une erreur de croire que la loi chrétienne réprouve toutes les guerres. S'il en était ainsi, Notre-Seigneur eût dit aux soldats qui lui demandaient un jour la voie du salut : Jetez vos armes et abandonnez la milice. Mais tel ne fut point son langage. Il leur dit seulement : « Ne rançonnez personne ; ne commettez point de violences; contentez-vous de votre solde[2]. » Celui qui prescrit aux militaires de se contenter de leur solde, n'a pas interdit la guerre. Que ceux qui croient la doctrine chrétienne contraire à l'ordre et à la sécurité de l'État, forment une armée uniquement composée de soldats tels que les veut cette doctrine; qu'ils peuplent les cités et les campagnes de sujets, d'époux, de pères de famille, de fils, de maîtres, de serviteurs, de rois, de juges, de trésoriers, de receveurs tels que la loi du Christ les demande, et nous verrons s'ils osent ensuite affirmer que cette loi est l'ennemie de l'État[2] ! » Saint Augustin posait ainsi en face de

[1] Luc., III, 14. — [2] S. August., *Epist.* CXXXVII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 526-532.

l'avenir les grandes idées de la civilisation par le christianisme. Il ne devait point les voir se réaliser de son temps. Le paganisme lutta jusqu'à l'heure où la barbarie vint l'engloutir, et apporter à l'Église des races neuves qui accueillirent docilement l'Évangile et devinrent le berceau des sociétés chrétiennes.

§ III. Saint Augustin et le Manichéisme.

Tertullianistes, Abeloniens, Ascites, Aquarii, Passaloryncbitus, etc.

24. L'Afrique, au v[e] siècle, offrait ce singulier spectacle que toutes les hérésies anciennes et modernes s'y étaient donné rendez-vous. Les premières, comme celle des Tertullianistes, s'y perpétuaient avec leur rigorisme emprunté à Montan; ou comme celle des Origénistes, se conservaient parmi la classe lettrée avec leur caractère de philosophie spéculative; ou comme celle des Ariens, se retranchaient dans des arguties théologiques vingt fois réfutées par les docteurs de l'Église et anathématisées par les conciles. Les secondes, plus récemment écloses du délire d'imaginations fanatiques, joignaient à l'étrangeté du nom celle de la doctrine elle-même. C'étaient les Abeloniens, ainsi nommés, dit saint Augustin, parce qu'ils se croyaient appelés à faire revivre sur la terre l'innocence d'Abel. Leur centre était un village des environs d'Hippone. Le premier article de leur règle était de n'user point du mariage; le second, de s'associer par couple, homme et femme, pour vivre comme frère et sœur. Chose étonnante, on ne signala jamais parmi eux une infraction scandaleuse. Chaque couple se choisissait pour enfants adoptifs, dans les bourgs du voisinage, un garçon et une fille, qui succédaient à leurs biens et prenaient leur place dans la secte. Le grand docteur finit par ramener ce village à la foi et aux mœurs catholiques [1]. Les Abéloniens exagéraient la pureté de vie recommandée par l'Évangile. Les Ascites, au contraire, entendaient dans le sens des plus infâmes désordres la liberté des enfants de Dieu, apportée aux hommes par Jésus-Christ. Sous prétexte que Notre-Seigneur avait comparé sa doctrine à l'outre neuve

[1] S. August., *De Hæresibus*, cap. LXXXVII; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 47.

dans laquelle on doit conserver le vin nouveau, ils avaient fait de l'outre (ἀσκός) leur symbole, et ils en prirent le nom. A la manière des bacchantes du paganisme, ils parcouraient les campagnes, une outre à la main, promenant partout leurs orgies comme la manifestation du dogme évangélique [1]. D'autres faisaient consister toute la morale chrétienne à marcher pieds nus [2]. D'autres, professant pour le vin une horreur égale à la prédilection qu'avaient pour lui les Ascites, ne se servaient que d'eau pour la consécration du calice. On les appelait Aquarii [3]. D'autres enfin, épris d'une passion frénétique pour le silence, tenaient sans cesse le doigt sur leurs lèvres fermées. On les appelait Passalorynchites, de deux mots grecs (πάσσαλος, barrière, et ῥύγχος nez), qui peignaient assez exactement leur singulière attitude [4]. Le ridicule de ces diverses hérésies était un obstacle à leur propagation. Il suffisait de les signaler à l'attention publique pour en faire justice. Mais toutes n'avaient pas ce caractère de grossièreté puérile. Ainsi les déclamations de Jovinien contre le célibat, le jeûne ecclésiastique, le dogme de la virginité de Marie, trouvaient dans l'ancienne secte des Antidicomarianites un terrain tout prêt à les recevoir. Saint Jérôme, en Palestine, avait dû écrire contre elles. Augustin les combattit de même en Afrique. Il consacra à cette polémique les trois livres *De bono conjugali* [5], *De bono viduitatis* [6] et *De sancta virginitate* [7]. Sa parole eut un tel succès qu'elle arrêta presqu'immédiatement la propagation des sophismes blasphématoires de Jovinien. Elle mit surtout en garde contre eux le clergé d'Afrique, qui s'unit au grand docteur pour repousser les dangereuses théories du moine apostat.

Caractère de la polémique de S. Augustin contre les hérésies.

25. Toute la vie d'Augustin fut une lutte perpétuelle contre l'erreur, en sorte que, suivant la remarque de Bossuet, l'ensemble de ses œuvres forme la plus vaste encyclopédie théologique que nous aient laissée les pères de l'Église, avant saint Thomas d'Aquin. « Dieu a permis, dit Bossuet, que saint Augustin eût à combattre

[1] *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 42. — [2] Id., *ibid.* — [3] Id., *ibid.* — [4] Id., *ibid.* — [5] *Patr. lat.*, tom. XL, col. 373. — [6] *Ibid.*, col. 395. — [7] *Ibid.*, col. 420.

toutes sortes d'hérésies. Le manichéisme lui a donné occasion de traiter à fond de la nature divine, de la création, de la providence, du néant dont toutes choses ont été tirées, et du libre arbitre de l'homme où il a fallu chercher la cause du mal, enfin de l'autorité et de la parfaite conformité des deux Testaments; ce qui l'obligeait à repasser toute l'Écriture et à donner des principes pour en concilier toutes les parties. Le donatisme lui a fait traiter expressément et à fond l'efficace des sacrements et l'autorité de l'Église. Ayant eu à combattre les ariens en Afrique, il a si bien profité du travail des pères anciens dans les questions importantes sur la Trinité, que les disputes d'Arius avaient rendues célèbres par toute l'Église, que, par sa profonde méditation sur les Écritures, il a laissé cette importante matière encore mieux appuyée et éclaircie qu'elle n'était auparavant. Il a parlé de l'incarnation du Fils de Dieu avec autant d'exactitude et de profondeur qu'on a fait depuis à Éphèse, ou plutôt il a prévenu les décisions de ce concile dans la profession de foi qu'il adressa à Leporius [1], et dans deux ou trois chapitres de ses derniers livres ; en sorte qu'il n'a pas été besoin qu'il assistât à cette sainte assemblée, comme il y avait été nommément appelé, puisqu'il en avait par avance expliqué toute la doctrine. Quant à la secte pélagienne qui a été entièrement renversée par saint Augustin, on sait qu'elle a donné lieu à ce docte père de soutenir le fondement de l'humilité chrétienne et, en expliquant à fond l'esprit de la nouvelle alliance, de développer par ce moyen les principes de la morale évangélique, en sorte que tous les dogmes, tant spéculatifs que pratiques, ayant été si profondément expliqués par saint

[1] Bossuet fait ici allusion au *Libellus emendationis*, signé à Carthage, en présence d'Aurelius, évêque de cette ville, de saint Augustin et de deux autres évêques d'Afrique, par Leporius, prêtre et moine de Marseille, lequel avait été excommunié par les évêques de Gaule pour son attachement aux erreurs de Pélage et de Nestorius. On croit que cette profession de foi signée par Leporius lui fut dictée par saint Augustin lui-même. Il est certain qu'elle fut souscrite par le grand évêque, ainsi que par ses trois autres collègues qui assistaient à la rétractation du moine gaulois. Le *Libellus emendationis Leporii* ne fait cependant point partie des œuvres de saint Augustin. Il se trouve tom. XXXI, *Patr. lat.*, col. 1215.

Augustin, on peut dire qu'il est le seul des anciens que la divine Providence a déterminé, par l'occasion des disputes qui se sont offertes de son temps, à nous donner tout un corps de théologie [1]. »

Charité de S. Augustin pour les victimes de l'erreur manichéenne.

26. L'énumération de Bossuet résume, dans ses grandes lignes, la carrière intellectuelle fournie par saint Augustin avec une activité vraiment miraculeuse. De toutes les hérésies que l'évêque d'Hippone eut à combattre, celle du manichéisme l'occupa jusqu'à la fin de sa vie. Il n'est presque aucun de ses ouvrages où il ne saisisse une occasion de la réfuter et de prémunir contre toute opinion qui en approche. Il semble que l'œil de son génie eût percé les voiles de l'avenir et entrevu, au delà du dithéisme manichéen, les désastres que le fatalisme musulman devait plus tard faire peser sur l'Afrique. Il savait d'ailleurs, par l'expérience de sa jeunesse, combien les doctrines de la secte persane avaient à la fois de prestige pour les esprits jeunes ou indépendants, et de séductions pour les âmes moins ardentes qui aiment à se plonger dans l'indifférentisme, comme un moyen d'échapper à la gravité des questions religieuses. Aussi sa polémique contre les manichéens porte-t-elle l'empreinte d'une émotion touchante. « Ceux-là peuvent s'indigner contre vous, leur disait-il, qui ignorent au prix de quels labeurs on arrive à la vérité, et combien difficilement on se débarrasse du nuage de l'erreur. Qu'ils s'irritent donc contre vous, eux qui ne savent pas combien c'est chose ardue et rare de triompher des fantômes charnels par la sérénité de l'esprit ; qui ne savent pas la difficulté de guérir l'œil de l'homme intérieur pour le mettre en état de contempler son soleil. Ce soleil n'est pas celui que vous adorez avec les yeux de la chair [2], et dont l'éclat resplendit sur

[1] Bossuet, *Défense de la tradition et des saints Pères,* liv. IV, chap. XVI; *Œuvres*, tom. IV, pag. 157, 158, édit. Vivès.

[2] Nous avons précédemment, tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 495-514, donné une analyse très-détaillée et à peu près complète du système manichéen. Le lecteur pourra s'y reporter pour comprendre en quel sens saint Augustin dit que les partisans de Manès adoraient le soleil. Cette remarque s'applique à toutes les particularités du même genre qui pourraient se rencontrer dans la suite.

notre monde physique, non ; mais c'est celui dont parlait le prophète, en disant : « Le soleil de la justice s'est levé pour moi [1] ; » c'est celui dont il est écrit dans l'Évangile : « Il était la lumière véritable, qui illumine tout homme venant en ce monde [2]. » Qu'ils s'indignent contre vous, ceux qui n'ont jamais su par combien de larmes et de gémissements on arrive à comprendre la moindre des choses divines ; ceux enfin qui n'ont jamais partagé les erreurs par lesquelles ils vous voient séduits ! Mais moi qui fus si longtemps ballotté par les tempêtes de l'intelligence, avant d'atteindre la vérité ; moi qui eus tant de peine à obtenir que Dieu vînt en aide à ma misère pour dissiper les vaines imaginations, les frivoles systèmes dont mon cœur était épris ; moi qui ai tant tardé à me remettre entre les bras du plus doux et du plus tendre des médecins ; moi qui ai pleuré tant d'années avant que le grand Dieu, substance incommutable et immaculée dont les Livres saints chantent la gloire, daignât se révéler à mon âme ; moi enfin, qui ai étudié avec tant d'ardeur, écouté avec tant d'attention, si témérairement embrassé et si opiniâtrement soutenu toutes les croyances auxquelles vous êtes encore enchaînés ; ah ! je ne saurais ni m'indigner, ni m'irriter contre vous ! Je vous dois à vous-mêmes les égards et la patience dont on usa jadis envers moi, alors que je portais l'aveuglement d'une véritable rage dans la défense de vos doctrines [3]. »

L'épître de Manès, dite *Fundamentum*.

27. Ces paroles, où la charité chrétienne et l'humilité la plus sublime éclatent de concert, forment le début du traité que l'évêque d'Hippone consacrait à la réfutation de l'évangile manichéen, consistant en une lettre écrite par Manès, dans le genre de celle que cet imposteur avait autrefois adressée au gouverneur de Mésopotamie, Marcellus [4]. Elle résumait assez brièvement les principales idées de son système. Aussi les adeptes lui avaient-ils donné le nom emphatique de *Fundamentum*. Voici les fragments de cette

[1] Malach., IV, 2. — [2] Joan., I, 9.
[3] S. August., *Contra epistolam quam vocant Fundamenti; Patr. lat.*, tom. XLII, col. 174. — [4] Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 496.

épître, tels que l'évêque d'Hippone nous les a conservés. « Manès [1], apôtre de Jésus-Christ, par la providence de Dieu le Père. Voici les salutaires paroles, émanées de la source éternelle et vive. Quiconque après les avoir entendues y donnera d'abord sa foi, puis observera ce qui en découle, ne sera jamais soumis à la mort; il jouira de la glorieuse éternité. Bienheureux celui qui embrassera cette connaissance divine ! il demeurera délivré pour l'éternelle vie. Que la paix du Dieu invisible et la notion de la vertu soient avec les frères saints et bien-aimés qui croient et pratiquent les commandements divins. Que la main droite de lumière vous protége, et vous arrache à toute invasion du mal et aux piéges du monde. Quant à vous, très-aimé frère, Patticus, vous me demandez ce qu'il faut croire de la naissance d'Adam et d'Ève; vous désirez savoir s'ils ont été tous deux créés par le Verbe, et s'ils sont réellement les premiers êtres qui aient été revêtus d'un corps. Je répondrai à vos questions d'autant plus volontiers que les Écritures et les relations diverses sont fort obscures sur ce sujet. La vérité est ignorée par toutes les nations de l'univers, non moins que par les docteurs qui ont le plus disserté sur cette matière. Et pourtant la connaissance exacte de la génération d'Adam et d'Ève peut seule délivrer de la corruption et de la mort. Pour l'intelligence de ce mystère, il faut nécessairement remonter plus haut que notre époque historique. Apprenez donc d'abord les événements qui ont précédé la constitution actuelle du monde, et les luttes qui se livrèrent alors. De cette façon, vous pourrez séparer la nature lumineuse de celle des ténèbres. Car au commencement, ces deux substances divisées entre elles coexistaient. L'empire de la lumière était gouverné par Dieu le Père, immortel sur son trône saint, magnifique dans sa

[1] Nous conservons ici ce vocable, sous lequel le père du manichéisme est aujourd'hui exclusivement connu. Cependant le texte original porte *Manichæus* (Manichée), dérivatif que Manès avait adopté et que ses disciples maintenaient avec une dévotion spéciale. Ils disaient que ce nom de Manichée, formé du substantif hébreu *manna* et du verbe grec χέω (verser), exprimait symboliquement la mission du paraclet Manès, envoyé par le Père tout-puissant pour répandre la manne de la vérité sur la terre. (S. August., *De hæresib.*, cap. XLVI; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 34.)

puissance, vérité essentielle, triomphant dans sa propre éternité, centre de sagesse, foyer des esprits de vie au moyen desquels il embrasse les douze membres de sa lumière, richesse et gloire de son règne. Dans chacun de ses membres sont déposés des myriades de trésors immenses et incommensurables. Or le Père, dans sa grandeur et sa majesté incompréhensibles, est entouré des bienheureux et glorieux éons (αἰῶνες, *sæcula*), avec lesquels il vit dans la plénitude de l'abondance et de la félicité. Ces splendides royaumes du bonheur sont tellement constitués dans les rayons de la lumière, qu'ils ne sauraient être ébranlés par aucune force quelconque. Cependant, sur l'une des frontières de ce lumineux et saint empire s'étendait, immense en profondeur et en surface, la terre des ténèbres, habitée par des corps ignés, éléments pestilentiels. Là d'infinies ténèbres, émanant toutes avec leurs productions de la même nature maudite ; plus loin, des eaux bourbeuses et malsaines, sans cesse agitées, avec leur prince et leurs habitants, par les vents de la tempête ; plus loin encore, une région ignée et corruptible avec ses chefs et sa nation ; enfin au centre, dans un tourbillon de vapeurs et de fumée, siégeait le chef et roi du mal, ayant autour de lui d'innombrables princes dont il était l'origine et le père. Ce furent là les cinq éléments de pestilence d'où s'est formée la terre [1]. Cependant le Père de la très-bienheureuse lumière, voyant les fléaux et les noires vapeurs qui s'élevaient du sein des ténèbres, menacer les purs éons de son propre royaume, songea à leur opposer une divinité puissante, illustre et valeureuse, qui détruirait à force ouverte la race des ténèbres et assurerait aux habitants de la lumière une paix éternelle [2]. » Cette divinité fut donc créée et armée de pied en cap, dans les sphères lumineuses; elle reçut le nom de Jésus (Sauveur). Nous avons précédemment raconté sa lutte contre les fils des ténèbres et sa malheureuse défaite [3]. Jésus fut laissé pour mort sur le champ de bataille; les vainqueurs se partagèrent ses membres et les dévorèrent. De la sorte, ils s'incorporèrent une

[1] S. August., *Contra epist. Fundamenti*, passim; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 173-205. — [2] S. August., *De natura boni*, cap. XLII; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 565. — [3] Tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 508. 509.

multitude de parcelles lumineuses et des myriades infinies de vertus, ou âmes, qui devinrent ainsi esclaves de la race des ténèbres, attendant toujours en vain leur délivrance et élevant des regards désolés vers la patrie. Telle était la situation respective des deux empires rivaux. Le roi de lumière préparait une autre expédition qui devait réparer les désastres de la première. On aperçut bientôt, sur les frontières de la région ténébreuse, un nouveau guerrier couvert d'une armure étincelante, dont l'apparition épouvanta les esprits du mal. « Ce fut alors, reprend Manès, que le roi des ténèbres, convoquant les chefs de son empire, leur parla en ces termes : Vous avez vu cette fulgurante lumière qui nous menace. Le pôle s'ébranle et va jeter sur nous des légions formidables. Remettez entre mes mains toutes les parcelles lumineuses dont vous vous êtes emparés, lors de notre récente victoire. Je les réunirai en un faisceau et j'en formerai un être supérieur, à l'image de ce glorieux Jésus vaincu par vos armes. Cette créature sera nôtre ; elle combattra pour nous, et nous établira un jour dans l'empire de la lumière. — Cette proposition fut sérieusement discutée et longtemps débattue. Les chefs des ténèbres n'étaient pas sûrs de pouvoir conserver indéfiniment les parcelles lumineuses que chacun d'eux s'était assimilées. Cette considération fut décisive ; ils votèrent unanimement la mesure proposée par leur roi. Mais comment s'y prirent-ils pour opérer la remise de ce trésor, qui était en chacun d'eux individuellement ? C'est là ce qu'il importe de bien connaître ; car ce mystère est à peine effleuré dans les divines Écritures et dans les arcanes des révélations célestes. Et pourtant il n'est pas difficile aux sages de le pénétrer. Quiconque voudra le contempler, avec un esprit fidèle et sincère, l'apercevra clairement. Parmi cette multitude de chefs, les deux sexes étaient représentés. Ils s'unirent dans une alliance féconde. Les fruits de cette union reproduisirent les éléments contenus dans leurs auteurs. On les remit au prince des ténèbres, qui les dévora, s'assimilant ainsi tant de principes divers, lumineux d'une part, ténébreux de l'autre, et ces derniers en bien plus grande quantité. Après quoi, le prince des ténèbres s'unit à son épouse ; il en eut un fils qui résumait

toutes les images des puissances célestes et terrestres. Adam. Ève naquit ensuite de la même manière [1]. »

28. Telle était cette monstrueuse débauche du délire humain que le manicheisme regardait comme la base de toute cosmogonie, de toute histoire, de toute morale religieuse. On s'étonnera sans nul doute aujourd'hui qu'une pareille série d'extravagances ait pu séduire une seule âme. Et pourtant le génie d'Augustin lui-même s'y était laissé prendre. « Je savais, comme un autre, dit-il, les calculs et les règles dont les mathématiciens se servent pour déterminer non-seulement l'année et le mois, mais le jour, l'heure, la minute d'une éclipse, la durée de ses phases; pour rendre raison des solstices, des équinoxes et des autres phénomènes astronomiques. Il me semblait que la cosmogonie de Manès ne ressemblait guère à ces données de la science positive. Cependant il ne m'était pas encore démontré qu'elle leur fût contradictoire, et qu'on ne pût les accorder entre elles ; j'attendais toujours qu'un docteur de la secte, plus érudit que moi, m'apportât la solution de ces difficultés; et durant neuf ans, je demeurai manichéen [2]. » Il n'était certes pas difficile à Augustin, devenu évêque d'Hippone, de réfuter ce tissu de folles et chimériques imaginations qui avaient captivé sa jeunesse. On serait presque tenté de regretter le temps qu'il dut consacrer à cette polémique, si d'ailleurs le thème absurde de Manès ne lui eût fourni l'occasion de s'élever aux plus magnifiques hauteurs de la théologie catholique. Nous ne croyons pas qu'il existe un traité plus substantiel et d'une dialectique plus nerveuse que celui qu'il adressait aux manichéens sous le titre : *De natura boni* [3]. Chacun de ses ouvrages de controverse produisait d'ailleurs des conversions éclatantes parmi les sectaires. Ce fut ainsi que le livre *De utilitate credendi* [4] amena l'abjuration d'Honorat, un des anciens condisciples d'Augustin. Les manichéens, on le sait, rejetaient l'Ancien Testament comme l'œuvre du prince du mal, et ils se réservaient toute liberté de choisir, dans le Nou-

[1] *De natura boni*, cap. XLVI. — [2] S. August., *Confession.*, lib. V, cap. III, IV, V; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 707-710. — [3] *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 551. — [4] *Ibid.*, col. 65.

veau, les passages à leur convenance, sans se préoccuper du reste. Leur illuminisme par le Paraclet aboutissait en définitive au même résultat que le système protestant de l'interprétation individuelle. De là, une infinité de variations dans leur exégèse, et l'impossibilité absolue de rencontrer deux manichéens complétement d'accord entre eux sur leur propre doctrine. Augustin oppose à ces contradictions sans fin l'immuable autorité de l'Église, et il formule cet axiome désormais immortel : « Je ne croirais pas à l'évangile, si l'autorité de l'Église catholique ne déterminait ma foi[1]. »

De natura boni. **Révélations de S. Augustin sur les désordres secrets du manichéisme.**

29. Le grand docteur ne ménageait point à ses adversaires les révélations les plus précises sur les points qu'un reste de pudeur les forçait à laisser dans l'ombre, vis-à-vis du gros public de leurs adhérents. Les honteux mystères dont l'accouplement primordial des éons avait donné la formule et le rite, se renouvelaient dans les conventicules des « élus » et des « initiés. » Mais on ne les confiait qu'avec réserve aux « auditeurs, » après des épreuves multipliées, et quand on s'était assuré de leur discrétion et de leur dévouement inébranlable. « O horreur ! ô exécration ! ô infamie ! s'écriait Augustin. Ils commettent à la face du ciel ces turpitudes et ces crimes dont ils ont peuplé le chaos primitif. Ils dévorent les enfants, pour dégager de leur corps les parcelles de lumière qui y sont captives. Et ce n'est pas une rumeur calomnieuse qui les charge de pareils forfaits. Non, en Paphlagonie, dans les Gaules, les tribunaux ont constaté juridiquement des crimes de ce genre. Les coupables en ont fait l'aveu. Quand on leur demandait qui avait pu les pousser à ces monstrueuses pratiques, ils répondaient par l'autorité des livres de Manès. Je sais bien que les « élus » cherchent à repousser la responsabilité de tels excès. Ils les désavouent, ils les rejettent sur le compte de sectaires fanatiques, lesquels se seraient séparés d'eux pour former une école à part, un schisme indépendant. Je ne veux point entrer dans ce débat. Quels que soient les coupables, il est certain qu'ils s'autorisent des

[1] *Ego vero evangelio non crederem, nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas.* (S. August., *De utilitate credendi; Patr. lat.*, tom. XLII, col. 176.)

livres officiels du manichéisme pour justifier leurs crimes. Si l'on réprouve leurs forfaits, il faut donc rejeter les livres qui les enseignent. Les manichéens ne peuvent sortir de ce dilemme : Ou continuez de délivrer les parcelles de lumière captives dans la nature par tous les moyens indiqués dans vos livres : ou anathématisez Manès, lequel vous en fait une loi. Ou anathématisez une doctrine qui prêche de telles infamies : ou livrez-vous à toutes les infamies qu'elle vous prêche. O inépuisable patience, ô infinie miséricorde de mon Dieu, vous qui faites luire votre soleil sur les bons comme sur les méchants ; qui versez la pluie sur le champ du juste comme sur celui de l'injuste ; qui ne voulez point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive ; je vous en supplie, donnez à mon humble ministère la grâce et la fécondité ! Déjà vous m'avez permis de réfuter des erreurs si exécrables. Déjà, soit par le sacrement de baptême, soit par celui de la pénitence, vous avez régénéré des âmes ensevelies dans leur ignorance et leur péché. O Seigneur, daignez continuer cette œuvre de salut. Votre miséricorde est telle, la vertu du baptême est si efficace, la puissance des clefs que vous avez confiée à la sainte Eglise est si éminente qu'il ne faut désespérer du salut d'aucun homme vivant. Oui, quels que soient les entraînements de la passion, les liens de l'habitude, la force des intérêts qui attachent une âme à l'erreur démontrée et connue, il suffit à cette âme de se réfugier un jour dans le sein de votre bonté ineffable, et de se déterminer à préférer aux attraits sensuels les charmes célestes de l'éternelle vie [1]. »

30. Le livre *De natura boni* eut un tel succès qu'en quelques mois il avait franchi les mers, et pénétré dans toutes les provinces de l'Occident. Un auditeur manichéen, Secundinus, qui habitait près de Nole, en Campanie, eut occasion de le lire. Les accusations d'immoralité le surprirent non moins qu'elles l'affligèrent. Probablement c'était une nature droite et honnête, dont les « élus » de la secte s'étaient bien gardés d'effaroucher la candeur par des révélations compromettantes. Les sociétés secrètes ont de tout temps

[1] S. August., *De natura boni*, cap. XLVII, XLVIII ; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 570-572.

excellé dans ces manœuvres hypocrites, qui leur ménagent des dupes et au besoin des apologistes de bonne foi. Secundinus joua l'un et l'autre rôle. Il était persuadé de l'innocence absolue des manichéens; il admirait le talent de l'évêque d'Hippone, tout en déplorant l'usage qu'il en faisait; enfin, dans la sincérité de son âme, il se crut obligé de travailler à la conversion d'Augustin, pendant qu'Augustin travaillait à la sienne. Cette réciprocité de deux propagandes si opposées l'une à l'autre, donna l'occasion à une correspondance extrêmement intéressante. Secundinus adressa à Augustin une lettre ainsi conçue : « Je ne saurais assez rendre grâces à la majesté de notre Dieu, au roi de toutes lumières, Jésus-Christ, son premier-né, et à l'Esprit-Saint, de m'avoir fourni l'occasion d'entrer directement en rapport avec votre sainteté, seigneur très-illustre et digne de notre vénération. Je viens de lire, avec toute l'attention dont un Romain est capable, le livre que vous avez publié contre le manichéisme. Vous vous fâchez contre la vérité, comme autrefois Hortensius contre la philosophie. En lisant et relisant votre ouvrage, j'ai trouvé partout le grand orateur et presque le dieu de l'éloquence ; je n'ai trouvé nulle part le chrétien. Je vous vois armé contre tout, mais n'affirmant rien. Enfin, je ne puis le taire à votre sainteté très-patiente, vous m'avez paru, et c'est un fait assuré, n'avoir jamais été manichéen, en sorte que vous n'avez pu connaître les dogmes secrets et les arcanes du mystère. Sous le nom de Manès ou Manichée, vous poursuivez un fantôme qui pourrait être aussi bien Annibal ou Mithridate. Je l'avoue, les marbres dont resplendit le palais de la famille Anicia brillent de moins d'art et d'élégance que vos écrits. Si vous consentiez à mettre votre génie au service de la vérité, quel ornement ne seriez-vous pas pour nous! Je vous en supplie, cessez d'aller contre votre nature, ne soyez pas la lance de l'erreur qui ouvrit le flanc du Sauveur en croix! Vous le voyez, ce Rédempteur divin, crucifié aujourd'hui par tout l'univers et dans toute âme humaine! Il s'agit de le délivrer, et non d'accumuler des griefs frivoles et de vaines controverses. Depuis si longtemps, vous êtes resté avec votre père, le roi des ténèbres, dans un silence absolu, pourquoi donc, en face du soleil et de la lune,

élever en ce moment une voix accusatrice? Qui vous défendra au tribunal du souverain juge, lorsque vos paroles et vos œuvres témoigneront contre vous? Le perse, le paraclet que vous avez outragé, se tiendra à l'écart; et qui donc, sinon lui, pourrait venir à votre aide? quelle autre main séchera vos pleurs? qui sauvera le plus grand des orateurs africains? Plût à Dieu qu'en vous détachant du manichéisme, cette unique voie de salut, vous fussiez allé frapper à la porte de l'académie, ou que vous eussiez consacré votre magnifique éloquence à l'histoire, celle des Romains par exemple et de leur immortel empire! Quelles splendeurs, quelles merveilles ne nous auraient pas révélées vos commentaires sur un pareil sujet! Mais non, vous, homme chaste, ami de toute pureté, amant de la pauvreté et du détachement des biens temporels, vous allez chercher vos modèles et vos exemples au sein de la barbarie judaïque. Là vous rencontrez « l'épouse adultère, les fils du crime, et la terre souillée devant la face du Seigneur par la fornication[1]. » Le *Macta et manduca*[2], le *Mitte manus super femur meum*[3], le *Crescite et multiplicamini*[4], ne vous arrêtent point, ni « les lions dans le lac, » sans doute parce qu'on manquait de cage[5]; ni la stérilité de Sara, d'autant plus étonnante que son époux avait lâchement prostitué la pudeur de sa femme[6]; ni la pammachie de Jacob[7], qui vous semble digne de figurer à côté du combat de Darès et d'Entelle[8]; ni l'énumération fabuleuse des Amorrhéens taillés en pièces par Josué[9]! Vous acceptez tout, jusqu'au pancarpe de l'arche de Noé, portant dans ses flancs l'universalité des animaux [10]. Je sais cependant que de telles fables ne sauraient vous plaire. Votre génie est fait pour les grandes choses. Il aime à planer au-dessus de la terre, dans les régions célestes où tout est vie pour l'âme et mortification pour le corps. Qui donc vous a subitement changé? Cet ennemi, ce pervers, cet éternel séducteur, ah! je n'ai pas besoin de le nommer à votre sainteté. C'est le même dont la ruse et la perfidie ont déterminé

[1] Osée, I, 2. — [2] *Act.*, X, 13. — [3] *Gen.*, XLVII, 29. — [4] *Gen.*, I, 28. — [5] Dan., VI, 16. — [6] *Gen.*, XII, 13; XX, 2. — [7] *Gen.*, XXXII, 24, 25. — [8] Virgil., *Æneid.*, lib. V, vers. 362-484. — [9] Jos., X, 5. — [10] *Gen.*, X.

l'apôtre Pierre à renier le Sauveur; Thomas à le méconnaître; Iscariote à le vendre; les Scribes et les Pharisiens à le crucifier. Nous, du moins, disciples de Manichée, nous avons échappé à ses piéges, en suivant uniquement le Sauveur spirituel. A Dieu ne plaise que ce Sauveur ait été revêtu de chair, comme vous le pensez! toute notre espérance s'évanouirait sans retour. Le prince du mal a pu se rassasier des opprobres de la croix, couronner Jésus d'épines, l'abreuver de vinaigre et de fiel, percer son cœur par la lance du soldat, le faire outrager par des larrons [1]. Le Sauveur échappait à sa vengeance. La puissance du roi des ténèbres n'a cessé de se développer depuis. C'est elle qui, du vivant des apôtres, fit éclore les divisions, les hérésies, les schismes, en haine de la majestueuse unité catholique; c'est elle qui arma Hymenæus et Alexander contre la mission de saint Paul [2]; c'est elle qui fomenta les dissensions à Antioche, à Smyrne et à Iconium; c'est elle qui en ce moment passionne les multitudes et les agite à tout vent de doctrine. La vérité, la vertu, seront toujours lettres closes pour le peuple. La foule, en général, ne les acceptera jamais : le troupeau féminin surtout ne saurait en approcher. Que de révélations scandaleuses ne pourrais-je faire à mon tour, sur ce qui se passe dans le milieu ou vous vivez! Mais la publicité n'est d'ordinaire qu'un aiguillon pour le crime. Je garderai donc le silence. Un sage doit tout supporter : sans doute, il ne lui est pas défendu de rire des travers du genre humain; mais sa préoccupation capitale est de chercher la béatitude qui enfante l'éternelle vie. Je vous en conjure donc et vous supplie de nouveau, pardonnez-moi si quelque chose dans mon langage a pu blesser votre cœur d'or. Je cède, en vous écrivant, à l'ardeur vraiment passionnée qui me pousse vers vous. Que ne donnerais-je point pour vous réunir à notre bercail saint, ce bercail dont moi aussi j'eus le malheur de m'écarter un instant et loin duquel j'aurais péri, si je n'avais en toute hâte renoncé à la communion des méchants! Qu'aucune considéra-

[1] Matth., XXVI, XXVII; Luc., XXII, XXIII; Joan., XVIII-XX. — [2] I *Timoth.*, I, 20.

tion personnelle d'intérêt ou de crainte ne vous arrête. Laissez de côté la gloire humaine, et songez uniquement à plaire au Christ. Renouvelez dans notre âge les merveilles de Paul, ce grand homme, ce docteur en Israël, qui renonça au judaïsme pour s'attacher au Seigneur, méprisant comme de la boue tous les avantages humains, pourvu qu'il gagnât des âmes au Christ[1]. Songez à votre âme, cette âme si véritablement lumineuse ; vous ne savez point en effet quand le voleur viendra frapper à votre porte. Ne dépensez pas votre génie à décorer des morts, vous qui êtes l'ornement des vivants. Ne suivez pas la foule dans le grand chemin, car l'Amorrhéen s'y tient en embuscade ; hâtez-vous de prendre la voie étroite, celle qui conduit à la vie éternelle. Cessez d'emprisonner le Christ dans le sein d'une femme, de peur que vous n'y soyiez vous-même enfermé une seconde fois[2]. Cessez de confondre les deux natures en une seule, parce que le jugement du Seigneur approche. Malheur à qui transforme en amertume la douceur du miel ! Mais en vérité, quand j'ai la hardiesse de parler ainsi à votre prudence admirable et sublime, c'est comme si le Jourdain voulait prêter son onde à l'océan, une lampe sa lumière au soleil, et le peuple la sainteté à l'évêque. Je fais donc appel à votre charité pour qu'elle excuse cette lettre. Si je ne connaissais la patience divine avec laquelle vous pardonnez à tous, je n'eusse jamais osé vous l'écrire. Puissent toutefois ces observations sommaires, où les principaux sujets sont effleurés plutôt qu'approfondis, être accueillies favorablement par votre sainteté ; et puissions-nous être sauvés ensemble[3] ! »

31. « Les témoignages de bienveillance dont votre lettre est remplie me sont fort agréables, répondait saint Augustin : mais plus il me faut vous rendre amour pour amour, plus je déplore les soupçons qui ont pénétré votre âme, soit par rapport à moi-même, soit par rapport à l'incommutable vérité. Quant à ce qui est de ma

[1] *Philipp.*, III, 8. — [2] Ces paroles de Secundinus font allusion au système de la métempsycose dont Manès s'était emparé pour l'intercaler dans l'ensemble de ses fantastiques théories. — [3] S. August., *Epist. Secundini manichæi*, passim ; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 572-577.

conduite et de mon caractère, il importe peu d'en parler. Le jugement que vous en portez n'est pas exact en ce qui me concerne, mais il pourrait l'être relativement à un autre homme, en sorte que votre erreur consiste à m'appliquer des sentiments qui peuvent réellement se trouver dans une nature humaine. En tout cas, ce n'est pas de moi que dépend votre espérance ; vous n'avez nul besoin pour être bon que je le sois moi-même. Pensez donc tout ce qu'il vous plaira d'Augustin, il suffit que ma conscience ne m'accuse point devant Dieu. Je ne vous rendrai pas la pareille et n'aurai pas la témérité de vous prêter la moindre arrière-pensée. Je crois de vous tout ce que vous m'en dites vous-même. Bien qu'il soit peu flatteur pour moi de supposer que j'aie quitté l'hérésie manichéenne par des considérations personnelles et peut-être par un sentiment d'ambition, en vue des honneurs qui m'attendaient au sein de l'Église catholique, je veux croire que ce soupçon exprimé dans votre lettre n'avait rien de malveillant dans votre pensée. Je l'avoue, c'est la peur qui m'a fait sortir des rangs du manichéisme. C'est un sentiment formidable de terreur qui s'est emparé de mon âme, à la lecture de cette prophétie de l'apôtre Paul : « L'Esprit-Saint me révèle manifestement que dans une époque peu éloignée, quelques-uns déserteront la foi pour s'abandonner aux esprits séducteurs, aux doctrines démoniaques enseignées par des imposteurs hypocrites. Leur conscience cautérisée ne connaîtra plus le remords ; ils interdiront le mariage ; ils proscriront l'usage des aliments créés par Dieu pour servir aux fidèles qui les reçoivent avec actions de grâces de sa bonté paternelle. Toute créature de Dieu est bonne, et l'on ne doit rien rejeter des aliments qui peuvent servir à notre nourriture [1]. » Ainsi parle l'Apôtre, et bien que ce langage puisse s'appliquer encore à d'autres hérétiques, il est certain qu'il tombe directement et sans équivoque sur les manichéens. Voilà donc la terreur qui m'a détaché d'eux. Quant à l'ambition, je l'avoue encore, j'ai soif de l'honneur, mais de cet honneur dont parle l'Apôtre quand il dit : « Gloire, honneur et paix à tout homme qui

[1] I *Timoth.*, IV, 1-4.

fait le bien [1]. » Or, comment l'homme pourrait-il travailler à faire le bien, si le mal qu'il cherche à éviter n'est pas le fait de sa volonté propre, mais la substance même d'un être incommutable [2]? » Après ce début, l'évêque d'Hippone reprend une à une toutes les assertions de la lettre de Secundinus, et les réfute avec une netteté, une vigueur, une éloquence qui ne laissent aucune place à la réplique. Recueillant en quelque sorte la fleur des idées et des preuves éparses dans ses nombreux travaux contre les manichéens, il établit ce qu'il faut penser de Dieu, du Christ et de l'âme; il caractérise le péché et développe la profonde et si juste définition du mal, lequel n'est point une substance, mais la désertion ou la défaillance du bien. Il renvoie Secundinus au traité du *Libre arbitre*, où ces matières sont plus longuement discutées. « Vous trouverez cet ouvrage, lui dit-il, chez le noble serviteur de Dieu Paulin, évêque de Nole, en Campanie [3]. » Il attaque ensuite le manichéisme dans une de ses conséquences les plus désastreuses, savoir l'horreur qu'il professait pour les livres saints en général et surtout pour l'Ancien Testament. « Votre bienveillance s'alarme à mon sujet, dit-il; vous déplorez l'aveuglement qui m'a fait déserter les doctrines de Manès et étudier les livres des juifs. Ah! je ne comprends que trop votre aversion pour la sainte Écriture. C'est elle en effet qui renverse tout l'échafaudage de vos erreurs. Elle vous prend à la gorge et vous étouffe. C'est l'Ancien Testament qui a prophétisé et figuré le Christ, je dis le Christ véritable, tel que Dieu nous l'a envoyé, et non tel que l'extravagance de Manès le rêvait. Il vous déplaît que les fornications du monde ancien aient été proscrites par la loi nouvelle, et que Jésus-Christ leur ait substitué la sainteté du lien conjugal. Il vous déplaît que Jésus-Christ ait dit: « Ils seront deux dans une seule chair [4], » et que l'Apôtre ait ajouté: « Ce mystère est grand parce qu'il figure l'union du Christ avec l'Église sainte [5]. » Dans cet ordre d'idées, votre indignation contre le *Crescite et multiplicamini* [6] est fort naturelle.

[1] *Rom.*, II, 10. — [2] S. August., *Contra Secundinum*, cap. I et II; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 578. — [3] *Contra Secundinum*, cap. XI. — [4] *Gen.*, II, 24; Matth., XIX, 5. — [5] *Ephes.*, V, 31, 32. — [6] *Genes.*, I, 28.

Vous croyez que la génération multiplie les prisons où sont enfermées je ne sais quelles parcelles de lumière, membres épars du dieu que vous adorez. On conçoit qu'il ne saurait vous plaire d'accroître le nombre des *ergastula* de votre dieu. La tardive fécondité de Sara préparait la virginité de Marie; vous abhorrez l'une et l'autre. Le serment de fidélité qu'Abraham exigeait d'Eliézer, en lui faisant placer la main sur sa cuisse, révolte votre pudeur. Vous ne comprenez pas que ce rite solennel était encore un symbole du futur avénement du Rédempteur, issu de la race d'Abraham. Toutes ces grandes choses, vous les conspuez, vous les détestez, vous les exécrez. O hommes chastes! ô hommes purs! vous frémissez d'indignation quand on vous dit que le Fils de Dieu a pris un corps dans le sein d'une vierge. Vraiment! Mais que ne dites-vous pas vous-mêmes, dans vos écrits officiels, des monstrueux accouplements de vos éons, de l'emprisonnement de votre dieu de lumière non pas seulement au sein des femmes, dans le corps des hommes, mais jusque dans les entrailles des animaux! Et que trouvez-vous à reprendre dans la parole des Actes des Apôtres : *Macta et manduca?* C'était dans une vision que l'ange du Seigneur donnait cet ordre à saint Pierre; par conséquent il n'y avait rien là que de spirituel. Mais vous c'est très-réellement et au pied de la lettre que vous égorgez les animaux, que vous en dévorez les chairs, pour délivrer les vertus divines qui y sont renfermées. La lutte de Jacob contre l'ange vous indigne. Elle était la prophétique image de la lutte du Christ incarné contre le peuple d'Israël. Vous calomniez Abraham, quand vous lui reprochez d'avoir vendu l'honneur de sa femme. Non, il se contenta par prudence de dissimuler sous le titre de sœur le lien qui l'attachait à elle, et l'honneur de Sara fut respecté. Mais quelle conduite n'attribuez-vous pas à votre dieu, quand vous prostituez ses membres à toutes les infamies, à toutes les turpitudes, volontairement cherchées et gratuitement subies? On pourrait lui souhaiter de vous revenir tel que Sara revint au patriarche, son époux. Vous me félicitez de mes croyances et de mes études manichéennes d'autrefois; vous demandez qui m'a changé soudain et transformé en un

autre homme. Selon vous, c'est l'œuvre de l'antique ennemi, l'adversaire des saints, des fidèles, le diable enfin. Et moi je vous dis : Si mon âme était une parcelle du dieu de lumière, ou une parcelle du dieu des ténèbres, n'importe, comment aurait-elle pu jamais changer? Est-ce qu'on modifie, est-ce qu'on dénature, est-ce qu'on transforme une substance divine? Qui donc aurait cette force, cette puissance, cette énergie? — Vous rejetez l'incarnation du Christ; mais alors comment pouvez-vous avoir foi en Manès, lequel eut un corps ainsi que tous les autres hommes, lequel était fils d'un père et d'une mère, ce dont vous faites volontiers l'aveu? De quel droit me proposez-vous donc ce Manès comme appui et défenseur, au tribunal du juge suprême? Si le Christ n'avait point eu réellement de corps, que signifierait sa parole à l'apôtre Thomas? Touche, lui aurait-il dit, une chair qui n'a pas d'existence, des mains fantastiques, de fausses blessures, des membres simulés! Vous me proposez l'exemple de Paul, ce docteur en Israël, qui déserta la synagogue, abandonna la justice qui est selon la loi pour embrasser en esprit et en vérité la foi de Jésus-Christ. Mais s'il est vrai que l'illustre apôtre cessa de mettre son espérance dans le Testament antique pour la reporter tout entière sur l'Évangile dont l'ancienne loi était la prophétie et la perpétuelle figure, combien plus ne devriez-vous pas rejeter ces livres pleins de blasphèmes, où Manès traîne la nature divine dans une série sans fin de fautes, de corruptions, de souillures? Il est temps de vous débarrasser de cette fange pour revenir à l'Église catholique, continuellement prédite depuis l'origine du monde, manifestée dans la plénitude des temps, fondée par Jésus-Christ sur la pierre immuable de la vérité [1]. »

Le livre des « Confessions » de saint Augustin.

32. Nous ne savons si l'auditeur manichéen se rendit à la force de cette argumentation, et ouvrit jamais les yeux à la véritable lumière. Quoi qu'il en soit, Augustin semble s'être préoccupé des défiances et des soupçons que Secundinus avait insinués sur son caractère personnel, quand il conçut l'idée de publier, sous le

[1] S. August., *Contra Secundinum,* passim.

titre de « Confessions, » l'ouvrage immortel où il retrace l'histoire de sa jeunesse et de ses longs égarements. Rien, dans l'antiquité sacrée ou profane, n'avait jamais paru de semblable. Le paganisme oblitérait trop les consciences humaines, il exaltait trop l'orgueil individuel, pour qu'un aveu de ce genre fût intéressant ou sincère. Dans la série des livres saints, les psaumes pénitentiaux de David offriraient seuls quelque analogie avec l'œuvre d'Augustin. Mais ils sont plutôt des effusions de repentir, des supplications à la miséricorde, que le récit détaillé des faiblesses intimes, ou des fautes de l'homme public. C'était donc très-réellement chose inouïe que le récit autobiographique où le grand évêque d'Hippone, agenouillé devant Dieu, faisait tout haut, d'une voix dont l'écho retentissait par tout l'univers, « le récit des erreurs, des doutes, des anxiétés d'un grand esprit abandonné à lui-même; la peinture des mouvements et des inquiétudes d'un cœur tourmenté de ses désirs, cherchant partout le vrai bien et ne le trouvant nulle part, jusqu'à ce qu'il se reposât en Dieu. Il n'est personne qui ne se reconnaisse dans ce tableau si frappant et si animé ; c'est l'histoire de chacun de nous, de ceux du moins dont la religion n'a pas toujours fixé, avec la puissante autorité qui lui appartient, les croyances et les sentiments. Toutes les pensées qui peuvent monter dans une raison sans règle, toutes les passions qui peuvent agiter une âme ardente et n'obéissant à aucune loi, tous les remords qui peuvent la troubler, la joie amère des plaisirs du monde, l'inanité de ses espérances, les peines secrètes attachées à nos affections même légitimes, saint Augustin a tout éprouvé. Homme extraordinaire dont l'exemple semble suffire à l'instruction de tous les autres hommes! Car enfin que voulons-nous? Que cherchons-nous sur la terre? Le bonheur ou la vérité, ce qui est même chose. Voilà le génie le plus perçant, le plus étendu, le plus actif, qui, pendant une longue suite d'années, s'applique à cette recherche; et tandis qu'il veut tout voir, tout comprendre, tout soumettre à son jugement, il ne peut parvenir à rien de certain ; mais flottant à tout vent de doctrine, passant perpétuellement d'une opinion à l'autre, sans jamais sortir du doute, il ne trouve enfin le repos de l'esprit, la

joie du cœur, l'apaisement de l'âme, la satisfaction de l'intelligence, que dans une pleine obéissance à l'Église qui commande la foi [1]. » Déjà, près de Milan, sous les frais ombrages de Cassisiacum, Augustin, simple néophyte, avait, dans les « Soliloques [2], » préludé aux sublimes confessions d'Hippone. Mais les « Soliloques, » dialogue philosophique entre la raison et la conscience, n'étaient encore qu'un travail de l'âme poursuivant la vérité. Les « Confessions » sont l'exaltation de bonheur après la conquête de la vérité, l'humble confidence au sein de Dieu, des peines, des misères, des faiblesses et des fautes éprouvées ou commises loin de lui. Secundinus, en lisant cet ouvrage, dut reconnaître l'injustice de ses premiers soupçons. L'humble et sublime confession d'Augustin pénitent ne laissait aucune prise à une accusation d'ambition, d'orgueil ou d'intérêt. L'impression produite par ce livre sur les manichéens fut immense. La première partie de l'ouvrage peignait au vif, par l'exemple d'Augustin lui-même, les désordres, les incertitudes, les angoisses dans lesquelles leurs doctrines plongeaient les âmes. Historiquement, les « Confessions » s'arrêtent, pour le récit, à la mort de sainte Monique, c'est-à-dire à cette période décisive de la vie d'Augustin où, en pleine possession de la vérité, son âme peut comparer la lumière sereine et pure de l'Évangile avec le royaume ténébreux de Manès. La seconde partie du livre, non moins importante, est tout entière consacrée à l'exposition philosophique et théologique de la vérité. Jamais l'infini de Dieu et les abîmes de l'homme n'ont été scrutés avec plus de pénétration et de force. La beauté transparente du langage est toujours digne de la grandeur des pensées. A la hauteur où s'élevait l'aigle africain, le dithéisme de Manès, son dualisme substantiel, ses rêveries cosmogoniques, s'évanouissaient comme des ombres. Dans son essor prodigieux, l'évêque d'Hippone s'appuyait d'ailleurs constamment du texte des livres saints, que le manichéisme répudiait. Ses commentaires sur l'Écriture ont une telle ampleur et une telle majesté, que Bossuet leur emprunta plus tard ses magnifiques « Élévations sur

[1] La Mennais, préface des *Confessions de saint Augustin.* — [2] S. August., *Soliloq.*, libri duo ; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 868.

les mystères. » Il était donc impossible aux manichéens de ne pas se sentir blessés à mort par la lance du génie. Ils essayèrent pourtant de soutenir la lutte.

33. Les chefs de la secte mirent en avant Faustus, de Milève, un de leurs « élus » ou évêques, dont la réputation d'éloquence était depuis longtemps établie. Augustin avait déjà eu l'occasion de le connaître, et un chapitre des *Confessions* lui était consacré. « Durant les neuf années d'égarement que je passai avec les manichéens, dit l'évêque d'Hippone, j'avais toujours eu le plus vif désir de rencontrer Faustus. Leurs autres docteurs n'avaient jamais répondu d'une manière satisfaisante aux objections que je leur soumettais. Ils me renvoyaient tous à ce Faustus, comme à un génie supérieur qui les résoudrait de prime abord, et éclaircirait à mes yeux les plus profonds mystères. Enfin cet homme merveilleux vint à Tagaste : je pus le voir. Son extérieur était attrayant, son élocution pleine de charmes; mais en somme, il ne faisait que répéter avec plus de grâce et d'élégance les fables accoutumées. J'avais l'oreille fatiguée de pareils récits; ils ne me paraissaient ni meilleurs pour être mieux dits, ni plus vrais pour être plus éloquents. Que faisait à la soif de vérité qui dévorait mon âme, qu'on me présentât le breuvage dans une coupe plus finement ciselée? Cependant l'ardeur impatiente que j'avais si longtemps éprouvée, dans l'attente de Faustus, me disposait favorablement à l'entendre. Je prenais plaisir à la chaleur, à la vivacité de ses discours ; j'admirais la facilité avec laquelle il savait choisir les expressions les plus propres à rendre élégamment sa pensée. Je partageais, sur ce point, et je dépassais même l'enthousiasme de ses auditeurs. La foule qui l'entourait sans cesse m'empêchait d'arriver jusqu'à lui. J'avais besoin de l'entretenir en particulier pour lui proposer mes doutes. Enfin une occasion favorable se présenta, et je pus entamer en présence de quelques amis une conversation à laquelle je tenais tant. Il s'agissait pour moi de concilier les principes positifs des sciences mathématiques avec les livres officiels du manichéisme. Je voulais qu'on pût me démontrer d'une manière satisfaisante la concordance entre les uns et les autres, ou du moins leur vraisemblance

égale. Dès que j'eus posé la question dans ces termes, Faustus me répondit modestement qu'un tel examen était au-dessus de ses forces. Il ne dissimula nullement son ignorance en ces matières, et ne fit aucune difficulté de me l'avouer. Ce n'était point en effet un de ces parleurs outrecuidants qui discourent des heures pour ne rien dire. Cet homme avait du sens ; et l'aveuglement où il était à votre égard, ô mon Dieu, ne l'empêchait pas de veiller sur lui-même. Enfin il n'était point tellement ignorant qu'il ne connût très-bien son ignorance. Je l'en estimai davantage ; mais je commençai en même temps à me séparer des manichéens [1]. »

Catéchisme manichéen de Faustus.

34. Tel était l'adversaire que les « élus » de Manès songeaient à opposer à l'évêque d'Hippone. Plus rhéteur que théologien, plus grammairien que philosophe, Faustus accepta le rôle qu'on voulait lui faire jouer. Il rédigea une sorte de questionnaire, ou catéchisme de la doctrine manichéenne, en s'attachant exclusivement à justifier le mépris que la secte professait pour les saintes Écritures. Depuis que les « Confessions » de saint Augustin avaient élevé si haut l'autorité des Livres sacrés, ce sujet de controverse était devenu populaire. Faustus apporta dans cet ouvrage les qualités et les défauts de son talent, tels qu'Augustin vient de nous les faire connaître. Beaucoup de souplesse et d'élégance dans la forme, mais peu ou point de science dans le fond. On en jugera par les extraits suivants. « Croyez-vous à l'Évangile? — Sans aucun doute. — Par conséquent vous admettez que le Christ est né? — Aucunement. — Pourquoi cette distinction? — Parce que Matthieu, qui raconte la naissance de Jésus, intitule son livre non pas : *Evangelium Jesu Christi*, mais : *Liber generationis Jesu Christi*, *filii David* [2]. C'est donc une généalogie tout humaine que Matthieu prétendait rapporter, et non pas le véritable *Evangelium Jesu Christi filii Dei* [3], tel que Marc voulait l'écrire. — Mais du moins vous acceptez la généalogie du Sauveur? — Si l'on entend par là que Dieu soit né dans le temps, je la repousse absolument. Le Verbe n'avait point à naître de Marie, puisque, selon la parole de Jean, « le Verbe

[1] S. August., *Confes.*, lib. V, cap. VI, VII; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 710-711 — [2] Matth., I, 1. — [3] Marc, I, 1.

était au commencement, il était en Dieu, il était Dieu. » Quant à la généalogie de Jésus, avant d'en adopter une, comme Matthieu et Marc en présentent deux qui sont contradictoires, j'attendrai qu'on les mette d'accord. — Acceptez-vous l'Ancien Testament? — Si j'avais ma part d'héritage dans l'Ancien Testament, je l'accepterais à coup sûr; mais puisque l'héritage du chrétien est tout différent, je ne saurais accepter un testament caduc. Il promettait aux Juifs la terre de Chanaan, pour nous c'est le ciel qui nous est promis. — Acceptez-vous l'Évangile? — Ma réponse est bien simple. J'ai quitté père, mère, épouse, enfants, patrie, fortune, pour m'attacher à Jésus-Christ. Or c'est là ce que prescrit l'Évangile. Donc je l'accepte. — Mais si vous acceptez l'Évangile, pourquoi ne croyez-vous pas à la naissance du Christ, telle que la rapporte la généalogie évangélique? — L'Évangile a été écrit par des hommes. Le témoignage du Christ est donc supérieur au sien. Or le Christ a répété sans cesse qu'il n'était pas de ce monde; qu'il n'avait ici-bas ni père, ni mère, ni frères, ni sœurs; qu'il procédait directement de Dieu et qu'il était descendu du ciel. Je crois à la parole du Christ et je rejette celle de disciples qui ne l'ont connu qu'alors qu'il avait accompli sa trentième année. — Acceptez-vous les écrits des apôtres? — Sans aucun doute. — Pourquoi donc ne croyez-vous pas au témoignage de saint Paul, lequel déclare que « le Fils de Dieu est né selon la chair de la race de David [1]? » — Je pourrais répondre que l'Apôtre s'est trompé; mais ceux qui soutiennent le principe de l'inspiration divine et complète des Écritures n'admettent pas la possibilité d'une pareille erreur. Cependant il est certain qu'ici Paul s'est contredit formellement. La preuve, c'est qu'il écrivait plus tard aux Corinthiens : « Nous ne connaissons plus personne selon la chair. Si auparavant nous avons connu le Christ selon la chair, désormais nous ne le connaissons plus [2]. » Il est donc constant que l'apôtre Paul avait changé de sentiment sur ce point. D'ailleurs il nous avertit lui-même que ces variations lui étaient familières. « Lorsque j'étais

[1] *Rom.*, I, 3. — [2] II *Cor.*, V, 16, 17.

enfant, dit-il, je parlais, je jugeais, je pensais en enfant; devenu homme, j'ai déposé tout ce qui tenait à l'enfance [1]. » — Pourquoi n'acceptez-vous pas les prophètes? — Commencez d'abord vous-même par me dire pourquoi nous serions tenus de les accepter? — A cause des prédictions qu'ils ont faites sur le Christ. — Et moi je réponds que, malgré tous mes efforts, il m'a été impossible de trouver un seul passage des prophètes qui se rapportât au Christ. Le Sauveur disait, en se rendant à lui-même témoignage : « Si vous ne voulez pas croire en moi, croyez du moins à mes œuvres. » C'est ainsi qu'il parlait aux Juifs, mais il ne leur disait pas : Croyez en les prophètes. En effet, s'il nous faut accepter le Christ par l'autorité des prophètes, quelle garantie nous fera accepter les prophètes eux-mêmes? Je suppose qu'il s'agisse de convertir un païen à la foi. Croyez au Christ, parce qu'il est Dieu, lui dira-t-on. — Comment me prouvez-vous la divinité du Christ? répondra-t-il. — Par les prophètes. — De quels prophètes entendez-vous parler? — Des prophètes juifs. — Le païen vous répondra en souriant : Mais je n'ai aucune foi en eux. — C'est le Christ lui-même qui a confirmé leur témoignage, direz-vous. — Le païen cette fois éclatera de rire. Je ne crois pas plus au Christ qu'aux prophètes, dira-t-il. C'est un cercle vicieux de vouloir me prouver la divinité de l'un par les prétendus oracles des autres. — Telle est en effet la situation réelle. L'Église chrétienne compte dans son sein plus de Gentils que de Juifs convertis. Elle n'a aucunement besoin de s'appuyer sur les livres des Hébreux. Sans doute, s'il se rencontre, comme on le dit, dans les vers sibyllins, dans les poèmes d'Orphée ou d'Hermès Trismegiste, dans les oracles de la gentilité, des prédictions qui se rapportent à Jésus-Christ, ces témoignages peuvent servir à la démonstration de notre foi; mais les prophéties hébraïques, fussent-elles véritables, n'en seraient pas moins complétement inutiles et superflues. — Pourquoi répudiez-vous Moïse? — Par la même raison qui me fait aimer et adorer le Christ. C'est Moïse qui a insulté d'avance le Christ, Fils de Dieu, quand il a prononcé

[1] I *Cor.*, XIII, 11.

le fameux anathème : *Maledictus omnis qui pendet in ligno* [1]. De deux choses l'une : ou Moïse a su que le Christ devait racheter le monde par la croix, et dans ce cas Moïse fut évidemment un blasphémateur; ou Moïse l'ignorait, et dans ce cas il n'était donc point prophète. Impossible de sortir de ce dilemme. Moïse a formulé la même malédiction contre ceux qui adorent le soleil et la lune [2]. Eh bien, je suppose qu'un prince idolâtre me fasse comparaître à son tribunal et m'ordonne de sacrifier à la divinité de la lune et du soleil, sous peine d'être mis en croix. Si je cède, je tombe sous la malédiction de Moïse contre les adorateurs des astres; si je résiste, je suis frappé par l'anathème mosaïque contre les malheureux crucifiés. Heureusement ces anathèmes, ces malédictions, n'ont pas plus de valeur qu'une parole de bonne femme. Moïse ne maudit-il pas encore ceux qui ne laissent point de postérité en Israël? Voilà d'un seul coup tous les enfants, toutes les vierges, frappés de malédiction. Jésus lui-même n'y échappe point, ou plutôt c'est lui qui en est tout particulièrement atteint, puisque né de race juive, ainsi que vous le prétendez, il n'a rien fait pour susciter sa race en Israël. De plus, il a séparé de leurs femmes ceux de ses apôtres qui étaient mariés avant leur vocation, et il a interdit le mariage à ceux d'entre eux qui n'en avaient point antérieurement contracté [3]. »

Réfutation du catéchisme de Faustus par saint Augustin.

35. Le questionnaire de Faustus continuait sur ce ton, passant en revue toutes les contradictions que l'auteur croyait trouver entre l'Ancien et le Nouveau Testament; insistant sur la grossièreté, l'invraisemblance des récits de Moïse; maintenant pour le manichéisme le droit de choisir, dans l'Évangile et les écrits des apôtres, tout ce qui semblait favoriser le dualisme de Manès, et la liberté de répu-

[1] *Deuter.*, XXI, 23.

[2] *Deuter.*, XVII, 3. On se rappelle que les manichéens adoraient pieusement ces astres, auxquels ils faisaient jouer dans leur cosmogonie le rôle de véhicules, ou de navires célestes, chargés de restituer aux régions de l'empire lumineux les parcelles de lumière dégagées peu à peu de l'oppression matérielle des génies du mal.

[3] S. August., *Contra Faustum*, cap. I-XIII; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 207-518.

dier tout le reste. Augustin répondit à ce catéchisme manichéen, divisé en trente-trois questions principales, par autant de chapitres, où il renverse l'échafaudage sophistique du rhéteur de Milève. Toute la force de son argumentation repose sur ce principe déjà formulé par saint Paul, que l'Ancien Testament, à chaque page, à chaque ligne et presque à chaque *iôta*, était la figure en action ou la prophétie du Christ. L'évêque d'Hippone, en établissant cette base fondamentale, écarte tout d'abord l'interprétation privée de l'Écriture. Il ne reconnaît qu'à l'Église, inspirée par l'Esprit-Saint, l'autorité dogmatique et définitive en cette matière. « C'est une admirable étude que celle des Livres saints, dit-il, mais on n'y fait quelques progrès que par l'humilité, la prière et la soumission à l'Église. » Le culte mosaïque, avec ses sacrifices sanglants, inspirait aux manichéens des sentiments de commisération profonde pour tant de victimes innocentes cruellement mises à mort. « De quoi vous plaignez-vous? répondait Augustin, vous qui prêtez une vie et une âme, non-seulement aux animaux, mais à tous les comestibles dont vous mangez ! Selon vous, ce sont autant de substances divines, de membres de votre dieu, que vous dévorez à belles dents. O bienheureux légumes ! Arrachés à coups de pioche, découpés avec le fer, rôtis au feu, broyés par les dents, ils ont cette fortune d'arriver tout vivants jusqu'à l'autel de vos entrailles ! O misérables animaux, qui, sortant de leurs corps, ne peuvent entrer dans les vôtres [1] ! » Après cette ironie *ad hominem*, Augustin commente avec une admirable netteté la doctrine de saint Paul sur le caractère figuratif de l'Ancien Testament et son parallélisme constant avec l'Évangile. « Dans la loi mosaïque, dit-il, les promesses étaient principalement circonscrites à des prospérités temporelles, et sous ce rapport c'est avec raison qu'on donne à ce Testament le nom d'Ancien, par opposition au Nouveau, dont les promesses regardent le royaume des cieux et l'éternelle vie. Mais les choses du temps, comprises dans le premier, étaient la figure sensible des choses de l'éternité, qui devaient se réaliser dans le

[1] S. August., *Contra Faustum*, lib. VI, cap. VI.

second. Ce n'est point là une simple conjecture, une imagination gratuite de ma part. L'esprit apostolique tient exactement ce langage. Saint Paul lui-même a dit : « Le Testament Ancien était la figure du nôtre [1]. Tout se passait en figure dans l'histoire des Hébreux; et les événements en ont été écrits pour nous, en qui s'est manifesté le but final des siècles [2]. » Lors donc que nous acceptons l'Ancien Testament, ce n'est point pour obtenir les promesses temporelles qu'il renferme, mais pour entendre les promesses et les figures du Nouveau; car le témoignage de l'antique loi confirme la croyance de la nouvelle. Aussi Notre-Seigneur, après sa résurrection, lorsqu'il faisait toucher la réalité de sa chair aux mains de ses disciples, pour leur donner une preuve plus convaincante encore s'il était possible, les renvoie au texte même des livres saints. « Il fallait, dit-il, accomplir tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophéties et les psaumes [3]. » Nous n'abaissons donc point notre espérance, nous ne l'emprisonnons pas dans des promesses des biens temporels. Et d'ailleurs ces grands hommes, les saints de l'ancienne loi, les patriarches, les prophètes, n'étaient pas plus que nous plongés dans la fange des biens de la terre. La révélation divine élevait leurs pensées et leur cœur au delà de l'horizon figuratif de leur temps; ils aspiraient aux splendeurs du Testament Nouveau. C'est encore Jésus-Christ qui nous l'apprend lui-même, quand il dit : « Abraham tressaillait de joie dans l'impatience de voir mon jour [4]. » Mais vous ne comprenez point ces grandes choses, parce que vous n'avez pas reçu l'éducation du royaume des cieux, je veux dire l'éducation de la véritable église du Christ, l'Église catholique. A son école, vous eussiez appris à tirer du trésor des Écritures non-seulement les perles neuves, mais les anciennes, selon la parole du Sauveur : « Tout scribe, instruit dans le royaume des cieux, est semblable au père de famille qui tire de son trésor le neuf et le vieux [5]. » — « L'Ancien Testament vous apprendrait que le Christ devait naître de la race d'Abraham et de la famille de

[1] I *Cor.*, x, 6. — [2] *Ibid.*, 11. — [3] Luc., xxiv, 44. — [4] Joan., viii, 56. — [5] Matth., xiii, 52; *Contra Faustum*, lib. IV, cap. ii.

David. Vous comprendriez alors pourquoi l'Évangile insère la double généalogie de Jésus-Christ établissant que Marie et Joseph descendaient l'un et l'autre de la famille de David. L'Ancien Testament vous apprendrait que ces doubles généalogies, du côté maternel et du côté paternel, étaient rigoureusement prescrites dans toutes les familles juives. Et cependant Jésus-Christ n'eut point de père ici-bas. L'Ancien Testament avait déclaré qu'il devait naître d'une vierge; qu'il devait naître vrai Dieu et vrai homme, pour nous racheter comme Dieu, pour expier comme homme, afin de nous guérir par l'infirmité qu'il nous empruntait. « Le Christ est sorti de la race juive, lui qui est le Dieu béni dans les siècles des siècles [1], » dit l'Apôtre; et encore : « Le Christ n'a point usurpé quand il s'est dit égal à Dieu, et cependant il s'est anéanti jusqu'à prendre la forme de l'esclave [2]. » C'est-à-dire que né de la femme, revêtu de notre humanité, il n'en était pas moins le Dieu incommutable, résidant au sein du Père, bien qu'il eût épousé notre chair mortelle au sein virginal de Marie. Mais vous frémissez d'horreur quand on vous tient ce langage; vous rejetez comme un blasphème l'idée que le Christ ait pu naître d'une vierge. Comme si vous n'emprisonniez pas votre dieu, non plus seulement dans un sein virginal, mais dans le ventre des pourceaux ou des chiens, dans toutes les parcelles de matière organique ou inorganique, sur toute la surface et à toutes les profondeurs des terres et des mers [3]! » Faustus triomphait d'une apparente contradiction entre les textes formels où saint Paul proclame la réalité de l'incarnation du Verbe, et un passage de son épître aux Corinthiens où le grand apôtre disait : *Itaque nos ex hoc neminem novimus secundum carnem. Et si cognovimus Christum secundum carnem, sed jam nunc non novimus* [4]. Cette objection, faite surtout pour éblouir les ignorants et les simples, prouvait de la part de Faustus une légèreté impardonnable, ou une insigne mauvaise foi. Dans le passage aux Corinthiens que nous venons de citer, il n'était nullement question de nier la réalité de l'incarnation du Verbe.

[1] *Rom.*, IX, 5. — [2] *Philipp.*, II, 6. — [3] S. August., *Contra Faustum*, lib. III, cap. III-VI, passim. — [4] II *Cor.*, V, 16.

« L'Apôtre, dit Augustin, parlait de la vie future et de son avénement dans les âmes par la grâce, avant celui de la gloire. Il considérait, suivant une pensée qui lui est familière et qu'on retrouve à chaque page de ses épîtres, que cette vie future a été accomplie dans l'Homme-Dieu, notre médiateur, dès l'instant de sa résurrection; qu'à partir de ce moment la chair de Jésus-Christ, bien que réelle et palpable, puisque les apôtres la voyaient de leurs yeux et la touchaient de leurs mains, avait cependant été transformée par la gloire et délivrée à jamais de la corruption et de la mortalité. Or, c'est dans le sens de cette chair glorifiée, exempte à jamais des misères de notre mortalité, que l'Apôtre voudrait voir tous les chrétiens affranchis des entraves de la chair corrompue et mortelle, selon laquelle il ne veut plus connaître personne, depuis que la chair du Christ a revêtu elle-même la gloire et l'incorruptibilité [1]. »

Conférence publique entre saint Augustin et l'évêque manichéen Félix. 1re séance.

36. La tentative de Faustus n'eut pas le succès que les chefs manichéens s'en étaient promis. De la part de l'évêque d'Hippone, il y avait une véritable habileté de polémique à reproduire *in extenso* le catéchisme du docteur de Milève, en le faisant suivre, chapitre par chapitre, d'une réfutation péremptoire. Les exemplaires du livre de Faustus ne présentant qu'un côté de la controverse, offraient beaucoup moins d'attrait que l'ouvrage d'Augustin les renfermant tous les deux. On recherchait donc avidement ce dernier, et le poison manichéen disparaissait sous l'antidote catholique. La secte crut devoir frapper un coup d'éclat pour atténuer l'impression de cet échec. Les « élus » envoyèrent à Hippone un de leurs plus habiles dialecticiens, le prêtre Félix, dont l'érudition littéraire n'égalait pas celle de Faustus, mais dont la subtilité, la finesse et la logique étaient de beaucoup supérieures. Félix s'était vanté, à Carthage et dans les principales cités d'Afrique, de triompher d'Augustin, non point dans des écrits où l'auteur qui parle seul se donne facilement raison, mais dans une conférence publique où la solidité des arguments et non l'éloquence produit

[1] S. August., *Contra Faustum*, lib. XI, cap. VII.

la conviction dans les esprits et force l'adversaire au silence. Le triomphe rêvé par le prêtre manichéen fut en effet complet, mais dans un tout autre sens. La vérité devait tellement éclater dans la conférence d'Hippone, qu'un des tenants se verrait contraint d'embrasser la foi de l'autre. Ce débat solennel eut lieu, disent les actes originaux, le VII[e] des ides de décembre, sous le VI[e] consulat d'Honorius Auguste (7 décembre 404), en présence de tout le peuple assemblé dans la basilique de la Paix, à Hippone. « Augustin, évêque de l'église catholique, dit à Félix : Vous avez promis de justifier les écrits de Manès et d'en démontrer la vérité absolue. Persistez-vous dans cet engagement? — Félix répondit : Oui, j'ai promis de défendre ma loi. Je demande donc qu'on en produise les monuments. » Or, sur une table dressée au milieu du sanctuaire, se trouvaient, numérotés et sous la garde d'un notaire public, un exemplaire authentique de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que chacun des livres officiels du manichéisme, tels que le *Fundamentum*, le « Trésor, » l'*Evangelium Paracleti*, etc. « Augustin dit : Reconnaissez-vous pour l'un des ouvrages que vous acceptez comme sacrés, l'épître de Manès appelée *Fundamentum*? — Félix : Oui. — Augustin : Prenez donc vous-même ce livre et lisez-en les premières lignes. — Félix prit le codex et lut : Manès, apôtre de Jésus-Christ, par la providence de Dieu le Père, etc. — Augustin : Reconnaissez-vous ces paroles pour être réellement celles du chef de votre secte? — Félix : Oui. — Augustin : Expliquez-nous donc d'abord comment Manès a pu être apôtre de Jésus-Christ. L'Évangile ne le nomme pas au rang des apôtres. A la place du traître Iscariote, ce fut saint Matthias qui reçut l'ordination apostolique, et compléta le collége des douze. Chacun sait qu'une vocation directe du Ciel y appela ensuite saint Paul. Quant à votre Manès, il ne paraît nulle part. — Félix : Que votre sainteté m'explique auparavant cette parole de Jésus-Christ : « Je vais à mon Père, et je vous enverrai l'Esprit-Saint, le Paraclet, qui vous enseignera toute vérité. » Qu'on me montre ailleurs que dans Manès l'accomplissement de cette promesse. — La réponse d'Augustin ne se fit pas attendre. On ouvrit les Actes des Apôtres,

et on lut le récit de la Pentecôte et de la descente du Saint-Esprit au cénacle. « Vous avez entendu, reprit l'évêque d'Hippone, comment la promesse du Christ fut accomplie, et comment il envoya le Paraclet. Il ne reste donc aucune place pour votre Manès. — Félix : Je n'ai rien à rétracter de ce que j'ai dit. Je vois bien que l'Esprit-Saint est descendu sur les apôtres, mais je ne vois pas que ni l'Esprit-Saint, ni aucun des apôtres, ait réalisé pour vous, pour moi, pour le monde entier, la promesse faite par le Christ que le Paraclet nous enseignerait toute vérité. Or Manès a réalisé cette promesse; il a manifesté la vérité tout entière, son commencement, son milieu et sa fin. Si les apôtres ont été, comme vous le dites, inspirés du Saint-Esprit, qu'on m'en montre un seul qui ait fait les magnifiques révélations que nous devons à Manès, ou du moins qu'on m'en montre un seul qui ait réfuté la doctrine de notre Paraclet. — Augustin : A Dieu ne plaise que jamais la doctrine apostolique ait rien de commun avec les sacriléges erreurs du manichéisme! Vous demandez qu'on vous apporte le témoignage d'un apôtre réfutant et anathématisant Manès. Les saints apôtres ne vivent plus aujourd'hui de la vie corporelle. Pour moi, le dernier des évêques, je ne saurais, même de loin, me placer sur la ligne des apôtres. Tel que je suis cependant, j'anathématise la doctrine de Manès, et me crois en mesure de la réfuter. Si les apôtres ont quitté cette terre, ils y ont laissé leurs écrits. A l'époque de leur mort, l'erreur manichéenne n'était pas née; ils n'ont point eu dès lors à la désigner par son nom. Cependant Paul, inspiré par l'Esprit-Saint, l'a flétrie d'avance et parfaitement décrite en des termes qui sont une prophétie véritable. » Augustin prit alors l'Épître à Timothée et lut ces paroles : « L'Esprit-Saint m'a révélé manifestement que dans l'avenir certains hommes se détacheront de la foi, pour s'abandonner aux esprits d'imposture, aux doctrines démoniaques de séducteurs hypocrites. Ils proscriront le mariage, ils défendront absolument l'usage des aliments créés par Dieu pour notre nourriture [1]. » Ce texte prophétique parut surprendre Félix qui en

[1] *Timoth.*, IV, 16. Nous avons plus haut reproduit ce passage déjà cité par saint Augustin dans son traité contre Secundinus.

demanda une seconde lecture. On se prêta à son désir, et Augustin ajouta : N'appelez-vous pas le mariage une fornication? Ne professez-vous pas ce principe que les aliments à notre usage sont l'œuvre du prince du mal, et non les créatures utiles et bonnes de notre Dieu? Vous êtes donc condamnés par l'Apôtre. Oui ou non, est-il vrai qu'à vos yeux l'acte du mariage soit un crime? — Félix garda quelque temps le silence. Enfin il répondit : Le texte de saint Paul parle d'hommes qui s'éloigneront de la foi : *Recedent quidam a fide*. Or Manès n'a jamais abandonné une croyance pour en prendre une autre. Il a toujours professé la sienne. Ce n'est donc pas à lui que s'applique le passage de saint Paul. — Augustin reprit : C'est là une échappatoire assez puérile. Manès, dites-vous, n'a jamais varié dans la croyance erronée qu'il s'était faite. Mais les chrétiens qu'il a séduits n'ont-ils pas, eux, changé de religion, ne se sont-ils pas séparés de la foi véritable pour flétrir le mariage, pour regarder les aliments comme l'œuvre des démons et non celle de la toute-puissante bonté de Dieu? Ainsi je crois avoir répondu à toutes vos interrogations. A votre tour, répondez catégoriquement à la mienne : Oui ou non, considérez-vous le mariage comme un crime? S'il vous déplaît de vous expliquer sur cet article, prouvez-nous du moins que Manès ait été véritablement l'apôtre du Christ. Et enfin si vous ne faites ni l'un ni l'autre, convenez que j'ai raison d'anathématiser Manès. — Félix essaya de se rejeter sur quelques-uns des textes de saint Paul, que les manichéens détournaient dans le sens de leurs erreurs. Mais l'inflexible logique de son adversaire le ramena bientôt sur le véritable terrain de la discussion. Je prouverai, dit Augustin, par les livres mêmes de Manès, que Manès était un imposteur. Consentez-vous à ce que nous poursuivions la lecture de cette fameuse épître, votre *Fundamentum*? — Félix hésitait. Que craignez-vous? reprit l'évêque. Ne reconnaissez-vous pas cette lettre comme le formulaire exact de votre doctrine? — Oui, je la reconnais comme telle. — Pourquoi donc refusez-vous d'en continuer la lecture? — Félix y consentit enfin. On lut donc le passage de la lettre manichéenne ainsi conçu : « Les très-splendides royaumes du Père de lumière

étaient tellement fondés sur la terre bienheureuse, qu'ils ne pouvaient être ébranlés ni bouleversés par personne [1]. » — Les régions lumineuses, demanda Augustin, cette terre fortunée où le Père habitait, qui les avait faites? — Le manichéen répondit que l'idée d'éternité lui paraissait contradictoire avec celle de création; en conséquence il croyait que les régions lumineuses et la terre qui les renfermait étaient coéternelles à Dieu. Après cet aveu, il ne fut pas difficile à l'évêque d'Hippone de contraindre son adversaire à faire une profession de foi du panthéisme le plus complet. Félix hésitait dans ses réponses, disputait le terrain pied à pied; mais enfin il lui fallut, en vertu de ses propres principes, reconnaître que le Père était éternel, les régions lumineuses de l'*aer* éternelles, la terre elle-même éternelle, et que ces trois substances étaient toutes également divines, incommutables, incorruptibles, inébranlables. Amené à ce point, le débat se resserrait autour d'une difficulté capitale contre laquelle tous les efforts du manichéen allaient se briser. « Si les régions lumineuses, la terre sur laquelle elles reposent, dit Augustin [2], sont des substances divines, comment donc Manès écrit-il que ces régions lumineuses, cette terre de la paix et votre dieu lui-même ont été bouleversés, dévastés, corrompus, opprimés, vaincus en deux batailles, dépecés enfin par les vainqueurs qui en retiennent les dépouilles en captivité. Un dieu ne saurait être vaincu; une substance divine, éternelle, immuable, ne saurait être morcelée. — Félix avoua qu'il ne pouvait répondre à cet argument. Il demanda trois jours pour y réfléchir. — Je vous en donne cinq, répondit Augustin. Mais si après ce délai vous n'apportez pas une réponse satisfaisante? — Je m'avouerai franchement vaincu, dit Félix. — Il y avait, dans cette promesse, un accent de sincérité qui plut à tous les assistants. L'un d'eux, Bonifacius, qui devait garder le manichéen dans sa

[1] Nous avons reproduit plus haut tous les fragments de l'épître dite *Fundamentum*, tels qu'ils nous ont été conservés par les citations qu'en fait saint Augustin dans ses divers ouvrages de controverse avec les manichéens.

[2] S. August., *Acta primæ diei cum Felice manichæo; Patr. lat.*, tom. XLII, col. 519-536.

demeure jusqu'au terme indiqué, s'écria : « Dans cinq jours, avec la grâce de Dieu, Félix sera chrétien ! »

Seconde séance. Conversion de Félix.

37. Cinq jours après, la veille des ides de décembre (12 décembre 404), la foule, plus nombreuse encore que la première fois, remplissait la basilique. Félix revint s'asseoir en face de son illustre antagoniste. Les espérances précédemment conçues ne paraissaient plus devoir se réaliser. Le manichéen se plaignit tout d'abord qu'on n'eût pas, durant l'intervalle qui venait de s'écouler, remis entre ses mains les livres de sa secte. « J'en avais besoin, dit-il, pour méditer ma réponse. Privé de leur secours, tout travail m'a été impossible. Je demande donc un nouveau délai. » — Les livres en question étaient restés effectivement sous le scellé du notaire impérial, car le débat s'accomplissait avec toutes les formalités juridiques. Des deux côtés, on en avait fixé et accepté d'avance les clauses invariables. Augustin en fit l'observation. Il ajouta que si Félix avait demandé communication des livres déposés au greffe, on les lui eût sans doute accordés. Mais il n'avait introduit aucune requête de ce genre. « D'ailleurs, dit-il en s'adressant directement à son adversaire, je ne vous crois pas si peu versé dans la doctrine manichéenne que vous ne sachiez par cœur tout le texte du *Fundamentum*, épître fort courte, bien qu'elle comprenne selon vous le commencement, le milieu et la fin de toute vérité. Au surplus, voilà tous vos *codex*. Dites-nous sur quels passages vous voulez établir la discussion. » — Félix indiqua la fameuse distinction des deux natures, bonne et mauvaise, et s'efforça d'étayer le système dualiste par les textes du Nouveau Testament qui lui paraissaient le mieux convenir à sa thèse. Il cita les paroles évangéliques : « Un bon arbre ne produit que de bons fruits, un mauvais arbre n'en saurait jamais donner de bons [1] ; » et ces autres : « N'aviez-vous pas semé de bon grain dans ce champ ? D'où provient donc l'ivraie qui le couvre? C'est l'homme ennemi qui a fait cela [2]. » Il rappela quelques passages de saint Paul, tels que ceux-ci : « La prudence de la chair est ennemie de Dieu ; elle

[1] Matth., VII, 17. — [2] Id., XIII, 27, 28.

n'est point et ne peut être soumise à la loi divine [1]. » — « Dieu a frappé d'aveuglement l'intelligence des infidèles de ce siècle, en sorte qu'ils ne puissent contempler la splendeur de l'Évangile du Christ, image de Dieu [2]. » De ces divers passages, Félix concluait que Notre-Seigneur Jésus-Christ et saint Paul avaient formellement reconnu l'existence de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, indépendants l'un de l'autre, inconciliables, et par conséquent analogues à ceux de la théorie manichéenne. En réponse à cette objection, Augustin exposa avec netteté la doctrine orthodoxe du libre arbitre. « La vérité révélée, dit-il, est d'accord avec la raison pour nous apprendre que toutes les existences contingentes, visibles et invisibles, dont se compose l'univers, sont l'œuvre de Dieu. Parmi ces créatures, l'homme, être raisonnable, et l'ange, intelligence dégagée de toute enveloppe matérielle, ont reçu le don du libre arbitre, c'est-à-dire la faculté de servir Dieu selon sa volonté et sa loi, en se maintenant dans les conditions d'un bonheur immortel; ou de lui refuser leur obéissance, en se plaçant sous la répression légitime de sa justice. Telle a été la toute-puissance que Dieu a manifestée dans la création; telle a été la règle de sa justice pour la punition des pécheurs. L'arbre est bon ou mauvais par nature. L'homme est juste ou pécheur par sa volonté libre. Ce libre arbitre qui est en nous, que rien ne saurait nous ravir, est tellement enraciné au fond de notre être, que Manès, sans le vouloir, sans le savoir peut-être, lui a rendu le plus solennel hommage. A quel sentiment, en effet, s'adresse-t-il pour convaincre ses auditeurs? A leur volonté. « Ceux qui ne voudront point, dit-il, profiter des moyens de purification que j'indique, seront éternellement le jouet des esprits du mal [3]. » Remarquez que Manès n'a pas dit : « Ceux qui ne pourront point, » mais : « Ceux qui ne voudront point. » Manès reconnaissait donc dans l'homme la faculté de vouloir ou de ne vouloir pas, autrement dit le libre arbitre. Dès lors, il est évident que le mal ou le péché n'est point une substance, encore moins une substance éternelle. Le mal ou le

[1] *Rom.*, VIII, 7. — [2] II *Cor.*, IV, 4. — [3] Ces paroles de Manès étaient extraites du livre intitulé : *Thesaurus.*

péché n'existe que dans la volonté qui refuse son adhésion au bien, et se révolte contre la loi divine. Il n'y a rien là de ce qu'il faudrait pour constituer une substance. Avant que les créatures raisonnables eussent été tirées du néant, le libre arbitre n'avait pu se produire dans des êtres contingents qui n'existaient pas encore. Il n'y avait donc point de volonté rebelle au bien, c'est-à-dire à Dieu. Il n'y avait donc point de substance éternelle représentant le mal. C'est le libre arbitre qui a fait la chute de l'ange, puis celle de l'homme. Le diable tente les hommes, mais il ne peut les faire pécher sans leur consentement, librement donné à ses séductions. Voilà très-sommairement la réponse aux objections que vous tirez de quelques textes de l'Écriture mal interprétés. Maintenant c'est à vous de répondre au dilemme proposé dans la première conférence : Ou votre dieu était réellement tout-puissant, éternel, immuable; ou Manès a menti quand il déclare que ce dieu s'est laissé vaincre par les princes du mal; qu'il s'est vu contraint de leur abandonner, comme une proie, des parcelles de lui-même qu'ils oppriment et détiennent en captivité. » — Félix essaya vainement de sortir, par des faux-fuyants, de ce cercle étroit où la logique d'Augustin l'emprisonnait. Il finit par s'avouer vaincu. « Dites-moi ce que je dois faire? demanda-t-il à l'évêque d'Hippone. — Si vous êtes vraiment convaincu que la doctrine manichéenne est un tissu de blasphèmes sacriléges, anathématisez Manès. Mais réfléchissez-y bien. Vous êtes entièrement libre; nul ne prétend ici vous imposer la foi. — Dieu voit mon cœur! s'écria Félix. Il sait que j'agis en toute sincérité. Aidez-moi seulement à sortir de cette situation.—De quelle façon voulez-vous que je vous aide? demanda l'évêque. — Commencez par anathématiser Manès, et surtout l'esprit dont il se disait inspiré. Je rédigerai ensuite ma formule d'anathème conformément à la vôtre, et je la signerai. » — Augustin prit une plume et traça sur un parchemin la déclaration suivante : « Moi, Augustin, évêque de l'Église catholique, j'ai anathématisé depuis longtemps Manès, sa doctrine, et l'esprit qui a proféré par lui tant et de si exécrables blasphèmes, esprit d'imposture et de mensonge; aujourd'hui je renouvelle cet anathème contre Manès et son esprit

d'erreur. » Il passa ensuite le parchemin à Félix, lequel écrivit sa rétractation en ces termes : « Moi, Félix, si longtemps sectateur de Manès, je l'anathématise aujourd'hui, lui et sa doctrine. J'anathématise l'esprit séducteur qui fut en lui, l'esprit infâme qui a osé dire que Dieu avait mêlé une partie de sa substance à la race des ténèbres, que pour délivrer cette substance captive Dieu avait transformé ses puissances et leur avait donné différents sexes, afin de séduire les démons et délivrer la substance captive par des accouplements monstreux. Ces blasphèmes, et tous les autres qu'a proférés Manès, je les anathématise. » On procéda ensuite à la souscription des actes : les notaires la reçurent officiellement. Elle fut ainsi conçue : « Moi, Augustin, évêque, j'ai souscrit les actes de cette conférence dans l'église, en présence du peuple d'Hippone. » — « Moi, Félix, j'ai souscrit ces actes [1]. » L'enthousiasme des fidèles était au comble. Félix était chrétien. Sa conversion fut le signal d'une multitude d'autres, et la secte manichéenne, discréditée dans l'opinion, n'osa plus sortir de ses conventicules secrets pour affronter au grand jour une nouvelle lutte avec le génie d'Augustin.

§ IV. Saint Augustin et saint Jérôme.

Unité de l'histoire de l'Église. Etude scripturaire aux premiers siècles.

38. En suivant le cours de cette polémique infatigable, livrée soit de vive voix soit par écrit contre les erreurs de Manès, le lecteur a pu s'apercevoir que l'Écriture sainte, l'Ancien et le Nouveau Testament, formaient en quelque sorte la base d'opération sur laquelle Augustin s'appuyait pour ses triomphes. Cette méthode fut celle de tous les pères de l'Église, sans en excepter un seul; en sorte que très-réellement ce sont eux qui ont les premiers posé l'immortel principe que l'histoire de l'Église catholique commence au sein de Dieu, à la création, pour ne se clore qu'en Dieu, dans les siècles sans fin qui suivront la consommation du monde. Plus tard Augustin devait tracer dans la « Cité de Dieu » les grandes lignes de ce programme historique, reprises par Bossuet

[1] S. August., *Acta secundæ diei contra Felicem.*

dans le *Discours sur l'histoire universelle.* L'un et l'autre ne faisaient d'ailleurs que se conformer au plan de saint Paul dans l'épître aux Hébreux. L'étude de l'Écriture sainte, trop négligée de nos jours, était la principale occupation des docteurs et même des simples fidèles, aux premiers siècles de l'Église. On y pratiquait à la lettre le précepte de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Scrutamini scripturas; illæ sunt quæ testimonium perhibent de me.* Les hérétiques scrutaient l'Écriture pour y trouver la confirmation de leurs erreurs; les apologistes catholiques scrutaient l'Écriture pour y trouver la confirmation de la doctrine orthodoxe; les simples fidèles scrutaient l'Écriture pour y trouver l'aliment de leur piété et l'édification de leur âme. Saint Jérôme remontait aux textes originaux des Livres saints, pour combattre les Juifs incrédules avec leurs propres armes. Paula et Eustochium, dans leur monastère de Bethléem, méditaient jour et nuit cette parole sacrée, où le Verbe promis, attendu, figuré par l'ancienne loi, se correspond à lui-même et se reproduit trait pour trait dans l'avénement évangélique. Nous l'avons vu, les philosophes, les lettrés du paganisme, se prenaient eux-mêmes d'une ardeur passionnée pour l'Écriture. Porphyre, Julien et tant d'autres y cherchaient des contradictions, des invraisemblances, afin de les opposer à la doctrine catholique. Comme saint Chrysostome à Constantinople, Augustin à Hippone savait par cœur le texte presque entier de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces deux génies s'étaient tellement identifiés avec ce divin modèle, qu'ils en reproduisaient comme naturellement les pensées, les images et les paroles. Ils les fondaient avec leur propre langage dans une harmonie parfaite. Or Augustin, qui ne savait pas l'hébreu, se servait uniquement de l'ancienne version latine, dite Italique, faite sur le grec des Septante et en beaucoup d'endroits assez peu exacte. Il eût souhaité que saint Jérôme se bornât à en corriger les points défectueux, d'après la traduction des Septante, et ne comprenait pas la nécessité de recourir à la source hébraïque. Cette divergence d'appréciation tenait uniquement à la différence du milieu intellectuel où les deux saints docteurs étaient placés. L'Afrique, comme toutes les autres parties

du monde, comptait, il est vrai, un certain nombre d'émigrés d'origine juive. Nous avons encore un traité, ou plutôt un sermon de quelques pages, rédigé contre eux par saint Augustin [1]. Mais la brièveté même de ce morceau, qui n'a point d'autre similaire dans le vaste ensemble des œuvres complètes du grand docteur, suffirait à elle seule pour démontrer que l'évêque d'Hippone ne rencontra que fort rarement sur son chemin des représentants de la race de Jacob. Le peu qu'il eut l'occasion d'en connaître parlait d'ailleurs le latin ou le punique, et n'avait aucune prétention à la science des langues orientales. Dans ces conditions, Augustin trouvait très-suffisante, pour les besoins de son exégèse, la version italique faite d'après les Septante. L'Église latine et tout l'Occident s'en servaient. L'évêque d'Hippone craignait que, sous prétexte de faire mieux, on ne déroutât des habitudes respectables, en s'exposant à égarer les croyances. Jérôme, au sein de la Palestine, au centre même de l'orientalisme et des grandes écoles hébraïques, ne pouvait partager ce point de vue trop exclusif. Malgré l'autorité considérable dont jouissait la traduction des Septante près des rabbins eux-mêmes, il était chaque jour témoin des ressources que ces docteurs tiraient du texte original, dans leurs controverses avec les chrétiens, accusant ces derniers de ne rien entendre au sens réel de la Bible, et de bâtir un système chimérique sur des textes apocryphes, empruntés à une traduction inexacte ou fautive. C'est encore là le grief que les Juifs actuels reproduisent le plus fréquemment contre l'Église catholique. Mais il faut convenir que cette récrimination traditionnelle a singulièrement perdu de sa valeur. Depuis saint Jérôme jusqu'à nos jours, le catholicisme n'a cessé de produire des orientalistes non moins versés que les rabbins dans la science de l'hébreu et des divers idiomes qui s'y rattachent. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme, fidèle au programme que lui avait tracé le pape Damase, continuait ses travaux scripturaires avec la conscience de rendre à l'Église et à la foi chrétienne un véritable service.

[1] S. August., *Tractatus adversus Judæos*; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 51-64.

Commentaire de l'Épître aux Galates par saint Jérôme. Scène d'Antioche entre les apôtres Pierre et Paul.

39. Entre Augustin et Jérôme, il n'y avait eu aucune relation personnelle. Ces deux grands hommes ne se virent jamais en ce monde. Mais Alypius, l'ami de saint Augustin, avait fait un pèlerinage à Bethléem, et visité l'illustre solitaire. Au retour, il avait charmé Augustin par le récit des merveilles de sainteté et de foi dont les monastères de Jérôme et de Paula lui avaient offert le spectacle. En dehors de ces communications de l'amitié, la renommée publiait par tout l'univers la gloire de Jérôme, au moment où elle commençait à proclamer la célébrité naissante d'Augustin. Jérôme avait alors soixante-cinq ans; le fils de sainte Monique en avait quarante-deux. Ce fut dans ces circonstances que, n'étant encore que simple prêtre, celui-ci reçut un exemplaire du traité de saint Jérôme intitulé : « Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Galates [1]. » On sait que l'Apôtre s'était proposé dans cette épître de démontrer que l'Évangile avait mis fin aux prescriptions, aux rites et aux cérémonies figuratives de l'ancienne loi, tels que l'observation du sabbat remplacé par le jour du Seigneur (*dominica*, dimanche); la pratique de la circoncision; les fêtes de la néoménie; la distinction des aliments purs et impurs; l'immolation sanglante des victimes; les ablutions, etc. En un mot, cessation de la loi antique et introduction par Jésus-Christ de la loi nouvelle, tel est le résumé de l'épître aux Galates. Un pareil sujet d'études entrait de plein pied dans le cercle d'idées qu'au milieu de sa lutte avec le manichéisme, saint Augustin méditait de préférence. Il lut donc avidement le commentaire de saint Jérôme, et admira sans réserve la netteté d'exposition, la vigueur de pensée, la chaleur de style du vieil athlète. Un point seulement éveilla sa critique. L'épître aux Galates contient le récit de la lutte fameuse élevée à Antioche entre Céphas et l'apôtre des nations. « Céphas étant venu à Antioche, dit saint Paul, je lui résistai en face ; parce qu'il était répréhensible. Il avait d'abord mangé sans scrupule avec les gentils [2]. Mais quelques-uns des disciples de Jacques étant arrivés

[1] S. Hieronym., *Commentariorum in Epistola ad Galatas libri tres*; *Patr. lat.*, tom. XXVI, col. 307-438.

[2] C'est-à-dire qu'il n'avait tenu aucun compte de la distinction mosaïque

dans cette ville, Céphas, craignant de blesser les partisans de la circoncision, s'abstint de communiquer avec les gentils. Les autres juifs usèrent d'une pareille dissimulation, et Barnabé lui-même s'y laissa entraîner. Quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit dans la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas, en présence de tous les frères : Si vous, qui êtes juif, ne faites pas difficulté en certaines circonstances de vivre avec les gentils, sans vous astreindre aux observances judaïques, pourquoi forcez-vous les gentils à judaïser [1] ? »

40. « Telle fut, dit M. A. Thierry, la scène d'Antioche. Il faut qu'elle ait eu bien peu de retentissement dans le monde chrétien, puisque les Actes des Apôtres n'en font pas mention. Les écrivains de l'histoire ecclésiastique gardèrent le même silence pendant deux siècles. Mais vers le milieu du troisième, le philosophe Porphyre réveilla le souvenir de cette lutte, et s'en arma contre saint Paul. Il présenta l'apostolat comme divisé en deux camps rivaux l'un de l'autre, armés l'un contre l'autre ; Paul ennemi de Pierre, jaloux de son autorité, en révolte contre la suprématie établie par le Christ lui-même, hautain, arrogant jusqu'à l'impudence (ce sont les expressions du philosophe), « car, ajoutait-il, Paul dans sa remontrance d'Antioche, ne rougissait pas de reprocher à son chef de judaïser quand il judaïsait lui-même. » Cette insulte brutale au grand apôtre de l'Asie grecque mit en émoi toutes les communautés chrétiennes de ces provinces. On sentit la nécessité d'y répondre. Le catholicisme réclamait une réfutation complète, énergique ; le grand Origène s'en chargea [2]. » M. Thierry se trompe, s'il croit que l'incident d'Antioche ne préoccupa l'attention de l'Église qu'après les injurieuses déclamations du sophiste de Batanée. Porphyre naquit en 233. Un demi siècle auparavant, Clément d'Alexandrie, dans ses « Hypotyposes, » expliquait le passage de l'épître aux Galates et disait : « Le Céphas dont il est question était l'un des soixante-douze disciples du Sauveur. Il por-

Erreur d'un critique moderne.

des aliments, et qu'il les acceptait sans difficulté, tels que les lui servaient les gentils.

[1] *Galat.*, II, 11-14. — [2] A. Thierry, *S. Jérôme*, tom. II, pag. 131 133.

tait le même nom que Jésus-Christ fit quitter au prince des apôtres, quand il lui donna celui de Pierre. C'est au disciple Céphas que Paul résista en face, lui déclarant qu'il était répréhensible [1]. » Longtemps avant Porphyre, Tertullien avait consacré deux chapitres du livre immortel des « Prescriptions » à l'examen de l'incident d'Antioche. Il se plaignait « de l'ignorance ou de la mauvaise foi des ennemis de l'Église, qui cherchaient à ébranler la suprématie de l'apôtre saint Pierre par une interprétation abusive du passage de l'épître aux Galates [2]. » Il est donc incontestable que Porphyre n'apporta point à la polémique une objection nouvelle; il est certain qu'Origène ne fut pas le premier qui eut à répondre à des attaques de ce genre. Pour quiconque a sérieusement étudié le mouvement intellectuel des premiers siècles de l'Église, il est également certain que pas un seul texte, ni de l'Ancien ni du Nouveau Testament, n'échappa à l'attention des docteurs et des pères. Leurs ouvrages ne sont qu'un perpétuel commentaire de l'Écriture. Les historiens ecclésiastiques ont suivi la même voie. Un des documents les plus anciens que nous ait conservé la « Chronique d'Alexandrie, » est l'énumération de ceux des soixante-douze disciples du Sauveur dont le nom était connu. Or, parmi cette nomenclature sèche et la plupart du temps sans aucuns détails biographiques, le nom du disciple Céphas est suivi de cette mention : « Homonyme de Pierre. C'est avec lui que Paul eut une lutte à propos du judaïsme [3]. »

Interprétation, par saint Jérôme, de l'incident apostolique d'Antioche.

41. Saint Jérôme n'ignorait pas les travaux exégétiques faits avant lui sur l'épître de saint Paul aux Galates. Il cite parmi les plus anciens, et qui ne nous ont point été conservés, ceux de l'hérétique Alexandre (*Alexandrum veterem hæreticum*), d'Eusèbe d'Emèse, et de Théodore d'Héraclée. Il y joint les traités d'Origène, de Didyme d'Alexandrie, d'Apollinaire de Laodicée,

[1] Clement. Alex., *Hypotyposeon.*, lib. V citat. ab Eusebio; *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XII; *Patrol. græc.*, tom. XX, col. 118. — [2] Tertull., *De Præscript.*, cap. XXIII, XXIV; *Patrol. lat.*, tom. II, col. 35.

[3] Κηφᾶς, ὁμώνυμος Πέτρου, ᾧ καὶ ἐμαχήσατο Παῦλος κατὰ Ἰουδαϊσμου. (*Chronic. Paschal., seu Alexandrin., ad Christi annum* 30; *Patr. græc.*, tom. XCII, col. 521.)

sur le même sujet. « J'ai pu, dit-il, composer des fleurs de ce parterre un bouquet auquel, je l'espère, on trouvera quelque charme. J'ai lu tous ces commentateurs ; j'ai coordonné leurs idées en les classant dans ma mémoire, et j'ai dicté ensuite, sans m'astreindre à aucune citation textuelle des auteurs dont je m'étais assimilé la substance, sans me croire obligé non plus de respecter toujours leurs vues et leurs idées personnelles [1]. » L'illustre exégète semble avoir usé tout spécialement de cette liberté d'appréciation dans l'examen du différend d'Antioche. Il écarte d'abord la distinction traditionnelle entre le disciple Céphas et l'apôtre Pierre. Malgré l'autorité de Clément d'Alexandrie, cette tradition, de source grecque, n'avait point été adoptée par les docteurs de l'Occident. En Orient même, elle ne jouissait pas d'un grand crédit, puisque saint Chrysostome la répudiait à Constantinople [2] avec non moins d'énergie que saint Jérôme à Bethléem. A cette époque, de même qu'aujourd'hui, l'immense majorité des interprètes admettait l'identité du Céphas de l'épître aux Galates avec Pierre, le prince des apôtres. C'est donc sur ce terrain que saint Jérôme accepte la discussion, et voici son commentaire sur le fond même de la difficulté. « Pierre, dit-il, avait communiqué sans difficulté avec les gentils d'Antioche, il avait pris part sans scrupule à leurs repas, jusqu'à l'arrivée des disciples de Jacques. Par cette conduite ostensible, il avait suffisamment prouvé qu'à ses yeux la loi mosaïque cessait d'être obligatoire ; que l'Évangile avait supprimé la fameuse distinction entre les hommes ou les aliments purs et impurs. Mais en présence des chrétiens venus de Jérusalem et habitués encore aux observances judaïques, Pierre ne voulut pas leur offrir un prétexte de scandale. Il s'abstint de communiquer avec les gentils ; son exemple fut imité par les convertis du judaïsme et par saint Barnabé lui-même, ce compagnon fidèle de l'apôtre Paul. Les néo-

[1] S. Hieronym., *Comment. in Epist. ad Galat., Prolog.; Patr. lat.*, tom. XXVI col. 340.

[2] Cf. Chrysost., *Homilia in illud : In faciem ei restiti*, cap. xv; *Patr. græc.*, tom. LI, col. 383; *Comment. in Epist. ad Galat.*, cap. II, n° 4; *Patr. græc.*, tom. LXI, col. 639 et seq.

phytes d'Antioche, presque tous convertis de la gentilité, et dès lors incirconcis, s'alarmèrent de cette situation nouvelle ; ils craignaient qu'on ne leur imposât à leur tour le fardeau des observances mosaïques. Ne comprenant pas la véritable intention de Pierre qui cherchait uniquement à ménager les juifs afin de conserver le moyen de les convertir, ils s'imaginèrent que la règle évangélique maintenait absolument l'obligation de la péritomie. Témoin de cette situation qui compromettait les succès de la foi, Paul, ce vieil athlète du Christ, eut recours à un nouveau stratagème de guerre. Il concerta donc une interpellation publique, de telle façon que les ménagements de Pierre fussent justifiés, et que les alarmes des convertis de la gentilité pussent disparaître. Tel est le sens de la scène publique d'Antioche. Elle n'en a pas d'autre. Croire en effet que Paul résista véritablement à l'apôtre Pierre ; que, pour soutenir intrépidement la vérité de l'Évangile, il ait injurié son chef et son prédécesseur dans l'apostolat, ce serait oublier que Paul lui-même se faisait gloire d'être juif avec les juifs pour les gagner à Jésus-Christ : ce serait oublier qu'au port de Cenchrée, il se rasa la tête, à la façon des Nazaréens, pour venir nu-pieds, selon le rituel mosaïque, apporter son offrande au temple de Jérusalem [1] : ce serait oublier qu'il ordonna à son disciple Timothée de subir la circoncision [2], et qu'enfin il ne cessait de répéter aux gentils convertis par son ministère : « Gardez-vous de donner aux juifs aucun sujet de scandale [3]. » Mais, dira-t-on, si la scène d'Antioche fut concertée entre les deux apôtres, ce fut une dissimulation indigne de leur caractère. Je répondrai qu'il y a une dissimulation utile et permise. L'Écriture nous en fournit un grand nombre d'exemples. Le roi d'Israël, Jéhu, fut contraint d'y recourir pour exterminer les prêtres de Baal [4]. David en usa de même vis-à-vis du grand prêtre Abimélech, à Nobé [5]. Ne nous étonnons pas que les justes, les saints de l'ancienne loi, aient employé ces dissimulations innocentes pour leur propre salut et pour celui des

[1] *Act. apost.*, XVIII. — [2] *Ibid.*, XVI. — [3] *Sine offendiculo estote Judæis;* I *Cor.*, XIII, 31. — [4] IV *Reg.*, X, 18. Cf. tom. II de cette *Histoire*, pag. 660. — [5] I *Reg.*, XXI. Cf. tom. II de cette *Histoire*, pag. 302.

autres. Notre-Seigneur lui-même, lui en qui le péché n'imprima jamais de trace, n'a-t-il pas revêtu une chair qui simulait le péché, pour satisfaire à la justice de Dieu et acquitter la dette de notre chair coupable? Croire que la scène d'Antioche ne fut pas le résultat d'un concert préalable, ce serait une absurdité. Saint Paul avait lu sans doute ce précepte évangélique : « Si votre frère a péché contre vous, allez le trouver et reprenez-le seul à seul. S'il vous écoute, vous aurez gagné l'âme de votre frère [1]. » Voilà les ménagements que tout chrétien doit au moindre de ses frères. Et l'on admettrait que Paul ait pu les oublier complétement vis-à-vis de son chef hiérarchique! On admettrait qu'il eût osé, sans le consentement préalable du prince des apôtres, venir lui résister en face et l'injurier publiquement! Non, Paul ne pouvait agir ainsi, lui qui disait : « J'ai fait le voyage de Jérusalem uniquement pour voir Pierre; j'ai passé quinze jours avec lui, et n'ai vu dans cet intervalle aucun autre membre du collége apostolique [2]. » Ailleurs, il donne à Pierre le magnifique surnom de « colonne de l'Église. » En vingt autres passages de ses Épîtres, il renouvelle et confirme tous ces éloges. Impossible donc de lui supposer à Antioche une conduite et des sentiments si contraires à ceux de toute sa vie. La scène d'Antioche ne fut donc autre chose qu'un concert entre les deux apôtres. Au temps de ma jeunesse, lorsqu'à Rome je suivais les discussions du barreau, je voyais les avocats des parties adverses s'injurier en plein tribunal, se déchirer à belles dents au prétoire, et conquérir par cet artifice l'entière confiance de leurs clients. Mais l'audience terminée, quand le public avait disparu, les deux adversaires se retrouvaient amis intimes. Certes, l'on ne dira pas que cette dissimulation quotidiennement en usage, et pour des intérêts purement matériels, soit le moins du monde répréhensible. Comment donc n'admettrait-on pas qu'en présence d'intérêts sacrés comme ceux de la foi, au milieu d'une discussion qui pouvait dégénérer en un schisme véritable, les deux colonnes de l'Église, Pierre et Paul, se fussent concertés pour que, d'un

[1] Luc., XVIII, 3. — [2] *Galat.*, I, 18.

débat véritablement saint qu'ils établirent publiquement entre eux, sortît la paix de l'Église, l'unité des fidèles [1] ? »

Première lettre de saint Augustin à S. Jérôme.

42. En résumé, saint Jérôme soutenait ici la légitimité du mensonge officieux. Nous n'hésitons pas un instant à dire qu'il se trompait. Tertullien, saint Cyprien, saint Grégoire le Grand, saint Thomas d'Aquin, sont d'accord pour repousser cette explication de l'incident d'Antioche. L'antiquité ecclésiastique n'était cependant pas unanime sur ce point. Ainsi Origène, dans son commentaire sur l'Épître aux Galates, ainsi que dans le Xe livre de ses Stromates, ouvrages qui ne nous sont ni l'un ni l'autre parvenus, soutenait l'hypothèse adoptée depuis par saint Jérôme [2]. A Constantinople, saint Jean Chrysostome faisait de même [3]. La question était donc libre ; les antécédents manquaient pour la fixer quand elle vint frapper le regard de saint Augustin, et solliciter en quelque sorte de ce perçant génie une solution définitive. Augustin, avons-nous dit, n'était encore que simple prêtre. Il ne craignit pas d'entreprendre avec saint Jérôme une controverse dont il sentait toute l'importance. Il écrivit sur-le-champ au solitaire de Bethléem. « Je n'ai jamais contemplé votre visage, lui disait-il, et cependant vous m'êtes connu et cher. J'applaudis à l'ardeur de votre zèle, à la fécondité de vos études dans le Seigneur. Si je n'ai pas eu le bonheur de vous voir moi-même, il me semble que je possède du moins un portrait vivant de votre personne, par le récit d'Alypius, mon ami, dans le cœur duquel vous avez laissé une impression que je partage et qui ne s'effacera jamais. Permettez-moi donc, dans la communion de pensée et de foi qui nous lie, de vous soumettre quelques observations sur deux points qui intéressent l'objet commun de nos sollicitudes. L'église d'Afrique est accoutumée à la version latine des Écritures faite d'après le grec des Septante. Il me semble qu'on devrait s'en tenir là, et se contenter, comme vous l'avez fait pour le livre de Job, d'intercaler entre guillemets les passages qui semblent

[1] S. Hieronym., *Comment. ad Galat.*, lib. I, cap. II, vers. 11; *Patr. lat.*, tom. XXVI, col. 338-341. — [2] Origen., *Fragmenta ex libris Stromatum. Monit.*; *Patr. græc.*, tom. XI, col. 100. — [3] Joan. Chrysost., *In faciem ei restiti*, cap. XVII; *Patr. græc.*, tom. LI, col. 385.

présenter quelque divergence entre le texte original et la traduction des Septante. Cette dernière, vous le savez, jouit d'une autorité incontestée. Pour ma part, j'ai peine à croire qu'un si grand nombre d'interprètes, tous parfaitement versés dans la connaissance de l'hébreu, aient pu laisser échapper des fautes bien considérables. Leur réunion même donne plus de poids à leur interprétation et la fera toujours prévaloir sur celle d'un docteur isolé, même quand ce docteur posséderait comme vous une science incomparable. Remarquez en outre que les hébraïsants modernes, tout en affichant la prétention de suivre pas à pas le texte, et de se retrancher *mordicus*, c'est leur mot, dans les règles grammaticales, finissent cependant par ne pouvoir jamais tomber d'accord sur un passage difficile. Donc, de deux choses l'une : ou le sens d'un texte est clair par lui-même, ou il est obscur. S'il est clair, les Septante n'auront certainement pas manqué de le saisir ; s'il est obscur et qu'ils aient pu se tromper en l'interprétant, vous qui êtes seul, vous qui êtes homme et par conséquent faillible, vous pourrez vous tromper de même. Je supplie votre charité de prendre en bonne part ces quelques observations et de m'en dire votre sentiment[1]. — Il me reste à vous entretenir d'un passage du « Commentaire de l'épître aux Galates, » qui vient de paraître sous l'autorité de votre nom. L'apôtre Paul y est accusé d'une dissimulation indigne de son caractère. On y soutient la légitimité du mensonge officieux. Ces doctrines, présentées sous le patronage d'un homme tel que vous, me causent non moins de surprise que de peine. En tout cas, je voudrais voir réfuter, si cela est possible, les objections qui se présentent en foule dans mon esprit contre une pareille théorie. Il me semble que ce serait un blasphème de supposer que les ministres de l'Évangile, les écrivains inspirés dont chaque parole reflète la vérité divine sans ombre et sans mélange, se fussent prêtés à un mensonge de propos délibéré. Une fois admis en principe que l'Écriture renferme des mensonges officieux, je défie qu'on puisse maintenir la véracité d'un seul pas-

[1] S. August., *Epist.* XXVIII, prima pars ; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 111.

sage. Si Paul, à Antioche, simulait ses objurgations contre Pierre, les manichéens ne manqueront pas de nous dire qu'il dissimulait de même ses véritables sentiments à propos de la légitimité du mariage ou de l'alimentation. Ils se rejetteront sur la crainte de scandaliser les gens mariés ou d'effaroucher les gentils, qui aurait empêché l'Apôtre de tenir avec une sincère indépendance le langage de la vérité. Les témoignages de l'Ancien Testament, invoqués à l'appui de cette thèse, me paraissent susceptibles d'une interprétation toute différente. Je ne la présenterai point ici. Plus que personne vous êtes en état de la découvrir. Mais, je vous en supplie, n'exposez pas l'autorité des Écritures divines à la fluctuation du sens individuel, selon lequel chacun se croira libre d'adopter ou de rejeter à sa fantaisie tel ou tel passage. Faites-moi la grâce de m'expliquer nettement et sans équivoque votre pensée à cet égard. Je prends à témoin l'humanité adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il n'y a dans mon cœur aucune arrière-pensée de critique amère ou hostile. Je puis me tromper, redressez-moi. En tout cas mon erreur, si c'en est une, procède d'un amour sincère pour la vérité. C'est à vous de me démontrer que la vérité peut se concilier avec le système du mensonge officieux [1]. »

Le messager Profuturus. La lettre d'Augustin ne parvient point à saint Jérôme.

43. Ce ton viril convenait à la correspondance de deux pareils génies. Augustin avait raison de combattre le système du mensonge officieux. Jérôme était dans le vrai quand il remontait au texte hébraïque pour arriver à l'interprétation plus précise de l'Écriture. De chaque côté, il y avait donc une sorte de compensation entre deux erreurs involontaires de part et d'autre, mais réciproques. Le solitaire de Bethléem eût certainement accueilli avec bienveil-

[1] S. August., *Epist.* XXVIII, passim; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 111-114. Nous ne savons pourquoi M. Am. Thierry suppose que cette lettre de saint Augustin fut écrite à Rome. (Cf. Am. Thierry, *Saint Jérôme*, tom. II, pag. 137 et pag. 141.) Il ne saurait y avoir aucune incertitude sur ce point. Saint Augustin déclare lui-même que cette lettre fut écrite lorsqu'il n'était encore que simple prêtre : *Primas etiam quas ad te adhuc presbyter litteras præparaveram mittendas per quemdam fratrem nostrum Profuturum.* Or saint Augustin ne fut ordonné prêtre que trois ans après qu'il eut quitté Rome pour n'y jamais remettre le pied. (S. August., *Epist.* LXXI; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 241.)

lance cette lettre, dont le style mâle et nerveux rappelait celui qu'il maniait supérieurement lui-même. Toute une série d'incidents étrangers au débat vinrent se jeter à la traverse. La lettre d'Augustin avait été remise à un prêtre d'Afrique, Profuturus, lequel se disposait à faire un pèlerinage aux lieux saints. Mais au moment de s'embarquer pour la Palestine, Profuturus apprit qu'il venait d'être élu pour évêque par le clergé et le peuple de Cirtha (Constantine). Il dut renoncer à son voyage en Terre-Sainte, et aller prendre possession de son siége. Quelques mois après, il mourait inopinément. Avait-il confié à quelque autre pèlerin la lettre adressée à Jérôme? Ce nouveau porteur avait-il volontairement abusé de cette confiance, ou s'était-il vu lui-même dans l'impossibilité d'accomplir son message? On l'ignore. Toujours est-il que la lettre ne parvint jamais à son adresse. Les ennemis de saint Jérôme étaient nombreux à cette époque, où la question de l'origénisme tenait en suspens l'Orient et l'Occident tout entiers. Ils multiplièrent des copies de cette lettre; ils en répandirent les exemplaires par milliers à Rome, en Italie, en Dalmatie. Vraisemblablement, Rufin était le chef de cette intrigue. Augustin cependant, au milieu des sollicitudes de son nouvel épiscopat, attendait sans impatience la réponse de Jérôme. Un jour on lui annonça qu'un diacre, Præsidius, venu de Bethléem, lui apportait un message de l'illustre solitaire. Mais le billet dont ce diacre était porteur ne faisait pas la moindre allusion aux questions bibliques. C'était une simple et amicale recommandation en faveur de Præsidius. Elle se terminait ainsi : « La retraite et la solitude du cloître ne me protégent point contre les orages. Les flots s'agitent souvent autour de moi. Mais je me repose en Celui qui a dit : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde[1]. » Saluez, je vous prie, de ma part, notre saint et vénérable frère le pape Alypius[2]. Les frères qui servent avec moi le Seigneur dans ce monastère vous adressent leurs hommages. Que Dieu vous maintienne sain et sauf et me rappelle à votre souvenir,

[1] Depuis son pèlerinage en Palestine, Alypius avait été promu au siége épiscopal de Tagaste, sa patrie et celle de saint Augustin.
[2] Joan., XVI, 33.

seigneur vraiment saint et pape vénéré [1]. » Évidemment rien de tout cela ne ressemblait à la réponse attendue par Augustin. Ne sachant à quoi attribuer un silence si obstinément prolongé, l'évêque d'Hippone écrivit une seconde lettre.

Seconde lettre de saint Augustin à St Jérôme.

44. « Cet échange de salutations, disait-il, est un gage précieux de votre bienveillance à mon égard. Je vous en suis donc fort reconnaissant. Mais, je vous prie, abordons enfin des sujets plus sérieux, et dédommagez-moi du malheur d'être si loin de vous, en me faisant partager les trésors de votre science. Bien que je n'aie pu vous connaître personnellement, votre génie m'est connu. Il se révèle par vos ouvrages. Nous bénissons Dieu pour vous, pour nous, pour tous nos frères, d'avoir donné à son Église un homme tel que vous. J'eus l'occasion récemment de lire votre livre *De scriptoribus ecclesiasticis ;* je vous en félicite; il est d'une utilité incontestable. Je ne puis en dire autant du système d'interprétation que vous appliquez à la fameuse discussion de saint Pierre et saint Paul à Antioche. » Augustin reprenait alors, en les accentuant avec une nouvelle vigueur, les divers arguments de sa première lettre, et il ajoutait : « Je vous en conjure, armez-vous d'une sévérité vraiment charitable et fermement chrétienne. Corrigez votre commentaire, faites-en disparaître cette tache, en un mot chantez franchement la palinodie. La vérité chrétienne est incomparablement plus belle que l'Hélène des poètes grecs [2]. Pour cette vérité divine, nos martyrs ont livré contre la Sodome du siècle des combats mille fois plus glorieux que ceux des héros d'Homère contre Ilion. Vous n'avez point cependant, comme Stésichore, pour récompense d'une palinodie, à recouvrer la vue intellectuelle. Tant s'en faut que vous l'ayez jamais perdue ! Cepen-

[1] On peut lire cette lettre « commendatice » dans le recueil des *Épîtres* de saint Jérôme, où elle porte le n° CIII; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 831.

[2] Les mythologues grecs racontaient que Stésichore ayant composé de violentes satires contre Hélène, les demi-dieux Castor et Pollux, frères de cette héroïne, se vengèrent du poète en le frappant de cécité. Pour fléchir leur courroux et recouvrer la vue, Stésichore, changeant le ton de sa lyre, célébra, dans une ode magnifique, les grâces et la vertu de celle qu'il avait outragée. C'est à ce trait de la fable qu'Augustin fait allusion.

dant, par je ne sais quelle fascination, l'œil si clairvoyant de votre génie s'est laissé troubler sur ce point, et n'a pas saisi toutes les conséquences d'un pareil système. Qu'adviendrait-il en effet de l'autorité de nos Livres saints, si l'on admettait que leurs auteurs ont pu, dans un but quelconque, mentir honnêtement, pieusement? Je vous avais déjà écrit une première fois à ce sujet. Sans doute ma lettre ne vous sera point parvenue. Je renouvelle donc aujourd'hui mes instances [1]. » — Par une singulière coïncidence, ou plutôt par suite des intrigues toujours vigilantes du parti origéniste, hostile à saint Jérôme, cette nouvelle lettre eut le sort de la première. Des copies en furent expédiées en Occident. On les faisait passer pour des réfutations que saint Augustin se croyait obligé de publier, dans l'intérêt de la foi mise en péril par le solitaire de Bethléem. Mais saint Jérôme avait en Italie des amis dévoués : ils s'empressèrent de l'informer de ces étranges rumeurs. Ils lui mandaient l'impression produite sur les esprits par l'autorité du nom d'Augustin, et le crédit que prêtait la célébrité de l'évêque d'Hippone à la double accusation de falsificateur des Écritures et d'apologiste du mensonge officieux. Ils lui envoyaient une copie de la seconde lettre d'Augustin, promettant de lui transmettre la première, aussitôt qu'ils auraient pu se la procurer. Leur message parvint à Bethléem et n'étonna pas médiocrement l'illustre solitaire. Sept ans s'étaient écoulés depuis qu'Augustin avait entamé avec lui une correspondance qui se trouvait aux mains de tout le monde. Jérôme seul n'en avait pas su le premier mot. Il eut un moment de cruelle anxiété. Augustin se prêtait-il contre lui à une intrigue coupable? Entrait-il dans le concert de ses ennemis pour le dénigrer en public, et se donner le facile triomphe d'une polémique où la réponse à l'accusation ne pouvait paraître, puisque l'accusé était soigneusement tenu à l'écart?

45. L'incertitude ne fut pas longue. Une troisième lettre de l'évêque d'Hippone, échappant aux mésaventures des précédentes, fut enfin transmise à Bethléem. Elle portait pour suscription : Troisième lettre de saint Augustin. Incident de la leçon

[1] S. August., *Epist.* XL passim; *Patr. græc.*, tom. XXXIII, col. 154-157.

du prophète Jonas.

« Au seigneur vénérable, au frère très-saint et très-aimé collègue dans le sacerdoce Jérôme, Augustin, salut dans le Seigneur. — Déjà je vous ai adressé deux lettres qui sont l'une et l'autre demeurées sans réponse. J'avais écrit la première, quand je n'étais encore que simple prêtre. Profuturus, l'un de mes amis, devenu bientôt évêque et mort prématurément, s'était chargé de vous la remettre en Palestine. Sa promotion, trop tôt suivie de son trépas, ne lui permit point de remplir ce message. J'ignore si cette lettre vous est jamais parvenue, ou si du moins une seconde que je vous écrivis, à quelques années d'intervalle, aura eu un meilleur sort. D'ailleurs, en voici le sommaire. » L'évêque d'Hippone reprenait alors les deux principaux points antérieurement traités, savoir : les inconvénients d'une traduction nouvelle de l'Écriture d'après le texte hébraïque; l'impossibilité d'admettre l'intervention d'un mensonge officieux dans le débat survenu entre les deux princes des apôtres à Antioche. Relativement à la version des Écritures d'après le texte original, il présentait un argument nouveau. « Je préférerais de beaucoup, disait-il, que vous vous contentiez de nous donner une traduction exacte du grec des Septante. Voici pourquoi. La version nouvelle que vous préparez jettera le trouble dans les églises latines, habituées à une leçon différente. Jusqu'ici on se bornait, dans une controverse, à vérifier le passage contesté sur le grec, généralement compris par tout le monde lettré. Désormais il faudra recourir à l'hébreu, dont la connaissance est fort rare. C'est ce qui vient d'arriver, dans l'église africaine d'Oëa, à l'un des évêques mes collègues. Il faisait lire votre traduction latine du prophète Jonas. Arrivé au passage où le prophète cherchant un refuge contre les ardeurs du soleil, dans la campagne de Ninive, Dieu fait surgir un arbuste pour le couvrir de son ombre, le lecteur donna à cet arbuste le nom de lierre (*hedera*), que vous avez cru devoir adopter [1]. Or, à ce mot, le peuple, habitué à l'interprétation des Septante, se leva en tumulte et s'écria : « Non, non, ce n'était point un lierre, mais une courge (*cucurbita*). On falsifie les Écri-

[1] Jonæ, IV, 6.

tures! — Pour apaiser l'effervescence, l'évêque dut recourir aux docteurs hébreux et leur soumettre la question. Soit ignorance, soit malice, ces fils de Jacob déclarèrent que l'évêque avait tort, et que le texte hébreu indiquait très-réellement l'arbuste du prophète sous un nom équivalent à celui de *cucurbita*. L'évêque fut obligé de passer condamnation sur ce point et de revenir à l'ancienne version italique. Sans cela, tous les fidèles eussent déserté son église [1]. »

46. La réponse de Jérôme fut vive, sans être pourtant aussi amère qu'on aurait pu l'attendre de son génie naturellement fougueux. « Vous me demandez, dit-il, de répondre à des lettres que vous m'auriez antérieurement adressées. Je n'en ai reçu aucune. Il me semble bien étonnant qu'au lieu de m'être transmises, ces lettres fassent maintenant le tour de l'Italie et défraient la curiosité des oisifs de Rome. Entre amis, il faut parler franc et vider jusqu'au fond les querelles. Ceux qui m'entourent dans ce monastère, les fidèles du Christ qui vivent en grand nombre à l'abri des lieux saints, voulent me soutenir que votre procédé à mon égard manque de sincérité. Ils prétendent que vous songez à élever votre gloire sur les ruines de ma réputation; que vous me provoquez insidieusement sans que je puisse vous répondre, comme si je redoutais la lutte; en un mot que vous prenez le rôle du vainqueur, me laissant celui du vaincu. En vérité, je ne le puis croire. Depuis qu'une copie de vos lettres précédentes m'est parvenue, j'ai hésité à vous répondre, ne sachant si elles sont véritablement votre œuvre. D'ailleurs, il me déplairait souverainement d'entamer une aigre et dure polémique avec un évêque de ma communion. Faites-moi tenir un exemplaire authentique, signé de votre main. Je vous répondrai alors. Sinon, ne poursuivez pas davantage un vieillard confiné dans sa pauvre cellule. Voulez-vous des luttes brillantes, où vous puissiez étaler les trésors de votre érudition, les ressources de votre génie? Choisissez parmi les jeunes et féconds orateurs de Rome un adversaire qui se fera gloire de

Première réponse de saint Jérôme.

[1] S. August., *Epist.* LXXI; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 242, 243.

rompre une lance avec un évêque, et de soutenir contre lui une thèse exégétique. Pour moi, soldat jadis, je ne suis aujourd'hui qu'un vétéran, capable tout au plus d'applaudir à vos victoires, trop usé pour rentrer dans l'arène. Je dirais volontiers avec le poète :

Omnia fert ætas, animum quoque. Sæpe ego longos
Cantando puerum memini me condere soles :
Nunc oblita mihi tot carmina; vox quoque Mœrim
Jam fugit ipsa [1].

Mais à ce souvenir trop profane je préfère l'exemple biblique du vieux chef de Galaad, Berzellaï [2]. Au moment où David voulait le combler d'honneurs, il lui répondit qu'il avait passé l'âge où ces choses ont encore de l'attrait, et montrant son fils, il pria le roi de porter ses bienfaits sur ce jeune homme. Vous protestez n'avoir composé aucun livre contre moi. D'où sort donc celui qui s'est répandu en Italie sous votre nom? Puisque vous le désavouez, comment pouvez-vous exiger de moi que j'y réponde? Je ne suis pas assez stupide pour m'offenser d'une différence d'opinion entre nous sur une matière quelconque. Ce qui blesserait l'amitié, ce qui en violerait manifestement les droits, ce serait une critique de parti pris, laquelle, à mon insu, s'attaquerait à toutes mes paroles, dénigrerait mes livres et sous prétexte de me rendre la vue prétendrait me faire chanter la palinodie. Ne donnons pas au monde le spectacle d'une lutte puérile, qui désolerait nos amis et ferait triompher nos détracteurs. Je vous parle avec cette franchise, parce que mon amour pour vous est sincère en Jésus-Christ. D'ailleurs, je ne sais pas retenir sur mes lèvres une pensée qui est dans mon cœur. Je n'ai pas enfoui ma jeunesse et consumé ma vie dans un monastère pour entrer à mon âge en lutte avec un évêque de votre mérite, un évêque que j'ai aimé sans même l'avoir connu, un évêque qui m'a demandé le premier mon amitié, un évêque dont la gloire naissante me comble de joie et auquel je serais si heureux de laisser l'héritage de mes travaux scripturaires [3] ! »

[1] Virgil., *Eclog.* IX. — [2] II *Reg.*, XIX, 32-37. — [3] S. Hieronym., *Epist.* CV; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 851.

S. Jérôme démontre la nécessité d'une traduction des livres saints d'après le texte original.

47. Cette effusion de sensibilité, mêlée de reproches vraiment paternels, toucha vivement l'évêque d'Hippone. Il répondit à l'illustre solitaire de façon à dissiper ses légitimes sujets de plainte. Les malentendus furent expliqués. Les mésaventures de la correspondance précédente furent mises à jour. Il y avait eu soit une indiscrétion coupable, soit une intrigue hostile, dans la fausse direction des lettres d'Augustin. Peut-être la célébrité des deux correspondants avait-elle, sans autre mauvaise intention, provoqué l'infidélité des messagers antérieurs. Quoi qu'il en soit, des précautions furent prises, de part et d'autre, pour éviter à l'avenir le retour de ces désagréables incidents. Restait à éclaircir la double question qui faisait l'objet de la controverse. Sans aucune arrière-pensée d'amertume, mais avec une vigueur incroyable d'argumentation, Jérôme entreprit la lutte. Sa justification, au point de vue de la nouvelle traduction des livres saints d'après le texte hébreu, ne laisse aucune place à la réplique. « Selon vous, dit-il, j'ai tort d'essayer un pareil travail, après celui que les anciens nous ont laissé. Votre dilemme vous semble triomphant. Il s'agit, dites-vous, ou de passages clairs par eux-mêmes, ou de textes réellement obscurs. Sur ceux-ci vous pouvez vous tromper aussi bien que l'ont pu les Septante ; sur ceux-là, dès lors qu'ils sont clairs et d'un sens obvie, les Septante les ont certainement bien interprétés, et votre version est inutile. Je vous rétorquerai facilement ce dilemme. Tous les anciens interprètes, qui nous ont précédés dans le Seigneur, se sont nécessairement trouvés en présence de ces passages intrinséquement obscurs ou manifestement clairs. Pourquoi donc, quand il s'agit de textes obscurs, déployez-vous toute la vigueur de votre génie pour les éclaircir mieux que ne l'ont fait les anciens? Et, s'il s'agit de textes clairs par eux-mêmes, n'est-il pas superflu de prendre la parole après eux? Ainsi Origène, Eusèbe de Césarée, Théodore d'Héraclée, Asterius de Scythopolis, Apollinaire de Laodicée, Didyme d'Alexandrie, Hilaire de Poitiers, Eusèbe de Verceil et notre grand Ambroise ont commenté tous les psaumes. Cela vous a-t-il empêché de publier vos *Explanationes in Psalmos*? Si les psaumes sont obscurs, vous avez pu vous tromper

dans leur interprétation. Si le sens en est manifestement clair, les commentateurs précédents l'auront nécessairement bien saisi, et votre interprétation devient superflue. En pressant la conséquence de votre principe, il n'y aurait plus aucune étude à faire sur les Écritures, après ce qu'en ont dit nos prédécesseurs. Et cependant vous n'hésitez point à écrire après eux. De grâce, laissez aux autres la faculté que vous vous attribuez à vous-même. En ce qui me concerne, le but que je me suis proposé, dans ma version d'après l'original, n'est pas de contredire les traductions faites sur le grec. J'ai voulu surtout mettre en lumière, d'après l'hébreu lui-même, les témoignages favorables au christianisme, que les Juifs s'efforcent ou de dénaturer ou de passer sous silence. J'ai voulu mettre cette arme aux mains de nos frères. Après cela, chacun est libre d'adopter ma version ou de la rejeter. L'un trouve ses délices à boire le vin vieux des antiques interprètes; il dédaigne mon vin nouveau. Je ne m'en offense point. Quant au plan que je me suis tracé pour ce labeur immense, je l'ai développé amplement, soit dans le livre *De optimo genere interpretandi*, soit dans les préfaces particulières placées en tête de chacun des Livres saints. Vous me demanderez peut-être pourquoi j'ai compris le Nouveau Testament dans l'ensemble de ma traduction. Il ne manque pas, direz-vous, d'hellénistes en notre temps, et chacun pouvait vérifier sur l'original l'exactitude des versions précédentes. Eh bien! je l'ai fait précisément pour donner une preuve irréfragable de la fidélité scrupuleuse avec laquelle je procède. Le grec est en effet si répandu parmi nous, que la plupart des lecteurs sont en état de confronter ici ma traduction latine avec le texte même du Nouveau Testament. J'ai cru qu'en me trouvant fidèle sur ce point, ils en concluraient que je ne le suis pas moins vis-à-vis de l'hébreu. Si vous en doutez, consultez les docteurs juifs. Mais, direz-vous, ce contrôle n'est pas si facile, et vous en appellerez à cette anecdote du lierre de Jonas, qui faillit renverser de son siége un des évêques africains vos collègues. Rien n'est pourtant plus simple et plus inoffensif que le changement introduit à ce sujet, dans ma version de Jonas. L'arbuste miraculeux qui protégea le prophète, n'est pas

proprement un lierre, mais c'est encore moins une courge. C'est une plante particulière à la Judée, dont les feuilles, larges comme celles de la vigne, en ont à peu près la forme. A peine planté, cet arbuste croît à une grande hauteur, sans avoir besoin de support comme la courge ou le lierre, et se soutient par son propre tronc. Les Hébreux l'appellent *kikeïon*, les Syriens, *kikeïa*. Ce nom n'a pas d'équivalent dans la langue grecque. Les Septante l'ont rendu par κολοκύνθη (*cucurbita*, courge); Aquila par κισσὸς (lierre). Je n'ai donc fait que suivre un usage établi, en adoptant ce dernier mot, d'autant que l'arbuste en question ressemble plus au lierre qu'à la citrouille, et que le vocable hébreu *kikeïon* est plus rapproché du grec κισσὸς. Quant aux juifs consultés par votre collègue d'Afrique, il est évident qu'ils ne connaissaient point cette plante et qu'ils ignoraient la langue hébraïque; ou plutôt ils auront voulu faire une mauvaise plaisanterie aux partisans de la courge, *ad irridendos cucurbitarios* [1]. »

48. Augustin passa condamnation sur ce premier point. Dans sa réponse, il se déclarait convaincu. « Je demeure, disait-il, persuadé de l'utilité de votre version des Écritures d'après le texte hébraïque. Il ne se peut rien, en effet, de plus utile pour l'Église, puisque vous nous remettez entre les mains des armes dont la perfidie judaïque avait voulu nous dépouiller [2]. » Jérôme fut moins heureux, quoique non moins énergique, dans sa défense du mensonge officieux. « Vous me demandez compte, dit-il, du sentiment que j'ai adopté dans mon commentaire de l'Épître aux Galates. Le concert que je suppose entre les deux apôtres vous semble une dissimulation inacceptable. Je n'ai cependant point inventé ce système, je l'ai emprunté aux écrits spéciaux d'Origène. Tous les auteurs que je mentionne dans ma préface, Didyme d'Alexandrie mon clairvoyant aveugle, Apollinaire de Laodicée, Alexandre, Eusèbe d'Emèse, Théodore d'Héraclée, et, en ces derniers temps, l'illustre Jean de Constantinople, l'ont admis sans difficulté. De quoi s'agit-il en effet? de sauvegarder la double autorité du prince

S. Augustin reprend la discussion doctrinale du mensonge officieux. Conciliation.

[1] S. Hieronym., *Epist.* CXII, nos 20-22; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 928-931. — S. August., *Epist.* LXXIII, cap. v; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 290.

des apôtres et du docteur des nations. Il me semble qu'un évêque tel que vous, dont le nom est vénéré par tout l'univers, ne saurait plus utilement employer son crédit qu'à propager une doctrine si importante pour le maintien de la hiérarchie apostolique. Sous mon toit de chaume, parmi les pauvres moines qui se sont associés à mon indigence, il ne m'appartient guère de traiter des sujets si relevés. Mais en confessant volontiers mon insuffisance, je puis du moins me rendre le témoignage que je cherche à l'étayer par l'autorité des anciens, dont j'étudie scrupuleusement les ouvrages et dont je m'efforce de suivre pas à pas toutes les traces. Les trésors d'érudition tant sacrée que profane dont vos écrits sont pleins, me prouvent que vous faites de même [1]. » Après cet exorde par insinuation, Jérôme aborde le fond de la difficulté. « Bien que je m'appuie sur les illustres apologistes qui m'ont précédé, dit-il, ce n'est pas seulement par l'autorité des témoignages, mais par celle de la raison et de la vérité que je veux défendre mon sentiment [2]. » Il remonte alors à la chronologie des Actes des apôtres; il fait remarquer qu'avant la scène d'Antioche, saint Pierre avait eu la fameuse vision qui lui présentait l'abolition des rites mosaïques sous le symbole d'une immense table, chargée de toutes sortes d'aliments, sans distinction de purs et d'impurs. Le baptême du centurion païen, Cornelius, l'imposition des mains aux gentils de Césarée avaient également précédé la scène d'Antioche. Par conséquent, il est incontestable que dès cette époque saint Pierre proclamait l'abolition de la loi mosaïque. Donc il était à Antioche exactement du même avis que saint Paul. Ses ménagements vis-à-vis des convertis du judaïsme étaient identiquement les mêmes que ceux dont l'Apôtre des nations usa en d'autres circonstances bien connues. « Donc enfin, ajoutait-il, puisque Pierre et Paul professaient à ce sujet la même doctrine, puisqu'ils avaient la même conduite, à moins d'une véritable folie, on ne peut admettre que leur débat public à Antioche ait été autre chose qu'une scène concertée entre eux pour rassurer la conscience inqui

[1] S. Hieronym., *Epist.* CXI, nos 4-6. — [2] *Ibid.*, no 6.

des convertis de la gentilité [1]. » — Augustin n'eut pas de peine à rétablir ici la véritable et saine doctrine, qui est demeurée celle de l'Église. A l'autorité des pères grecs sur lesquels s'appuyait saint Jérôme, il répond par celle des plus illustres docteurs de l'Occident, notamment saint Cyprien et saint Ambroise. « D'ailleurs, ajoute-t-il, la question est encore libre, et l'Église ne l'a point tranchée. Laissons donc de côté l'argument des témoignages, et ne nous appuyons que sur la doctrine des Écritures canoniques. Il vous paraît impossible que Paul ait jamais eu le droit de reprocher au prince des apôtres d'avoir judaïsé, puisqu'en vingt occasions Paul a judaïsé lui-même. Laissez-moi vous dire que ce n'est point ainsi qu'il faut poser la question. Nous examinerons plus tard ce que Paul a fait. Écoutons d'abord les principes invariables et fixes qu'il a posés. Ces principes sont pour moi résumés dans la parole de l'Épître aux Galates : « Retenez ce que je vous écris; car Dieu, en présence duquel je suis, sait que je ne mens pas [2]. » De ce principe, qui écarte toute idée de mensonge officieux, Augustin déduit comme conséquence nécessaire la vérité absolue, inspirée, divine, des Écritures. Il passe ensuite à l'examen de la scène d'Antioche. Il accorde à Jérôme qu'entre saint Pierre et saint Paul il n'existait pas de divergence doctrinale; il reconnaît que saint Paul a judaïsé comme saint Pierre. Leur condescendance pour les convertis de la race de Jacob n'avait rien de répréhensible en soi. « Après l'ascension du Sauveur et la descente du Saint-Esprit au cénacle, dit-il, les cérémonies de l'ancienne loi n'étaient intrinsèquement ni bonnes, ni mauvaises. Elles avaient cessé d'être obligatoires, sans être encore réprouvées; elles étaient mortes, elles n'étaient point encore mortifères; en un mot, elles étaient devenues choses indifférentes, dont on pouvait user dans une certaine mesure pour la conversion des juifs, de même qu'on les pouvait négliger vis-à-vis des gentils. C'est ainsi que l'apôtre saint Paul, qui avait soumis Timothée à la circoncision, ne l'imposa nullement à Tite, son autre disciple. Les circonstances seules déterminaient

[1] S. Hieronym., *Epist.* CXI, n°s 7-20. — [2] *Galat.*, I, 20.

donc, par des raisons de convenances particulières, la conduite à tenir. Or, dans l'incident d'Antioche, la conduite de saint Pierre sembla précisément manquer d'opportunité, puisqu'elle pouvait jeter les convertis du paganisme dans une exagération voisine de l'erreur. C'est donc très-réellement, en toute sincérité et sans ombre de dissimulation, de concert, ni de mensonge officieux, que Paul résista en face à saint Pierre. Exemple immortel! ajoute Augustin. Pierre accepte, avec la pieuse douceur d'une sainte et bénigne humilité, l'avertissement que Paul lui adresse dans la liberté d'une charité divine. Pierre lègue à la postérité ce rare et saint exemple d'un supérieur qui se laisse fraternellement reprendre par son inférieur. Pierre est plus grand, dans sa modestie, que Paul dans son ardeur intrépide pour la défense de la vérité évangélique. C'est en effet un acte mille fois plus méritoire d'accepter une correction que d'avoir le courage de la faire. Porphyre n'a rien compris à tout cela. L'humilité de Pierre, l'apostolique indépendance de Paul sont toutes deux admirables [1]. » — Jérôme ne poursuivit pas la lutte. Il avait d'avance indiqué la solution que l'évêque d'Hippone présentait d'une façon si péremptoire. « En somme, avait-il dit, il n'y a pas grande différence entre votre sentiment et le mien. Je soutiens que Pierre et Paul, par crainte des Juifs, ont extérieurement pratiqué les observances de la loi. Vous prétendez qu'ils en ont usé de la sorte non par crainte, ni par dissimulation, mais par une condescendance affectueuse. Crainte ou miséricorde, j'aime encore mieux la seconde que la première. » Telle fut l'issue de ce débat entre les deux plus grands génies du v[e] siècle. Les ennemis de l'Église, les envieux d'Augustin, les détracteurs de Jérôme, avaient espéré que cette polémique retentissante laisserait une implacable inimitié entre les illustres rivaux. Il n'en fut rien. Jérôme continua à bénir le nom d'Augustin, et ces deux athlètes de la vérité se montrèrent bientôt ensemble, unis comme des frères d'armes, pour combattre la plus perfide et la plus tenace des hérésies, celle de Pélage.

[1] S. August., *Epist.* LXXXII, n° 22; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 286.

§ V. Saint Augustin et les Donatistes.

Concile d'Hippone en 393. Discours d'ouverture par saint Augustin.

49. L'erreur pélagienne ne se produisit avec quelque éclat dans le monde qu'après la prise de Rome par Alaric. Les quinze premières années du pontificat de saint Augustin s'écoulèrent donc sans qu'il eût à s'en préoccuper. Les adversaires les plus dangereux qu'il rencontra sur son chemin, durant cette première période de son apostolat, furent les donatistes. Il ouvrit contre eux la lutte avant même d'avoir reçu la consécration épiscopale. Dès l'an 393, quand il n'était encore que simple prêtre, un concile provincial de toutes les églises d'Afrique s'était tenu à Hippone, sous la présidence du métropolitain de Carthage, Aurelius. Cette assemblée renouvela pour Augustin les honneurs décernés jadis par les pères de Nicée au diacre Athanase. Augustin fut chargé de porter la parole devant cette imposante réunion. Le fait était d'autant plus glorieux qu'il était plus insolite. On se rappelle que, suivant la discipline des églises africaines, nul prêtre n'avait le droit de prêcher devant un évêque. Le vénérable Valère, en dispensant Augustin de cette règle, avait suscité d'abord d'assez vives oppositions. Il semble que le concile d'Hippone ait voulu, dans une circonstance solennelle, confirmer par son autorité collective l'exception méritée dont l'illustre prêtre venait d'être l'objet. Le discours d'Augustin fut une magnifique exposition de la doctrine catholique. Les pères furent unanimes à en demander la publication. Il porte maintenant, dans les œuvres complètes du grand docteur, le titre *De fide et symbolo* [1]. « Nous croyons, disait l'orateur, en l'Église sainte et catholique. *Sanctitas* vient de *sanciri*. Étymologiquement ces deux termes sont les mêmes. Sanctionner, affirmer, garantir la véracité des promesses divines et des enseignements de la foi, tel est donc essentiellement le caractère de l'Église sainte. Elle est aussi catholique, c'est-à-dire universelle, par la charité et l'amour. Or, les hérétiques, les schismatiques, ont des congrégations qu'ils décorent du nom d'églises. Mais les héré-

[1] S. August., *De fide et symbolo; Patr. lat.*, tom. XL, col. 180-196.

tiques, en violant la foi véritable, outragent la sainteté essentielle de l'Église du Christ : les schismatiques, tout en retenant jusqu'à un certain point l'identité du dogme et en professant à peu de chose près notre propre foi, déchirent par leurs dissensions le lien d'harmonieuse charité qui, dans l'Église catholique, unit tous les fidèles à Dieu par un amour commun, descendu de ce centre immuable pour se répandre par l'affection fraternelle sur chacun des membres adoptifs de Jésus-Christ [1]. » Sous ces traits généraux, l'orateur désignait l'hérésie manichéenne et le schisme donatiste, les deux fléaux qui désolaient alors l'Afrique chrétienne. Dès ce moment, Augustin avait arrêté dans sa pensée, vis-à-vis du donatisme, une ligne de conduite pleine de mansuétude et de charité, qui devait à la longue triompher de l'orgueil des dissidents. Sous son inspiration, le concile d'Hippone formula le décret suivant : « Attendu que les précédents synodes ont statué qu'aucun clerc donatiste ne serait, après abjuration, réintégré dans son grade, mais qu'il descendrait au rang des laïques, il a plu aux pères de maintenir ce point de discipline traditionnel. Cependant, comme la voie du salut ne doit être fermée à personne, et que, vu la pénurie des clercs à ordonner régulièrement, plusieurs églises sont en souffrance, on fera une exception pour les membres repentants du clergé donatiste qui n'auront point pratiqué la rebaptisation, et pour ceux qui ramèneront leurs troupeaux entiers au giron de l'Église catholique. Car indubitablement l'extinction du schisme parmi leur peuple, les avantages de la réunion, ce sacrifice tout de charité offert au Dieu de paix, effaceront les fautes qu'ils auraient pu antérieurement commettre, même celle de la rebaptisation qu'ils auraient cru légitime d'après l'exemple de leurs prédécesseurs. Toutefois, cette mesure de condescendance ne sera définitive qu'après la confirmation de l'Église d'outre-mer (l'Église romaine). » Nous verrons ces principes de conciliation s'accentuer bien plus nettement encore, après la promotion de saint Augustin à l'épiscopat. Les pères

[1] S. August., *ibid.*, cap. IX, X.

d'Hippone avaient ordonné que chaque année un concile provincial de l'Afrique se réunirait tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, sous la présidence du métropolitain de Carthage. En face de l'insidieuse propagande manichéenne et des aveugles fureurs du donatisme, on sentait le besoin de mettre davantage en relief la majestueuse harmonie du catholicisme, représenté dans de pacifiques assemblées par tout l'épiscopat africain. Aux époques les plus diverses de l'histoire, il en fut de même. L'unité catholique se resserre en un faisceau plus compacte, à mesure que l'hérésie et le schisme étendent leurs funestes divisions au sein du troupeau de Jésus-Christ. C'est ainsi qu'à Hippone les pères avaient unanimement statué que le métropolitain de Carthage, agissant à cet égard comme les patriarches dans l'étendue de leur juridiction, serait chargé annuellement de promulguer par une lettre pascale le jour où dans toutes les églises on devait célébrer la fête de Pâques. L'unité liturgique ne semblait pas moins nécessaire que l'unité doctrinale, et l'on estimait que l'édification générale du peuple chrétien avait autant à gagner à l'une qu'à l'autre.

La « cantilène, » ou alphabet de S. Augustin contre les Donatistes.

50. Tout un programme épiscopal était tracé d'avance dans les délibérations du concile d'Hippone. Le génie de saint Augustin eut ce caractère vraiment exceptionnel que la hauteur des vues s'alliait toujours dans son esprit à une utilité actuelle et pratique. La sublimité de son essor, comme philosophe, comme théologien, comme orateur, comme polémiste, ne le détourna jamais de son but unique, le salut des âmes, le progrès de la foi parmi ses contemporains. Il nous reste un monument peu connu de son zèle d'apôtre et des pieuses industries de sa charité, pour se mettre à la portée de toutes les intelligences et populariser en quelque sorte la vérité catholique au sein des races africaines. Si personne n'eut une imagination plus brillante et plus riche que saint Augustin, en revanche personne ne fut moins poète que lui, dans le sens étroit du mot, et sous le rapport de la facture technique du vers. Les contraintes de la césure, du nombre, de la prosodie, n'étaient pas faites pour ce puissant dialecticien. Mais il savait se plier à toutes les exigences, et s'imposer les travaux les moins

conformes à la nature de son génie, sans aucun souci de sa gloire littéraire, dès qu'il était question de sauver les âmes. Il entreprit donc de résumer l'histoire du schisme donatiste et d'en réfuter les erreurs doctrinales dans une pièce de près de trois cents vers, intitulée : *Psalmus contra partem Donati* [1]. Chaque strophe portait une lettre de l'alphabet, en sorte que l'ensemble de cette composition représentait assez exactement un abécédaire. « Mon but, dit-il, était, sous la forme naïve d'un chant populaire, d'atteindre les intelligences les moins lettrées, les ouvriers, les soldats, les laboureurs, les matelots [2]. » Le rhythme qu'il adopta rappelait la cadence naturelle frappée par les rameurs, ou par le fléau sur les gerbes. Tout le morceau était monorime; chaque vers était coupé par une césure médiane. « Ce fut, ajoute saint Augustin, la seule règle de prosodie à laquelle je m'astreignis. En somme, cela ne rentrait dans aucune des catégories officielles de versification, mais je n'aurais pu conserver la forme métrique sans me trouver dans la nécessité d'employer des termes trop relevés pour ceux à qui je m'adressais [3]. » Le succès le plus complet répondit aux espérances de l'illustre auteur. La cantilène contre Donat fit le tour de l'Afrique; elle était sur toutes les lèvres et dans toutes les mémoires. Elle aida puissamment au triomphe de la vérité catholique. A un point de vue plus spécial, elle fut, avec les hymnes de saint Ambroise, l'un des premiers essais de la rime appliquée à la poésie, et marqua une époque de transition entre la prosodie latine et la versification de nos langues modernes (393).

Lettre de S. Augustin à Maximinus. Abjuration de Maximinus.

15. A la même époque, Augustin, encore simple prêtre, adressait à Maximinus, évêque donatiste de Sinita, l'ancienne Sunites des Numides, une lettre où il préludait avec une noble indépendance de langage à ses grandes luttes contre le schisme. Le ton de cette épître est celui d'une apostolique fierté, jointe à un sentiment brûlant d'amour fraternel. Sinita était une petite cité voisine d'Hippone, sur la route qui menait à Carthage. Les circoncellions

[1] S. August., *Opera; Patr. lat.*, tom. XLIII, col. 24. — [2] S. August., *Retract.*, lib. I, cap. XX. — [3] *Ibid.*

pouvaient, d'un coup de poignard, venger l'injure qu'on faisait à leur évêque. Mais l'âme d'Augustin était inaccessible à une crainte humaine. La suscription de la lettre portait ces mots : « Au seigneur très-aimé et honorable frère Maximinus, Augustin, prêtre de l'Église catholique, salut dans le Seigneur. — Ne vous étonnez pas, disait Augustin, du titre de « seigneur » que je donne à votre bienveillance. L'apôtre nous apprend que nous avons été appelés à la sainte liberté des enfants de Dieu, mais à la condition de nous rendre réciproquement, en toute charité, l'hommage de notre déférence mutuelle [1]. En ajoutant à ce vocable d'honneur le titre de « très-aimé, » Dieu m'est témoin que j'écris ce que je sens. Il sait, en effet, ce grand Dieu, non-seulement que je vous aime, mais que je vous aime comme moi-même. En conscience, je vous souhaite tous les biens auxquels j'aspire pour mon propre compte. En vous saluant du titre d' « honorable, » je ne prétends point honorer votre épiscopat ; car, à mes yeux, vous n'êtes pas évêque. Ne vous offensez pas de cette franche déclaration ; l'Évangile m'en fait une loi quand il ordonne à ses ministres de ne jamais s'écarter de l'*est*, *est*, ou *non*, *non*. Mais du moins, vous et tous les autres donatistes, vous êtes mes frères, et c'est sous la garantie de notre fraternité commune que je place cette lettre. On m'avait dit de vous, qu'à la différence des autres donatistes, vous ne pratiquiez point la réitération du baptême. Ce respect pour la règle de l'Église catholique m'avait fait concevoir la plus haute idée de votre caractère. Je me promettais d'aller vous trouver un jour, et j'espérais, dans une conférence intime, éclaircir à vos yeux les quelques difficultés qui pouvaient vous retenir encore loin du centre de l'unité. Mais voici que tout récemment, vous avez accueilli un diacre de Mutugenna, parjure du catholicisme. Vous l'avez admis à votre communion, et l'on m'assure que vous lui avez réitéré le baptême ; en sorte que je pleure à la fois sur la chute d'un de mes frères et sur l'erreur qui vous a rejeté vous-même dans la faction des rebaptisants. J'ai couru à Mutugenna, dans l'espoir d'y rencontrer le diacre ; il n'y était point. C'est donc à vous que je m'adresse. Je ne puis croire

[1] *Galat.*, v, 13.

encore que la réitération du baptême ait eu lieu. Vous savez aussi bien que moi qu'elle serait un crime. Si les Juifs n'osèrent partager la robe sans couture de Jésus crucifié, vous n'auriez pas l'affreux courage de violer l'unité du sacrement de Jésus glorifié. Mandez-moi que c'est un faux bruit, une rumeur populaire dénuée de fondement. Ayez jusqu'au bout le courage et la liberté de votre foi, et puisque vous condamnez la rebaptisation séparez-vous de ceux qui l'imposent par la violence. O mon frère Maximinus, ne reculez devant aucune considération humaine, ne vous laissez point effrayer par les hommes, contemplez le Christ et suivez-le courageusement dans le chemin de la vérité! Les honneurs du siècle passent; les ambitieuses pensées s'évanouissent. Au futur jugement de Dieu, que deviendront les trônes superbes, les chaires recouvertes de pourpre et d'or, les troupes de vierges chantant les louanges de l'évêque? L'évêque sera seul, accusé par sa propre conscience et jugé par l'arbitre des consciences. Les honneurs d'aujourd'hui seront des charges alors; ce qui relève en ce monde votre dignité, l'écrasera pour les siècles éternels. Si mon évêque était en ce moment à Hippone, il eût sanctionné de son autorité cette lettre que j'adresse à votre bienveillance. Mais il est absent, et je ne veux pas tarder une minute à vous demander des explications sur ce triste sujet [1]. » — Nous n'avons plus la réponse de Maximinus, et ne savons même pas s'il répondit à cette interpellation du prêtre d'Hippone. Mais nous apprenons, par une lettre de saint Augustin écrite vers l'an 407, que l'évêque schismatique de Sinita eut le courage d'abjurer ses erreurs et d'aller en solliciter l'absolution à Rome, près du pape saint Innocent I. Les donatistes éclatèrent alors en menaces. Saint Augustin le leur reprochait avec énergie. « Vous venez, leur dit-il, d'envoyer un crieur public à Sinita. Il a proclamé dans toutes les rues cette sentence de votre cruauté : Quiconque communiquera avec Maximinus, verra sa maison incendiée! Vous avez pris cette résolution barbare, et cependant Maximinus n'est point encore de retour de son voyage

[1] S. August., *Epist.* XXIII passim; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 94-98.

en Italie. Quel sort lui réservez-vous donc à lui-même, quand il remettra le pied sur le territoire africain [1] ? »

Violences des donatistes. Courage apostolique de saint Augustin.

52. Les violences des donatistes rappelaient le souvenir des persécutions païennes les plus sanglantes. Augustin signalait cette fureur et la dénonçait à l'indignation publique. « Vous profanez, disait-il, le nom du Dieu de paix que vous invoquez sans cesse ; vous inaugurez le règne de la terreur et du sang. Naguère, un prêtre de Casphalia, Marc, de son plein gré, sans aucune espèce de coaction matérielle ou morale, s'est fait catholique. Vos bandes de circoncellions l'ont assailli dans une embuscade, et il fût mort entre leurs mains, si la Providence de Dieu n'eût permis que des passants survinssent pour délivrer l'innocente victime. Restitutus, de Victoria, avait de même abjuré le schisme. Des hommes armés vinrent le saisir dans sa demeure, le chargèrent de coups et le roulèrent dans une mare bourbeuse. Ils le jetèrent ensuite sur une charrette, le recouvrirent d'une natte de jonc (*buda*), et l'emmenèrent en captivité dans les montagnes. Il y serait encore si votre évêque, Proculéien, menacé pour ce rapt de toute la rigueur des lois, ne l'eût fait relâcher. L'évêque d'Urga, Marcianus, eut aussi le courage de renoncer à votre schisme pour rentrer dans la communion de la véritable Église. Il n'échappa à votre vengeance qu'en s'exilant. Mais les clercs de votre parti voulurent se dédommager; ils lapidèrent un de ses sous-diacres, et rasèrent les maisons de tous les catholiques [2]. » Une pareille effervescence parmi les donatistes nous permet d'apprécier la gravité des périls auxquels Augustin s'exposait en les combattant. Il nous en a laissé lui-même une vive peinture, dans un sermon sur les devoirs du bon pasteur. « Au pied de la lettre, disait-il, je me trouve entre les mains des brigands et sous la dent des loups furieux. Oh! je vous en conjure, frères bien-aimés, priez pour moi. Les brebis que notre sollicitude pastorale va chercher au milieu de tant de dangers, ne sont pas seulement des brebis errantes ; elles sont révoltées ; elles protestent contre notre [illegible] [illegible] prétendent que leur égare-

[1] S. August., *Epist.* cv, col. 397. — [2] *Epist.* cv, cap. II, tom. cit.

ment, leur perte, ne nous regardent pas. Que nous voulez-vous? me disent-elles. Pourquoi nous cherchez-vous? — Hélas! je vous poursuis, je vous cherche parce que vous êtes égarées, parce que je veux vous arracher au précipice et à la mort. — Mais comme si leur erreur n'était pas un motif suffisant pour autoriser nos poursuites, elles me répondent: Si je m'égare, si je me perds, que vous importe? Je veux m'égarer, je veux périr. N'en ai-je pas le droit? — Ainsi elles disent; mais plus elles accusent cette volonté sacrilége, plus j'ai le devoir de m'y opposer. Alors, je l'avoue, je multiplie mes démarches jusqu'à l'importunité. Je me souviens du précepte apostolique: « Prêchez la parole; insistez à temps et à contre-temps [1]. » J'insiste donc, à temps pour ceux qui consentent à écouter ma voix, à contre-temps pour ceux qui résistent. Oui, je suis, je serai, je ne cesserai d'être importun pour ceux-là! Vraiment, vous voulez vous perdre, vous voulez périr; eh bien, moi je ne le veux pas! Il ne le veut pas non plus, ce grand Dieu dont les jugements épouvantent ma conscience. Si je me prêtais à votre volonté, ne me dirait-il pas un jour: Tu n'as pas rappelé la brebis errante; tu n'as pas cherché les âmes qui se perdaient? Quelles que soient donc vos fureurs, vos menaces, vos vengeances, je ne les crains pas. Ce que je redoute, ce que je crains, c'est « le tribunal du Christ auquel nous comparaîtrons tous [2]. » Ce tribunal suprême, vous ne le renverserez jamais pour y substituer celui de Donat. Prenez-en votre parti, je continuerai à poursuivre la brebis errante, à chercher la brebis perdue. Je le ferai malgré vous, si vous continuez à me le défendre. Au risque de laisser les lambeaux de ma chair aux épines de la forêt, je pénétrerai dans les retraites les plus sauvages, je battrai tous les buissons; tant que Dieu me donnera de forces, je continuerai mes voyages. Si vous voulez m'épargner de telles fatigues, cessez de vous égarer, cessez de courir vous-mêmes à votre perte [3]. » (395.)

Lettre de S. Augustin à Proculéien.

53. Ces éloquentes protestations d'amour et de zèle pastoral ne désarmaient pas la fureur des donatistes. Vers le même temps, saint

[1] II *Timoth.*, IV, 2. — [2] II *Cor.*, V, 10. — [3] S. August., *Sermo* XLVI; *Patr. lat.*, tom. XXXVIII, col. 278.

Augustin écrivait à son ami Alypius, promu au siége épiscopal de Tagaste : « Je vous en conjure, priez le Seigneur pour qu'il daigne écarter de nous les scandales et les violences. Une troupe de circoncellions vient de faire irruption dans le village de Hasna, où réside un de nos prêtres, Argentius. Celui-ci a pu échapper à leur vengeance; mais la basilique a été saccagée et l'autel mis en pièces. Les magistrats civils ont évoqué l'affaire devant leurs tribunaux; ils poursuivent les coupables. Joignez vos efforts aux nôtres, et demandez à Dieu que la cause soit jugée dans un esprit de miséricorde et de paix. C'est par la mansuétude et la douceur que l'Église catholique doit fermer la bouche à une hérésie qui ne fait entendre que des cris de mort [1]. » Augustin, dans sa conduite privée, non moins que dans les rencontres officielles, ne se départait jamais de ces sentiments de modération et de condescendance. Quelques mois après sa promotion à l'épiscopat, il écrivait à l'évêque donatiste d'Hippone, Proculéien, une lettre pleine de tendresse et de charité. Elle était ainsi conçue : « Au seigneur honorable et très-cher Proculéien. Vous savez ce que j'honore et ce que j'aime dans votre personne. Ce n'est point l'erreur schismatique que je voudrais effacer du cœur de tous les hommes. Non, j'honore en vous la bienveillance du caractère, et une sincérité qui nous permet de compter que rien ne vous retiendrait dès que la vérité vous aurait été démontrée ; j'aime en vous une âme que Jésus-Christ a aimée lui-même jusqu'à souffrir pour elle les opprobres de la croix. Notre frère Évodius, un de nos prêtres, ayant eu l'occasion de vous rencontrer dernièrement dans une maison tierce, la conversation s'engagea entre vous sur l'objet de notre commune espérance; je veux dire sur la question de la véritable église, cet héritage de Jésus-Christ auquel nous sommes tous conviés. Votre bienveillance témoigna alors le désir de conférer avec moi sur ce sujet, en présence d'un auditoire impartial. Cette marque de confiance envers mon humble personne m'a comblé de joie. Je suis à votre disposition ; tout ce que le Seigneur me donnera de force et de lumière,

[1] S. August., *Epist.* XXIX; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 120.

je l'emploierai volontiers à examiner avec vous la cause, l'origine et les prétextes de la cruelle division introduite dans cette sainte Église du Christ, à laquelle notre divin Maître avait laissé sa paix [1]. On me dit que, dans la chaleur de la controverse, Evodius a peut-être manqué de mesure. Vous vous êtes plaint de certaines paroles qui lui seraient échappées et qui ont paru vous blesser. Je le connais suffisamment pour vous assurer que, de sa part, il n'y eut aucune intention de ce genre. Une controverse n'est pas un assaut de flatteries. L'adulation, dans ce cas, serait vraiment « l'huile du pécheur, » qui souille la tête et ne la guérit pas [2]. La vérité peut revêtir parfois, dans la bouche d'un homme, une forme âpre et dure; mais elle n'en est pas moins la vérité. Au surplus, si notre frère Evodius, quelque peu troublé dans le rôle d'apologiste de sa communion qui lui advenait inopinément, s'est laissé emporter par son zèle, vous le pardonnerez, je n'en doute pas, à sa jeunesse et à l'importance de la cause qu'il soutenait. Cet incident ne saurait vous détourner de votre projet primitif. La conférence que nous aurons ensemble sera plus sérieuse et plus pacifique. On y écrira tout ce qui sera dit de part et d'autre. Si vous l'aimez mieux, sans lui donner d'abord une publicité qui pourrait éveiller l'attention ou la malignité des critiques, nous en discuterons préalablement les bases par un échange de lettres confidentielles. Enfin, choisissez telle forme qui pourra le mieux vous convenir. Ce que vous aurez voulu ou adopté dans ce genre, je le veux et l'accepte de grand cœur. Le bienheureux et vénérable Valère, mon père dans l'épiscopat, est absent pour quelques jours. Je réponds et m'engage pour lui; je sais la joie que lui causera cette nouvelle, parce que je connais son cœur; il ne respire que la paix, il est étranger à tout sentiment de contention ou de vaine gloire. L'heure n'est-elle pas venue de clore enfin l'ère sanglante des discordes? Songez-y devant Dieu, je vous en supplie. Que de blessures infligées aux membres de Jésus-Christ, « plaies saignantes, que nulle main n'a cicatrisées [3] » et qui portent la gangrène dans tout le corps! Les maisons, les familles chrétiennes

[1] Joan., XIV, 27. — [2] Psalm., CXL. 5. — [3] Isa., I, 6.

sont bouleversées. Maris et femmes, sous le même toit, ne s'entendent plus sur l'autel véritable du Christ. Les fils et les pères, les esclaves et les maîtres se disputent à main armée pour la question d'orthodoxie. Vos partisans nous honorent; les nôtres vous témoignent leur déférence. Le Christ seul, le Christ qui a donné son sang pour nous, voit chaque jour déchirer les membres de son corps mystique. Et cependant les hommes accourent chaque matin à notre tribunal pour nous faire juger leurs intérêts temporels; ils nous décorent du titre de saints, de ministres de Jésus-Christ, de serviteurs de Dieu. Ils sollicitent et acceptent respectueusement nos sentences. Il est temps de nous occuper du grand procès d'où dépend leur salut et le nôtre. Il ne sera plus là question d'argent ni d'or, de domaines, de champs, de troupeaux ni de meubles. Chaque jour nous courbons la tête sous le joug des affaires matérielles dont le jugement s'impose à notre ministère, et nous n'avons pas encore vidé entre nous un différend où il va du salut de notre tête! Je vous en supplie donc et vous conjure; faites éclater la bienveillance que tous s'accordent à reconnaître en votre personne. Laissez-vous toucher par la situation déplorable d'un peuple déchiré par les factions; ensemble, et dans une pacifique conférence, rétablissons l'harmonie, la concorde et la paix [1]. »

Tactique des Donatistes. Lettre de saint Augustin à Eusebius.

54. Les donatistes avaient adopté vis-à-vis de saint Augustin une tactique complétement différente de celle des manichéens. Autant ceux-ci aimaient à engager avec lui des conférences publiques, autant les donatistes redoutaient d'entrer en lice avec un adversaire si formidable. Il importait cependant de sauver l'honneur de la secte, en affectant des sentiments tout opposés. L'ouverture de Proculéien au prêtre Evodius n'était qu'une feinte. L'évêque donatiste continua à jouer ce rôle d'hypocrisie. Il rédigea officiellement une réponse qu'un notaire impérial enregistra dans les actes de la ville d'Hippone. Un prêtre schismatique, Victor, fut chargé d'en donner lecture à Augustin. Proculéien demandait qu'on choisît de chaque côté dix hommes probes, éclairés, consciencieux, lesquels

[1] S. August., *Epist.* XXXIII, tom. cit., col. 129-134.

assisteraient seuls à la conférence. De la sorte, écrivait-il, on évitera l'inconvénient d'un nombreux auditoire, dont les passions pourraient troubler le débat. Augustin avait d'avance souscrit à toutes les formalités qui conviendraient à son adversaire. Mais pendant que l'évêque donatiste livrait cette réponse à l'admiration crédule de la foule, il disait à ses confidents : « Si Augustin veut des conférences publiques, pourquoi n'est-il pas venu à nos derniers conciles de Milève ou de Cirtha (Constantine)? Là il eût trouvé des interlocuteurs capables de soutenir la controverse. Je ne suis chargé que de l'église d'Hippone ; outre la témérité d'une pareille entreprise, je serais ridicule si je m'engageais seul dans une lutte qui nous intéresse tous [1]. » Vainement Augustin essaya de le faire revenir à une autre ligne de conduite. Il lui écrivit encore trois lettres qui demeurèrent sans réponse [2]. Proculéien finit même par déclarer qu'il ne recevrait plus aucune communication de ce genre [3]. Cependant les schismatiques d'Hippone redoublaient leurs outrages contre le catholicisme. Augustin, ne pouvant trouver accès près de l'évêque donatiste, fit parvenir ses réclamations à un prêtre de la secte, nommé Eusebius. « Votre évêque, dit-il, refuse de lire mes lettres. Après m'avoir demandé lui-même une conférence, il n'en veut même plus entendre prononcer le nom. Que craint-il donc? Lui qui se vante d'exercer depuis si longtemps le ministère épiscopal, tremblerait-il devant un novice? S'il s'agissait de questions littéraires, peut-être ne les a-t-il point autant approfondies que moi. Mais qu'importe ici la littérature? Il s'agit d'une controverse où les livres saints, les documents publics et les actes des églises africaines sont les seuls documents ayant autorité. Or, ces documents, qu'il étudie depuis tant d'années, Proculéien les doit posséder beaucoup mieux que je ne

[1] S. August., *Epist.* XXXIV.

[2] Nous n'avons plus ces trois lettres qui sont mentionnées dans l'index des ouvrages du grand docteur, dressé après sa mort par Possidius. (Cf. *Indiculus operum S. Augustini cura Possidii editus; Patr. lat.*, tom. XLVI, col. 8.)

[3] *Litteras meas, sicut etiam expertus sum, non vult accipere.* (S. Augustin., *Epist.* XXV; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 134.)

le saurais faire. Si pourtant c'est ma personne ou ma littérature qu'il redoute, nous avons ici mon frère et collègue Samsucius, évêque de Turri. Il n'a point eu, comme moi, l'occasion dans sa jeunesse d'étudier à fond les lettres profanes. Je le prierai d'accepter à ma place la conférence avec Proculéien. Dans les combats du Seigneur, la foi véritable n'a pas besoin pour triompher de s'appuyer sur les ressources de l'art oratoire. Ne retardons plus l'époque d'une réunion qui rendra la paix aux églises désolées de notre patrie. Se peut-il rien de plus lamentable que les faits qui viennent de scandaliser cette ville d'Hippone ? Un jeune forcené, ayant appartenu jusque-là à notre communion, a osé porter sur sa mère des mains parricides. Il l'a couverte de blessures ; et cela en ce temps de préparation pascale où les tribunaux séculiers s'abstiennent eux-mêmes de frapper les criminels. Ni la voix de la nature ni celle de la religion n'ont arrêté ce misérable. Dans sa fureur, comme on l'empêchait d'achever son crime, il s'écria : Je cours chez les donatistes; j'embrasserai leur communion; ils m'aideront à tuer ma mère ! — Eh bien ! ce misérable, la rage dans l'âme, la menace sur les lèvres, il a été accueilli par les donatistes ; il a reçu leur sacrilége réitération du baptême ; on l'a fait paraître à la tribune de leur église, revêtu des voiles blancs du néophyte, et la foule épouvantée contempla ce régénéré dont le sang montait au visage et dont le cœur méditait un parricide ! — Il nous était arrivé d'Espagne un sous-diacre du nom de Primus. La légèreté de sa conduite, les relations qu'il prétendait établir, malgré toutes les lois canoniques, avec les vierges consacrées au Seigneur, appelèrent sur lui notre vigilance épiscopale. Il résista à nos avertissements d'abord, puis à nos injonctions. Enfin il fut déposé de la cléricature. Lui aussi, ce dévoyé, en révolte contre la discipline du Seigneur, courut s'offrir aux donatistes et se prêta à recevoir le baptême de leurs mains. Deux vierges séduites par ce misérable firent de même. Aujourd'hui, elles sont incorporées parmi les vagabondes qui suivent les circoncellions, parmi ce troupeau de viles créatures qui renoncent au mariage pour vivre dans le désordre et renouveler en plein christianisme le hideux spec-

tacle des bacchantes païennes! Proculéien ne saurait ignorer ces faits, mais est-il possible qu'il les approuve et les sanctionne de son autorité? Les violences se multiplient tellement qu'elles provoqueront tôt ou tard la colère du Seigneur. Voyez pourtant combien est différente la conduite des catholiques. Naguère un des colons de notre église eut la douleur de voir sa fille, circonvenue par les émissaires du schisme, quitter la maison paternelle, faire profession entre les mains des donatistes, recevoir leur baptême et entrer dans une de leurs communautés de vierges. A force d'instances et de menaces, le père reprit sa fille de vive force. Il voulait la contraindre à rentrer au sein de l'Église véritable, dont elle s'était si malheureusement séparée. Je me suis interposé alors pour faire cesser toute espèce de contrainte, j'ai déclaré que jamais je ne recevrais une abjuration forcée. Si plus tard, revenue de ses erreurs, elle demande spontanément sa réhabilitation, certes, je ne rejetterai point la brebis repentante! D'ici là, je la laisse aux mains de son libre arbitre. En agissant ainsi, je n'avais pas, semble-t-il, à craindre de passer pour un persécuteur. Cependant l'autre jour, comme je traversais le village de Spania, pays de cette jeune fille, le prêtre donatiste qui y réside me poursuivit de ses outrages, vociférant contre moi les plus grossières injures. Il me fallut me contenir moi-même, ce qui ne fut pas le plus difficile, et empêcher la foule qui m'escortait de se ruer sur l'insulteur [1]. » (395.)

Conférence de S. Augustin avec Fortunius.

55. Les réclamations adressées au prêtre Eusebius n'eurent pas plus de succès que les lettres à son évêque. C'était un parti pris chez les donatistes d'éviter toute espèce d'engagement avec saint Augustin. Le grand docteur ne perdait cependant aucune occasion d'attaquer soit directement, soit indirectement, ce schisme local qui couvrait l'Afrique de sang, d'incendies et de ruines. En 397, le concile général de la province se tint à Carthage; Augustin fit adopter par l'assemblée un décret synodal dont nous avons parlé précédemment [2]. Les pères statuaient qu'on écrirait au pape saint Siricius pour lui demander si en raison de la pénurie des clercs, il ne lui

[1] S. August., *Epist.* XXXIV et XXXV passim, tom. cit., col. 132-136. — [2] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 104.

semblerait pas opportun de permettre aux évêques d'Afrique de conférer l'ordination à ceux qui, dans leur enfance, ayant reçu le baptême des donatistes, étaient depuis rentrés au sein de la communion catholique. Quelques mois après ce concile, Augustin dut quitter Hippone pour assister à l'élection du successeur de Profuturus, évêque de Cirtha (Constantine), celui-là même qui avait été empêché par sa promotion inopinée de remettre à saint Jérôme la fameuse lettre relative au différend d'Antioche. Augustin fit ce voyage avec son ami Alypius, évêque de Tagaste. Sur leur route se trouvait la petite cité de Tubursi, où ils durent s'arrêter. Il y avait dans cette ville un évêque donatiste, nommé Fortunius, dont on vantait la douceur, la modération et la science. « Nous lui fîmes une visite, dit saint Augustin. Son âge méritait de notre part cette marque de déférence. En nous rendant chez lui, nous n'étions d'abord accompagnés que d'un petit nombre de catholiques; mais aussitôt qu'on sut qu'il nous avait admis en sa présence, une foule considérable envahit sa demeure, espérant qu'une controverse religieuse allait s'engager entre nous. Parmi ce flot d'auditeurs, je remarquais une ardente curiosité, mais une absence complète de discrétion. Les cris étouffaient notre voix; il nous fallut attendre longtemps un peu de silence. Enfin, nous pûmes discuter pendant quelques heures, autant que les interruptions de notre tumultueux auditoire le permirent. Je demandai préalablement à Fortunius des notaires, ou tachygraphes, pour recueillir officiellement tout ce qui se dirait de part et d'autre. Il se fit prier d'abord; mais enfin il céda. Or, je ne sais pourquoi, aucun des notaires qui se trouvaient présents, et il n'en manquait pas, ne voulut accepter cette mission. Force fut donc de nous contenter du service de quelques-uns de nos frères, assez mal habiles dans l'art de la sténographie. Cependant ils y déployèrent tout leur zèle, et s'ils n'ont pas rendu le texte complet de ce colloque, ils en ont du moins reproduit très-exactement le sens. Fortunius commença par nous adresser des éloges sur la vie monastique, à laquelle Alypius et moi nous sommes volontairement astreints. Il admirait volontiers ce sacrifice et regrettait seulement de nous voir perdre ainsi nos labeurs et nos peines, en dehors de

l'église véritable. Ce nous fut une occasion de lui demander s'il avait la prétention d'emprisonner la vérité dans le petit coin de la terre africaine, condamnant l'Église catholique, répandue par tout l'univers, comme une secte sans valeur et sans autorité? Il voulut alors soutenir que les donatistes étaient en communion avec toutes les églises du monde. Présentez-nous donc les « lettres formées » que vous recevez de ces églises, lui dîmes-nous. Il n'en avait aucune, et n'insistant plus sur ce point, il chercha à se rejeter sur les prophéties évangéliques. Le temps est venu, disait-il, où les pseudo-prophètes ont envahi l'Église; « sous la toison des brebis, les loups dévorent le troupeau [1]. » Il n'était pas difficile de lui montrer que ces paroles, loin de s'appliquer aux catholiques, tombaient directement sur les donatistes et peignaient au vif les persécutions sanglantes qu'ils dirigent contre nous. A ce mot de persécutions, Fortunius s'écria que les donatistes avaient plus que personne le signe sacré du sang répandu pour la foi. Il rappela aussitôt les violences que le proconsul Macarius avait fait souffrir aux siens, sous le règne de l'empereur Constant, et nous parla avec véhémence de leurs martyrs de l'ère Macarienne, ainsi qu'ils les appellent dans la secte [2]. Mais quoi! lui dis-je, au moment où Macaire sévissait de la sorte contre les vôtres, n'était-ce point précisément parce que vous étiez déjà notoirement séparés de la communion catholique, et que vous en poursuiviez les membres à main armée? — Sa réponse fut très-embarrassée. Je lui fis remarquer que la persécution ne nous sacre pour le ciel qu'autant qu'elle est soufferte *propter justitiam* [3]; c'est le terme même dont se sert l'évangéliste. Or, puisque Macaire ne les a poursuivis qu'à titre de schismatiques, il est évident que la condition de souffrir pour la justice ne se trouvait point remplie par leurs prétendus martyrs. Comment avaient-ils pu légitimement se séparer de toutes les églises chrétiennes, qui ont gardé fidèle-

[1] Matth., VII, 15, 16. — [2] Nous avons (tom. IX de cette *Histoire*, pag. 375) parlé de la mission à Carthage des deux lieutenants impériaux, Paul et Macaire, chargés par Constant, en 347, d'étouffer la révolte des circoncellions. C'est à ce fait que se rapporte l'allusion de Fortunius. — [3] Matth., V, 10.

ment leur succession d'évêques, le dépôt de la foi et de la discipline, la communion avec le siége de Rome et ceux d'outre-mer? Fortunius me répondit qu'au temps de Macaire, les donatistes étaient réellement en communion avec ces églises, et il me montra une lettre synodale adressée par le concile de Sardique à leur fameux Donat. Cette pièce me déconcerta un peu. Alypius vint à mon aide. Se penchant à mon oreille, il me dit à voix basse : N'oubliez pas que les ariens ont plus d'une fois essayé de se rallier aux donatistes. Cette observation fut pour moi un trait de lumière. En parcourant le volume où Fortunius m'avait fait lire la prétendue lettre de Sardique, je rencontrai une série d'anathèmes que cette assemblée aurait également prononcés contre le pape de Rome Jules, et l'illustre Athanase d'Alexandrie. Ces pièces étaient donc évidemment de fabrique arienne. Je le fis remarquer à Fortunius, tout en lui demandant la permission de prendre copie de ces documents. Il s'y refusa, sans doute parce qu'il craignait de me voir livrer à la publicité des pièces aussi manifestement hérétiques. Revenant ensuite à sa première argumentation : Lequel estimez-vous le plus, me demandait-il, du persécuteur ou de sa victime? — Il ne voulait pas sortir de ce dilemme; il prétendait que les catholiques s'étant faits persécuteurs avaient surabondamment justifié les donatistes. Enfin, ne pouvant rien gagner sur son esprit, je lui adressai cette question : Croyez-vous qu'Ambroise, l'illustre évêque de Milan, soit un homme juste et vraiment chrétien? — Non, me dit-il, après quelques minutes d'hésitation. Il avait parfaitement compris que si sa réponse eût été affirmative, je lui eusse opposé une objection péremptoire. Ambroise est de votre propre aveu un vrai et fidèle chrétien, aurais-je dit. Et cependant, d'après vos principes, il devrait se faire rebaptiser. La négative à laquelle Fortunius s'était arrêté ne le servit guère mieux. Cet Ambroise que vous excommuniez, lui dis-je, a cependant reçu le signe sacré de la persécution. Son église a été un mois entier assiégée par des soldats. — Puis j'ajoutai : L'un de vos évêques, Maximianus, qui a fait un schisme au milieu de votre schisme, est-il un vrai et fidèle chrétien? — Pour celui-là, il ne saurait y avoir de doute. Non, non,

c'est un apostat! répondit Fortunius. — Cependant, repris-je, les partisans que Maximianus avait à Carthage ont subi, de la part de vos frères, la plus sanglante persécution, et leur église a été rasée jusqu'aux fondements [1]. » Après cet argument *ad hominem*, Fortunius convint que la persécution n'était pas l'unique et infaillible marque de la vérité. La conférence ne se prolongea pas davantage. L'évêque donatiste témoigna le désir de la reprendre plus tard. Ce vœu ne paraît pas s'être réalisé. Peut-être la mort du vieillard vint-elle, malheureusement pour lui, transporter au tribunal de Dieu la discussion interrompue sur la terre. Le lendemain, Augustin et Alypius reprenaient le chemin de Cirtha (397).

Lettres de S. Augustin à Honoratus et à Crispinus.

56. Cette première conférence, improvisée en quelque sorte sur une grande route et demeurée sans conclusion au milieu des nécessités d'un pressant voyage, avait cependant redoublé l'ardeur d'Augustin pour la conversion des donatistes. Il connaissait leurs arguments de prédilection; il savait les points précis qu'il fallait attaquer vis-à-vis d'eux. Son activité se multiplia dès lors avec une infatigable persévérance. Ne pouvant amener les évêques schismatiques à de nouveaux colloques, il cherchait à réveiller par ses lettres leur conscience endormie. Il écrivait à Honoratus, l'un d'entre eux : « Le prêtre Eros, notre frère bien-aimé, digne serviteur du Christ, m'informe que vous entameriez volontiers avec moi un commerce épistolaire, où nous pourrions sans tumulte et sans éclat approfondir les questions controversées entre nous. L'Église catholique, celle que je crois la seule véritable, nous apparaît en ce moment répandue par tout l'univers. Or, il est certain que les prophéties de l'Ancien Testament, confirmées par les paroles mêmes de Notre-Seigneur dans l'Évangile, nous présentent ce caractère d'universalité comme la marque distinctive de l'Église véritable. Dès les premiers jours de la prédication apostolique, cette universalité fut manifeste. Le nom des chrétientés auxquelles les apôtres adressaient leurs épîtres le prouve suffisamment. Ce sont les Romains, les Corinthiens, les Galates, les Éphé-

[1] S. August., *Epist.* XLIV passim; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 174-180.

siens ; ce sont les cités de Philippes, Thessalonique, Colosses, Smyrne, Sardes, Philadelphie, Laodicée, Pergame, Thiatyre. Et maintenant, nous, catholiques, nous sommes en communion avec chacune de ces églises ; vous, donatistes, vous n'y êtes pas restés. Expliquez-moi donc comment Jésus-Christ aurait perdu l'héritage des nations, le royaume universel, pour se réduire à cette portion exigüe de l'Afrique, dont vous êtes les maîtres. De grâce, dites-moi si cette notion de l'Église catholique peut se concilier avec les prophéties [1] ? » Nous n'avons pas la réponse d'Honoratus. Peut-être jugea-t-il plus prudent de n'en faire aucune. Durant l'un de ses séjours à Carthage, peut-être à l'époque du concile de 399 [2] tenu dans cette ville, Augustin avait rencontré Crispinus, l'évêque donatiste de Calame, et l'avait provoqué à une conférence publique. Crispinus avait d'abord accepté ; un premier entretien eut lieu. Mais, craignant de succomber dans la lutte, le tenant du schisme avait abandonné la partie, promettant, disait-il, de la reprendre lorsque tous deux seraient de retour dans leur diocèse. Crispinus se garda bien de tenir sa parole ; Augustin la lui rappela. « Nos églises sont si rapprochées, lui écrivait-il, que nous pourrons facilement suivre toute notre discussion par correspondance. Je me borne aujourd'hui à vous poser ces deux questions : Vous dites que Cécilien, ou du moins Félix d'Aptonge son consécrateur, avait durant la persécution livré les saintes écritures aux magistrats romains. Cela est faux. Les actes proconsulaires, conservés dans leur forme authentique, démentent complétement cette accusation. Mais admettons qu'elle soit vraie. Lequel des deux jugez-vous le plus criminel, d'un traditeur, ou de l'auteur d'un schisme? Le traditeur, en somme, n'a tué que son âme : l'auteur d'un schisme tue des milliers d'âmes. Voici ma seconde question. Vous prétendez posséder seuls le véritable baptême. Vous tenez ce privilége, dites-vous, de la chute des catholiques africains qui succombèrent durant la persécution de Dioclétien. Mais que vous ont fait les églises de

[1] S. August., *Epist.* XLIX ; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 182. — [2] Nous n'avons plus les actes de ce concile. (Cf. Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. des six premiers siècles*, tom. XIII, pag. 324.)

Corinthe, d'Éphèse, de Rome, d'Europe et d'Asie, lesquelles sont restées étrangères à votre schisme? De quel droit les priveriez-vous de la légitime possession du sacrement de baptême [1]? » Crispinus ne répondit rien; et nous verrons bientôt que, loin de calmer ses haines, la lettre d'Augustin n'avait fait que les accroître.

Lettre de S. Augustin à Severinus.

57. Le schisme divisait toutes les familles africaines. Celle de l'évêque d'Hippone n'avait point échappé à ce fléau. L'un des plus cruels chagrins de l'illustre docteur était de compter parmi ses proches parents un donatiste obstiné. Il se nommait Severinus. Longtemps il se tint à l'écart; mais l'alliance d'Augustin n'était point de celles qu'on dédaigne. Un jour le saint évêque vit arriver à Hippone un exprès, chargé pour lui d'un message respectueux de Severinus. Il répondit aussitôt : « Mon frère, une lettre de vous m'arrive enfin, bien tardive si je tiens compte des années pendant lesquelles je l'ai si impatiemment attendue, mais d'autant plus précieuse pour moi. Je connais trop votre sagesse pour n'imaginer pas qu'en renouant les rapports de notre parenté commune, vous avez songé aussi à faire cesser la séparation qui nous divise dans la société du Christ. L'Église, dont nous devons être les enfants spirituels, est la cité élevée sur la montagne; « elle ne peut, disait Notre-Seigneur, échapper aux regards de personne [2]. » Ce caractère de visibilité appartient sans conteste au catholicisme répandu sur toute la surface de l'univers. La faction de Donat, exclusivement bornée aux limites de l'Afrique, saurait-elle prévaloir contre l'universalité du reste du monde? Restreinte dans son stérile domaine, elle est un rameau détaché des églises d'Orient d'où l'Évangile s'est répandu dans toutes les contrées. Lorsque les pèlerins de Jérusalem nous rapportent un souvenir de la Terre-Sainte, nous entourons d'hommages cet objet sacré. Mais si un fidèle nous arrive de Palestine, les donatistes soufflent sur lui, comme pour chasser l'esprit du mal. Ils le rebaptisent. Cependant les partisans de Donat n'articulent aucun grief ni contre les églises orientales, ni contre celles de l'Occident, dont ils rejettent également le baptême. Les seules

[1] S. August., *Epist.* L passim. — [2] Matth., V, 14.

récriminations qu'ils aient à faire valoir tombent sur des évêques africains, dont leurs aïeux se séparèrent jadis par un schisme. Mais si leurs reproches eussent été fondés, le siége de Rome, auquel appartient l'autorité en matière de foi chrétienne, en aurait reconnu la valeur. Il aurait retranché de sa communion les coupables qui lui furent dénoncés. Or, c'est le contraire qui eut lieu. Les évêques injustement accusés furent solennellement déclarés innocents, et la faction de Donat fut séparée de la communion des églises d'outre-mer. O mon frère Severinus, je ne sais quelle habitude toute charnelle vous retient dans les rangs du schisme. Que de larmes, de gémissements, de prières, je répands depuis des années au sein de Dieu, pour lui demander d'illuminer votre âme! Je brûle du désir de vous voir, pour conférer avec vous sur ce sujet. Qu'importent et notre parenté, et les témoignages d'affection que je reçois de vous, si nous venions à perdre l'héritage du Christ et le salut éternel! Ces quelques lignes que je vous adresse seraient fort peu de chose pour des cœurs endurcis, presque rien pour des intelligences médiocres. Mais je connais votre intelligence et votre cœur. Si courtes qu'elles soient, mes observations ne vous paraîtront ni moins graves, ni moins sérieuses [1]. » On aimerait à penser que le parent d'Augustin selon la chair devint plus tard son fils selon la foi. Nous n'avons aucune donnée positive sur ce point. Mais les nombreuses conversions opérées alors (400) au sein des donatistes, nous permettent de conjecturer que Severinus ne resta point en dehors du mouvement général de l'opinion.

Vision d'un prêtre donatiste. Primauté du siége apostolique.

58. Les schismatiques, alarmés du revirement qui s'opérait dans les esprits, mirent tout en œuvre pour l'entraver et le combattre. Un jour, le bruit se répandit, dans la ville de Cirtha (Constantine), qu'un ange venait d'apparaître à un prêtre donatiste de cette ville, et lui avait dicté une lettre où les catholiques étaient excommuniés. Des copies de cette lettre, multipliées à l'infini, coururent toute la province. Augustin en reçut un exemplaire, par les soins d'un laïque

[1] S. August., *Epist.* LII; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 194.

fidèle de Constantine, nommé Generosus. « Quelle folie! lui répondait l'évêque d'Hippone. Votre bon sens catholique a éclaté de rire, à la lecture de cette chimérique vision. Les insensés! Ne songent-ils plus à la parole de l'Apôtre : « Lors même qu'un ange du ciel viendrait vous prêcher un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème [1]. » Or, notre évangile est celui que les prophètes avaient prédit, celui que Jésus-Christ a apporté au monde, celui que les apôtres ont enseigné, celui que leurs successeurs ont retenu, celui que toutes les églises du monde conservent. Un ange qui nous dirait : Abandonnez la foi chrétienne suivie par toute la terre, pour vous ranger au parti de Donat; cet ange renverserait les promesses de Dieu, l'évangile de Jésus-Christ, l'autorité apostolique, la foi véritable; cet ange serait anathème. L'ordre et la succession légitime des évêques, au sein des diverses églises, sont certainement une preuve manifeste de la transmission intègre du dépôt de la foi. Or, nous avons toute cette succession résumée d'une façon triomphante, dans les diptyques du siége de Rome. Le Seigneur a constitué l'apôtre Pierre chef et représentant de l'Église universelle : « Tu es Pierre, lui dit-il, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle [2]. » Or, à Pierre succéda Lin, puis Clément, et tous les autres sans interruption jusqu'aux papes que nous avons connus, Damase, Siricius, Anastase, lequel aujourd'hui occupe la chaire de Pierre [3]. Dans cette liste des papes, il ne se trouve aucun donatiste. La faction de Donat a pourtant, depuis un demi-siècle, entretenu un de ses évêques à Rome, pour y diriger les quelques africains de la secte qui peuvent s'y rencontrer. On les connaît à Rome, ces évêques! On leur a même donné les surnoms de *Montenses* et de *Cutzupitæ*, parce qu'ils tiennent leurs conventicules dans la région Montensis, au fond d'une grotte désignée dans le style populaire sous le vocable grotesque de Cutzupita. Mais aucun d'eux ne figure dans la série des évêques de Rome

[1] *Gal.*, I, 8. — [2] Matth., XVI, 18. — [3] Nous avons donné plus haut la date de cette lettre qui fut écrite en l'an 400. A cette époque saint Anastase vivait encore et occupait le siége apostolique.

qui se sont succédé depuis Pierre jusqu'à Anastase. Vainement on chercherait à récriminer sur la conduite de chacun des souverains pontifes durant la persécution. Quand même, à grand'peine, on en trouverait un dont le courage aurait faibli un instant, qu'importe? Cette défaillance individuelle ne saurait en rien préjudicier à l'Église. Notre-Seigneur y a pourvu, lorsqu'en parlant des supérieurs qui s'égarent il formulait ce précepte : « Faites ce qu'ils disent, et non ce qu'ils font [1]. »

Circulaire de Pétilien. Réfutation par saint Augustin.

59. La tentative du visionnaire de Constantine échoua devant le ridicule. L'évêque donatiste de cette ville, Pétilien, crut devoir intervenir en personne pour sauver l'honneur de la secte. Pétilien était un esprit cultivé. Dans sa jeunesse, il avait suivi la carrière de barreau. On se rappelait encore les succès qu'il avait obtenus comme avocat. Son talent devait lui porter malheur. Vers l'âge de trente-cinq ans, il songea à se faire chrétien, et prit rang parmi les catéchumènes de l'Église catholique. La faction de Donat ne se consolait point de voir lui échapper un néophyte de cette réputation. Une nuit, le catéchumène fut entouré d'une troupe d'hommes armés qui s'emparèrent de sa personne, lui lièrent les pieds et les mains et l'emmenèrent plus mort que vif. Il fut porté en cet état dans l'église des donatistes qui le baptisèrent, en dépit de ses protestations et d'une sincère résistance. Séance tenante, il fut ordonné prêtre. Cette promotion inattendue ne calma point encore son courroux. Mais, quelques mois après, les donatistes le firent asseoir sur leur siége épiscopal de Cirtha, et tous les scrupules de Pétilien s'évanouirent devant ce comble d'honneurs. A partir de ce jour, il devint le plus ardent et le plus fougueux des schismatiques. Son amour-propre littéraire ne pouvait qu'être flatté d'avoir à se mesurer avec Augustin. Cependant, par un sentiment de défiance plus fort que sa vanité, il craignait d'une part ce qu'il souhaitait de l'autre. Il voulait combattre et il redoutait les périls de la lutte. Il crut avoir tout sauvegardé en écrivant une apologie du schisme, sous forme de circulaire secrète,

[1] Matth., XXIII, 3; S. August., *Epist.* LIII, col. 495-497.

adressée à un petit nombre de confidents choisis, avec défense expresse de la communiquer à d'autres qu'aux membres connus de la secte. La prescription fut si religieusement observée que, durant plus de six mois, il fut impossible à Augustin de s'en procurer une copie. Il n'était bruit partout que du chef-d'œuvre de Pétilien. « Ce coup de massue, disait-on, écrase la doctrine catholique ! » Les donatistes finirent par apprendre par cœur tout le texte de la circulaire, ce qui leur permit de détruire la plupart des exemplaires qui en avaient existé. Cette conspiration savamment ourdie, et menée avec tant de secret, échoua pourtant par une indiscrétion fortuite. L'une des copies si soigneusement dissimulées fut remise entre les mains de l'évêque d'Hippone. L'œuvre du mystère fut bientôt percée à jour, et saint Augustin se chargea de lui donner une notoriété qui dure encore. La circulaire de Pétilien était vraiment un chef-d'œuvre, mais un chef-d'œuvre de vanité poussée jusqu'à la démence. « Tous les traditeurs, disait l'évêque donatiste, tous ceux qui leur ont succédé, ou qui communiquent avec leurs successeurs, sont des morts spirituels. Leurs œuvres sont mortes comme eux ; leur baptême et les sacrements qu'ils administrent sont nuls. Ils forment cependant l'immense majorité des chrétiens ; ils se vantent de leur titre de catholiques, comme si la sainteté de l'évangile et la vérité de la foi étaient le privilége du nombre ! Notre-Seigneur a caractérisé la situation en maudissant ceux qui suivent la voie large. Les donatistes seuls sont la véritable église ; seuls ils ont conservé l'esprit de renoncement et d'abnégation. Leurs prêtres sont des modèles de pureté ; leurs évêques sont tellement confirmés en grâce qu'ils sont impeccables [1]. » Augustin reproduisit textuellement la lettre de Pétilien, et la réfuta pied à pied [2]. La question du baptême soulevée par l'évêque donatiste fut ensuite l'objet d'un ouvrage spécial [3]. Le nom et l'autorité de saint Cyprien revenaient souvent sur les lèvres des schismatiques, pour justifier leur système de rebaptisation. « Cyprien,

[1] S. August., *Contra Petilian. libri tres; Patr. lat.*, tom. XLIII, col. 246-387.
[2] S. August., *De Baptismo contra Donatistas libri septem; ibid.*, col. 107-244.
[3] S. August., *De Baptismo*, lib. II, pass.

ce très-bienheureux martyr, cet évêque de tant de mérite, de tant de cœur, d'éloquence et de vertus, dit Augustin, se trompa sur la question du baptême, à une époque où la question n'avait point encore été fixée. Que voulez-vous en conclure? Est-ce que, malgré l'opposition que ce grand homme rencontrait, il songea jamais à faire un schisme dans l'Église? Si un tel génie avait voulu se créer un parti, que d'adeptes il eût rassemblés sous son drapeau! Certes, on aimerait mieux s'appeler cyprianiste que donatiste. Mais si la gloire de Cyprien eut son point obscur dans la question du baptême, il semble que Dieu l'ait permis pour mieux nous faire admirer la charité de Cyprien, cette charité plus haute que la science, plus resplendissante que l'illumination des anges eux-mêmes. Cyprien pénétra un peu moins la véritable nature du sacrement de baptême, mais ce fut pour se plonger davantage dans l'océan de charité qui est l'essence de tous les sacrements. Il demeura dans l'unité catholique, se réhabilita par la soumission et fut couronné par le martyre [1]. » — Ailleurs saint Augustin, comme nous avons eu précédemment l'occasion de le faire observer [2], insinue que Cyprien s'était rétracté vers la fin de sa vie. « Nous ne trouvons, disait-il, aucune trace de cette rétractation dans les écrits du grand homme. Cependant on peut supposer avec quelque fondement qu'elle a réellement eu lieu. Peut-être les documents ont-ils été supprimés par ceux qui, épris de la même erreur, n'ont pas voulu se priver d'un tel patronage. Il ne manque pas non plus d'érudits qui soutiennent que jamais saint Cyprien n'a partagé la doctrine des rebaptisants, et que ses écrits ont été audacieusement interpolés en ce sens par des faussaires [3]. Quelque illustre que soit un évêque, ses livres ne sont pas, comme les écritures canoniques, protégés contre de semblables impostures par la notoriété universelle et la vénération de toutes les églises [4]. »

[1] S. August., *De Baptismo*, lib. II passim. — [2] Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 365. — [3] C'est la thèse que Mgr Tizzani a reprise récemment dans la dissertation intitulée: *Celebre contesa fra san Stefano e san Cypriano*, Roma, Salviucci, 1862. — [4] S. Aug., *Epist.* XCIII, n° 38; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 340.

Concile de Carthage en 401. Guet-apens des donatistes contre Possidius.

60. Sous l'inspiration d'Augustin, le concile d'Afrique, tenu à Carthage en 401, décréta qu'à l'avenir on agirait de concert pour ramener les donatistes par les voies de la douceur et de la charité. On devait dès lors s'efforcer de les appeler à une conférence générale, où l'union pourrait être consommée. Des lettres synodales furent adressées aux magistrats impériaux de toutes les provinces africaines, pour demander leur coopération. Les registres officiels, ou actes publics, dont ces fonctionnaires avaient le dépôt entre leurs mains, devaient servir de base authentique aux controverses projetées. Les pères ne doutaient pas de l'empressement avec lequel les représentants de l'empereur mettraient à la disposition des contendants ces textes authentiques. Des évêques furent chargés de transmettre ces propositions pacifiques au clergé et au peuple donatistes. Enfin, le vœu exprimé quelques années auparavant à Hippone ayant dans l'intervalle obtenu la ratification du Saint-Siége, on décréta que les clercs schismatiques, après leur abjuration, pourraient être conservés dans leurs titres, dignités, et prérogatives. Un ensemble de mesures aussi manifestement inspirées par la charité la plus sincère ne reçut pas, au sein du schisme, l'accueil qu'on avait espéré. Ce fut, au contraire, le signal d'une recrudescence de persécution et de barbarie. La personne de saint Augustin fut menacée. Nous avons raconté plus haut les embûches qui lui furent tendues à cette époque par les circoncellions. La Providence déjoua leurs projets parricides. Désespérant de réussir par le poignard, les donatistes essayèrent de le tuer par la calomnie. Ils prenaient texte du livre des « Confessions, » récemment publié par le grand évêque, pour incriminer ses mœurs, sa doctrine, sa foi, près des multitudes ignorantes. « Voyez, disaient-ils, les crimes de cet homme! Nous ne les inventons pas. C'est lui qui les confesse à la face du monde; il s'en fait un titre de gloire[1]. » De pareilles déclamations pouvaient avoir quelque influence près d'une foule illettrée et grossière; mais elles indignaient les consciences éclairées. Trois des membres du clergé donatiste d'Hip-

[1] S. August., *Contra Petilianum*, loc. cit.; *Explanatio in Psalm.* XXXVI.

pone, deux diacres et un sous-diacre, abandonnèrent Proculéïen et demandèrent la grâce d'être reçus dans la communion catholique. Ils furent des premiers admis au bénéfice du récent canon de Carthage. Augustin, dans sa lutte contre le schisme, trouvait des auxiliaires parmi les laïques influents de sa province. L'un d'eux, Pammachius, d'une famille sénatoriale de Rome, ami et condisciple de saint Jérôme [1], gendre de sainte Paula, possédait en Afrique d'importants domaines. « Il prit la peine d'expliquer la question du donatisme aux fermiers et aux laboureurs de ses terres, et les fit rentrer dans la foi catholique. L'évêque d'Hippone lui adressa une lettre de félicitation [2], tout en lui témoignant le regret de ne pas voir son exemple plus fréquemment imité. Pammachius, devenu veuf, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, fut ordonné prêtre, et mourut à Rome au moment où Alaric allait y pénétrer en vainqueur [3]. » Les donatistes ne négligeaient pas, de leur côté, les moyens de propagande que le crédit et la fortune leur donnaient sur les habitants des campagnes ; mais leurs procédés de conversion étaient fort différents. Crispinus, l'évêque schismatique de Calame, venait d'acheter aux environs d'Hippone une *mappalia*. C'était le nom qu'on donnait aux métairies africaines, dès le temps des Numides : Salluste et Virgile, en l'employant, l'avaient naturalisé dans la langue de Rome. A peine en possession de sa nouvelle propriété, Crispinus fit cerner le village par une bande de circoncellions. Tous les habitants, au nombre de quatre-vingts, étaient catholiques. On les amena garrottés à Crispinus qui, malgré leurs protestations et leurs larmes, leur réitéra le baptême. D'après les lois théodosiennes, cet acte de violence entraînait les peines les plus graves. Augustin s'opposa aux poursuites qui devaient avoir lieu contre Crispinus. « J'espère, lui écrivait-il, agir plus efficacement sur votre conscience par la crainte de Dieu que par celle des puissances de la terre [4]. » Crispinus répondit à ces miséricordieuses avances en renouvelant

[1] Le traité de saint Jérôme contre Jovinien est dédié à Pammachius. — [2] S. August., *Epist.* LVIII; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 225. — [3] Poujoulat, *Hist. de saint Augustin*, tom. I, pag. 265. — [4] S. August., *Epist.* LXVI, col. 235.

ses excès. Possidius, l'évêque catholique de Calame, fut assailli par les circoncellions dans un village de son diocèse, pendant une visite pastorale. On mit le feu à la maison où il était descendu. L'incendie trois fois éteint fut trois fois rallumé. Enfin les habitants du village triomphèrent des flammes et des incendiaires. Possidius échappa ainsi à la mort. Cette fois, Crispinus, qui avait organisé le guet-apens, ne put échapper à la vindicte des lois. Les magistrats prirent l'initiative et le citèrent à comparaître devant leur tribunal. On vit alors un spectacle touchant de mansuétude et de charité catholiques. Possidius se fit l'avocat de celui qui avait voulu être son bourreau. Il intercéda près du gouverneur de la province, le conjurant de faire grâce. Sur ses instances, Crispinus ne fut condamné qu'au minimum de l'amende, dix livres d'or. Augustin intervint ensuite, et par sa haute influence il obtint que le coupable serait déchargé du poids de cette amende.

Sanglantes fureurs des donatistes. Edit d'Honorius.

61. Les injures les plus sanglantes, les outrages les plus atroces ne pouvaient vaincre la grande âme de l'évêque d'Hippone. Au moment où il employait son crédit en faveur du schismatique évêque de Calame, les donatistes ensanglantaient la ville d'Hippone. Restitutus, un de leurs prêtres, venait d'abjurer spontanément ses erreurs et d'abandonner la faction de Proculéïen. Sa maison fut saccagée; on égorgea deux ou trois de ses amis qui voulaient protéger sa fuite. Couvert de blessures, flagellé jusqu'au sang, Restitutus fut promené par les rues de la ville, au milieu des huées de la populace, et jeté demi-mort dans un étang glacé. Le meurtre, le pillage, l'incendie recommencèrent de nouveau dans toute l'Afrique. L'évêque orthodoxe de Tubursi, tombé au pouvoir des circoncellions, allait être égorgé. Il ne dut son salut qu'à l'arrivée fortuite de quelques fidèles dévoués, qui l'arrachèrent à la mort. A Bagaïe, l'ancienne Bagasès des Numides, le vénérable évêque Maximien, surpris dans son église par ces fanatiques, se précipita vers l'autel et le tint étroitement embrassé. Les donatistes renversèrent l'autel sur le corps du saint évêque. Après cette lapidation d'un nouveau genre, le pontife, mutilé et sanglant, respirait encore. Les schismatiques le traînèrent par les

cheveux hors de l'église, puis le précipitèrent du haut d'une tour, en disant aux catholiques : Nous vous rendons votre évêque; mettez ses reliques sur vos autels! Par un vrai miracle de la protection divine, Maximien survécut à ces horribles traitements. Le concile d'Afrique, tenu à Carthage en 404, l'envoya en Italie, chargé d'une requête pour l'empereur Honorius. Les pères imploraient l'autorité du prince pour mettre un terme à tant d'horreurs. « Les violences des ennemis de la vérité, disaient-ils, sont maintenant connues de tout l'univers. Leur fureur a été condamnée par les édits des très-religieux empereurs. A l'exemple de l'Apôtre, qui en appelait à César pour se soustraire aux conspirations des Juifs, nous demandons qu'on protége nos églises contre les attaques sanglantes des donatistes. Nous invoquons les lois de Théodose, votre père de sainte mémoire. Il infligeait une amende de dix livres d'or contre tout hérétique, consécrateur ou ordinand, qui serait convaincu d'avoir reçu ou conféré l'imposition des mains en dehors de l'Église catholique. La même peine atteignait le propriétaire qui aurait fourni un local pour leurs assemblées. Cet illustre prince voulait, par la crainte d'une peine temporelle, retirer de l'hérésie ceux qui ne sont point effrayés par les supplices éternels. Nous demandons encore la mise en vigueur d'une autre loi, non moins sage et non moins efficace, par laquelle Théodose déclarait les hérétiques contumaces inhabiles à faire et à recevoir une donation ou un testament. »

Conseils de mansuétude donnés par saint Augustin.

62. Augustin, l'âme des conciles, ainsi qu'on disait alors, avait usé de toute son influence près des pères de Carthage, pour que la requête adressée à l'empereur se bornât à invoquer l'appui des lois préexistantes, sans provoquer de nouvelles mesures de rigueur. Il s'agissait, non pas de faire intervenir la force politique dans une question d'ordre spirituel, mais exclusivement de protéger légalement la vie de milliers de catholiques, menacée par d'impitoyables sectaires. L'avis de saint Augustin prévalut. Deux députés synodaux, Theasus et Evodius, furent adjoints à l'évêque de Bagaïe, pour transmettre ce message à l'empereur. Le bruit de la mort de Maximien s'était répandu à Constantinople et à Rome, avec la nou-

velle des cruautés inouïes dont il avait été victime. Quand le vénérable confesseur parut sur les bords du Tibre, avec les cicatrices de ses blessures, on crut voir un martyr ressuscité. Honorius ne voulut rien entendre aux paroles pleines de modération et de charité qu'il fit entendre en faveur de ses bourreaux. Non-seulement on remit en vigueur les anciennes lois de Théodose contre les hérétiques, mais on en promulgua de spéciales contre les donatistes. Un édit de Ravenne, daté de l'an 405, portait les peines les plus sévères contre ces schismatiques, dont la fureur désolait depuis tant d'années la province africaine. Un des considérants de l'édit portait ces mots : « Si le baptême doit être réputé défectueux et nul parce que ceux qui l'ont administré seraient regardés comme des pécheurs, il faudra donc réitérer ce sacrement toutes les fois qu'il aura été conféré par un prêtre indigne. Ainsi, notre foi ne dépendra plus de la disposition de notre volonté ni du bienfait de la grâce de Dieu, mais uniquement du mérite d'un évêque ou de ses ministres. » La précision théologique de cette formule indique suffisamment que les légistes d'Honorius avaient eu recours au pape saint Innocent I, et l'avaient rédigée sous son inspiration. Saint Augustin la trouvait admirable. « Réunissez des milliers de conciles, disait-il aux donatistes, s'ils peuvent réfuter cette exposition dogmatique, je me soumets à tout ce que vous voudrez. »

Reproches d'intolérance adressés à Augustin. Légitimité des peines coercitives contre les hérétiques.

63. Cependant le terrain de la controverse se déplaça, par suite des nouvelles ordonnances. Les donatistes, jusque-là persécuteurs, se plaignaient d'être persécutés. Ils jetaient les hauts cris contre ce qu'ils appelaient l'intolérance d'Augustin, et soulevaient la question tant agitée depuis de la légitimité des peines coercitives décernées contre les hérétiques par la puissance séculière. Vincent, l'évêque schismatique de Cartenna (aujourd'hui Ténès) et successeur sur ce siége du fameux Rogatus qui avait donné son nom à une fraction du donatisme, écrivit à Augustin. Il reproduisit dans sa lettre, outre les anciennes objections tant de fois réduites à néant, les nouveaux griefs empruntés aux circonstances. La réponse de l'évêque d'Hippone fut nette et précise. « Avant la promulgation des lois qui forcent les donatistes à rentrer au divin banquet de l'unité, dit-il, je pensais, avec plusieurs de mes frères et collègues

dans l'épiscopat, qu'il ne fallait point recourir contre eux à l'autorité impériale. Malgré les excès vraiment intolérables auxquels se livrait leur rage frénétique, il me semblait que, sans provoquer de rigueurs nouvelles, on pouvait se contenter de protéger les ministres et les prédicateurs catholiques. Cette protection aurait pu être suffisamment obtenue, par l'exécution sage et vigilante de l'article du code théodosien qui déclare les évêques hérétiques et leurs clercs passibles d'une amende de dix livres d'or. Nous aurions voulu qu'on appliquât ce texte aux donatistes, avec cette réserve que l'amende serait imposée par les tribunaux uniquement dans les localités où l'Église catholique aurait souffert quelques-unes des violences auxquelles les circoncellions nous ont si déplorablement habitués. Mais si tels était notre pensée et nos vœux, à nous, évêques de Jésus-Christ, disposés à tout souffrir jusqu'à la mort pour notre divin Maître, j'avoue que les très-religieux empereurs ont le droit d'avoir d'autres préoccupations, parce qu'ils ont d'autres devoirs. C'est à eux qu'il appartient de protéger la vie de leurs sujets, et de faire prévaloir sur la terre les principes d'ordre et de vérité. Les sanglantes exécutions dont l'Afrique était le théâtre, l'attentat commis sur la personne de l'évêque de Bagaïe, demandaient une répression énergique. Une plus longue tolérance aurait fini par devenir plus cruelle que la cruauté des circoncellions. Avant même que les envoyés de notre concile de Carthage, porteurs de nos requêtes si modérées et si bienveillantes, fussent arrivés en Italie, un édit impérial avait paru, portant suppression de la secte donatiste, sous peine de bannissement et de confiscation des biens. Maintenant que ces décrets sont un fait accompli, j'ai pu juger par expérience de leurs résultats. Je déclare que j'avais toujours eu une profonde répugnance pour les moyens de coërcition matérielle. J'aurais voulu agir par la douceur, combattre par le raisonnement, vaincre par la discussion. Je confesse que je résistais sur ce point aux observations de mes collègues, plus âgés et moins enthousiastes que moi. Aujourd'hui je me plais à reconnaître qu'ils avaient raison, et que leur sagesse, confirmée par l'expérience, l'emportait sur l'entraînement de mon

cœur. L'effet des ordonnances impériales a dépassé tout ce que j'aurais pu prévoir ou attendre. J'ai vu se produire par milliers des conversions aussi sincères que durables. Les uns avaient été retenus jusque-là par la crainte de leurs coreligionnaires, les autres enchaînés par l'habitude; ceux-ci persuadés que la véritable église se trouvait dans la secte de Donat, ne prenaient pas la peine d'examiner sérieusement la question; ceux-là restaient imbus des préjugés, non moins odieux que ridicules, dans lesquels des calomnies séculaires les avaient entretenus. Le plus grand nombre professait la maxime que peu importe quelle secte chrétienne on ait adoptée, pourvu qu'on soit chrétien. Ils persévéraient dans le schisme parce qu'ils y étaient nés, et que personne ne les forçait d'en sortir. Ils se sont faits catholiques, grâce aux édits des empereurs. » Augustin trace ensuite les devoirs d'un prince chrétien dans une société chrétienne elle-même. Il démontre que l'intégrité de la foi est la sauvegarde des empires, et qu'on cesse d'être bon citoyen quand on renverse cette base fondamentale des états catholiques. On dirait qu'en tenant ce langage, son regard prophétique entrevoyait l'aurore des royaumes chrétiens qui allaient éclore, du sein de la barbarie, pour se développer, grandir et civiliser le monde, par leur docilité à l'Évangile et à l'Église. Nous savons que, de nos jours, on a brusquement rompu avec ces traditions et répudié ces doctrines. Doctrines et traditions n'en restent ni moins vraies, ni moins fécondes. Nos états modernes ont malheureusement cessé d'être chrétiens. Un état, comme tel, n'a plus de religion, de symbole, ni de culte; il affecte, pourtant de les protéger tous avec une égale indifférence, c'est-à-dire un égal mépris. On conçoit dès lors que la politique de saint Augustin et de l'Église répugne à des sociétés qui ne veulent plus de religion officielle, et qui croient qu'on peut gouverner les hommes en se passant de Dieu.

Miséricordieuse intervention de S. Augustin en faveur des donatistes.

64. On n'en était pas encore là au ve siècle. L'édit d'Honorius fut un acte de sagesse politique autant que de zèle religieux. Les peuples ont toujours la législation qu'ils méritent, et l'on ne saurait isoler les lois du milieu qui les produit. Loin de se révolter

contre les ordonnances impériales, les donatistes en prirent occasion d'étudier plus attentivement les bases de leur croyance, et cet examen les ramena presque tous à l'orthodoxie. De leur côté, les catholiques montraient d'autant plus de mansuétude et de douceur que les récentes lois les protégeaient davantage. Toute la correspondance de saint Augustin, durant cette période, est remplie de supplications et de prières adressées aux magistrats, pour recommander les donatistes à leur clémence. « Nous ne cherchons pas, écrivait-il au proconsul, à nous venger de nos ennemis. Je vous en conjure par le sang de Jésus-Christ, ne perdez pas de vue les préceptes du Maître que nous suivons. — Quand même je ne serais pas évêque, ajoutait-il, et quand même vous seriez vous-même en un degré de puissance plus éminent encore, j'aurais toujours le droit de m'adresser à vous avec la même confiance, puisque vous êtes chrétien. Sans doute il doit résulter de ces rigueurs des avantages incontestables. Mais laissez-nous le temps d'épuiser d'abord les moyens ordinaires de persuasion. Commençons par instruire les ignorants, avant de les frapper comme des rebelles [1]. »

65. La prise de Rome par Alaric, l'invasion des barbares sur tous les points de l'empire à la fois, eurent en Afrique un retentissement immense. On savait que le roi des Goths réservait à la cité de Carthage le même sort que venait de subir la métropole du monde. La politique déshonorée, timide, impuissante, de la cour de Ravenne, eut alors une inspiration à laquelle l'inflence du pape saint Innocent I ne fut pas étrangère et qui eut les plus heureux résultats pour l'Afrique. L'unité religieuse de cette contrée pouvait seule assurer le succès de sa résistance. Le 14 octobre 410, un décret d'Honorius convoquait tous les évêques catholiques et donatistes à une conférence solennelle, qui se tiendrait à Carthage, sous la présidence du tribun Marcellinus. On devait une dernière fois reprendre l'examen historique de la controverse, éclaircir tous les griefs, formuler les bases d'une solide réconciliation, et

Grande conférence de Carthage.

[1] S. August., *Epist.* c; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 366.

signer une paix définitive. Le temps pressait, l'ennemi était aux portes. Sauf les prélats retenus par la maladie ou la vieillesse, nul ne manqua à l'appel. Le 1er juin 411, dans l'immense salle des thermes *Gargilianæ*, à Carthage, deux cent quatre-vingt-six évêques catholiques et deux cent soixante-dix-huit évêques donatistes se placèrent en face les uns des autres. Le représentant impérial Marcellinus, afin d'établir un ordre régulier dans une assemblée si nombreuse, avait réglé que chaque parti serait représenté par vingt-deux de ses membres : sept pour porter la parole, sept pour délibérer, quatre pour maintenir la discipline et le silence, enfin quatre pour surveiller la rédaction authentique des tachygraphes. Les sept orateurs choisis par l'épiscopat catholique furent : Augustin, Aurelius de Carthage, Alypius de Tagaste, Possidius de Calame, Vincent de Culusa, dans la Proconsulaire, Fortunatus de Cirtha (Constantine), et Fortunatianus de Sicque. Ceux des donatistes étaient : Pétilien, Emeritus de Cæsarea (Cherchell), Fortunius de Tubursi, Primitus, Protasius, Montanus et Gaudentius. La veille de la première session, Augustin, qui voyait enfin se réaliser une espérance poursuivie depuis quinze ans au milieu de tant de luttes, de sacrifices et d'efforts, parut à l'ambon de la grande basilique et devant ce majestueux auditoire il célébra d'avance le triomphe de la paix. Sa parole arracha des larmes à tous les yeux. Les sanglots éclatèrent quand, s'adressant aux fidèles de Carthage, il leur dit : « Frères bien-aimés, c'est pour vous, c'est pour le salut de vos âmes que, de tous les points du territoire d'Afrique, tant de vénérables évêques sont réunis. Priez pour eux, pendant qu'ils vont parler pour vous. Intéressez la terre et le ciel au dénoûment pacifique de cette sainte assemblée. Répandez dans le sein des pauvres les largesses de vos aumônes. L'aumône, c'est l'aile qui porte la prière jusqu'à Dieu. En coopérant par les œuvres de votre charité à la cause de l'Église, vous nous servirez peut-être plus que nous ne nous servirons nous-mêmes. Nul d'entre nous en effet ne compte sur ses propres forces ; c'est de Dieu seul que nous attendons le triomphe de la vérité. »

66. Les donatistes n'étaient pas tous dans les dispositions pacifiques dont Augustin faisait l'éloge. La plupart ne songeaient qu'à prolonger les conférences, dans le but de les rendre inutiles. Ils imaginèrent un incident assez bizarre. A l'ouverture de la séance, Pétilien, leur premier orateur, déclara que, fidèles à la parole de l'Écriture, ses collègues ne s'asseoiraient point *in concilio impiorum*, et qu'ils resteraient debout pendant toute la durée des discussions. Un pareil début annonçait des intentions fort peu bienveillantes. Cependant on passa outre ; les évêques catholiques répondirent qu'une question si insignifiante ne valait pas la peine d'être posée. Ils restèrent eux-mêmes debout, et Marcellinus, le lieutenant impérial, en fit autant. « De grâce, disait Augustin, élevons-nous au-dessus de ces misérables chicanes. Carthage, l'Afrique, l'univers entier ont sur nous les yeux. Nous représentons l'Église, et nous irions nous disputer sur des riens ! » La conférence dura trois jours. Les pièces authentiques, déjà examinées à l'époque de Constantin, furent de nouveau l'objet d'une discussion scrupuleuse. On démontra jusqu'à l'évidence la fausseté des griefs articulés contre Cécilien, l'hypocrisie et la mauvaise foi de Donat. En qualité d'arbitre impérial, Marcellinus déclara que le parti du schisme était insoutenable, et que les donatistes n'opposaient rien de sérieux aux arguments péremptoires des catholiques. Jamais peut-être le génie d'Augustin et sa puissance de dialectique n'éclatèrent d'une façon plus merveilleuse. Les autres orateurs qui lui avaient été adjoints lui laissèrent constamment la parole, se bornant à admirer une éloquence et une raison surhumaine qui savaient donner un corps à la vérité et la rendre en quelque sorte palpable. Mais ce qui acheva ce magnifique triomphe, ce fut l'exemple inouï de désintéressement donné en cette circonstance par les évêques catholiques. Voici en quels termes saint Augustin raconte lui-même le fait : « La miséricorde du Seigneur me ménageait le plus doux et le plus attendrissant spectacle auquel j'aie assisté dans toute ma vie. Avant la dernière conférence, je m'entretenais avec quelques-uns de mes frères. Nous disions : C'est pour procurer la paix du Christ qu'il faut être évêque ; si les besoins de la paix l'exigent, il faut savoir courageusement cesser

de l'être. En parlant ainsi, nous promenions nos regards sur ceux de nos frères et coévêques qui nous entouraient. Je l'avoue, nous en trouvions fort peu qui nous parussent disposés à offrir ce sacrifice d'humilité au Seigneur. Un tel le ferait, disions-nous, mais tel autre non. Celui-ci est capable d'un pareil acte de dévouement; celui-là n'y consentira jamais. Nous suivions ainsi nos conjectures arbitraires et gratuites, car nous ne pouvions lire au fond des cœurs. Vint l'assemblée générale; je fis la proposition d'abandonner nos siéges aux évêques donatistes, si ceux-ci consentaient à abjurer le schisme. Aussitôt les évêques catholiques, au nombre de près de trois cents, éclatèrent en applaudissements. Nous sommes prêts, dirent-ils, à renoncer à l'épiscopat, pour rendre la paix à l'Église! C'était une ardeur de zèle, un mouvement de charité qui, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, venait d'unir et d'embraser toutes les âmes. Deux seulement manifestèrent de la répugnance. L'un, c'était un vieillard, eut le courage de protester publiquement; l'autre garda le silence, témoignant sa désapprobation par son attitude et l'air de son visage. Mais le vieillard et son complice muet, lorsqu'ils eurent entendu l'explosion de l'assemblée, s'élevèrent au-dessus d'une réserve égoïste et personnelle, ils changèrent, l'un de langage, l'autre d'attitude, et tous deux confondirent leur cœur avec les nôtres dans un baiser fraternel. Comment hésiter, disaient-ils, à nous sacrifier pour notre divin Rédempteur? N'est-il pas descendu du ciel; n'a-t-il pas revêtu notre chair, afin que nous fussions ses membres? Et nous, pour mettre fin au schisme qui déchire son corps sacré, nous ne consentirions pas à descendre du trône où il nous a fait asseoir! C'est pour le salut du peuple chrétien que nous avons été ordonnés évêques; la paix importe surtout au salut du peuple chrétien, et s'il nous faut l'acheter par le sacrifice de l'épiscopat, c'est notre devoir épiscopal de le faire. — On rédigea en ce sens une déclaration solennelle, qui fut souscrite unanimement [1]. » Telle fut cette héroïque délibération de Carthage. Quatorze siècles plus tard, l'église de France devait donner

[1] S. August., *De Gestis cum Emerito*, n° 6; *Patr. lat.*, tom. XLIII, col. 701, 702.

au monde un spectacle non moins glorieux, quand les évêques de notre patrie remirent aux mains du pape Pie VII la démission de leurs siéges. En France, le dévouement de l'épiscopat rétablit les autels ; en Afrique, il mit fin au schisme. Les donatistes, déjà réfutés sur le terrain de l'histoire et de la controverse religieuse, se sentaient moralement vaincus par cet acte de charité sublime. A moins de se déshonorer aux yeux de l'univers, ils ne pouvaient songer à profiter du désintéressement des catholiques, ni accepter une renonciation offerte si noblement. On convint donc que, dans les localités où se trouveraient simultanément un évêque catholique et un donatiste, l'un et l'autre alternativement occuperaient la chaire épiscopale ; ou bien qu'ils conserveraient respectivement leurs églises distinctes, jusqu'à ce que la mort de l'un ou de l'autre rétablît au profit du survivant l'unité de siége [1]. Ainsi se termina, le 8 juin 411, le schisme de Donat. Un siècle s'était écoulé, depuis que cent soixante-dix évêques avaient, à Carthage même, déposé injustement Cécilien. La réparation se consommait au lieu même où l'iniquité s'était accomplie. Les sectaires attardés qui persévérèrent encore dans leur obstination, se virent l'objet du mépris public. Quelques-uns d'entre eux essayèrent d'en appeler de la décision de Marcellinus au jugement de l'empereur. Honorius répondit à leur réclamation par l'ordre envoyé au gouverneur de Carthage de traiter les donatistes insoumis comme des criminels de lèse-majesté.

§ VI. Les émigrés de Rome à Bethléem et à Hippone.

67. Nous avons dit que la chute de Rome avait retenti dans le monde comme un coup de tonnerre. L'Afrique, plus directement menacée, avait été la première avertie de cette catastrophe, par les ridicules tentatives d'Attale pour s'emparer de cette riche province [2]. Après le sac de la ville éternelle par les Goths, la désolation des Africains se changea en une véritable terreur, à la nouvelle des projets

Terreurs en Afrique. Lettre pastorale de S. Augustin au peuple d'Hippone.

[1] S. August., *De Gestis cum Emerito*, n° 6; *Patr. lat.*, tom. XLIII, col. 701, 702.
[2] Nous avons raconté cet incident, chap. I de ce volume, n° 32.

d'Alaric. On se rappelle que le farouche conquérant méditait la conquête de Carthage, au moment où la mort vint le frapper dans les plaines des Abruzzes [1]. Les colonies africaines se voyaient déjà envahies par l'inondation des barbares. Chaque ville, chaque municipe, chaque bourgade travaillait à élever des remparts, à improviser des forteresses qui n'eussent été qu'un jouet pour les hordes innombrables des Goths. Hippone ne resta point étrangère à ce mouvement de défense nationale. Toute la population valide s'employait aux travaux des fortifications. Les derniers mois de l'année 410 s'écoulèrent dans ces agitations pleines d'angoisses. L'épiscopat catholique s'était rassemblé en concile à Carthage, au milieu de la métropole africaine menacée par le roi des Goths. L'armée de la paix se portait la première sur la brèche, disposée à mourir pour le salut du peuple. Séparé de son troupeau fidèle, Augustin, dans une correspondance quotidienne, lui prodiguait les exhortations et les encouragements. « Les calamités du temps, écrivait-il, doivent reporter votre pensée et vos espérances vers le ciel, où vous ne connaîtrez plus ni inquiétude ni labeurs, où vous serez à l'abri non pas seulement de périls transitoires, mais de l'horreur des peines éternelles. En ce moment, que d'ardeur, d'efforts, de sacrifices auxquels vous vous condamnez pour sauver votre ville, vos personnes, vos familles, vos fortunes ! Combien plus ne devez-vous pas travailler à assurer votre salut éternel ! Et si l'on redoute tant la mort qui finit nos peines en ce monde, comment ne craindre pas celle qui peut nous jeter dans des tourments sans fin ? Si les délices de ce siècle, éphémères et impures, sont pourtant si chères au cœur, comment ne pas rechercher mille fois plus ardemment les joies infinies du siècle futur ? De toutes nos campagnes sans défense, nous voyons les habitants épouvantés affluer dans les forteresses et se mettre à couvert sous des remparts. Les cœurs chrétiens, au milieu des convulsions d'un monde qui penche vers sa ruine, ne doivent pas songer à enfouir en terre leurs trésors. C'est l'heure

[1] Cf. chap. I, nº 34.

de transporter ces trésors, par nos bonnes œuvres, dans l'arche inviolable du ciel. Quels que soient l'avenir et les catastrophes qu'il nous réserve, il y aura joie pour ceux qui auront d'avance émigré de ce monde croulant [1]. »

Les fugitifs de Rome et Heraclianus gouverneur d'Afrique. Proba Faltonia.

68. La nouvelle de la mort d'Alaric calma les terreurs. Cependant les ports de Palestine, d'Égypte et d'Afrique étaient encombrés d'une foule de Romains fugitifs qui avaient quitté leur patrie en flammes. Les récits du siége de Rome avaient pu donner quelque idée d'un si grand désastre. « Mais, dit M. A. Thierry [2], c'étaient là pourtant des misères lointaines, des bruits de douleur qui retentissaient à l'âme sans frapper les sens ; il y en eut bientôt pour les oreilles et pour les yeux : des misères vivantes, tangibles et visibles. Les émigrés, quand ils pouvaient atteindre leur but de refuge, n'y apportaient que des cadavres ambulants. Une femme, arrivée à Jérusalem avec une blessure au sein, n'avait pas été pansée depuis son embarquement; quand on voulut défaire les linges, la plaie se rouvrit, le sang jaillit avec effort, la femme tomba morte. C'était une des plus grandes dames de Rome. La cupidité provinciale achevait sur les infortunés Romains ce qu'avait laissé à faire l'avidité des barbares. On les traitait comme les épaves d'un naufrage. S'ils possédaient quelque trésor, on le leur enlevait; les patrons des barques les dépouillaient, les gouverneurs romains les jetaient en prison comme des vagabonds, pour toucher d'eux une rançon. Un de ces brigands publics, Héraclianus, préfet de Carthage, vendit par milliers des jeunes filles nobles à un trafiquant d'esclaves, son affidé, qui en garnit les marchés de la Mésopotamie et de la Perse. Ni le rang, ni l'illustration du nom, ne protégeaient contre de telles infamies. Saint Jérôme se chargea de dénoncer à l'indignation de l'univers ce monstre africain, « près duquel, disait-il, Charybde et Scylla étaient des monstres cléments. Deux soifs dévorent perpétuellement cet homme, la soif du vin et la soif de l'or. » Cet étrange magistrat avait fait venir de Syrie des marchands d'esclaves qui se tenaient à l'ancre dans les ports d'Afrique,

[1] S. August., *Epist.* CXXII; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 471. — [2] A. Thierry, *S. Jérôme*, tom. II, pag. 193, 194.

attendant ses livraisons. Il leur vendait les femmes et les filles émigrées qui ne trouvaient pas assez d'argent pour lui payer leur rançon. Il en fit partir plusieurs cargaisons, et quelques-unes des plus grandes dames de Rome, traînées sur les marchés de l'Euphrate ou de l'Oronte, allèrent servir dans les gynécées de l'Orient. Une affreuse destinée amena sous la main d'Héraclianus la noble chrétienne Proba Faltonia. Après s'être rachetée deux fois de la captivité des Goths, la fille des Anicii avait pu gagner l'un des ports de la côte italienne, et à force d'argent, elle avait décidé le patron d'une barque à la conduire à Carthage avec sa famille, composée de ses deux fils survivants, de sa bru Juliana, et de la jeune Démétriade, sa petite-fille. La traversée fut rude, et les fugitifs n'échappèrent aux dangers de la mer que pour tomber dans les prisons du tyran. Proba aurait pu faire appel à Augustin, le secours des Romains en Afrique; mais, si elle le fit, la voix d'Augustin fut méconnue comme tout le reste. Cependant, Démétriade et sa mère Juliana étaient menacées de passer aux mains des marchands syriens, si elles n'acquittaient une somme énorme pour leur rachat. Un des fils de Proba tomba malade et mourut, victime peut-être de l'insalubrité de la prison. Dans cette extrémité, Proba dut se dépouiller de tout ce qu'elle avait emporté de Rome; elle se racheta une troisième fois des mains d'un gouverneur romain. Les Anicii demeurèrent en Afrique, retenus par les consolations et l'enseignement d'Augustin. Démétriade prit le voile des vierges, que l'évêque de Carthage, Aurelius, attacha lui-même sur son front. Saint Jérôme célébra ce pieux événement dans une de ses plus magnifiques épîtres [1]. Saint Augustin félicita les Anicii d'une alliance « qui ajoutait, dit-il, l'auréole de la sainteté à l'antique splendeur de leur race [2]. » L'héroïque Faltonia Proba retourna seule à Rome; elle voulait y mourir près du tombeau de son époux. »

Usurpation, défaite et mort d'Héraclianus.

69. La conscience se révolte à la pensée des forfaits d'Héraclianus. Ce scélérat avait été, on se le rappelle, le meurtrier de Stilicon. Le coup de poignard qu'il avait enfoncé dans la

[1] S. Hieronym., *Epist. ad Demetriadem; Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1112.
[2] S. August., *Epist.* CL; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 645.

poitrine du fameux ministre si longtemps favori d'Honorius, lui avait valu le gouvernement de l'Afrique. On vient de voir les principes d'équité, de modération, de désintéressement qu'il apportait dans l'exercice de cette charge. Cependant, lors des tentatives usurpatrices d'Attale il s'était montré fidèle au pouvoir d'Honorius. La cour de Ravenne lui en fut d'autant plus reconnaissante que les circonstances étaient alors plus critiques. Héraclianus avait un instant tenu dans sa main la destinée du fils de Théodose. Il pouvait perdre son bienfaiteur, il le sauva. C'est ce qui explique comment le faible Honorius, loin de songer à punir ce monstre, continuait à le combler de faveurs, au point qu'il le désigna consul pour l'année suivante. Les faisceaux allaient tomber aux mains d'un misérable qui vendait à l'encan les descendants des familles consulaires. Ce n'était point assez pour Héraclianus. Son horrible trafic l'avait enrichi. La chaise curule ne suffisait plus à son ambition, il lui fallait le trône des empereurs. Au début de l'année 413 marquée pour l'inauguration de son consulat, il se mit en mer avec une flotte dont les récits contemporains portent le chiffre à trois mille sept cents voiles. « C'eût été, dit Paul Orose, le triple de celle de Xerxès, et l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir d'un autre armement aussi prodigieux[1]. » Héraclianus vint débarquer à l'embouchure du Tibre. Avec son armée de Numides, de Lybiens et de Maures, il prit le chemin de Rome pour aller détrôner Honorius et piller les trésors échappés aux soldats d'Alaric. Tout ce fracas s'évanouit comme un songe. La cour de Ravenne avait envoyé contre cette nuée d'envahisseurs le comte Marinus, à la tête des légions romaines. La rencontre eut lieu dans les plaines d'Otriculum (Otricoli), sur les bords du Tibre. Héraclianus laissa cinquante mille hommes sur le champ de bataille. De tant de vaisseaux, un seul revint à Carthage, ramenant le vaincu, qui se cacha dans les souterrains du temple abandonné de la déesse *Memoria*. Il y fut découvert par les soldats qu'Honorius envoyait à sa poursuite ; et, séance tenante, on lui trancha la tête. Le nom

[1] Oros., *Hist.*, lib. VII, cap. XLII ; *Patr. lat.*, tom. XXXI, col. 1171.

d'Héraclianus fut effacé de tous les actes publics et particuliers; ses biens, fruit de la rapine et du brigandage, furent confisqués, et tous ses partisans condamnés à l'exil ou à la mort. Le comte Marinus, son vainqueur, lui succéda dans le gouvernement de l'Afrique (413).

Hospitalité offerte par S. Jérôme aux émigrés romains.

70. Saint Jérôme avait appliqué aux fureurs d'Héraclianus contre les émigrés romains la parole du prophète Amos : « Que vous servira d'avoir échappé à la dent du lion, si vous rencontrez un ours sur le chemin, ou si, rentré sous votre toit et appuyant la main au mur de votre demeure, vous y êtes mordu par une vipère [1] ? » La cruauté du gouverneur de Carthage avait été l'ours après le lion, la vipère sous le toit domestique. Ces horribles épisodes ajoutaient leur aggravation aux épouvantements de la chute de Rome. « Assurément, disait le solitaire de Bethléem, ce qui est né doit périr, ce qui a grandi déchoir; nulle œuvre créée que la rouille n'attaque ou que la vétusté ne consume. Mais Rome! Pouvait-on croire qu'élevée par ses triomphes au-dessus de l'univers, elle dût s'écrouler un jour et devenir pour ses peuples tout à la fois une mère et un tombeau? Les filles de la cité reine sont errantes sur toutes les plages, en Égypte, en Afrique, en Orient; ses matrones sont devenues esclaves. Ses personnages les plus illustres demandent du pain à la porte de Bethléem, et comme nous ne pouvons en offrir à tous, nous leur donnons au moins des larmes, nous pleurons ensemble. Vainement j'essaie de me dérober au spectacle de tant de souffrances, en reprenant mon travail commencé; je suis incapable d'études. Je sens trop que c'est par des œuvres, non des paroles, qu'il faut traduire aujourd'hui l'Écriture; faire les choses saintes et non les dire [2]. » Fidèle à cette maxime, Jérôme ouvrait aussi larges que possible les portes de l'hospitalité à tous les fugitifs. Eustochium, qui avait succédé à sa mère sainte Paula dans le gouvernement du monastère des femmes, recueillait les vierges et les veuves; Jérôme recevait les hommes, et en particulier ceux qui avaient un caractère ecclésiastique. D'ordinaire, il

[1] Amos, v, 19. — [2] S. Hieronym., *Comment. in Ezech.*, lib. III, nº 1; *Patr lat.*, tom. XXV, col. 75, 76.

exigeait d'eux des lettres de recommandation signées de leurs évêques. Mais au milieu d'un pareil bouleversement, la charité avait le devoir de ne pas insister trop rigoureusement sur des règles faites pour les époques de paix et de tranquillité publique. L'illustre solitaire le comprit Or, il se trouva, parmi ceux qui lui devaient le pain de chaque jour, un misérable qui abusa de ses bienfaits, et répondit à la générosité dont il était l'objet par un affreux scandale.

Scandale du diacre Sabinianus au monastère de Bethléem.

71. Cet épisode, raconté par saint Jérôme lui-même dans une lettre adressée depuis au coupable, est une page détachée de la longue histoire des égarements du cœur humain. Aucune époque, aucune civilisation n'échappent à ces lamentables désordres, qui éclatent parfois au milieu des communautés les plus saintes, trompant la vigilance des supérieurs, désolant les justes et fournissant un thème aux sarcasmes impies des pervers. Le malheureux qui paya de la sorte l'hospitalité du monastère de Bethléem, était un diacre nommé Sabinianus. « Songe du moins, lui écrivait saint Jérôme, au tribunal suprême où tu dois comparaître un jour. Souviens-toi du bienheureux évêque qui jadis t'imposa les mains. Hélas ! il y eut un traître parmi les douze apôtres. On dit qu'un des sept premiers diacres, Nicolas d'Antioche, se fit le chef d'une secte impure. Diacre comme lui, tu n'as pas été plus fidèle à tes serments. J'ai su depuis l'histoire de tes premières années. On nous a énuméré tes crimes, le déshonneur porté par toi dans les familles les plus illustres, dans les maisons consacrées au Seigneur. Ainsi tu étais l'un de ces infâmes dont les cités comptent un si grand nombre, dans les bas-fonds de leur civilisation corruptrice, et nous l'ignorions. Et tu vins dans cette grotte où le Fils de Dieu voulut naître, où le soleil de vérité se leva sur le monde, où la terre donna son fruit de bénédiction, tu vins y méditer l'adultère. Malheureux ! Ne craignais-tu pas le regard de la Vierge immaculée, de la mère du Seigneur ? Ne craignais-tu pas d'éveiller l'enfant Dieu dans son berceau ? C'était durant la nuit sainte de la Nativité. Les anges entonnaient leur hymne de joie ; les pasteurs accouraient au *præsepium* ; l'étoile rayonnait dans les cieux ; le

Mages se prosternaient dans l'étable; Hérode tremblait sur son trône; Jérusalem était dans l'attente. L'Église de Dieu, en cette veille sacrée, célébrait ces grands souvenirs, et toi, je rougis de le dire, toi, tu glissais sous la crèche du Seigneur, maintenant changée en autel, des lettres séductrices qu'une malheureuse, agenouillée, tremblante, inquiète, venait enlever furtivement et couvrir de baisers sacriléges! Elle détachait pour toi quelques-uns de ses cheveux consacrés au Seigneur, et sa ceinture et son voile, son âme tout entière, puisque tu l'as ravie, à la face de l'ange qui garde le *cubiculum* virginal de Marie, le berceau du Seigneur, les langes de l'enfant Dieu. Malheur à moi, qui étais réservé à cet horrible désastre! Funeste jour, funeste nuit, où ces forfaits ont éclaté! Je t'adresse cette page où sont enregistrés tous tes crimes. Tu as de nouveau crucifié le Fils de Dieu. Songe à ton âme. La terre, longtemps arrosée par la pluie de la grâce, lorsqu'elle ne produit que des ronces et des épines, sera réprouvée; la malédiction prononcée sur elle s'accomplira par les flammes [1]. »

Albina, Pinianus et Mélanie la Jeune à Tagaste. Lettre de saint Augustin.

72. Saint Augustin, à Hippone, ne déployait pas moins de sollicitude et de charité en faveur des fugitifs romains. La famille de sainte Mélanie l'Ancienne était venue en Afrique pour échapper à la barbarie des Goths. Au moment où le navire mettait à la voile, emportant Albina, sa fille Mélanie la Jeune et Pinianus époux de cette dernière, l'horizon était illuminé par les flammes qui dévoraient la cité de Rhegium (Reggio), dans le voisinage de laquelle se trouvaient situés les importants domaines qu'ils possédaient en Sicile. Leur aïeule sainte Mélanie venait de mourir à Jérusalem, survivant de quelques mois à peine au fameux Rufin, ce prêtre équivoque, longtemps l'adversaire de saint Jérôme et dont ce dernier disait : « Le scorpion est mort en Sicile; il dort sous l'Etna entre Encelade et Porphyrion [2]! » Les trois illustres voyageurs étaient attirés en Afrique par la réputation de saint Au-

[1] *Hebr.*, VI, 7, 8; S. Hieronym., *Epist.* CXLVII; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1191-1204 passim.

[2] S. Hieronym., *Comment. in Ezech.*, lib. I, præfat.; *Patr. lat.*, tom. XXV.

gustin. En ce moment leur fortune semblait pour jamais perdue, mais ce désastre atteignait bien plus les pauvres qu'il ne les atteignait eux-mêmes. Depuis plusieurs années, cette famille vraiment chrétienne avait renoncé à toutes les espérances et à toutes les joies de la terre. Pinianus et Mélanie la Jeune vivaient au sein du mariage dans la continence parfaite. Leur cœur et leurs aspirations étaient au ciel. Ils ne firent que traverser Carthage, et peut-être pour échapper à la tyrannie d'Héraclianus, ils se rendirent à Tagaste, où ils passèrent l'hiver de l'an 301. Le voisinage d'Hippone, l'amitié d'Alypius évêque de Tagaste, l'espérance de voir Augustin dans sa patrie, les retinrent dans cette ville qui profita d'ailleurs largement de leur séjour. Mélanie la Jeune y répandit ses libéralités sur les pauvres, le clergé et les établissements religieux. La mort inopinée d'Alaric et la retraite des soldats goths permirent aux grands propriétaires fonciers de rentrer en possession de leurs biens. En quelques mois, Pinianus et sa famille avaient retrouvé leur opulence perdue. Ils bâtirent à Tagaste un monastère pour quatre-vingts moines, et un autre pour cent trente vierges. En dehors de ces munificences vraiment royales, la basilique d'Alypius resplendissait de riches ornements dont Mélanie et son époux la dotaient chaque jour. Cependant saint Augustin n'avait pu, à son grand regret, visiter encore une famille qui ne faisait tant de bien à Tagaste que parce qu'elle était la patrie d'Augustin. « Ni les rigueurs de l'hiver, leur écrivait-il, ni les ardeurs de la canicule ne m'eussent empêché de voler près de vous. Pour vous rapprocher de moi, vous avez affronté les périls d'une laborieuse navigation, vous avez traversé les mers ; et moi je n'ai pas encore franchi la faible distance qui nous sépare. Peut-

col. 16. Porphyrion, ainsi qu'Encelade, était l'un des géants mythologiques foudroyés près de l'Etna par Jupiter.

Sed quid Typhœus, et validus Mimas,
Aut quid minaci Porphyrion statu ;
Quid Rhœtus, evulsisque truncis
Enceladus, jaculator audax?

(Horat., lib. III, *Od.* IV.)

être avez-vous cru que je redoutais un pareil voyage dans glaciale saison. O mes bien-aimés, loin de vous cette pensée ! de ce genre, ni la neige, ni la pluie ne m'eût arrêté. Et q joie s'il m'était donné de m'arracher à la génération tortueuse perverse de ce temps maudit, pour aller éclairer mon âme à votre lumière, l'échauffer à la flamme de votre zèle ! Quelle consolation de vous voir au sein de ma patrie, qui a le bonheur de posséder d'aussi nobles hôtes ! Je contemplerais de mes yeux les merveilles qu'on raconte de votre charité. Elles sont telles que, même en songeant à ce que vous êtes par votre naissance et à ce que la grâce du Christ vous a faits, on les trouve cependant incroyables. Laissez-moi vous dire le véritable motif qui s'est opposé à mon voyage. Vous me pardonnerez, vous me plaindrez et vous prierez pour moi le Seigneur des miséricordes. Le peuple d'Hippone, dont il m'a fait le serviteur, est trop faible encore pour ne pas se ressentir de la moindre épreuve. Or, il vient d'en traverser de sérieuses et de graves. A mon retour de Carthage, il m'a fallu réparer les maux causés par mon absence. On avait mis en circulation de faux bruits, de nature à scandaliser les fidèles et à me faire perdre leur amour et leur confiance. Je travaille à effacer ces funestes impressions. Pardonnez-moi donc de me consacrer exclusivement aux devoirs de ma charge pastorale. Dussiez-vous me refuser ce pardon, vous ne sauriez me punir plus rigoureusement que je ne le suis par l'impossibilité de vous voir à Tagaste. Mais en quelque lieu que vous vous transportiez sur la terre d'Afrique, j'espère que Dieu me permettra bientôt de vous y rejoindre ; car je n'ose espérer, pour mon humble cité d'Hippone, le bonheur de vous posséder et de jouir de votre chère présence [1]. »

Voyage de Pinianus et de Mélanie la Jeune à Hippone. Scène populaire dans la basilique.

73. Ces dernières paroles étaient une invitation. Pinianus et Mélanie, impatients de voir l'illustre évêque dont le nom remplissait le monde chrétien, se rendirent eux-mêmes à Hippone, sous la conduite d'Alypius. Albina, leur mère, retenue peut-être par une indisposition, ne les suivit point et demeura à Tagaste. Entre saint

[1] S. August., *Epist.* CXXIV ; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 471-473.

Augustin et les deux époux s'établirent des relations toutes cordiales. « Rien n'était plus édifiant que la manière de vivre de ces nobles romains, au sein de la petite ville de pêcheurs et de matelots dont Augustin était le pasteur. Suivant leur habitude, ils répandaient autour d'eux les largesses de leur charité, et quand ils n'étaient pas aux côtés de leur nouvel ami, en l'admiration de sa parole entraînante et sublime, on les trouvait dans la demeure des pauvres, ou en prière dans la basilique [1]. » Pinianus avait pris vis-à-vis de saint Augustin la même précaution que celui-ci avait autrefois prise dans une situation semblable. On se rappelle qu'Augustin encore laïque évitait de passer dans les villes où devait avoir lieu une élection, soit épiscopale, soit sacerdotale. Pinianus faisait de même. L'exemple de saint Paulin à Barcelone, celui de saint Augustin lui-même, contraints tous deux malgré leur résistance de subir le fardeau qu'on voulait leur imposer, justifiaient la prudence de Pinianus. Arrivé à Hippone, il avait fait jurer à saint Augustin, en présence d'Alypius leur ami commun, de ne point le contraindre à accepter le sacerdoce. Augustin lui en avait donné sa parole, ajoutant que, si le peuple d'Hippone songeait à user de violence, il renoncerait à l'épiscopat plutôt que de prêter son ministère à une ordination forcée. Ce luxe de garanties ne fut point superflu. « Un jour de solennité religieuse, dit saint Augustin, pendant que les fidèles d'Hippone étaient réunis dans la basilique, une clameur immense s'éleva du sein de la multitude. Toutes les voix disaient : Pinianus prêtre ! Le peuple envahit les degrés de la chaire épiscopale où j'étais assis. Alypius était à mes côtés. Il protesta contre cette élection tumultueuse. Sa désapprobation exaspéra la foule, qui se mit à vociférer contre lui des injures. Je m'avançai alors vers l'ambon, et ayant obtenu un peu de silence, je fis connaître à la multitude les conventions arrêtées entre Pinianus et moi. Je déclarai qu'aucune force humaine ne me les ferait violer. Si vous passez outre, ajoutai-je, Augustin ne sera plus votre évêque. — Je revins ensuite avec Alypius à la chaire épiscopale,

[1] A. Thierry, S. *Jérôme*, tom. II, pag. 197, 198.

que la foule avait abandonnée. Mes paroles avaient quelque peu calmé l'effervescence populaire. On eût dit la flamme d'un incendie contrariée par une saute de vent. Mais le tumulte recommença bientôt avec plus d'intensité et de violence. Vous avez promis de ne point ordonner Pinianus, me criait-on. Nous respecterons votre serment. Nous trouverons un autre évêque pour lui imposer les mains ! — Les personnages les plus considérables d'Hippone s'étaient approchés de l'abside, et me tenaient ce langage. Je leur répondis que ce subterfuge échouerait encore. Nul évêque, leur dis-je, ne saurait sans ma permission ordonner Pinianus comme prêtre d'Hippone. Or, cette permission, je ne la donnerai jamais. Qu'espérez-vous ? disais-je encore. Vous voulez ordonner Pinianus malgré lui. Mais alors, il vous quittera aussitôt après son ordination. — Mes remontrances demeurèrent sans effet. Ils s'imaginaient que l'ordination, volontaire ou non, lierait indissolublement Pinianus à l'église d'Hippone. La multitude s'était rapprochée durant ce colloque ; tous les gradins de la chaire épiscopale furent assiégés comme dans une véritable émeute. Les cris redoublèrent, l'agitation était au comble. Alypius et moi commencions à craindre que la fureur populaire ne se portât aux derniers excès. La foule semblait décharger sur lui de préférence son indignation et sa colère. On l'accablait des plus horribles injures. Mon parti était pris. Je persistai à dire qu'on n'ordonnerait jamais Pinianus sans son consentement ni le mien, et que je mourrais plutôt que d'employer mon influence à le faire revenir sur une résolution dont il m'avait fait la confidence, et dont je lui avais garanti l'accomplissement. Restait à nous soustraire à cette scène de violence. Je songeais aux moyens de quitter l'église. Mais comment en venir à bout ? Je ne pouvais abandonner Alypius, sans l'exposer à la mort. Sortir avec lui, c'était éveiller l'attention de la multitude et nous exposer tous deux aux plus extrêmes périls. La situation était critique, le danger imminent, il fallait prendre un parti ; pas une minute pour délibérer, pas un homme à qui l'on pût demander conseil Tout à coup notre saint et cher fils Pinianus, comme par

une inspiration soudaine de l'Esprit-Saint, me fit dire par un moine qu'il voulait parler au peuple. Son intention était de déclarer solennellement du haut de l'ambon que, si les chrétiens d'Hippone persistaient à l'ordonner prêtre malgré lui, il consentirait à se laisser imposer les mains, mais qu'aussitôt après son ordination il quitterait l'Afrique. Il croyait se délivrer ainsi des importunités d'un peuple dont le seul désir était de l'avoir, sinon à Hippone même, du moins dans le voisinage. Je compris que cette déclaration, loin de calmer la multitude, allait redoubler son désespoir. Sans rien répondre au messager, je descendis de la chaire épiscopale et me dirigeai du côté de Pinianus. Pendant que je traversais le flot populaire qui me séparait de lui, un autre moine, envoyé à ma rencontre, me dit de sa part que, si l'on n'insistait pas pour lui imposer le fardeau de la cléricature, il s'engagerait par serment à ne quitter jamais Hippone. J'arrivai jusqu'à lui ; il me confirma de vive voix cette dernière promesse. Je la recueillis de sa bouche, comme un moyen infaillible d'apaiser la tempête, et sans prendre le temps de nous concerter davantage, je retournai vers Alypius pour lui communiquer cette détermination. Faites, me dit-il, mais évitez de me mêler en aucune façon dans l'arrangement définitif. — Il voulait ainsi échapper à toute espèce de responsabilité vis-à-vis d'Albina et de Mélanie, la belle-mère et l'épouse de Pinianus. Je compris sa réserve et la respectai. Montant alors à l'ambon, je fis part au peuple de la résolution de Pinianus. Il promet, disais-je, de ne jamais quitter Hippone, pourvu que vous ne persistiez pas à lui imposer le fardeau du sacerdoce. — J'espérais que cette déclaration apaiserait tous les esprits. Mais on voulait que Pinianus fût prêtre ; mes paroles ne produisirent pas l'impression que j'en attendais. Des chuchotements se firent entendre, puis des murmures ; on m'adressa un message. Demandez à Pinianus, me disait-on, que si jamais il accepte le sacerdoce, ce soit pour exercer son ministère à Hippone. — Je lui transmis immédiatement le vœu populaire. Il y acquiesça sur-le-champ, et je revins l'annoncer à la foule. — Des applaudissements saluèrent cette bonne nouvelle. La joie était immense. On me fit dire de mander

Pinianus pour qu'il sanctionnât sa promesse par un serment solennel. Je retournai donc près de lui. Mais la difficulté était de rédiger la formule du serment, de manière à réserver les cas de force majeure qui pouvaient l'obliger plus tard à quitter Hippone. Il prévoyait en ce genre la guerre, l'invasion des barbares ; Mélanie voulait qu'on réservât aussi l'éventualité possible d'une peste ou de toute autre maladie contagieuse. Pinianus repoussa ce conseil pusillanime. Quant à moi, je fis observer qu'un danger de guerre ou d'invasion constituait pour tous les citoyens une raison suffisante d'émigration, sans qu'il fût besoin d'une réserve spéciale. Je craignais que ces prévisions de fâcheux augure ne fissent mauvaise impression sur les esprits. Enfin, nous convînmes d'une réserve générale conçue en ces termes : « Pinianus s'engage par serment, s'il accepte jamais l'honneur du sacerdoce, à exercer son ministère à Hippone et à demeurer toujours en cette ville, sauf le cas de nécessité. » — Un diacre reçut la mission de lire notre écrit au peuple. Tout alla bien jusqu'à la réserve finale. Mais à ces mots : « sauf le cas de nécessité, » un tumulte épouvantable éclata de nouveau. On nous trompe ! criaient toutes les voix. C'est une promesse frauduleuse ! On se joue de notre bonne foi ! — Pinianus épouvanté prit la résolution de supprimer la fatale réserve. Il voulut se montrer lui-même au peuple et me supplia de l'accompagner à l'ambon. J'étais exténué de fatigue, cette lutte avait épuisé toutes mes forces. Cependant je me mis à sa disposition. Nous parûmes ensemble devant la multitude ; Pinianus relut la formule du serment telle que le diacre l'avait déjà prononcée, mais en supprimant la réserve finale. Quand il eut terminé, la basilique retentit de l'exclamation liturgique : *Deo gratias !* et le peuple demanda que Pinianus signât la formule du serment. Il le fit. L'animation du peuple était calmée. Sans tumulte et d'un ton respectueux, on nous pria, Alypius et moi, d'apposer notre signature après celle de Pinianus. Je pris la plume et déjà j'avais inscrit la moitié de mon nom, lorsque Mélanie s'approcha vivement et réclama contre ma souscription. Croyait-ell invalider de la sorte l'engagement que venait de prendre son

époux? Je ne le sais. Toutefois je n'avais nulle raison d'insister. Laissant donc ma signature inachevée, je descendis de l'ambon avec Alypius, heureux de voir enfin terminée pacifiquement une scène si laborieuse et si accidentée [1]. »

74. Albina, restée à Tagaste, prit fort mal l'incident d'Hippone. Elle se plaignit de la violence qu'on avait voulu faire à son gendre. C'était moins à la vertu de Pinianus qu'à sa fortune, disait-elle, que tant d'instances s'adressaient. Dans le premier élan de son indignation, elle ne craignit pas de prêter à Augustin des vues personnellement intéressées et de faire retomber sur lui la responsabilité de ce qu'elle nommait une intrigue. L'évêque d'Hippone ne se borna point à une justification personnelle. Il affirma hautement que son peuple, en demandant Pinianus pour prêtre, n'avait obéi ni à une intrigue, ni à un calcul, ni à un sentiment d'intérêt cupide. « Ce n'est point l'argent de Pinianus, disait-il, c'est le mépris de Pinianus pour l'argent qui a touché le clergé et le peuple d'Hippone. Quand ils me choisirent malgré moi pour leur évêque, je possédais quelques champs, une maison, les modestes revenus de mon patrimoine. Or j'abandonnai tout cela à la ville de Tagaste, ma patrie. Les fidèles d'Hippone n'en furent pas plus jaloux qu'ils ne le sont maintenant des largesses que Pinianus fait à Tagaste [2]. » Albina ne persévéra point dans cette impression fâcheuse. Elle eut d'ailleurs un motif péremptoire qui lui prouva le désintéressement d'Augustin et des fidèles d'Hippone. D'un commun accord, évêque et peuple délièrent Pinianus de la promesse qu'il avait signée, et le laissèrent libre de se fixer où il voudrait. Pinianus continua donc de séjourner à Tagaste, avec sa femme et sa belle-mère. Tous trois, en 417, quittèrent l'Afrique et vinrent habiter le monastère des Oliviers, près du tombeau de leur aïeule Mélanie l'Ancienne.

Conclusion pacifique de l'incident.

75. La critique moderne s'est montrée beaucoup plus sévère qu'Albina elle-même dans l'appréciation de l'incident populaire de la basilique d'Hippone. Ce n'est point au peuple qu'elle s'en prend, mais à l'évêque lui-même. « Augustin, dit M. A. Thierry, avait

Roman de la moderne critique.

[1] S. August., *Epist.* CXXVI; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 477-479. — [2] Id., *ibid.*

été bien faible. L'évêque qui devait déployer plus tard un si ferme courage en face des Vandales, n'avait montré devant son clergé et son grossier troupeau d'Hippone qu'incertitude et pusillanimité. Les conséquences de cette faiblesse apparurent bientôt et enveloppèrent comme d'un réseau de douleurs celui qui avait abandonné à d'indignes violences des amis ou des hôtes. Le lendemain ou le surlendemain de cette scène dans l'église, Pinianus sortit d'Hippone, soit qu'il voulût éprouver jusqu'à quel point il était libre, soit qu'il eût réellement des affaires au dehors. A peine le bruit de son absence se fut-il répandu, qu'une foule insolente se porta sur la maison d'Augustin, réclamant à grands cris le prisonnier. Pinianus était devenu serf public. Augustin se crut obligé de lui écrire, comme s'il eût été son geôlier ; il lui rappela et les obligations d'une promesse solennelle, et la parole épiscopale engagée. C'en était trop pour ses malheureux amis. Alypius le premier éclata en reproches. « Pinianus, lui écrivait-il, est libre, et son serment extorqué ne le lie pas ; les circonstances qui le lui ont arraché, et que vous connaissez aussi bien que moi, ont frappé l'engagement de nullité. Ce n'est pas un domicile qu'on exige maintenant de lui, c'est l'esclavage, c'est la prison pour le mieux dépouiller ! » Alypius s'arrêtait là ; il n'accusait l'évêque que de faiblesse. Albina, avec l'emportement d'une femme, l'accusa de complicité. Elle lui écrivit de Tagaste une lettre que nous ne connaissons que par la réponse d'Augustin, et où elle qualifiait la conduite des prêtres et des moines d'Hippone comme celle de voleurs de grand chemin, qui guettent un étranger sur la route ou l'attirent dans un piége pour le piller. « Et l'évêque, disait-elle, qu'a-t-il fait pour empêcher une violation aussi sacrilége de la liberté dans son sanctuaire ? A-t-il protesté ? Non. A-t-il essayé de couvrir de sa protection épiscopale, de l'autorité de son caractère, l'hôte qui était venu de si loin pour l'admirer et l'aimer ? Non. Il l'a livré à ses persécuteurs ; il n'a pas rougi de garantir lui-même le pacte de sa servitude. » Cette mère offensée ne recula pas devant une imputation plus cruelle, et l'évêque eut à défendre vis-à-vis d'elle son désintéressement et sa probité. Les réponses d'Augustin (nous les avons encore) dénotent

un manifeste embarras. Le rigide philosophe s'abstient de parler des circonstances qui caractérisaient l'engagement de Pinianus, pour se retrancher dans le fort inexpugnable de la morale absolue. Il n'admet aucune atténuation, aucune exception dans le serment. Le sort en était jeté, et grâce aux mœurs du temps, les deux infortunés romains restaient prisonniers d'une populace ignoble et sauvage, sous la foi d'un ami et d'un hôte. Qui le croirait? Cette liberté, qu'un respectable évêque leur refusait, Héraclianus, le féroce tyran, la leur rendit. Ce monstre africain, « moins clément que Charybde et Scylla, » suivant le mot de Jérôme, ayant levé en 413 le drapeau de la révolte contre l'empereur Honorius, et l'argent lui manquant pour soutenir sa rébellion, fit main basse sur les biens de tous les Romains qui se trouvaient en Afrique. Ceux de Pinianus et de Mélanie ne furent pas épargnés. La cause cessant, la persécution cessa, et les habitants d'Hippone les laissèrent partir. Heureux d'en être quittes, même au prix de leur ruine, les deux époux et leur mère passèrent en Égypte ; ils parcoururent avec un pieux recueillement les solitudes de la Thébaïde et de Nitrie, et vinrent se fixer définitivement à Jérusalem [1]. »

Réfutation du roman de la moderne critique. Lettre de S. Augustin à Albina.

76. Ainsi parle la moderne critique. Sous des affirmations si positives et si nettes, nul ne se pourrait douter qu'elle improvise de toutes pièces un véritable roman. Il en est ainsi toutefois, et, malgré le côté fastidieux du rôle qui nous est échu et qui consiste à relever l'une après l'autre tant d'erreurs accumulées volontairement ou non, il nous serait impossible de ne pas protester contre une pareille manœuvre [2]. On avait calomnié saint Jean Chrysos-

[1] A. Thierry, S. *Jérôme*, tom. II, pag. 204-210.

[2] Un certain courant d'opinion s'est prononcé récemment contre le parti que nous avons adopté. On nous blâme de mêler à l'histoire proprement dite la réfutation des calomnies que le rationalisme moderne s'efforce de faire prévaloir au détriment de la vérité. On nous conseille d'affirmer ce qui est, de reproduire les sources historiques, et de passer outre aux objections. Ceux qui tiennent ce langage, ignorent-ils donc que les objections sont devenues populaires? Les ouvrages de la moderne critique sont entre les mains de tous les lettrés. Si nous ne les réfutions pas, nos affirmations seraient sans valeur, et l'*Histoire* que nous écrivons sans utilité.

tome, on calomnie non moins gratuitement saint Augustin. Il y a quelque chose de profondément triste dans cette persévérance de dénigrement qui s'attaque aux plus grandes figures de l'histoire de l'Église, aux saints en particulier, comme pour apprendre à un siècle qui déjà n'a pas la religion exagérée du respect, que toutes les vénérations traditionnelles reposent sur des impostures. Ainsi saint Augustin nous est présenté comme un « faible » personnage, « ne montrant qu'incertitude et pusillanimité devant son peuple d'Hippone, » abandonnant « ses amis, ses hôtes, à d'indignes violences, » se faisant « leur geôlier ; » désertant par lâcheté tous ses devoirs d'évêque et recevant du farouche Héraclianus une leçon de charité et de tolérance. Rien de tout cela n'est vrai. Mais encore faut-il le prouver, autrement nous passerions pour vénérer saint Augustin par une tradition conventionnelle dont la science moderne aurait démontré l'inanité. Reprenons donc chacune des assertions de la moderne critique, et plaçons-les en face de témoins qui ne trompent pas, nous voulons dire en présence des monuments authentiques. Pour la moderne critique comme pour nous, il n'existe pas d'autre relation de la scène d'Hippone que deux lettres où saint Augustin la raconte. L'une de ces lettres est adressée à Alypius, l'autre à Albina. La moderne critique laisse supposer à ses lecteurs que nous posséderions une lettre d'Alypius à saint Augustin sur ce sujet. Il en cite même quelques paroles et il ajoute presque immédiatement que nous n'avons plus la lettre d'Albina dont il reproduit cependant quelques passages. La vérité est que ni la lettre d'Alypius, ni celle d'Albina, ne nous sont parvenues. La vérité est que Pinianus ne fut jamais traité comme un serf public ; saint Augustin ne lui écrivit point comme aurait pu le faire un geôlier ; Albina, en se plaignant à l'évêque d'Hippone, n'employa jamais ce ton de réquisitoire que lui attribue la moderne critique ; les réponses de saint Augustin ne témoignent aucune espèce d'embarras ; enfin Héraclianus et sa rébellion furent complétement étrangers à la délivrance de Pinianus, attendu que Pinianus, quelques jours après l'incident de la basilique, quitta Hippone et n'y remit jamais le pied. Chacune de ces rectifications ressortira

du texte même des deux lettres de saint Augustin. En terminant le récit de l'événement déjà reproduit par nous, l'évêque d'Hippone continuait ainsi sa lettre à Albina : « Le jour qui suivit l'incident, Pinianus quitta Hippone. Aussitôt que le peuple eut appris son départ, il y eut une émotion assez vive et des discours malveillants. J'en ai rendu très-exactement compte à votre sainteté dans le mémoire que j'ai pris soin de lui adresser. Quiconque vous aura présenté les faits sous une autre couleur, ou bien il a menti sciemment, ou, si vous l'aimez mieux, il s'est trompé, ou enfin il a voulu vous tromper. Sauf des détails insignifiants, je vous ai tout dit, et je n'ai dit absolument que la vérité. Notre cher fils Pinianus a prêté en ma présence un serment ; cela est vrai. Mais il est faux que ce serment lui ait été suggéré ou imposé par moi. Pinianus le sait bien ; ils le savent aussi les deux vénérables moines Timasius et Barnabé, qui me transmirent ses propositions. Le peuple lui-même n'a aucunement forcé Pinianus à faire ce serment. La multitude voulait Pinianus pour prêtre ; elle s'est contentée de la promesse spontanément faite par lui que, s'il le devenait jamais, il en exercerait le ministère à Hippone. Ce n'était donc pas, comme on vous l'a dit, les biens de Pinianus, mais son sacerdoce que le peuple d'Hippone revendiquait. Ne croyez pas que nos chrétiens d'Afrique estiment en vous les richesses que vous possédez, non, mais le mépris que vous professez pour la richesse. Je l'affirme de mon peuple. Est-il besoin de justifier le clergé et l'évêque lui-même des soupçons de ce genre, qu'on ferait indirectement (*ex obliquo*) planer sur eux ? On pourrait m'accuser d'aimer l'éclat, le faste, la domination, de chercher à accroître les biens de l'église au profit de mon luxe particulier. Je sais que ce n'est point vous qui diriez cela de moi. Mais enfin ce sont là des accusations banales qu'on répète à tout propos contre les évêques, et qui trouvent toujours créance près du vulgaire. Or il est de notoriété publique que si je préside à l'administration des biens temporels de mon église, ce n'est point par goût, mais par devoir. Alypius, mon collègue et frère, sait bien si je suis un homme de luxe. Vous ne m'en accusez point, je me plais à vous rendre cette justice,

mais vous m'écrivez que mon peuple d'Hippone pourrait bien aimer l'argent autant que je le dédaigne, et vous m'avertissez d'y prendre garde. Je vous rends grâces de cette charitable admonition. A votre tour, ne vous étonnez pas si je vous parle avec franchise et sincérité. Je repousse de toute ma force l'accusation de calcul vénal et de cupidité que vous faites peser sur le peuple d'Hippone. Quant au serment de Pinianus, vous me demandez si l'évêque et les fidèles d'Hippone ont la prétention de maintenir comme légitime un engagement extorqué. Je nie formellement la violence; Pinianus a librement offert ce qui a été librement accepté. » Telle est, dans ses traits généraux, la lettre de saint Augustin à Albina.

Lettre de S. Augustin à Alypius.

77. Celle qu'il adressa à Alypius ne dénote ni plus d'embarras, ni plus de despotisme. « J'ai été vivement peiné, dit-il, des clameurs injurieuses que le peuple d'Hippone s'est permises contre votre sainteté. Un tel spectacle ne pouvait qu'affliger profondément mon cœur. Mais, ô frère bien-aimé, le sentiment qui les a dictées m'a été plus douloureux que les injures elles-mêmes. Puisque l'on peut se faire de nous de pareilles idées, il vaut mieux que nous ayions eu l'occasion de les entendre exprimer, pour être en mesure de justifier notre ministère et réfuter de pareilles calomnies. Je ne me plains donc pas de la vénérable Albina, j'excuse l'indignation que des récits calomnieux ont excitée dans son âme, mais j'attache le plus grand prix à lui faire connaître la vérité. Ses plaintes, je le sais, ne tombent point sur ma personne; elles s'adressent au clergé et au peuple d'Hippone. On leur suppose des intentions cupides. C'est, dit-on, pour s'assurer les richesses d'une famille opulente, qu'ils ont imaginé de présenter Pinianus au sacerdoce. Albina et ses enfants ne disent pas précisément que je sois entré dans le complot; mais ils le laisseraient volontiers entendre : j'apprends qu'ils se sont exprimés publiquement en ce sens dans l'abside de votre église. Mieux que personne vous pouvez sur ce point dissiper leurs soupçons. L'autre jour, le vulgaire et grossier peuple d'Hippone portait contre vous une semblable accusation ; maintenant celui de Tagaste la retourne à mon

adresse. De grâce, cher Alypius, ne laissons pas scandaliser ainsi les faibles, calomnier notre ministère épiscopal et outrager le sacerdoce. Combien de fois, avant cette nouvelle épreuve, nous sommes-nous dit l'un à l'autre qu'il ne suffisait pas d'avoir pour nous le témoignage de notre conscience! Les devoirs de notre charge, ceux de la charité, nous obligent à maintenir notre réputation irréprochable aux yeux des hommes, afin de pourvoir au salut du troupeau que le Seigneur nous a confié. » Alypius avait prié son ami de lui dire son sentiment sur la valeur morale du serment prêté par Pinianus. « Les habitants d'Hippone, répondait Augustin, n'ont pas prétendu traiter Pinianus comme un condamné (*non sicut damnatum*), mais comme le meilleur et le plus cher de leurs amis. Aussi maintenant qu'il a quitté Hippone, depuis son serment, nul ne songe à s'en plaindre; car il est libre. Mais s'il est parti sans intention de retour, évidemment il trompe l'attente de ceux vis-à-vis desquels il s'est engagé ; il viole l'esprit et la lettre de son serment. C'est d'ailleurs le même sentiment que vous m'exprimez de votre côté. » Enfin, on avait dit à Alypius que, parmi la foule qui l'avait injurié dans l'église d'Hippone, on avait remarqué quelques-uns des clercs du monastère épiscopal. « J'ai fait, dit Augustin, une enquête à ce sujet. Il se trouve que, parmi tous les clercs et les frères de notre communauté, un seul a élevé la voix dans l'église; mais ce fut uniquement pour crier avec le peuple : Pinianus prêtre ! Aucun d'eux ne s'est mêlé à la foule qui osa attaquer insolemment votre personne si vénérable et si aimée [1]. » Voilà les deux seules pièces que l'antiquité nous ait conservées à propos de l'incident d'Hippone. C'est sur ce texte que la critique moderne a échafaudé le réquisitoire que nous avons fait connaître. Un romancier ne saurait défigurer plus étrangement l'histoire.

78. Le trait qui couronne cet échafaudage de fantaisie est, à lui un chef-d'œuvre d'invention. « Qui le croirait? dit M. A. Thierry, liberté qu'un respectable évêque refusait à Pinianus et à sa *Conclusion de l'incident d'Hippone.*

[1] *Epist.* CXXV.

famille, Héraclianus, le féroce tyran, la leur rendit. Ce monstre africain, « moins clément que Charybde et Scylla, » suivant le mot de saint Jérôme, ayant levé en 413 le drapeau de la révolte contre l'empereur Honorius, et l'argent lui manquant pour soutenir sa rébellion, fit main basse sur les biens de tous les Romains qui se trouvaient en Afrique. Ceux de Pinianus et de Mélanie ne furent pas épargnés. La cause cessant, la persécution cessa, et les habitants d'Hippone les laissèrent partir. Heureux d'en être quittes même au prix de leur ruine, les deux époux et leur mère se réfugièrent en Égypte, où ils parcoururent avec un pieux recueillement les solitudes de la Thébaïde et de Nitrie [1]. L'année 414 les vit arriver à Ælia Capitolina (Jérusalem) [2]. » Ainsi parle la moderne critique. Or, nous venons de voir que le lendemain de l'incident d'Hippone, Pinianus et Mélanie étaient sortis de cette ville; ils n'y revinrent jamais. De plus, cette illustre famille ne fut nullement ruinée par Héraclianus; enfin il est certain qu'elle ne quitta point l'Afrique en 413. La biographie de Mélanie la Jeune nous apprend en effet que les deux époux et leur mère demeurèrent sept années à Tagaste, continuant à édifier les fidèles par l'exemple de leur admirable sainteté [3]. Ce fut donc seulement en l'année 417 qu'ils visitèrent les thébaïdes de Nitrie et se rendirent à Jérusalem, pour accomplir leur pèlerinage au tombeau de sainte Mélanie l'Ancienne, leur aïeule. En 418, ils adressèrent à saint Augustin une lettre que nous avons encore et dans laquelle, sans faire la moindre récrimination au sujet du différend d'Hippone, ils lui rendaient compte d'un entretien qu'ils venaient d'avoir avec le fameux hérésiarque Pélage. Enfin deux ans plus tard, la pieuse colonie revint à Rome. Elle était loin d'être ruinée, bien qu'elle fût toujours aussi charitable. Voici en effet comment s'exprime Palladius, l'auteur de l'*Historia Lausiaca*, qui eut occasion de connaître en Italie Pinianus et Mélanie la Jeune. « De toutes leurs possessions en Espagne, en Aquitaine, dans la Tarraconaise, dans les Gaules et dans les contrées septen-

[1] A. Thierry, *S. Jérôme*, tom. I, pag. 209, 210. — [2] *Ibid.*, pag. 195. — [3] Surius, 31 decemb., pag. 380, § 10.

trionales, ils ne s'étaient absolument rien réservé. Tout avait été vendu, et jusqu'aux derniers *solidi*, consacré aux pauvres. Mais ils avaient gardé leurs domaines de Sicile, de Campanie et d'Afrique, pour avoir toujours de quoi subvenir à l'entretien des monastères fondés par eux et des indigents qu'ils y secouraient. Albina et Mélanie vivaient ensemble, habitant une partie de l'année la Sicile, et l'autre la Campanie. Leur maison, composée de pieuses servantes et de vierges consacrées au Seigneur, était un véritable monastère. Pinianus, de son côté, s'adjoignit trente religieux avec lesquels il vivait en communauté, méditant les Écritures et cultivant de ses mains le champ qui les faisait vivre. Cette noble et sainte famille nous fit l'accueil le plus bienveillant, durant notre séjour en Italie [1]. » Ces documents authentiques ne laissent pas subsister un seul mot du roman moderne. Nous ajouterons que M. A. Thierry pouvait d'autant moins les ignorer qu'ils ont été mis en lumière et scrupuleusement enregistrés par le docte Tillemont [2]. Ce judicieux érudit ne comprendrait guère la façon dont les hommes officiels de nos jours se permettent de traiter l'histoire.

Martyre du tribun S. Marcellin.

79. Si l'incident d'Hippone n'eut pas la gravité qu'une appréciation malveillante cherche à lui donner, il n'en fut pas de même d'une tragédie dont Carthage fut le théâtre à cette époque, et qui plongea saint Augustin dans le deuil. On se rappelle qu'après la défaite et la mort d'Héraclianus, ce tyran avait eu pour successeur dans le gouvernement d'Afrique le comte Marinus, son vainqueur. Marinus signala son arrivée à Carthage par des représailles terribles contre les partisans d'Héraclianus. Le seul soupçon entraînait une sentence capitale. Aucune forme juridique ne présidait aux exécutions. Un caprice, une délation intéressée, un mot, un geste imprudent, suffisaient à faire tomber une tête. Le rang, le sexe, la fortune, ne mettaient personne à l'abri de ces vengeances terribles. Or Marcellinus, le tribun militaire qui avait pré-

[1] Pallad., *Hist. Lausiaca*, cap. CXIX, CXX, CXXI; *Patr. lat.*, tom. LXXIII, col. 1202, 1203. — [2] Cf. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, tom. XIII, pag. 504-515.



sidé au nom de l'empereur la fameuse conférence entre les catholiques et les donatistes, était encore à Carthage, sans doute pour surveiller de plus près l'exécution des mesures adoptées entre les deux partis. Son frère Apringius qui venait d'achever, l'année précédente, le terme légal de son proconsulat en Afrique, habitait avec lui. Tous deux avaient été complétement étrangers à la révolte d'Héraclianus. Leur réputation d'intégrité comme hommes d'État, de vertus exemplaires comme chrétiens, était solidement établie. Les catholiques professaient pour eux une vénération reconnaissante et une estime justement méritée. Soudain, pendant qu'un concile était réuni à Carthage, Marcellinus et son frère furent arrêtés et plongés au fond d'un cachot. On articulait contre eux le formidable grief qui faisait alors trembler l'Afrique. On les accusait de complicité avec Héraclianus. C'était une vengeance des donatistes. Quelques-uns de ces sectaires avaient, à prix d'argent, acheté la connivence de Marinus. Ils déposèrent entre ses mains une dénonciation calomnieuse contre les deux frères, après l'avoir fait souscrire par des témoins subornés. Tous les évêques catholiques se rendirent près du gouverneur, se portant caution de l'innocence de Marcellinus, et sollicitant sa mise en liberté. Le gouverneur repoussa leurs instances. Je n'ai pas, dit-il, la faculté de me montrer indulgent. Les ordres de l'empereur sont de la dernière sévérité. Tout ce que je puis faire c'est de surseoir à l'exécution, pour vous laisser le temps d'adresser à Honorius votre recours en grâce. — Un évêque et un diacre furent immédiatement députés à Ravenne; ils mirent à ce voyage la plus extrême diligence : mais la cruauté de Marinus fut encore plus hâtée et plus prompte. « Je visitais assidûment les illustres captifs, dit saint Augustin. Un jour, Apringius dit en ma présence à son frère : Je reconnais volontiers que mes fautes ont pu m'attirer la colère de Dieu. Mais toi, Marcellinus, toi dont la vie a toujours été si pure, si fervente, si persévéramment chrétienne, comment donc aurais-tu mérité ce sort affreux? — Mon frère, répondit Marcellinus, quand bien même je mériterais le témoignage que ton amitié se plaît à me rendre, le plus grand bienfait de la miséricorde divine pour moi serait non pas

seulement la captivité, mais la mort même, pour effacer mes péchés dans mon sang. — On pourrait croire, ajoute Augustin, que cette parole du noble pénitent faisait allusion à quelques fautes secrètes de sa vie. J'en eus la pensée, mais Dieu me ménageait une grande consolation. Un jour que j'étais seul avec Marcellinus, je lui demandai si sa conscience ne lui reprochait pas quelques-unes de ces fautes que les hommes du monde se permettent trop facilement, au mépris du lien conjugal, par exemple, et que la fragilité humaine explique sans les excuser. Ce soupçon que je lui témoignais le fit rougir, car il était d'une singulière candeur. Il me remercia de ma franchise, puis prenant ma main droite dans les deux siennes, il me dit avec un sourire angélique : Par les divins sacrements que cette main m'apporte dans mon cachot, je jure que, ni avant ni après mon mariage, je n'ai eu rien de semblable à me reprocher [1]. » Le départ des députés pour Ravenne, la promesse du gouverneur d'attendre leur retour avant de statuer sur le sort des deux frères, rassuraient un peu les catholiques. Ils étaient encore entretenus dans cette sécurité par les confidences vraies ou fausses d'un ancien vicaire d'Afrique, nommé Cécilien, dont l'âge, la probité et la vie jusque-là exemplaire ne permettaient pas de se défier. Cécilien était fort avant dans les bonnes grâces de Marinus ; il le voyait tous les jours et passait pour exercer une grande influence sur son esprit. Le rôle de Cécilien dans cette tragédie fut fort équivoque. Il paraît qu'il y avait eu entre Apringius et lui, durant leur magistrature simultanée, quelques différends dont Cécilien gardait un souvenir amer. Profita-t-il des circonstances pour se venger? On serait tenté de le croire. Quoi qu'il en soit, trois jours avant la fête de saint Cyprien (12 septembre), l'ancien vicaire d'Afrique vint rendre visite à l'évêque d'Hippone. « J'ai entretenu le gouverneur de nos deux captifs, dit-il. Je lui ai représenté que toute mesure de rigueur prise contre eux retomberait en malédictions sur moi. On sait, lui ai-je dit, que je ne suis pas fort bien avec eux, et l'on ne manquerait pas de m'imputer comme une vengeance personnelle les sévé-

[1] S. August., *Epist.* CLI, n° 9; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 650.

rités dont ils seraient l'objet. Je vais bientôt repartir pour Rome. Avant de se quitter, il est d'usage entre amis de se faire quelques présents réciproques. Promettez-moi que la liberté de Marcellinus et de son frère sera le cadeau que vous me ferez au départ. Marinus se montra touché jusqu'aux larmes et me le promit [1]. » Cette nouvelle combla de joie saint Augustin. Pour mieux confirmer son récit, Cécilien, la main étendue sur l'autel, jura que tout ce qu'il venait de dire était l'exacte vérité. Or, le lendemain (13 septembre 414) veille de la fête patronale de Carthage, Marcellinus et Apringius furent décapités. A cette nouvelle inattendue, tous les catholiques de la ville, craignant de se voir décimés par le gouverneur, se portèrent en foule dans la basilique, afin de s'y couvrir du droit d'asile dont elle jouissait. On supplia les évêques d'aller trouver Marinus pour détourner les coups de sa barbare vengeance. Saint Augustin déclara qu'il ne consentirait jamais à faire aucune démarche près d'un bourreau, et il sortit à l'instant de Carthage. Le gouverneur prétendait, pour justifier sa conduite, qu'il avait reçu de Ravenne l'ordre de procéder immédiatement à l'exécution. C'était un mensonge. Quelques semaines après, l'évêque et le diacre députés en Italie revinrent avec des lettres impériales qui proclamaient l'innocence de Marcellinus et de son frère. Il était trop tard; les deux martyrs avaient reçu au ciel leur couronne. Cet assassinat juridique ne resta pas impuni. Marinus fut destitué; il acheva dans l'exil une carrière commencée sous de nobles auspices, mais déshonorée par un crime.

§ VII. Le Pélagianisme.

Pélage à Rome.

80. Parmi les émigrés que l'invasion d'Alaric avait chassés de Rome et amenés à Carthage, se trouvait un hérésiarque alors inconnu, dont les erreurs étaient destinées à un immense retentissement. Il se faisait appeler Pélage (Πελάγιος, homme de mer), traduction grecque du nom celtique *Morgan*, qu'il avait reçu des

[1] S. August., *Epist.* CLI, loc. cit.

Scots, parmi lesquels il était né. On ne sait quelle partie de la Grande-Bretagne habitaient ses parents. Les uns le font originaire de l'Hibernie (Irlande); d'autres, de la Scotie (Écosse); d'autres enfin placent son berceau près du monastère de Bangor, déjà fondé à cette époque dans l'Angleterre proprement dite, au pays de Galles. Quoi qu'il en soit, Pélage était moine (*monachus*), sans appartenir toutefois à aucun degré de la cléricature. Sa biographie nous est beaucoup moins connue que sa doctrine. On place d'ordinaire sa naissance entre l'an 350 et 360 de notre ère. « Au physique, dit saint Jérôme, c'était un cyclope, car il avait perdu un œil; une sorte de géant difforme, engraissé par la bouillie d'avoine dont se nourrissent les Scots [1]. » Orose, qui eut aussi l'occasion de le voir en Palestine, ajoute quelques traits moins flatteurs encore à cette étrange physionomie. Il nous apprend que le moine breton, eunuque de naissance, avait la gloutonnerie des barbares ses aïeux, que sa face rebondie et luisante, fièrement étalée sur de larges épaules, devait son embonpoint à l'usage immodéré des viandes et du vin. « Ce Goliath, ajoutait-il, se sait bon gré de sa taille gigantesque; il la rehausse par l'éclat de riches vêtements; il cherche la perfection d'une vie sans tache au milieu des festins et d'une oisiveté de sybarite [2]. » Sous cet extérieur grotesque, se cachait pourtant un véritable génie de subtilité et de profondeur. C'est saint Augustin qui lui rend ce témoignage. Il parlait assez purement le grec, un peu moins facilement le latin, mais bien que son élocution fût embarrassée et lourde, elle était cependant forte et persuasive. Son style, quoique dépourvu d'élégance, entraînait par l'enchaînement logique des idées, par une argumentation grave et simple. Il paraissait peu familiarisé avec l'étude des auteurs profanes. Sauf la philosophie de Zénon qu'il s'était appropriée au point d'en faire la base de son christianisme, il manquait d'érudition littéraire. Mais en se concentrant tout entier sur l'Écriture sainte, son esprit avait en quelque sorte doublé sa puissance d'exégèse. Heureux s'il eût mis au service de la vérité des facultés intellectuelles

[1] S. Hieronym., *Comment. in Jerem.*, lib. III, prol. — [2] Orosius, *Apolog. de arbitrii libertate*, cap. XVI.

si riches et si vigoureuses! L'erreur à laquelle Pélage attacha son nom ne fut cependant pas son œuvre propre [1]. Il en est des hérésies comme des fleuves; leur source circule sourdement dans les entrailles de la terre, ou dans celles de l'histoire, avant de jaillir à la lumière du jour. En quittant les monastères de la Grande-Bretagne pour se rendre à Rome, vers l'an 380 [2], Pélage n'avait pas même l'idée de la doctrine qu'il devait rendre si fameuse. Le but de son voyage était-il un simple pèlerinage de dévotion, un besoin d'étude, ou la poursuite de quelques ambitieux projets? Nous ne le savons. Ce qui est certain, c'est qu'il cachait soigneusement alors les vices dont il devait plus tard donner le spectacle. Saint Jérôme l'avait connu à cette époque, et s'était fait une haute idée de sa piété et de sa vertu [3]. Saint Paulin de Nôle l'estimait comme un digne serviteur de Jésus-Christ [4]. Sa vie était aussi mortifiée et austère qu'elle devint plus tard sensuelle et relâchée. On racontait des merveilles

[1] C'est à tort que M. A. Thierry, enthousiaste de Pélage, s'écrie : « Le philosophe Hibernien s'était adressé de prime-saut au problème le plus ardu, le plus effrayant de tous ceux qui touchent à la destinée humaine, le problème du libre arbitre en face de Dieu. — D'où vient le mal sur la terre? L'homme qui peut le mal ne peut-il pas aussi le bien, et s'il dépend de lui de se perdre, manque-t-il de puissance pour se sauver? — Telles sont les questions formidables que Pélage vint jeter au sein du christianisme et qu'il résolvait par l'affirmative : « Oui, l'homme est libre; il lui appartient et n'appartient qu'à lui qu'il soit ici-bas méchant ou bon, dégradé ou parfait; sa damnation et son salut sont également dans ses mains. » (A. Thierry, *S. Jérôme*, tom. II, pag. 214.) Outre que Pélage n'a jamais formulé ses idées sur la grâce de ce ton de rationaliste révolté, il est certain que de « prime-saut » Pélage ne songeait point au pélagianisme, et qu'il reçut sa doctrine toute faite par l'intermédiaire d'un prêtre de Syrie, Rufin, venu à Rome vers l'an 400.

[2] Saint Jérôme (*Comment. in Jeremiam*, lib. IV, prol.; *Patr. lat.*, tom. XXIV, col. 795) nous apprend qu'il avait eu autrefois des relations d'estime et d'amitié avec Pélage, avant que celui-ci eût commencé son rôle d'hérésiarque. Ces relations n'avaient pu s'établir qu'à Rome, lorsque le saint docteur exerçait les fonctions de secrétaire du pape Damase (366-384). On se rappelle que Jérôme, l'année qui suivit la mort de ce pape (385), s'embarqua pour la Palestine et ne remit plus jamais le pied en Occident. (*Cf.* tom. X de cette *Histoire*, pag. 533.)

[3] S. Hieronym., *Comment. in Jerem.*, loc. cit. — [4] S. August., *Epist.* CLXXXVI, *ad Paulinum*, n° 1; *Patr. lat.*, t. XXXIII, col. 816.

de son désintéressement. Il avait vendu tous les biens qu'il possédait dans sa patrie, pour en distribuer le prix aux pauvres. Une circonstance particulière vint mettre le comble à sa réputation. Deux jeunes romains, Timasius et Jacobus, touchés par ses exhortations et ses exemples, renoncèrent au monde et se consacrèrent au service de Dieu [1].

Rufin disciple de Théodore de Mopsueste.

81. Rien jusque-là ne dénotait le futur hérésiarque. Mais, vers l'an 400, Pélage vit arriver à Rome un prêtre de Syrie, nommé Rufin, différent de l'homonyme d'Aquilée dont nous avons précédemment raconté les luttes avec saint Jérôme. Le Syrien était disciple et ami du célèbre Théodore, converti autrefois par saint Chrysostome, et devenu ensuite évêque de Mopsueste en Cilicie. Depuis la condamnation de Paul de Samosate par le concile d'Antioche (269) [2], la Syrie était le foyer d'une erreur issue de l'arianisme, qui consistait à dire que le Christ, en tant qu'homme, avait par ses mérites et ses œuvres extraordinaires obtenu une grâce de perfection telle que le Verbe s'était uni à sa personne et l'avait ainsi divinisé. Vingt fois réfutée par les docteurs et les pères de l'Église, cette notion erronée du mystère de l'incarnation se maintenait cependant à l'état d'enseignement occulte. Ce qui lui donnait tant de crédit sur les âmes était la conséquence que Paul de Samosate en avait tirée, savoir que tous les hommes, en qualité de frères de Jésus-Christ, sont capables par leurs mérites et leurs œuvres propres d'atteindre à un état de perfection relativement aussi absolu que celui auquel le Christ s'était élevé. Théodore de Mopsueste, écrivain d'une fécondité prodigieuse, puisqu'on porte à dix mille le nombre de ses ouvrages, n'avait pas autant de jugement que de facilité. Condisciple et ami de saint Chrysostome, il laissa une réputation de piété et de vertu que personne ne songea à contester de son vivant. Il n'en est pas de même de sa doctrine, qui fut plus tard solennellement anathématisée. Dans le fait, Théodore de Mopsueste fut en Orient le précurseur de Nestorius, et en Occident le véritable père du pélagianisme. Élargissant

[1] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, tom. XIII, pag. [illegible]

[2] Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, p. 462.

la donnée de Paul de Samosate, il renversait par la base le dogme catholique de l'incarnation. « Si le Christ en tant qu'homme, disait-il, a pu s'élever jusqu'à Dieu par les seules forces de sa nature, cette nature n'était donc point altérée ni corrompue par le péché originel. On s'est donc trompé jusqu'ici en croyant que la transgression d'Adam et d'Ève, transgression toute personnelle, pouvait s'étendre à leur race. Nos premiers parents seuls en ont été responsables; seuls ils en ont été punis. » En conséquence, Théodore de Mopsueste n'admettait pas que le but de l'incarnation eût été la rédemption de l'humanité déchue, mais seulement un secours nouveau à ajouter aux forces naturelles de l'homme. Dans son système, la mort n'était point la suite du péché. Adam et Ève avaient été primitivement créés mortels, et leur transgression n'avait causé pour eux que la mort de l'âme. C'est dans ce sens qu'il interprétait la parole de l'Épître aux Romains : *Sicut per unum hominem peccatum intravit in hunc mundum, et per peccatum mors, et ita in omnes homines pertransiit.* L'Apôtre, dans ce passage, semblait avoir d'avance condamné l'erreur de Théodore de Mopsueste et celle des pélagiens, ses futurs disciples. Mais ceux-ci répondaient : « Il est très-vrai, selon le mot de saint Paul, que le péché est entré dans le monde par la prévarication d'un seul homme, puisqu'Adam fut le premier à commettre le péché inconnu avant lui sur la terre. Il est très-vrai que cette prévarication causa spirituellement chez ses auteurs, Adam et Ève, la mort de l'âme. Il n'est pas moins vrai que le péché et la mort spirituelle de l'âme, qui en est la conséquence, se perpétuèrent par imitation chez ceux qui, à l'exemple de nos premiers parents, violèrent la loi divine. Mais il est faux que la transgression d'Adam ait constitué pour sa postérité une faute d'origine, un péché imputable à toute la race. En vingt endroits de l'Écriture, l'Esprit-Saint nous enseigne que les fautes sont personnelles, et que l'innocent ne saurait être puni pour le coupable. Le péché originel n'existe donc pas [1]. » Tel était le système de l'évêque de Mop-

[1] Marius Mercator, *Liber subnotationum*, præfat.; *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 110-112.

sueste. On peut s'étonner qu'une doctrine si diamétralement opposée à la foi catholique n'ait pas éveillé plus tôt l'attention de l'épiscopat d'Orient sur son auteur. Il paraît que Théodore évitait soigneusement de se compromettre en public par de semblables théories. Ses sermons n'en présentaient aucune trace. Il avait eu dans sa jeunesse l'occasion de prêcher à Constantinople, en présence de Théodose le Grand qui avait goûté son éloquence. Depuis lors sa réputation d'orateur était établie : jusqu'à son dernier jour, il la conserva intacte. Toutes les grandes villes de l'Asie l'entendirent successivement, sans que le moindre soupçon sur son orthodoxie ait traversé l'esprit de ses auditeurs. Mais il déposait dans ses ouvrages le venin caché de ses funestes doctrines. Perdu dans un ensemble de dix mille volumes qui sortirent de sa plume, on ne le découvrit qu'après la mort de l'auteur. Moins discret avec ses disciples et ses familiers, Théodore se faisait volontiers dans l'ombre chef d'école. Nestorius puisa directement à cette source l'hérésie qu'il devait propager plus tard avec tant d'éclat. Le prêtre Rufin, intermédiaire obscur, fut le trait d'union entre l'évêque de Mopsueste et Pélage. Des conférences s'établirent à Rome entre le prêtre syrien et le moine breton. Ce fut ainsi que Pélage devint hérésiarque.

82. Une double affinité inclinait sa pensée et son cœur vers les doctrines que le disciple de Théodore de Mopsueste lui révélait. « L'homme, dit M. Poujoulat, éprouve de la joie à se grandir lui-même ; il lui plaît de faire illusion à sa faiblesse par l'énergie de sa volonté. Il nous en coûte tant de confesser notre infirmité, notre impuissance, la stérilité de la plupart de nos efforts ! Les jours de l'homme sont comme de perpétuelles funérailles de nobles désirs et de beaux élans. Le corps abat la sublimité de nos pensées, dit Bossuet [1], et nous attache à la terre, nous qui ne devrions respirer que le ciel [2]. » La philosophie stoïcienne de Zénon avait été une réaction de l'orgueil païen contre la faiblesse native de l'homme. En exagérant à plaisir la force de volonté avec laquelle nous

Racines du pélagianisme dans la philosophie stoïcienne.

[1] Bossuet, *Traité de la concupiscence*, chap. II. — [2] Poujoulat, *Hist. de saint Augustin*, tom. II, pag. 85.

pouvons combattre nos passions, le stoïque prétendait que nous avons la faculté de les anéantir toutes, et d'atteindre cet état triomphant qu'il nommait la délivrance de toutes les passions (ἀπαθεία), le magnifique privilége de l'impeccabilité (ἀναμαρτησία) [1]. Réduites en apophtegmes dans le « Manuel » d'Épictète, éloquemment développées dans le traité des « Devoirs » de Cicéron, les idées du portique avaient obtenu, aux IVe et Ve siècles, une véritable prépondérance. Dans son livre Περὶ Ἀρχῶν, Origène, ou du moins son traducteur Rufin d'Aquilée, lui avait donné une place d'honneur. L'école d'Alexandrie et ses principaux chefs, saint Pantène et Clément, plus frappés de l'avantage qu'on en pouvait retirer au point de vue moral que du danger qu'elles offraient au point de vue dogmatique qui n'était point encore controversé, les avaient ostensiblement protégées. Enfin, parmi les moines des Thébaïdes, au milieu de ces courageux ascètes qui élevaient jusqu'à l'héroïsme la lutte de la volonté contre les passions, plus d'un, sans en avoir peut-être conscience, était stoïcien. Evagrius du Pont, disciple de Macaire l'Ancien, tomba dans cette erreur. Saint Nil, disciple de Jean Chrysostome et l'un des plus illustres cénobites de l'Orient, avait cru pouvoir sans danger faire étudier le « Manuel » d'Épictète à ses frères de la solitude. A force de travailler sur eux-mêmes, de surveiller chaque mouvement de leur cœur, chaque pensée de leur intelligence, chaque aspiration de leur âme, ces hommes tout spirituels inclinaient à penser « qu'il était au pouvoir de l'homme non-seulement de refuser son consentement au péché, mais encore de ne rien éprouver en soi de déréglé, de ne sentir aucune répugnance au devoir, aucune révolte intérieure contre la loi ; d'écarter jusqu'au moindre trouble qui affaiblit ou étonne la raison ; de se délivrer de toute tentation intérieure, de toute inclination contraire à la parfaite justice ; de tenir dans l'ordre toutes les actions, les perceptions et les mouvements de son âme, en sorte que la lumière de l'esprit ne fût pas un seul moment éclipsée par le plus léger nuage de l'erreur, et que le

[1] S. Hieronym., *Comment. in Jerem.*, lib. IV, prolog. ; *Patr. lat.*, tom. XXIV, col. 794.

cœur se portât toujours sans peine vers le bien; de se défaire de tout principe de cupidité et de convoitise, de tout penchant vers le mal même involontaire; en un mot d'éteindre absolument toute semence de vice, tout sentiment indélibéré de la concupiscence que la raison désapprouve et qui la prévient[1]. » C'était là le fond du stoïcisme, aussi bien que celui de la morale pélagienne. Mais comme la question dogmatique qui y était impliquée n'avait pas encore été éclaircie, les solitaires, les cénobites, les ascètes, les *monachi* du genre de Pélage, c'est-à-dire ceux qui avaient adopté individuellement la vie de mortification et de renoncement évangéliques, et auxquels on donnait alors le nom de « philosophes » chrétiens, croyaient pouvoir sans difficulté embrasser cette doctrine. Nous en avons la preuve dans la lettre des cénobites d'Adrumète à saint Augustin. Ces religieux croyaient qu'on leur enlevait tout leur mérite et toute leur gloire, en limitant les forces de leur volonté et l'efficacité de leurs efforts personnels pour leur propre salut. Il en fut donc de l'hérésie pélagienne comme de toutes celles qui se sont produites aux différents siècles de l'Église. Elle entrait profondément dans les instincts et les mœurs de l'époque; elle semblait répondre à un besoin du moment, à une nécessité des esprits. La chute de Rome, le spectacle des vicissitudes et des hontes d'un empire en décadence, la dégradation des âmes, appelaient des doctrines plus austères. Le stoïcisme était devenu le refuge des païens; le pélagianisme, celui des chrétiens. Des deux côtés, on se croyait fort parce qu'on était exagéré; on s'imaginait gagner en métaphysique ce qu'on perdait chaque jour dans le domaine des réalités. Pélage comprit cette situation; il apprécia ce qu'il y avait d'opportun et de séduisant pour les esprits contemporains dans la doctrine encore obscure et mal formulée que lui apportait le prêtre de Syrie Rufin.

83. Trop habile cependant pour se heurter de front contre le dogme chrétien, au centre même de la catholicité, à Rome, où l'unité de la chaire apostolique protégeait l'intégrité de la foi, il se

Cœlestius, disciple de Pélage.

[1] Merlin, *Véritable clef des ouvrages de saint Augustin contre les Pélagiens* IIe partie; *Patr. lat.*, tom. XLVII, col. 927.

garda bien de donner à sa doctrine un caractère de publicité qui eût attiré de prime abord le vigilant regard du successeur de saint Pierre. Anastase, et après lui saint Innocent I n'étaient ni l'un ni l'autre de la race des pasteurs aveugles et muets, qui laissent impunément dévaster le troupeau du Christ. Ce fut donc par une propagande sourde et voilée que, de 400 à 410, les idées de l'hérésiarque s'accréditèrent en Italie. Au nombre de ses disciples, le premier en date comme en influence fut un certain Cœlestius, avocat, ou *scholasticus forensis* ainsi qu'on disait alors, lequel, séduit par les ouvertures de Rufin et de Pélage, abandonna bientôt le forum, revêtit le manteau des philosophes et se fit le propagateur ardent des nouvelles doctrines. Pélage plus réservé, plus méticuleux, plus froid, aimait à se cacher sous cette personnalité fougueuse. Il se réservait la faculté de démentir au besoin les propositions trop avancées et intempestives de Cœlestius. Ce dernier, né en Campanie, avait toutes les passions de la race italienne. Entre les mains du rusé breton, il devint un instrument en quelque sorte inconscient au service du système. Ce n'est pas que de son côté Pélage restât inactif. Il écrivit durant cette période trois livres de la « Trinité ; » un traité des « Eucologies, » et treize livres de « Commentaires sur les épîtres de saint Paul. » Tout le système de son hérésie y était accusé assez nettement pour que plus tard saint Jérôme et saint Augustin en fissent la base de leurs réfutations. Mais ces ouvrages, au lieu d'être livrés à une publicité compromettante, se donnaient aux adeptes sous le manteau ; on les dissimulait aux profanes. Il semble que l'hypocrisie dut être le caractère dominant de toutes les hérésies qui ont pris pour objet le dogme de la grâce. Pélage à Rome, en 400, se conduisait comme Jansénius à Ypres, en 1635. Pélage ne se laissa entraîner qu'une seule fois. Un jour, un évêque prononçait devant lui le mot déjà célèbre des « Confessions » de saint Augustin : *Domine, da quod jubes et jube quod vis*, « Seigneur, donnez-moi ce que vous ordonnerez, et ordonnez-moi ce que vous voudrez. » Le futur hérésiarque ne put s'empêcher de protester contre une parole qui, selon lui, étouffait l'activité humaine dans son principe. Une discussion eut lieu. Le

moine breton soutint avec une certaine chaleur son sentiment. Mais bientôt il laissa tomber la controverse, de peur de se trahir. Cette ligne de conduite, en tout semblable à celle de Jansénius, devint sa règle habituelle. Il affectait, comme plus tard l'évêque d'Ypres, une vie correcte et irréprochable. Ses écrits, célèbres avant d'être publiés, étaient d'autant plus estimés qu'on les connaissait moins. Cœlestius jouait le rôle de Duvergier de Hauranne. Pélage et Jansénius n'avaient ni l'un ni l'autre l'élocution facile, bien que tous deux fussent de hardis penseurs. Leurs disciples se chargaient de les mettre en relief, et de recruter l'admiration autour d'eux. Ce fut ainsi que le pélagianisme put atteindre la Sicile, la partie méridionale des Gaules et l'Espagne elle-même, avant que le siége apostolique fût informé de ses progrès. Outre l'active propagande de Cœlestius, Pélage s'était assuré celle de Julianus, évêque d'Eclane en Campanie, ancien disciple de saint Augustin, nourri à cette école de puissante dialectique et de profondeur qui distinguaient l'évêque d'Hippone. Enfin un diacre de Celenna [1] en Campanie, Anianus, servait de secrétaire au moine breton, et prêtait à ses pensées enveloppées et obscures un style dont l'élégance et la correction trompèrent parfois saint Jérôme et saint Augustin, ces grands maîtres dans l'art de bien dire [2]. Cependant la propagande pélagienne, ignorée à Rome, avait attiré l'attention de certaines églises d'Occident. Le diacre Paulin à Milan, les évêques Eros et Lazare à Aix et à Marseille, le prêtre Paul Orose en Espagne et en Sicile, avaient eu l'occasion d'en observer les progrès dans leur patrie respective. On se souvient qu'Eros et Lazare, chassés de leurs siéges par les révolutions politiques, étaient venus se fixer en Palestine. Paul Orose, attiré en Afrique par la réputation de saint Augustin, se rendit à Hippone pour consulter l'illustre évêque sur le plan de « l'Histoire

[1] Garner., *Dissert. I in part. I operum Marii Mercator.; Patr. lat.*, t. XLVIII, col. 305.

[2] Pélage écrivit à la vierge Démétriade une épître, ou traité sur la Virginité, qui eut l'honneur d'être successivement attribuée à saint Ambroise, à saint Jérôme et à saint Augustin lui-même. (Cf. S. Hieronym., *Opera mantissa, Epist. Pelagii ad Demetriad.; Patr. lat.*, tom. XXX, col. 15-43.)

ecclésiastique » qu'il méditait. Enfin le diacre de Milan Paulin, chargé peut-être d'une mission de son évêque près du métropolitain d'Afrique Aurelius, se trouvait à Carthage en 411, époque où Pélage et Cœlestius fuyant l'invasion d'Alaric abordaient eux-mêmes au port d'Hippone.

Pélage et Cœlestius en Afrique.

84. Saint Augustin, retenu à Carthage pour le concile de cette année, n'était point dans sa ville épiscopale. Les deux hérétiques auraient pu profiter de son absence pour répandre à Hippone les premiers germes de leur doctrine empoisonnée. Il paraît qu'ils s'en abstinrent. Cœlestius parlait très-purement le latin. Pélage s'exprimait assez difficilement en cette langue ; mais, en revanche, il possédait mieux le grec, l'idiome des lettrés. Ce qui manquait au maître se trouvait compensé dans le disciple, et réciproquement. Pour les deux sectaires, c'était un titre de crédit que d'avoir fait le voyage d'Hippone. Ils voulaient cependant connaître personnellement saint Augustin, ou du moins s'autoriser d'une correspondance avec lui, pour mieux établir leur réputation en Afrique. Dans ce but, Pélage adressa au grand évêque une lettre que nous n'avons plus, mais dont il est possible de conjecturer le sens par le billet suivant, que saint Augustin lui écrivit en réponse : « Je vous rends grâce de vos salutations bienveillantes. Que le Seigneur continue à vous bénir, de telle sorte que, fidèle en ce monde, vous puissiez vivre éternellement avec lui dans l'autre. Je ne me reconnais pas au portrait chargé d'éloges que vous voulez bien faire de moi ; cependant je ne saurais être ingrat pour l'indulgence que vous témoignez à ma faiblesse. Priez donc le Seigneur afin que je puisse devenir un jour ce que vous me croyez déjà [1]. » Tel fut le premier échange de rapports entre le docteur de la grâce et l'hérésiarque qui niait la grâce. Pélage tirait vanité de ces quelques lignes de courtoisie dont saint Augustin l'avait honoré. Il les lisait plus tard, comme un témoignage de son orthodoxie, au concile de Diospolis. Il conservait dans le même but les lettres que lui avaient adressées quelques autres évêques d'Afrique, et celles qu'il écrivait avec une certaine affectation aux personnages les plus influents et les

[1] S. August., *Epist.* CXLVI; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 596.

plus considérables. A l'occasion de la prise de voile de Démétriade, il composa sur la vie religieuse un traité dédié à l'illustre vierge. La plume du secrétaire Anianus polit soigneusement cet opuscule, et le revêtit d'une latinité assez élégante pour que les admirateurs du moine breton pussent dire qu'elle était digne de saint Ambroise, de saint Augustin ou de saint Jérôme. Longtemps en effet l'épître de Pélage à Démétriade fut rangée parmi les œuvres du solitaire de Bethléem [1]. Dans ce factum destiné à une grande publicité, le moine breton s'était bien gardé de manifester trop ouvertement son hérésie. A peine quelques nuances à demi effacées, quelques mots adroitement glissés sous une forme oratoire, pouvaient laisser soupçonner le fond de son système. Encore avait-il eu soin de ménager çà et là des correctifs propres à lui servir de justification, s'il venait à être attaqué. Ainsi, au début de la lettre, il disait : « Toutes les fois que j'ai l'occasion de parler de la vie religieuse et de la discipline spirituelle, j'ai l'habitude d'insister d'abord sur la force et le caractère propres de la nature humaine, afin de montrer ce dont elle est capable. Or il est certain que Dieu, le créateur de l'univers, lui dont toutes les œuvres, selon l'expression de l'Écriture, « sont bonnes et très-bonnes, » n'a pas établi l'homme, le chef-d'œuvre de ses mains, dans une condition pire; il ne l'a pas créé mauvais, mais bon [2]. » Cette profession de foi pouvait sembler uniquement dirigée contre le manichéisme qui soutenait que l'homme était l'œuvre des puissances du mal. Pélage comptait sur cette appréciation favorable, et se contentait de poser sans l'accentuer davantage un principe d'où il se réservait de déduire, par voie de conséquence, le système complet de la puissance absolue de l'homme pour la vertu et le bien. Comme s'il eût craint de s'être trop tôt démasqué par cette parole équivoque, il se hâtait quelques lignes plus loin d'ajouter : « Si telle est en général la force de la nature humaine, même sans Dieu, quelle ne sera pas celle du chrétien, armé pour la vertu par le Sauveur lui-même, et aidé par le secours

[1] S. Hieronym., *Opera mantissa; Epist. Pelag. ad Demetr.; Patr. lat.*, t. XXX, col. 15-44. — [2] Id., *ibid.*, col. 16, 17.

de la grâce divine [1] ! » Ce dernier mot était un passeport d'orthodoxie. Pélage, en adressant plus tard au pape saint Innocent I un mémoire apologétique de sa doctrine, avait soin d'invoquer ce précédent. « Qu'on veuille bien, écrivait-il, se reporter à l'épître composée par moi en Orient, et adressée à l'illustre vierge Démétriade. On y verra que, si j'accorde à la nature humaine la force qui lui appartient, j'ai soin d'y ajouter le secours de la grâce de Dieu dont elle a besoin [2]. »

Départ de Pélage pour la Palestine.

85. Ces échappatoires étaient du goût de Pélage. Il en introduisit de semblables dans ses livres sur la « Nature, » le « Libre arbitre » et la « Trinité, » qui ne nous sont point parvenus. Mais le génie plus audacieux de Cœlestius s'accommodait mal de tant de précautions et de réticences. Le disciple se sentait à l'étroit dans le réseau d'ambages et de circonlocutions du maître. Le moine breton souriait aux ardeurs intempestives de son néophyte ; peut-être n'était-il pas fâché de le voir disposé à se compromettre. Pour lui en laisser toute latitude, il quitta Carthage à la fin de l'an 411, et se rendit à Jérusalem. Leur séparation allait bientôt faire éclater l'erreur dans les deux mondes à la fois. Par l'Afrique où il était demeuré, Cœlestius rayonnait dans tout l'Occident; de Jérusalem où il se rendait, Pélage pouvait embrasser l'Orient.

Propagande de Cœlestius à Carthage.

86. Ce fut Cœlestius qui ouvrit le premier cette arène des luttes contre la grâce qui n'a jamais été fermée depuis, et dont les tenants s'appelèrent tour à tour Pélage, Luther, Calvin, Jansénius. La grande conférence entre les catholiques et les donatistes, terminée si heureusement, avait appelé à Carthage un nombre immense d'évêques et de prêtres africains. Cœlestius trouvait là un auditoire tout formé pour sa propagande hérétique. Il recruta d'abord six adeptes, parmi les prêtres et les membres du clergé inférieur. Simple laïque, étranger, inconnu, il n'avait que peu d'accès près de l'épiscopat. Ses moyens d'action sur les prêtres étaient ceux des ambitieux de tous les temps : l'hypocrisie et l'adulation. Sous les dehors d'une vie austère, d'une piété affectée,

[1] Pelag., *Epist. ad Demet.*, *ibid.*, col. 18. — [2] Id., *Epist. ad Innoc.; Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 611.

d'une charité que sa fortune particulière lui permettait d'afficher par de larges aumônes, il eut bientôt conquis l'affection d'un certain nombre de clercs. On admirait son éloquence, son érudition, la mâle fierté de sa doctrine. Le cercle d'enthousiasme grandissait chaque jour. Il établit des conférences où l'on n'admettait d'abord que des clercs, et où les laïques sollicitèrent bientôt la faveur d'être introduits. Les questions traitées dans ces conciliabules étaient toutes dans l'ordre d'idées du pélagianisme. Sous prétexte de combattre l'erreur manichéenne, Cœlestius insistait sur la bonté absolue et radicale de la nature humaine, créée par Dieu sujette à la mort corporelle ; sur la véritable notion qu'il fallait se faire du péché originel, première transgression commise par Adam et Ève dont elle avait causé la mort spirituelle, comme tous les autres péchés, mais sans aucune transmission héréditaire. Le baptême ordonné par Notre-Seigneur Jésus-Christ n'avait donc pas pour but d'effacer un péché originel qui n'existe point dans les enfants d'Adam ; il n'est que le symbole de notre agrégation dans la famille choisie du Sauveur. Ces idées gagnaient peu à peu du terrain ; elles avaient déjà acquis un certain degré de popularité à Carthage dès le milieu de l'année 411, puisque saint Augustin, quittant cette ville après la fameuse séance d'union avec les donatistes (18 juin), en faisait l'objet d'une réfutation spéciale, dans un dernier sermon prononcé du haut de la chaire de la métropole. « Il n'est pas permis, disait-il, d'élever un doute sur la nécessité du baptême administré aux enfants. C'est la doctrine constamment suivie par l'Église catholique. Les sectes séparées en demeurent d'accord avec nous, et il n'y a point en cela de question. L'autorité de l'Église notre mère le montre ainsi ; la règle inviolable de la foi ne permet point d'en douter. Quiconque voudrait ébranler cet inébranlable rempart, cette forteresse inexpugnable, il ne les briserait pas, mais il se briserait contre eux. C'est une chose certaine, un dogme défini. Dans les controverses libres qui n'ont pas encore été l'objet d'une définition, on peut tolérer à un certain point l'inexactitude, en attendant que la ligne de vérité soit délimitée par l'autorité souveraine de l'Église. Mais il ne

saurait être permis d'en venir jusqu'à renverser le fondement de la foi [1]. » Après avoir ainsi, selon la remarque de Bossuet, « jeté les fondements de la condamnation du pélagianisme, » Augustin retourna à Hippone et ne fut pas témoin des progrès de la secte dans la capitale de l'Afrique.

Condamnation de Cœlestius par le concile de Carthage de 411.

87. L'engouement pour Cœlestius ne s'arrêtait pas. Une nombreuse faction composée de prêtres et de fidèles le présenta à Aurélius, évêque de Carthage, et sollicita pour lui l'ordination sacerdotale. Cependant les menées de l'hérétique n'avaient point échappé à l'attention de quelques fidèles plus clairvoyants, à la tête desquels se trouvait le diacre de Milan, Paulin, biographe et disciple de saint Ambroise. Déjà il avait eu, en Italie, l'occasion d'étudier les allures hypocrites et les rampantes sinuosités du pélagianisme, « ce serpent éclos dans les ondes de l'océan britannique, » comme dit saint Prosper. Paulin déposa entre les mains de l'évêque de Carthage un *Libellus quæstionum*, où les erreurs de Cœlestius étaient résumées en cinq chefs principaux. « Avant d'imposer les mains à cet étranger, disait le pieux diacre, il importe de l'interroger sur sa foi et d'être fixé sur son orthodoxie. » Le questionnaire de Paulin fut remis par Aurélius à l'examen du concile annuel d'Afrique, réuni à Carthage durant le carême de l'an 412. Le diacre accusateur et Cœlestius comparurent devant les pères. Saint Augustin retenu à Hippone n'arriva cette année qu'après les fêtes pascales, et n'assista point à cette séance. Aurélius la présidait. Il fit lire successivement les cinq propositions contenues dans le *Libellus quæstionum*. Elles étaient ainsi conçues : « I. L'homme ici-bas a la faculté d'atteindre par les seules forces de sa nature un tel degré de justice qu'il puisse être sans péché, s'il le veut. II. Adam a été primitivement créé sujet à la mort. Sa transgression n'a sous ce rapport rien changé à sa destinée. III. La loi mosaïque aussi bien que l'Évangile conduisait au royaume des cieux. IV. Il ne faut baptiser les enfants que pour effacer en

[1] S. August., *Sermo* CCXCIV; *Patr. lat.*, tom. XXXVIII, col. 1335. Les passages que nous reproduisons ici ont été cités par Bossuet, *Défense de la tradition et des saints Pères*.

eux les péchés actuels. V. Le péché d'Adam fut personnel et ne s'est nullement transmis à sa race [1]. » L'évêque de Carthage demanda à Cœlestius comment il entendait cette dernière proposition. « Je déclare, répondit l'hérésiarque, que je suis dans un état de doute et d'incertitude par rapport à la transmission du péché originel. S'il en est de plus doctes à qui Dieu ait donné la science de ce mystère, je suis prêt à me ranger de leur avis. Mais jusqu'ici les prêtres catholiques que j'ai consultés m'ont paru ne point s'accorder entre eux. — Le diacre Paulin posa alors cette question : Citez-nous le nom des prêtres que vous avez consultés. — J'ai consulté à Rome, dit Cœlestius, le vénérable prêtre Rufin, le commensal de saint Pammachius. Je l'ai entendu dire qu'il n'y a pas de transmission d'un péché d'origine. — Avez-vous entendu d'autres prêtres tenir le même langage? demanda Paulin. — Oui, j'en ai entendu d'autres et en grand nombre. — Citez leurs noms. — Ce serait parfaitement inutile, répondit Cœlestius. Le témoignage d'un prêtre ne vous suffit-il pas? — Après quelques instants de silence, l'évêque de Carthage dit : Cœlestius, est-il vrai que vous enseignez que les enfants naissent dans l'état où se trouvait Adam, avant sa transgression? — Cœlestius répondit : Afin de pouvoir m'expliquer sur ce chef, je demande que mon accusateur définisse ce qu'il entend par les mots « avant la transgression. » Le diacre Paulin dit : De deux choses l'une : ou Cœlestius a enseigné cette doctrine, ou non. S'il l'a enseignée, qu'il l'avoue; sinon, qu'il la condamne en ce moment. — Encore une fois, reprit Cœlestius, je veux qu'on m'explique ce qu'on entend par le mot « avant la transgression. » — De son côté le diacre Paulin, sans sortir de son dilemme, répétait : Niez cette doctrine, si elle vous semble condamnable! — L'évêque Aurélius dit alors : Laissez-moi poser la question. Avant la transgression, Adam au paradis terrestre était, selon la parole de l'Écriture, *inexterminabilis*, c'est-à-dire immortel. Après qu'il eut transgressé le précepte du Seigneur, il devint sujet à la

[1] *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 322.

corruption et à la mort. N'est-ce pas ainsi que vous l'entendez? frère Paulin. — Oui, seigneur, répondit le diacre. — L'évêque reprit : Maintenant il n'est pas difficile de déterminer le sens de la question proposée. Paulin demande si Cœlestius admet que les enfants qui naissent aujourd'hui sont dans la situation d'Adam innocent, ou s'ils apportent la tache du péché qui a infecté leur origine. — C'est bien là le sens de ma question, s'écria Paulin. — Cœlestius reprit : Quant à la transmission d'un péché d'origine, j'ai déjà dit que les avis sont partagés entre les catholiques. Les uns l'admettent, les autres la repoussent. C'est donc une question qu'on peut débattre; mais ce n'est pas une hérésie. Un seul point est important : j'affirme que les enfants ont besoin du baptême et qu'il faut le leur administrer. Que peut-on exiger de plus [1] ? » — Il n'y eut pas moyen de faire sortir l'hérétique de ces termes dans lesquels il s'était retranché. Les pères le déclarèrent excommunié et prononcèrent contre lui l'anathème, déclarant qu'il ne pourrait être réhabilité sans avoir préalablement abjuré ses erreurs. Cœlestius, loin de se soumettre à la décision, interjeta fièrement appel au siége apostolique et quitta Carthage. On crut qu'il allait à Rome présenter ses moyens de défense. Mais au lieu de se rendre en Italie, il prit furtivement place sur un navire qui faisait voile pour Éphèse. Avant que la nouvelle de sa condamnation fût arrivée dans cette cité lointaine, il réussit à y recruter des partisans et à se faire conférer l'ordination sacerdotale. Augustin, arrivé quelques semaines après à Carthage, souscrivit aux actes de la conférence qui lui furent soumis. D'un coup d'œil, le génie de l'évêque d'Hippone avait embrassé l'horizon immense d'erreurs, de calamités et de désastres que le nouveau système allait produire dans le monde. Les esprits superficiels affectent d'ordinaire un profond dédain pour les discussions sur la grâce; ils n'y voient que des abstractions, des subtilités, disons le mot, des rêves théologiques. Pascal en jugeait mieux. « Chose étonnante, dit-il, que le mystère le plus éloigné de notre connaissance, qui est celui de la transmission du péché originel, soit une chose sans laquelle

[1] *De synod. habitis in causâ pelagianor. Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 319.

nous ne pouvons avoir aucune connaissance de nous-mêmes! Sans ce mystère, le plus incompréhensible de tous, nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes. Le nœud de notre condition prend ses retours et ses plis dans cet abîme, de sorte que l'homme est plus inconcevable sans ce mystère, que ce mystère n'est inconcevable à l'homme [1]. » La plupart de nos civilisations modernes partent du principe qu'il n'y a point de déchéance originelle ; de là les théories creuses de perfectibilité sans limites et de progrès indéfini. La réforme au XVI[e] siècle et la révolution au XVIII[e] affirmèrent la toute-puissance absolue de l'homme, son indépendance dans la sphère du libre arbitre, la séparation complète de l'ordre naturel avec le surnaturel. Au fond de ces grandes erreurs sociales, se trouve comme base l'ignorance ou le mépris du dogme catholique de la grâce. Manès et Mahomet firent de l'homme un esclave de la fatalité ; Luther et le rationalisme firent de l'homme presqu'un dieu, et ramenèrent l'orgueil humain dans les régions de la forfanterie stoïcienne. Entre tous ces extrêmes, l'Église catholique dit à l'homme : « Je connais tes misères, sans méconnaître tes grandeurs. Tu portes sur le front la marque d'une déchéance originelle. Ton libre arbitre a été blessé dans cette première chute. Il existe cependant encore, mais à l'état d'infirmité, non plus à l'état de vigueur parfaite. La concupiscence marche parallèlement à ses côtés pour le faire trébucher dans sa voie. O homme, telle est ta misère native! Mais ta grandeur la dépasse de toute la distance du ciel à la terre. Le Verbe de Dieu a revêtu ton infirmité ; il a expié pour tes fautes ; il efface la tache originelle par le sacrement de baptême, et il donne à ton libre arbitre blessé le secours d'une grâce divine qui rétablit l'harmonie dans ta nature troublée. »

88. L'illustre tribun Marcellinus, qui ne devait terminer sa vie que trois ans plus tard de la façon tragique dont nous avons parlé, se préoccupait lui-même très-vivement de l'apparition des erreurs nouvelles. La paix qu'il venait, après tant d'efforts, de rendre à l'église d'Afrique par l'heureuse conclusion du schisme

Traité de S. Augustin, *De Peccatorum meritis.*

[1] Pascal, *Pensées*

donatiste, se trouvait remise en question. A une scission purement locale succédait une hérésie dont le caractère dogmatique se prêtait à une propagande universelle. Le pieux tribun écrivit à l'évêque d'Hippone, le suppliant de reporter contre les nouveaux dogmatisants l'ardeur qu'il avait déployée pour l'extinction du schisme. Saint Augustin répondit à l'appel de son ami, il entra résolument dans cette carrière de luttes en faveur de la grâce, qu'il devait suivre sans interruption pendant les vingt dernières années de sa vie. Le traité *De peccatorum meritis et remissione, et de baptismo parvulorum*, dédié à Marcellinus, parut dans le courant de l'année 412. Il se divise en trois livres que l'évêque d'Hippone publia successivement, pressé qu'il était de réagir le plus promptement possible contre le progrès des erreurs encore anonymes dont il entreprenait la réfutation. Le premier établissait la foi de l'Église catholique au dogme de la déchéance originelle. « Sans le péché, dit Augustin, Adam n'aurait point été soumis à la mort ; ce qui n'implique pas que l'homme à l'état d'innocence fût resté perpétuellement sur la terre ; il aurait pu être revêtu de l'immortalité, sans passer par la mort, ainsi qu'il advint pour Énoch et Élie [1]. » La transgression d'Adam fut punie par la mort corporelle. Cette transgression, ce péché d'origine, constitue une déchéance qui s'est transmise à tous ses descendants non par imitation, mais par la propagation même. Tel est le sens exact de la parole de l'Apôtre : « Par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort ; et ainsi la mort est passée dans tous les hommes qui tous ont péché en un seul. » Saint Paul indique nettement, dans ce texte, la distinction entre le péché d'origine que nous n'avons pas commis mais dont nous héritons, et le péché actuel qui est notre fait propre. Parallèlement à l'invasion du péché et de la mort par un seul, se développe la justification et la régénération par un seul qui est le Christ. La véritable notion du baptême, sa nécessité pour les enfants, se déduisent clairement de ces principes [2]. « Mais quoi ! poursuit saint Augustin. Qui nous dira par quelle prédesti-

[1] S. August., *De peccat. merit. et remiss.*, cap. II et III ; *Patr. lat.*, t. XLIV, col. 108, 109. — [2] *Ibid.*, chap. IV-XXIX.

nation la grâce du baptême est accordée à celui-ci et refusée à celui-là? Nous voyons bien qu'une seule grâce nous régénère : la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Mais quelle règle préside à la répartition de cette grâce? Je réponds que cette règle peut demeurer inaccessible à notre faible raison sans qu'elle en soit moins juste. C'est ici qu'il convient de courber la tête devant l'autorité des saintes Écritures, afin d'arriver par la foi à l'intelligence. « Vos jugements, ô mon Dieu, sont un abîme multiple [1] ! » Devant leur insondable profondeur, l'Apôtre s'écriait : « O altitude de la sagesse et de la science de Dieu ! » Et auparavant saint Paul venait de prononcer ce mot devant lequel il reculait lui-même, comme frappé d'un indicible étonnement : *Conclusit enim Deus omnes in incredulitate, ut omnibus misereatur* [2]. Nous n'avons donc qu'un sens trop étroit pour comprendre la justice des décrets divins; pour comprendre la grâce gratuite, cette grâce qui n'est point injuste bien qu'elle soit donnée sans aucun mérite précédent, cette grâce qui est accordée à des indignes et refusée à d'autres indignes, sans que dans l'un et l'autre cas la justice soit blessée [3]. » Un historien moderne, dont nous avons eu plus d'une fois l'occasion de signaler les opinions paradoxales, prête à saint Augustin, dans sa controverse sur la grâce, une méthode purement rationnelle en opposition avec celle de la tradition et de l'autorité ecclésiastique dont saint Jérôme aurait été le représentant. « Augustin, dit-il, partait de la philosophie pour démontrer la religion ; Jérôme croyait que la religion suffisait à sa propre vérité [4]. » Cette antithèse ne repose sur rien de sérieux. Voici comment saint Augustin démontre que le baptême n'est point une simple formule d'agrégation au troupeau de Jésus-Christ, ainsi que le prétendaient les nouveaux dogmatisants, mais un sacrement qui délivre l'âme de la tyrannie du démon et de la tache originelle. « Pour les convaincre de leur erreur, dit-il, je n'ai besoin que du rituel catholique. Voici par exemple qu'on me présente un enfant au baptême. Par où commence l'administration de ce sacrement? — Par un exorcisme. — Mais que

[1] *Psalm.* XXXV, 7. — [2] *Rom.*, XI, 32. — [3] S. August., *De peccat. merit.*, lib. I, n° 19. — [4] A. Thierry, *S. Jérôme*, tom. II, pag. 220.

signifie l'exorcisme que je vais prononcer, sinon que l'enfant est encore dans la famille du démon, sous l'esclavage du diable ? — Je vais ensuite interroger cet enfant. Vous répondez pour lui puisqu'il ne peut encore parler. Et que répondez-vous? — Je renonce à Satan. — Mais si cet enfant n'a point de péché originel, il n'a rien de commun avec Satan et n'a pas besoin d'abjurer son empire. Je continue l'interrogation, et vous répondez que l'enfant demande à être converti à Dieu. Mais s'il n'a point encore été détourné de Dieu, il ne saurait avoir besoin de conversion. Enfin, par une troisième réponse, vous demandez pour cet enfant la rémission des péchés ; mais comme il n'a pu commettre encore de péchés actuels et que vous niez le péché originel, cet enfant n'a donc aucun péché qui puisse lui être remis. Dès lors, à quoi bon le baptême? Direz-vous que l'Église s'est trompée dans sa formule, qu'elle s'est trompée de temps immémorial, puisqu'elle a toujours administré le baptême aux enfants? Mais que saurait-on imaginer de plus exécrable qu'un pareil blasphème [1] ! » Cet argument que saint Augustin proposait comme irréfutable, et qui l'est en effet pour quiconque a la foi chrétienne, était essentiellement fondé sur la tradition et l'autorité ecclésiastiques.

Le péché originel et l'immaculée conception de la sainte Vierge.

89. Il y a longtemps d'ailleurs que Bossuet, dans son immortel ouvrage, la *Défense de la tradition et des pères*, avait vengé saint Augustin de calomnies semblables. Nous croyons donc inutile d'y insister davantage. Le second livre *De peccatorum meritis* entrait plus profondément dans le vif de la controverse. On pourrait dire que le saint docteur y condensa toute la substance du système de la grâce, développée depuis dans ses autres ouvrages. La question spéciale qu'il examine est celle de savoir s'il existe, s'il peut exister des hommes dans les conditions ordinaires de la vie qui soient absolument sans péché. C'était là proprement le centre de bataille choisi par les nouveaux dogmatisants. Ils affirmaient que la nature humaine, créée primitivement bonne et demeurée telle depuis la faute d'Adam, pouvait par les

[1] S. August. *De peccat. merit.*, n° 63.

seules forces du libre arbitre s'élever à une perfection absolue de justice et d'innocence. Or saint Augustin établit, et c'est là la véritable clef de toute sa doctrine, que la perfection radicale et absolue de toute justice supposerait dans l'homme l'anéantissement complet de la concupiscence. Un pareil état n'est pas de ce monde; il ne sera atteint par les justes eux-mêmes que dans la vie glorifiée. En conséquence, si l'on voulait prendre à la lettre le précepte négatif : *Non concupisces*, et l'entendre de l'extinction définitive du foyer de corruption qui est en nous et que le baptême laisse subsister dans nos âmes, il serait vrai de dire que l'observation de ce précepte, bien que commencée dans la vie présente, ne saurait être consommée que dans la vie future. Le jansénisme, pour n'avoir pas compris cette distinction fondamentale du grand docteur, lui reprochait obstinément d'avoir enseigné qu'il y a des préceptes divins dont l'accomplissement est impossible aux hommes. Jansénius confondait l'état relatif de justice qu'une âme peut atteindre en ce monde, avec le couronnement et la perfection de justice qui n'appartiennent qu'à l'autre vie. Le génie de saint Augustin était trop perspicace pour tomber dans une confusion si grossière. Le docteur de la grâce établit quatre distinctions principales, pour répondre à l'objection des adversaires de la grâce. Il déclare que, par un secours spécial de Dieu venant en aide au libre arbitre, il serait possible à un homme d'être sans péché sur la terre. Mais ce mode d'être, uniquement subordonné à une volonté expresse de Dieu pour qui tout est possible, n'est pas l'état habituel de l'humanité. En général, tout homme vivant est soumis à la loi du péché. Cette condition tient d'une part à l'infirmité de notre intelligence et de notre volonté, de l'autre à la concupiscence qui n'abandonne jamais, selon le mot de l'Apôtre, notre corps de mort, et enfin au défaut actuel d'une grâce qui détermine l'âme au bien par une « délectation victorieuse [1]. » — « A l'exception

[1] Ce mot *delectatio victrix*, dont Jansénius a tant abusé, ne se trouve qu'une seule fois dans saint Augustin, et dans cet unique passage du second livre *De peccatorum meritis*. Le jansénisme s'est joué de la crédulité publique en soutenant que le système de saint Augustin se composait de deux éléments

donc du souverain Médiateur, conclut Augustin, il ne se peut dire de personne ayant vécu sur la terre qu'il ait été, par la force de sa nature, exempt du péché [1]. » — « Par honneur pour la majesté du Seigneur son Fils, reprenait le grand docteur, j'ajoute que toutes les fois qu'il est question du péché j'excepte toujours la sainte vierge Marie. Il nous est impossible en effet de mesurer la plénitude de grâces qui lui fut donnée pour la soustraire absolument au péché, elle qui mérita de concevoir et d'enfanter Celui qui certainement n'a jamais porté le stigmate du péché [2]. »

Troisième livre du traité *De peccatorum meritis.*

90. Au moment où saint Augustin écrivait le second livre *De peccatorum meritis*, il ignorait encore le nom des adversaires qu'il combattait. Cœlestius, à Carthage, s'était donné comme un disciple du prêtre de Syrie Rufin; il n'avait pas prononcé le nom de Pélage. L'évêque d'Hippone n'inscrit donc ni le nom de Cœlestius ni celui de Pélage dans ses deux premiers livres; celui-ci, parce qu'il lui était encore inconnu, celui-là parce que Cœlestius en avait appelé à Rome, et que la condamnation prononcée

contrebalancés, la *gratia victrix* et la *delectatio victrix*, la grâce victorieuse et la concupiscence triomphante qui se disputaient l'âme humaine, sans lui laisser ni l'une ni l'autre son libre arbitre. Tous les ouvrages de saint Augustin, disait-on, sont remplis de ces deux expressions; on les retrouve à chaque page. Or, saint Augustin n'a pas une seule fois employé le terme de *gratia victrix* pour désigner une grâce actuelle, mais toujours pour exprimer la grâce de la prédestination renfermée dans les décrets occultes de la Providence. Quant à l'expression *delectatio victrix*, voici l'unique passage où le saint docteur l'emploie : *Nos quantum concessum est sapiamus; et intelligamus, si possumus, Dominum Deum bonum ideo sanctis suis alicujus operis justi aliquando non tribuere vel certam scientiam, vel victricem delectationem, ut cognoscant non a se ipsis sed ab illo sibi esse lucem quâ illuminantur tenebræ eorum, et suavitatem quâ det fructum suum terra eorum.* (*De peccator. merit.*, lib. II, nº 32.) Il est remarquable que Jansénius a pris pour la concupiscence cette *delectatio victrix*, dont saint Augustin fait au contraire une grâce spéciale et triomphante de Dieu, accordée quelquefois ou refusée aux justes.

[1] *De peccat. merit.*, lib. II passim.

[2] Voici le texte de saint Augustin : *Excepta itaque sancta virgine Maria, de qua propter honorem Domini nullam prorsus, cum de peccatis agitur, habere volo quæstionem. Unde enim scimus quid ei plus gratiæ collatum fuerit ad vincendum omni ex parte peccatum, quæ concipere ac parere meruit quem constat nullum habuisse peccatum?* (S. August., *De natura et gratia*, cap. XXXVI; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 267.)

au concile d'Afrique était suspendue par l'appel même. Sa réfutation ne reposait donc que sur les cinq propositions sèches et nues du *Libellus quæstionum*, remis par le diacre Paulin entre les mains de l'évêque Aurelius. Sur le squelette décharné, Augustin avait reconstitué le pélagianisme de toutes pièces. Rien d'essentiel ne lui avait échappé. Il eut l'occasion de s'en convaincre lorsque, dans l'intervalle, on lui communiqua le commentaire de Pélage sur les Épîtres de saint Paul. En quelques heures l'évêque d'Hippone parcourut cet ouvrage, et il dicta sur-le-champ un troisième livre à ajouter au traité *De peccatorum meritis*. Il l'adressa comme les deux premiers, sous forme de lettre, au tribun Marcellinus. « On m'avait fait le plus grand éloge du zèle et de la foi de Pélage, dit-il. Je viens de lire ses *Explanationes in Paulum*. J'y trouve la négation du péché originel et les autres erreurs des nouveaux dogmatisants, présentées avec une argumentation dont je n'avais nulle idée et que je ne pouvais réfuter sous une forme qui m'était inconnue. Ce sera pour moi l'objet d'un travail de plus longue haleine. Je ne veux point attendre cependant pour protester contre certaines assertions qui révoltent de prime abord le sens catholique. Si le péché d'Adam s'est transmis à toute sa postérité, dit Pélage, et même à ceux qui personnellement n'ont commis aucun péché, il faudra donc admettre que la justification de Jésus-Christ se transmet également à tous les hommes, même à ceux qui n'ont pas la foi, puisque l'Apôtre établit une similitude absolue entre l'introduction du péché dans le monde par un seul, et la rédemption apportée au monde par un seul. C'est là un raisonnement non moins faux qu'absurde. La similitude de l'Apôtre existe tout entière, mais dans un sens fort différent de celui de Pélage. Le corps de mort reçu d'Adam transmet le péché originel, de même que la vie de l'âme reçue au baptême régénère les fidèles en Jésus-Christ. L'une est la génération charnelle, l'autre la génération spirituelle; la première produit des fils selon la chair, la seconde des fils selon l'esprit; l'une, des enfants du siècle, l'autre, des enfants de Dieu; celle-ci, des fils de colère, celle-là, des fils de miséricorde. Pélage continue ainsi son raisonnement : Si le bap-

tême efface l'antique décret de malédiction dans l'âme de ceux qui le reçoivent, il en résulte que l'enfant d'un père et d'une mère baptisés ne saurait apporter en naissant le péché originel, puisque ceux dont il tient la vie n'ont plus ce péché. Nul ne donne ce qu'il n'a pas. On convient généralement d'ailleurs que l'âme échappe à la transmission héréditaire. Le corps seul est le fruit de la génération. Or une tache originelle ne pourrait souiller l'âme qu'autant que toutes les âmes eussent été comprises dans la masse d'Adam, et eussent participé à l'antique péché de déchéance. Autrement Dieu, dont la miséricorde nous remet même les péchés actuels, se montrerait souverainement injuste en nous imputant une faute à laquelle nous sommes étrangers. — Ce langage, reprend saint Augustin, semble indiquer, de la part de Pélage, une connaissance imparfaite du dogme chrétien, et une trop grande facilité à recueillir des objections dont peut-être il attend de bonne foi la solution pour se ranger à la vérité. Je ne puis entrer dans tout le détail de cette controverse. J'y reviendrai. Pour le moment, il me suffira de rappeler la tradition de l'Église et les paroles mêmes de Notre-Seigneur. Il est certain, d'une part, que pour arriver au royaume des cieux il faut être baptisé : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu non potest intrare in regnum Dei* [1]. Il est certain, d'autre part, qu'outre le baptême il faut la foi, les œuvres de justice, l'union au corps du Christ, à son corps mystique l'Église, et à son corps sacramentel dont la participation guérit l'âme de la lèpre du péché. Il est donc certain que l'enfant né de parents baptisés apporte lui-même la tache originelle puisque, si cette tache n'est point effacée dans son âme par le baptême, il n'entrera pas dans le royaume de Dieu. En vérité, j'admire l'audace de ces nouveaux dogmatisants qui ont la prétention de révoquer en doute les points de notre foi le plus solidement établis par la tradition de nos pères. Vous avez entre les mains les œuvres du bienheureux Cyprien. Il enseigne la doctrine que je soutiens moi-même. Tous les docteurs catholiques

[1] Joan., III, 5.

la professent. Le vénérable Jérôme, cette gloire de la littérature et de la science ecclésiastiques, dont le nom et les travaux sont connus dans tout l'univers, n'est pas d'un autre sentiment. Dans le « Commentaire » qu'il vient de publier sur la prophétie de Jonas, ce grand homme en parlant du jeûne des Ninivites s'exprime ainsi : « Toute la population prit part à ce jeûne, depuis le vieillard jusqu'à l'enfant au berceau. C'est que nul ici-bas n'est exempt de péché, pas même celui qui ne compte que quelques heures de vie. Puisque les astres du ciel ne sont point purs aux yeux du Seigneur, que sera-ce de l'homme, ver et pourriture, né dans le péché d'Adam et comme lui sujet à la mort [1] ? » Ainsi parle Jérôme. Que ne puis-je l'avoir à mes côtés, ce trésor d'érudition et de science ! Quelle immense multitude de commentateurs bibliques et d'écrivains sacrés dont il pourrait me citer les témoignages, afin de prouver que, depuis la fondation de l'Église par Jésus-Christ, telle a toujours été la tradition, l'enseignement et la foi. J'ai beaucoup moins lu que ce grand homme. Mais enfin je ne me souviens pas d'avoir rencontré le sentiment contraire chez un seul chrétien ni dans l'Église catholique, ni dans une hérésie ou secte quelconque. Je ne sais donc d'où peut sortir cette erreur nouvelle. Naguère, durant mon séjour à Carthage, j'eus occasion d'en entendre parler vaguement dans un cercle de quelques interlocuteurs. Je crus inutile de relever cette conversation. Des intérêts que je croyais plus considérables m'absorbaient alors tout entier [1]. D'ailleurs les personnes qui s'entretenaient ainsi n'avaient aucune autorité; je laissai tomber le discours, comme une de ces paroles sans conséquence qui meurent en naissant. Et voilà que de cette étincelle jaillit une grande flamme qui menace d'embraser l'Église ! On écrit, on argumente, les frères me consultent de toutes parts. Il s'agit maintenant de défendre la vérité [2]. »

91. Les fidèles de Syracuse venaient en effet, par l'intermédiaire d'Hilarius l'un d'entre eux, de s'adresser à saint Augustin, à propos de la nouvelle erreur qui comptait déjà de nombreux adhé-

Orose à Hippone et à Bethléem. Lettre de S. Augustin.

[1] La conférence avec les donatistes. — [2] *De peccat. merit.*, lib. III passim.

rents en Sicile. L'évêque d'Hippone leur répondit par sa lettre *ad Hilarium*[1] qui devint bientôt célèbre, et dont les copies se multiplièrent en Orient et en Occident. Toutefois le grand docteur méditait des travaux plus considérables. Il avait conçu le plan de son traité : *De natura et gratia*. A mesure qu'il creusait davantage le sujet, il y découvrait des profondeurs qui épouvantaient son humilité, tout en attirant son génie. Il souhaitait passionnément de se mettre en rapport avec saint Jérôme; mais un voyage à Bethléem lui était impossible; les communications par lettres étaient peu sûres, lentes, et sujettes à des mésaventures parfois très-désagréables. Saint Augustin jeta les yeux sur le prêtre espagnol Paul Orose, son disciple. Il le chargea d'un message pour le solitaire de Bethléem. Orose était digne de servir d'intermédiaire entre ces deux grands génies. La lettre de l'évêque d'Hippone commençait en ces termes : « Que le grand Dieu qui nous a appelés à son royaume et à sa gloire daigne bénir la démarche que je fais près de vous, frère saint, vénérable Jérôme! Je le prie et le supplie de rendre fructueuse pour moi la consultation que je vous adresse, sur des questions que je suis insuffisant à éclaircir seul. Vous l'emportez de beaucoup par l'âge, et pourtant moi aussi j'ai des cheveux blancs. C'est donc un vieillard qui en consulte un autre. Mais quand il s'agit de science théologique, la question d'âge importe peu. On dit qu'il sied mieux aux vieillards d'enseigner que d'apprendre, il me semble qu'il leur sied par-dessus tout d'apprendre ce qu'ils ignorent, pour être en mesure de l'enseigner ensuite. Plongé en ce moment dans l'étude de questions ardues et difficiles, rien ne m'est plus insupportable, au milieu de mes angoisses de chaque jour, que l'impossibilité où je suis de pouvoir conférer avec votre charité. Nos lettres mettent un intervalle non pas de jours ni de mois, mais d'années, à parvenir à leur adresse, quand il me faudrait à chaque instant pouvoir vous entretenir, et recueillir de vive voix vos avis. Enfin, si je ne puis tout ce que je veux, du moins je fais tout ce que je puis. Il m'est venu

[1] S. August., *Epist.* CLVII; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 674-693.

en ces derniers temps un pieux jeune homme, mon frère dans la foi, mon fils par l'âge, notre collègue à tous deux dans le sacerdoce, le prêtre Orose. Il a le feu du génie, la facilité de l'élocution, l'ardeur du zèle. Il veut devenir un vase utile dans la maison du Seigneur; il se prépare à réfuter les fausses et pernicieuses doctrines qui ravagent l'Espagne sa patrie, plus meurtrières que le glaive des barbares, puisque celui-ci ne tue que le corps et celles-là les âmes. Il a traversé l'océan pour venir me trouver, sur la foi de la renommée, dans l'espérance d'apprendre de moi ce qu'il a si grand désir de savoir. Ce voyage ne lui a été d'aucun fruit. Il a lieu de s'apercevoir que la renommée se trompait sur mon compte; je lui ai enseigné tout ce que j'ai pu; pour le reste je lui ai indiqué une source certaine en lui conseillant d'aller à vous. Il a très-volontiers accepté cet avis; je l'ai prié de repasser par Hippone au retour. Il m'en a fait la promesse, et de la sorte j'ai cru que le Seigneur lui-même me ménageait le moyen tant désiré de vous consulter sur l'objet de mes difficultés, et d'obtenir sûrement votre réponse. Nul ne saurait mieux que lui s'acquitter de ce message; sa fidélité, son dévouement sont à toute épreuve; de plus il a l'habitude de voyager. Il réunit donc toutes les qualités qui feront de lui un excellent intermédiaire. » Après cette présentation en règle, si honorable pour le prêtre Orose, Augustin exposait à Jérôme l'objet précis de ses doutes et de ses incertitudes. Il s'agissait de l'origine des âmes, problème dont la solution précise ne sera peut-être jamais obtenue par la science humaine. L'âme descend-elle du ciel, ainsi que l'ont pensé le philosophe Pythagore, tous les platoniciens, et Origène lui-même? Si les âmes ne sont point une émanation de la substance divine, comme les stoïciens, Manès et les priscillianistes d'Espagne l'enseignaient, sont-elles une création que Dieu renouvelle chaque jour? ou bien sortent-elles des trésors où il les tient en réserve depuis l'origine du monde? ou bien passent-elles des pères aux enfants, en sorte qu'une âme naisse d'une autre âme, de même que le corps naît d'un autre corps? Toutes ces questions avaient déjà été posées à saint Jérôme par le tribun Mar-

cellinus. La réponse du solitaire de Bethléem n'avait pu être aussi explicite que le consultant l'eût souhaité. « Les invasions de barbares, écrivait saint Jérôme, sont devenues incessantes en Palestine. Ce sont les « Barcéens au loin errants [1], » comme dit votre Virgile; ou plutôt, selon le mot de l'Écriture, « les fils d'Ismaël, la main toujours levée contre leurs frères [2], » qui parcourent la Syrie, la Phénicie, la Palestine jusqu'aux confins de l'Égypte, comme un torrent, entraînant tout sur leur passage. Si nous avons échappé jusqu'ici à leur fureur, c'est un bienfait de la miséricorde de Jésus-Christ. Cicéron disait : « Le bruit des armes fait taire les lois. » *Silent inter arma leges* [3]. Cela est mille fois plus vrai des études bibliques qui exigent la libre disposition d'une multitude d'ouvrages, le silence de la méditation, le concours assidu des *librarii* (tachygraphes et copistes), et par-dessus tout pour l'auteur la sécurité et le repos d'esprit. Ah! ce repos d'esprit, je l'ai perdu complétement depuis le jour où m'est parvenue la fatale nouvelle du sac de Rome. Dans mon trouble, le proverbe s'est réalisé pour moi au pied de la lettre : « J'en suis venu à ne plus savoir même mon nom [4]. » Je ne puis, sur la question de l'origine des âmes, que vous renvoyer à mes opuscules contre Rufin. Je crois me rappeler que votre vénérable père Oceanus les a reçus autrefois. Vous avez d'ailleurs près de vous le saint et docte évêque Augustin. De vive voix il pourra vous donner son avis, dont je fais d'avance le mien [5]. »

Difficultés de la question.

92. Augustin connaissait cette lettre de Jérôme, au moment où il adressait sa propre consultation au solitaire de Bethléem. Dans les traités contre Rufin, Jérôme soutenait l'opinion qui a maintenant prévalu, savoir que Dieu crée quotidiennement les âmes à mesure que des enfants reçoivent la vie. C'était aussi le sentiment vers lequel inclinait l'évêque d'Hippone, mais il y trouvait une

. . . . *Lateque vagantes*
Barcæi. (Virgil., *Æneid.*, IV.)

[2] *Genes.*, XVI, 12. — [3] Cicer., *Pro Milone.*

[4] *Ut, juxta vulgare proverbium, proprium quoque ignorarem vocabulum.* — S. Hieronym., *Epist.* CXXVI; *Patrol. lat.*, tom. XXII, col. 1085.

sérieuse difficulté au point de vue de la transmission du péché originel. Si notre âme n'est pas descendue de celle d'Adam, si elle n'a aucun rapport d'origine avec la sienne, comment peut-on dire qu'elle a péché en Adam, ou que le péché d'Adam lui soit imputé [1]? Cette objection que saint Augustin se posait à lui-même, et qu'il transmettait à saint Jérôme, n'a jamais eu d'autre solution que celle dont l'évêque d'Hippone indiqua plus tard le sens général dans son livre contre l'évêque pélagien, Julianus. « Ou bien, il faut reconnaître que l'âme et le corps sont tous deux le produit de la génération, disait-il, ou bien il faut admettre que l'âme, en s'unissant au corps, subit la corruption de ce dernier, comme une liqueur se corrompt si on la dépose dans un vase infecté [2]. » Le génie d'Augustin reculait d'autant plus volontiers devant les abîmes de ces mystères divins, qu'il en apercevait plus nettement les profondeurs. « Je voudrais, ajoutait-il, qu'on pût m'apprendre sur ce point la vérité absolue. Mais il me suffit de savoir et de croire ce que la foi véritable, ancienne, catholique, nous apprend du péché originel. Cette foi, il n'est pas permis de la révoquer en doute. Les problèmes relatifs à l'origine de l'âme peuvent exercer l'intelligence humaine ; leur solution ne sera peut-être jamais découverte en ce monde. Qu'importe, puisque le salut n'y est point intéressé [3]? » En terminant sa lettre, Augustin disait : « Il y a encore une infinité d'autres choses que j'ignore. Loin de pouvoir les énumérer, je suis incapable même de les connaître toutes. Je me résignerais patiemment à cette ignorance, si je ne craignais qu'elle fût préjudiciable à ceux que je dois instruire. En tout état de cause, je crois pouvoir déclarer sans témérité aucune que toutes les investigations ultérieures de la science sur ces matières ne feront que confirmer la foi inébranlable de l'Église catholique à un péché d'origine qui atteint l'âme des enfants, et ne se peut

[1] S. August., *Epist.* CLXVI; *Patr., lat.* tom. XXXIII, col. 720-733.

[2] *Profecto aut utrumque (corpus et anima) ex homine trahitur, aut alterum in altero tanquam in vitiato vase corrumpitur.* (S. August., *Contra Julianum Eclan.*, lib. V, cap. IV, n° 17; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 793.)

[3] Id., *ibid.* On peut consulter sur la question de l'origine des âmes, le traité *De gratia, Curs. Theolog. complet.*, tom. X, col. 710 et seq.

effacer que par la grâce du nom de Jésus-Christ attachée par notre Sauveur à ses divins sacrements [1]. »

Propagande de Pélage en Palestine.

93. Quand Orose avec la lettre de saint Augustin arriva en Palestine, il y trouva, et plus ardentes encore, les luttes théologiques sur la grâce dont il venait d'être témoin en Afrique. A Jérusalem, Pélage avait mieux réussi que son disciple Cœlestius à Carthage. Le patriarche Jean vivait encore. L'hérésiarque le circonvint par ses flatteries. Il s'insinua facilement dans les bonnes grâces du vieillard, en lui parlant de Rufin d'Aquilée leur ami commun. Bien différent de Cœlestius, Pélage n'affichait point son hérésie ; il la déguisait au contraire sous les artifices les plus ingénieusement combinés. Les rétractations ne lui coûtaient rien, lorsqu'il se voyait serré de trop près par des théologiens ou des conciles. A l'égard des laïques et des personnages influents dont il recherchait particulièrement la bienveillance, il déployait tout l'art de ses fraudes et de ses fourberies, pour se donner à leurs yeux l'apparence de l'orthodoxie la plus irréprochable. Il fut vraiment le patriarche de l'équivoque, dont les jansénistes ses fils puinés devaient pieusement recueillir l'héritage. Nous en avons un exemple fort curieux dans la lettre que Pinianus, Albina et Mélanie la Jeune adressèrent, l'an 418, à saint Augustin. Pélage n'avait rien négligé pour conquérir les sympathies de cette famille opulente et chrétienne. Dès que les trois illustres voyageurs furent arrivés à Jérusalem, l'hérésiarque s'empressa de les visiter. L'accueil fut plein de froideur et de réserve. La réputation de Pélage était celle d'un chef de secte. Il protesta contre cette prétendue calomnie, fit une profession de foi telle qu'on aurait pu l'attendre du meilleur catholique, et termina par ces mots : « J'anathématise quiconque croit ou dit que la grâce de Dieu, cette grâce par laquelle le Christ est venu en ce monde pour sauver les pécheurs [2], ne nous est pas nécessaire non-seulement à chaque heure et à chaque moment, mais pour chacun de nos actes. Je déclare que quiconque prétendrait attaquer cette grâce mérite la damnation

[1] S. August., *Epist.* CLXVI, col. 732, 733. — [2] I *Timoth.*, I, 15.

éternelle [1]. » Étonnés d'un tel langage, Albina et ses enfants écrivirent sur-le-champ à saint Augustin pour lui demander son avis sur la valeur de cette déclaration. L'équivoque pélagienne consistait ici à entendre la grâce dans le sens que la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, exemple de celle des chrétiens, est un modèle que nous devons avoir sous les yeux à chaque heure, à chaque instant et pour chacun de nos actes. La réponse de l'évêque d'Hippone à Pinianus et à ses compagnes forma les deux livres intitulés : *De gratia Christi* [2]. On ne sait si Pélage essaya la souplesse de son génie près de l'illustre solitaire de Bethléem. Il y a tout lieu de croire qu'il n'osa pas tenter l'épreuve ; du moins saint Jérôme ne témoigne nulle part avoir reçu même une seule fois la visite de l'hérésiarque [3]. En revanche, le solitaire de Bethléem se vit bientôt

[1] S. August., *De gratia Christi*, lib. I, cap. I; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 360, 361.

[2] Le lecteur aura déjà conclu, sans qu'il soit besoin d'y insister, que si Pinianus avait été le « serf » incarcéré à Hippone par la tyrannie d'Augustin, tel que nous le décrit la moderne critique, une pareille correspondance n'aurait pu s'établir entre le despote et sa victime.

[3] Nous croyons devoir relever ici une double assertion de M. A. Thierry, contraire à la véridique simplicité des faits, non moins qu'injurieuse à la mémoire de saint Augustin et de saint Jérôme. « Pendant son voyage en Afrique, dit M. Thierry, l'hérésiarque (Pélage) sut charmer Augustin, qui lui donna un instant son amitié.... L'attrait qu'il avait exercé sur l'évêque d'Hippone, le solitaire de Bethléem le ressentit à son tour. Il reçut Pélage dans son intimité et fut longtemps à découvrir le venin caché sous des opinions présentées avec un art infini. Fort de l'apparente approbation de Jérôme, le moine Hibernien se mit à endoctriner les fidèles et les prêtres de Jérusalem, y compris leur évêque. » (A. Thierry, *Saint Jérôme*, tom. II, pag. 217, 218.) La vérité est que saint Augustin ne donna pas un instant son amitié à l'hérésiarque. Voici un témoignage autobiographique de l'évêque d'Hippone qui le prouve surabondamment. « Lorsque Pélage était encore à Rome, dit-il, son nom parvint jusqu'à moi, accompagné d'abord de grandes louanges. Ensuite la renommée nous apprit qu'il attaquait le dogme de la grâce. Ceux qui m'en donnaient avis étaient des personnes dignes de foi. Je m'affligeais doublement et de la nouvelle en elle-même, et de l'impossibilité où j'étais de réfuter ses erreurs, n'ayant entre les mains aucun des livres où il l'enseignait. Plus tard, quand il débarqua à Hippone, j'étais absent. Il n'est point venu à ma connaissance qu'il y ait dogmatisé ; d'ailleurs il en sortit presque aussitôt pour se rendre à Carthage. Je m'y trouvais moi-même ; là j'eus occasion de voir son visage, je ne saurais dire si ce fut deux

assailli de consultations qui lui arrivaient de la part du clergé et des fidèles, à propos des nouvelles erreurs répandues par le moine breton. L'Orient s'adressait à saint Jérôme, de même que l'Occident à saint Augustin. Deux partis divisaient la ville de Jérusalem. Le nouvel apôtre avait commencé ses exploits par la conquête d'un riche romain, nommé Ctésiphon, qui visitait alors les saints lieux. L'opulent néophyte avait ouvert au maître ses trésors. Pélage qui dédaignait la grâce divine estimait fort les secours humains de ce genre. Nous avons dit que son ostentation d'austérité et de désintéressement avait disparu, à mesure qu'il s'enfonçait davantage dans l'hérésie. C'est le propre des erreurs rigoristes d'engendrer le désordre des mœurs. Ctésiphon s'étonna de trouver tant de luxe et de relâchement chez un homme qui affichait des principes si absolument opposés. Les sacrifices d'argent que lui imposait chaque jour son nouveau maître lui ouvrirent promptement les yeux. Pélage lui enseignait en théorie que l'homme, par sa seule volonté, éteint les passions dans son âme et obtient un état d'impeccabilité. En pratique cependant, il voyait Pélage s'abandonner sans scrupule à toutes ses passions et commettre indifféremment tous les péchés. Cette contradiction entre la conduite et les principes le frappa ; il en demanda l'explication à saint Jérôme [1].

fois ou une seule. J'étais alors complétement absorbé par la conférence avec les donatistes. De son côté Pélage s'embarqua bientôt pour la Palestine. » (S. August., *De gestis Pelagii*, cap. XXII, nº 46; *Patrol. lat.*, tom. XLIV, col. 346, 347.) L'intimité de Pélage avec saint Jérôme n'est pas plus historique que son amitié avec saint Augustin. Pour autoriser son hypothèse toute gratuite d'une intimité « qui dura longtemps et ne contribua pas peu aux progrès du pélagianisme à Jérusalem, » M. A. Thierry renvoie ses lecteurs au texte suivant de saint Jérôme : *Nobis alienis et indoctis loqueris per parabolas, tuis autem mysteria confiteris... Nosti enim quid intrinsecus discipulos tuos doceas.* (Hieronym., *Epist. ad Ctesiph.* CXXXIII; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1150.) Il faudrait ne pas savoir un mot de latin pour trouver dans ce texte la moindre allusion à une intimité quelconque entre Pélage et saint Jérôme. On se demande si un tel procédé est digne de l'histoire.

[1] *Ctesiphon Urbicus, nec dubitandum videtur Urbici cognomen inditum ab urbe Româ, quemadmodum et Zephirinus papa ab Optato* (lib. I) *et Siricius a Paulino* (*Epist.* I *ad Severum*) *Urbicus appellatur, ne dicam de Paula Urbica, ut*

Lettre de S. Jérôme à Ctésiphon contre le pélagianisme.

94. La réponse fut le plus vigoureux réquisitoire contre l'hérésie pélagienne. « Ne vous défendez pas comme d'un acte téméraire, disait saint Jérôme, de me signaler la nouvelle erreur qui vient de se greffer sur le tronc vermoulu de l'antique philosophie. Elle n'a fait déjà que trop de victimes en Orient. Sous le masque de l'humilité, c'est l'orgueil du diable qui relève la tête et dit : « Je monterai jusqu'au ciel ; je placerai mon trône au-dessus des astres, et je serai semblable au Très-Haut [1]. » Voilà donc revenue l'audace de Pythagore, de Zénon, de l'école stoïcienne et académique, qui faisaient de l'homme un être non pas seulement semblable mais égal à Dieu ! La douleur ou la joie, la crainte ou l'espérance, ces mouvements que les Grecs nomment πάθη (*passions*), et que nous pouvons appeler les perturbations de l'âme, les nouveaux dogmatisants affirment qu'il est en notre pouvoir de les extirper de notre nature ; que par un effort assidu de méditation et de discipline on parvient à ne pas laisser dans l'homme une fibre, une racine de vice et de péché. Le poète se montrait plus philosophe que ces gens-là, quand il disait : « Personne n'est sans défaut : le meilleur est celui qui en a le moins ; »

Nam vitiis nemo sine nascitur : optimus ille est
Qui minimis urgetur [2].

Virgile disait de même : « La crainte, les désirs, la douleur, la joie, les soucis dévorants s'agitent dans les ténèbres et le noir cachot de notre vie ; »

Hinc metuunt, cupiuntque, dolent, gaudentque, nec auras
Respiciunt, clausæ tenebris et carcere cæco [3].

vocat Hieronymus, aliisque haud paucis. (*Notæ in Hieronym.; Patrol. lat.*, tom. XXII, col. 1147.) *Ctesiphon, vir illustris, et quantum colligere licet ex epistola Hieronymi* (*Epist. ad Ctesiphontem*), *vix non deceptus a Pelagio, quem opibus juvabat, Hieronymum consuluit de quæstione* Τῆς ἀναμαρτησίας, *quæ ecclesiam Hierosolymitanam scindebat in partes.* (I *Dissert. de primis auctoribus hæresis pelagianæ; Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 274.)

[1] Isa., XIV, 13. — [2] Horat., *Satir.* III. — [3] *Æneid.*, lib. VI.

Rien de nouveau dans ce système dont l'exposition perfide peut tromper les ignorants et les simples, mais dont le venin ne saurait échapper aux ecclésiastiques habitués à méditer jour et nuit la loi du Seigneur. Manès avait déjà placé ses élus sous les voûtes éthérées de Platon, où le péché et le vice ne pénètrent pas. Priscillien, cette queue espagnole du manichéisme, revendiquait de même la perfection de la vertu et de la science pour ses adeptes. Il tenait ce langage dans des conventicules où l'on célébrait de véritables orgies, et où l'on chantait en un chœur infâme ces vers lamentablement symboliques :

Tum pater omnipotens fœcundis imbribus æther
Conjugis in gremium lætæ descendit : et omnes
Magnus adit, magno commixtus corpore, fœtus [1].

Toutes ces horreurs descendent directement de la gnose de Basilide. Mais à quoi bon rappeler ici le priscillianisme, tant de fois frappé du glaive des lois et condamné par l'autorité impériale dans tout l'univers? En ce moment, Evagrius du Pont ne distribue-t-il pas à ceux qu'il nomme des moines et des vierges le livre et les maximes d'Epictète sur l'ἀπαθεία, l'impassibilité de l'âme? Est-ce qu'il n'y ajoute pas des commentaires non moins hétérodoxes? Rufin d'Aquilée a traduit en latin ces élucubrations malsaines; elles se débitent aujourd'hui par milliers en Occident. Tout est mis en œuvre pour faire prévaloir l'erreur pythagoricienne. Témérité ou folie, il n'importe ! Rufin d'Aquilée a osé traduire sous le nom de saint Sixte martyr et pontife de l'Église romaine, un livre de Xystus disciple de Pythagore, qui enseigne que l'homme est égal à Dieu, que sa substance est la même et par conséquent sa perfectibilité indéfinie. Les ignorants qui n'ont jamais soupçonné l'existence du philosophe Xystus, boivent ainsi dans le calice d'or de Babylone un poison décoré du nom d'un martyr. Ils ont dans les mains l'ouvrage d'un évêque, d'un martyr, où il n'est fait aucune mention ni des prophètes, ni des patriarches, ni des apôtres, ni de la foi du

[1] Virgil., *Georg.*, II.

Christ. C'est avec une égale fourberie que Rufin a traduit sous le nom du martyr saint Pamphile une prétendue apologie d'Origène, composée par Eusèbe de Césarée, cet arien notoire. Rufin voulait accréditer de la sorte les quatre volumes latins du Περὶ Ἀρχῶν, qu'il nous donne comme l'œuvre authentique d'Origène, et où il fait dire à ce grand homme : « Les saints arrivent en ce monde à une telle excellence de vertu que la nuit qui enveloppe le genre humain n'existe pas pour eux, non plus que l'attrait de la concupiscence. » Jovinien disait aussi quelque chose de semblable. Que veulent donc ces misérables *mulierculæ*, chargées de vices, qui s'en vont prôner les nouveaux dogmatisants, flottant elles-mêmes à tout vent de doctrine, apprenant toujours et n'arrivant jamais à la véritable science ? Que nous veulent ces *socii muliercularum*, dont la langue et l'oreille ont le prurit du crime ? Prétendent-ils nous donner du nouveau ? Ils ressemblent aux insensés dont parle le prophète Ézéchiel ; ils passent le temps à blanchir une vieille muraille, mais au souffle de la vérité leur enduit disparaît. D'ailleurs c'est toujours le même accouplement pour l'erreur. Simon le Mage a produit une hérésie ; il s'adjoignit comme prédicante Hélène la *meretrix*. Nicolas d'Antioche, l'inventeur de toutes les infamies, traînait à sa suite des troupeaux de femmes. Marcion se fit précéder à Rome par une femme. Apelles eut sa Philumena. Montan ne corrompit tant d'églises qu'avec l'or de Priscille et de Maximilla ses opulentes recrues. Plus récemment Arius trompa l'univers grâce à la sœur de Constantin. Donat couvrit l'Afrique de ruines, avec l'or de Lucilla. En Espagne, Elpidius eut Agape ; Priscillien, Galla. Le mystère d'iniquité se poursuit sous nos yeux par les mêmes moyens. On dirait qu'il faut au démon de l'erreur des adjudants de l'un et l'autre sexe pour mieux entraîner toutes les âmes à leur ruine. Au fond leur doctrine est un véritable trompe-l'œil. Ils mettent en avant le terme consacré : « On ne peut rien sans la grâce de Dieu ; » mais ils entendent cette grâce soit de la loi naturelle ou écrite, soit du libre arbitre lui-même. Ils ne comprennent même pas ce que le sifflet du diable leur met sur les lèvres, quand ils énoncent ces blasphèmes. Car enfin, si la grâce de Dieu ne consiste

que dans la volonté ou le libre arbitre dont il nous a doués, si nous n'avons besoin d'aucun autre secours spirituel, à quoi bon prier, fléchir les genoux pour invoquer la clémence divine, et demander chaque jour un appui que notre propre volonté nous fournit sans cesse? Ils suppriment donc, ces hommes, la prière! Au nom du libre arbitre, ils se proclament des êtres indépendants qui n'ont besoin du secours de personne. Ils suppriment le jeûne, les veilles, les œuvres, la continence. A quoi bon, en effet, m'exténuer de mortifications pour obtenir ce que j'ai naturellement en mon pouvoir? Voici leurs syllogismes, ou plutôt leurs solécismes. Ils disent: « Si je ne fais rien sans le secours de Dieu, c'est donc Dieu qui travaille et opère dans chacune de mes actions, et par conséquent c'est Dieu qui se couronnera lui-même en ma personne. En vain il m'aura fait le don nominal du libre arbitre, puisque je ne saurais en user s'il ne vient à mon aide. Une volonté qui ne peut s'exercer sans l'aide d'autrui, cesse d'être [1]. » Ainsi, dans un seul blasphème, ils ont trouvé le moyen de condenser le venin de toutes les hérésies. Ignorent-ils donc les paroles de l'Apôtre : « Qu'avez-vous que vous n'ayiez reçu, et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme d'un bien propre [2]? » — « L'œuvre n'appartient ni à l'homme qui veut, ni à l'homme qui court, elle appartient à la miséricorde de Dieu [3]. » — « C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire [4]. » La seule perfection de l'homme consiste à savoir qu'il est imparfait. C'est la parole de Notre-Seigneur : « Lorsque vous aurez fait tout ce dont vous êtes capables, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que notre devoir [5]. » Écoutez, je vous prie, écoutez un autre de leurs sacriléges : Si je veux, disent-ils, courber le doigt, remuer la main, m'asseoir, me lever, marcher, courir, cracher, mettre mes doigts dans mon nez, me sera-t-il donc pour tout cela nécessaire d'avoir un secours de Dieu? — Misérables ingrats! Vous n'avez vraisemblablement jamais lu la parole de l'Apôtre : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quel-

[1] On croit que ces paroles sont de Cœlestius. — [2] *Cor.*, IV, 7. — [3] *Rom.* IX, 16. — [4] *Philipp.*, V, 17. — [5] Luc., XVII, 10.

qu'action que vous puissiez faire, faites tout au nom de Dieu [1]. » Vous n'avez sans doute pas mieux compris ce texte de saint Jacques : « Voilà des gens qui disent : Aujourd'hui ou demain nous partirons pour telle ville, nous y passerons un an à faire le négoce. Nous y gagnerons de l'argent. Ainsi ils parlent, et ils ignorent leur lendemain. Qu'est-ce donc que notre vie? Un souffle, une vapeur qui s'élève un instant à l'horizon et disparaît. Il faut dire : Si Dieu le veut, si nous vivons, nous ferons ceci ou cela [2]. » Insensés ! Vous croyez qu'on vous fait injure et qu'on anéantit votre libre arbitre quand on vous apprend à recourir sans cesse à Dieu comme à votre auteur, comme à un maître de la volonté duquel vous dépendez absolument ! Ne répétez-vous pas chaque jour la parole du roi-prophète : « Mes yeux sont constamment tournés vers le Seigneur, parce que c'est lui qui détournera le piége tendu sous mes pas [3] ? » Si l'homme est exclusivement au pouvoir de son libre arbitre, pourquoi Jérémie disait-il : « La vie de l'homme ne lui appartient pas. Le Seigneur dirige sa marche [4] ? » Vous dites que les commandements de Dieu sont faciles à exécuter, et cependant vous ne pouvez citer un seul homme qui les ait tous accomplis. Répondez, je vous prie, à ce dilemme. Les commandements divins sont, ou ne sont pas, d'une exécution facile. Dans le premier cas, si leur exécution est facile, montrez-moi un homme qui les ait tous accomplis : expliquez-moi pourquoi David disait au Seigneur : « Vos préceptes imposent le labeur [5] ; — vos commandements me font marcher par un dur chemin [6], » et pourquoi Jésus-Christ, dans l'Évangile, nous commande « d'entrer par la porte étroite [7]. » Dans le second cas, si les commandements divins sont réellement d'une exécution difficile, pourquoi trompez-vous impudemment les âmes, en les berçant d'illusions et de mensonger? S'il ne suffisait que de vouloir pour être sans péché, est-il un seul chrétien qui ne formât un pareil désir et ne voulût acquérir par là même l'impeccabilité ? Vous insistez sur cet argument qu'il doit nous être possible d'exécuter les commandements donnés par

[1] I *Cor.*, x, 31. — [2] Jacob., IV, 13 et seq. — [3] *Psalm.*, XXIV, 15. — [4] Jerem., x, 23. — [5] *Psalm.*, XCIII, 20. — [6] *Psalm.*, XVI, 4. — [7] Matth., VII, 13.

Dieu. Et qui donc nie cette possibilité? Cependant elle n'empêchait pas l'Apôtre d'écrire : « Selon l'homme intérieur, j'acquiesce à la loi de Dieu ; mais je sens dans mes membres une autre loi révoltée contre celle de mon esprit, et me captivant sous le joug du péché qui est en ma chair. Misérable homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. » — « Nous savons, dit encore l'Apôtre, que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, je suis un esclave acheté sous la loi du péché. Ce que j'opère, mon intelligence n'en a point une notion complète. Car il m'arrive non de faire ce que je veux, mais de faire ce que je hais. Je sais que le bien ne réside point en moi, c'est-à-dire en ma chair. Le vouloir m'appartient, mais je ne trouve pas en moi la force de parfaire le bien que je veux [1]. » N'allez pas vous récrier contre cette doctrine du grand Paul, comme si elle justifiait l'erreur manichéenne des deux natures bonne ou mauvaise. Cette loi du péché résidant en notre chair n'est pas autre chose que le fruit de la déchéance originelle, la fragilité de notre nature tentée par la concupiscence. Et moi aussi, malheureux pécheur que je suis, moi qui redis sans cesse la parole apostolique : « C'est par la grâce que vous avez été rachetés [2]; » et cette autre de David : « Bienheureux ceux dont les iniquités ont été remises, dont les péchés ont été couverts [3] ! » s'il me faut parler de ma fragilité, je puis dire que je veux mille fois faire le bien, sans trouver en moi la force de l'accomplir ! C'est la force de l'Esprit-Saint qui conduit à la vie, pendant que la fragilité de la chair nous entraîne à la mort. Le Seigneur me l'a dit, et j'écoute docilement sa parole : « Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation ; car l'esprit est vaillant, mais la chair est faible [4]. » Vous trouvez dans cet aveu de nos misères un prétexte à de nouveaux blasphèmes; vous dites aux ignorants que nous condamnons le libre arbitre. Soit condamné lui-même quiconque le condamne ! Le libre arbitre avec lequel nous avons été créés, s'il était seul, ne nous distinguerait pas des autres animaux qui l'ont de même reçu en

[1] *Rom.*, VII, 14 et seq. — [2] *Ephes.*, II, 8. — [3] *Psalm.*, XXXI, 1. — [4] Matth., XXVI, 41 et Marc., XIV, 38.

partage. Nous disons que notre libre arbitre à nous s'appuie sur le secours de Dieu ; nous disons qu'il en a besoin à chaque instant. C'est là ce que vous ne voulez point admettre. Vous prétendez qu'investi de son libre arbitre l'homme n'a plus besoin de la protection divine ; c'est-à-dire que, par une jactance folle, vous accordez à l'homme une perfection de sainteté et de justice égale à celle de Dieu même. Nouvel apôtre, tu enseignes à l'univers que l'homme a le pouvoir de ne pécher point; donne-lui donc en même temps le secret d'user de ce pouvoir, car l'homme pèche toujours ! Toi-même tu n'oses pas te vanter de ne pécher plus ; tu te donnes modestement le titre de « pécheur. » Est-ce pour mieux flatter la vanité de tes auditeurs, en laissant croire que tu retiens pour toi seul un titre humiliant dont tu délivres tous les autres? Écoute encore un mot dicté par la simplicité ecclésiastique, simplicité qui passe à tes yeux pour de la rusticité ou de l'ignorance. Tu te vantes de l'indépendance de ton libre arbitre. Pourquoi donc n'oses-tu pas proclamer tout haut la doctrine que tu murmures à l'oreille de tes disciples? Qui te retient? Affirme librement ce que tu crois ; prêche en public ce que tu enseignes en secret. Mais non. Autres sont les confidences à huis-clos, autres les discours au peuple. Sans doute le vulgaire ignorant ne serait pas capable de porter les grands secrets de ta doctrine ; tu le tiens encore au régime du lait dont on nourrit l'enfance. Mais pourquoi t'irriter d'avance de ce que je vais écrire contre toi? Je n'ai encore rien publié, et déjà tu me menaces de toutes tes foudres. Le triomphe de l'Église sera assuré, le jour où tu seras contraint de me répondre, d'affirmer tout haut ce que tu penses tout bas. Et plût à Dieu que, loin de persister dans vos erreurs, vous prissiez tous le parti de les abjurer et de revenir à la foi véritable! Alors nous ne serions plus des adversaires mais des amis[1]. »

95. Cette lettre de saint Jérôme à Ctésiphon est l'un des chefs-d'œuvre du grand docteur. Tant de verve, d'érudition, de logique, de vigueur, chez un vieillard de soixante-dix ans, n'étonnait

Réponse de saint Jérôme à saint Augustin.

[1] S. Hieronym., *Epist. ad Ctesiphont.* CXXXIII; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1147-1161 passim.

personne, habitué qu'on était aux merveilles d'éloquence du solitaire de Bethléem. « Jérôme, dit l'évêque espagnol Idace dans sa Chronique, Jérôme, prêt à s'éteindre, retrouva assez de force pour broyer la secte pélagienne et son auteur sous le marteau de diamant de la vérité [1]. » Les trois « Dialogues contre les pélagiens » suivirent de près la lettre à Ctésiphon, et complétèrent la démonstration de la vérité catholique [2]. Au milieu de cette ardente polémique contre Pélage Jérôme reçut dans son monastère le messager d'Augustin, le prêtre Orose, qui lui apprit les événements d'Afrique, la condamnation de Cœlestius par le concile de Carthage, et les travaux déjà entrepris par l'évêque d'Hippone pour la réfutation des nouvelles erreurs. Ce fut pour le vieil athlète une immense consolation de voir descendre Augustin dans la lice. « On m'apporte, écrivait-il à la fin de ses « Dialogues, » on m'apporte les trois lettres adressées par l'éloquent et saint évêque d'Hippone au tribun Marcellinus, ce nouveau martyr dont un tyran vient de trancher l'innocente vie. On me remet également celle qu'il envoie à Hilarius de Sicile. On m'apprend qu'il a composé d'autres ouvrages du même genre, lesquels ne me sont point encore parvenus. Je puis donc cesser moi-même d'écrire à ce sujet. Autrement on m'appliquerait avec raison le mot d'Horace : « Ne porte pas de bois à la forêt, » *In silvam ne ligna* [3]. Tout ce que je pourrais dire serait maintenant superflu, puisque ce grand génie l'aura dit avant moi et beaucoup mieux [4]. » Il s'excusait en même temps, près de saint Augustin lui-même, de ne pouvoir répondre sur-le-champ à ses questions sur l'origine des âmes, et exprimait franchement le désir de n'y jamais répondre. « Je supplie votre révérence, lui disait-il, de me laisser quelque peu témoigner mon admiration pour son beau génie. Tout ce que l'intelligence la plus sublime peut concevoir de certain, tout ce qu'elle peut puiser aux sources de l'Écriture sur la question de l'origine des âmes, vous l'avez établi et

[1] Idat., *Chronic.*; *Patr. lat.*, tom. LI, col. 877. — [2] S. Hieronym., *Dialog. advers. pelagianos sub persona Attici catholici et Critobuli hæretici, libri tres*; *Patr. lat.*, tom. XXIII, col. 495-590. — [3] Horat., lib. I, *Sat.* x. — [4] S. Hieronym., III *Dialog. adv. pelag.*, nº 19; tom. cit., col. 589.

discuté dans votre lettre. Il ne pourrait donc y avoir entre nous à ce sujet qu'une controverse d'érudition purement spéculative. Nos adversaires et surtout les hérétiques, en nous voyant discuter entre nous, ne manqueraient pas de publier que nous nous détestons. Or j'ai décrété de vous aimer, de vous chérir, de vous vénérer, de défendre vos écrits comme les miens propres. Il en sera ainsi jusqu'à la fin de ma vie. Laissons donc de côté les questions spéculatives. Unissons nos efforts pour extirper la pernicieuse hérésie qui vient de s'élever contre l'Église [1]. » De son côté, l'évêque d'Hippone écrivait à Jérôme : « Il faudrait être bien malheureux pour ne pas écouter avec docilité et respect un homme tel que vous, et ne pas rendre grâces de vos nombreux et illustres travaux au Seigneur notre Dieu qui vous a fait si grand. Si mon lot est d'apprendre de qui que ce soit ce que je ne dois pas ignorer, plutôt que d'enseigner aux autres les choses moins utiles que je puis savoir, combien n'est-il pas plus juste que je sollicite cet office de charité de vous, qui, avec l'aide du Tout-Puissant, portez l'étude des saintes lettres au plus haut degré de gloire où elles se soient jamais élevées dans l'église latine [2]? » Cela est beau, dit fort justement M. A. Thierry, parce que cela était sincère et vrai [3].

Conférence synodale de Jérusalem. Orose et Pélage.

96. En même temps que le prêtre espagnol Orose, les deux évêques gaulois, Héros d'Arles et Lazare de Marseille, étaient arrivés à Bethléem. Eux aussi avaient pu observer de leurs yeux dans leur patrie la marche souterraine et les allures tortueuses du pélagianisme. De tous les points de l'univers, les accusateurs du moine breton semblaient se donner rendez-vous pour l'accabler. Cependant il tenait tête à l'orage, et continuait sa propagande occulte. Jérusalem formait deux camps, l'un qui tenait pour le Christ, l'autre pour Pélage. C'est l'expression de saint Jérôme [4]. Le patriarche Jean crut pouvoir tout apaiser en ordonnant le silence aux deux partis. Dans ce but il convoqua ses prêtres en une assemblée synodale, qui se tint le 30 juillet 415.

[1] S. Hieronym., *Epist.* CXXXIV; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1161. — [2] S. August., *Epist.* CLXVII, n° 21; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 741. — [3] A. Thierry, *Saint Jérôme*, tom. II, pag. 224. — [4] *Epist. ad Ctesiph.*

dans la grande basilique de la Résurrection, en présence du vicaire préfectoral Domninus. Comme on devait entendre Paul Orose et que celui-ci ne parlait pas le grec, on lui donna pour interprètes les prêtres Avitus, Vitalis et Passerinus. Voici comment Paul Orose lui-même rend compte de cette conférence : « J'étais humblement renfermé dans le monastère de Bethléem, assis aux pieds de Jérôme, apprenant de ce grand maître la crainte du Seigneur. Le clergé de Jérusalem me manda à son assemblée. Je m'y rendis. L'évêque Jean me fit prendre place, et tous me demandèrent d'exposer fidèlement et simplement les faits relatifs à l'hérésie de Pélage et de Cœlestius, tels qu'ils venaient de se passer en Afrique. En peu de mots je racontai la tentative subreptice de Cœlestius à Carthage pour être promu à l'honneur du sacerdoce, l'inutilité de sa démarche, sa condamnation par le concile, et sa fuite précipitée. Je parlai des ouvrages que le bienheureux Augustin avait déjà composés pour la réfutation des erreurs de Cœlestius et de ses disciples, et comme j'avais entre les mains la lettre adressée par ce grand homme aux évêques de Sicile, on me la fit lire. Après quoi, l'évêque Jean donna l'ordre d'introduire Pélage dans l'assemblée. Quand il parut, tous unanimement lui demandèrent s'il était vrai qu'il osât prêcher une doctrine réfutée par Augustin. — Et que m'importe Augustin? s'écria-t-il. — Cette parole souleva un tonnerre d'indignation. C'est un blasphémateur! disait-on de toutes parts. Il injurie le plus grand des docteurs, l'évêque choisi de Dieu pour rétablir l'unité de l'église en Afrique. Il faut chasser ce sacrilége de notre assemblée! — Malgré ces protestations universelles, l'évêque Jean fit asseoir Pélage, un laïque, un hérétique notoire, au milieu de ce synode de prêtres catholiques! Puis il dit : En ce moment et ici je suis Augustin. — Si vous prétendez représenter Augustin, m'écriai-je, prenez donc aussi ses sentiments. — Sans répondre à mon interpellation, l'évêque Jean me posa la question suivante : Les écrits d'Augustin que vous venez de lire sont-ils dirigés spécialement contre Pélage, ou bien contre d'autres personnes [1]? S'ils sont dirigés contre Pé-

[1] Cette question, de la part de Jean de Jérusalem qui favorisait le moine breton, était fort habile. On se rappelle que les premiers écrits d'Augustin

lage, il faut le prouver. — Augustin, répondis-je, condamne, ainsi que vous venez de l'entendre, la doctrine qui affirme « que l'homme, s'il le veut, peut être ici-bas sans péché et que, s'il le veut, il lui est facile de garder les commandements de Dieu. » Or, cette proposition est exactement la même que vient de formuler Pélage. — Je le reconnais, dit Pélage, et je me garderai bien de le nier. — C'est pourtant, repris-je, ce que le concile d'Afrique a détesté dans Cœlestius, et ce que l'évêque Augustin rejette avec horreur. En ce moment, il travaille à une nouvelle réfutation de cette doctrine dans le livre « De la nature et de la grâce, » qu'il prépare directement contre vous. Enfin, c'est là ce quel e bienheureux Jérôme, dont tout l'Occident salue avec admiration les ouvrages, vient de flétrir énergiquement dans sa lettre à Ctésiphon, et dans les « Dialogues » auxquels il met la dernière main. — Vous portez-vous officiellement accusateur de Pélage? me demanda l'évêque Jean. S'il en est ainsi, présentez un mémoire en règle à mon tribunal, et je ferai justice. — Nous ne sommes point ici des accusateurs, répondis-je. J'expose ce que les évêques, vos frères et nos pères, ont décrété contre une hérésie que ce laïque prêche au sein de votre église. Je suis votre hôte, et je fais mon devoir en vous prévenant du danger que la foi peut courir parmi le troupeau confié à vos soins — L'évêque Jean insista encore pour me faire accepter le rôle d'accusateur juridique. Puis il ajouta que l'Écriture semble admettre qu'il y eut ici-bas des hommes sans péché. Il cita la parole du Seigneur à Abraham : « Marche en ma présence, et sois parfait [1]. » Il rappela le verset de l'Évangile de saint Luc : « Zacharie et Élisabeth étaient tous deux justes devant le Seigneur, marchant sans reproche dans les sentiers de la justice [2] ; » enfin toutes les objections qu'il avait puisées dans Origène. Je lui répondis : Nous autres, prêtres et laïques, nous ne sommes que les enfants de la sainte Église.

contre l'erreur pélagienne ne faisaient pas mention de Pélage, dont l'évêque d'Hippone ignorait encore les véritables sentiments. Le patriarche avait fort bien remarqué l'absence du nom de Pélage, dans la lettre qu'on venait de lire; il espérait en tirer parti pour sauver son protégé.

[1] *Genes.*, XVII, 1. — [2] Luc., I, 6.

N'exigez donc pas de nous, vénérable père, que nous nous érigions en juges ou en docteurs. Les évêques catholiques, ceux avec lesquels vous vous faites gloire d'être uni de communion, ont anathématisé cette doctrine. Nous devons accepter humblement leur sentence. Ne demandez pas à des fils quelle est leur opinion sur une doctrine condamnée par leurs pères. — La discussion continua, et je m'aperçus que les interprètes dénaturaient mes réponses, les interpolaient, ou même les supprimaient complétement. L'évêque Jean reprit : Si Pélage affirmait que l'homme peut être parfait sans le secours de Dieu, sa proposition serait certainement condamnable. — Pélage s'écria : Anathème à qui nie le secours de Dieu ! — Et vous, me demanda l'évêque Jean, est-ce que vous niez le secours de Dieu? — Non certes ! répondis-je. Loin de le nier, je le professe énergiquement, et c'est pour cela que je déteste l'erreur pélagienne. — Je fis observer ensuite que Pélage appartenait à l'église latine, que son hérésie y était connue, qu'il fallait en laisser l'appréciation à des juges de langue latine, et que Jean ne pouvait établir de débat contradictoire lorsque personne ne se proposait pour accusateur. — Cela est vrai, s'écrièrent quelques membres de l'assemblée ; on ne saurait être tout à la fois avocat et juge d'un hérétique ! — Enfin, après une altercation longue et vive, l'évêque Jean, cédant aux vœux et aux instances unanimes, déclara que les parties seraient renvoyées par-devant le bienheureux Innocent, pape de Rome, qui statuerait en dernier ressort, et dont la sentence serait obligatoire pour tous [1]. En attendant, Pélage devait interrompre sa propagande, et ses adversaires s'abstenir de l'attaquer. Cette décision fut accueillie avec joie ; on chanta le cantique d'actions de grâces, on se donna mutuellement le

[1] *Multisque aliis actitatis, Joannes episcopus novissimam sententiam protulit, confirmans tandem postulationem intentionemque nostram, ut ad beatum Innocentium papam Romanum partes et epistolæ mitterentur, universis quod ille decerneret secuturis.* (Paul. Oros., *Apolog.*, n° 6; *Patr. lat.*, tom. XXXI, col. 1178.) Nous ne savons pourquoi M. A. Thierry, qui rend un compte fort détaillé de la conférence de Jérusalem, laisse dans l'ombre cette solution dont il ne dit pas un mot. (Cf. A. Thierry, *Saint Jérôme*, tom. II, pag. 232.)

baiser de paix, puis, l'oraison ayant été récitée à haute voix, nous nous retirâmes [1]. »

97. Malgré la sagesse de la solution définitive il était évident pour tout le monde que le patriarche de Jérusalem prétendait se faire le patron de Pélage. On en eut bientôt une nouvelle preuve. « Quarante sept jours après la conférence, reprend Orose, comme on célébrait la solennité des Encénies (Dédicace, 15 septembre 415), dans la basilique de la Résurrection, j'y assistai, et selon la coutume je me présentai à l'évêque Jean qui allait monter à l'autel, pour lui offrir mon hommage. Mais au lieu d'une salutation, il me lança brusquement cette apostrophe : Que venez-vous faire ici? blasphémateur! — A son geste et à l'accent de sa voix, on aurait pu croire que mon contact allait le souiller. Il semblait m'appliquer le mot d'Isaïe : « Ne m'approchez pas, car je suis pur et sans péché [2]! » Fort du témoignage de ma conscience qui ne me reprochait rien : Où, quand, devant qui ai-je blasphémé? demandai-je. — Je vous ai entendu moi-même, dit-il, affirmer que, même avec le secours de Dieu, l'homme ne saurait être sans péché. — Je pris alors à témoins les prêtres mes frères qui nous entouraient, et qui tous avaient assisté à la conférence, et je m'écriai : Jamais je n'ai tenu le langage que l'évêque me prête [3]! » — La scène finit là. Orose, stupéfait, repassait dans son esprit tous les incidents de la conférence; il n'y trouvait rien qui justifiât l'accusation du patriarche, et plus que jamais il soupçonnait une fraude des interprètes. En réalité, le fond de ce débat roulait toujours sur la misérable équivoque du « secours de Dieu, » que les catholiques prenaient comme un synonyme de la grâce proprement dite, et que Pélage entendait dans le sens des forces naturelles que l'homme tient de Dieu par la création. Le patriarche, fort peu versé dans les matières théologiques, était de bonne foi la dupe des subtilités du moine breton.

Sortie du patriarche Jean de Jérusalem contre Orose.

[1] Paul. Oros., *Apologeticus contra Pelagium*, n. 3-6; *Patr. lat.*, tom. XXXI, col. 1176-1178. — [2] Isa., LXV, 5. — [3] Oros., *Apolog.*, n. 7.

Mémoire juridique des évêques Héros et Lazare contre Pélage.

98. Il avait à cœur de justifier entièrement son protégé des accusations portées contre lui, soit indirectement par le concile de Carthage, soit directement par les évêques Héros et Lazare. Ces derniers, peu satisfaits de la conférence de Jérusalem, avaient rédigé ce qu'on appelait alors un *libellus*, c'est-à-dire un mémoire juridique, où les propositions formulées par l'hérésiarque et son disciple Cœlestius étaient résumées dans les quinze formules suivantes : « I. Adam devait mourir, soit qu'il eût ou non péché. II. Sa transgression n'atteignit que lui seul, et ne se communiqua point au genre humain. III. La loi mosaïque conduisait au ciel, non moins que l'Évangile. IV. Les enfants à leur naissance sont exactement dans l'état où se trouvait Adam avant son péché. V. De même que la mort et la prévarication d'Adam sont étrangères au fait de la loi de mort qui pèse sur le genre humain, ainsi la résurrection du Christ n'a pas eu pour résultat de faire jouir tous les hommes du privilége de la résurrection. VI. Les enfants morts sans baptême entrent en possession de l'éternelle vie. VII. Les riches baptisés ne peuvent être admis au royaume de Dieu qu'autant qu'ils auront renoncé ici-bas à la possession de tous leurs biens. VIII. La grâce de Dieu, le secours divin, ne nous sont pas immédiatement donnés pour chacun de nos actes; nous les tenons virtuellement du libre arbitre, de la loi et de la science. IX. La grâce de Dieu nous est accordée suivant nos mérites. Voilà pourquoi il faut placer la source de la grâce dans la volonté de l'homme, soit que celui-ci en soit digne ou non. X. On ne peut donner le nom d'enfants de Dieu qu'à ceux qui sont réellement exempts de tout péché. XI. L'imperfection de nos facultés, l'ignorance humaine ne suppose aucun péché; elle découle fatalement de notre nature et ne dépend point de notre volonté. XII. La notion du libre arbitre ne peut subsister avec la nécessité pour l'homme d'un secours de Dieu. Chacun de nous, par sa propre volonté, a le pouvoir absolu d'agir ou de ne pas agir. XIII. La victoire que nous remportons sur nous-mêmes ne vient pas du secours de Dieu, mais de notre libre arbitre. XIV. L'apôtre Pierre dit que nous sommes appelés à devenir les co-participants de la nature divine (*divinæ naturæ con-*

sortes) [1]. Donc, l'âme humaine peut être sans péché, aussi bien que Dieu lui-même. XV. Le pardon est accordé aux pénitents non point selon la grâce et la miséricorde de Dieu, mais selon les efforts de l'homme qui s'en rend digne par son repentir [2]. » De toutes ces propositions pélagiennes, signalées par Héros et Lazare, une seule apparaît ici pour la première fois, c'est l'obligation pour les riches baptisés de renoncer à tous leurs biens s'ils veulent parvenir au royaume des cieux. Par ce rigorisme exagéré qui transformait en un précepte de nécessité l'un des conseils évangéliques, le moine breton espérait sans doute populariser sa doctrine au sein des classes laborieuses et pauvres, dont l'instinct naturel est la haine des riches. Ce trait nous frappe d'autant plus que la Gaule, où les deux évêques d'Aix et d'Arles avaient recueilli leurs documents sur l'erreur pélagienne, est restée historiquement la patrie des patarins, des vaudois, de la jacquerie et du socialisme. Tant il est vrai que les générations, à quelque distance qu'elles soient placées sur l'échelle des siècles, sont solidaires les unes des autres !

Concile de Diospolis. Absolution de Pélage.

99. Le *libellus* d'Héros et de Lazare fut officiellement remis au métropolitain de Césarée, Eulogius, qui se trouva ainsi dans l'obligation d'examiner juridiquement l'affaire. Le patriarche Jean de Jérusalem avait intérêt à ne pas récuser cette médiation. On lui reprochait une partialité trop visiblement accusée pour le moine breton. L'appel interjeté au pape saint Innocent I, dans la conférence de Jérusalem, pouvait amener des révélations cruelles pour l'amour-propre de ce haut dignitaire. A tout prix, il fallait les prévenir par une réhabilitation solennelle de Pélage, dans un concile où le métropolitain de Jérusalem n'aurait point la présidence. Ce sont là de tristes calculs. L'histoire les a enregistrés. Jean de Jérusalem ne se doutait pas qu'il abdiquait ainsi de gaieté de cœur, pour un intérêt de vanité personnelle, l'honneur dogmatique de l'église

[1] II Petr., I, 4. — [2] S. August., *Lib. de gestis Pelagii* passim ; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 319-360. Cf. Garner., *Append. ad Marium Mercat.*; *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 330.

de Jérusalem, demeurée jusque-là, malgré tant de luttes et de persécutions, pure de tout soupçon d'hérésie[1]. Il se prêta donc volon-

[1] C'est la remarque parfaitement juste que fait ici le docteur allemand Wörter, dans un ouvrage capital intitulé : *Der Pelagianismus* (Fribourg en Brisgau; Wagner, 1866). Nous ne saurions trop recommander l'étude de ce consciencieux travail. L'auteur trace d'abord le parallèle qui vient à l'esprit de tous les lecteurs entre le pélagianisme du ve siècle et la réforme du xvie. « D'un côté et de l'autre, dit-il avec sa terminologie allemande, c'est le point de vue anthropologique du dogme chrétien qui est en question. *L'anthropologie* attaquée ébranle la *christologie* et entraîne ainsi la *sotériologie.* » Sous ces termes techniques dont l'esprit germain a pris l'habitude, l'auteur explique parfaitement la gradation de l'erreur pélagienne qui s'attaque d'abord à la véritable notion de l'homme déchu, pour altérer ensuite le dogme de l'incarnation et celui de la rédemption. « Ce fut, dit M. Wörter, le pélagianisme, qui, dans l'histoire du dogme, amena au premier plan de la discussion le point de vue anthropologique. C'est à ce moment que l'église d'Orient céda à celle d'Occident le principal rôle dans les matières d'érudition dogmatique. Au xvie siècle, apparaissent de nouveau les vérités anthropologiques, attaquées d'un côté par la réforme, affirmées de l'autre par les décrets du concile de Trente, clôturant ainsi l'ère doctrinal du moyen âge, et marquant le point de départ d'une nouvelle période théologique. Ici encore c'est l'église d'Occident qui reprend pour des siècles l'hégémonie dans les progrès de la science religieuse, après que les tentatives d'union de l'église d'Orient, au xve siècle, avaient pris sur le théâtre de l'histoire une place importante, mais trop tôt abandonnée. » M. Wörter a saisi très-judicieusement le caractère des deux époques historiques, et fait connaître les circonstances extérieures qui favorisèrent le développement du pélagianisme au ve siècle et celui de la réforme au xvie. « Le mouvement politique des deux époques vient, dit-il, se refléter dans les deux mouvements parallèles des esprits. Le pélagianisme correspondait au besoin de réaction qui se faisait sentir dans les âmes, en présence des lâchetés et des apostasies d'une époque de décadence, où le monde romain ouvert aux barbares tendait les bras à ses futurs vainqueurs. Il fallait alors réagir énergiquement sur des volontés abâtardies, et faire croire que l'énergie personnelle du libre arbitre suffisait à conjurer tous les périls, à opérer non-seulement le salut dans le temps, mais le salut dans l'éternité. Cette exagération du pouvoir purement humain rencontra une alliance toute naturelle dans les efforts du cénobitisme et du monachisme contemporain, lesquels élevaient l'âme au-dessus d'elle-même par une discipline héroïque, et faisaient, si l'on peut parler ainsi, descendre l'ordre surnaturel dans l'ordre de la nature. La réforme trouva le monachisme en possession de la science, de la perfection, de la vertu ; elle voulut le déposséder de ce domaine, au nom d'un serf arbitre qui ne laissait pas l'homme libre de suivre les mouvements de la grâce, mais qui soumettait à son examen et à son appréciation individuelle les moyens les plus propres à

ners à la tenue d'un concile, dont le lieu fut indiqué par le métropolitain de Césarée à Diospolis, l'ancienne Lydda, et qui

opérer le salut. » Ce parallèle de M. Wörter est parfaitement juste. Nous n'en dirons pas autant de ses vues sur l'origine du pélagianisme. Il suppose que nous n'avons pas de données historiques suffisantes dans les documents anciens, pour nous faire une juste idée de cette origine. En conséquence, il rejette *à priori* la thèse de saint Jérôme qui rattachait le dogme pélagien à la philosophie de Pythagore et de Zénon, et à la double erreur des manichéens et des origénistes. Il écarte de même les témoignages si explicites de Marius Mercator qui rattachent la doctrine pélagienne aux enseignements de Théodore de Mopsueste. Loin de procéder ainsi par élimination, nous croyons que l'histoire doit au contraire faire le plus grand cas des renseignements contemporains. Nous admettons donc complétement les vues de saint Jérôme sur l'origine du pélagianisme, par la raison fort simple que cet illustre docteur, témoin oculaire et d'ailleurs autorisé par une science et un génie exceptionnels, était mille fois mieux placé pour juger la question que ne le saurait être, à une distance de quinze siècles, n'importe quel autre érudit. C'est pour la même raison que nous admettons également la donnée de Marius Mercator. Ce dernier était disciple de saint Augustin qui l'appelait son fils (S. August., *Patr. lat.*, tom. VI, col. 159), qui entretenait avec lui une correspondance régulière (S. August., tom. II, col. 869, *Epist.* CXCIII), qui enfin lui adressait une réfutation en règle du pélagianisme (*Ibid.*). En vérité, il n'y aurait plus d'histoire, si l'on pouvait ainsi rejeter les monuments les plus authentiques et reconstruire le passé uniquement par voie de conjectures, sans tenir compte des textes contemporains. M. Wörter ne semble pas avoir accordé assez d'attention aux divers fragments de Théodore de Mopsueste qui nous sont parvenus, et qui, en dehors de l'appréciation de Marius Mercator, établissent nettement par eux-mêmes une incontestable parenté avec le dogme pélagien. Nous signalerons notamment les textes latins de cet évêque de Cilicie, reproduits sous forme d'appendice à la fin des « Dialogues » de saint Jérôme contre les pélagiens. (S. Hieronym., *Theodor. Mopsuest. Fragmenta*; *Patr. lat.*, tom. XXIII, col. 589-598.) On peut y ajouter une quantité d'autres passages grecs de l'évêque de Mopsueste, retrouvés de nos jours et publiés par le cardinal Maï. (*Script. Veter. nova Collectio*, tom. VI, 1832; cf. *Patr. græc.*, Theodor. Mopsuest. *Oper.*, tom. LXVI, col. 123-1019.) Nous rappellerons encore la fameuse réponse de Cœlestius au concile de Carthage, quand on lui demandait de citer le nom des prêtres catholiques qui lui avaient enseigné sa fausse doctrine sur la grâce. Il répond catégoriquement qu'il la tient du « prêtre Rufin, lequel demeurait à Rome chez l'illustre Pammachius. » (S. August., *Lib. de Peccat. original.*, cap. III; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 387.) Or il est historiquement démontré que le Rufin dont il s'agit n'était nullement Rufin d'Aquilée, comme on l'a cru fort longtemps, mais un homonyme syrien, disciple de Théodore de Mopsueste et précepteur de Pélage. Enfin, ce qui tranche pour nous la question, c'est l'attitude même de Théodore de Mopsueste, lequel vivait encore à

s'ouvrit le 20 décembre 415 [1]. Quatorze évêques de Palestine s'y réunirent sous la présidence d'Eulogius. Les plus connus, outre Jean de Jérusalem, étaient saint Porphyre de Gaza, Eleutherius de Jéricho, Zobœnus d'Eleuthéropolis, et Eleutherius de Sébaste. Héros et Lazare, les deux prélats accusateurs, avaient été convoqués; mais une maladie survenue à l'un d'eux [2] les retint, ou peut-être la crainte de se voir, comme Orose, à la merci d'interprètes sans conscience qui dénatureraient sciemment le sens de leurs paroles. C'était en effet, au milieu des obscurités intrinsèques de la matière, une difficulté sérieuse que celle de discuter en latin avec des orientaux ne comprenant que le grec. De ce côté, l'avantage était tout entier pour le moine breton qui possédait parfaitement l'idiome hellénique. Les juges devant lesquels il parlait lui savaient bon gré de s'exprimer dans leur langue : ils inclinaient à trouver irréprochable une doctrine formulée en un grec élégant et pur. Pélage avait encore à sa disposition d'autres ressources. Il n'hésitait jamais à désavouer toutes les propositions compromettantes. Avec cette souplesse de conscience et d'élocution, il ne pouvait que sortir à son honneur de l'épreuve qu'on lui fit subir à Diospolis. On lui demanda s'il était vrai qu'il eût affirmé que nul ne saurait être sans péché, s'il n'a la science de la loi. « Oui, répondit-il, je l'ai écrit, mais dans un sens différent de celui qu'entendent mes adversaires. Je n'ai pas dit que celui qui a la science de la loi soit impeccable, mais seulement qu'il est aidé par la loi à se préserver du péché, selon la parole du prophète Isaïe : *Legem in adjutorium dedit* [3]. » Les pères trouvèrent cette réponse

l'époque des luttes théologiques sur la grâce. Il ne craignit pas d'offrir à Pélage condamné par le Saint-Siége non-seulement l'hospitalité de sa demeure, mais le patronage de ses écrits. En dehors de ce point particulier, l'ouvrage du Dr Wörter sur le pélagianisme mérite de fixer l'attention, et nous faisons des vœux pour qu'on le traduise bientôt en français.

[1] Nous suivons ici la chronologie du pélagianisme très-exactement dressée par le P. Garnier. (*Append. ad opera Marii Mercat.*, *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 327.) — [2] S. August., *De gestis Pelag.*, cap. XXXV, tom. cit.

[3] Le texte d'Isaïe est cité ici selon la version des Septante qui portait en grec : Νόμον γὰρ εἰς βοήθειαν ἔδωκεν. (*Isa.*, VIII, 20. Édit. des Sept. de M. l'abbé Jager.) Saint Jérôme, dans la Vulgate, traduisant d'après l'hébreu, n'a pas

satisfaisante. Il se tira de même de toutes les autres difficultés. On lui objecta qu'il avait affirmé que l'homme pouvait, par sa seule volonté, être impeccable. « Jamais je n'ai dit cela, répondit-il. — Donc, vous êtes prêt à anathématiser cette proposition? reprirent les pères. — Je l'anathématise. » On lut les propositions de Cœlestius relatives à l'état du premier homme avant son péché, à la négation de la déchéance originelle, à l'inutilité du baptême pour les enfants. « Ce n'est pas moi qui ai tenu un pareil langage, répondit Pélage. Adressez-vous à Cœlestius, puisque ces textes sont de lui. — Mais condamnez-vous ces propositions? dirent les pères. — Je les condamne formellement, reprit l'hérésiarque. Je me soumets du fond du cœur aux décisions de la sainte Église catholique ma mère, je crois tout ce qu'elle enseigne, je réprouve tout ce qu'elle condamne. Si quelqu'un pense autrement, qu'il soit anathème! » En présence d'une pareille déclaration, il n'y avait plus ni hérésie ni hérésiarque. Les pères rendirent grâces au ciel d'une conversion si inespérée; Jean de Jérusalem triomphait, et Pélage, souriant modestement aux félicitations dont il était l'objet, écouta la sentence qui le déclarait innocent de toutes les accusations portées contre lui. « Le moine Pélage comparaissant devant nous et répondant en personne à nos interpellations, dirent les pères, a spontanément donné son adhésion à tous les dogmes de la sainte Église, et anathématisé toutes les erreurs qu'elle condamne : nous le déclarons rétabli dans la communion catholique. » Ce résultat, mandé aussitôt par lettres synodales à toutes les églises d'Orient et d'Occident, fut accueilli diversement, selon qu'on connaissait plus ou moins la fourberie et les ruses du moine breton. Saint Augustin s'écriait avec transport : « Pélage est sauf, mais le pélagianisme est tué! » Saint Jérôme, mieux instruit par les évêques gaulois d'Aix et d'Arles du véritable caractère de Pélage, disait tristement : « Le moine a menti, et les évêques ont enregistré son mensonge [1]! »

laissé subsister cette expression. Il traduit : *ad legem magis et testimonium* (*Bibl. sacr., Vulgat.;* Isa., VIII, 20.)

[1] *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 331.

§ VIII. Invention des reliques de saint Étienne, premier martyr.

Première vision de Lucianus.

100. L'événement devait donner raison à saint Jérôme. Cependant, un fait extraordinaire couronna le concile de Diospolis. Au moment où les évêques allaient se séparer, un prêtre de Caphargamala, du diocèse de Jérusalem, nommé Lucianus, accourut près du patriarche, et en plein synode fit le récit suivant : « Dans la Parasceve du III des nones de décembre, X[e] consulat d'Honorius et VI[e] de Théodose nos augustes empereurs (vendredi 3 décembre 415), après la journée finie, je me couchai à mon ordinaire dans le baptistère de l'église de Caphargamala dont je suis le prêtre. Vers la troisième heure de la nuit, qui est celle où l'on relève les premières gardes (environ onze heures du soir), à demi éveillé et comme dans une extase, je vis se dresser devant moi un vieillard d'une taille majestueuse. Il était vêtu à la manière des prêtres juifs d'une robe de lin, recouverte d'un manteau dont les franges étaient parsemées de croix d'or. Une longue barbe blanche tombait sur sa poitrine; il tenait à la main une verge d'or. Il vint à moi, me prit la main droite, et me toucha trois fois de sa verge d'or en répétant mon nom : Lucianus! Lucianus! Lucianus! Puis il me dit en grec : Pars pour la cité qui se nomme aujourd'hui Ælia (Jérusalem), et dis à Jean qui en est évêque : « Jusques à quand nous laisses-tu emprisonnés, sans nous ouvrir? Le temps est venu de desceller la pierre du sépulcre où nos restes gisent sans honneur. Le Dieu tout-puissant, Jésus-Christ son Fils, et l'Esprit-Saint veulent par nous manifester leurs desseins de miséricorde sur le monde, à une époque où le siècle semble s'écrouler. C'est moins pour moi que je parle que pour les saints illustres dont le corps repose à côté du mien. — Seigneur, lui dis-je, qui êtes-vous, et quels sont les saints dont vous parlez? — Je suis, répondit-il, le docteur juif Gamaliel qui élevai l'apôtre du Christ, Paul, et lui enseignai la loi à Jérusalem. Dans le sépulcre où repose mon corps, à la partie orientale du monument, se trouve aussi celui d'Étienne, le bienheureux diacre, qui fut lapidé par les Juifs et les princes des prêtres pour

la foi du Christ. Son martyre eut lieu en dehors de la porte septentrionale de Jérusalem, sur la route du Cédron. On le laissa plusieurs jours et plusieurs nuits en pleine campagne sans sépulture, d'après l'ordre impie des princes des prêtres, dans l'espérance que son corps deviendrait la proie des bêtes féroces ou des oiseaux carnassiers. Mais Dieu veillait sur les restes de son serviteur. Il les protégea contre la dent des lions et la griffe des vautours. J'avais aimé durant sa vie ce digne ministre de Jésus-Christ; je partageais désormais sa foi, et je voulais avoir part à son héritage. J'allai donc nuitamment trouver les fidèles de Jérusalem; je les engageai à se rendre en secret au lieu où gisait le corps; ils purent s'en saisir, et le plaçant sur mon char que j'avais mis à leur disposition, ils le transportèrent à vingt milles de la cité, dans un domaine que je possédais et qui porte encore aujourd'hui mon nom, puisque Caphargamala signifie : « Villa de Gamaliel. » Là nous lui fîmes, durant quarante jours, l'honneur des funérailles solennelles [1]. Je le déposai dans un loculus (*theca*) du tombeau que j'avais fait creuser pour ma famille et pour moi. A côté, repose le corps de Nicodème, celui qui vint une nuit trouver le Sauveur et auquel fut dite cette parole : « Quiconque ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint ne saurait entrer dans le royaume des cieux [2]. » Plus tard, il fut baptisé par les disciples du Christ. Les Juifs le surent; ils le dépouillèrent de ses dignités et de ses biens, le chassèrent de leurs synagogues et le bannirent de la ville. Je le recueillis dans ma maison de campagne; il y acheva ses jours, et je l'ensevelis auprès du martyr Étienne. Abibas, mon fils bien-aimé, jeune homme de vingt ans, qui avait en même temps que moi reçu le baptême des mains des apôtres, me précéda dans la mort. Je l'ensevelis dans le loculus le plus élevé du sépulcre, et plus tard mon corps y fut aussi déposé. — Ainsi parla le vieillard. Mon trouble était extrême. J'avais à peine la force de parler. Cependant je lui dis : Seigneur, en quel endroit pourrons-nous trouver votre sépulcre? — Au milieu du champ qui

[1] Cf. *Act.*, VIII, 2. *Curaverunt autem Stephanum viri timorati et fecerunt planctum magnum super eum.* — [2] Joan., III, 5.

se nomme maintenant *Delagabri* (*les hommes de Dieu*). Telle fut sa réponse, et la vision disparut. »

Second vision.

101. « Il me sembla que je m'éveillais comme d'un songe, et je me mis à prier avec ferveur. Seigneur Jésus, disais-je, si cette vision vient de vous, si elle n'est point une illusion de Satan, faites qu'elle se renouvelle trois fois, à l'époque et dans la forme que vous voudrez. — Je jeûnai tous les jours suivants, ne mangeant que des aliments secs, et je continuai ainsi jusqu'à l'autre Parasceve (vendredi 10 décembre 415). Le vieillard m'apparut alors pour la seconde fois, à la même heure et dans les mêmes circonstances. Pourquoi, me dit-il, n'es-tu pas allé trouver l'évêque Jean, ainsi que je te l'avais commandé? — Seigneur, répondis-je, j'ai craint de passer pour un imposteur, et j'ai prié Dieu de me confirmer la vérité de cette vision en la renouvelant trois fois. — Crois à ma parole, dit Gamaliel, et il répéta trois fois cette injonction; puis il ajouta : Tu t'es préoccupé de la situation de nos reliques et de la possibilité de les discerner les unes des autres. Regarde, et fixe bien dans ta mémoire le spectacle qui va passer sous tes yeux. — Je vis alors disposées dans un ordre régulier quatre corbeilles, dont trois étaient d'or et l'autre d'argent. Des trois corbeilles d'or, deux étaient pleines de roses blanches, la troisième de roses rouges. Quant à la corbeille d'argent, elle était remplie de fleurs de crocus qui répandaient une délicieuse odeur. — Ces corbeilles, me dit le vieillard, sont rangées dans l'ordre où tu retrouveras nos loculi. Celle-ci, avec ses roses empourprées, représente le martyr Étienne, dont le corps est déposé à l'entrée du sépulcre, à droite, du côté de l'Orient. Parallèlement à celui-ci et dans la même situation où tu vois la seconde corbeille pleine de roses blanches, tu trouveras le corps de Nicodème. Entre les deux, mais sur un plan plus élevé, la corbeille d'argent pleine de fleurs odoriférantes, double symbole d'innocence et de jeunesse, représente le loculus de mon fils Abibas, à côté duquel se trouve le mien. — Après avoir ainsi parlé, il disparut. Je rendis grâces à Dieu de cette seconde vision; mais fidèle au vœu que j'avais fait d'en attendre une troisième, je continuai à jeûner en silence encore une semaine. »

Troisième vision. Découverte des reliques de saint Étienne.

102. « A la Parasceve suivante (vendredi 17 décembre 415), Gamaliel m'apparut comme les autres fois. Mais l'air de son visage était plein d'indignation. Il me reprocha ma désobéissance à ses ordres. — Ne vois-tu pas, dit-il, les horribles souffrances que la sécheresse produit dans cette contrée? Dieu la fera cesser le jour où nos reliques seront honorées d'un culte public. Crois-tu que nous ne puissions choisir d'autre intermédiaire que toi? Manque-t-il au désert de saints religieux qui eussent accueilli nos manifestations ? Mais c'est toi que nous avons choisi ; c'est pour cela que, d'une autre église, nous t'avons fait transférer dans celle-ci. Lève-toi donc, va trouver l'évêque de Jérusalem, dis-lui de faire ouvrir notre sépulcre, d'y construire un lieu de prières, et le Seigneur fera connaître ses desseins miséricordieux sur son peuple. — Je balbutiai en tremblant quelques mots d'excuse. Seigneur, lui dis-je, ce n'est point par mépris que j'ai gardé jusqu'ici le silence. J'attendais votre troisième apparition. Demain, sans plus de délais, j'irai trouver l'évêque de Jérusalem. — Le vieillard ne me répondit point ; mais debout il continuait à me fixer d'un air indigné. Pendant qu'il tenait ainsi sur moi son regard sévère, il me semblait que j'étais à Jérusalem en présence de l'évêque. Je lui racontais tous les détails de ces visions. Il m'écoutait avec joie, puis je comprenais qu'il transférerait le corps du glorieux martyr Étienne dans la ville sainte, et laisserait les autres reliques à Caphargamala. Après cette audience, au moment où il me semblait prendre congé de l'évêque, Gamaliel et la vision disparurent. Je me levai sur-le-champ, et bénissant le Seigneur, je courus à Jérusalem. L'évêque Jean se disposait à partir pour le synode de Diospolis (Lydda). Il fondit en larmes, en écoutant mon récit. Je ne lui parlai point cependant de la dernière vision, où il m'avait été prédit qu'il transférerait le glorieux martyr Étienne dans la ville sainte. J'attendais sa réponse pour contrôler l'une par l'autre. Quand j'eus cessé de parler, il s'écria : Béni soit le Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant ! Si les événements confirment votre vision, j'aurai donc le bonheur de transférer dans cette ville, théâtre de son courage et de ses luttes, le

bienheureux Étienne, le premier martyr, l'archidiacre du Christ, le premier athlète qui engagea les combats du Seigneur contre la perfidie judaïque, lui dont le regard mortel contempla la majesté de Dieu planant au ciel, lui qui en parlant aux Juifs semblait un ange descendu sur la terre! — Et l'évêque pleurait de joie. Allez, me dit-il ensuite, commencez les fouilles; mais savez-vous à quel endroit précis il faut les entreprendre? — J'ai parcouru le champ qui m'a été désigné, lui répondis-je. J'y ai remarqué un monceau de petites pierres entassées. Je crois que c'est là qu'il faut chercher. — Allez donc, reprit-il, fouillez le tumulus, et si vous découvrez le pieux trésor, avertissez-moi sur-le-champ. — Je rentrai à Caphargamala le soir même, et je prévins tous les chrétiens de ce village que le lendemain, dès l'aube, on procéderait à l'ouverture du tumulus. A l'aurore, nous étions tous réunis dans l'église, et après le chant des hymnes saints, la procession se dirigea vers le lieu indiqué. Le tumulus fut ouvert, on creusa le sol, mais nous n'y découvrîmes aucune trace de substructions. Or, un homme de Dieu, un vénérable moine, nommé Migetius, s'approcha et nous dit : Cette nuit, Gamaliel m'est apparu. Il m'a dit : Va trouver le prêtre Lucianus, et dis-lui de ma part : C'est en vain que tu fouilles le tumulus. Nous n'y avons pas été ensevelis. On déposa nos corps en ce lieu avant leur sépulture définitive, pendant les jours des lamentations que l'on fit autour de nous, selon la coutume des anciens. Après quoi, on éleva ce monceau de pierres en témoignage, ainsi qu'il se pratiquait chez les Juifs. Puis on nous transporta dans notre sépulcre, au nord du champ de Delagabri, à l'endroit où en ce moment on aperçoit encore quelques pierres superposées, restes d'un monument en ruines. C'est là que vous trouverez notre sépulcre. — Pleins de joie, nous suivîmes Migetius. On mit la pioche dans le terrain qu'il nous montra, et bientôt nous vîmes apparaître trois loculi, dans l'ordre que la vision m'avait révélé. Le premier porte pour inscription le nom syriaque écrit en lettres grecques : *Chéliel* (Στέφανος, couronne), le second *Nasoon*, équivalent du grec Νικοδήμος (vainqueur du peuple). Enfin le troisième loculus qui est bisome (à deux corps), porte la double

inscription : *Abibas* et *Gamaliel*. Voilà notre découverte, et je viens vous l'annoncer [1]. »

103. Jean de Jérusalem, accompagné des deux Eleutherius de Sébaste et de Jéricho, se rendit immédiatement à Caphargamala. En arrivant ils trouvèrent rassemblée une foule immense. On amenait au tombeau des infirmes, des épileptiques, des blessés. Les évêques descendirent dans l'intérieur du sépulcre et ouvrirent le loculus de saint Étienne. « Il s'en exhala, dit un témoin oculaire, un parfum délicieux, tel que les hommes n'en sauraient composer. Il nous semblait respirer l'atmosphère embaumée du paradis. La douce odeur se répandit au loin, et soixante-treize malades en furent immédiatement guéris. Les uns étaient des possédés que le démon quitta à l'instant même ; d'autres des hémorrhoïsses dont le sang s'arrêta soudain ; d'autres des perclus dont le rhumatisme ou la paralysie disparurent ; d'autres des fiévreux, des ulcérés, des lépreux, des épileptiques. Enfin toutes les espèces de maladies qui se trouvaient représentées là, et qu'il serait trop long d'énumérer, furent subitement guéries. Les évêques, après avoir respectueusement baisé les reliques du très-bienheureux Étienne, les enfermèrent dans une châsse précieuse. Puis on procéda, au chant des psaumes et des hymnes sacrés, à leur translation dans la ville sainte, dont le glorieux martyr avait été le premier archidiacre. Cette translation eut lieu le VIII des calendes de janvier (25 décembre, jour de Noël 415 [2]). Or, à l'instant où on leva les saintes reliques pour les transporter dans la sainte Sion, une pluie bienfaisante commença à tomber. Elle mit fin à la sécheresse qui désolait depuis plusieurs mois la Palestine, et tous glorifiaient le Seigneur dans la personne de son serviteur Étienne. Tous rendaient grâces à la miséricorde divine, qui manifestait au monde ce trésor céleste, en un temps plein d'épouvantes et de périls. Hélas ! ajoute le prêtre Lucianus, car c'est lui

Translation des reliques de saint Étienne à Jérusalem.

[1] Lucianus, *Epist. ad omnes catholicos; Patr. lat.*, tom. XLI, col. 807-815. Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 355. — [2] C'est en mémoire de cette translation des reliques de saint Étienne qu'on célèbre chaque année la fête du protomartyr le 26 décembre, lendemain de Noël.

dont nous traduisons les paroles, on ne réserva pour mon église que quelques petites articulations des ossements du glorieux martyr. Mais, sans le vouloir peut-être, on nous laissa un trésor bien autrement précieux. Comme les ossements seuls furent transférés, nous demeurâmes en possession de la poussière qui remplissait le fond du loculus, et qui représente tout ce qui reste aujourd'hui de la chair sacrée du martyr [1]. »

Authenticité de la découverte. La question du miracle définie par saint Augustin.

104. L'invention des reliques de saint Étienne est l'un des événements miraculeux les plus considérables et les plus authentiques de l'histoire de l'Église. Elle produisit une sensation immense. Le prêtre Lucianus rédigea en grec, sous forme de lettre encyclique adressée à toutes les églises du monde, le récit que nous venons de reproduire. Jérusalem, centre d'un pèlerinage où les chrétiens affluaient par milliers, comptait alors des représentants de toutes les nations. Nous avons encore la lettre qu'un prêtre espagnol, Avitus, écrivit à ses compatriotes de Braga pour les informer de cette admirable découverte, et les avertir qu'il remettait à Paul Orose une parcelle de la poussière sacrée du tombeau de saint Étienne. « Je vous envoie, dit-il, ce pieux trésor; j'y ajoute une traduction latine de la lettre encyclique de Lucianus [2]. » Toutes les églises sollicitèrent la faveur de posséder des reliques de ce genre. Des miracles sans nombre se produisirent à leur contact. Ce mot de miracles révolte nos rationalistes actuels. Nous ne connaissons pas de témoignage plus péremptoire à leur opposer que celui d'Augustin. L'évêque d'Hippone et son ami Evodius, évêque d'Uzala, obtinrent successivement des reliques de saint Étienne. La basilique d'Hippone, jusque-là nommée l'église de la Paix, prit dès lors le vocable du premier martyr. Augustin déposa les saintes reliques dans une chapelle magnifiquement ornée; il y fit placer une inscription en quatre vers latins qui célébraient la puissance du glorieux intercesseur [3].

[1] Lucian., *Epist.*, n° 9 et ultim. — [2] Avitus, *Epist. ad Palchonium Bracharensem episcopum; Patr. lat.*, tom. XLI, col. 805. — [3] S. August., *Serm.* CCCXX cap. VIII; *Patr. lat.*, tom. XXXVIII, col. 1442. Saint Augustin rappelle seulement l'inscription sans la citer, en sorte que nous ne la possédons plus.

« On me demande, disait Augustin, pourquoi il ne se fait plus aujourd'hui de miracles, comme au temps évangélique? Et moi je réponds : Les miracles racontés par les livres saints ont une notoriété universelle ; chacun les connaît parce qu'ils font partie de l'ensemble des Écritures canoniques. Il n'en est point ainsi des miracles qui se produisent quotidiennement parmi nous. La plupart du temps on n'en dresse point de procès-verbal authentique ; à peine s'ils viennent à la connaissance d'un petit nombre de personnes. Mais pour être moins connus, ils ne sont ni moins nombreux, ni moins extraordinaires. Quand j'étais à Milan, lors de l'invention des reliques des saints martyrs Gervais et Protais par le bienheureux Ambroise, j'ai vu de mes yeux l'aveugle qui en cette circonstance recouvra subitement la lumière. Ce fait est célèbre, parce que Milan est une capitale, parce que l'empereur y était alors, et que les regards du monde entier se tournaient vers cette grande ville. Mais qui sait, à Carthage, la guérison miraculeuse de l'avocat au siége du préfet des vicaires, Innocentius, dont je fus également témoin [1]? Et celle d'une noble dame, d'une généreuse chrétienne, Innocentia? Elle était atteinte d'un cancer au sein. Il fallait hasarder une opération. A l'approche de Pâque, elle fut avertie en songe de s'adresser dans l'église, vers le baptistère, du côté des femmes, à la première qu'elle rencontrerait sortant de l'eau régénératrice, et de la prier de tracer le signe de la croix sur la partie malade. Elle le fit et le cancer disparut à l'instant même. Ce miracle, qui l'a su? Et la guérison instantanée du paralytique de Curube, ancien histrion, qui se fit baptiser et remonta seul les degrés de la fontaine sacrée? Et celle d'un autre paralytique de Fussala, instantanément guéri au contact de la poussière rapportée du tombeau du Sauveur? Et tant d'autres qui ne sont point venus à la connaissance du public! Ainsi je sais un jeune homme pour lequel un évêque pria, et qui fut à l'heure même délivré du démon. Je sais une jeune fille d'Hippone qui obtint une faveur semblable, au

[1] Nous avons raconté cette guérison miraculeuse due aux prières de saint Augustin, tom. XI de cette *Histoire*, pag. 11-13.

contact d'une huile qu'un ministre de Jésus-Christ avait bénie [1]. »

Guérisons obtenues par l'intercession de saint Etienne.

105. « Mais qui ne connaît, dit ailleurs Augustin, les merveilles inouïes opérées à la face du monde par le premier martyr Etienne? Il a triomphé de nos jours, ce grand athlète du Seigneur, il a été couronné sous nos yeux une seconde fois [2]! Son sépulcre si longtemps inconnu nous a été manifesté au temps et à l'heure marqués par la Providence. Quelle lumière projetée sur notre monde! Que de miracles! Mort, Étienne ressuscite des morts. C'est que les saints vivent pour de perpétuelles éternités dans le royaume de Dieu [3]! » — « A Tibilis, comme l'évêque Prœjectus s'avançait au milieu d'une affluence et d'un concours extraordinaires, portant dans ses mains la châsse qui contenait quelques reliques du glorieux Étienne, une femme aveugle présenta un bouquet de fleurs. On le fit toucher à la châsse; on le lui rendit; elle le porta à ses yeux et fut guérie. — A Sinita, près d'Hippone, l'évêque Lucillus portait de même dans une procession des reliques du bienheureux diacre. Le lendemain Lucillus devait se faire opérer d'une fistule. On ne retrouva plus trace du mal. Étienne l'avait guéri. — A Calame, réside le prêtre Eucharius, espagnol d'origine. Il souffrait de ce mal incurable qu'on nomme la pierre. Les reliques d'Étienne apportées à Calame par l'évêque Possidius le guérirent subitement. Plus tard, le prêtre tomba dangereusement malade. Il était à l'agonie. On lui apporta un manteau qui avait touché les saintes reliques; on l'étendit sur lui, et Eucharius se leva parfaitement portant. Parmi les plus illustres citoyens de Calame, on comptait un riche vieillard nommé Martialis. Il avait en horreur la foi chrétienne. Cependant sa fille et son gendre étaient baptisés. Le vieillard tomba malade; ils le conjurèrent avec des torrents de larmes de se faire chrétien. Martialis refusa, les couvrant de malédictions, et les chassa de sa présence. Son gendre se rendit à la *Memoria* d'Étienne [4], dans la basilique de Calame. Il pria avec des

[1] S. August., *De Civit. Dei*, lib. XXII, cap. VIII, nos 1-8. — [2] Allusion au nom de Στέφανος (couronne). — [3] S. August., *Serm.* CCCXX, no 6, tom. cit.

[4] *Memoria sancti Stephani.* On donnait indistinctement le nom de *Memoria* ou *Confessio* aux châsses ou aux tombeaux renfermant les reliques des saints.

sanglots pour le salut d'une âme qui lui était si chère. En se retirant, il prit au hasard quelques-unes des fleurs de l'autel, et vint les déposer au chevet du vieillard endormi. A son réveil, Martialis demanda qu'on fît venir l'évêque. Or celui-ci se trouvait absent; il était alors près de moi à Hippone. Des prêtres accoururent au lit du malade. « Je crois! » dit Martialis. Il reçut le baptême, et depuis cet instant jusqu'à l'heure où il expira il eut constamment sur les lèvres ces paroles : « O Christ, recevez mon esprit [1] ! » C'étaient les derniers mots prononcés par le martyr saint Étienne, et le néophyte n'avait jamais eu occasion de les entendre citer par une voix humaine. »

106. « A Audurus, petite et pauvre métairie, se trouve une église consacrée sous le nom du diacre Étienne. Un enfant jouait dans la cour de la ferme; des bœufs attelés à un chariot, en se détournant de leur voie, l'écrasèrent sous les roues : on le releva mort. Sa mère le prit dans ses bras, et vint le déposer près de la relique du martyr. L'enfant ressuscita soudain, et son corps ne portait pas même l'empreinte de l'affreuse blessure qu'il venait de recevoir. A Caspalia, terre voisine, une vierge consacrée au Seigneur (*sanctimonialis*) tomba malade; son état fut bientôt désespéré. On apporta sa robe à l'église, pour lui faire toucher la relique du bienheureux martyr. Mais dans l'intervalle la religieuse mourut. La robe servit à l'ensevelir. Au moment où les parents de la morte lui rendaient ce dernier devoir, elle ouvrit les yeux et revint à la vie. Pareil fait de résurrection eut lieu à Hippone. La fille du syrien Bassus était à toute extrémité. Le père vint se prosterner aux pieds de la *Memoria* du bienheureux Étienne, le priant de sauver les jours de sa chère enfant. Il faisait toucher à la châsse la robe de sa fille, lorsque des serviteurs éplorés entrèrent dans l'église, apportant la fatale nouvelle de la mort de l'enfant. Quelques amis du malheureux père les retinrent et les empêchèrent de lui dire la triste vérité, se réservant eux-mêmes de lui parler au sortir de l'église. Bassus, reprenant le chemin de sa demeure, entendit bientôt les lamentations qui accompagnent d'ordinaire les

Miracles de résurrection.

[1] *Domine Jesu, suscipe spiritum meum. Act.*, VII, 58.

funérailles. Il comprit tout, et se précipita, fondant en larmes, dans l'appartement mortuaire. Il jeta la robe sur le cadavre, et soudain sa fille ressuscitée lui tendit les bras. Nous fûmes également témoins à Hippone de deux autres résurrections. Le fils du collecteur Irenœus vint à mourir. Le cadavre fut étendu sur un lit funèbre. On se préparait à l'ensevelir, au milieu des pleurs et des sanglots de la famille, quand l'un des amis d'Irenœus lui suggéra l'idée de répandre sur le corps l'huile recueillie au tombeau du martyr. On le fit et aussitôt le jeune homme ressuscita. Le tribunitien Eleusinus fut l'objet d'une faveur semblable. Son fils encore en bas âge venait d'expirer. Il le porta dans l'église d'un faubourg d'Hippone qui possède une relique de saint Étienne, et le déposa près de la *Memoria* du martyr. Se prosternant lui-même, il demeura assez longtemps absorbé dans sa douleur, répandant ses prières et ses larmes. Quand il se releva, l'enfant était plein de vie. [1] »

Paul et Palladia. Une fête de Pâque à Hippone. Guérison miraculeuse de Paul.

107. Nous ne savons si le témoignage d'Augustin trouvera grâce devant la critique contemporaine. Cela d'ailleurs importe assez peu. La parole de l'évêque d'Hippone est de celles qui s'imposent par la double autorité du génie et de la vertu. « Je ne puis, ajoute-t-il, mentionner tous les événements miraculeux qui se sont accomplis parmi nous. Les fidèles qui me liront ne verront pas sans douleur que je supprime une quantité de faits dont ils ont été comme moi les témoins. Qu'ils me pardonnent; les limites de cet ouvrage (la *Cité de Dieu*) ne me permettent pas de donner à mon récit tous les développements nécessaires. Deux ans à peine se sont écoulés depuis que la précieuse relique de saint Étienne est à Hippone, et déjà le nombre des miracles constatés par procès-verbaux authentiques s'élève à plus de soixante-dix. En voici un que je veux relater en finissant, non qu'il soit plus extraordinaire ou plus étonnant que ceux dont je viens de parler, mais il a été environné d'un tel éclat que dans toute cette cité il n'est personne qui ne l'ait vu ou entendu, personne qui puisse jamais l'oublier. A Césarée de Cappadoce, une mère de famille était demeurée veuve avec dix enfants, sept garçons et trois filles. Bien que favora-

[1] S. Augustin., *De civit. Dei,* ib. XXII, cap. VIII.

blement partagés du côté des avantages de ce monde, ces enfants se rendirent coupables de la plus noire ingratitude. Leur mère, abandonnée par eux et grossièrement outragée, les maudit. La vengeance divine s'appesantit sur eux, en les frappant de convulsions affreuses qui agitaient leurs membres, sans leur laisser un instant de repos. Honteux d'offrir à leurs concitoyens ce lamentable spectacle, ils se dispersèrent chacun à l'aventure sur tous les points de l'empire. Deux d'entre eux, un frère et une sœur, Paul et Palladia, arrivèrent à Hippone environ quinze jours avant la fête de Pâque. Ils fréquentaient assidûment l'église, on les voyait presque constamment agenouillés devant les reliques du bienheureux Étienne, priant Dieu de leur pardonner et de les rétablir dans leur santé première. Là, et partout où ils se montraient, ils attiraient sur eux tous les regards par l'horrible tremblement qui agitait leur corps. Quelques voyageurs qui avaient eu l'occasion de les rencontrer en d'autres lieux, racontaient leur histoire et la cause de leur terrible châtiment. Or, le jour de Pâque étant venu, à la première aube, comme une foule de peuple se trouvait déjà réunie dans l'église, tout à coup le jeune homme qui se tenait debout, appuyant les mains sur la grille de fer dont la *Memoria* du bienheureux martyr est entourée, tomba à la renverse. On se précipita pour le relever; mais on s'aperçut qu'il était paisiblement endormi. Chose extraordinaire ! les convulsions qui ne le quittaient jamais, pas même durant le sommeil, avaient cessé. On respecta ce repos insolite. Quelque temps après, Paul se releva; ses membres étaient fermes, il ne tremblait plus. Debout il regardait la foule et versait des larmes de joie, en disant : Je suis guéri! — Il y eut alors une explosion d'amour et de reconnaissance envers le Seigneur. L'église retentit de cris d'allégresse; la multitude se précipita vers le trône où j'étais assis, chacun voulant être le premier à m'apprendre la bonne nouvelle, tous voulant me la dire et me la redire encore. Dans ma joie je rendais grâces à Dieu, quand le jeune homme survint lui-même, entouré d'un groupe qui fendait les flots pressés. Il tomba à mes genoux; je le relevai en l'embrassant; et le prenant par la main, je me dirigeai avec lui vers l'am-

bon. L'église était littéralement encombrée; les transports de cette immense multitude se traduisaient par les acclamations mille fois répétées : *Deo gratias! Deo laudes*[1]! De toutes les bouches, de tous les cœurs, de tous les points de l'enceinte sacrée, sortait ce cri qui se renouvelait sans cesse. Je saluai le peuple, et à ma vue les acclamations redoublèrent avec un ensemble et une chaleur nouvelle. Enfin le silence se rétablit; le lecteur récita les leçons de la sainte Écriture propres à la solennité pascale, et quand le moment de prendre la parole fut venu, je dis quelques mots simples et courts sur la grande fête de ce jour et sur le joyeux événement qui se produisait parmi nous, laissant les fidèles admirer l'éloquence de Dieu dans cette œuvre divine plutôt que dans ma parole[2]. — D'ordinaire, leur dis-je, on vous lit du haut de cette tribune les procès-verbaux des miracles que Dieu opère par l'intercession du très-bienheureux martyr Étienne. Notre procès-verbal aujourd'hui est un homme vivant : c'est ce jeune Cappadocien debout à mes côtés et que tous vos yeux contemplent! Au lieu d'entendre un récit, vous assistez à un miracle; au lieu d'un parchemin, vous voyez la face rayonnante d'un miraculé. Tous vous connaissez les horribles tortures auxquelles il était en proie, lisez aujourd'hui sur son visage les joies de la grâce divine, afin que le Seigneur notre Dieu soit de plus en plus honoré, et que le procès-verbal qui n'est point encore écrit demeure à jamais gravé dans votre mémoire. Pardonnez-moi de ne pas vous faire un plus long discours. Vous comprenez et mon émotion et ma fatigue. Si j'ai pu hier, dans cette journée de jeûne absolu, suffire à tant de travaux; s'il m'est donné aujourd'hui d'être au milieu de vous et de pouvoir vous adresser ces quelques paroles, je le dois aux prières du bienheureux Étienne. — Après la célébration des saints mystères, le jeune homme prit son repas avec nous; il nous raconta l'histoire de ses malheurs, l'ingratitude de sa famille et la sienne propre envers sa mère, la malédiction qui l'avait suivie,

[1] Grâces à Dieu! louanges à Dieu!

[2] La *Cité de Dieu*, dont nous extrayons ce récit, ne contient pas la courte allocution que l'évêque d'Hippone prononça en cette circonstance. Mais elle a été conservée dans le recueil des *Sermones*, où elle porte le n. 320. (*Patr. lat.*, tom. XXXVIII, col. 1442.)

il nous demanda d'en dresser une relation authentique. Le lendemain (lundi de Pâque), après le sermon, je promis de faire le jour suivant lecture publique de ce récit [1]. Votre charité, disais-je, n'a point oublié la parole que je prononçai hier : De ce miracle, ai-je dit, le procès-verbal c'est l'homme guéri sous vos yeux. Cependant nous avons recueilli de la bouche de Paul des détails qu'il importe de vous transmettre, pour la plus grande gloire du Dieu dont la puissance éclate sur le tombeau des martyrs, par l'intercession de ceux dont il est écrit : « Précieuse est devant le Seigneur la mort de ses saints [2]. » Il convient donc de rédiger un *libellus* qui renfermera tous les faits de cette prodigieuse histoire. Si le Seigneur nous en fait la grâce, ce procès-verbal sera terminé aujourd'hui même, et demain nous vous en donnerons publiquement lecture [3]. »

Le mardi de Pâque à Hippone. Histoire de Paul et de Palladia.

108. « Le lendemain donc, troisième jour de la semaine pascale, je fis placer le frère et la sœur sur les degrés de l'ambon où je montai moi-même pour parler. Le peuple les contemplait l'un et l'autre, le frère debout, guéri de cette hideuse infirmité, la sœur toujours en proie aux mêmes convulsions et tremblant de tous ses membres. Dans la foule accourue à ce spectacle, ceux qui n'avaient pas vu l'infirmité du frère contemplaient dans la personne de la sœur ce que la miséricorde divine avait opéré en lui ; ils comprenaient ce dont il fallait déjà se réjouir pour l'un, et ce qu'il fallait implorer encore pour l'autre [4]. — Je promis hier à votre charité, dis-je au peuple, de lire la relation authentique des faits qui ont précédé le miracle dont vous fûtes témoins. Si vous le trouvez bon, ou plutôt puisque vous devez avoir pour agréable ce qui convient à votre évêque, le frère et la sœur se tiendront ici debout sous vos yeux, pendant la lecture. L'un a déjà obtenu sa grâce, l'autre sollicite encore la miséricorde divine.

« TEXTE DU LIBELLUS REMIS PAR PAUL A AUGUSTIN ÉVÊQUE.

« Moi, Paul, je vous supplie, seigneur et très-bienheureux pape Augustin, de faire lire au peuple saint d'Hippone ce présent procès-

[1] *De Civit. Dei*, lib. XXII, loc. cit. — [2] *Psalm.* CXV, 15. — [3] S. August., *Serm.* CCCXXI ; *Patr. lat.*, tom. XXXVIII, col. 1443. — [4] *De Civit. Dei*, loc. cit.

verbal authentique, dont j'ai déposé l'original entre vos mains. »

« Quand nous étions encore à Césarée de Cappadoce notre patrie, mon frère aîné se livra aux plus détestables excès contre notre commune mère; il alla jusqu'à lever sur elle une main parricide. Nous ses frères et sœurs, rassemblés en ce moment, nous le vîmes, et nul ne s'opposa à cette violence et ne dit un seul mot pour protéger notre mère. Celle-ci, désespérée de tant d'ingratitude, résolut de lancer une malédiction solennelle contre son fils aîné. Le lendemain matin, au chant du coq, elle se rendit à la piscine sacrée du baptistère, afin d'y prononcer en présence du peuple la formule de malédiction. Chemin faisant elle rencontra notre oncle, ou plutôt le démon sous forme humaine; il lui demanda où elle courait si vite. Je vais, dit-elle, me venger d'un fils ingrat qui a levé la main sur sa mère! — Notre oncle, mû par une haine satanique, répondit qu'une telle vengeance serait incomplète. Maudissez tous vos enfants, lui dit-il, puisqu'aucun d'eux n'a pris votre défense! — Dans l'état d'exaspération où se trouvait notre mère, elle prêta l'oreille à ce conseil perfide. Arrivée à la piscine sainte, les cheveux épars, les vêtements en désordre, elle se roulait à terre, demandant à Dieu de faire éclater sur nous tous sa vengeance, de nous bannir de notre patrie, de nous condamner à errer sur toutes les plages de l'univers, pour effrayer le genre humain par l'exemple de notre châtiment. La prière maternelle eut un effet terrible. A l'instant même notre frère aîné, le plus coupable, fut saisi de ce tremblement convulsif dont votre sainteté m'a vu atteint moi-même. Dans l'espace d'une année, à intervalles fixes et suivant l'ordre de notre naissance, chacun de nous fut successivement frappé du même fléau. Notre mère, épouvantée de la terrible efficacité de ses malédictions, ne put supporter plus longtemps les remords de sa conscience et l'opprobre des hommes; elle se pendit, mettant à une vie lamentable un terme plus funeste encore. Nous abandonnâmes notre patrie pour nous soustraire à la vue de nos concitoyens, et nous errâmes sur tous les points du monde. De dix frères et sœurs que nous sommes, le second par ordre de naissance a naguère re-

couvré la santé à Ravenne, près de la relique du glorieux martyr Laurent, qui vient d'être transférée en cette ville. Je suis le sixième des frères. Palladia qui m'accompagne est ma puînée. Avec elle j'ai parcouru tous les sanctuaires célèbres par leurs miracles, dans l'espoir d'y obtenir notre guérison. Pour ne parler que des plus illustres, nous visitâmes Ancône où le Seigneur multiplie les prodiges par l'intercession du très-glorieux Étienne. Cependant, je n'y obtins pas la grâce que je sollicitais. La divine Providence me réservait pour Hippone. Il en fut de même à Uzala, sur cette terre d'Afrique où le bienheureux martyr Étienne opère aussi des miracles sans nombre. Enfin, il y a trois mois, le jour des calendes de janvier [1], ma sœur qui est encore en proie à cet horrible fléau et moi-même maintenant guéri, nous eûmes simultanément une vision céleste. Durant mon sommeil, un vénérable évêque, au visage rayonnant de gloire, à la chevelure blanche, m'apparut et me dit que dans trois mois j'obtiendrais enfin la guérison tant désirée. Ma sœur eut la même vision, mais il lui fut révélé que cet évêque qui nous apparaissait ainsi était celui d'Hippone, et en effet les traits de votre sainteté sont exactement ceux que nous contemplâmes dans notre vision. Nous prîmes donc le chemin d'Hippone, et dans toutes les villes que je traversais votre béatitude m'apparaissait de la même manière, et telle que je la vois en ce moment. Depuis quinze jours nous sommes ici. Vous avez vu mon infirmité, vous voyez encore celle de ma sœur. J'allais prier chaque jour, avec un torrent de larmes, auprès de la *Memoria* du très-glorieux martyr Étienne. Le matin de Pâque, en présence de tout le peuple, j'étais là debout, serrant de mes mains convulsivement agitées les barreaux de la grille, priant et pleurant. Soudain je tombai; je perdis connaissance et n'ai plus aucune idée de ce qui se passa alors en moi. Après quelques instants je me relevai, et

[1] 1er janvier 425. Nous avons réuni les miracles qui suivirent la découverte des reliques de saint Étienne sous un même titre, sans nous astreindre à l'ordre rigoureusement chronologique. Le lecteur devra donc observer cette anticipation de dates, et placer le miracle dont Paul et Palladia furent l'objet non pas sous le pontificat de saint Innocent (402-417), mais sous celui de saint Célestin I (422-432).

le tremblement convulsif avait disparu. En reconnaissance d'un si grand bienfait de Dieu, j'ai voulu rédiger cette relation qui vous apprendra l'origine de nos malheurs, afin que vous daigniez continuer vos prières pour ma sœur et rendre grâces à Dieu pour moi-même [1]. »

109. « Après cette lecture, reprend Augustin, je fis descendre Paul et Palladia de l'ambon, et je commençai quelques réflexions sur l'ensemble de ces faits [2]. — Enfants, disais-je, comprenez le devoir de l'obéissance filiale; parents, apprenez à modérer les transports de la colère. Il est écrit : « La bénédiction du père affermit la maison des fils, la malédiction d'une mère la déracine jusqu'au fondement [3]. » Enfants, rendez à vos parents l'honneur qui leur est dû; pères, quand vous vous irritez, n'oubliez jamais que vous êtes pères! Cette mère de Cappadoce a imploré la vengeance du Seigneur contre ses fils; Dieu l'a exaucée parce qu'il est juste, parce que cette mère avait été réellement outragée. L'aîné avait levé sur elle une main parricide; les autres enfants ne s'étaient point opposés à ce crime. Dieu fut juste, en exauçant la prière et la plainte. Mais, la malheureuse mère! on peut dire que plus vite elle fut exaucée plus cruellement elle fut punie. Apprenez dès lors à demander à Dieu ce que vous ne vous repentirez jamais d'avoir obtenu. Efforçons-nous, frères, de rendre au Seigneur de dignes actions de grâces pour la guérison de l'un de ces infortunés et d'obtenir par nos prières celle de l'autre. Bénissons le Dieu qui nous a honorés d'une telle faveur. Qui suis-je donc, moi qui leur apparaissais à mon insu? Ils me voyaient, et je ne le savais pas; ils recevaient l'ordre de venir en cette cité. Qui suis-je? Hélas! je suis un homme pris dans la foule des mortels et non pas l'un des grands. En vérité, je m'étonne à la fois et me réjouis que cet infortuné n'ait point été guéri à Ancône. Il aurait pu l'être et très-facilement, mais c'est à nous que Dieu réservait ce témoignage de sa puissance. Les miracles que le très-bienheureux martyr Étienne opère à Ancône sont de notoriété publique. Chose extraor-

[1] S. August., Serm. CCCXXII; Patr. lat., tom. XXXVIII, col. 1444. — [2] De Civit. Dei, loc. cit. — [3] Eccli., III, 11.

dinaire! Ancône possède une *Memoria* antique de saint Étienne, et cependant, comme vous le savez, le corps de saint Étienne n'a été découvert que de nos jours. Comment expliquer le fait? Je ne saurais vous dire la raison providentielle pour laquelle le Seigneur a voulu réserver jusqu'en ces derniers temps l'invention du tombeau de son martyr, mais je dois à votre charité le récit traditionnel relatif à la *Memoria* d'Ancône. Pendant que les Juifs lapidaient le premier martyr, un grand nombre de chrétiens se trouvaient parmi la foule. On dit qu'une des pierres lancées contre le bienheureux diacre, après l'avoir atteint au coude, ricocha et vint tomber aux pieds d'un de ces pieux fidèles. Il la ramassa et la conserva depuis comme un trésor. Ce disciple de Jésus-Christ était un matelot. Les hasards de ses navigations l'amenèrent à Ancône. Là, il lui fut révélé d'avoir à déposer dans cette ville la pierre bénie qu'il portait dans tous ses voyages. Il le fit, et telle est l'origine de la *Memoria* de saint Étienne à Ancône [1]. — Comme je parlais ainsi, reprend Augustin, une clameur immense s'éleva du côté de la basilique où repose la relique du premier martyr. Grâces à Dieu! gloire au Christ! criait la foule. Les auditeurs qui m'environnaient se précipitèrent sur ce point. Bientôt on m'amena à l'ambon la jeune fille. Après la lecture du *libellus* de son frère, elle s'était rendue près de la *Memoria* d'Étienne pour y prier. Aussitôt qu'elle en eut touché la balustrade, elle tomba elle-même dans un sommeil miraculeux, et se releva guérie. Quand elle parut de nouveau sur l'ambon, ce fut dans toute l'assemblée un tel cri d'admiration que l'enthousiasme et les larmes semblaient ne pouvoir finir. Nous la conduisîmes guérie au lieu où elle venait de paraître dans le désordre de ses affreuses convulsions. La pitié qu'elle inspirait tout à l'heure se changeait en une allégresse indescriptible. C'était vers Dieu un transport d'amour: enthousiasme sans paroles articulées, mais qui éclatait avec tant de force que nos oreilles pouvaient à peine y résister! Qu'y avait-il donc au fond de ces cœurs triomphants? La foi de Jésus-Christ, pour laquelle le sang d'Étienne a coulé [2]. »

[1] S. August., *Serm.* CCCXXIII; *Patr. lat.*, tom. XXXVIII, col. 1445. — [2] *De Civit. Dei*, lib. XXII, cap. VIII; *Patr. lat.*, tom. XLI, col. 771.

§ IX. Fin du pontificat de saint Innocent I.

Nouvelles intrigues des pélagiens en Palestine et en Orient.

110. L'éclatant prodige que nous venons de raconter se rapporte à l'année 425. En le reproduisant à la suite des autres miracles opérés par l'intercession de saint Étienne, après la découverte de ses glorieuses reliques, il nous a fallu anticiper un peu sur les événements. Il semblait que Dieu voulût plus particulièrement faire éclater les merveilles de sa grâce, à une époque où l'hérésie s'attaquait plus obstinément au dogme de la grâce. Pélage absous à Diospolis, en 415, avait dû se rétracter pour échapper à une condamnation. Il s'applaudissait du succès de son hypocrisie, qui avait trompé la bonne foi des pères. Cependant saint Jérôme ne fut point dupe des subterfuges de l'hérésiarque. Il fit repartir pour Hippone le prêtre espagnol Orose, porteur d'une lettre qu'il écrivait lui-même à Augustin, ainsi que du mémoire accusateur dressé par les évêques Héros et Lazare contre Pélage. « Travaillons de concert, disait Jérôme, à extirper du sein de l'Église la plus dangereuse de toutes les hérésies. Elle simule le repentir, elle signe tous les désaveux, pour s'assurer l'impunité et conserver son droit de propagande [1]. » Le solitaire de Bethléem ne se trompait pas. L'hérésie pélagienne allait bientôt abuser de son triomphe. Une agitation ardente suivit dans toute l'Asie le concile de Diospolis. Pélage rejetait sur saint Jérôme tout l'odieux de l'accusation que les évêques d'Arles et d'Aix avaient formulée contre lui. Héros et Lazare durent quitter la Palestine pour échapper aux vengeances de la secte. Le fameux Théodore de Mopsueste, première cause de tous ces désordres, sortit de la réserve qu'il avait gardée jusque-là, et, fort de la sentence d'absolution prononcée à Diospolis, se fit ouvertement le patron de Pélage et de Cœlestius. Nous avons encore quelques fragments des diatribes qu'il écrivit contre saint Augustin et contre la doctrine du péché originel [2]. « On veut, disait-il, nous imposer pour dogme une ridicule impos-

[1] S. Hieron., *Epist.* CXXXIV; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1161, 1162.

[2] Theodor. Mopsuest., *Fragment. dogmatic. ex libro contra defensores peccati originalis*; *Patr. græc.*, tom. LXVI, col. 1005 et seq.

ture. On appelle au secours d'un mensonge toute la faconde des avocats [1]. » Photius nous a conservé l'analyse d'un ouvrage en cinq livres, où Théodore de Mopsueste exhale contre saint Jérôme une haine qui ressemble à de la rage. Il désigne le solitaire de Bethléem sous le nom d'*Aram* (le maudit). « L'Occident l'a vu naître, dit-il, et maintenant il infecte l'Orient du poison de ses erreurs. Il a eu l'audace de rejeter la version des saintes Écritures faite par les Septante. Il ne traite pas mieux celles d'Aquila, de Symmaque et des anciens interprètes. Il lui en fallait une nouvelle, il l'a composée. Et cependant l'hébreu n'est pas sa langue maternelle; il n'a aucune intelligence des Écritures. Quelques juifs de condition abjecte lui ont servi de maîtres, et sous leur dictée il a composé son chef-d'œuvre. Aujourd'hui il enseigne à l'univers que les enfants naissent souillés de la prévarication d'Adam et héritiers de sa nature pécheresse. C'est pour effacer cette tache, dit-il, que l'Église leur confère le baptême et leur administre la communion du corps sacré. Il soutient que nul des mortels n'est juste [2]. »

Pillage et incendie des monastères de Bethléem par les pélagiens.

111. L'indignation de Théodore de Mopsueste, habilement exploitée par les disciples de Pélage et peut-être par Jean de Jérusalem lui-même, se traduisit à Bethléem par des scènes de violences qui rappelèrent celles dont les origénistes s'étaient autrefois rendus coupables. « Des conciliabules de prêtres et de moines, l'effervescence passa dans le peuple; les amis de Jérôme ne pouvaient se montrer au dehors sans être insultés. Leur vie fut plus d'une fois menacée [3]. » Une nuit enfin, des bandes de paysans, conduites par quelques chefs pélagiens, firent irruption dans le monastère de Bethléem. « Les forfaits qui s'accomplirent alors, dit saint Augustin, sont indescrip-

[1] *Tantis exstantibus quæ demonstrent Adam ex terra formatum, ut mortalis prorsus existeret, erga cibum proprium voluit occupare sermonem, nec exinde valens advertere veritatem, pro dogmate vero, seductorio ex mendacio, advocationem fungens, etc.* (Theodor. Mopsuest., loc. cit.) Ce texte et ceux qui le suivent en très-grand nombre confirment la donnée de Marius Mercator et démontrent péremptoirement, selon nous, que Théodore de Mopsueste fut véritablement le père de l'hérésie à laquelle Pélage attacha son nom.

[2] Phot., *Myriobiblon*, cod. 177; *Patr. græc.*, tom. CIII, col. 513-515.

[3] A. Thierry, *Saint Jérôme*, tom. II, pag. 236.

tibles. Les serviteurs et les servantes de Dieu, confiés à la direction du bienheureux prêtre Jérôme, se virent l'objet des plus sanglants outrages ; un diacre fut tué ; on mit le feu aux édifices du couvent, la foule des moines et des religieuses put à peine trouver un refuge dans la grande tour qui seule résista à l'invasion de ces barbares. Je ne veux pas m'appesantir davantage sur les détails de ce criminel épisode. J'attends que nos frères les évêques de Palestine élèvent enfin la voix pour flétrir tant de scandales et d'horreurs [1]. »

Les évêques de Palestine ne répondirent point à cet appel. L'influence du patriarche de Jérusalem pesait sur eux, enchaînant à la fois leur conscience et leur parole. Jérôme ne pouvait espérer que du siége apostolique un secours et une protection efficaces. Il le savait. Une lettre que nous n'avons plus fut adressée par lui au pape saint Innocent I. Il racontait les violences dont il était la victime et les désordres qui venaient d'éclater à Bethléem, mais sans formuler aucune accusation nominative. Comme toutes ses démarches étaient observées, et qu'il n'aurait pu faire passer sa requête à travers le réseau serré d'espionnage dont ses ennemis l'entouraient, il prit le parti de l'adresser ostensiblement à Aurelius évêque de Carthage, comme une réponse à une consultation antérieure que celui-ci lui avait fait parvenir par un de ses diacres. Ce fut ainsi qu'Innocent I eut connaissance des attentats dont Bethléem venait d'être le sanglant théâtre. « Vos plaintes et vos gémissements ont ébranlé nos entrailles, répondit le saint pontife. A peine s'il nous reste la force de vous adresser quelques paroles de consolation. Je ne puis que vous rappeler la fermeté de votre foi robuste. Combien de fois et avec quelle éloquence n'avez-vous pas répété qu'un chrétien, en vue de l'éternelle béatitude, doit affronter les périls et souffrir pour la vérité tous les outrages ! Vous êtes de ces hommes qui savent mettre leurs actions en harmonie avec la parole qu'ils enseignent. En présence de désordres si affreux, nous sommes décidés à user de toute notre autorité apostolique contre les coupables. Mais vous n'en désignez aucun, et nous ne sa-

[1] S. August., *De gestis pelag.*, cap. XXXVI, n° 66 ; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 358.

vons sur qui faire tomber le châtiment. Fils bien-aimé, aussitôt que vous me les aurez fait connaître, je les soumettrai au jugement d'un tribunal, ou bien, s'il y a urgence, je prendrai des mesures plus promptes et plus énergiques. En attendant, j'écris à mon frère Jean, pour lui rappeler le devoir de sa charge épiscopale[1]. »

Lettre de saint Innocent I à Jean de Jérusalem. Mort du patriarche et de sainte Eustochium

112. La lettre de saint Innocent I au patriarche de Jérusalem était ainsi conçue : « Le pillage, le meurtre, l'incendie du monastère de Bethléem sont venus à notre connaissance. Les très-généreuses et saintes vierges Eustochium et Paula ont souffert tous les outrages inspirés par l'enfer, dans un lieu qui relève de votre juridiction ecclésiastique; elles m'en ont informé, mais sans me faire connaître ni le nom des coupables, ni le motif qui les a fait agir. Il ne serait peut-être pas difficile de deviner la main qui a commis le crime. Quoi qu'il en soit, c'était à vous de veiller sur le troupeau confié à votre sollicitude, c'était à vous de prévenir des désordres qui attestent votre négligence et qui ont semé la terreur et la mort parmi les fidèles de Jésus-Christ. J'apprends que ces deux vierges ont été arrachées, nues, défaillantes, ensanglantées aux flammes de l'incendie, au fer des assassins, aux mains des persécuteurs. Elles pleurent aujourd'hui la mort de leurs compagnes, les ruines de leur monastère, et l'on me dit qu'elles ne survivront pas à cette douleur. Qu'est devenue votre charité sacerdotale, si elle ne s'émeut point d'une pareille invasion diabolique contre ceux qui vous sont confiés et contre vous-même? Je dis contre vous; en effet, de tels attentats commis dans une église, sont la condamnation de l'évêque qui ne les a point prévenus ou qui ne les a point réprimés. Quels secours avez-vous portés aux victimes dans leur détresse? quelles consolations dans leurs désastres? Eustochium et Paula m'écrivent qu'elles ont encore plus de malheurs à craindre qu'elles n'en ont déjà éprouvés. Si elles se fussent exprimées avec moins de réserve sur les auteurs de ces forfaits, j'aurais pris des mesures plus sévères. Gardez-vous, frère, des em-

[1] S. Innocent., *Epist. ad Hieronym.; Patr. lat.*, tom. XX, col. 600.

bûches de l'antique ennemi; inspirez-vous des sentiments d'un bon pasteur; corrigez ou prévenez des désordres dont je soupçonne la cause, bien qu'on ne me l'ait pas juridiquement dénoncée. Autrement le droit ecclésiastique s'exercera dans toute sa rigueur [1]. » — Au moment où cette foudroyante admonition parvenait à Jérusalem, le patriarche était mort, après trente et un ans d'épiscopat. Praylus lui avait été donné pour successeur. Celui-ci, justifiant par sa conduite la douceur et la modération dont il portait le nom (πρᾶος, doux), se montra plein d'attention et de bienveillance pour les opprimés de Bethléem. Pélage, l'hérésiarque persécuteur, reçut l'ordre de quitter la Palestine. « Cependant les scènes terribles qu'elle venait de traverser eurent sur Eustochium le contre-coup que redoutait saint Innocent I. Sa santé depuis longtemps affaiblie déclina rapidement, et il fallut enfin se résigner à la perdre. On ne sait rien sur ses derniers moments, sinon qu'elle rendit son âme à Dieu le 28 septembre 418, la seizième depuis la mort de sa mère, et que sa fin fut comme l'approche d'un doux sommeil. Elle reçut, ainsi que Paula l'Ancienne, la sépulture sous la crypte de Bethléem. Son cercueil y fut déposé dans un loculus creusé non loin du tombeau que Jérôme s'était préparé à lui-même et qui ne devait plus longtemps l'attendre [2]. » Saint Jérôme avait alors soixante-dix ans. Trois générations s'étaient éteintes sous ses yeux, dans ce monastère de la Nativité où il était venu ensevelir sa vie. Paula l'Ancienne, Marcella, Asella, Fabiola, lui montraient du haut du ciel la couronne qu'elles avaient conquise sous sa direction. « La dormition d'Eustochium, écrivait-il à saint Augustin, sera ma dernière douleur. Je vous laisse le soin de combattre l'hérésie pélagienne. Elle vient de relever la tête dans un livre du pseudo-diacre de Célenna, Anianus. Il reprend une à une toutes les propositions hypocritement condamnées par Pélage devant le misérable synode de Diospolis. J'ai eu le courage de lire ces inepties sacriléges; il me reste à peine assez de forces pour les mépriser. Votre petite nièce Paula, plongée ainsi que moi

[1] S. Innocent., *Epist.* XXXV, *ad Joan. Hierosolym.; Patr. lat.*, tom. cit., col. 601. — [2] A. Thierry, *Saint Jérôme*, tom. II, pag. 240.

dans le deuil, se recommande à vos prières. Nos saints fils Albina, Pinianus et Mélanie, vous saluent tendrement. Ayez souvenir d'eux, ayez souvenir de moi, et que la clémence de Jésus-Christ Notre-Seigneur vous conserve longtemps pour le triomphe de son Église[1] ! » Cette jeune Paula, la fille des Scipions, qui est nommée sous le titre plein d'une délicate tendresse de « petite nièce » d'Augustin, succédait à sainte Eustochium dans le gouvernement du monastère de Bethléem. Jérôme l'avait appelée de Rome pour la bercer sur ses genoux et lui apprendre à balbutier le nom de Jésus-Christ[2]; elle devait recevoir le dernier soupir de Jérôme.

Traité de saint Augustin, *De gestis pelagianorum.*

113. Augustin accepta sans réserve la mission que le génie du solitaire de Bethléem lui confiait en termes si touchants. L'évêque d'Hippone avait déjà écrit au patriarche Jean de Jérusalem une lettre pressante, où il insistait sur la misérable équivoque à l'aide de laquelle Pélage avait surpris la bonne foi des pères de Diospolis. « Tout l'artifice du nouveau sectaire, disait-il, consiste à confondre la grâce divine avec la nature et le libre arbitre. Deux jeunes gens, disciples de Pélage et jadis amenés sous sa direction à embrasser la vie religieuse[3], ont remis entre mes mains un ouvrage composé par lui. Il y professe explicitement sur la grâce la théorie que je vous signale. Je joins ici un exemplaire de mon traité *De natura et gratia*, où je réponds à ces sophismes. Vous comprendrez dès lors le sens obreptice et perfide de sa prétendue justification au concile de Diospolis. En retour, je prie votre révérence de me faire parvenir une copie authentique des actes de cette assemblée. Je ne les connais encore que par une sorte de circulaire où Pélage se flatte d'avoir réduit à néant ce qu'il nomme les objections des Gaulois[4] : *quâ se dixit objectis respondisse Gallorum*[5]. » Jean de Jérusalem, mort sur les entrefaites, n'eut pas le temps de répondre à cet appel.

[1] S. Hieronym., *Epist.* CXLIII ; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1181. — [2] Cf. t. XI de cette *Histoire*, pag. 285. — [3] Saint Augustin fait allusion ici aux deux jeunes romains Jacobus et Timasius, qui avaient en effet été disciples de Pélage, avant que ce dernier n'eût embrassé l'erreur. Cf. nº 80 de ce chapitre. — [4] C'est-à-dire des deux évêques Lazare d'Aix et Héros d'Arles. — [5] S. August., *Epist.* CLXXIX ; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 774-778.

Peut-être, s'il eût vécu, n'en aurait-il pas eu le désir. Quoi qu'il en soit, la mort le tira à propos d'une lutte où il s'était déjà trop compromis. Mais les actes authentiques du concile de Diospolis furent transmis à saint Augustin par une voie plus fidèle et plus sûre. Orose les lui rapporta de Palestine, et l'évêque d'Hippone, à l'aide de ce document, composa, sous le titre de *Gesta pelagianorum*, une analyse à la fois doctrinale et historique des origines de l'hérésie pélagienne [1]. Nulle part peut-être, plus que dans ce précis d'ailleurs fort court, le génie du grand évêque ne s'était montré si nerveux et si limpide. On eût dit, selon l'expression biblique de Gennade, qu'Augustin « avait été introduit dans le sanctuaire du roi des intelligences [2], et revêtu de la robe de la sagesse divine [3]. » Il ne pouvait plus dès lors être question pour les évêques d'Afrique de s'arrêter à la sentence d'absolution obtenue subrepticement au synode de Lydda. Pélage se vantait hautement d'avoir surpris la bonne foi de cette assemblée. « J'ai maintenant l'approbation solennelle de quatorze évêques, écrivait-il à l'un de ses amis. Le concile a sanctionné la proposition fondamentale de ma doctrine : L'homme peut être sans péché et observer facilement les préceptes divins, s'il en a la volonté [4]. »

Concile de Carthage. Lettre synodale au pape.

114. Il était impossible de laisser compromettre ainsi les intérêts sacrés de la foi et l'honneur du corps épiscopal. Au mois de juin 416, soixante-huit évêques réunis à Carthage, sous la présidence du métropolitain Aurelius, procédèrent à un examen approfondi des erreurs pélagiennes. Ils prirent connaissance du *libellus* d'Héros et Lazare, ainsi que des actes de Diospolis apportés de Palestine par le prêtre Orose, et ils renouvelèrent la condamnation déjà prononcée en 411 contre Cœlestius, en y ajoutant l'anathème contre Pélage son maître. Une lettre synodale rédigée par saint Augustin, et souscrite par tous les pères, fut adressée au pape saint Innocent I. « Le prêtre Orose, disaient-ils, nous a remis, de la part de nos frères et collègues dans le sacerdoce,

[1] S. August., *De gestis pelag.; Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 319-360. — [2] Esth., II, 16. — [3] Gennad., *De script. eccles.*, cap. XXXVIII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 1080. — [4] *De gestis pelag.*, cap. XXX, n° 54.

les saints évêques Héros et Lazare, des lettres dont nous croyons devoir vous transmettre copie. Pélage et Cœlestius y sont convaincus d'enseigner une exécrable erreur digne de tous les anathèmes. Déjà en un précédent concile, tenu il y a cinq ans dans cette ville de Carthage, et dont nous transmettons également les actes à votre sainteté, nous avons condamné nominativement Cœlestius. Cette sentence de l'autorité épiscopale nous paraissait alors devoir suffire pour cicatriser la plaie faite à l'Église. Mais les progrès constants de la secte nous ont déterminé à renouveler l'anathème contre Cœlestius, sans nous arrêter au titre de prêtre qu'il vient, dit-on, d'obtenir subrepticement dans une ville d'Asie. Nous vous communiquons cette décision, seigneur frère, afin qu'aux décrets de notre médiocrité vienne se joindre l'autorité du siége apostolique, pour sauvegarder la foi des peuples et réprimer l'orgueil des novateurs. Ils affirment que la grâce de Dieu consiste dans la puissance donnée à l'homme d'observer par les seules forces de sa volonté la loi divine, soit naturelle, soit écrite. Ils ajoutent que cette loi fait elle-même partie intégrante de la grâce divine, ou plutôt qu'elle est l'unique secours accordé par Dieu aux hommes. Nous pourrions citer ici les nombreux passages de l'Ecriture qui contredisent une pareille doctrine. Mais nous craindrions, en les rappelant à votre sainteté, de commettre une irrévérence envers vous qui les proclamez avec une grâce plus abondante, du haut de la chaire apostolique. Votre vénération aura déjà été informée de la sentence d'absolution obtenue par Pélage dans un synode d'Orient. En supposant que votre sainteté croie devoir ratifier cette absolution personnellement accordée à Pélage, toujours faut-il que l'erreur impie qui s'accrédite sous son nom, et qui a déjà pris racine en diverses provinces, soit anathématisée par l'autorité du siége apostolique. Les entrailles pastorales de votre sainteté seront comme les nôtres émues de compassion à la vue des ravages que cette doctrine empoisonnée multiplie au sein du troupeau de Jésus-Christ[1]. »

[1] S. August., *Epist. synod.* CLXXV; *Patr. lat.*, tom. XXXVIII, col. 759-762.

Concile de Milève en 416. Lettre synodale au pape.

115. Cette lettre synodale est de la fin de juin 416. Un mois après, au commencement de septembre de la même année, saint Augustin assistait à Milève à un nouveau concile où les évêques de Numidie, au nombre de soixante et un, renouvelèrent les anathèmes prononcés à Carthage contre le pélagianisme, et adressèrent eux aussi une lettre synodale « au très-bienheureux et vénérable seigneur, le saint pape Innocent. » — « Le Seigneur, par un bienfait éminent de sa grâce, disaient-ils, vous a élevé sur le siége apostolique. Sa providence ménageait pour notre époque un pontife si dévoué aux intérêts de l'Église qu'on ne saurait ni fatiguer son zèle, ni importuner sa vigilance. Si nous omettions de recourir à votre vénération, toute la faute en serait à notre négligence. Nous n'hésitons donc point à appeler votre sollicitude pastorale sur les périls extrêmes que courent en ce moment les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Une nouvelle et pernicieuse hérésie vient de s'élever contre la grâce. Elle ruine le dogme de la prière, celui de la déchéance originelle, celui de l'efficacité des sacrements, et renverse par la base l'édifice du christianisme. Les auteurs de cette doctrine sacrilége paraissent être Pélage et Cœlestius. Plaise à Dieu qu'ils recouvrent la santé de l'âme, au sein de cette Église qu'ils travaillent à ébranler ! On nous apprend que Cœlestius vient d'être promu au sacerdoce dans une cité d'Asie, malgré la condamnation doctrinale prononcée contre lui, il y a cinq ans, dans un précédent concile de Carthage. On nous informe de plus qu'à Jérusalem et dans toute la Palestine, Pélage étend le cercle de sa propagande impie, malgré la résistance énergique d'un grand nombre d'orthodoxes, à la tête desquels nous nous plaisons à citer votre fils très-saint, notre frère, le prêtre Jérôme. Par la miséricorde du Seigneur notre Dieu qui daignera exaucer vos prières et diriger vos actes, nous espérons que la puissance de votre sainteté, appuyée sur l'autorité des Écritures, triomphera facilement de ces esprits dévoyés et pervers. Nous avons la confiance qu'ils nous édifieront par leur retour et que nous n'aurons point à pleurer leur perte définitive. Quelque parti que prennent ultérieurement les chefs de la secte, votre

vénération, nous n'en doutons pas, voudra d'abord pourvoir au salut de ceux qu'ils pourraient en grand nombre enlacer dans leurs filets, si on les laissait se couvrir d'une apparence d'absolution. Voilà ce que nous avons cru devoir écrire à votre sainteté, en ce présent concile de Numidie, à l'exemple de l'église et de la province de Carthage, dont les évêques, nous le savons, ont déjà adressé, sur cette grave affaire, des lettres au siége apostolique illustré par votre béatitude. Souvenez-vous de nous, et croissez en la grâce de Dieu, bienheureux et vénérable seigneur, saint et honoré père en Jésus-Christ [1]. » A cette épître synodale du concile de Milève, était jointe une lettre particulière, souscrite seulement par Aurelius de Carthage, Augustin d'Hippone, Alypius de Tagaste, Evodius d'Uzala et Possidius de Calame. Saint Augustin, qui l'avait rédigée, y retraçait dans une exposition forte et lumineuse les principales erreurs du pélagianisme et ses désastreuses conséquences. Comme pièces justificatives, il joignait le livre de Pélage sur les « Forces de la nature, » et la réfutation qu'il en avait faite lui-même dans son traité : *De natura et gratia.* « Pour ne pas imposer à votre sainteté, disait-il au pape, une lecture trop fastidieuse, nous avons pris la précaution de noter en marge les passages que nous vous prions d'examiner plus spécialement. Du reste, avec cette très-douce suavité de cœur qui caractérise votre béatitude, elle nous pardonnera la prolixité de tous ces documents. Loin de nous la pensée de prétendre ajouter par notre petit ruisseau à la plénitude de votre doctrine! Mais dans cette grande tentation réservée à nos jours, nous avons voulu éprouver si notre goutte d'eau découle de la même source que votre grand fleuve, et nous désirons ardemment qu'une réponse de votre sainteté vienne nous consoler et nous confirmer dans la participation d'une même et commune grâce [2]. »

116. Nous avons encore les réponses adressées par le souverain pontife aux pères de Carthage et de Milève, ainsi qu'aux cinq évêques qui sollicitaient en dernier lieu l'intervention de son auto- **Rescrits pontificaux de S. Innocent I. Condamnation de Pélage.**

[1] S. August., *Epist. Milevit.* CLXXVI; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 762-764. — [2] S. August., *Epist.* CLXXVII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 765-774.

rité apostolique. « Lorsque, suivant les exemples de la tradition antique et les règles des saints canons, disait-il aux pères de Carthage, vous nous consultez sur des matières si dignes de la sollicitude épiscopale et de l'attention d'un concile vrai, légitime et catholique, vous affirmez par cette démarche l'intégrité de votre foi et de votre religion d'une manière aussi éclatante que par vos décisions dogmatiques elles-mêmes. Vous savez rendre l'honneur qui lui est dû au siége apostolique, sur lequel tous les pontifes qui se sont succédé ont eu la mission de continuer l'apostolat de Pierre, d'où dérive l'épiscopat lui-même et toute l'autorité qui y est attachée. A l'exemple du prince des apôtres, il nous appartient de condamner l'erreur et de confirmer le vérité. Vous avez respecté avec une fidélité toute sacerdotale l'institution des pères qui, par l'inspiration de Dieu et sans aucune arrière-pensée d'intérêt humain, ont décrété que nulle affaire importante, discutée dans les provinces les plus reculées, ne pouvait recevoir de solution définitive avant d'avoir été portée à la connaissance de ce siége apostolique, afin que, par son autorité, toute décision juste fût confirmée, et que le fleuve de la vérité s'épanchant à flots de sa source primitive sur l'univers, toutes les autres églises apprissent de leur chef incorruptible (*capitis incorrupti*) ce qu'elles doivent prescrire, qui elles peuvent admettre aux sacrements, et quels hommes souillés d'une tache ineffaçable elles doivent tenir éloignés des mystères réservés aux saints [1]. » Le pape tenait un langage analogue aux pères du concile de Milève. « Au milieu des sollicitudes et des travaux incessants qui nous accablent, en cette église de Rome et sur ce siége apostolique, leur disait-il, occupé sans relâche à répondre aux consultations qui nous arrivent de tous les points du monde sur les questions de foi et de discipline ecclésiastique, nous avons reçu presque simultanément notre frère et coévêque Julius, que votre dilection nous envoyait porteur de votre lettre synodale, ainsi que le délégué du concile de Carthage qui nous transmettait une requête et des plaintes analogues. La sainte Église tressaille de

[1] S. Innocent., *Epist.* XXIX; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 583.

joie, quand ses pasteurs déploient de la sorte leurs efforts et leur zèle pour écarter du troupeau confié à leurs soins l'erreur ennemie, le loup dévorant. Votre démarche est inspirée par la prudence chrétienne et par l'esprit d'une foi pleinement catholique. Qui d'entre nous pourrait tolérer l'erreur? Qui d'entre nous n'accueillerait le repentir de celui qui l'abjure? Autant il serait impie de se faire le complice du pécheur, autant il serait affreux de fermer la porte au pénitent. Vous avez donc pieusement et dignement agi, en consultant ce siége apostolique auquel appartient non-seulement le gouvernement extérieur, mais la sollicitude des autres églises au for intérieur. Vous avez suivi les règles antiques observées, comme vous le savez, par tout l'univers [1]. » Après ces préliminaires qui se retrouvent encore en substance dans la réponse à la lettre particulière de saint Augustin et des quatre évêques ses amis [2], le pape confirmait solennellement les décisions synodales de Carthage et de Milève. « Quiconque, dit-il, enseigne que nous n'avons pas besoin du secours divin de la grâce, se déclare ennemi de la foi catholique. Quiconque suppose que les enfants, sans la grâce du baptême, peuvent participer à la récompense de la vie éternelle, est un sacrilége qui ruine la doctrine des sacrements et les bases de la foi. Pélage et Cœlestius, ces perturbateurs qui travestissent la sainteté de l'Évangile, sont retranchés de la communion de l'Église. La même peine est infligée à leurs adhérents, selon la doctrine de l'Apôtre qui prononce l'anathème et contre ceux qui font le mal et contre ceux qui consentent à sa perpétration [3]. Cependant, comme le Seigneur veut le retour et non la mort du pécheur, les évêques tendront une main secourable à ceux qui abjureront l'hérésie, et après les avoir soumis à la pénitence, ils pourront les rétablir dans la communion de l'Église [4]. »

Mort de saint Innocent I.

117. L'Orient tout entier avait alors les yeux tournés vers le pape et attendait la décision du siége apostolique. Pélage, plus directement intéressé dans cette grande controverse, avait rédigé un

[1] S. Innocent., *Epist.* XXX ; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 589, 590. — [2] S. Innocent., *Epist.* XXXI ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 594-597. — [3] *Rom.*, I, 32. — [4] S. Innocent., *Epist.* cit., passim.

long mémoire justificatif et l'avait fait porter à Rome par un de ses disciples. Peut-être le moine breton, au style lourd, à la composition embarrassée et pesante, mit-il de longs mois à l'élucubration de son factum. Toujours est-il que saint Innocent I avait cessé de vivre, lorsque l'émissaire de l'hérésiarque arriva dans la ville éternelle. Les trois lettres du grand pontife, datées du VI des calendes de février (27 janvier 417), ne précédèrent que de quelques mois sa mort bienheureuse (28 juillet 417). Dans l'intervalle, les rescrits pontificaux avaient eu le temps de parvenir en Afrique. Ils y furent accueillis avec des transports d'enthousiasme. Saint Augustin en fit solennellement lecture au peuple assemblé à Carthage dans la basilique de Saint-Cyprien. « Frères, disait-il, nous avons entre les mains la sentence du siége apostolique. La cause est finie, plaise à Dieu que l'erreur le soit de même [1] ! » Le vœu de saint Augustin ne fut point exaucé. L'hérésie pélagienne survécut à l'anathème que la main mourante de saint Innocent I avait fulminé contre elle. Le pontificat de ce grand pape, dans une durée qui n'excéda pas quinze ans, avait vu passer sur l'Église les tempêtes les plus terribles et les grâces les plus signalées. Chrysostome en Orient, Augustin et Jérôme en Occident, avaient porté la gloire du nom chrétien à son apogée. Et cependant Rome tombait sous les coups des barbares; la capitale du monde chrétien était foulée aux pieds des chevaux d'Alaric. Les Gaules, l'Espagne, l'Italie, étaient sillonnées par la flamme de l'incendie et inondées par des torrents de sang. Saint Innocent I avait dilaté sa charité au niveau des désolations; il faisait des collectes pour secourir les souffrances et les misères qu'une telle révolution avait multipliées dans une proportion effrayante. Il envoyait des missionnaires pour travailler à la conversion des barbares, qu'il habituait peu à peu à courber la tête sous le joug de l'Évangile. Le désir d'établir l'unité de discipline et de foi au sein de l'Église catholique, redoublait l'ardeur de son zèle. Nous en avons un monument

[1] *Jam enim de hâc causâ duo concilia missa sunt ad sedem apostolicam; inde etiam rescripta venerunt. Causa finita est; utinam aliquando finiatur error!* (S. August., *Serm.* CXXXI, n° 10; *Patr. lat.*, tom. XXXVIII, col. 734.)

précieux dans une décrétale adressée à Decentius, évêque d'Eugubium, dans l'Ombrie, qui l'avait consulté sur divers points de liturgie et de discipline. « Si les évêques du Seigneur, disait le pape, voulaient observer dans leur intégrité les institutions ecclésiastiques, telles qu'elles ont été transmises par les bienheureux apôtres, il n'y aurait ni diversité, ni variété dans ce qui regarde les consécrations et la célébration des saints mystères. » D'autres lettres de saint Innocent à des évêques d'Italie et de Macédoine contiennent des décisions du même genre. Ce fut au milieu de ces travaux apostoliques que la mort vint enlever le grand et pieux pontife.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT ZOZIME (Mars 417-Décembre 418).

§ I. DÉCRETS DE SAINT ZOZIME.

1. Notice de saint Zozime, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Octroi du manipule de lin aux diacres. Résistance de quelques prêtres. — 3. Bénédiction du cierge pascal. Baptême solennel du samedi saint. — 4. Interdiction aux clercs de tenir ou de fréquenter les hôtelleries.

§ II. CONDAMNATION DES PÉLAGIENS.

5. Mémoire justificatif de Pélage au pape. — 6. Arrivée de Cœlestius à Rome. — 7. Rétractation de Cœlestius dans la basilique de Saint-Clément. — 8. Première lettre de Zozime aux évêques d'Afrique. — 9. Seconde lettre de Zozime aux évêques d'Afrique. — 10. Portée des deux lettres pontificales. — 11. Réponse des évêques d'Afrique. — 12. Canon du concile de Carthage contre Pélage et Cœlestius. — 13. Troisième lettre de Zozime aux évêques d'Afrique. — 14. Condamnation solennelle de Pélage et de Cœlestius par le pape. — 15. *Tractoria* de Zozime. — 16. Julianus, évêque d'Éclane.

§ III. PRÉROGATIVES DE LA MÉTROPOLE D'ARLES.

17. La Gaule et Pharamond. — 18. Prétentions ambitieuses de Proculus de Marseille. Décision du concile de Turin. — 19. Rivalité entre les siéges d'Arles et de Vienne. Hésitation du concile de Turin. — 20. Lettre encyclique de Zozime aux évêques des Gaules. — 21. Privilége de l'évêque d'Arles pour la délivrance des *litteræ formatæ*. — 22. Motifs de ce privilége. — 23. Primauté du siége apostolique. — 24. Lettre de saint Zozime à Hilarius, évêque de Narbonne. — 25. Lettre de saint Zozime aux évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise. — 26. Les ordinations *per saltum*. — 27. Lettre de saint Zozime à Patroclus d'Arles. — 28. Déposition de Proculus de Marseille. — 29. Pouvoirs spéciaux accordés par saint Zozime à l'évêque de Vienne. — 30. Lettre du pape aux évêques de la province de Byzacène. Mort de saint Zozime

§ IV. COMMUNION RÉTABLIE AVEC L'ÉGLISE GRECQUE.

31. Alexandre, patriarche d'Antioche. Sa requête au Saint-Siége. — 32. Rétractation d'Acace de Bérée. — 33. Lettre d'Atticus, patriarche de Constantinople, à saint Cyrille. — 34. Réponse de saint Cyrille d'Alexandrie à Atticus. — 35. Premières années de l'épiscopat de saint Cyrille. Calomnies. — 36. Réfutation des calomnies novatiennes contre saint Cyrille. — 37. La vérité historique sur saint Cyrille. — 38. Isidore de Péluse. — 39. Saint Nil, abbé du Sinaï. — 40. Élection de Synesius à l'épiscopat. — 41. Épiscopat de Synesius. — 42. Lettre de Synesius à saint Cyrille. — 43. Inscription du nom de saint Chrysostome sur les diptyques d'Alexandrie. Fin du schisme.

§ I. Décrets de saint Zozime.

Notice de saint Zozime, d'après le Liber Pontificalis.

1. « Zozime, dit le *Liber Pontificalis*, était grec d'origine. Son père se nommait Abraham. Il siégea un an, huit mois et vingt et un jours. Il fit plusieurs règlements de discipline ecclésiastique. Il décréta que les diacres porteraient sur le bras gauche le pallium de lin ; il étendit à toutes les paroisses la faculté de bénir le cierge pascal le samedi saint; il défendit aux clercs l'entrée des lieux publics de rafraîchissements, et leur prescrivit de ne prendre leurs repas que dans les maisons des fidèles, s'ils ne pouvaient le faire dans une demeure cléricale. Il fit à Rome une ordination au mois de décembre, et imposa les mains à dix prêtres, trois diacres et huit évêques destinés à diverses églises. Il reçut la sépulture près du corps du bienheureux martyr Laurent, sur la voie Tiburtina, le VII des calendes de janvier (26 décembre). Après lui, le siége épiscopal demeura vacant onze jours. »

Octroi du manipule de lin aux diacres. Résistance de quelques prêtres.

2. Le décret relatif au manipule de lin, ou pan de l'*orarium* (étole), que les diacres devaient porter sur le bras gauche, renouvelait un privilége qui leur avait déjà été accordé par saint Sylvestre I. Durant les trois premiers siècles, les prêtres seuls avaient eu le droit de porter l'*orarium* et la *mappa* ou manipule de lin ; ceux des diacres étaient en laine. Il paraît que l'extension de cette faveur au ministère diaconal avait soulevé des résistances de la part des prêtres, puisqu'il était besoin d'un nouveau décret pour la confirmer. Peut-être faut-il

rapporter à cet incident une sourde révolte qui se manifesta parmi le sacerdoce romain contre le nouveau pontife. Un certain nombre de prêtres quittèrent la ville éternelle et allèrent à Ravenne protester près de l'empereur Honorius contre l'autorité de saint Zozime. Ce recours schismatique à l'intervention du pouvoir civil rappelait les traditions ariennes, et créait à Rome un précédent que les révoltés de l'avenir ne devaient que trop imiter. Il serait intéressant pour l'histoire de connaître à fond cet épisode obscur, dont le *Liber Pontificalis* n'a pas même fait mention. Nous reproduisons le seul document qui y soit relatif. C'est une lettre adressée par le nouveau pontife aux délégués qu'il avait envoyés lui-même à Ravenne, afin d'y prévenir le mauvais effet de la démarche des rebelles. « Notre frère, le prêtre Archidamus, dit Zozime, nous a rendu compte du favorable accueil que vous avez trouvé à la cour de l'empereur (*ad comitatum*), et du mépris avec lequel on a traité les téméraires qui ont osé, malgré la défense expresse des saints canons, y traduire notre autorité pontificale. Déjà nous avions adressé à ces rebelles, en réponse à leurs lettres injurieuses, une sentence d'excommunication. Mais elle ne put être remise aux mains des coupables, parce que l'indignation publique les avait forcés de quitter Rome. Nous vous la transmettons ici, afin que vous la leur fassiez parvenir. En vertu de notre autorité apostolique et par ce décret signé de notre main, nous déclarons ces perturbateurs du repos de l'Église séparés de la communion du saint-siége. Quant à ceux qui auraient prêté directement ou indirectement leur concours à cette révolte criminelle, votre charité devra se renseigner très-exactement sur leur compte, et à votre retour nous prendrons à leur égard les mesures de prudence nécessaires. Donné le v des nones d'octobre (3 octobre 418) sous le consulat XII[e] d'Honorius et VIII[e] de Théodose augustes[1]. » Telle est l'unique trace qui nous soit restée de cette tentative de schisme. Elle devait se renouveler bientôt sous le successeur immédiat de Zozime.

Bénédiction du cierge pascal. Bap-

3. La teneur du décret relatif à la bénédiction du cierge pascal, le samedi saint, prouve qu'antérieurement la basilique de Latran

[1] S. Zozim., *Epist.* XIV; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 679.

avait seule à Rome le privilége de cette cérémonie symbolique. En l'accordant à toutes les paroisses, Zozime s'accommodait aux besoins nouveaux que la diffusion du christianisme avait fait naître. Une seule église, quelque vaste qu'elle fût, ne pouvait contenir la foule immense des fidèles qui assistaient aux solennités de la Pâque. Jusque-là, le baptême solennel n'avait été conféré qu'au baptistère pontifical. Le cierge pascal, formé de la cire la plus pure et béni avec cette magnifique formule liturgique transmise jusqu'à nous depuis la plus haute antiquité, illuminait seul la piscine où les catéchumènes venaient, en cette nuit sainte, se plonger dans l'eau régénératrice. L'extension à toutes les églises paroissiales de Rome du privilége de bénir le cierge pascal supposait donc nécessairement le droit corrélatif de conférer le baptême solennel, le samedi saint. Un détail liturgique digne d'intérêt se rattache à cette mesure du pape Zozime. L'année 417 terminait le cycle lunaire décennovennal dont on se servait pour fixer le jour de Pâque. Les évêques d'Occident, peu familiarisés avec le mécanisme du comput ecclésiastique, se trompèrent de date et, au lieu d'observer la loi de l'embolisme ordinaire [1], célébrèrent la solennité pascale le VIII des calendes d'avril (25 mars), tandis qu'elle tombait réellement cette année le X des calendes de mai (22 avril). Un miracle vint les tirer d'erreur et confirmer l'authenticité du véritable calcul. Voici en quels termes, vingt-six ans plus tard, Paschasinus, évêque de Lilybée et légat du saint-siége au concile de Chalcédoine, transmettait le récit de cet épisode à saint Léon le Grand. « Il y a, au sommet des montagnes de Sicile, parmi les épaisses forêts qui les recouvrent, un petit village nommé Meltinas, habité par de fervents chrétiens qui y ont bâti une modeste église. L'eau manque, à la hauteur où ce village est situé. Cependant, la nuit de Pâque, le baptistère de la pauvre église se remplit de lui-même, bien qu'il n'y ait ni canal, ni tuyau, ni aqueduc, ni aucune source voisine. Après que le baptême a été administré au petit nombre de catéchumènes qui s'y trouvent, l'eau disparaît

tême solennel du samedi saint.

[1] Sigebert. Gemblac., *Chronic.*, ann. 417; *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 76.

d'elle-même, sans avoir aucune décharge. Or, cette année-là, sous le pontificat du très-bienheureux pape Zozime, mon maître de sainte mémoire, comme on avait anticipé par erreur la solennité pascale, après qu'on eut récité les leçons accoutumées en cette nuit sainte, le prêtre de Meltinas se rendit au baptistère et attendit que l'eau miraculeuse vînt à l'ordinaire le remplir. La nuit tout entière s'écoula, le jour parut, et l'eau sainte ne vint pas. Les catéchumènes durent se retirer sans avoir reçu le baptême. Mais la nuit du samedi au dimanche 22 avril, véritable date de la Pâque de cette année, les fonts sacrés se remplirent d'eau à l'heure convenable, et ce miracle éclatant confirma l'authenticité du vrai calcul. Je tiens ces détails du saint et vénérable frère le diacre Libanius qui en fut témoin oculaire, et c'est sous son attestation que je les adresse à votre béatitude apostolique [1]. »

Interdiction aux clercs de tenir ou de fréquenter les hôtelleries.

4. Le décret de Zozime concernant l'interdiction pour les clercs de prendre leurs repas dans les établissements publics (*ut nullus clericus poculum in publico propinaret*) avait déjà été formulé par le quatrième concile de Carthage. Le pape l'étendit à l'Église universelle, et dès lors il prit place dans le *Corpus juris*, avec la réserve formelle du cas de nécessité, comme est celle d'un voyage : *nisi necessitatis causa in itinere.* La mesure fut complétée par la défense absolue faite aux clercs de tenir des établissements de ce genre : *Clericis quoque non licet cauponam exercere.* Ce dernier règlement, dans l'état actuel de nos mœurs, paraîtrait superflu ; mais, au v[e] siècle, les clercs inférieurs étaient encore souvent choisis parmi les hommes mariés, dont la vie d'ailleurs était exemplaire et la conduite édifiante. Plusieurs d'entre eux exerçaient des professions vulgaires. A mesure que l'Église put librement recruter ses ministres dans tous les rangs de la société et pourvoir elle-même à leur subsistance, il convenait d'élever aussi les obligations de la cléricature, pour la maintenir de plus en plus digne du respect des peuples.

[1] Paschasin., *Epist. ad S. Leon. Magn.; Patr. lat.*, tom. LIV, col. 609.

§ II. Condamnation des Pélagiens.

5. Le court pontificat de saint Zozime fut entièrement absorbé par deux questions considérables : l'une dogmatique, celle du pélagianisme qui agitait l'Orient et l'Occident, et mettait en péril l'intégrité de la foi dans tout l'univers catholique ; l'autre disciplinaire et purement locale, qui intéressait la hiérarchie ecclésiastique des Gaules et les traditions relatives aux origines de la foi dans notre patrie. Pélage avait, on se le rappelle, adressé d'Orient au pape saint Innocent I un mémoire justificatif qui ne parvint à Rome qu'après l'installation de Zozime. Quelques fragments nous en ont été conservés par saint Augustin. « On me reproche, disait l'hérésiarque, de nier l'efficacité du baptême administré aux enfants, et la nécessité pour tous de participer aux mérites de la rédemption du Christ, s'ils veulent parvenir au royaume des cieux. On me fait un crime d'enseigner qu'il est possible à l'homme d'éviter le péché sans le secours de Dieu et par les seules forces d'un libre arbitre qui n'a nul besoin de l'*adjutorium* de la grâce. Cette lettre me justifiera, j'espère, aux yeux de votre béatitude. J'y déclare ma croyance purement et simplement. Je dis que notre libre arbitre est entier soit pour le bien soit pour le mal, et que ce libre arbitre est toujours aidé dans toutes les bonnes œuvres par le secours divin. Je dis que la puissance du libre arbitre appartient également à tous les hommes, sans distinction de chrétiens, juifs ou gentils. Chez tous également, et par nature, le libre arbitre subsiste ; chez les chrétiens seuls il est aidé par la grâce. Dans les autres, la liberté est nue et désarmée pour le bien, dans les chrétiens elle est fortifiée par le secours du Christ. Qu'on veuille bien lire une lettre adressée par moi au saint évêque de Nole, Paulin, il y a douze ans [1] ; elle a été publiée ainsi

Mémoire justificatif de Pélage au pape.

[1] Nous n'avons plus cette lettre de Pélage à saint Paulin. Saint Augustin, qui l'avait lue, nous apprend qu'elle roulait presque exclusivement sur les forces naturelles du libre arbitre, et qu'elle glissait sur la question de la grâce, comme si l'auteur eût également craint d'en passer le nom sous silence et d'en affirmer le dogme *Christianam vero gratiam tanta brevitate*

qu'une autre que j'écrivais naguère en Orient à la vierge Démétriade [1]; enfin qu'on se reporte à mon dernier ouvrage sur le libre arbitre [2] que les controverses actuelles m'ont forcé de publier, et l'on se convaincra de la mauvaise foi de mes adversaires. Presque à chaque ligne j'y professe la doctrine parallèle du libre arbitre et de la grâce. On m'accuse de refuser le baptême aux enfants, c'est une calomnie non moins manifeste. Je la repousse de toute mon énergie. Jamais je n'ai enseigné ni cru qu'on pût arriver au royaume des cieux sans la rédemption du Christ. Et qui donc serait assez ignorant de la doctrine évangélique pour sou-

perstringit, ut nihil aliud videatur quam eam tacere timuisse. (S. August., *De gratia Christi,* cap. xxxv; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 378.)

[1] Nous avons parlé au chapitre précédent, n° 96, de la lettre de Pélage à Démétriade. Elle nous a été conservée, et fut longtemps attribuée à saint Jérôme par une tactique des pélagiens qui voulaient plus tard mettre leurs erreurs sous le patronage d'un père de l'Église. (Cf. *Patr. lat.,* tom. XXX, col. 15-45.) « J'ai lu cette lettre, dit saint Augustin. Elle est écrite avec tant d'artifice qu'elle me fit illusion. Ce fut plus tard, et par les autres écrits du même auteur, que je compris l'équivoque pélagienne, consistant à parler de la grâce tout en ruinant les bases de ce dogme. » *Istam sane legi, mihique pene persuaserat hanc illum gratiam, de qua quæstio est, confiteri. Sed cum in manus meas et alia venissent, quæ posterius latiusque conscripsit, vidi quemadmodum potuerit etiam illic gratiam nominare, sub ambigua generalitate quid sentiret abscondens, gratiæ tamen vocabulo frangens invidiam, offensionemque declinans.* (S. August., *De grat. Christi,* cap. xxxvii, tom. cit.)

[2] Nous n'avons plus cet important traité de Pélage. Il se divisait en quatre livres. Quelques courts fragments en ont été conservés par saint Augustin, qui les cite dans son livre *De gratia Christi.* Ils se trouvent réunis tom. XLVIII, *Patr. lat.*, col. 611-613. L'hérésiarque, dans cette production comme dans toutes les précédentes, avait eu grand soin de maintenir son ambiguité favorite. Il parlait de la grâce, mais sans la définir, laissant à ses disciples le soin de l'expliquer selon la formule de la secte, c'est-à-dire de la loi et de la doctrine chrétienne que Dieu avait ajoutée comme secours aux forces de la nature. Tel est le jugement porté de ce livre par saint Augustin: *Quatuor sunt libri operis hujus et hos legi... Sed in his etiam quæcumque pro gratia videtur dicere, qua juvamur ut declinemus a malo bonumque faciamus, ita dicit, ut nullo modo a verborum ambiguitate discedat quam discipulis sic possit exponere, ut nullum auxilium gratiæ credant, nisi in lege et doctrina... Sed hoc adjutorium legis atque doctrinæ etiam propheticis fuisse temporibus, adjutorium autem gratiæ, quæ proprie gratia nuncupatur, in Christi arbitratur esse exemplo; quod nihilominus ad doctrinam pertinere perspicitis, quæ nobis evangelica prædicatur.* (S. August., *De gratia Christi,* cap. xli, tom. cit.)

tenir de pareils blasphèmes? Qui serait assez impie, assez cruel pour bannir les enfants du royaume céleste, en les privant du bonheur de la régénération dans le Christ, en les empêchant de renaître pour une immortalité certaine, eux que leur naissance condamne à l'incertitude de leur sort futur? » Tels étaient les principaux passages de l'apologie pélagienne. Le pape Zozime en fit immédiatement transmettre une copie à saint Augustin. « Quand je la lus pour la première fois, dit l'évêque d'Hippone, j'éprouvai un vif sentiment d'allégresse. Il me semblait que Pélage avait toujours été orthodoxe, ou du moins qu'il l'était redevenu [1]. » Si le génie d'Augustin, familiarisé depuis tant d'années avec les ruses du pélagianisme, fut lui-même ébloui par l'apparente orthodoxie de l'hérésiarque, les théologiens d'Italie demeurés jusque-là en dehors de la controverse devaient à plus forte raison s'y laisser prendre. Le mémoire justificatif était accompagné d'un *libellus fidei* ou profession de foi, en vingt-six articles rédigés avec non moins d'habileté circonspecte et cauteleuse. « Nous confessons et croyons, disait Pélage, qu'il n'y a qu'un seul baptême; nous tenons pour certain que ce sacrement doit être administré avec les mêmes paroles soit aux enfants, soit aux adultes. Nous anathématisons les blasphémateurs qui prétendent que Dieu a donné aux hommes certains commandements qu'il leur est impossible de pratiquer. Nous professons l'existence du libre arbitre, mais nous disons qu'il a toujours besoin du secours de Dieu; nous condamnons également et ceux qui soutiennent, comme Manès, que l'homme ne saurait éviter le péché, et ceux qui, avec Jovinien, affirment que l'homme ne pèche jamais. Nous disons que l'homme a toujours le pouvoir soit de pécher, soit de ne pécher point, parce qu'il conserve toujours l'usage de son libre arbitre. Telle est, très-bienheureux pape, la foi que nous avons apprise au sein de l'Église

[1] *Romam misit ad beatæ memoriæ papam Innocentium, et quoniam in corpore eum non invenerunt, sancto papæ Zozimo datæ sunt (litteræ) atque ad nos inde directæ.* (S. August., *De peccat. original.*, nº 19; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 394.) *Ita ut etiam nos cum primum ea legimus, recta vel correcta propemodum gauderemus.* (*Ibid.*, nº 20.)

catholique, telle est la dotrine que nous avons toujours professée et que nous professons encore. S'il m'est arrivé par ignorance ou par témérité d'errer en quoi que ce soit, je n'ai qu'un désir, c'est d'en être repris par vous qui tenez la foi et le siége de Pierre. Si au contraire cette déclaration confessionnelle reçoit l'approbation de votre autorité apostolique, ce sera à mes adversaires de reconnaître leur ignorance, leur mauvaise foi, ou leur propre hétérodoxie [1]. »

Arrivée de Cœlestius à Rome.

6. Retranché derrière ce rempart de déclarations hypocrites et de réticences calculées, Pélage attendait en Orient le résultat de ses intrigues. Il n'avait garde d'affronter en personne le grand jour d'une discussion publique en face du saint-siége, au centre même de la catholicité. Pour mieux s'assurer le succès, il était allé se jeter aux pieds du nouveau patriarche de Jérusalem. Praïlus l'invita tout d'abord à quitter la Palestine. Pélage y consentit, et rétracta formellement en sa présence tous les chefs de son hérésie. Le patriarche informa Zozime de cette conversion inattendue : il témoignait dans ses lettres une joie sincère et une pleine confiance aux marques de repentir de l'hérésiarque. Tout semblait donc concourir au triomphe de Pélage. Un dernier auxiliaire lui vint inopinément, du côté où il pouvait le moins l'attendre. Son disciple Cœlestius, moins circonspect que le moine breton, mais également capable de toutes les sortes de parjures, n'avait pas hésité à se rendre à Rome. Depuis son brusque départ de Carthage, en 411, à la suite de l'appel interjeté par lui au saint-siége [2], Cœlestius avait couru les fortunes les plus diverses. Ordonné prêtre à Éphèse, il avait trouvé dans cette ville des auditeurs favorables, et s'était créé un assez grand nombre de partisans. L'ambition lui vint de porter à Constantinople sa propagande impie. Le patriarche byzantin Atticus, successeur de saint Jean Chrysostome, n'était rien moins qu'un habile théologien. Cœlestius espérait se servir de lui, comme Pélage de Jean de Jérusalem. Mais Atticus, malgré l'irrégularité de sa promotion épiscopale [3], était sincèrement attaché

[1] Pag., *Libellus fidei ad Innocent.; Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 488-491. — [2] Livre précédent, n° 87. — [3] Cf. chapitre I de ce vol., pag. 4-5.

à l'orthodoxie : il s'efforçait de racheter par un zèle et une piété sincères ce qui lui manquait du côté de la science, et de faire oublier par une vieillesse sainte les commencements équivoques de son pontificat. Les manœuvres de Cœlestius échouèrent complétement près de lui. Atticus réunit à Constantinople un synode où il condamna solennellement le sectaire, et le fit bannir de Byzance par l'autorité de la régente Pulchérie (juin 417) [1]. Trois anathèmes pesaient maintenant sur le prêtre hérétique : le premier avait été fulminé à Carthage, en 411 ; le second, du haut de la chaire apostolique, par le pape saint Innocent I. Il y aurait eu de quoi intimider une nature moins entreprenante et décourager un génie moins astucieux. Mais Cœlestius était digne d'avoir Pélage pour maître. La sentence du concile de Carthage devait selon lui passer comme non avenue, puisqu'il l'avait frappée lui-même d'un appel au saint-siége; celle d'Innocent I, portée contre un absent, n'avait pas plus de valeur; enfin celle de Constantinople, répétition des deux précédentes et formulée par un patriarche et des évêques grecs qui n'avaient pu comprendre ses explications latines, ne méritait même pas qu'on en parlât. Confiant dans un pareil système de défense, Cœlestius ne craignit pas de se rendre à Rome, où il se présenta pour y purger, disait-il, son appel de l'an 411. Il comptait d'ailleurs quelques amis influents au sein du clergé de la ville éternelle, entre autres le prêtre Sixte, par le crédit duquel il espérait tout obtenir.

[...]tation de Cœlestius dans la basilique de Saint-Clément.

7. Telle était la situation lorsque le pape Zozime ouvrit, dans la basilique de Saint-Clément (septembre 417), un synode spécialement convoqué pour l'examen de l'affaire. Cœlestius y comparut en personne. «Condamnez-vous, lui demanda le pape, toutes et chacune des propositions que le mémoire du diacre Paulin vous accusait de soutenir [2], et qui ont été anathématisées par le concile de Carthage ? — Je les condamne et je les anathématise, répondit Cœlestius. — Vous connaissez les lettres apostoliques adressées aux évêques d'Afrique par Innocent, notre prédécesseur de bien-

[1] Patr. lat., *De synodis habitis in causa pelagianor.*, tom. XLVIII, col. 338.
[2] Cf. chapitre précédent, n° 87.

heureuse mémoire? — Je les connais, dit Cœlestius. — Condamnez-vous les propositions qui y ont été censurées, et dont vous êtes accusé d'être l'auteur? — Je condamne ces propositions, répondit Cœlestius, et je les anathématise dans le sens où le pape Innocent de bienheureuse mémoire les a censurées. — Condamnez-vous en général tout ce que l'Église condamne, et croyez-vous tout ce qu'elle enseigne? — Oui, reprit Cœlestius. — Une dernière fois le pape ajouta : Qu'on lise toutes les propositions hérétiques énumérées dans le mémoire du diacre Paulin. — Après cette lecture, saint Zozime demanda encore à Cœlestius : Condamnez-vous toutes et chacune de ces propositions? — Je prouverai, quand on voudra, répondit Cœlestius, que le diacre Paulin qui articule contre moi tous ces griefs est lui-même un hérétique. — Vous n'êtes pas ici pour accuser le diacre Paulin; la pureté de sa foi nous est connue, dit le pape. N'égarez donc point la discussion sur un terrain étranger. Encore une fois, condamnez-vous toutes les propositions qui sont données comme votre doctrine par le mémoire du diacre Paulin, et toutes les autres du même genre que la voix publique vous prête? — Je les condamne, dit Cœlestius [1]. » — Cette rétractation explicite, prononcée d'un ton de sincérité parfaite, combla de joie le pape et les évêques. Quelques jours après, on apportait à Rome l'apologie de Pélage, sa profession de foi et les lettres du patriarche de Jérusalem, Praïlus, qui les accompagnaient. Maître et disciple condamnaient simultanément les erreurs qu'on leur reprochait d'enseigner. Comme à Diospolis, hérésie et hérésiarques disparaissaient pour faire place à des fils soumis de l'Église, professant sa véritable doctrine et respectant l'intégrité de sa foi. Cœlestius profita des favorables dispositions de l'assemblée pour demander au pape, en son nom et au nom de Pélage, de vouloir bien les relever de l'excommunication portée contre eux par saint Innocent I. « Non, répondit Zozime. On ne saurait apporter trop de maturité dans une cause si grave. Vos accusateurs seront cités à comparaître, dans un délai de deux mois, au tribunal

[1] Paulin. Mediol., *Libellus adversus Cœlestium: Patr. lat.*, tom. XX, col. 711-716.

de ce siége apostolique. Vous serez confronté avec eux ; c'est alors seulement que la sentence pourra être portée en pleine connaissance de cause [1]. » Cœlestius déposa alors une plainte juridique contre les évêques Héros d'Arles et Lazare d'Aix, sur lesquels il voulait faire retomber tout l'odieux des accusations gratuites et calomnieuses dont Pélage et lui avaient été l'objet. Nous avons dit plus haut que ces deux évêques, nommés à leur siége respectif sous l'influence du *tyrannus* des Gaules Constantin, après qu'on eut chassé leurs prédécesseurs à main armée, n'avaient jamais été considérés à Rome comme de légitimes titulaires. La requête de Cœlestius fut admise, et le pape Zozime s'empressa de mander le résultat de cet examen préliminaire aux évêques d'Afrique.

Première lettre de Zozime aux évêques d'Afrique.

8. Dans une lettre adressée au métropolitain de Carthage Aurelius, il s'exprimait ainsi : « L'importance de l'affaire qui nous est soumise exige une enquête approfondie, afin que la balance ne soit pas plus légère que les objets qui y sont déposés. Cette maturité de jugement importe surtout à l'honneur et à l'autorité du siége apostolique, auquel les décrets de nos pères, par respect pour le très-bienheureux apôtre Pierre, ont attribué la solution définitive des causes majeures. Il nous faut donc redoubler de prières et de supplications pour que le Seigneur, par une grâce continuelle et un secours incessant, fasse découler de cette chaire, comme d'une source pure, la paix de la foi et l'union sans nuages de la société catholique. Le prêtre Cœlestius s'est présenté à notre tribunal, demandant à se justifier des accusations précédemment portées contre lui. Malgré les occupations multipliées qui absorbent notre sollicitude pastorale, nous n'avons pas voulu différer un seul jour de l'entendre. Le lieu de la réunion fut choisi dans la basilique de Saint-Clément, ce disciple de l'apôtre Pierre, qui sous un tel maître eut autrefois le bonheur d'abjurer ses erreurs anciennes pour embrasser la foi véritable qu'il devait sceller plus tard par le martyre. De tels souvenirs et un tel exemple nous paraissaient

[1] S. Zozim., *Epist.* II, n° 6; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 652.

propres à faire impression sur l'esprit de Cœlestius. Introduit en notre présence, il fut donné lecture de la profession de foi orthodoxe qu'il avait d'avance signée et que nous vous transmettons [1]. A plusieurs reprises nous lui avons demandé si cette déclaration catholique exprimait bien sa véritable pensée, s'il croyait réellement de cœur les formules qu'il avait sur les lèvres : ses réponses furent toutes affirmatives. Dieu seul peut lire au fond des consciences et savoir ce qu'il y a de vrai dans ses protestations. Une circonstance éveille en nous des soupçons en sens divers. Lorsque, dans les précédents conciles de Carthage, vous eûtes à juger Cœlestius, les erreurs dogmatiques soumises à votre censure lui étaient reprochées par des lettres accusatrices d'Héros et de Lazare. Nous avons interrogé Cœlestius sur ce point. Il nous a répondu que jamais il n'avait eu occasion de leur parler de ces matières ; qu'il ne les connaissait pas même de vue, avant la rédaction du mémoire composé par eux contre lui ; que depuis il les avait rencontrés fortuitement et qu'Héros lui avait témoigné le regret de s'être laissé surprendre à son égard par des témoignages malveillants. Il y aurait donc lieu d'examiner la situation de ces deux évêques, pour savoir jusqu'à quel point leur déposition pourrait être canoniquement admise contre des absents, qu'ils accusent seulement par lettres et avec lesquels ils n'ont jamais été confrontés. Or il est notoire qu'Héros et Lazare, au mépris des saints canons, et malgré la résistance du clergé et du peuple, ont été, à la suite de leurs brigues, tumultueusement intronisés dans les églises d'Aix et d'Arles, où ils avaient été jusque-là inconnus. Il est notoire qu'ils ont depuis abdiqué leur titre, et que le siége apostolique leur a retiré tout pouvoir et toute juridiction dans leurs églises, en tenant compte cependant du repentir dont ils ont plus tard donné la preuve. Tel est actuellement l'état de la question. Ces évêques absents formulent une accusation d'hérésie contre un prêtre qui vient se constituer à notre tribunal, fait devant

[1] Nous n'avons plus cette profession de foi, ou *libellus fidei*, de Cœlestius. Il est vraisemblable qu'elle était conçue dans les termes captieux que Pélage avait donnés à la sienne.

nous profession explicite de la foi catholique, et demande à être mis en face de ses accusateurs. Nous avons cru devoir ne rien précipiter dans une affaire aussi grave ; nous ne voulons prononcer la sentence qu'après que votre sainteté aura pu prendre connaissance des protestations de Cœlestius. Ceux donc qui persisteraient à croire que la rétractation de ce prêtre n'est pas sincère et qu'elle cache des réticences calculées, auront à se présenter avec leurs preuves à notre tribunal dans l'intervalle canonique de deux mois, afin qu'après cette dernière épreuve tous les doutes puissent être éclaircis. En attendant, j'ai averti Cœlestius et tous les prêtres qui assistaient au synode du danger que présentent ces controverses spéculatives, ces luttes de paroles qui procèdent d'une vaine curiosité, et sont moins propres à édifier qu'à détruire, alors que chacun songe à faire briller son esprit ou son éloquence. Je leur ai rappelé l'oracle divin : *In multiloquio non deerit peccatum* [1], et la prière du saint roi David [2] : *Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiæ labiis meis* [3]. »

Deuxième lettre de Zozime aux évêques d'Afrique.

9. Cette première lettre pontificale relative à l'incident de Cœlestius fut bientôt suivie d'une seconde également adressée au métropolitain de Carthage, pour informer les évêques d'Afrique de la rétractation de Pélage. « Voici, écrivait Zozime, que nous recevons de l'évêque Praïlus, successeur de Jean de Jérusalem, des lettres où il se porte garant de la bonne foi du moine breton. Pélage lui-même nous adresse une rétractation explicite dans laquelle, sans détour, sans réticence, il condamne toutes les erreurs qui lui ont été reprochées et proclame son adhésion à la foi catholique. J'ai fait donner lecture de ces documents dans une réunion publique des prêtres de Rome. Que n'avez-vous pu, frères bien-aimés, assister à cette séance solennelle ! Quelle joie sincère, quelle allégresse, quelles actions de grâces rendues à Dieu pour une rétractation si inespérée ! Des larmes coulaient de tous les yeux. On gémissait de la calomnie qui avait pu atteindre ces enfants soumis de l'Église. Pélage et Cœlestius reconnaissent explicite-

[1] *Prov.*, x, 19. — [2] *Psalm.* CXL, 3. — [3] S. Zozim., *Epist.* II ; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 649-654.

ment la nécessité de la grâce et du secours de Dieu. « Si quelqu'un, dit Pélage, a la prétention sans la grâce de concevoir un bon mouvement, une aspiration sainte, qu'il demeure frappé de l'anathème porté par Notre-Seigneur contre les blasphémateurs de l'Esprit-Saint [1]. » Je crains que Pélage n'ait été gratuitement diffamé près de vous par Héros et Lazare. N'avez-vous donc pas été instruits, frères bien-aimés, des antécédents de ces deux fauteurs de discordes, véritables ouragans déchaînés sur l'Église? Ils ont déjà subi une condamnation de ce siége apostolique qui les a retranchés de la communion. Voici en quelques mots leur histoire. Lazare, dont la calomnie semble être le métier de prédilection, était encore simple prêtre lorsque déjà il poursuivait avec un acharnement diabolique, devant les synodes d'Italie et des Gaules, notre frère Brictio, évêque de la cité des Turones (Tours). En dernier lieu, dans le concile provincial de Taurinum (Turin), à la requête de Proculus de Marseille, il fut solennellement flétri comme calomniateur [2]. Plus tard, l'usurpateur Constantin força Proculus à conférer l'ordination épiscopale à ce prêtre indigne. Le tyran le fit asseoir sur le siége d'Aix, malgré la résistance des fidèles de cette église, et Lazare fut porté ainsi sur un trône encore inondé du sang du légitime titulaire. Cette ombre d'épiscopat dura autant que son ombre d'empereur. Après la chute du tyran, Lazare prit le parti d'abdiquer, condamnant ainsi lui-même sa propre intrusion. L'élévation d'Héros au siége d'Arles fut en tout semblable ; mêmes violences de la part du tyran qui l'y porta, émeutes populaires, massacre des fidèles, emprisonnement ou exil des prêtres, intrusion soutenue par la terreur, enfin même dénoûment,

[1] Matth., XII, 31.

[2] Nous avons raconté en détail l'histoire de Brictio ou saint Brice, tom. XI, pag. 88-91. Le concile provincial de Turin, auquel le pape saint Zozime fait allusion, se rapporterait, suivant la conjecture du P. Labbe, à l'année 397. (Labbe, *Concil.*, tom. II, col. 1155.) Mais cette date n'est rien moins que certaine, et les savants hésitent pour la fixer dans un intervalle qui s'étend jusqu'aux premières années du v[e] siècle (397-405). Quoi qu'il en soit, les actes de ce concile ne nous sont point parvenus en entier, et les huit canons qui nous en restent ne font aucune mention de Brictio ni de son accusateur Lazare.

même abdication à la chute de Constantin. Il ne serait pas étonnant que de tels hommes eussent essayé en ces derniers temps contre le laïque Pélage, jusqu'ici connu par la régularité de sa vie religieuse, le système de calomnies qu'ils ont poursuivi tant d'années contre le saint évêque Brictio notre frère. En tout cas, Pélage et Cœlestius, l'un en personne, l'autre par ses écrits, sont maintenant en instance près du siége apostolique pour y produire leur justification. Où se cachent donc Héros et Lazare? Pourquoi ne viennent-ils pas soutenir leurs accusations précédentes? Timasius et Jacobus, ces deux jeunes romains qui ont déféré à votre censure de prétendus écrits de Pélage, devraient de même comparaître. Si les accusateurs se désistent, la présomption est tout entière en faveur des accusés. Héros et Lazare n'ignorent pas que votre dilection a remis le jugement de cette grave affaire au siége apostolique; comment donc ne s'empressent-ils pas d'accourir? Quand il s'agit de briguer des évêchés et de capter des votes, ils traversent les mers, ils affrontent le péril des plus longs voyages; et maintenant qu'il est question de l'honneur de deux accusés, ces dénonciateurs se tiennent tranquillement au fond de leur retraite; un déplacement les gênerait! L'Orient, l'Afrique, la catholicité tout entière sont dans l'agitation, l'inquiétude et l'attente. Ce sont eux qui ont signalé et peut-être déchaîné l'orage; maintenant que la tempête éclate, ils se dissimulent et gardent le silence. Cependant tous nous devons comparaître un jour au tribunal de Jésus-Christ; nul ne saura décliner alors le jugement souverain du Seigneur[1]! »

Portée des deux lettres pontificales.

10. Les deux lettres du pape Zozime nous font parfaitement apprécier la difficulté de la situation. Héros et Lazare, dont la réputation était si mauvaise en Occident, n'avaient nulle envie d'y reparaître. Les antécédents de ces deux évêques, si défavorables qu'ils fussent, n'avaient au fond rien à faire dans la controverse dogmatique engagée. Il était question de savoir si Pélage et Cœlestius maintenaient leur système erroné sur la grâce, ou si leur rétractation était sincère. Pour juger une cause aussi difficile, il

[1] S. Zozim., *Epist.* III; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 654-661 pass.

eût fallu que leurs accusateurs fussent confrontés avec eux, ou du moins que tous les écrits du moine breton et de Cœlestius son disciple eussent été remis à l'examen du saint-siége. En droit, comme le disait Zozime, l'abstention des accusateurs formait présomption en faveur des accusés. En fait, les documents qui pouvaient éclairer l'opinion des juges manquaient complétement; et le souverain pontife n'avait entre les mains que les professions de foi, en apparence orthodoxes, souscrites par Cœlestius et Pélage. Ces deux fourbes protestaient de leur adhésion pleine, entière, compléte, à la doctrine formulée par saint Innocent I dans son encyclique contre le pélagianisme. Ils condamnaient tout ce qui y était condamné; ils approuvaient tout ce qui y était approuvé, dans le sens même, disaient-ils, que le pontife avait entendu donner à sa parole. Ils déclaraient leur ferme volonté d'être et de demeurer fermement attachés d'esprit et de cœur à l'Église catholique, promettant de croire tout ce qu'elle enseigne et de corriger tout ce qu'elle trouverait de répréhensible dans leurs écrits. Cette attitude hypocrite, que les jansénistes devaient reprendre plus tard, était alors nouvelle. On n'avait pas encore vu à Rome d'exemple d'une pareille duplicité. Et cependant, l'absolution sollicitée dans de telles circonstances par Cœlestius et Pélage ne fut point accordée. C'est là, croyons-nous, une démonstration sans réplique de l'assistance divine qui ne cesse de présider aux jugements du siége apostolique. Toutes les présomptions de sincérité et de bonne foi se réunissaient en faveur des hérésiarques; leurs accusateurs n'osaient se montrer; les écrits compromettants que les deux sectaires avaient publiés soit en Palestine, soit dans les diverses autres provinces de l'Orient, étaient inconnus à Rome; le pape n'avait entre les mains que les témoignages réitérés de leur soumission apparente, et pourtant le pape ne leur accorda point l'absolution. Il suspendit la sentence; il laissa les choses en l'état; il fixa un délai; il pria et fit prier pour que la vérité se manifestât; il fit appel à quiconque pouvait avoir des révélations à produire, des preuves à présenter, des objections à émettre. Cette conduite pleine de sagesse, de modération, d'impartialité, était la mise en pratique des saints canons, dont le

siége apostolique est le gardien toujours vigilant, toujours attentif. Les canons ordonnent en effet que nul ne puisse être condamné ni relevé d'une condamnation ecclésiastique sans avoir été entendu soit en personne, soit dans ses moyens de défense, et confronté avec ses accusateurs. Or Pélage et Cœlestius, excommuniés aux divers conciles de Carthage et de Constantinople et frappés depuis par la sentence définitive de saint Innocent I, ne pouvaient, même après une rétractation sincère, être rétablis dans la communion catholique qu'autant que leurs premiers juges et leurs accusateurs personnels auraient été les uns consultés, les autres entendus. De plus, une constitution promulguée par Théodose et adoptée par le droit ecclésiastique, abrogeait les anciens délais fixés primitivement à neuf mois pour les appels à Rome, et les réduisait à deux mois même pour les provinces qu'on appelait alors « ultra-marines. » Le pape se conforme au pied de la lettre à chacune de ces prescriptions juridiques. Saint Augustin admirait la modération et la prudence du pape Zozime [1]. « Le miséricordieux pontife qui préside à la chaire apostolique, dit-il, au lieu de précipiter Cœlestius dans les abîmes que la présomption de cet hérétique creusait sous ses pas, voulut épuiser tous les moyens de le faire sincèrement revenir à résipiscence. Par les interrogations nettes et précises qu'il lui posa, il le contraignit à se lier lui-même, préférant retarder la sentence définitive plutôt que de rompre brusquement et sans retour. Cœlestius avait dit : Si par ignorance ou par surprise il m'est antérieurement échappé quelques erreurs, je les rétracte d'avance et me soumets à la correction que vous daignerez en faire. Le vénérable pape Zozime profita de cette déclaration pour amener l'orgueilleux hérétique à condamner les articles que le diacre Paulin de Milan lui avait reprochés, et à donner son adhésion aux lettres du bienheureux pontife Innocent. Cœlestius promit de condamner tout ce que le siége apostolique condamnerait; et cependant, Zozime ne jugea point à propos de le délier des nœuds de l'excommunication, mais, déclarant qu'il fallait attendre la réponse des

[1] S. August., *De peccato original.*, cap. VI, VII; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 388, 389.

évêques d'Afrique, il lui donna deux mois de délai pour réfléchir sérieusement au parti définitif qu'il voudrait prendre. »

Réponse des évêques d'Afrique.

11. La mansuétude dont les chefs du pélagianisme étaient en ce moment l'objet fut le signal d'une recrudescence d'orgueil et d'ostentation de la part de leurs disciples. « Ils semaient partout le bruit, dit encore saint Augustin, que le clergé de Rome réprouvait la doctrine du bienheureux Innocent, qu'il admettait l'orthodoxie du système pélagien et rejetait le dogme de la déchéance originelle. Ainsi, ajoute l'évêque d'Hippone, pendant que le siége apostolique, avec une admirable douceur, s'efforçait de ramener à la saine doctrine des hommes dont le génie mieux dirigé aurait pu rendre tant de services à l'Église, les sectaires ne rougissaient pas de calomnier la foi du siége apostolique. Mais j'en atteste tous les documents de la cause, j'en atteste la volumineuse correspondance échangée alors entre Rome et les évêques d'Afrique, j'en atteste le procès-verbal authentique de l'interrogatoire de Cœlestius par le pape en personne ; y a-t-il une seule parole de Zozime, un seul écrit tombé de sa plume, contraire au dogme de la déchéance originelle? Non, ce pontife de vénérable mémoire n'a jamais rien dit ni écrit de tel. Le pape Zozime s'en référait aux déclarations explicites de son prédécesseur Innocent ; il demandait à Cœlestius s'il y adhérait purement, simplement, du fond du cœur. Cœlestius répondait par des affirmations précises, énergiques, vingt fois répétées. Le pape Zozime mandait alors aux évêques africains ce premier acte de soumission, les priant de lui donner leur avis à ce sujet. Il tenait à ce que la province qui la première avait été témoin des ruses et des détours insidieux de l'hérésiarque, fût aussi la première consultée à propos d'une rétractation qui pouvait cacher encore quelque piége. La réponse des évêques d'Afrique fut accompagnée d'un exemplaire de chacun des écrits de Cœlestius et de Pélage. Dans notre pensée, il ne suffisait point avec des sectaires si artificieux d'une rétractation générale, d'une formule vague d'adhésion au rescrit du pape Innocent. Les deux hérétiques devaient désavouer en particulier chacune des propositions hétérodoxes répandues dans leurs ouvrages. Sans

cela, disions-nous, le poison caché dans leurs écrits passera, aux yeux des simples, pour avoir reçu l'approbation du siége apostolique. Au contraire, puisque Cœlestius est à Rome, puisque ses écrits vont être entre les mains du pape, rien ne sera plus facile que de se convaincre, par une expérience directe et irréfragable, ou de la sincérité de ce prêtre, s'il rétracte ce qu'il y a de condamnable dans ses écrits, ou de sa mauvaise foi et de sa fourberie, s'il refuse cette rétractation [1]. »

Canon du concile de Carthage contre Pélage et Cœlestius.

12. La réponse de l'épiscopat africain au pape fut rédigée sous forme de lettre synodale, par un concile de deux cent quatorze évêques, tenu vers le mois de novembre 417. A l'unanimité des suffrages, cette imposante réunion avait adopté le canon suivant : « Nous déclarons que la sentence portée par l'évêque de Rome Innocent, de bienheureuse mémoire, contre Pélage et Cœlestius, subsistera dans toute sa rigueur jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grâce de Jésus-Christ nous aide non-seulement pour connaître mais encore pour pratiquer la justice en chacune de nos actions, en sorte que, sans cette grâce, nous ne pouvons avoir, penser, dire ou faire rien qui appartienne à la véritable piété. » Nous n'avons plus le texte même de la lettre synodale, dont saint Augustin nous fait d'ailleurs suffisamment connaître le sens général. Elle fut portée à Rome par Marcellinus, sous-diacre de l'Église de Carthage. Paulin de Milan profita de ce message pour s'excuser, près du pape Zozime, de ne pas se présenter à Rome afin d'y soutenir l'accusation que six ans auparavant il avait formulée à Carthage même contre l'hérésiarque. « Cœlestius, disait-il, a abandonné l'appel qu'il avait interjeté au saint-siége, en 411. Je n'ai plus d'intérêt particulier dans une affaire qui est devenue celle de toute l'Église. Permettez-moi donc seulement de rendre grâces à votre béatitude apostolique de la solennelle approbation que vous avez daigné accorder à ma doctrine, quand, dans l'interrogatoire de Cœlestius, vous avez prononcé cette parole : Il ne s'agit point de mettre en doute l'orthodoxie du diacre Paulin ; elle nous est assez

[1] S. August., *Contra Epist. pelagian. ad Bonifac. pap.*, lib. II, cap. III; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 574, 575.

connue. Condamnez-vous les propositions qu'il vous reproche d'avoir enseignées? — Tel est, en effet, seigneur et pape vénérable, le magnifique privilége de l'Église apostolique. Jamais la foi n'y peut être attaquée sans que les docteurs de mensonge ne soient découverts et punis, en sorte que leur mauvaise doctrine est aussitôt extirpée dans sa racine, s'ils la rétractent, et au contraire eux-mêmes tombent frappés du glaive spirituel, s'ils persistent dans l'erreur [1]. »

Troisième lettre de Zozime aux évêques d'Afrique.

13. Les évêques d'Afrique avaient pu craindre un instant que la bonne foi du souverain pontife n'eût été surprise par les hypocrites déclarations des deux hérésiarques. Leur lettre synodale exprimait respectueusement cette appréhension. Zozime s'empressa de les rassurer par le rescrit suivant : « La tradition de nos pères attribue au siége apostolique une autorité tellement absolue dans l'Église que nul n'a le droit de réformer son jugement. Cette règle canonique a toujours été observée ; la sainte antiquité non moins que la discipline actuelle sont unanimes à proclamer la puissance de l'apôtre Pierre, à qui Jésus-Christ Notre-Seigneur a conféré le privilége de lier ou de délier. Ce privilége appartient par droit d'héritage aux successeurs du prince des apôtres. Pierre continue toujours à porter la sollicitude de toutes les églises, mais il veille avec un soin particulier sur le siége de Rome qui est le sien propre; il ne souffre ni défaillance ni incorrection dans les jugements doctrinaux émanés de la chaire qu'il a honorée de son nom, et constituée sur des fondements inébranlables. Quiconque se heurte à cette pierre, s'y brisera. Tel est donc Pierre, le chef de la plus haute autorité qui soit ici-bas ! Les lois divines et humaines, la discipline ecclésiastique tout entière confirment ce pouvoir éclatant de l'Église romaine, à la tête de laquelle nous avons été établi, comme vous le savez, bien-aimés frères, dans la plénitude de l'autorité apostolique. Cependant malgré cette puissance suprême dont le dépôt est entre nos mains, nous n'avons pas voulu agir, dans l'affaire présente, sans prendre votre avis. Dans un sentiment de dilection vraiment fraternelle, nous avons fait appel à votre

[1] Paulin. Mediol., *Libellus ad Zozim. contra Cœlest.; Patr. lat.*, tom. cit., col. 711 et seq.

conseil commun, non par ignorance de notre devoir ou par impuissance de l'accomplir en la forme la plus utile pour l'Église, mais parce qu'il s'agit d'un accusé qui a déjà comparu à votre tribunal, et qui se constitue devant le nôtre pour y purger un appel antérieur, provoquant lui-même sa confrontation avec ses accusateurs, et anathématisant les erreurs qui lui étaient, dit-il, faussement reprochées. Dans une première lettre, nous vous avions exposé fort clairement cette situation et le sens exact de la requête de Cœlestius. La réponse que vous nous fîtes alors [1] nous donna lieu de croire que vous nous aviez parfaitement compris. Cependant en lisant avec une scrupuleuse attention les lettres que nous apporte Marcellinus, sous-diacre de Carthage, nous nous apercevons que vous avez interprété notre précédent rescrit dans le sens d'une approbation complète donnée à Cœlestius, et comme si nous avions ajouté une foi entière à chacune de ses paroles. Il n'en est rien. Des matières aussi graves ne se jugent pas légèrement. Votre fraternité saura donc que rien n'a été changé ni dans la décision doctrinale portée par notre saint prédécesseur, ni dans le jugement à intervenir sur la question de fait relative à Cœlestius et à Pélage. Donné le XII des calendes d'avril, sous le consulat XIIe d'Honorius Auguste (21 mars 418) [2]. »

14. Cette lettre apostolique, où respirent à la fois la condescendance et la majesté du souverain pontificat, ne parvint à Carthage que le III des calendes de mai (29 avril) [3]. Dans l'intervalle, Zozime avait levé contre les sectaires le glaive spirituel dont il était armé pour la défense de la foi. La présence de Cœlestius à Rome et l'accueil bienveillant fait à ses rétractations, lors de son premier inter- **Condamnation solennelle de Pélage et de Cœlestius par le pape.**

[1] Nous n'avons plus cette première réponse des évêques d'Afrique au pape Zozime. La mention qui en est faite ici nous donne idée de l'activité de la correspondance échangée alors entre le saint-siége et les évêques d'Afrique; elle justifie le mot de saint Augustin : *Tot enim et tantis inter apostolicam sedem et Afros episcopos currentibus et recurrentibus scriptis ecclesiasticis.* (S. August., *Contra duas epist. pelagian.*, cap. III; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 574.)

[2] S. Zozim., *Epist.* XII; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 675-678. — [3] *Accepta tertio kalendas maias.* Cette note se trouve ajoutée d'une autre main au bas du manuscrit du Vatican, d'où ce rescrit pontifical a été tiré. (Cf. *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 678.)

rogatoire, avaient exalté toutes les espérances des pélagiens. Du fond de l'Orient, ils entretenaient avec le centre de la catholicité des relations actives. Un parti s'était formé pour les défendre. Bientôt ils prirent, à Rome même, l'initiative de l'attaque et commencèrent à dénoncer les catholiques comme des séditieux. Un ancien vicaire du prétoire, Constantius, chrétien fervent, leur résista de toute son influence et contribua plus que personne à démasquer leurs intrigues. Il se procura un exemplaire du commentaire de Pélage sur les épîtres de saint Paul, et le remit entre les mains du pape. La secte cachait avec soin ce livre, où le maître avait nettement articulé ses erreurs contre le dogme de la déchéance originelle, contre l'efficacité du baptême et la nécessité de la grâce de Jésus-Christ [1]. La découverte de Constantius renversait tous les calculs du parti. Pélage et Cœlestius ne pouvaient plus se renfermer dans les propositions générales sous lesquelles ils avaient l'art de glisser leurs réticences et leurs équivoques favorites. Ils allaient être placés en face d'un texte précis, et forcés de le rétracter, s'ils voulaient sincèrement rentrer dans la communion de l'Église. Le souverain pontife ouvrit en personne, le 15 avril 418 [2], l'assemblée solennelle du clergé romain, pour l'interrogatoire définitif de Cœlestius et le jugement à porter sur son appel. Le prêtre hérétique ne jugea point à propos d'affronter cette épreuve. Il quitta furtivement la ville éternelle, dévoilant ainsi aux yeux de tout l'univers sa perfidie et sa mauvaise foi. L'anathème lancé contre lui et son maître Pélage ne fut que plus retentissant et plus terrible. Le pape confirma solennellement le canon du concile de Carthage de l'an 417 portant que les deux hérésiarques ne pourraient être rétablis dans la communion catholique, tant qu'ils n'auraient pas confessé nettement le dogme de la grâce. Il renouvela contre eux la sentence fulminée par le pape saint Innocent I, déposa Cœlestius du sacerdoce, et déclara que, même en cas de résipiscence, il ne pourrait plus exercer les fonctions de son ordre. Tout le

[1] S. August., *De peccat. original.*, cap. XXI, n° 24; *Contra duas epist. pelag.*, lib. II, cap. III. — [2] Voir la justification de cette date, *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 356.

clergé de Rome souscrivit la sentence pontificale. Le prêtre Sixte, sur lequel les pélagiens comptaient le plus, fut le premier à donner l'exemple. Non-seulement il se soumit avec une touchante docilité, mais il voulut écrire aux évêques d'Afrique en général, et à saint Augustin en particulier, une lettre dans laquelle il expliquait sa conduite précédente envers Cœlestius par la persuasion où il était de la bonne foi de ce prêtre, dont les protestations réitérées d'orthodoxie l'avaient abusé.

Tractoria de Zozime.

15. Dans une constitution dogmatique, adressée à tous les évêques du monde et connue aujourd'hui sous le nom de *Tractoria*, terme emprunté à la chancellerie impériale qui donnait ce nom aux circulaires destinées à toutes les provinces (*tractus*), Zozime parlait ainsi : « Le Seigneur est fidèle dans ses paroles. Le sacrement de baptême, qu'il a institué pour la rémission des péchés, a la plénitude de son efficacité en paroles [1] aussi bien qu'en action pour tous les membres du genre humain, de quelque sexe, âge ou condition qu'ils puissent être. Puisque ce sacrement nous délivre, c'est donc qu'avant de le recevoir nous étions esclaves du péché; puisqu'il nous rachète réellement, c'est donc que réellement aussi nous étions les captifs du démon. Telle est la doctrine de l'Évangile qui dit : « Quand le Fils vous aura délivrés, vous serez réellement libres [2]. » Dans le Fils de Dieu nous renaissons spirituellement, de même qu'en lui nous sommes crucifiés au monde. Par sa mort est révoqué le décret de mort que toute âme contracte en Adam par la naissance, qui pèse sur nous tous, et auquel sont soumis tous les enfants des hommes jusqu'à ce qu'ils aient reçu le baptême [3]. » Saint Augustin, qui nous a conservé ce fragment de la *Tractoria* de Zozime, aimait à le citer comme un modèle de précision théologique. « Dans ces paroles du successeur de Pierre, dit-il, la foi antique et certaine de la catholicité est attestée si clairement que

[1] Le pape fait allusion ici à la formule du baptême, usitée alors soit pour les enfants, soit pour les adultes. Cette formule était ainsi conçue : *Baptizo te N. in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti in remissionem peccatorum, ut habeas vitam æternam.* Cf. *Patr. lat.*, tom. XX, col. 693, not. *a.*

[2] Joan., VIII, 36. — [3] S. Zozim., *Tractor. Fragm.; Patr. lat.*, tom. XX, col. 693.

désormais il n'est plus permis à un chrétien d'élever un doute sur cette matière [1]. » La *Tractoria* n'était pas moins explicite sur le dogme de la grâce. « Est-il un instant de notre vie, disait le pape, où nous n'ayons besoin du secours de Dieu? Il nous faut invoquer l'appui de ce Dieu, notre protecteur et notre aide, dans tous nos actes, nos besoins, nos pensées, nos mouvements. Il n'y a qu'orgueil et présomption chez ceux qui exaltent outre mesure les forces de la nature humaine. L'Apôtre disait : « Ce n'est pas seulement contre la chair et le sang que nous engageons la lutte, c'est contre les principautés et les puissances infernales, contre les esprits de malice répandus dans l'air [2]. » Il ajoutait : « Malheureux homme que je suis! qui me délivrera du corps de cette mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur [3]. » Et encore : « C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis. Cette grâce n'a pas été stérile en moi. J'ai travaillé, non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi [4]. » Nous adoptons donc et nous proclamons comme décrets du siége apostolique les définitions du concile de Carthage (417) ainsi conçues : « Quiconque dit que la grâce de Dieu par laquelle nous sommes justifiés en Jésus-Christ Notre-Seigneur n'a d'efficacité que pour la rémission des péchés déjà commis, et que cette grâce n'est point un secours qui nous aide à n'en pas commettre, qu'il soit anathême. — Quiconque dit que la grâce de Dieu, qui nous est départie en Jésus-Christ Notre Seigneur, nous aide à ne pas commettre le péché en ce sens seulement qu'elle nous révèle l'intelligence des commandements et nous apprend ce que nous devons éviter ou faire, sans nous inspirer le désir et nous donner la force de pratiquer le bien qui nous est connu, qu'il soit anathème. » — En effet puisque l'Apôtre a dit : « La science enfle, mais la charité édifie [5], » ce serait une impiété de croire que la grâce du Christ se borne seulement à nous donner la science qui enfle, tandis qu'elle resterait impuissante à nous procurer la charité qui édifie. La science et la charité sont l'une et l'autre un don de Dieu : par la première, nous savons ce qu'il faut pratiquer ; par la seconde,

[1] S. August., *Epist.* CXC, n° 23; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 866. — [2] *Ephes.*, VI, 12. — [3] *Rom.*, VII, 24. — [4] I *Cor.*, XV, 10. — [5] I *Cor.*, VIII, 1.

nous aimons le bien que nous devons faire. De l'harmonie de toutes deux résulte l'édifice de notre salut. S'il a été écrit de Dieu « qu'il enseigne à l'homme la science [1], » il a été écrit de même que « la charité est de Dieu [2]. » Aussi nous sanctionnons par notre autorité apostolique cet autre canon du concile de Carthage : « Quiconque dit que la grâce de la justification nous est donnée uniquement pour que nous puissions plus facilement pratiquer le bien que notre libre arbitre a le devoir d'accomplir, comme si, sans la grâce, le libre arbitre pouvait seul, quoique plus difficilement, observer les préceptes divins, qu'il soit anathème. » Notre-Seigneur en effet n'a pas dit : Sans moi vous ne pouvez que difficilement agir ; il a dit [3] : « Sans moi vous ne pouvez rien faire [4]. » — La *Tractoria* devait être souscrite par tous les évêques du monde. Zozime voulait, selon la belle expression de saint Prosper d'Aquitaine, « armer l'épiscopat catholique du glaive de saint Pierre, afin d'abattre sur tous les points à la fois les têtes de l'hydre pélagienne [5]. »

Julianus, évêque d'Eclane.

16. L'Orient et l'Occident, de concert, applaudirent à la constitution pontificale. Elle reçut l'adhésion de tous les conciles provinciaux de la catholicité, moins un seul, celui d'Apulie où dix-huit évêques refusèrent de la souscrire. Le chef de cette opposition était Julianus, titulaire d'Éclane, ville épiscopale située au quinzième milliaire de Bénévent et appelée pour cela *Quintodecimum* par quelques anciens géographes. Ruinée depuis par les barbares, elle n'est plus maintenant qu'un pauvre village nommé Frigento (*Frequentinus*) du diocèse d'Avellino. Mais au ve siècle, et déjà même à l'époque où fut dressé l'*Itinerarium* d'Antonin, Éclane était florissante et peuplée. Julianus son évêque avait

[1] *Psalm.* XCIII, 10. — [2] I Joan., IV, 7. — [3] I Joan., XV, 5.

[4] Cet autre fragment de la *Tractoria* de Zozime nous a été conservé par le pape saint Célestin I, dans une lettre aux évêques des Gaules sur la question du pélagianisme. *Patr. lat.*, tom. L, col. 534.

[5] S. Prosper. Aquit., *Contra Collatorem* (*Cassianum*), cap. XXI, alias XLI; *Patr. lat.*, tom. LI, col. 271. *Africanorum conciliorum decretis beatæ recordationis papa Zozimus sententiæ suæ robur annexuit, et ad impiorum detruncationem gladio Petri dexteras omnium armavit antistitum.*

été sacré par le pape saint Innocent I. Il appartenait à une famille patricienne de Rome. Son père Memorius avait exercé les plus hautes fonctions administratives, avant d'être élevé sur le siège de Capoue qu'il honora par une vie exemplaire. Sa mère Juliana s'était consacrée au Seigneur, lors de la promotion de son époux. Cette noble et pieuse famille était unie par les liens d'une étroite amitié avec saint Paulin de Nole [1]. Saint Augustin, sans la connaître personnellement, entretenait avec elle une correspondance épistolaire. Possidius de Calame, le disciple fidèle et le futur biographe de l'évêque d'Hippone, à l'époque de son voyage à Ravenne (410) [2], avait visité Memorius à Capoue et lui avait remis une lettre où saint Augustin s'exprimait ainsi : « Il m'est bien dur de penser que je ne puis vous voir, vous qui m'aimez tant! Notre saint collègue et frère Possidius, en qui vous trouverez la meilleure partie de moi-même, aura ce bonheur. Les lettres dont je le charge pour vous ne sont point une recommandation banale, comme on en donne libéralement à des voyageurs vulgaires. Possidius a été nourri du pain que le Seigneur fournit à ma table; il est mon ami, ou plutôt un autre moi-même [3]. » A cette époque, Julianus avait perdu sa jeune épouse, Ia, descendante des Paul-Émile [4], prématurément enlevée à la fleur de l'âge. Frappé dans ses plus chères affections, il s'était consacré au Seigneur et avait reçu le diaconat. « Votre fils, le diacre Julianus, continuait saint Augustin, pourra retirer quelque plaisir et quelque fruit de la lecture des ouvrages que je vous envoie. Je n'ose pas dire que j'aime ce jeune homme plus encore que je ne vous aime; cela ne rendrait pas exactement ma pensée : mais il est vrai que je désire plus vivement le voir que je ne désire vous voir vous-même. Vous allez vous étonner de cette nuance, dans une affection qui est égale pour tous deux; mais c'est que je puis espérer plus facilement voir Julianus que vous. Si vous daigniez

[1] S. Paulin. Nol., *Ad Julian. Epithalam.* XXII; *Patr. lat.*, tom. LXI, col. 602. — [2] Cf. chapitre précédent, n° 20. — [3] S. August., *Epist.* CI *ad Memor.; Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 368. — [4] *Nec illi sufficiebat paternæ nobilitoti Æmiliorum fasces admovisse.* (*Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 287.)

l'envoyer à Hippone, rien ne s'opposerait à ce voyage, puisqu'il n'est pas retenu comme vous par tant de liens. Il me serait ainsi donné de contempler l'image du père, dans la personne de son fils [1]. » Saint Augustin ne pouvait prévoir alors que ce jeune diacre de tant d'espérances deviendrait le coryphée du pélagianisme, et prendrait rang, avec Cœlestius, parmi les plus ardents fauteurs de cette insidieuse hérésie. Cependant Julianus nourrissait déjà dans son âme le venin caché de l'erreur. Il avait rencontré Pélage à Rome, durant les années de ses premières études. Le moine breton avait compris l'importance de s'attacher un enfant appartenant à une famille illustre à la fois dans l'état et dans l'église. « Le roitelet avait été de la sorte, selon l'expression du vénérable Bède, nourri dans l'antre du serpent [2]. » Julianus était tellement doué, sous le rapport des facultés intellectuelles, que Gennadius a écrit de lui : « Avant qu'il se démasquât comme fauteur de Pélage, on le comptait parmi les docteurs de l'Église [3]. » Les pélagiens lui donnèrent depuis le surnom de Démosthène romain [4]. Quoi qu'il en soit, Julianus avait appris à bonne école l'art de la dissimulation et de la fourberie. Ni son père Memorius qui l'ordonna diacre et prêtre, ni le pape Innocent I qui lui conféra de ses mains l'onction épiscopale, ne surent rien de ses véritables sentiments. Lorsque le souverain pontife son consécrateur fulmina l'anathème contre le pélagianisme, Julianus était à Rome. Il reçut à ce sujet les confidences du pape, et ne laissa pas même transpirer ses sympathies secrètes en faveur de l'hérésiarque [5]. Mais après la promulgation du décret doctrinal de Zozime, il jeta le masque. On croit que Cœlestius s'était réfugié près de lui à Éclane. Pélage ne tarda point à les aller rejoindre. Tous les évêques leurs partisans, au nombre de dix-sept, souscrivirent

[1] S. August., *Epist.* CI, tom. cit. — [2] Venerab. Bed., *In cantic. cantic. allegor. exposit.*, lib. I, cap. V; *Patr. lat.*, tom. XCI, col. 1073. — [3] Gennad., *De script. eccles.*, cap. XLV ; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 1084.

[4] *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 290. Il ne nous reste plus aucun des ouvrages de Julianus. Nous savons seulement, par les réfutations du vénérable Bède, qu'il avait composé un livre de commentaires sur le Cantique des cantiques, et un traité *de Constantia*. — [5] Cf. tom. XLVIII, *Patr. lat.*, col. 291.

deux lettres rédigées par Julianus [1], dans lesquelles ils refusaient nettement leur adhésion à la sentence du saint-siége, sous prétexte que les accusés n'avaient point été entendus et que les questions controversées appartenaient à des discussions d'école, non à des matières de foi. Zozime répondit à cette injurieuse démarche par l'excommunication de Julianus et de ses adhérents. D'autre part, un rescrit de l'empereur Honorius (30 avril 418) prononça la peine du bannissement contre Pélage, Cœlestius et tous leurs fauteurs [2]. Le pélagianisme devenait ainsi un crime de lèse-majesté humaine et divine. Il résista cependant à tant d'efforts réunis pour le combattre, et nous le verrons bientôt relever la tête avec une audace nouvelle.

§ III. Prérogatives de la métropole d'Arles.

La Gaule et Pharamond.

17. Quand le pape Zozime parlait, dans sa première lettre aux évêques africains, des « occupations multipliées que les grandes affaires ecclésiastiques imposaient à sa sollicitude [3] ; » il constatait un fait très-réel, et sans aucune ombre d'exagération. Le souverain pontificat, au v[e] siècle comme dans les précédents, était le centre où aboutissaient toutes les causes majeures intéressant le dogme, la discipline, la hiérarchie, la direction suprême des consciences. On pourra se faire une idée du travail assidu que nécessitait cette correspondance avec l'univers entier, par un épisode détaché qui intéresse au plus haut point notre histoire nationale et les origines de la foi dans les Gaules. Il semble que la Providence divine ait permis qu'à l'époque même où le nom du premier mérovingien Pharamond (420) s'inscrivait en tête de la liste royale de l'empire des Francs, les souvenirs de l'évangélisation apostolique fussent évoqués comme la consécration antérieure d'une monarchie appelée à la glorieuse mission d'être la fille aînée de l'Église. Ce n'est pas que Phara-

[1] Nous n'avons plus ces lettres. — [2] Edict. Honor. ; *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 379. — [3] *Licet multæ occupationes majoribus vinculis ecclesiasticorum negotiorum curam nostram sollicitudinemque distraherent.* (S. Zozim., *Epist.* II ; *Pat. lat.*, tom. XX, col. 650.)

mond (*Wahr-Mund*, bouche vraie) fût alors, relativement à l'empire romain, un fort puissant personnage. Il ne mit jamais le pied sur le territoire de la Gaule proprement dite. Son seul exploit connu se borna au pillage de la ville de Trèves, bientôt vengé par les armes victorieuses d'Aétius. Mais il eut cette singulière fortune d'être le premier roi de la confédération des Francs. Jusque-là les diverses tribus de cette race belliqueuse, Chauques, Bructères, Chérusques, Sicambres, Chamaves, Ampsivarii avaient été indépendantes l'une de l'autre, sous des chefs (*duces*) particuliers. L'exemple des autres barbares qui s'étaient groupés en masse compacte sous un commandement unique, afin de mieux faire leur trouée sur le territoire de l'empire, exalta l'ambition des Francs. Les Visigoths venaient ainsi de prendre pied en Espagne sous Ataülf et Vallia ; les Burgondes dans la Séquanaise sous Gundioch ; pendant que les Huns, dont le roi Attila commençait à répandre la terreur sur le monde romain et barbare, menaçaient d'une invasion plus sérieuse encore. « Les Francs voulurent donc avoir un roi, comme les autres races conquérantes. Ce conseil leur avait été donné par Marcomir. Ce fut le fils de Marcomir qui en profita, et Pharamond, le premier roi chevelu, fut élevé sur le pavois. » L'inauguration royale eut lieu dans les huttes de chaume qui formaient alors, de l'autre côté du Rhin, les villas aujourd'hui inconnues de Bodéchéim, Saléchéim et Widéchéim. Cet événement, dont la portée dans l'avenir devait être immense, fut à peine remarqué alors. Peut-être même le général Constantius qui tenait sa cour à Arles, et qui venait, en épousant Placidie sœur d'Honorius et veuve d'Ataülf, de recevoir le titre de César avec les insignes de la dignité impériale, n'en eut-il aucune connaissance. Cependant la chronique de Prosper Tiro, continuateur de son homonyme saint Prosper d'Aquitaine, a recueilli l'incident et l'enregistre à la date de 420 sous cette brève mention : *Faramundus regnat in Francia* [1].

[1] On s'étonnera sans doute que nous osions prononcer comme réellement historique le nom de Pharamond, quand il est biffé du catalogue des rois par tous les organes de la science officielle. Le lecteur appréciera nos motifs.

Prétentions ambitieuses de Proculus de Marseille. Décision du concile de Turin.

18. Le pape Zozime n'eut pas davantage à se préoccuper de cette modification introduite dans le régime intérieur des tribus barbares d'outre Rhin. Mais l'immixtion du césar Constantius dans la hiérarchie ecclésiastique des Gaules lui créa en revanche

On lit dans l'*Histoire de France* de M. V. Duruy (Hachette, 1864, tom. I, pag. 76) : « Nous ne parlons pas de Pharamond, parce que son nom ne se rencontre pas dans les histoires les plus dignes de foi. Grégoire de Tours ne le connaît point. Des chroniqueurs plus récents sont moins embarrassés. Non-seulement ils connaissent Pharamond, mais ils savent que les Francs descendent certainement de Francus, fils d'Hector. » On ne saurait se moquer plus élégamment de nos traditions nationales; mais le persifflage n'est pas de l'histoire. « Il n'est guère de peuples modernes, dit excellemment M. P. Paris, qui n'aient longtemps fait remonter aux Troyens leur origine. On n'ajoute plus foi à ces généalogies, mais il ne faut pas les trouver plus ridicules dans Sigebert que dans Tite-Live. Les Romains n'étaient pas moins crédules que nos vieux historiens, et c'est à leur crédulité que nous devons l'Énéide. » (*Les grandes chroniques de France,* tom. I, pag. 3, not. 2.) Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est aperçu en France du silence gardé par Grégoire de Tours sur le chef, ou roi mérovingien, Pharamond. Voici comment s'exprimait, en 1620, l'un de nos meilleurs annalistes : « Pharamond, fils de Marcomir, est tenu pour le premier roy de France par le consentement de tous nos escrivains, bien que Grégoire de Tours, fort ancien auteur, n'en fasse aucune mention. » (Jean de Serres, *Inventaire général de l'histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à présent,* tom. I, pag. 15, 16.) M. Guizot, dans sa grande collection des Mémoires sur l'histoire de France, admet, comme Jean de Serres, l'existence de Pharamond. (*Mém. sur l'hist. de France,* introd., tom. I.) Et ce n'est point un caprice, une légende populaire, ni surtout, comme on l'a dit, une invention des chroniqueurs du VIIIe siècle, qui a déterminé sur ce point l'assentiment de tous les historiens vraiment sérieux. « Les auteurs contemporains ne disent pas un mot de Pharamond, écrit bravement un moderne compilateur; ce sont les chroniqueurs du VIIIe siècle, notamment l'auteur anonyme des *Gestes des rois franks,* qui les premiers l'ont introduit dans nos annales. » (Bordier et Charton, *Hist. de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux,* tom. I, pag. 118. Paris, 1859.) Voici les textes sur lesquels s'appuie la tradition que l'on voudrait renverser aujourd'hui. La chronique de Prosper Tiro, écrite en 450, et publiée sur un manuscrit d'Augsbourg par Pierre Pithou, s'exprime ainsi pour l'année 420 : *Faramundus regnat in Francia.* Que cette chronique, très-réellement contemporaine de Pharamond, ait subi une interpolation ultérieure des copistes qui auront substitué le mot *Francia* au terme primitif *Francos,* nous le croyons volontiers; car, en 420, s'il y avait des Franks, la France n'existait pas encore. Cette remarque a été faite par tous les commentateurs qui se sont occupés de ce texte. Mais le fait lui-même, mais le nom de Faramundus, ce nom si parfaitement germanique (*Wahr mund,* bouche vraie), subsistent en dépit des récriminations de nos

de sérieuses difficultés. On sait déjà, par l'histoire des évêques Lazare d'Aix et Héros d'Arles, que ces deux prélats, irrégulièrement promus à la suite de l'intrusion de Constantin III, avaient été chassés de leur siége après la mort du *tyrannus*. Héros avait été remplacé à

vulgarisateurs actuels, et ils ont trouvé place dans toutes les collections des *Scriptores rerum Francarum*. (Cf. D. Bouquet, Adr. de Valois, André Duchesne, etc., *Prosperi Aquitani chronicon longe aliud ab eo quod hactenus beati Hieronymi chronico subjunctum ex editione viri clarissimi Petri Pithœi*, *ad ann.* 418, *al.* 420.) Une chronique anonyme, dont l'auteur vivait en 560, s'exprime ainsi : « A la mort de Sunnon, les Francs se résolurent à constituer parmi eux un roi, comme les autres nations (barbares). Ce conseil leur avait été donné par Marchomir. Ils élurent donc Pharamond, fils de Marchomir, et élevèrent sur le pavois le roi chevelu. Ce fut alors que leurs lois commencèrent à être codifiées par les païens Wisowast, Wisogast, Arogast et Salegast, dans les villas de Germanie, Vibothagin, Saléchagin et Widechagin. *Sunnone autem defuncto, acceperunt consilium ut regem sibi unum constituerent, sicut cæteræ gentes. Marchomiris quoque dedit eis hoc consilium, et elegerunt Faramundum ipsius filium, et elevaverunt eum regem super se crinitum. Tunc et habere leges cœperunt, quas eorum priores gentiles tractaverunt his nominibus Vuisowastus, Wisocastus, Arogastus, Salegastus, in villabus quæ ultra Rhenum sunt Vibothagin, Salechagin, et Widechagin.* » (A. Duchesne, *Historiæ Francor. Script.*, tom. I, pag. 694.) Voilà un texte qui n'est pas du VIIIe siècle, puisqu'il a été écrit par un chroniqueur vivant sous le règne de Clotaire I (558) et par conséquent contemporain de Grégoire de Tours. Il ne s'agit point ici d'une légende populaire. Un siècle seulement s'était écoulé depuis Pharamond, quand ces lignes furent écrites. Le nom des premiers juristes païens qui réunirent en un code les lois barbares des Francs, la désignation des villas germaines où ce travail fut élaboré, sont des choses qu'un clerc ou moine historiographe de la cour de Clotaire I ne pouvait inventer de première main. Dans quel but, dans quel intérêt une supposition pareille aurait-elle été imaginée? Ce n'est pas tout. Non-seulement on savait, en 558, l'existence de Pharamond et le nom de ses juristes francs, mais on y connaissait très-exactement la suite de sa généalogie. En tête du plus ancien manuscrit de la loi salique, on lit ces mots : « Le premier qui fut appelé roi des Francs est Faramond. Faramond eut deux fils, Cleno et Chludio; » *Primus rex Francorum Faramundus dictus est. Faramundus genuit Cleno et Cludiono.* (A. Duchesne, tom. cit., pag. 793.) Le plus ancien manuscrit des conciles de Gaule et des Capitulaires porte également cette mention : *Primus rex Francorum Faramundus. Secundus Chludio filius ejus.* (Id., *ibid.*) Tous ces monuments sont du VIe siècle, et par conséquent antérieurs de deux cents ans à la chronique des *Gesta regum Francorum*, composée à l'avénement de Thierry IV (720). Il est très-vrai que l'auteur de cette dernière chronique parle de Pharamond, mais c'est uniquement en paraphrasant les termes de l'annaliste de 558, et en cherchant l'identification géographique des villas germaines citées par lui. Voici ses paroles : *Defuncto Sunnone et accepto cons o in uno*

Arles par le saint évêque Patroclus. L'administration de celui-ci fut bientôt troublée par les prétentions de l'évêque de Marseille, Proculus, personnage intrigant, ambitieux et dévoué surtout à la fortune de Constantius, le nouveau César. Au concile de Turin (397-405), Proculus avait déjà introduit une instance dans le but de faire ériger son

primatu eorum unum habere principem, petierunt consilium Marchomiro, ut regem unum haberent sicut et cæteræ gentes. At ille dedit eis consilium, et elegerunt Faramundum filium ipsius Marchomiri, et levaverunt eum super se regem crinitum. Tunc et legem habere cœperunt, quam consiliarii eorum priores gentiles his nominibus Wisovast, Wisogast, Arogast, Salegast, in villabus Germaniæ, id sunt Bodecheim, Salecheim et Widecheim tractaverunt. (A. Duchesne, *Scriptor. rerum Francorum*, tom. I, pag. 694.) Pharamond a donc existé, non point certes à l'état de monarque absolu comme Louis XIV, ni de conquérant victorieux comme Clovis, mais à l'état de roi chevelu, réunissant sous ses drapeaux la confédération des tribus franques, lesquelles avant lui n'avaient que des chefs particuliers, indépendants les uns des autres. C'est ce que Grégoire de Tours, sans nommer Pharamond, insinue nettement, quand il dit qu'après Sunnon et Marcomir « on vit les rois chevelus, choisis parmi la plus noble famille des Francs, se succéder au delà du Rhin. » (Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. IX; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 207.) « Mais quoi! ajoute le saint évêque, cette génération de Francs ignorait encore le vrai Dieu, et s'abandonnait à toutes les superstitions païennes. Les forêts, les fleuves, les oiseaux, les bêtes fauves, tous les éléments de la création fournissaient des objets à son culte. Elle les adorait comme des dieux et leur offrait des sacrifices. Oh! si la parole de Moïse eût alors ébranlé les fibres de leur cœur, s'ils eussent entendu les oracles des prophètes! Mais ces choses, que les Francs devaient si bien comprendre plus tard, leur étaient alors inconnues. » (Greg. Turon., *loc. cit.*) Ces paroles de Grégoire de Tours nous font admirablement saisir le fond de la pensée du saint évêque. Il ne se proposait nullement, en effet, d'écrire l'histoire de la période païenne des Francs. Le titre de son ouvrage est celui-ci : *Historia ecclesiastica Francorum.* Ce n'est donc qu'incidemment et avec une brièveté calculée qu'il parle de l'époque antérieure à la conversion des Sicambres au christianisme. L'érudition a tellement baissé parmi nous qu'on ignore ces faits, jadis vulgaires dans nos écoles. Il nous faut les rappeler à ceux qui croient faire une découverte, et nous disent sérieusement : « Grégoire de Tours ne connaît point Pharamond. » Il y a quatorze cents ans qu'on le sait, et, grâce à Dieu, l'ignorance n'a pas encore à ce point prévalu qu'elle ne rencontre parmi nous de savantes protestations. « La justification de Grégoire de Tours (s'il en avait besoin), dit M. P. Paris, est pourtant en grande partie dans le titre qu'il avait adopté d'*Histoire ecclésiastique des Francs.* Son but n'était pas de rechercher le fil des révolutions de ce monde; il voulait signaler les miracles que le Dieu des chrétiens faisait alors en France, par l'intermédiaire de ses dévoués serviteurs.» (P. Paris, *Les grandes chroniques de France*, Dissert. prélim., tom. I, pag. XXXI.)

siége en métropole, au préjudice de l'église d'Arles qui jouissait de ce titre depuis les temps apostoliques. Cette requête, appuyée par l'autorité impériale dont Constantius était alors investi en qualité de lieutenant d'Honorius, ne pouvait aucunement se soutenir en droit. Mais elle empruntait aux circonstances extérieures une gravité considérable. Proculus ne menaçait de rien moins que d'un schisme. Le généralissime romain avait l'idée de faire de Marseille la première ville des Gaules. Il encourageait Proculus dans son entreprise. Obligés de prendre une décision, les pères du concile de Turin avaient, comme il arrive toujours en pareil cas, adopté un moyen terme. Voici comment ils formulèrent leur jugement : « Le saint évêque de Marseille, Proculus, présente pour la première fois (*primum omnium*) une requête tendant à faire déclarer qu'il doit avoir les prérogatives de métropolitain sur les églises de la seconde Narbonnaise, et qu'à ce titre les ordinations épiscopales de cette province lui soient dévolues. Il se fonde sur cette raison qu'en un autre temps les églises de cette province étaient soumises à la juridiction de la sienne, et que de fait il a eu l'occasion d'y présider quelques ordinations épiscopales. Les évêques de cette province soutiennent au contraire qu'ils ne relèvent nullement de sa juridiction, et qu'on ne saurait les faire dépendre d'un métropolitain qui n'est pas le leur. Le saint concile, en vue de la paix et de la concorde fraternelle, a décrété que le privilége demandé ne sera point accordé à la cité elle-même de Marseille, dont l'importance et la grandeur ne doivent pas ici nous préoccuper. Marseille ne fait point partie de la seconde Narbonnaise ; elle ne peut donc légitimement revendiquer aucune juridiction sur cette province. Mais le privilége que nous refusons au siége, nous l'accordons à la personne même de Proculus, auquel les évêques, ses fils spirituels, devront rendre, comme à leur primat, les honneurs que des fils rendent à leur père. Ils relèveront de lui, non point d'après les lois de juridiction qui soumettent une province suffragante à son métropolitain, mais dans un sentiment de piété filiale. Durant toute la vie de Proculus, on observera cette règle [1]. » Par cette conces-

[1] Labb., *Collect. Concil.*, tom. II, col. 1155.

sion à titre personnel et viager, le concile de Turin éloignait la difficulté, mais ne la tranchait pas.

Rivalité entre les siéges d'Arles et de Vienne. Hésitation du concile de Turin.

19. Les pères furent encore moins décisifs dans une autre question parallèle qui venait de surgir entre les deux métropoles d'Arles et de Vienne, et qui se rattachait intimement à l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule. Tout le monde savait alors que Crescent, disciple de saint Paul, avait été le premier évêque de Vienne. De nos jours le manuscrit sinaïtique, confirmant la tradition grecque et latine sur ce point, est venu nous apporter la preuve que les interprètes primitifs de saint Paul ne se sont point trompés en disant que les fameuses paroles de l'Apôtre : *Crescens in Galatiam* [1] se rapportaient à un voyage de Crescent dans les Gaules, et non dans la province d'Asie-Mineure connue sous le nom de Galatie. Le manuscrit sinaïtique est formel; son texte porte : Κρήσκης εἰς Γάλλιαν, *Crescens in Galliam* [2]. Mais on n'ignorait pas non plus que saint Trophime avait reçu de Pierre, prince des apôtres, la mission d'évangéliser les Gaules, et qu'il avait été le premier évêque d'Arles [3]. Sur ces deux faits, la tradition unanimement reçue au ve siècle n'émettait pas même un doute. Vienne et Arles étaient deux églises fondées chacune par un disciple immédiat des deux chefs du collége apostolique. Or, plus leur origine était illustre, plus était grande la difficulté d'assigner à l'une ou à l'autre la primatie. S'il se fût agi simplement de décider par voie d'induction, et d'accorder le premier rang à celle qui tenait son premier évêque du plus grand des deux apôtres, la question aurait été sur-le-champ tranchée par le dogme catholique de la primauté de saint Pierre. Mais la difficulté consistait précisément à déterminer la priorité de temps et l'antériorité chronologique entre cette double fondation. Les pères de Turin n'osèrent point aborder cette controverse. « Dans le différend engagé, disent-ils, entre les évêques d'Arles et de Vienne au sujet de la primatie, le saint concile a différé le jugement définitif jusqu'à

[1] II *Tim.*, x; cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 535, 536. — [2] Tischendorf, *Nov. Test. Sinaïtic.*, fol. 97, lin. 35, col. 3. Lipsiæ, Brockaus, 1863. — [3] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 540.

ce que l'un des deux ait péremptoirement prouvé son droit. En attendant, pour conserver le lien de la paix et dans un conseil de charité, il a été convenu que les évêques de ces deux villes continueraient à exercer leur juridiction sur les diocèses de leur voisinage respectif, en observant l'un et l'autre une pieuse et sainte concorde, sans chercher à étendre leur juridiction au delà des limites convenables [1]. »

Lettre encyclique de Zozime aux évêques des Gaules.

20. Il était facile de prévoir que ces demi-mesures ne satisferaient personne. Proculus à Marseille continua ses usurpations; l'évêque de Vienne, Simplicius, fit de même, et le métropolitain d'Arles, Patroclus, placé entre ces deux compétitions redoutables, prit le parti de recourir au souverain pontife. Il était à Rome pour cet objet, à la mort de saint Innocent I. Ce fut le pape Zozime qui eut à prononcer la sentence. A cette époque comme de nos jours, les archives pontificales, dépôt de la tradition, centralisaient tous les documents historiques ou administratifs concernant les diverses juridictions des patriarcats, des primaties, et des simples diocèses. La question agitée entre les siéges d'Arles et de Vienne fut examinée au point de vue historique. On se rappelle que saint Trophime avait été envoyé par saint Pierre dans les Gaules, lors de la mission dite des « sept évêques, » sous l'empereur Claude, c'est-à-dire environ l'an 46 de notre ère [2]. Or, la seconde épître de saint Paul à Timothée, dans laquelle cet apôtre mentionne la mission de Crescent dans les Gaules, fut écrite à Rome pendant les dernières années de l'empereur Néron, c'est-à-dire vers l'an 60 [3]. L'antériorité de la mission de saint Trophime d'Arles sur celle de saint Crescent à Vienne était donc incontestable. Zozime en trouva facilement la preuve dans la série des documents émanés du saint-siége, qui tous proclamaient la primatie de l'église d'Arles. Une constitution solennelle intervint en faveur de Patroclus; elle était conçue en ces termes : « Zozime à tous les évêques des Gaules en général, et à ceux des sept provinces en particulier. Il a plu au siége apostolique de régler que tout ministre de l'Église, à quelque

[1] Labb., *Concil.*, tom. cit., col. 1156. — [2] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 514. — [3] Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 143.

degré de la hiérarchie qu'il appartienne, s'il veut se rendre des Gaules à Rome ou dans quelque autre lieu du monde que ce soit, devra être muni de lettres formées, délivrées par l'évêque métropolitain d'Arles qui seul aura le droit de les signer. Nous prenons cette mesure pour mettre un terme à des scandales trop fréquents. Des inconnus sans aucun titre se font passer pour évêques, prêtres ou ecclésiastiques, usurpant ainsi des honneurs dont ils sont indignes et commettant de sacriléges profanations. Désormais aucun ecclésiastique venant des Gaules ne sera reçu par nous, s'il n'est porteur d'une attestation signée de Patroclus. Le privilége de délivrer seul des lettres formées à tous les évêques, prêtres, diacres et autres ecclésiastiques des Gaules est accordé par nous à notre saint frère et coévêque le métropolitain d'Arles, en considération de son mérite et de ses vertus. Quiconque aurait la témérité d'y contrevenir serait, par ce seul fait, retranché de notre communion. — Conformément à la tradition constante, nous avons ordonné que l'évêque métropolitain d'Arles conservera le droit qu'il a toujours eu de présider aux ordinations épiscopales dans la Viennaise, la Narbonnaise première et la Narbonnaise seconde. Ces trois provinces devront donc rentrer sous sa juridiction primatiale. A l'avenir quiconque, au mépris des décrets de ce siége apostolique et des prescriptions de nos pères, oserait sacrer un évêque dans ces provinces, sans le concours du métropolitain d'Arles, serait lui-même, ainsi que l'ordinand, déposé de l'épiscopat. — Nous recommandons à tous les évêques de se renfermer dans les limites de leur diocèse et de leur territoire, sans chercher à empiéter sur ceux d'autrui. De pareilles entreprises sont des impiétés et des violences dignes des barbares. Nous voulons voir cesser les plaintes continuelles qui nous sont adressées à ce sujet. C'est ainsi, par exemple, qu'on s'est injustement emparé des paroisses (*parœcias*) de Citharista et de Gargarium (Céreste-la-Ciotat et Saint-Jean-de-Garguier, Bouches-du-Rhône), lesquelles sont situées sur le territoire de l'église d'Arles et doivent légalement lui être rendues. Certes! on ne devait sous aucun prétexte déroger à l'antique privilége de la ville métropolitaine d'Arles. C'est à elle la

première que fut envoyé de ce siége le grand pontife Trophime, et de cette source les ruisseaux de la foi se répandirent dans toutes les Gaules. Donné le XI des calendes d'avril, sous le consulat XI[e] d'Honorius Auguste et II[e] de Constantius (22 mars 417) [1]. »

Privilége de l'évêque d'Arles pour la délivrance des *Litteræ formatæ*.

21. Telle est cette lettre du pape Zozime, l'un des titres les plus précieux de l'histoire ecclésiastique de notre patrie. Pour en bien comprendre la teneur, il faut savoir qu'au V[e] siècle on distinguait encore la Gaule proprement dite des « sept provinces, *septem provinciæ*, » qui rappelaient le premier établissement romain fondé au delà des Alpes, l'an 125 avant notre ère, sous le nom de *Provincia* (Provence). Ces sept provinces étaient la Viennaise, l'Aquitaine première, l'Aquitaine seconde, la Novempopulanie, la Narbonnaise première, la Narbonnaise seconde et les Alpes-Maritimes. Le reste de la Gaule, divisé en dix autres provinces, se désignait vulgairement à l'époque de saint Zozime par le titre général de *Galliæ* [2]. De là

[1] S. Zozim., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 642-645.

[2] Le tableau suivant donnera une intelligence complète de la géographie des Gaules au V[e] siècle. Il est extrait de la *Gallia christiana*, tom. I, *Proleg.* Nous y avons ajouté les identifications de lieux, telles que l'érudition moderne les a établies.

NOTITIA PROVINCIARUM ET CIVITATUM GALLIÆ, HONORII AUGUSTI UT VIDETUR TEMPORIBUS CONDITA, CUM GALLIAS ET SEPTEM PROVINCIAS DISTINGUI MOS ERAT.

I.

Provincia Lugdunensis Prima.

Metropolis Civ. Lugdunensium, *Lyon.*
Civitas Æduorum, *Autun.*
— Lingonum, *Langres.*
Castrum Cabilonense, *Châlon-sur-Saône*
— Matisconense, *Mâcon.*

II.

Provincia Lugdunensis Secunda.

Metr. Civitas Rotomagensium, *Rouen.*
Civitas Baiocassium, *Bayeux.*
— Abrincatum, *Avranches.*
— Ebroïcorum, *Évreux.*
— Sagiorum, *Séez.*
— Lexoviorum, *Lisieux.*
— Constantia, *Coutances.*

III.

Provincia Lugdunensis Tertia.

Metropolis. Civitas Turonorum, *Tours.*
Civitas Cenomannorum, *Le Mans.*
— Redonum, *Rennes.*
— Andicavorum, *Angers.*
— Namnetum, *Nantes.*
— Coriosopitum, *Quimper.*
— Venetum, *Vannes.*
— Osismiorum, *Brest* *.
— Diablinthum, *Jublains*(*Mayenne*).

IV.

Provincia Lugdunensis Senonia.

Metropolis. Civitas Senonum, *Sens.*

* Cf. Halleguen, *L'Armorique bretonne.* Paris, 1865.

les termes de la suscription pontificale : *Zozimus universis episcopis per Gallias et septem provincias constitutis.* La première partie du décret, étrangère au débat soulevé par les prétentions ambitieuses des évêques de Vienne et de Marseille, confère à Patroclus d'Arles, à titre personnel, un pouvoir spécial et un privilége qui le consti-

Civ. Carnotum, *Chartres.*
— Autissiodorum, *Auxerre.*
— Tricassium, *Troyes.*
— Aurelianorum, *Orléans.*
— Parisiorum, *Paris.*
— Melduorum, *Meaux.*

V.

Provincia Belgica Prima.

Metropolis. Civ. Treverorum, *Treves.*
Civ. Mediomatricorum Mettis, *Metz.*
— Leucorum Tullo, *Toul.*
— Verodunensium, *Verdun.*

VI.

Provincia Belgica Secunda.

Metropolis. Civitas Remorum, *Reims.*
Civ. Suessionum, *Soissons.*
— Catuellaunorum, *Châlons-s.-Marne*
— Veromanduorum, *Vermand-Noyon*
— Atrebatum, *Arras.*
— Cameracensium, *Cambrai*
— Tornacensium, *Tournay.*
— Silvanectum, *Senlis.*
— Bellovacorum, *Beauvais.*
— Ambianensium, *Amiens.*
— Morinum, *Térouanne.*
— Bononensium, *Boulogne-sur-Mer.*

VII.

Provincia Germania Prima.

Metr. Civ. Moguncíacensium, *Mayence.*
Civ. Argentoratensium, *Strasbourg.*
Civ. Vangionum, *Worms.*
— Nemetum, *Spire.*

VIII.

Provincia Germania Secunda.

Metr. Civ. Agrippinensium, *Cologne.*
Civitas Tungrorum, *Tongres.*

IX.

Provincia Maxima Sequanorum.

Metr. Civ. Vesuncìensium, *Besançon.*
Civ. Vindonissense, *Windisch (Suisse).*
— Equestrium Noïodunus, *Nyon (Id.)*
— Elvitiorum Aventicus, *Avenches (Id.)*
— Basileensium, *Bâle.*
Castrum Ebredunense, *Yverdun (Suisse).*
— Rauracense, *Horbourg (Haut-Rhin).*
Portus Abucini, *Port-s.-Saône (H.-Saône).*

X

Prov. Alpium Graiarum et Penninarum.

Civ. Centronum Darantasia, *Tarantaise.*
Valensium Octodoro, *Martigny-en-Val.*

XI.

Provincia Viennensis.

Metropolis. Civ. Viennensium, *Vienne.*
Civ. Genabensium, *Genève.*
— Gratianopolitana, *Grenoble.*
— Albensium, *Viviers.*
— Deensium, *Die.*
— Valentinorum, *Valence.*
Tricastinorum, *St-Paul-Trois-Châteaux.*

tuait, sous ce rapport, légat né du saint-siége et primat des Gaules. Jusque-là, les lettres formées (*communicatoriæ*, de communion; *commendatitiæ*, de recommandation) dont les ecclésiastiques de tout rang devaient être munis dans leurs voyages en pays

Civ. Vasiensium, *Vaison*.
— Arausicorum, *Orange*.
— Cabellicorum, *Cavaillon*.
— Avennicorum, *Avignon*.
— Arelatensium, *Arles*.
— Massiliensium, *Marseille*.

XII.

Provincia Aquitanica Prima.

Metrop. Civ. Biturigum, *Bourges*.
Civ. Arvernorum, *Clermont*.
— Rutenorum, *Rodez*.
— Albiensium, *Albi*.
— Cadurcorum, *Cahors*.
— Lemovicum, *Limoges*
— Gabalum, *Mende*.
— Vellavorum, *Le Puy-en-Velay*.

XIII.

Provincia Aquitanica Secunda.

Metr. Civ. Burdigalensium, *Bordeaux*.
Civ. Agennensium, *Agen*.
— Ecolismensium, *Angoulême*.
— Santonum, *Saintes*.
— Pictavorum, *Poitiers*.
— Petrocoriorum, *Périgueux*.

XIV.

Provincia Novempopulana.

Metrop. Civ. Elusatium, *Eauze*.
Civ. Aquensium, *Dax*.
— Lactoratium, *Lectoure*.
— Convenarum, *Comminges*.
Conserannorum, *Conserans.S-Lizier(Ariége)*
— Boatium, *La Teste de Buch(Gironde)*.
— Benarnensium, *Lescar*.
— Aturensium, *Aire (Landes)*.

Civ. Vasatica, *Bazas*.
— Turba ubi Castrum Bigorra, *Tarbes*.
— Elloronensium, *Oloron (B.-Pyrén.)*.
— Ausciorum, *Auch*.

XV.

Provincia Narbonensis Prima.

Metrop. Civ. Narbonensium, *Narbonne*.
Civ. Tolosatium, *Toulouse*.
— Beterrensium, *Béziers*.
— Nemausensium, *Nîmes*.
— Lutevensium, *Lodève*.
Castrum Uceciense, *Uzez*.

XVI.

Provincia Narbonensis Secunda.

Metrop. Civ. Aquensium, *Aix*.
Civ. Aptensium, *Apt*.
— Reiensium, *Riez*.
— Forojuliensium, *Fréjus*.
— Vappincensium, *Gap*.
— Segesteriorum, *Sisteron*.
— Antipolitana, *Antibes*.

XVII.

Provincia Alpium Maritimarum.

Metrop. Civ. Ebrodunensium, *Embrun*.
Civ. Diniensium, *Digne*.
— Rigomagensium *, *Chorges (H.-A.)*.
— Solliniensium, *Castellane (B.-Alp.)*.
— Sanitiensium, *Senez*.
— Glannatina, *Glandève*.
— Cemeliensium, *Cimiers-Nice*.
— Vinciensium, *Vence*.

* Alias *Catovigomagensium* antique capitale des *Caturiges*.

étranger, étaient délivrées aux ministres inférieurs par l'évêque, aux évêques par le métropolitain, aux métropolitains par le primat. Ce témoignage extérieur de communion, ou *tessère* ecclésiastique, dont nous avons indiqué précédemment les formes primitives [1], avait depuis le concile de Nicée subi des modifications importantes, dans le but d'éviter les contrefaçons des faussaires. On écrivait, en tête de la *littera formata*, les trois initiales grecques des personnes de la sainte Trinité, Π, Υ, Α, Π (Πατήρ, Υἱὸς, Ἅγιον Πνεῦμα), et au bas les cinq lettres du mot Ἀμην. Chacune de ces lettres avait sa valeur numérale : toutes réunies, elles représentaient le chiffre de 660, chiffre commun à toutes les lettres formées, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau suivant :

Πατήρ.......	Π	=	80
Υἱὸς.........	Υ	=	400
Ἅγιον.......	Α	=	1
Πνεῦμα......	Π	=	80
Ἀμην.....	Α	=	1
	Μ	=	40
	Η	=	8
	Ν	=	50
	TOTAL..		660

On conçoit facilement que si la précaution se fût bornée à cette unique formule, la clef du chiffre connue par indiscrétion ou saisie accidentellement par un faussaire ouvrait la porte à toutes les fraudes. Pour déjouer les tentatives d'imposture, on avait donc introduit une nouvelle combinaison numérale dont le secret n'était révélé qu'aux évêques. On prenait la première lettre du nom de l'évêque qui délivrait la *littera formata*, la seconde du nom de celui à qui elle était adressée, la troisième du nom de celui pour qui l'on écrivait, la quatrième du nom de la ville d'où l'on écrivait : ces quatre lettres évaluées numériquement formaient un chiffre ; ce chiffre, ajouté à celui de l'indiction courante, donnait un total qu'on insérait dans le corps de la lettre.

[1] Cf. tom. VII de cette *Histoire*, pag. 47, 48.

Ainsi, par exemple, en supposant que Patroclus métropolitain d'Arles eût écrit de cette ville une *littera formata* adressée au pape Zozime, en faveur d'un diacre nommé Aurelius, et que cette lettre fût datée de l'an 417 où le nombre de l'indiction courante était XV; le chiffre qu'on aurait inséré dans le corps de la lettre eût été celui de 1025, représentant très-exactement toutes les conditions que nous venons d'énumérer :

Indiction de l'année 417 : XV....................................	15
Première lettre grecque du nom de Patroclus, Π, valeur numérale.	80
Deuxième lettre grecque du nom de Zozime, Ω, *id*........	800
Troisième lettre grecque du nom d'Aurelius, Ρ, *id*........	100
Quatrième lettre grecque du nom d'Arles ('Αρελάτη), Α, *id*........	30
TOTAL................	1025

Le même système s'appliqua plus tard aux lettres de l'alphabet latin, qui avaient également leur valeur numérique, et les *litteræ formatæ* continuèrent à être en usage jusqu'au IXe siècle. Cette désignation de *formatæ* s'explique suffisamment par les « formalités » auxquelles leur rédaction était soumise. Outre celles que nous venons de décrire, ces lettres devaient encore être revêtues du sceau et de la signature manuelle de l'évêque. On pourra remarquer ici la nécessité où se trouvaient tous les évêques de savoir le grec : c'est là une nouvelle preuve de la persistance de l'usage de cet idiome au sein de la primitive Église.

Motifs de ce privilége.

22. Le privilége qui conférait au métropolitain d'Arles le droit exclusif de délivrer seul, dans toute l'étendue des Gaules, les *litteræ formatæ* aux évêques, prêtres et autres membres de la hiérarchie cléricale était, on le voit, fort important. Ainsi que l'explique Zozime, il avait pour but de mettre fin à de scandaleux désordres. Les révolutions politiques, les invasions de barbares, les changements perpétuels de pouvoirs avaient bouleversé la Gaule. Des intrusions dans l'ordre ecclésiastique, des empiétements de juridiction, des violences sacriléges, en un mot le renversement de toutes les lois canoniques, en avaient été la conséquence naturelle mais déplorable. C'était donc plus que jamais le moment de resserrer

dans l'unité d'une direction ferme et vigilante les liens affaiblis de l'autorité. Quant à la question spéciale de primauté entre les siéges de Vienne et d'Arles, le pape Zozime la résout par la tradition historique. « Le métropolitain d'Arles, dit-il, a toujours eu la juridiction principale sur les ordinations d'évêques dans les sept provinces : *præcipuam*, *sicuti semper habuit*, *auctoritatem*. Les statuts du siége apostolique et les prescriptions de nos pères en font foi : *apostolicæ sedis statuta et præcepta majorum*. Cet antique privilége est fondé sur un fait capital. La mission donnée au grand pontife Trophime par le siége apostolique est la première en date : *primum ex hac sede Trophimus directus est in Gallias*, et c'est de cette source que les ruisseaux de la foi se répandirent dans toutes les Gaules : *ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt*. »

Primauté du siége apostolique.

23. Ces discussions de préséance et de prérogative juridictionnelle, si vivement engagées au ve siècle, ont une importance considérable au point de vue dogmatique. S'il était vrai, comme les protestants l'affirment, que l'Église primitive n'ait connu aucune distinction entre les prêtres et les évêques, entre les évêques et les archevêques ou métropolitains, primats et patriarches, comment Zozime, en 417, aurait-il pu rappeler les prescriptions des pères et la tradition antique? D'un autre côté, s'il était vrai, comme une certaine école affecte de le croire, que la primauté du siége apostolique lui-même sur toutes les églises du monde ait été une usurpation ambitieuse des papes du VIe ou VIIe siècle, comment, en 417, les évêques de Vienne et d'Arles auraient-ils eu la pensée de s'adresser au pape Zozime pour faire juger par lui leur différend? Comment le pape Zozime aurait-il pu non-seulement prononcer sur ce point particulier une décision qui fût respectée par tous les évêques de Gaule, mais encore, d'un seul trait de plume, leur retrancher à tous le droit dont ils jouissaient auparavant de délivrer à leurs diocésains des *litteræ formatæ* valables pour la catholicité entière, en réservant à Patroclus d'Arles seul un pouvoir qui auparavant était commun à tous ses collègues? Évidemment, pour qu'une telle mesure fût prise par un pape, pour qu'elle fût acceptée sans réclamation par tous les évêques d'une contrée aussi

étendue que les Gaules, il fallait, d'un côté, que le pape se crût en possession d'un droit incontestable, et de l'autre, que ce droit du pape fût par tous les autres évêques admis comme incontesté. Autrement ce que le métropolitain de Vienne essayait en ce moment même contre celui d'Arles, c'est-à-dire la revendication d'un privilége antérieur fondé sur l'usage, la prescription, ou les nécessités locales, tout cela se fût retourné dans la bouche des évêques des Gaules contre le pape Zozime. Ils lui eussent dit : Qui êtes-vous pour nous empêcher de délivrer dans notre diocèse des *litteræ formatæ* à ceux de nos ecclésiastiques qui les réclament? De quel droit parlez-vous, quand vous mettez cet empiétement sous le couvert de l'autorité de votre siége apostolique? Tous les siéges sont égaux en juridiction. Vous n'avez sur nous que le privilége d'antériorité. Vous êtes *primus inter pares*, mais vous n'avez nul pouvoir réel sur nous ! Cependant aucun des évêques de la Gaule ne tint alors ce langage. Tous se conformèrent à la décision pontificale. Pour qui connaît le cœur humain, c'est là une preuve décisive, péremptoire, irréfragable, de la parfaite unanimité des évêques du ve siècle à reconnaître le droit supérieur du siége apostolique.

Lettre de S. Zozime à Hilarius.

24. Il n'y eut en effet aucune réclamation contre le décret du pape Zozime relatif au privilége nouveau, et jusque-là inusité, qu'il conférait à Patroclus d'Arles. Il n'en fut pas complétement de même pour la question juridictionnelle tranchée par le pape au sujet des prétentions de l'église de Vienne et de celles de Marseille. Toutefois les récalcitrants finirent par se soumettre, ainsi qu'on va le voir. L'encyclique pontificale, adressée à tous les évêques des Gaules, porte la date du 22 septembre 417. Quatre jours après, le pape adressait à Hilarius évêque de Narbonne la lettre suivante : « Nous avons lu avec le plus grand soin le mémoire que vous nous avez adressé au sujet du droit que vous prétendez avoir de présider les ordinations épiscopales dans la Narbonnaise première. Vous exprimez le désir de voir ce droit confirmé par notre autorité apostolique. Mais nous avons lieu de nous étonner grandement du genre d'argumentation sur lequel vous vous appuyez. Sans remonter aux sources historiques, vous invo-

quez la convenance qu'il y aurait à laisser chaque métropolitain, dans sa province, sacrer les évêques des diocèses qui y sont situés. Or, il ne s'agit nullement ici d'une question de convenance, il s'agit de déterminer ce que l'antique coutume a établi. Quand même subrepticement vous auriez obtenu du siége apostolique quelque décision favorable à vos désirs, cela ne pourrait en rien changer la vérité des faits. Il est incontestable que les constitutions anciennes sont unanimes à proclamer le droit pour le métropolitain d'Arles de présider les consécrations épiscopales non-seulement dans la province de Vienne, mais encore dans les deux Narbonnaises. C'est qu'en effet l'évêque de sainte mémoire Trophime fut jadis envoyé à Arles par le siége apostolique, pour évangéliser le premier les Gaules. Il a transmis à l'église d'Arles le privilége qu'il avait lui-même, et la majesté que le nom du prince des apôtres donnait à sa mission (*ad illas regiones tanti nominis reverentiam primus exhibuit*). Ses successeurs en ont hérité. Voilà pourquoi le privilége d'honneur, la prérogative pontificale dont il fut investi le premier et à si juste titre se sont transmis inviolablement jusqu'à nos jours, ainsi qu'il résulte des documents que nous avons entre les mains, et de l'attestation conforme de la grande majorité de nos frères les évêques de Gaule. Ces motifs auraient pu suffire pour déterminer votre adhésion; cependant, en vertu de notre autorité apostolique, nous vous enjoignons de renoncer à des prétentions contraires à la coutume antique, et de vous abstenir désormais de toute revendication au sujet du droit pontifical sur le sacre des évêques dans votre province. Le respect que vous devez à la mémoire de saint Trophime, à l'antique tradition, aux décrets du siége apostolique, à notre autorité elle-même, tout vous fait un devoir de la soumission et de l'obéissance. Du reste, frère bien-aimé, si, ce que je ne puis croire, vous aviez la présomption de vous élever contre une décision qui est celle de Dieu même (*quæ a nobis sunt sub judicio Dei statuta*), non-seulement les sujets auxquels vous auriez imposé les mains ne seraient point évêques, mais vous-même, exclu de la communion catholique, vous auriez à vous repentir amèrement de votre opiniâtreté. Donné le VI des calendes

d'octobre, sous le consulat XIe d'Honorius Auguste et IIe de Constantius (26 septembre 417) [1]. »

Lettre de S. Zozime aux évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise.

25. Un tel langage n'est pas celui d'un supérieur équivoque, dont l'autorité fût contestée et douteuse. Le *primus inter pares* de l'hypothèse gallicane n'aurait jamais pu parler ainsi à un évêque son frère, son collègue, son égal. Le métropolitain de Narbonne ne réclama point contre la décision du pape Zozime ; il l'accepta sans aucune réclamation ; il se soumit purement et simplement. Narbonne était pourtant alors une capitale. Les Visigoths lui en avaient donné le titre. C'était précisément l'importance toute nouvelle de son siége qu'Hilarius faisait valoir comme un motif de convenance et d'opportunité, afin d'en relever les prérogatives ecclésiastiques. Mais, comme le disait le pape Zozime, « il ne s'agissait point d'une question de convenance, il s'agissait de la tradition : *non quid tibi rectum videretur*, *sed quid habuerit antiqua consuetudo.* » Trois jours après, le pape adressait aux évêques des provinces Viennaise et Narbonnaise seconde une lettre non moins énergique. « Dans une nombreuse assemblée du synode romain, dit-il, Proculus de Marseille vient d'être convaincu de diverses usurpations sur le droit du métropolitain d'Arles, dans les ordinations épiscopales. Cité depuis bien longtemps à notre tribunal, et vainement attendu par nous, il n'a point jugé à propos de comparaître. Le grief le plus considérable qui ait été produit à sa charge, c'est l'intrigue et l'obreption dont il a usé jadis au concile de Turin, pour se faire accréditer comme métropolitain de la seconde Narbonnaise, avec droit de présider les ordinations épiscopales dans cette province. C'est là une usurpation contraire à tous les précédents et à tous les décrets émanés du siége apostolique. Afin de ne pas être seul à revendiquer un droit qui ne lui appartenait pas, Proculus s'est uni à Simplicius de Vienne, qui sans plus de justice réclame le même privilége pour la province Viennaise. Il faut couper court à des abus si criants. Il est odieux de saisir de pareilles requêtes un concile réuni pour traiter des questions fort

[1] S. Zozim., *Epist.* VI; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 666.

différentes, et d'en extorquer des priviléges injustes. Les décrets de nos pères, le respect dû à la mémoire de saint Trophime, qui le premier, envoyé dans les Gaules par le siége apostolique, exerça la juridiction métropolitaine à Arles, sont des choses tellement considérables que l'autorité même de notre siége ne pourrait y rien changer. Chez nous, en effet, l'antiquité sanctionnée par les décrets des pères vit et subsiste sur des racines qu'on n'ébranle pas : *Apud nos enim inconvulsis radicibus vivit antiquitas, cui decreta patrum sanxere reverentiam.* Voilà pourquoi, frères bien-aimés, nous prenons des mesures pour rétablir l'ordre si déplorablement troublé; et nous enjoignons à tous de respecter la juridiction du métropolitain d'Arles, lequel, depuis saint Trophime jusqu'à ces derniers temps, a toujours eu le droit de présider les ordinations épiscopales dans la Viennaise et les deux Narbonnaises. Donné le III des calendes d'octobre, sous le consulat XI[e] d'Honorius Auguste et II[e] de Constantius (29 septembre 317) [1]. »

Les ordinations *per saltum*.

26. Patroclus d'Arles était à Rome, et assista en personne à l'assemblée synodale où le jugement définitif venait d'être promulgué. A son départ pour les Gaules, Zozime lui remit une sorte de lettre d'investiture conçue en ces termes : « Vous connaissez parfaitement les mesures que nous venons de prendre au sujet de Proculus ; vous étiez présent à notre synode. Toutes les décisions rendues dans cette affaire, toutes les lettres de promulgation adressées aux diverses églises du monde, vous ont été communiquées. C'est à vous maintenant de faire respecter en votre personne le droit et la juridiction de métropolitain. Proculus les avait usurpés à la faveur d'une décision obreptice du concile de Turin : l'autorité du siége apostolique vous les garantit pour l'avenir. En premier lieu, frère bien-aimé, vous aurez à faire exécuter notre décret relatif aux *litteræ formatæ*. Tous les ecclésiastiques, depuis les évêques jusqu'au moindre des clercs, dans toute l'étendue des Gaules, devront s'adresser à vous seul pour en obtenir quand ils se rendront à Rome. Rappelez-leur qu'ils ne seront reçus par nous qu'à

[1] S. Zozim., *Epist.* V; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 665.

cette condition. Vous aurez de plus à faire respecter les interstices canoniques dans les ordinations. Il arrive parfois que, sortant de la double milice du siècle ou de l'état religieux (laïques ou moines), des sujets entrent dans le ministère ecclésiastique et se font promouvoir d'un bond, *saltu quodam*, au sommet de la hiérarchie sans avoir passé par les degrés intermédiaires. Nous ne voulons pas revenir sur les faits antérieurs ; ceux donc qui auraient été promus de la sorte conserveront leur titre. Mais il nous faut insister pour l'avenir sur l'observation de la règle apostolique, telle que saint Paul l'a formulée lui-même quand il défendait d'élever subitement un néophyte aux honneurs du sacerdoce [1], et telle que les décrets du concile de Nicée l'ont établie [2]. Nous déclarons donc que désormais le consécrateur qui ordonnerait un évêque, un prêtre, ou un diacre dans ces conditions serait déposé lui-même, ainsi que son ordinand. La rigueur de cette mesure arrêtera, je l'espère, ceux que le respect des saints canons ne suffit point à contenir. Donné le VI des calendes d'octobre, sous le consulat XI[e] d'Honorius et II[e] de Constantius (26 septembre 417) [3]. » Ce n'était pas seulement dans les Gaules que les ordinations *per saltum* se produisaient alors. Bien que d'illustres exemples, tels que ceux de saint Ambroise, de saint Martin de Tours, de saint Augustin lui-même, semblassent autoriser une dérogation à la règle générale, il y avait toutefois un grand péril dans la tendance presque universelle qui portait les esprits à généraliser ce système. Hésychius évêque de Salone (Dalmatie) avait adressé à ce sujet un mémoire au pape Zozime, et lui demandait des instructions spéciales. « Votre dilection, lui répondit le pape, sollicite du siége apostolique une ordonnance qui fait depuis longtemps déjà partie des règles canoniques. Vous m'informez que certains moines, dont la solitude est plus fréquentée qu'un marché, se servent de la faveur populaire pour se faire promouvoir au sacerdoce, et que des laïques mêmes emploient ce moyen. Nos prédécesseurs ont fréquemment interdit de tels abus ; nous les avons flétris nous-même dans des lettres adressées récem-

[1] I *Timoth.*, III, 6. — [2] Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 247. — [3] S. Zozim., *Epist.* VII; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 668.

ment à tous les évêques des Gaules, d'Espagne et d'Afrique. Je ne m'explique pas comment vous n'en avez pas encore reçu d'exemplaire ; mais je ne puis, frère bien-aimé, qu'applaudir à votre zèle pour le maintien de la discipline et le respect des saintes lois de nos pères. Si donc vous estimez, ce que nous ne croyons pas, que quelque chose ait manqué jusqu'ici à votre autorité pour la répression de ces abus, nous y suppléons par la plénitude de la nôtre. Mettez une barrière infranchissable au flot de l'ambition et de l'orgueil; opposez-vous énergiquement à des ordinations pareilles. Vous avez pour vous les préceptes des pères; vous avez pour vous l'autorité du siége apostolique. Quoi ! lorsque les grandes charges civiles ne sont conférées qu'après des épreuves multipliées et longues, après un noviciat passé dans chaque degré inférieur ; qui donc serait assez impudent pour prétendre arriver d'un bond au sommet de la milice céleste, y devenir chef avant d'y avoir été soldat, y enseigner avant d'avoir appris? Le camp du Seigneur est un camp de discipline ; il faut y apprendre les rudiments de la foi dans le rang des lecteurs. Nul ne doit rougir d'être promu successivement aux ministères d'exorciste, acolythe, sous-diacre et diacre non point *per saltum*, mais en observant les époques fixées par les décrets pour les ordinations. Alors seulement on peut aspirer à l'honneur du *presbyterium* (sacerdoce, *vieillesse*), pourvu que l'âge réponde à ce titre, et que le mérite soit attesté par les services antérieurs. Plus tard enfin on pourra être élevé jusqu'au sommet de la hiérarchie sainte. Le désordre actuel est venu de la complaisance excessive des évêques, nos frères, à se prêter aux vœux du peuple. Ils croient en multipliant les clercs accroître l'importance de leur dignité. C'est ainsi que pour augmenter le nombre des paroisses, on en est venu à attacher un clergé nombreux à des localités presque désertes; ou bien, quand l'évêque n'a rien autre chose à donner à ses favoris, il leur confère les ordres. N'oublions donc pas à ce point les règles canoniques : rappelons-nous que tout ce qui est grand doit être rare. Ayez soin, frère bien-aimé, de transmettre cette décision non-seulement aux évêques de votre province, mais à tous ceux de votre voisinage, et que chacun sache que désormais la violation de

ce décret des pères et du siége apostolique serait sévèrement punie par nous. Voici les interstices qui doivent s'observer entre chaque ordre de cléricature. Celui qui aura été destiné dès l'enfance au ministère ecclésiastique (*si ab infantia ecclesiasticis ministeriis nomen dederit*) restera jusqu'à sa vingtième année dans le rang des lecteurs. S'il s'agit d'un adulte qui, après son baptême, annonce le désir de s'enrôler dans la milice du Seigneur, on lui fera passer cinq ans soit parmi les lecteurs, soit parmi les exorcistes, quatre ans ensuite comme acolythe, ou comme sous-diacre. Après quoi, s'il en est jugé digne, il sera admis à recevoir la bénédiction du diaconat, et après cinq ans d'exercice dans ce dernier ministère, si les suffrages du peuple, joints à ses mérites et à sa vertu, le désignent pour le sacerdoce, on pourra l'y promouvoir. Plus tard enfin si sa conduite sacerdotale et la sainteté de ses mœurs l'y appellent, il pourra être élevé à l'épiscopat, en observant toujours au pied de la lettre les canons qui défendent d'ordonner un digame [1], ou quiconque aurait été soumis à une pénitence publique. Telle est la règle qui doit s'observer même à l'égard des *Defensores ecclesiæ*, lorsqu'ils veulent entrer dans la cléricature [2]. Donné le IX des calendes de mars, sous le consulat XIIe d'Honorius et VIIIe de Théodose, nos empereurs augustes (21 février 418) [3]. »

27. Ces divers décrets du pape Zozime, tout en nous initiant aux mœurs ecclésiastiques du Ve siècle, nous font nettement comprendre que le saint siége était très-réellement alors ce qu'il est encore aujourd'hui, « le centre et le lien des églises, la source de la mission, la note de l'unité, la fontaine de la juridiction, le témoignage de la vérité [4]. » La résistance même que l'évêque rebelle Proculus de Marseille essaya d'organiser contre les prescriptions du pape Zozime, et la sévérité des censures qu'il encourut à cette occasion, font ressortir davantage encore l'unanimité de l'épiscopat du

Lettre de S. Zozime à Patroclus d'Arles.

[1] Celui qui a été marié deux fois. — [2] Nous avons eu précédemment l'occasion de parler de ces *Defensores ecclesiæ*, laïques chargés par les évêques et les fidèles de soutenir les intérêts ecclésiastiques devant les tribunaux civils. — [3] S. Zozim., *Epist.* IX; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 670 et seqq. — [4] Paroles de Mgr Manning, *Lettre pastorale sur le futur concile œcuménique*. Londres, 1868.

vᵉ siècle en faveur de la primauté du siége de Rome. Proculus, en effet, soutenu par le crédit du nouveau César, beau-frère d'Honorius, qui gouvernait alors les Gaules, continua, malgré les censures pontificales, à poursuivre ses projets ambitieux. Voici en quels termes le pape Zozime, dès le 5 mars 418, en écrivait à Patroclus d'Arles. « Vous étiez personnellement présent à Rome, quand le jugement du siége apostolique vous a confirmé l'autorité et la juridiction métropolitaines. Depuis, j'ai eu l'occasion de vous le rappeler dans de nombreuses lettres. C'est donc à vous de déployer la rigueur des censures contre les nouvelles entreprises de Proculus. Vous connaissez votre devoir et vos droits; vos droits sont ceux d'un délégué du siége apostolique; vous avez le devoir de faire respecter la sentence portée par nous contre Proculus, afin de mettre un terme à l'agitation incessante qu'il entretient dans votre province. J'ai lieu d'être aussi affligé que surpris, très-cher frère, de l'audace avec laquelle il continue ses anciens attentats et en commet chaque jour de nouveaux. Ne songe-t-il point à l'autorité prééminente de ce siége apostolique? C'est elle qui vous a conféré le privilége de déliver seul, dans toute l'étendue de la Gaule, les *litteræ formatæ*. Quiconque ne les aura pas obtenues de vous ne sera accueilli dans aucune église, de même que les évêques qui n'auront point été approuvés par vous, dans le ressort des provinces de votre juridiction, ne seront point considérés comme légitimes. On nous informe cependant que Proculus a encore conféré l'ordination épiscopale à des sujets qui ont consenti à la recevoir de sa main. Portez notre décision à leur connaissance, et qu'ils sachent qu'une pareille intrusion ne sera jamais ratifiée. Donné le III des nones de mars sous le consulat XIIᵉ d'Honorius et VIIIᵉ de Théodose, nos augustes empereurs (5 mars 418) [1]. »

Déposition de Proculus.

28. Le pape fulminait en même temps une sentence de déposition contre Proculus, et la signifia en ces termes au clergé, aux magistrats et au peuple de Marseille [2] : « Les antécédents de Pro-

[1] S. Zozim., *Epist.* X; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 673. — [2] La suscription de cette lettre est ainsi formulée : *Zozimus clero, ordini et plebi consistenti Massiliæ.*

culus ne permettaient guère d'espérer qu'il viendrait à résipiscence. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'oubliant toute réserve, et foulant aux pieds les avertissements qui lui ont été prodigués, il commette de nouvelles violences. Sa tyrannie s'impose à votre église ; il en a banni la concorde et la paix. Il prétend faire des évêques, lui qui ne l'est plus ; et vendre à d'autres un titre qui lui fut conféré gratuitement et qu'il n'a pas su conserver. Il s'adjoint des aventuriers sans honneur et sans foi, qui le secondent dans ses désordres. C'est pour nous, frères bien-aimés, un sujet de profonde affliction de voir un peuple chrétien comme vous l'êtes, et si dévoué au siége apostolique, opprimé de la sorte par un ambitieux intrigant. J'écris de nouveau au métropolitain de votre province, notre frère et coévêque Patroclus, afin que, sous sa présidence et de concert avec lui, vous fassiez choix d'un pontife digne de vous gouverner. Donné le III des nones de mars (5 février 418)[1]. » Cette lettre est la dernière en date qui nous ait été conservée de la correspondance administrative du pape Zozime avec les évêques des Gaules. Il est probable qu'elle mit fin à la révolte de Proculus, soit que celui-ci ait enfin pris le parti de la soumission, soit qu'il ait été définitivement remplacé par un successeur légitime.

Pouvoirs spéciaux accordés par saint Zozime à l'évêque de Vienne.

29. Précédemment l'évêque de Vienne, Simplicius, s'était pourvu près du pape, et avait réclamé de la justice de Zozime un adoucissement aux termes absolus du décret attribuant la juridiction métropolitaine des deux Viennaises et de la Narbonnaise au siége d'Arles. Simplicius avait à ce sujet envoyé ses députés à Rome. Ils devaient insister près du souverain pontife sur la nécessité de pourvoir aux besoins urgents des provinces éloignées, dans mille circonstances où le recours à l'évêque d'Arles eût entraîné d'inutiles délais. L'usage introduit depuis plus d'un siècle en sa faveur méritait d'être pris en considération. Il avait lieu d'espérer que le pape le ratifierait de son autorité souveraine, et admettrait des raisons que le concile de Turin avait lui-même ratifiées. Zozime donna volontiers sa sanction à cette légitime requête. Voici la lettre qu'il

[1] S. Zozim., *Epist.* XI; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 674.

écrivit à Simplicius : « On a mis sous mes yeux les réclamations que vous aviez adressées jadis au concile de Turin. Elles me paraissent fondées. En conséquence, bien que nous ayions, avant l'arrivée de vos députés, écrit à l'évêque d'Arles pour le confirmer dans la juridiction métropolitaine sur les trois provinces, nous vous accordons la faculté de jouir des droits que la coutume antique vous a conférés, suivant les termes que le concile de Turin, en vue de la bonne harmonie, a cru devoir admettre. Ainsi tant qu'il n'en aura pas été autrement ordonné par ce siége apostolique, vous continuerez à exercer la juridiction sur les églises de votre voisinage comme vous le faisiez précédemment, mais sans chercher à étendre vos limites. Donné le jour des calendes d'octobre, sous le consulat XI[e] d'Honorius et I[er] de Constantius (1[er] octobre 417) [1]. »

Lettre du pape aux évêques de la province de Byzacène. Mort de saint Zozime.

30. Ce n'était pas seulement aux évêques des Gaules que le ferme et courageux pontife rappelait les prescriptions du droit et de la discipline canoniques. Quelques jours avant la mort prématurée qui devait l'enlever au gouvernement de l'Église, il adressait le rescrit suivant aux évêques de la province de Byzacène, en Afrique. « J'ai reçu les actes d'un jugement ecclésiastique rendu par vous contre un de nos collègues et frères. J'y remarque avec douleur l'oubli des priviléges accordés de tout temps à l'épiscopat. Des laïques ont été admis à prendre séance parmi les juges. Certes, ce n'est pas là un concile. Quelque considérables que puissent être par leur mérite ou leur rang les laïques à qui vous avez fait cet honneur, les constitutions ecclésiastiques ne leur reconnaissent pas un pareil droit. Je trouve dans vos actes le nom de quelques *telonarii* qui sont également intervenus comme juges. Est-ce donc à ce point que les règles de l'Église et la vigueur des canons sont déchues parmi vous? Quand jamais a-t-on procédé de la sorte? L'antiquité nous en fournit-elle un seul exemple? Au contraire, combien ne cite-t-on pas de grands saints, lesquels, après avoir renoncé aux charges civiles pour se consacrer à Dieu,

[1] S. Zozim., *Ad Simplic. epist.*; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 704.

estimaient tellement la dignité du moindre des clercs qu'ils se contentaient de ce titre, et le plaçaient au-dessus des plus grandes fonctions séculières ! Comment voulez-vous que je ratifie, en qualité de pontife, un jugement rendu dans l'Église par des laïques? Pardonnez-moi, frères bien-aimés, d'être obligé de vous tenir ce langage. Je charge notre frère et coévêque Numénien de se rendre près de vous. C'est lui qui vous remettra cette lettre. Donné le XVI des calendes de décembre, sous le consulat XII[e] d'Honorius et VIII[e] de Théodose empereurs augustes (16 novembre) [1]. » Un mois après, le VII des calendes de janvier (13 décembre 418), Zozime terminait par une mort sainte et précieuse devant le Seigneur un pontificat fort court, mais rempli de nobles et glorieux travaux.

§ IV. Communion rétablie avec l'Église grecque.

31. Au milieu des luttes qu'il avait à soutenir pour l'intégrité de la foi et le maintien de la discipline, il eut la joie de rétablir l'Orient dans la communion du saint-siége. L'église grecque, depuis la mort de saint Chrysostome, s'était conservée dans une attitude hostile. Les rapports officiels avaient cessé entre Rome et les églises patriarcales d'Alexandrie, d'Antioche et de Constantinople. Aux termes du décret de saint Innocent I, les relations ne pouvaient se rétablir qu'autant que la mémoire de Chrysostome serait réhabilitée dans ces églises, et son nom inscrit dans les diptyques sacrés. Il s'écoula près de quinze ans avant que cette controverse rétrospective fût entièrement terminée. L'initiative de la conciliation fut prise par le patriarche d'Antioche, saint Alexandre, qui succéda en 413 au fameux intrus Porphyre, dont nous avons raconté précédemment les attentats et les violences sacriléges [2]. Alexandre apportait sur cette chaire illustre d'Antioche, naguère souillée par la tyrannie et les crimes d'un apostat, le talent d'un orateur joint aux vertus d'un

Alexandre, patriarche d'Antioche. Sa requête au Saint-Siége.

[1] S. Zozim., *Epist.* XVI; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 683. — [2] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 509-511.

apôtre. Homme d'abnégation et de charité, il continua comme évêque les austérités et la pauvreté volontaire qu'il avait antérieurement pratiquées dans la vie monastique. Sa parole avidement écoutée empruntait une nouvelle force à la pureté de sa vie et à la mansuétude de son caractère. On cite des traits admirables de son désintéressement et de son humilité. « L'un des *notarii* de son église, dit Jean Moschus, déroba le trésor sacré, et s'enfuit avec son larcin dans les solitudes de la Thébaïde. Il tomba aux mains d'une bande de brigands, qui le dépouillèrent et l'emmenèrent esclave en Nubie. Le bienheureux Alexandre le fit racheter au prix de quatre-vingt-cinq pièces d'or : à son retour, il le traita avec sa bonté ordinaire. Cette conduite faisait dire aux habitants d'Antioche : C'est une bonne fortune que d'avoir offensé notre saint évêque! Un de ses diacres s'oublia un jour au point d'injurier publiquement l'homme de Dieu, en présence des autres clercs. Le saint se prosterna à ses pieds, en lui disant : Mon frère, si j'ai quelques torts envers vous, pardonnez-les-moi[1] ! » Les inimitiés les plus invétérées ne pouvaient résister à cette héroïque abnégation. Alexandre eut la joie de sceller un pacte d'union définitive entre les Eusthatiens, qui n'avaient plus d'évêque depuis Evagrius, et ceux qu'on appelait encore les Méléciens, c'est-à-dire les catholiques rentrés depuis longtemps par la médiation de Chrysostome dans la communion de l'église romaine. « Ce fut, dit Théodoret, une fête telle qu'on n'en vit jamais à Antioche. Une procession composée de tout le clergé et de tous les fidèles de la ville se rendit avec le saint évêque à l'oratoire où les Eusthatiens tenaient leurs assemblées. Là, les deux clergés se confondirent; les chœurs des chantres unirent leurs voix. L'hymne sacré redit par cette multitude immense retentit au loin, comme un chant de concorde et de paix. Les deux peuples n'en formant plus qu'un seul, la procession se dirigea vers la grande église, en longeant l'Oronte. On eût dit un fleuve vivant, plus majestueux que

[1] Joan. Mosch., *Pratum spirituale*, cap. XXXIV; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 135.

celui qui arrose l'opulente cité[1] (415.) » Cette réconciliation locale était le prélude d'une autre mesure de pacification plus importante et qui devait s'étendre à l'Orient tout entier. Dès sa promotion au patriarcat, Alexandre s'était préoccupé de renouer avec le saint-siége les relations interrompues, et de réhabiliter au sein de l'église d'Antioche la mémoire de Jean Chrysostome, le plus illustre de ses enfants. Il avait à ce sujet envoyé des députés à Rome, pour solliciter du pape saint Innocent I des lettres de communion. Innocent se hâta de répondre au successeur de Flavien une lettre pleine de tendresse et d'effusion. « Je ne veux pas différer à vous faire connaître, frère bien-aimé, disait-il, la joie que m'a causée votre députation si pieuse, si longtemps désirée et si nécessaire pour la paix de l'Église. Le prêtre Paul, le diacre Nicolas, et le sous-diacre Pierre, nos fils, vous remettront le mémoire où sont exprimées les conditions préliminaires de l'union qui va régner entre nous. Dans l'intervalle des négociations, continuez, je vous prie, à m'adresser vos lettres et à me donner de vos heureuses nouvelles. Il nous faut, par une correspondance si agréable et si pleine d'affection, réparer le temps perdu[2]. » Les conditions exigées par le saint-siége étaient l'inscription du nom de Jean Chrysostome dans les diptyques sacrés d'Antioche, et la réintégration, sans examen préalable, des évêques Elpidius de Laodicée et Pappus de Chytra dans leurs églises respectives. On se rappelle qu'ils en avaient été bannis par la faction hostile au grand docteur, lors du fameux conciliabule du Chêne[3]. Alexandre, en qualité de patriarche d'Antioche, avait la juridiction primatiale sur l'église de Laodicée dont Elpidius était titulaire. Il en était de même pour la petite cité de Chytra, dans l'île de Chypre, dont Pappus était le légitime évêque[4]. Les deux conditions furent remplies; le nom de Jean Chrysostome fut inscrit au livre d'or des saints dans sa ville natale; Elpidius et Pappus, après dix ans d'exil, rentrèrent en

[1] Theodoret., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. xxxv; *Patr. græc.*, tom. LXXXII, col. 1265. — [2] S. Innocent., *Epist.* xx; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 543. — [3] Cf. au sujet d'Elpidius de Laodicée, tom. XI de cette *Histoire*, pag. 563, 564. — [4] Cf. Lequien, *Oriens christianus*, tom. II; *Patriarcatus Antioch.*

possession de leur siége. Ces heureux événements coïncidèrent avec le retour des Eustathiens à la communion catholique. Alexandre fit partir immédiatement pour Rome une seconde députation chargée d'en instruire le souverain pontife. Le vieil Acacius de Bérée, l'instrument le plus actif des passions de Théophile et le plus ardent ennemi de Chrysostome [1], vivait encore. L'exemple du saint évêque d'Antioche fit impression sur son esprit. Acacius lui remit une lettre de soumission pour le pape, et le chargea de solliciter en sa faveur près d'Innocent I des lettres de communion. Toutes ces pièces furent solennellement examinées dans un synode romain, auquel assistèrent vingt évêques. Le pape mandait à Alexandre la décision favorable en ces termes : « Les conditions ont été fidèlement remplies. Nous avons donc, en versant des larmes de joie, rendu grâces au Seigneur, et nous avons solennellement reçu l'évêque d'Antioche et son église à la communion du siége apostolique. Antioche et Rome ont eu le même fondateur, Pierre, prince des apôtres. Nous sommes heureux que nos *condiscipuli* d'Antioche aient ouvert les premiers la voie de la paix, dans laquelle une fois établis, la miséricorde de Jésus-Christ Notre-Seigneur nous embrassera et nous unira si étroitement, vous et nous, que rien désormais ne pourra plus nous séparer [2]. » (416.)

Rétractation d'Acacius de Bérée.

32. La requête d'Acacius de Bérée n'avait pas peu surpris le pape et le clergé de Rome. La main qui avait jadis signé la condamnation de Chrysostome et qui souscrivait aujourd'hui la canonisation de sa victime, portait encore la trace du sang innocent. Le pape s'en exprima en ces termes au saint évêque d'Antioche : « La lettre de l'évêque Acacius se trouvait avec les vôtres ; je la reçois donc de peur de vous offenser vous-même en repoussant cet homme, bien qu'il ait été frappé personnellement par nous d'une sentence d'interdit. Cependant, s'il veut s'abandonner entièrement à vos conseils, s'il consent à réformer sa conduite sur le modèle de votre sainteté, il pourra obtenir par vous, quand vous le jugerez convenable, la grâce de nos lettres et de notre commu-

[1] Cf. t. XI de cette *Histoire*, pag. 562, 566, 575. — [2] S. Innocent., *Epist.* XIX, n° 1; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 542.

nion. Vous resterez juge de ses dispositions, et vous apprécierez dans votre sagesse s'il est opportun de lui communiquer le rescrit que nous vous transmettons à son adresse [1]. » La circonspection du pape n'était que trop justifiée par les antécédents d'Acacius. Dans le fond, cet hypocrite vieillard n'était pas encore pleinement converti, mais il voulait en avoir l'air et fit tout pour le paraître. Le patriarche d'Antioche n'hésita point à recevoir son serment de fidélité et à lui remettre le rescrit pontifical, dont voici la teneur : « Nous apprenons par vos lettres que votre fraternité partage les sentiments de joie du monde catholique, à l'occasion du retour des Eustathiens à l'unité et du rétablissement de nos frères et coévêques Pappus et Elpidius sur leurs siéges. Vous arrachant enfin, après de si longs délais, à l'esprit de faction et de discorde, vous implorez pour vous-même la grâce de la paix. Nous adressons donc cette lettre à notre illustre frère Alexandre, évêque d'Antioche, afin que, si vous avez réellement banni de votre cœur tous les sentiments de jalousie et de haine contre l'admirable pontife Jean Chrysostome et contre ceux de sa communion, vous puissiez recevoir ce gage du rétablissement de notre alliance, à la condition cependant que vous prêterez entre les mains d'Alexandre, notre aimable intermédiaire, le serment de fidélité au siége apostolique. Car autant nous désirons le rétablissement de la concorde et de l'union, autant nous voulons que rien de suspect ou de faux ne reste dans les âmes [2]. » — L'évêque de Bérée accepta la condition, de bouche plutôt que de cœur, ainsi que nous en aurons bientôt la preuve. Quoi qu'il en soit, il vécut encore jusqu'au concile d'Éphèse, où il se fit représenter par Paul d'Emèse qui souscrivit en son nom à la condamnation de Nestorius.

Lettre d'Atticus, patriarche de Constantinople à saint Cyrille.

33. Le retour du patriarche d'Antioche à la communion apostolique eut un retentissement immense en Asie. Le légat du saint-siége à Constantinople, le prêtre Boniface, qui devait plus tard être élevé lui-même au souverain pontificat, mandait à saint Innocent I que l'évêque de Byzance, Atticus, témoignait le désir

[1] S. Innocent., *Epist.* XIX, n° 2; loc. cit., col. 542. — [2] S. Innocent., *Epist.* XXI; loc. cit., col. 543, 544.

d'imiter la pieuse conduite d'Alexandre [1]. Atticus en effet chargea un évêque de Macédoine, Maximianus, d'intervenir directement en ce sens près du pape [2]. La mort d'Innocent I n'arrêta point les négociations. Elles furent poursuivies et heureusement terminées par son successeur, saint Zozime [3]. Atticus se détermina donc à inscrire, lui aussi, le nom de Jean Chrysostome dans les diptyques de l'église de Constantinople, au moment même où la basilique de Sainte-Sophie, incendiée le jour de l'exil du grand docteur, venait d'être reconstruite par les soins de la régente Pulchérie et solennellement inaugurée. La soumission d'Atticus n'avait pas, tant s'en faut, la spontanéité et la droiture d'intention de celle d'Alexandre. Voici en quels termes le patriarche de Byzance en écrivait à saint Cyrille d'Alexandrie : « La situation qui nous est faite ne ressemble guère à ce que nous aurions pu prévoir. Nous sommes contraints aujourd'hui de nous prêter à des mesures qui blessent tous nos sentiments. Mais enfin il faut faire ce sacrifice à l'utilité générale et la paix de l'univers catholique. Votre père dans la foi [4], cet homme semblable aux apôtres, Théophile, dont la mémoire est vénérée à l'égal de celle des saints, nous a donné lui-même l'exemple, lorsque dans une sédition fomentée par les païens, il n'hésita pas à se départir provisoirement de la rigueur des lois pour assurer l'ordre public. Votre sainteté eut jadis l'occasion de voir de ses yeux les troubles qui ont agité cette ville de Constantinople. Les fidèles y étaient tellement divisés qu'une grande partie d'entre eux fuyait les églises, et allait tenir les synaxes au milieu des champs [5]. Que dis-je? Les prêtres eux-mêmes, les

[1] S. Innocent., *Epist.* XXIII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 546. — [2] S. Innocent., *Epist.* XXII; tom. cit., col. 545.

[3] Nous n'avons plus les lettres de saint Zozime à ce sujet; mais la correspondance entre Atticus et saint Cyrille d'Alexandrie, que nous reproduisons, fixe chronologiquement à l'an 418, et par conséquent sous le pontificat de saint Zozime, la conclusion de cette affaire.

[4] Τὸν ἐν ἁγίοις πατέρα τὸν σὸν, τὸν ἰσαπόστολον Θεόφιλον. Théophile d'Alexandrie, on le sait, était l'oncle maternel de saint Cyrille; de plus, il avait élevé ce dernier. C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'expression d'Atticus.

[5] Ce tableau non suspect de la situation religieuse de Constantinople

évêques nos collègues, en se séparant de communion les uns avec les autres, ont contribué à détruire presque entièrement parmi nous la foi divine, cette plante céleste arrosée par le sang de Jésus-Christ. A force de labeurs, au prix de fatigues désespérées et de dangers sans nombre, l'agitation commençait à se calmer. Un petit nombre seulement s'obstinait à demander l'insertion du nom de Jean Chrysostome dans les diptyques sacrés, lorsque le bienheureux Alexandre (je parle du dernier évêque d'Antioche) [1] vint à Constantinople. Dans les discours qu'il adressa aux fidèles, il parla très-ouvertement de la nécessité d'inscrire, même malgré ma défense, le nom du bienheureux Jean sur nos tables mystiques. Je vous l'ai mandé alors par l'entremise des diacres Pierre et Ædesius, et je vous ai informé des troubles que son langage intempestif avait excités. Le temps s'écoula : au milieu des sollicitudes de l'administration, je ne songeais plus à cet incident, lorsque le très-pieux évêque de Bérée Acacius m'écrivit pour m'annoncer que Théodote, le nouveau patriarche d'Antioche avait été, ainsi que lui-même, contraint par le peuple de réhabiliter le nom de Jean Chrysostome. Il me priait de lui pardonner un acte que la violence seule lui avait arraché [2]. Cette lettre était confidentielle, et la teneur devait en rester secrète. Mais le *bon* prêtre (γενναῖος ἐκεῖνος τῶν γραμματῶν διακομιστὴς πρεσβύτερος) chargé par Atticus de me la remettre, n'eut rien de plus pressé que de la divulguer et de faire con-

prouve l'attachement invincible qu'après tant d'années le peuple de cette ville conservait à la mémoire de Chrysostome, son illustre évêque. La force seule avait pu introduire un nouvel ordre de choses, mais la conscience publique n'avait jamais cessé de protester.

[1] La mention de la mort d'Alexandre, au moment où Atticus écrivait, nous permet de fixer la date de cette correspondance. En effet Alexandre, monté sur le siége patriarcal d'Antioche en 413, mourut après cinq ans d'épiscopat, c'est-à-dire en 418, la même année que le pape saint Zozime. Il eut pour successeur Théodote, dont Atticus va bientôt nous parler. Ce fut donc vers 417, sous le pontificat de saint Zozime, que le patriarche Alexandre fit son voyage à Constantinople, et ce dut être au commencement de l'année 418 que l'exemple du nouveau patriarche de Syrie entraîna enfin la soumission d'Atticus.

[2] On voit que la soumission d'Acacius de Bérée n'était, comme nous l'avons dit, qu'une fourberie nouvelle de cet astucieux évêque.

naître, avec le but de son voyage, les sentiments que je lui avais exprimés moi-même en recevant son message. Ce fut une véritable tempête : peu s'en fallut que la cité impériale ne se soulevât tout entière. Épouvanté de ce tumulte et craignant des désastres irréparables, je courus chez le très-pieux empereur [1] pour conférer avec lui des moyens les plus propres à pacifier les esprits. Il ne vit aucun inconvénient à inscrire dans les fastes de notre église le nom d'un mort, surtout quand cette mesure si simple devait être un gage de concorde et un moyen d'apaisement populaire. Je me rangeai moi-même à cet avis, et comment aurais-je pu faire autrement dans une pareille extrémité? J'ordonnai donc d'insérer ce nom dans l'album de notre église. En agissant ainsi, je crois n'avoir péché ni contre les saints canons, ni contre le jugement de nos pères. En effet, j'ai bien soin de ne faire mention de Jean qu'avec les autres défunts vulgaires, tels que prêtres, diacres, clercs, laïques, hommes et femmes morts dans notre communion. Il y a une grande différence entre les tables où nous inscrivons les saints et celles où nous tenons registre des morts ; elles sont distinctes les unes des autres, et indiquent une différence dans la condition de ceux qui y sont mentionnés. Jean Chrysostome est inscrit avec nos autres défunts, voilà tout. Au surplus, les honneurs rendus à la tombe de Saül n'ont aucunement porté préjudice à la puissance de David. L'évêque arien Eudoxius repose sous l'autel de la basilique constantinienne, près des reliques des douze apôtres ; enfin les deux auteurs du schisme d'Antioche, Paulin et Evagrius, si longtemps rivaux pendant leur vie, ont maintenant chacun leur mention dans les diptyques d'une église qu'ils se disputaient. Si vous m'en croyez donc, pour rétablir la paix dans l'univers catholique, vous ferez comme nous et

[1] Le « très-pieux empereur, » de l'autorité duquel Atticus veut se couvrir, était Théodose le Jeune, lequel avait alors dix-neuf ans. Comme il ne se mêlait guère de l'administration de son empire, il est probable que ce fut Pulchérie, sa sœur, qui donna à Atticus le sage conseil de céder à la voix du peuple. En cette circonstance, elle était manifestement celle de Dieu lui-même.

vous inscrirez le nom de ce mort sur les diptyques de vos églises d'Égypte [1]. »

Réponse de S. Cyrille d'Alexandrie à Atticus.

34. On voudrait, pour l'honneur de l'épiscopat d'Orient, qu'une telle lettre fût apocryphe. Je ne sais s'il est possible de réunir à un tel degré tous les instincts lâches, hypocrites, vindicatifs, qui s'agitent dans les bas-fonds de la nature humaine. Cependant cette lettre est authentique. Stilting qui la déplorait comme nous, et en comprenait l'ignominie, a vainement épuisé toute son érudition pour en démontrer la fausseté [2]. Jusqu'ici son avis n'a point prévalu : nous-même, après avoir lu et relu sa dissertation à ce sujet, nous avons le regret de ne la trouver point concluante. Cependant Atticus eut plus tard, lui aussi, son nom inscrit au martyrologe romain, et Cyrille à qui il tenait ce langage est, de son côté, l'un des plus grands saints et des plus illustres docteurs de l'Église. Mais tous deux, à cette époque, l'un par les préjugés de son éducation, l'autre par la conviction erronée de ses souvenirs de jeunesse, professaient encore une véritable horreur pour le nom de Chrysostome. A distance, cela peut nous surprendre, parce que depuis longtemps la sainteté du grand docteur de Constantinople est un fait acquis à l'histoire ; mais le neveu de Théophile d'Alexandrie, habitué à révérer son oncle, n'avait jamais entendu parler de Chrysostome que comme d'un hérétique ; Atticus, qui avait autrefois pris une part active au conciliabule du Chêne, était dans les mêmes sentiments. L'un et l'autre devaient dans la suite abjurer franchement et sans arrière-pensée leurs préjugés et leurs antipathies. Mais il fallut que le temps et la grâce de Dieu opérassent lentement cette conversion. Cyrille répondit à Atticus en ces termes : « J'avais déjà compris, par vos lettres antérieures, que vous aviez réellement inscrit le nom de Jean Chrysostome sur les diptyques sacrés. Des voyageurs arrivés de Constantinople me certifient en effet que c'est bien sur le catalogue des saints évêques vos prédécesseurs et non sur la liste vulgaire des défunts, que ce nom est main-

[1] Attic., *Epist. ad Cyrill.; Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 349-352.
[2] Stilting, *Vita S. Joan. Chrysost.*; Bolland., *Act. sanct.*, 14 sept., pag. 681.

tenant enregistré. En me reportant aux canons du concile de Nicée, cet illustre collége de l'Église, qui a fixé la règle invariable de notre conduite, je ne saurais approuver votre détermination. Comment, en effet, inscrire au rang des pontifes celui qui a été dégradé de la dignité pontificale? Comment insérer au catalogue des saints un excommunié? Je vous en conjure, respectez mieux la mémoire des vénérables évêques qui ont illustré eur vie en condamnant Jean Chrysostome. Quelques-uns vivent encore : ne leur faites pas l'outrage de placer avec eux sur a même ligne un homme qu'ils ont dégradé du sacerdoce. Faudra-t-il que le nom de Judas soit aussi réhabilité dans la liste des douze apôtres? Mais alors que ferait-on de Matthias, qui remplaça le traître Iscariote? Ne changez donc rien aux diptyques de l'église de Constantinople. Après le nom du bienheureux Nectaire placez immédiatement celui de l'illustre Arsacius, votre prédécesseur. Autrement vous flétrissez sa mémoire. Si le patriarche d'Antioche, Alexandre, d'un caractère trop confiant, ainsi que vous le reconnaissez vous-même, a séduit quelques-uns de nos frères et coévêques d'Orient, s'il a extorqué leur adhésion, faut-il pour cela laisser se développer et croître un germe de zizanie? J'ai reçu, moi aussi, des lettres d'Acacius, cet ami de Dieu, heureusement arrivé aux extrêmes limites de l'âge. Il m'affirme que Théodote, le nouveau patriarche d'Antioche, n'a cédé qu'à la contrainte, en faisant réciter le nom de Jean dans la célébration des divins mystères; il ajoute que Théodote en est profondément affligé, qu'il cherche les moyens de se tirer d'embarras, et qu'il désirerait pouvoir s'appuyer sur l'autorité de nos lettres, afin de résister aux influences contraires dont il est obsédé. C'est donc le moment d'intervenir près de nos princes très-pieux, en les exhortant à maintenir, comme ils l'ont toujours fait, l'autorité des saints canons. Que Jéchonias exclu de la liste des prophètes ne figure point à côté de David et de Samuel! S'il a plu jadis à quelques ignorants de placer les restes de l'évêque arien Eudoxius en compagnie des apôtres, est-ce une raison pour nous de profaner nos sacrés diptyques? Certes, quand je tiens ce lan-

gage, je ne prétends point insulter à la mémoire d'un malheureux et d'un mort. Dieu m'en préserve ! Mais l'intérêt de l'Église doit l'emporter sur nos sentiments personnels, et nous ne connaissons rien qui soit préférable à l'observation des lois canoniques [1]. »

Premières années de l'épiscopat de S. Cyrille. Calomnies.

35. Lorsque Cyrille d'Alexandrie écrivait cette lettre, il croyait parler le langage de la vérité; mais c'était encore Théophile son oncle, de funeste mémoire, qui égarait son cœur et dirigeait sa plume. Six ans s'étaient écoulés depuis que Cyrille, après une élection orageuse, s'était assis sur le premier siége patriarcal de l'Orient. Toutes les relations entre la chaire de saint Pierre et celle d'Alexandrie demeuraient suspendues. Cependant les calamités et les désastres n'avaient pas manqué au jeune patriarche. La capitale de l'Égypte semblait un foyer de séditions et d'émeutes. Cyrille lui-même était l'objet des calomnies les plus atroces, et cette analogie de position aurait dû le rendre plus circonspect à l'égard d'une illustre mémoire non moins injustement outragée. Voici les bruits odieux qui circulaient en Orient sur le compte du nouveau patriarche d'Alexandrie. Nous les reproduisons tels que le novatien Socrate les enregistrait dans ses annales, à mesure que les voyageurs venant d'Égypte à Constantinople les lui apportaient. « Théophile avait été despote, dit Socrate; Cyrille fut un vrai tyran. Il ne lui suffit pas d'écraser le clergé sous le faste de sa domination, il aspirait à usurper même le pouvoir civil. Le début de son épiscopat fut marqué par la fermeture des églises que les novatiens possédaient à Alexandrie. Il s'empara de tous leurs trésors, et poussa l'injustice au point de dépouiller leur évêque Theopemptus de sa fortune particulière [2]. Vers le même temps, il expulsa d'Alexandrie tous les Juifs qui y résidaient. Voici dans quelles circonstances. Un jour de sabbat, toute la multitude était réunie à l'amphithéâtre pour un spectacle extraordinaire. Deux danseurs fameux devaient s'y faire admirer. Les Juifs, fort scrupuleux pour l'observation du sabbat, s'inquiètent cependant

[1] S. Cyrill. Alex., *Epist.* LXXVI, passim; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 352-361.

[2] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. VII; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 749.

beaucoup moins en ce jour d'étudier la loi de Dieu que de se procurer toutes les espèces de divertissements en leur pouvoir. Ils assistaient donc en masse à ce spectacle. Ils prirent unanimement parti pour un danseur, tandis que les chrétiens portaient leurs sympathies sur son rival. On en vint aux mains; la mêlée ut sanglante; toutefois le préfet d'Alexandrie, Orestes, vint à bout avec ses soldats de séparer les combattants et de rétablir l'ordre. Ce ne fut pas pour longtemps. Quelques jours après, toute la multitude était de nouveau réunie dans l'amphithéâtre. Avant l'ouverture du spectacle, le gouverneur Orestes fit lire une ordonnance de police (Πολιτέιαν), destinée à prévenir le renouvellement du désordre. Quelques familiers de l'évêque Cyrille étaient venus là, pour connaître la teneur de l'ordonnance et en informer leur maître. Parmi eux se trouvait un professeur de grammaire, nommé Hiérax, l'un des auditeurs les plus assidus de l'évêque et celui qui donnait toujours le signal des applaudissements durant ses homélies. Aussitôt que les Juifs aperçurent Hiérax, ils se mirent à crier qu'il venait à l'amphithéâtre pour exciter le peuple à une sédition. Leurs vociférations durèrent longtemps, et rien ne pouvait les apaiser. Le gouverneur Orestes fit appréhender Hiérax et le fit publiquement flageller sur la scène. Il se vengeait ainsi des usurpations de Cyrille et de ses velléités d'espionnage. L'évêque, à cette nouvelle, manda les principaux d'entre les Juifs et leur signifia que, s'ils ne cessaient de molester les chrétiens, il saurait les punir. Ces menaces, bientôt connues de la multitude des enfants d'Israël, ne firent que redoubler leur colère. Une conspiration s'ourdit entre eux, dans le but d'organiser un massacre général des chrétiens. Les conjurés choisirent pour marque de ralliement un anneau d'écorce verte de palmier, que chacun d'eux devait porter au doigt. Une nuit donc, à un signal donné, un cri répété dans toutes les rues de la ville se fit entendre. Le feu, disait-on, est à la grande église d'Alexandrie! Les chrétiens, sortant de leurs maisons, se précipitèrent en foule du côté du prétendu incendie. Mais les Juifs embusqués égorgeaient au passage tous ceux qui ne portaient pas au doigt l'anneau d'écorce de palmier.

Au lever de l'aurore, on constata un horrible massacre. Les auteurs du guet-apens furent bientôt découverts. Cyrille se mit à la tête des chrétiens, et courut aux synagogues qu'il renversa. Il tua quelques Israélites, chassa tous les autres et livra leurs maisons et leurs biens au pillage. Ce fut ainsi que les Juifs furent bannis d'une cité où leurs aïeux étaient fixés depuis l'époque d'Alexandre le Grand. Orestes se montra vivement irrité de cet acte d'omnipotence de Cyrille, qui enlevait à la capitale de l'Égypte une population considérable. Il en adressa ses plaintes à l'empereur. De son côté, l'évêque écrivit à la cour pour se justifier, en dénonçant tous les attentats commis par les Israélites. Cyrille cependant fit quelques démarches pour se réconcilier avec Orestes; le peuple d'Alexandrie souhaitait un rapprochement. Mais le gouverneur repoussa toutes ses avances, et jeta même à terre le livre sacré des évangiles sur lequel l'évêque voulait qu'il prêtât un serment d'amitié. Entre eux dès lors la lutte devint une guerre déclarée. Cinq cents religieux accoururent des déserts de Nitrie pour prêter main forte à l'évêque. Un jour que le gouverneur traversait dans son char les rues de la cité, ils se mêlèrent à la foule, en vociférant contre lui des injures. Il va sacrifier aux dieux! disaient-ils, c'est un païen! — Orestes comprit à l'instant qu'il s'agissait d'une nouvelle machination de Cyrille. Je suis chrétien, s'écria-t-il. J'ai reçu le baptême des mains de l'évêque de Constantinople Atticus. — Au moment où il prononçait cette parole, le moine Ammonius lui lança une pierre à la tête et le gouverneur tomba baigné dans son sang. La foule indignée se précipita sur les religieux, les mit en fuite, et se saisit de la personne d'Ammonius. Orestes fut ramené à son palais. Quand il fut guéri de sa blessure, il instruisit publiquement le procès d'Ammonius suivant les formes légales. Mis à la question, Ammonius ne put supporter les premières tortures; il expira. Cyrille prononça dans l'église son panégyrique; il voulait en faire un martyr et exposer ses reliques à la vénération des fidèles. Des conseils plus sages le firent renoncer à ce projet. On lui représenta qu'Ammonius n'avait pas versé son sang pour la foi, mais

simplement subi la peine de son crime. L'affaire fut portée à la connaissance de l'empereur. Toutefois les lettres de Cyrille la présentèrent sous un jour qui était favorable à ce dernier, et l'enquête ne fut pas poursuivie. La querelle de l'évêque et du gouverneur ne devait point en rester là; un nouveau meurtre allait bientôt ensanglanter Alexandrie. Cette capitale possédait alors la fille du philosophe Théon, Hypatia, dont le génie supérieur s'était élevé au-dessus de tous les sages de son temps. Hypatia avait succédé à Plotin dans la chaire de philosophie platonicienne. Sans se restreindre aux limites exclusives d'une école, elle avait étudié à fond les divers systèmes philosophiques de l'antiquité et les expliquait à ses auditeurs. De tous les points du monde on accourait à ses leçons. La prudence et la gravité d'Hypatia étaient égales à sa modestie. Les hommes d'état avaient recours à ses lumières; elle pouvait sans inconvénient professer un cours public, car sa modestie, sa haute vertu et le respect général formaient un rempart inviolable autour d'elle. Le gouverneur Orestes l'appelait souvent à ses conseils; la faction de Cyrille en prit ombrage. On fit courir le bruit parmi la multitude qu'Hypatia s'opposait à la réconciliation du gouverneur et de l'évêque, et qu'elle entretenait la discorde entre ces deux puissances. Les esprits s'échauffèrent; quelques fanatiques, ayant à leur tête Pierre le lecteur, formèrent un complot sinistre. Ils épièrent le moment favorable, et un jour qu'Hypatia rentrait dans sa maison, ils arrêtèrent son char, la saisirent elle-même et la traînèrent jusqu'au portique de l'église du Καισάρειον [1]. Après l'avoir dépouillée de ses vêtements, ils lui déchirèrent le corps avec des tessons de verre, puis, arrachant ses membres pièce à pièce, ils allèrent les brûler au Cinaron (Κιναρῶν). Ce crime couvrit de honte l'évêque d'Alexandrie et son église. Certes, rien n'est plus éloigné des mœurs chrétiennes que ces égorgements et ces massacres populaires. La fin tragique d'Hypatia eut lieu la quatrième année de l'épiscopat de Cyrille, sous le consulat X[e] d'Honorius et VI[e] de Théodose, au mois de mars, durant le jeûne du carême (415) [2]. »

[1] Nous avons parlé précédemment du Καισάρειον d'Alexandrie. Cf. tom. VII de cette *Histoire*, pag. 82. — [2] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XIII-XV;

Réfutation des calomnies novatiennes contre saint Cyrille.

36. Ainsi parlait Socrate. Le calomniateur de Jean Chrysostome [1] était digne de calomnier saint Cyrille. Socrate n'était d'ailleurs pas le seul qui tînt contre le patriarche d'Alexandrie un pareil langage. Suidas nous a conservé un passage du philosophe Damascius qui écrivait dans le même temps, et débitait contre saint Cyrille des fables plus odieuses encore. « Un jour, dit Damascius, l'évêque de la religion chrétienne, Cyrille, passait devant la demeure d'Hypatia. La place était encombrée d'une foule immense qui se pressait aux portes : des chevaux, des chars stationnaient au loin dans les avenues voisines. L'évêque demanda la cause de ce rassemblement. On lui dit que c'était la fête d'Hypatia, et que toute cette foule était réunie pour saluer l'illustre dame. A partir de ce jour, Cyrille jura la mort d'Hypatia. » En vérité, la calomnie atteint ici le comble du ridicule, et il ne vaut pas la peine de dépenser, comme l'ont fait Baronius et les Bollandistes, une grande somme d'érudition pour la réfuter. Le récit de Socrate suffit seul, en dehors de tout autre document, à justifier Cyrille des absurdes accusations que l'annaliste novatien dirigeait contre lui. En ce qui concerne les mesures prises à l'égard de Theopemptus, l'évêque schismatique d'Alexandrie, il n'y eut rien autre chose que la mise à exécution des lois inscrites au code théodosien contre tous les dissidents. On comprend à merveille que Socrate ait ajouté à ses récriminations de sectaire un grief spécial, celui de la spoliation prétendue des biens particuliers de Theopemptus. Il fallait bien grossir un peu les charges qui pouvaient peser sur saint Cyrille, pour attendrir le public sur le sort de ses victimes. Mais Socrate ne réfléchit pas qu'il nous met en garde contre lui-même, en nous dépeignant sous les plus vives couleurs l'ardente inimitié du gouverneur d'Alexandrie contre l'évêque. Nous sommes, par le fait même de cette inimitié, assurés que le grief articulé par l'auteur novatien, s'il avait réellement eu lieu, aurait été dénoncé à l'empereur. Il est remarquable, en effet, que l'expulsion des Juifs et l'épisode d'Ammonius signalés à la cour de Constantinople par Oreste

Patr. græc., tom. LXVII, col. 759-770. — [1] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 350 et seq.

furent suivis d'une sentence qui justifiait pleinement le patriarche. C'est Socrate lui-même qui nous l'apprend. Il faut donc que Socrate ait présenté les faits sous un jour absolument faux, pour que les décisions de la cour impériale aient reconnu sur tous ces points l'innocence de Cyrille. Au v[e] siècle, les empiétements des évêques sur le pouvoir civil n'étaient pas plus du goût des gouvernements qu'ils ne le seraient de nos jours. Pour que Cyrille ait été déclaré innocent par la chancellerie impériale, il fallait qu'il le fût deux fois plutôt qu'une. En ce qui concerne les Juifs, les édits proclamés contre eux à cette époque prouvent que leur animosité contre les chrétiens se portait à d'incroyables fureurs. Ainsi Socrate lui-même nous apprend que, dans la petite ville d'Inmestar, située entre Antioche et Chalcis, les Juifs crucifièrent en plein théâtre un enfant chrétien et le firent mourir dans les tortures [1]. Le même fait est signalé dans la *Chronographie* de Théophane, sous la rubrique des calendes de septembre de l'an 415 [2]. Une loi de Théodose le Jeune fut édictée à l'occasion de cet horrible attentat [3], qui n'était nullement un fait isolé. A toutes les grandes solennités hébraïques, les fils d'Israël se donnaient le barbare plaisir de brûler triomphalement, en haine du christianisme, l'image révérée de la croix où Jésus-Christ avait été immolé par leurs aïeux [4]. Honorius en Occident, par une loi du 2 mars 418, leur interdisait les charges de curie et les fonctions militaires. Évidemment donc, les Juifs à cette époque essayaient simultanément, sur tous les points de l'empire, un de ces

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XVI; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 772.

[2] Theophan., *Chronograph.*, ad ann. 408; *Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 228. Nous croyons devoir avertir le lecteur que la chronologie de Théophane est en retard de sept ans sur notre ère vulgaire. Sa rubrique de l'an 408 après Jésus-Christ répond donc très-exactement à l'année 415.

[3] Socrat., *ibid.*

[4] Le *Corpus juris civilis* porte encore aujourd'hui mention de cette coutume hébraïque, qui dans nos mœurs actuelles paraîtrait incroyable. *Judæos quosdam festivitatis suæ solemnia ad pœnæ quondam recordationem incendere, et sanctæ crucis adsimulatam speciem in contemptum christianæ fidei sacrilega mente exurere, provinciarum rectores prohibeant; neve locis suis fidei nostræ signum immisceant, sed ritus suos citra contemptum christianæ legis retineant; amissuri sine dubio permissa hactenus, nisi ab illicitis temperaverint.* (*Corpus juris civil.*, Cotelle, 1862; *Cod.*, lib. I, tit. IX, n° 11, col. 64.)

mouvements insurrectionnels dont la conjuration d'Alexandrie n'était qu'un épisode. Le nom de Cyrille fut mêlé par l'animosité des partis à ces luttes sanglantes. Cette tactique des séditieux n'est pas nouvelle. Il n'en est pas moins certain que l'autorité impériale déchargea complétement l'évêque d'Alexandrie de toutes ces accusations inspirées par les passions politiques. Nous avons encore aujourd'hui le rescrit de Théodose le Jeune, à propos du meurtre d'Hypatia [1]. Loin d'en faire retomber la responsabilité sur saint Cyrille, l'empereur, ou plutôt la chancellerie impériale de Constantinople dans les bureaux de laquelle toutes les pièces du procès furent examinées, nous apprend que ce crime fut l'œuvre de la corporation des *Paraboiani*, association qui s'était formée pour le transport des pestiférés et des malades au grand hôpital d'Alexandrie. Des mesures rigoureuses furent prises contre eux; leur société fut dissoute; des règles nouvelles étaient prescrites pour le recrutement des mercenaires auxquels serait confié désormais leur service. Enfin, pour prévenir le retour des scènes de violences qui s'étaient passées, le décret impérial stipule que les nouveaux *Parabolani* devront être à l'avenir exclusivement placés sous la direction du patriarche [2]. Il était donc parfaitement clair que Cyrille était complétement étranger au meurtre d'Hypatia. Ajoutons, pour en finir avec les accusations de Socrate, que dans les œuvres complètes de saint Cyrille, qui ne forment pas moins de sept volumes *in-folio*, on cherche vainement le prétendu panégyrique du pseudo-martyr Ammonius.

La vérité historique sur S. Cyrille.

37. Au-dessus des calomnies intéressées que le paganisme, le judaïsme et l'hérésie accumulèrent à l'envi contre un grand et saint évêque, dans un milieu aussi turbulent que l'était alors la cité d'Alexandrie, l'histoire doit réhabiliter la véritable figure de saint Cyrille. Les contemporains nous ont transmis le témoignage non suspect de leur admiration pour ce grand homme. Ils aimaient à le comparer à saint Athanase, dont il faisait revivre l'élo-

[1] Cf. Baron., *Annal.*, ad ann. 416, tom. V, pag. 298.

[2] *Quibus in omnibus præesset episcopus Alexandrinus.* Ce sont les termes mêmes du rescrit impérial. (Bolland., *Act. sanct.*, *S. Cyrilli vita,* 28 jan.)

quence, la vigueur apostolique et l'admirable sainteté. « Athanase, disent-ils, était de taille médiocre, un peu voûté, d'un visage agréable, le nez long ainsi que la barbe, le front chauve, les cheveux blonds légèrement argentés par l'âge. Cyrille était de même assez petit; sa démarche modeste rappelait celle d'Athanase; il avait le visage un peu plus coloré, le nez très-bien proportionné, les sourcils épais et formant un arc au-dessus des yeux, le front assez étroit et chauve, avec des cheveux et une barbe qui commençaient à blanchir et donnaient à sa physionomie un air d'imposante majesté [1]. » — « Pendant trente-deux ans d'épiscopat, ajoute l'un des diacres qui le servaient, sa vie ne cessa d'être un modèle de vertu et de foi [2]. » Comme saint Martin à Tours, et saint Augustin à Hippone, Cyrille eut à combattre en Égypte les derniers restes de la superstition païenne. Ses armes, quoi qu'en dise le novatien Socrate, n'étaient point de celles qui tuent le corps. Il n'employa dans cette lutte que la prière et l'intercession des saints. Voici le témoignage d'un chroniqueur contemporain : « A deux stades de Canope, se trouve une petite bourgade nommée Manutha. Les païens s'y étaient réfugiés comme dans un dernier asile. Le démon et ses mauvais anges avaient là une forteresse au cœur de l'Égypte. Les efforts du patriarche Théophile avaient échoué contre les païens de Manutha. Le bienheureux Cyrille se préoccupa vivement de cette situation. Un jour que dans sa prière il demandait à Dieu avec larmes de lui inspirer les meilleurs moyens de triompher d'une si longue résistance, un ange lui apparut et lui dit : Porte dans ce village des reliques du martyr Cyrus [3] et de l'évangéliste Marc. — Le bienheureux évêque suivit le conseil céleste. Le 28 juin 414, la translation solennelle des reliques eut lieu à Manutha, et fut accompagnée de nombreux miracles. A partir de ce

[1] *Menolog. græc.*, apud Bolland., *Act. sanct. januar.*, tom. II, die 28.

[2] Theodor. Diac., *In Act. Concil. Chalced.*, Bolland., loc. cit. *Beatæ memoriæ Cyrillus, magnæ Alexandrinæ civitatis triginta et duobus annis archiepiscopus irreprehensibiliter et cum magna fide vixit.*

[3] Saint Cyrus, médecin d'Alexandrie, martyrisé avec saint Jean, le 31 janvier 311, sous Maximin II.

jour, la petite bourgade fut tout entière convertie au christianisme, et la clémence de Jésus-Christ Notre-Seigneur continue à y opérer des merveilles par l'intercession des saints martyrs [1]. » Jean Moschus, dans les *Vitæ patrum*, nous a conservé un trait de la vie de saint Cyrille qui nous révèle à la fois sa douceur, sa prudence et son humilité. « Un vieil anachorète, habitant une solitude voisine d'Alexandrie, sur les bords du Nil, s'était, je ne sais trop comment, persuadé que le patriarche Melchisédech était fils de Dieu. L'évêque Cyrille de bienheureuse mémoire en fut informé. L'erreur du solitaire tenait à la simplicité de son esprit, mais n'altérait en rien la sainteté de sa vie, et le vénérable vieillard continuait à être l'objet des faveurs divines. Des grâces signalées étaient chaque jour obtenues par son intercession. Cyrille trouva moyen de le corriger de son erreur sans humilier son caractère. Il lui députa un de ses prêtres, chargé d'un message ainsi conçu : Mon père (*abba*), je suis dans une certaine perplexité d'esprit. D'un côté, il me semble que Melchisédech a été fils de Dieu; de l'autre, des raisons non moins plausibles me détermineraient à penser qu'il ne fut qu'un homme, revêtu de la dignité de prêtre du Très-Haut. J'hésite entre ces deux sentiments. Je vous conjure de consulter à ce sujet le Seigneur dans votre prière, et de m'apprendre ce qui vous aura été révélé. — Le vieillard répondit à l'envoyé : Je ferai ce que le saint évêque me demande, et dans trois jours je pourrai, j'espère, donner une réponse. — Il s'enferma dans sa cellule et passa tout ce temps en oraison. Le troisième jour, Cyrille vint en personne à la cellule du vénérable solitaire, qui lui dit en le voyant : Melchisédech n'était qu'un homme. — Comment le savez-vous, mon père? demanda l'évêque. — Le vieillard répondit : Le Seigneur, dans une vision, a fait passer sous mes yeux tous les patriarches depuis Adam jusqu'à Melchisédech. L'ange qui me montrait ce dernier l'a désigné en disant : Celui-ci est Melchisédech. Il ne saurait donc y avoir de doute, Melchisédech fut un homme, ainsi que tous les autres patriarches. — Depuis lors, pour

[1] Bolland., *Act. sanct.*, loc. cit.

réparer l'erreur qu'il avait autrefois enseignée, il ne manquait jamais de la rétracter en présence de la foule qui assiégeait constamment sa cellule, et le bienheureux évêque remerciait Dieu dans son cœur [1]. »

Isidore de Péluse. 38. Saint Cyrille professait une tendre vénération pour le célèbre Isidore [2], prêtre et abbé du monastère de Péluse, situé sur une montagne voisine d'Alexandrie. Il le nommait « son père, » et le consultait sur toutes les affaires de son administration épiscopale. Vraisemblablement, sous ces indications des chroniqueurs, il faut entendre que le patriarche avait remis à Isidore de Péluse la direction de sa conscience. En effet le vénérable abbé, dans les lettres qui nous sont restées de lui, parle au saint évêque avec une liberté entière quoique toujours respectueuse, le reprenant parfois de ses défauts, modérant la vivacité de son caractère, et l'informant des calomnies qu'on répandait sur son compte. Ainsi il lui écrivait un jour : « Vos ennemis disent de vous : C'est le neveu de Théophile, et il imitera son exemple. Théophile s'est abandonné à une coupable fureur contre Jean Chrysostome, cet homme apostolique, si cher à Dieu ! Cyrille fait de même, il cherche à se grandir aux dépens des autres [3]. » Vraisemblablement Isidore avait souvent abordé ce sujet de vive voix ou par écrit avec son illustre pénitent, lorsqu'il se résolut à lui adresser la lettre suivante : « J'ai sous les yeux les exemples de l'Écriture; ils jettent mon esprit dans la terreur, et je me vois contraint d'obéir à la nécessité en vous tenant un langage qui vous déplaira peut-être. Vous m'appelez votre père, mais si je le suis, je dois craindre d'attirer sur moi le supplice d'Héli, châtié cruellement pour avoir négligé la

[1] Bolland., *Act. sanct.*, loc. cit.

[2] Le vénérable Isidore de Péluse ne doit pas être confondu avec le prêtre du même nom qui, sous le patriarche Théophile, avait le gouvernement du grand hôpital d'Alexandrie et dont nous avons raconté précédemment les luttes avec saint Jérôme et avec saint Jean Chrysostome. Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 103 et 245. La biographie d'Isidore de Péluse ne nous a pas été conservée; mais nous possédons cinq livres de ses *Lettres*. Cf. *Patr. græc.*, *S. Isid. Pelus. opera*, tom. LXXVIII.

[3] S. Isidor. Pelus., lib. I, *Epist.* CCCX; *Patr. græc.*, tom. LXXVIII, col. 361.

correction de ses fils. Si je considère en vous le représentant du bienheureux Marc, je suis votre enfant, et je préfère de beaucoup ce titre; mais alors je tremble en pensant au sort de Jonathas qui attira sur sa tête la colère du ciel, pour n'avoir pas détourné son père Saül de consulter la pythonisse d'Endor. Faites cesser un état d'inimitié qui a duré trop longtemps. Ainsi vous épargnerez à vous et à moi la condamnation de Dieu. Ne cherchez pas davantage à poursuivre une querelle particulière et domestique, recueillie par vous dans la succession d'un mort. Ne la faites point peser sur l'Église toujours vivante, et ne vous couvrez pas d'un prétexte de piété filiale pour entretenir dans le troupeau de Jésus-Christ une division éternelle [1] ! »

39. Cette épître si digne et si mesurée dut faire une impression profonde sur l'âme de Cyrille. Un pareil langage était bien différent de celui d'Atticus. Il ne s'agissait plus ici d'une transaction hypocrite, d'une demi-mesure frauduleusement ménagée et consistant à retirer d'une main ce qu'on accordait de l'autre, dans le but de donner une ombre de satisfaction à la conscience publique. Isidore de Péluse entrait dans le vif de la question. La condamnation de Chrysostome avait été, de la part de Théophile, un véritable crime. Maintenir cette condamnation perpétuait le sacrilége. L'Église toujours vivante, dans la personne des successeurs de saint Pierre, apparaît ici avec sa majesté sainte, et demande au neveu de Théophile le sacrifice de ses sentiments personnels pour la mémoire d'un oncle indigne. Tant de choses condensées dans ce billet laconique étaient de nature à provoquer les plus sérieuses réflexions. D'ailleurs, le vénérable Isidore n'était pas seul à proclamer la sainteté de Jean Chrysostome. Les plus illustres témoignages se réunissaient sur ce point, et formaient en Orient comme une explosion unanime de justice posthume rendue à un tombeau désormais glorifié. Sur la montagne du Sinaï, vivait alors un solitaire non moins fameux qu'Isidore de Péluse. C'était Nilus (saint Nil). Préfet de Constantinople sous Arcadius, patricien de la nouvelle Rome, comblé

Saint Nil, abbé du Sinaï

[1] S. Isidor. Pelus., *Epist.* CCCLXX, lib. I, tom. cit., col.

d'honneurs et de richesses, Nilus avait un jour quitté toutes les splendeurs mondaines et était venu, avec l'un de ses fils, Theodulus, frapper à la porte d'un monastère du Sinaï. Ses mortifications, sa piété, sa science des voies de Dieu, faisaient l'admiration des religieux blanchis dans les combats ascétiques. On accourut bientôt de toutes les contrées de l'Orient pour le consulter et vivre sous sa direction. Or Nilus avait personnellement connu Jean Chrysostome; il l'avait vu de près, et il affirmait que Chrysostome était un saint. Nous avons encore les lettres où il exprime avec chaleur sa vénération pour le grand docteur. Un prêtre nommé Hierius lui avait écrit à ce sujet. « Vous me mandez, répond saint Nil, que vous êtes dans l'admiration des homélies de Jean de Constantinople, ce vénérable serviteur de Dieu, ou plutôt ce véritable *Théophore* (Θεοφόρος, qui porte Dieu). Cependant vous êtes, me dites-vous, dans l'hésitation, la perplexité, le doute, en entendant les calomnies dont il a été et dont il est encore l'objet. Je vous en supplie, ne prenez pas des persécutions du juste un sujet de scandale. Ce navire béni de Dieu a fait naufrage ici-bas. Qu'importe? Le naufragé est au ciel[1] ! » Vers le même temps, saint Nil écrivait au consul Severus : « On a vu une poignée d'évêques, dans un sentiment d'ignoble jalousie, fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines, et conjurer la perte de Jean de Constantinople, cet homme divin (ἄνδρα ἔνθεον) cette gloire de l'univers, cette lumière du monde. Ils ont séduit la piété et la simplicité d'Arcadius; Chrysostome est mort en exil. On peut appliquer maintenant à l'empereur le motdu prophète : « Il a étendu la main avec les hommes de pestilence[2]. » Le nom de ce prince restera pour jamais associé aux perfidies et aux violences de ces misérables pasteurs. Et cependant bon nombre d'entre eux ont déjà payé leur dette à la justice divine; les autres commencent à confesser leur crime et à demander avec larmes que le sang du juste ne retombe pas sur leurs têtes[3]! » A la fin de sa vie, Arcadius épouvanté des désastres qui se renouvelaient pour sa capitale : invasion des barbares, tremble-

[1] S. Nil., *Epist.* XIII, lib. III; *Patr. græc.*, tom. LXXIX, col. 373. — [2] Os., VII, 15. — [3] S. Nil., *Epist.* CXCIX. lib. III, tom. cit., col. 476

ments de terre, feu du ciel, se recommanda aux prières de saint Nil. Le solitaire lui répondit : « Les fléaux qui frappent votre cité vous jettent dans la consternation. Ah ! que n'avez-vous plutôt prévenu les crimes qui se sont accomplis sous vos yeux, lorsque l'iniquité triomphante a couché sur le sol la colonne de l'Église, le phare de vérité, la trompette du Christ, le très-bienheureux évêque Jean ! Comment voulez-vous que je prie pour une ville qui a provoqué sur elle la colère divine et appelé les foudres vengeresses[1] ? Songez, ô empereur, que c'est vous qui avez contre toute justice, contre toute raison, avec une légèreté d'esprit vraiment incroyable, signé le décret d'exil de Chrysostome ! Je sais que vous fûtes trompé par d'indignes évêques. Mais la sainte Église n'en a pas moins perdu le plus illustre de ses docteurs. Il est temps de vous repentir et de faire pénitence[2]. »

Election de Synésius à l'épiscopat.

40. Le bienheureux Porphyre, évêque de Gaza, dont nous avons fait connaître précédemment le mérite et les éminents services[3], vivait encore. Ce fut seulement le 26 février 421, après vingt-quatre ans d'épiscopat, qu'il alla recevoir au ciel la couronne des élus. Porphyre pensait absolument comme saint Nil, et attestait partout, avec l'autorité de son âge et de son caractère, la sainteté de Chrysostome dont il avait lui-même été le témoin. De toutes ces voix réunies en un concert de louanges, il s'était formé un courant d'opinion presque irrésistible. Mais ce qui dut frapper plus particulièrement encore l'esprit de saint Cyrille, ce fut l'adhésion de Synésius, évêque de Ptolémaïs. On se rappelle l'orateur païen de la Pentapole, l'élève d'Hypatia, le descendant des Héraclides, qui, en 396, avait prononcé devant Arcadius et son ministre Eutrope la plus éloquente à la fois et la plus courageuse des harangues[4]. Au retour de son ambassade, Synésius était venu passer quelques années à Alexandrie, et s'était intimement lié avec Théophile. Synésius n'était point encore chrétien de fait ; mais

[1] S. Nil., *Epist.* CCLXV, lib. II, tom. cit., col. 334. — [2] S. Nil., *Epist.* CCLXXVIII, lib. III, tom. cit., col. 521. — [3] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 360-372, 440-446. — [4] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 144 et suiv.

chaque jour il le devenait davantage de cœur. Dès l'époque de sa fameuse légation, et malgré les citations païennes qui émaillent son discours à l'empereur, il avait mis son voyage sous la protection des saints et des martyrs de Jésus-Christ. L'alliance naïve des deux cultes, dans un esprit qui n'avait pas encore définitivement fait son choix, représente très-exactement l'état intellectuel du monde lettré, à cette époque de transition entre le paganisme expirant et le règne de Jésus-Christ. Synésius, poète lyrique plus encore que philosophe, a exprimé en très-beaux vers les sentiments contradictoires qui se disputaient son cœur. « Lyre mélodieuse, dit-il, assez du rhythme de Théos [1], assez de mélopées Lesbiennes [2]! Pour des hymnes plus solennels, prends le ton Dorien [3]. Il faut chanter non plus les jeunes et riantes compagnes d'Aphrodite, ni la grâce des éphèbes au teint de rose. La divine sagesse et ses conceptions pures vont faire vibrer tes cordes harmonieuses. Écoute, ô lyre, le chant de la cigale qui boit la rosée du matin. Mais déjà tu frémis sous mes doigts, et tu résonnes sous un souffle inspiré. Quel est donc ce nouveau Dieu de la lyre, dont la splendeur éclate dans tout ce qui nous environne, et dont le nom éveille l'écho sonore? C'est le grand principe qui n'eut pas de commencement, le maître et le père de toutes choses, l'inengendré, le roi assis au sommet des cieux dans une gloire immortelle, l'unité des unités, la monade première entre les monades, trinité substantielle dans l'unité ineffable [4]. » Vers l'an 404, Synésius prit rang parmi les catéchumènes. « Roi du monde, dit-il, je viens acquitter le vœu que je te fis au Bosphore de Thrace [5], alors que pendant trois ans, sous le portique du palais des empereurs, je versai tant de larmes, essuyai tant d'affronts! Sur mes épaules je portais alors ma patrie, ma douce mère. Que de fois j'arrosai de mes sueurs la terre nue! Que de fois ma couche fut baignée de pleurs! O roi, je visitais tous les

[1] Téos, patrie d'Anacréon. — [2] Lesbos, patrie de Sapho. — [3] Le dialecte dorien était celui des odes de Pindare. — [4] Synes., *Hymn.* I; *Patr. græc.*, tom. LXVI, col. 1588-1590. — [5] On sait que les anciens donnaient le nom de Bosphore de Thrace au détroit que nous appelons aujourd'hui « canal de Constantinople. »

temples élevés à ta gloire; je baisais leur sol sacré en l'arrosant de mes larmes, et je te priais de bénir mon voyage. J'adressais mes supplications à tous les saints évêques, tes ministres révérés, couronne angélique qui protège les champs féconds de la Thrace et les rivages de Chalcédoine. Ces bienheureux intercédèrent pour moi ; ils consolèrent mon âme agitée, et me vinrent en aide dans mes travaux. O roi, tu pris en pitié les malheurs de ma patrie, tu fis succéder le repos à de longues douleurs. Reconnaissant de tes bienfaits, ton serviteur se consacre pour jamais à toi et vient te demander l'aliment intellectuel qui nourrira désormais son âme [1]. » Le nouveau catéchumène se choisit une épouse parmi les riches chrétiennes d'Alexandrie ; le patriarche Théophile voulut bénir lui-même son mariage [2]. Synésius eut la joie d'être père : deux enfants lui naquirent dans la capitale de l'Égypte. Depuis lors il aimait à dire que tous les Alexandrins avaient droit de le regarder comme le plus dévoué de leurs compatriotes [3]. Vers l'an 408, Synésius fut rappelé dans sa patrie. La Cyrénaïque était alors ravagée par les barbares, dont les incursions jetaient partout la terreur. Les habitants de Ptolémaïs appelaient à leur secours l'homme d'état qui avait une première fois si courageusement défendu leur cause à Constantinople. Cette fois, il s'agissait de traiter avec les tribus nomades du désert, et l'on comptait toujours sur la merveilleuse éloquence, le dévouement à toute épreuve de Synésius. Cette confiance ne fut pas déçue, et la reconnaissance de la Cyrénaïque fut sans bornes. En 410, l'évêque de Ptolémaïs, métropolitain de la province, étant venu à mourir, le clergé et le peuple d'une voix unanime demandèrent pour lui succéder le catéchumène Synésius. Cette élection rappelait celle de saint Ambroise ; la résistance fut la même. « Je tombai à genoux, dit Synésius, et je demandai à Dieu de m'envoyer plutôt la mort [4]. » Il voulait fuir ; mille bras se levèrent pour l'arrêter ; on le conduisit dans sa demeure, où il fut gardé nuit et jour par l'enthousiasme vigilant de tout un peuple.

[1] Synes., *Hymn.* III, vers. 430-510, tom. cit., col. 1600. — [2] Synes., *Epist.* CV, tom. cit., col. 1486. — [3] Synes., *Epist.* XVIII, tom. cit., col. 1354. — [4] Synes., *Epist.* LVII, tom. cit., col. 1390.

Les plus illustres personnages de la ville, les moines les plus renommés par leurs vertus et leur sainteté, se relayaient pour le fléchir. « Mais, dit-il, leurs exhortations et leurs discours ne faisaient que redoubler ma douleur. Je tremblais à la pensée de mon indignité. Quoi ! m'écriais-je, on veut me forcer à profaner les saints mystères [1] ! » La province de Cyrénaïque relevait du patriarcat d'Alexandrie : Synésius en appela au jugement de Théophile, pour faire casser une élection suivant lui irrégulière et anticanonique. Il fit partir pour Alexandrie son frère Evoptius, en le chargeant d'une lettre ostensible qu'il devait communiquer non-seulement au patriarche, mais au plus grand nombre possible d'évêques, de prêtres, et de laïques qu'il rencontrerait sur son chemin. Dans cette lettre, Synésius se calomniait lui-même à plaisir, pour éloigner de sa tête le fardeau qu'il redoutait. « Tu le sais, disait-il à Evoptius jusqu'ici j'ai partagé ma vie entre l'étude et le jeu. Je conviens que le temps que je consacre à l'étude, et surtout à celle des divines Écritures, fait mes délices. Mais aussitôt que j'ai fermé les livres, je ne me fais aucun scrupule de jouer, et tous les jeux me plaisent également ; je m'y donne tout entier. Par nature et par goût je déteste les sollicitudes administratives. Je n'ai aucune force de caractère : loin d'être apte à diriger les autres, j'ai bien de la peine à régler mes affaires domestiques. Je ne dis pas ces choses pour toi seul, ô mon frère bien-aimé. Je te supplie au contraire de donner à ma lettre la plus grande publicité : c'est même dans ce but que je l'écris. De la sorte, Dieu et les hommes seront témoins que j'ai tout fait pour éviter l'épiscopat. Quoi qu'il arrive, je n'en aurai pas la responsabilité. Insiste sur ce point près du vénérable Théophile. C'est lui qui, au nom de Dieu et selon les saintes lois de l'Église, a béni mon alliance. Or je déclare avec serment que d'une part je ne veux point me séparer de ma femme, et que de l'autre je ne me prêterai jamais à un adultère dissimulé. Je ne puis donc pas être évêque, puisque je ne renoncerai point aux droits du mariage et qu'il est interdit aux évêques d'en user. Qu'on le sache

[1] Synes., *Epist.* LVII, tom. cit., col. 1390.

bien : telle est ma ferme résolution. Je l'ai déclaré aux évêques Paul et Dionysius, que la cité de Ptolémaïs députe au patriarche. Ce point est décisif, et devra tout arrêter. Je ne fais qu'indiquer brièvement d'autres considérations, qui ont pourtant aussi leur importance. Je suis plus philosophe que chrétien. Il y a dans le symbole des dogmes qui déconcertent ma raison. Ainsi je ne saurais me résoudre à admettre que le monde doit finir de la façon que l'Évangile l'enseigne. Il en est de même de la résurrection des morts ; je suis loin de partager sur ce mystérieux arcane les opinions du vulgaire. Qu'on me laisse donc philosopher en paix, et qu'on ne songe plus à me faire évêque [1]. »

41. Théophile ratifia l'élection de Ptolémaïs. Synésius dut se soumettre. On lui accorda le temps nécessaire pour se préparer à ses nouvelles et augustes fonctions. Ses doutes en matière de foi n'étaient pas aussi sérieux qu'il le prétendait. Quant à l'épouse qu'il lui fallait quitter, elle le supplia elle-même de ne pas à son sujet résister aux vues de la Providence. Synésius écrivit alors au clergé de Ptolémaïs une lettre touchante : il demandait que, durant les sept mois qu'il allait passer dans la retraite, on fît publiquement des prières pour appeler la bénédiction de Dieu sur son épiscopat [2]. Enfin Théophile lui imposa les mains et le sacra, au milieu d'un peuple ivre de joie (410). Le nouvel évêque justifia toutes les espérances; il les dépassa même, s'il est possible. Sa première conversion fut celle d'un philosophe de ses amis, Evagrius, avec lequel il s'était souvent entretenu jadis de l'immortalité de l'âme et du dogme de la résurrection. Evagrius reçut le baptême, et le lendemain il remit à l'évêque trois cents *nummi* d'or. « Acceptez, lui dit-il, cette largesse, et distribuez-la aux pauvres. Je vous prie seulement de me souscrire un engagement où vous me promettrez que, dans le siècle futur, Jésus-Christ m'en tiendra compte. — A quelque temps de là, le néophyte tomba malade, et sentant sa fin prochaine, il dit à ses enfants : Lorsque je serai mort, vous placerez dans ma main droite ce parchemin scellé, et vous le pla-

Episcopat de Synésius.

[1] Synes., *Epist.* CV, tom. cit., col. 1482-1488. — [2] Synes., *Epist.* XI, tom. cit., col. 1348.

cerez avec moi dans le tombeau. — Ses instructions furent scrupuleusement remplies. Les fils d'Evagrius ignoraient le contenu du parchemin, mais la volonté de leur père mourant était pour eux une loi sacrée. Trois jours après les funérailles, Evagrius apparut au saint évêque : Allez, lui dit-il, à mon tombeau, et prenez-y la reconnaissance que vous m'avez souscrite durant ma vie. Le Christ a acquitté la dette que vous aviez contractée en son nom. Vous en trouverez la preuve écrite. — Le lendemain matin, l'évêque manda les fils d'Evagrius. N'avez-vous pas, leur dit-il, déposé quelque chose dans le tombeau de votre père? — Seigneur (δέσποτα), répondirent-ils, nous l'avons enseveli à la manière accoutumée. Seulement nous avons placé dans sa main droite un parchemin qu'il nous avait remis en mourant, avec la recommandation d'en faire cet usage. — L'évêque leur raconta alors sa vision. Ils se rendirent au sépulcre d'Evagrius, et en présence des principaux de la cité et d'une foule de clercs et de laïques, le tombeau fut ouvert. On y retrouva le parchemin intact. Mais au bas, on lisait ces mots d'une écriture toute fraîche : Evagrius au très-saint évêque et seigneur Synésius, salut. L'engagement que vous aviez pris a été tenu. Je n'ai plus aucun droit à revendiquer pour la somme que j'avais remise par votre intermédiaire à Jésus-Christ notre Dieu et Sauveur [1]. » Ce miracle, connu bientôt dans tout l'Orient, fixa l'attention générale sur l'évêque de Ptolémaïs. Deux ans après (412), sa ville métropolitaine fut encore une fois sauvée par son courage et ses prières, pendant une irruption formidable des Huns [2].

Lettre de Synésius à S. Cyrille.

42. Or Synésius, dès la première année de son épiscopat, avait manifesté ses sympathies pour la mémoire de Chrysostome. Il s'en était ouvertement expliqué à Théophile lui-même. « Je suis encore bien peu familier avec les lois ecclésiastiques, écrivait-il au patriarche, et je n'ai pu les apprendre toutes, dans le peu de temps qui s'est écoulé depuis ma promotion. J'ai donc fréquemment besoin de recourir à vos conseils. Alexandre, évêque de Basinopo-

[1] Joan. Mosch., *Pratum spirituale*, lib. IX, cap. CXCV; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 223; cf. *Patr. græc.*, tom. LXVI, col. 1044. — [2] Synes., *Catastasis*; *Patr. græc.*, tom. LXVI, col. 1566-1576.

lis en Bithynie, est arrivé récemment près de moi. Il est originaire de la Cyrénaïque, où sa famille tient un rang distingué dans le patriciat. Jeune il embrassa la vie religieuse, et fut promu successivement dans son monastère au diaconat, puis au sacerdoce. Les affaires de sa communauté l'appelèrent à la cour de Constantinople. L'évêque Jean de bienheureuse mémoire, auquel il était recommandé, eut l'occasion d'apprécier son mérite et le sacra pour le siége de Basinopolis. Je dis : l'évêque Jean « de bienheureuse mémoire, » car son nom est en honneur parmi nous, et je suppose que vous-même, vous ne ferez pas survivre à sa mort les dissensions qui ont agité sa vie. Alexandre a été banni de son siége, ainsi que les autres évêques du parti de Jean. Mais j'estime que tous doivent maintenant être réintégrés. On me dit que vous avez écrit dans ce sens à l'évêque de Constantinople, Atticus. Quoi qu'il en soit j'ai donné à Alexandre l'hospitalité, bien que les autres évêques de ma province prétendent que cette conduite est fort contraire aux canons, et soutiennent qu'Alexandre a été légitimement exclu de la communion catholique. Il ne m'appartient pas de blâmer leur sentiment, mais je crois agir selon toutes les règles de la charité et les véritables lois de l'Église en ne le partageant pas [1]. » Nous ne savons ce que Théophile répondit à cette noble communication. La mort du patriarche, arrivée quelque temps après, ne lui permit peut-être pas de faire connaître sa pensée. Mais, à l'époque où saint Cyrille recevait d'Isidore de Péluse le solennel avertissement dont nous avons parlé plus haut, Synésius lui adressait la lettre suivante : « Cyrille, mon frère, retournez à notre mère l'Église. Vous n'en avez point été retranché, mais seulement séparé pour un temps, suivant la mesure des fautes qui ont été commises. Je crois savoir d'une source certaine que Théophile, notre commun père, eût agi de la sorte, si la mort ne l'eût prévenu. Il fut personnellement mêlé au procès, mais depuis il paraissait incliner vers d'autres sentiments. Suivez donc la voie que vous eût ouverte ce patriarche, et portez à l'autel une âme dégagée des an-

[1] Synes., *Epist.* LXVI, tom. cit., col. 1408-1410.

ciens ressentiments et des mauvais souvenirs du passé. C'est ainsi que vous montrerez une véritable affection pour celui qui vous a précédé sur votre siége et signalé à l'affection du peuple. En somme, une telle conduite est digne de votre noble caractère [1]. »

ription nom de Chrysostome sur les diptyques d'Alexandrie. Fin du schisme.

43. Toutes ces manifestations de l'opinion publique en faveur de saint Jean Chrysostome ébranlaient la conviction de Cyrille, sans le déterminer encore à l'acte qu'on attendait de sa piété et de sa foi. Il priait le Seigneur de dissiper ses incertitudes et de lui faire connaître sa volonté. « Or, dit un chroniqueur, Jean Chrysostome lui apparut environné d'une multitude d'anges et de saints. Il se tenait à la porte de la basilique d'Alexandrie, et lui en interdisait l'entrée. Le Seigneur dans sa gloire assistait à cette scène. La Mère de Dieu s'approcha du trône de son Fils et intercéda en faveur de

[1] Synes., *Epist.* XII; *Patr. græc.*, tom. LXVI, col. 1348. Il y a lieu de s'étonner que cette lettre de Synésius ait échappé jusqu'ici à l'attention des historiens de l'Église. Le P. Petau, dans son édition des œuvres de l'évêque de Ptolémaïs (*Parisiis*, Nivelle, 1612, in-fol.) déclare qu'il ne sait trop ce que signifie cette lettre, et qu'il ne devine pas le moins du monde à qui elle peut avoir été adressée. Voici ses paroles : *Videtur hæc epistola data esse post mortem Theophili, quæ anno* 412 *contigit. Ex eaque colligitur Cyrillum istum episcopum fuisse, et ob culpam aliquam a Theophilo ecclesia interdictum.* La *Patr. græc.* reproduit purement et simplement cette note du premier éditeur. L'interprétation nouvelle que nous donnons n'a donc point encore, que nous sachions, de précédents qui l'autorisent. C'est un motif pour nous de proposer les motifs qui nous l'ont fait adopter. La lettre de Synésius n'est pas datée. Elle porte cette suscription laconique : Κυρίλλῳ (*Cyrillo*, à Cyrille). Évidemment il aurait pu exister à cette époque des évêques portant le même nom que le patriarche d'Alexandrie ; et ce nom tout seul ne suffirait point à désigner saint Cyrille. Mais, parmi ces homonymes dont nous admettons hypothétiquement la coexistence possible, il n'en était aucun autre que saint Cyrille à qui Synésius pût dire que Théophile avait été « leur commun père » ὁ κοινὸς ἡμῶν πατήρ. Nous avons déjà trouvé cette expression sous la plume d'Atticus, dans sa fameuse lettre à saint Cyrille. (Cf. nº 30 de ce présent chapitre, not. 6.) On objectera peut-être que le titre de patriarche dont jouissait Théophile étendait sa qualité de « père » à tous les évêques soumis à sa juridiction, en sorte que l'expression de Synésius pouvait parfaitement être employée vis-à-vis de quelque Cyrille inconnu. Mais alors resterait à expliquer ces autres paroles de Synésius, qui dit, en parlant de Théophile : « C'est lui qui vous a signalé à l'affection du peuple en vous précédant sur la chaire que vous occupez. » Τὸν ἀποδείξαντα σε πρόεδρον δήμου. Le P. Petau traduit par : *Qui te populo præ-*

Cyrille. Le sens de la vision n'était pas douteux. Le patriarche voulut examiner sérieusement une cause que ses préjugés antérieurs ne lui avaient jamais permis d'approfondir. Il passa bientôt du dénigrement à l'admiration, et il se repentit sincèrement du passé. Dans un synode provincial, il déclara que le nom de Jean Chrysostome serait inscrit sur les diptyques de toutes les églises d'Égypte, et toute sa vie il professa la plus tendre dévotion pour un saint qu'il avait si longtemps méconnu [1] (418). » Ainsi se termina le schisme qui séparait, depuis dix ans, l'église orientale de la communion du saint-siége. La Providence permettait que les forces vives de la catholicité se réunissent en un faisceau plus compacte, à l'heure où le nestorianisme allait entamer contre l'Église une lutte formidable.

fecit. Cette version est inexacte. Pour rendre littéralement la phrase grecque, il faudrait dire : *Qui te manifestavit præsulem populi*. Or, ce fut bien réellement le relief donné par Théophile durant sa vie à Cyrille, son neveu, qui désigna ce dernier aux suffrages des Alexandrins. Comme dernier renseignement, nous ajouterons qu'après avoir parcouru la liste de tous les évêques suffragants du patriarcat d'Alexandrie, très-exactement dressée par le P. Lequien dans son *Oriens Christianus*, nous n'y avons pas rencontré un seul homonyme contemporain de saint Cyrille. C'est donc à celui-ci que la lettre de Synésius était adressée. La conjecture du P. Petau est d'ailleurs, au point de vue canonique, complétement inadmissible. Un évêque grec, du nom de Cyrille, aurait été interdit par le patriarche Théophile. Le fait est possible ; mais cet évêque, interdit par le patriarche mort, ne pouvait, d'après toutes les règles ecclésiastiques connues, être réhabilité que par le successeur du patriarche, à moins que sa cause portée au siége apostolique ne se fût dénouée par une sentence d'absolution du souverain pontife. De toute façon, Synésius, évêque de Ptolémaïs, n'avait nullement le droit d'absoudre l'évêque inconnu, et sa lettre eût été une violation manifeste du droit canonique et des coutumes en vigueur à cette époque dans toute l'Église.

[1] Niceph. Call., *Hist. eccles.*, lib. XIV, cap. XXVIII; *Patr. græc.*, tom. CXLVI, col. 1152.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT BONIFACE I (29 Décembre 418-4 Septembre 422).

§ I. L'ANTIPAPE EULALIUS.

1. Notice de saint Boniface au *Liber Pontificalis*. — 2. Placidie et Constantius augustes. Naissance de Valentinien III leur fils. — 3. Le préfet païen de Rome, Flavianus Symmaque. — 4. Élection de l'antipape Eulalius. Lettre de Symmaque à l'empereur. — 5. Rôle de Symmaque dans l'élection de l'antipape. — 6. Rescrit d'Honorius ordonnant de chasser de Rome saint Boniface. — 7. La fête de l'Épiphanie à la basilique du Latran. Expulsion du pape légitime. — 8. Requête du clergé et du peuple en faveur de saint Boniface. — 9. Convocation d'un concile à Ravenne. — 10. Prorogation du concile. Injonction sous peine de dechéance aux deux pontifes de s'abstenir de tout acte de juridiction. — 11. L'évêque de Spolète Achillas, envoyé à Rome pour officier durant la solennité pascale. Résistance de l'antipape. — 12. Nouveaux ordres de la cour de Ravenne. — 13. Le jour de Pâque à Rome. Violences d'Eulalius. — 14. Expulsion de l'antipape. Fin du schisme.

§ II. ADMINISTRATION PONTIFICALE.

15. Le sixième concile de Carthage. Les appels à Rome. — 16. Lettres de saint Boniface aux évêques des Gaules, de Grèce et d'Illyrie. — 17. Mort de saint Jérôme. — 18. Mort de saint Boniface I. Lettre de saint Augustin à ce pontife.

§ III. HAGIOGRAPHIE CONTEMPORAINE.

19. Conversion et mort de saint Atticus. — 20. La régente d'Orient, sainte Pulchérie. L'impératrice Eudocia, femme de Théodose le Jeune. — 21. Le martyr saint Almachius (Télémaque). — 22. Sabag et Mesrob en Arménie. Alphabet arménien. — 23. Saint Abraham, évêque de Carres. — 24. Saint Maruthas, évêque de Maïphercata en Mésopotamie. — 25. Conciles de Séleucie présidés par saint Maruthas. — 26. Martyre de saint Abdas, évêque de Perse. — 27. Le Néron de la Perse, Varanes V. Martyre des

saints Hormisdas, Suanès, Jacques l'Intercis. — 28. Le chef de tribu Aspébétès, devenu le premier évêque des Arabes sous le nom de Pierre. — 29. Guerre de Théodose le Jeune contre Varanes V. Défaite du roi de Perse. Charité de saint Acacius, évêque d'Amida. — 30. Sainte Euphrasie. 31. Saint Siméon Stylite. — 32. Sainte Marie d'Égypte. Saint Alexis. Sainte Sylvie.

§ I. L'antipape Eulalius.

Notice de S. Boniface au *Liber Pontificalis*.

1. « Boniface, dit le *Liber Pontificalis*, était romain de naissance. Son père, Jocundus, avait depuis embrassé le ministère ecclésiastique et fut élevé au sacerdoce. Boniface siégea trois ans, quatre mois et treize jours. En même temps qu'il fut élu, une faction schismatique ordonna Eulalius, et le schisme dura au sein du clergé de Rome quatre mois et demi. Eulalius fut sacré dans la basilique Constantinienne, et Boniface dans celle de Julia. Placidie, qui se trouvait alors à Ravenne avec son jeune fils Valentinien Auguste, conféra de ce schisme avec l'empereur Honorius son frère, et alla pour se sujet le trouver à Milan. Par son conseil, Honorius donna l'ordre de chasser de Rome les deux pontifes rivaux. Obligé de céder à la force, Boniface se réfugia dans la catacombe de Sainte-Félicité, sur la voie Salaria. Eulalius se retira dans la cité d'Antium, à l'église de Saint-Hermès. A l'approche des fêtes de Pâque, Eulalius, qui avait été ordonné dans la basilique Constantinienne, y revint et célébra l'office pascal. Boniface administra le baptême accoutumé durant la fête de Pâque, dans la basilique de la sainte martyre Agnès. Les empereurs cependant prirent une décision qui bannissait Eulalius et ordonnait de recevoir Boniface comme évêque de Rome. Eulalius fut exilé en Campanie. Après trois ans et huit mois, Boniface mourut. Le clergé et le peuple demandèrent le rappel d'Eulalius, mais celui-ci ne consentit point à rentrer dans Rome. Il mourut, un an après. Boniface rendit un décret qui interdisait aux femmes, même aux religieuses, de toucher les vases sacrés, de purifier les linges et palles de l'autel, de mettre les parfums dans l'encensoir. Il défendit, par une autre constitution, d'élever un esclave ou un sujet de la curie à la cléricature. Il construisit un oratoire dans la catacombe de Sainte-Félicité, en

l'honneur de cette illustre martyre et de saint Sylvanus. Il donna à cet oratoire une patène d'argent du poids de vingt livres, un calice d'argent de dix livres, une burette d'argent de treize livres, deux petits calices d'argent du poids de quatre livres, et trois lampadaires d'argent, en forme de couronne, pesant quinze livres. Il fit une ordination au mois de décembre et imposa les mains à treize prêtres, trois diacres et trente-six évêques destinés à diverses provinces. Il fut enseveli dans la catacombe de Sainte-Félicité, sur la voie Salaria, le VIII des calendes de novembre. Après lui, le siége épiscopal demeura vacant neuf jours. »

Placidie et Constantius augustes. Naissance de Valentinien III leur fils.

2. La notice du *Liber Pontificalis* fait intervenir, dans le schisme qui éclata après la mort de Zozime, l'influence de Placidie. On se rappelle qu'après la mort du roi des Visigoths, Ataülf, son premier époux (415), Placidie avait été échangée par le nouveau monarque barbare Vallia, et rendue aux Romains contre une livraison de six cent mille mesures de blé [1]. Après tant d'aventures qui avaient marqué les premières années de sa jeunesse, cette fille de Théodose le Grand semblait n'aspirer plus qu'au repos. Elle refusa donc les avances du fameux général romain Constantius, lequel sollicitait l'honneur de son alliance. Mais Constantius, déjà patrice, consul et lieutenant général des Gaules, allait être bientôt associé à l'empire. Honorius n'avait point d'enfants. Il ne pouvait supporter l'idée de laisser après lui son héritage impérial aux mains de Théodose le Jeune son neveu. La rivalité entre l'Occident et l'Orient subsistait, malgré les liens de parenté qui unissaient les titulaires : ou plutôt la parenté elle-même redoublait entre les deux cours les sentiments d'une jalousie mesquine, mais implacable. Au point de vue politique, la séparation de l'empire romain fut une faute irrémédiable. Honorius n'était ni assez intelligent ni assez généreux pour le comprendre. Tous ses efforts tendaient à perpétuer cette scission fatale. Afin d'ouvrir à Constantius le chemin du trône, il fallait que Constantius devînt l'époux de Placidie. Aussi, le 1er janvier 417, comme cette princesse abordait son frère pour

[1] Cf. chapitre I de ce vol., n° 44.

lui souhaiter, suivant l'usage, une année prospère et un règne éternel, Honorius la prit par la main, l'attira vers Constantius et mit de force cette main dans celle du patrice. La fille de Théodose n'était plus que la veuve rachetée d'un roi barbare. Elle dut se soumettre : son second mariage fut célébré à Ravenne trois ans, mois pour mois, après le premier. Le titre d'Auguste qui lui fut donné à elle-même, pendant que Constantius recevait celui d'empereur, était de nature à flatter son ambition. Il est vrai que Théodose le Jeune refusa de reconnaître ces nouveaux Césars, et chassa ignominieusement de Constantinople les ambassadeurs chargés de lui remettre leurs portraits. Mais cet échec d'amour-propre n'enlevait rien à la réalité du pouvoir souverain dont Placidie se retrouvait en possession. Elle donna le jour à un fils, qui devait hériter du sceptre d'Honorius, sous le nom de Valentinien III, et dont la naissance à Ravenne coïncidait avec l'élection du successeur de Zozime à Rome. Père d'un futur empereur, empereur lui-même, Constantius était en ce moment parvenu au comble de ses espérances. Autour de son pouvoir nouveau se ralliaient une multitude d'ambitions subalternes. On escomptait d'avance la succession encore fermée d'Honorius.

Le préfet païen de Rome, Flavianus Symmaque.

3. Au nombre des satellites dévoués qui se rattachaient à la fortune naissante de l'époux de Placidie, il faut mettre en première ligne la famille patricienne et consulaire des Symmaque, ces partisans obstinés du paganisme, dont le chef Quintus Aurelius Symmachus s'était distingué par son opposition systématique aux lois chrétiennes de Théodose le Grand [1]. Son fils Flavianus Symmaque, païen comme lui, était alors préfet de Rome. Pour donner une idée de l'emphase adulatrice qu'il déployait vis-à-vis de Constantius, il suffira de rappeler les titres qu'il lui prodiguait dans ses lettres. Il l'appelait : « Seigneur très-illustre, très-sacré, magnifique, sublime et éclatant patron : *Domine semper illustrissime, sacratissime, magnifice, meritoque sublimis et præcelse patrone* [2]. » En public, la dynastie

[1] Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 486, 513, 592, 593.

[2] Symmach., *Epist.* LXXXI, lib. X; *Patr. lat.*, tom. XVIII, col. 404. Ce Flavianus Symmaque fut l'aïeul de Quintus-Aurelius-Memmius-Symmachus,

des Symmaque affichait une sorte de rigorisme républicain, et ne parlait que de l'austérité des anciennes mœurs ; on voit qu'elle savait en particulier se plier à toutes les exagérations de la flatterie officielle. En qualité de préfet de Rome, Symmaque eut à informer la cour de Ravenne de toutes les péripéties de l'élection du nouveau pape. Il le fit, et nous possédons encore cette partie de sa correspondance. Nous allons la reproduire, parce qu'elle forme le commentaire vivant et authentique du *Liber Pontificalis.* Le magistrat païen s'y montre surtout préoccupé de faire triompher la faction des schismatiques. Il prend ces derniers sous sa protection ; c'est lui qui a sinon provoqué, du moins encouragé leurs espérances. Toutes ses lettres sont calculées de manière à attirer sur eux la bienveillance impériale. Au dernier moment, quand la vérité si longtemps obscurcie s'est fait jour, et que la décision d'Honorius intervient en faveur du pontife légitime, le courtisan Symmaque se hâte de faire volte face; il abandonne l'antipape, et écrit à « son très-illustre, très-sacré, très-magnifique, très-sublime patron Constantius, » pour s'excuser d'une erreur involontaire dont il demande pardon à genoux.

Election de l'antipape Eulalius. Lettre de Symmaque à l'empereur.

4. Le IV des calendes de janvier (29 décembre 418), Flavianus Symmaque écrivait à l'empereur Honorius une dépêche ainsi conçue : « Depuis longtemps l'évêque Zozime souffrait d'une grave maladie; il tombait fréquemment en syncope. Plusieurs fois on le crut mort; enfin il succomba le surlendemain de mon entrée en charge. Je crus devoir aussitôt, par une proclamation, avertir le peuple de remettre l'élection à une conférence paisible à laquelle les clercs seuls prendraient part. Mon but était de prévenir le tumulte qui pouvait résulter d'une assemblée populaire. Je signifiai donc aux corporations, aux officiers impériaux et aux principaux de la ville, sous les peines les plus sévères, de s'abstenir de toute manifestation de nature à compromettre la tranquillité de Rome. Mes prescriptions furent observées, et j'eus un moment l'espoir d'amener sans bruit les choses à une solution pacifique. Au moment des

beau-père de Boèce, et victime avec son gendre des fureurs de Théodoric en 525.

obsèques de Zozime, le saint homme Eulalius fut conduit par les clercs dans la basilique de Latran. Il y resta deux jours, entouré d'une grande multitude et de plusieurs prêtres, attendant que le dimanche fût venu pour procéder, selon les règles usitées, à la consécration solennelle [1]. Mais soudain quelques prêtres réunirent le peuple dans l'église de Théodora [2], et voulurent procéder à l'élection d'un de leurs collègues, nommé Boniface. Informé de leur dessein, je fis mander ces rebelles devant mon tribunal. Là, en présence du clarissime Serenianus, tribun de Rome, je leur intimai l'ordre de renoncer à leur audacieuse entreprise et de respecter l'autorité des lois et des coutumes sacrées. Sans égard pour mes injonctions et mes menaces, ils poursuivirent leur projet; ils ordonnèrent le prêtre Boniface et se rendirent avec lui en procession à la basilique de Saint-Pierre. Je me hâte de mander ces détails à votre majesté impériale. La ville de Rome relève de vous. J'attends les ordres de votre divinité : *præcepto vestri numinis evidenter informet* [3]. »

Rôle de Symmaque dans l'élection de l'antipape.

5. La divinité d'Honorius se trouvait à Milan [4], quand cette lettre de son fidèle préfet arriva à Ravenne. La dépêche fut donc remise d'abord à Placidie, laquelle s'empressa de la faire tenir à son frère, en insistant sans doute sur la nécessité de faire droit aux observations de Symmaque, sa créature dévouée. Cependant si la divinité d'Honorius eût voulu examiner avec quelque attention le rapport officiel qu'on lui transmettait, elle n'aurait pas eu besoin de lumières surhumaines pour y apercevoir les traces d'une grossière intrigue. L'élection d'un pape, à cette époque, appartenait collectivement au clergé et au peuple. De quel droit le païen Symmaque s'était-il permis d'éliminer, par

[1] Le sacre ne pouvait avoir lieu qu'un dimanche.

[2] La même que le *Liber Pontificalis* désigne sous le nom de Julia. C'était une église voisine du Latran, que saint Jules I avait érigée en basilique sur l'emplacement d'une maison donnée à l'église par Théodora.

[3] Symmach., *Epist.* LXXXI, lib. X; *Patr. lat.*, tom. XVIII, col. 397.

[4] Le voyage d'Honorius à Milan ne nous est connu que par le *Liber Pontificalis,* dont nous avons reproduit le texte. *Eodem tempore, audiens hoc Placidia Augusta, cum filio suo Valentiniano Augusto, dum sederent Ravennæ, retulit Honorio Augusto, Mediolani sedenti.*

ordonnance, l'un des éléments constitutifs du jury? Pourquoi avait-il signifié au peuple, aux magistrats, aux corporations, aux patriciens d'avoir à s'abstenir dans l'élection future? Quel précédent l'autorisait à s'immiscer dans une question qui ne le regardait pas, et à improviser une réglementation nouvelle? Honorius, dont l'intelligence était nulle, ne songea même pas un instant à toutes ces objections. Sa sœur Placidie garantissait le récit de Symmaque; Symmaque garantissait un mensonge; le mensonge fut accepté. A la distance où nous sommes des événements, il est difficile de savoir d'une manière positive les raisons pour lesquelles Symmaque et son patron Constantius entouraient de tant de sympathies l'antipape Eulalius. Symmaque, en dépit de son paganisme, décerne à ce dernier le titre de *vir sanctus;* Placidie le recommande chaleureusement à l'empereur. Évidemment donc Eulalius était l'homme de Symmaque et de Constantius. D'autre part, les historiens ecclésiastiques s'accordent à reconnaître qu'Eulalius ne manquait pas de qualités personnelles. Plus tard quand on voulut, après la mort de Boniface, le mettre de nouveau sur les rangs pour le souverain pontificat, il s'y refusa absolument et préféra mourir obscur et tranquille sur le siége épiscopal de Népi, auquel il avait été promu. S'il nous était permis de proposer une conjecture, nous serions assez disposé à croire que, dans tout cet épisode, il n'y eut rien autre chose qu'une combinaison politique. Le prêtre Boniface avait été, sous Innocent I et Zozime, légat du saint siége à Constantinople. Il avait contribué au rétablissement de la communion entre l'église grecque et l'église latine. Durant son séjour à Byzance, il avait nécessairement dû entretenir des rapports avec Théodose le Jeune et sa cour. De pareils antécédents étaient de nature à inquiéter le nouveau César, beau-frère d'Honorius. Une question de dynastie se cachait sous le zèle du préfet Symmaque. Puériles visées des politiques humains, lesquels en tout temps s'obstinent à ne considérer l'Église que comme un instrument de règne! L'Église est bien au-dessus de cela; elle est par excellence la consécration de tous les principes d'ordre, sans aucune acception de parti.

Rescrit d'Honorius ordonnant de chasser de Rome saint Boniface.

6. Honorius se montra satisfait du zèle de Symmaque, et se hâta de lui expédier un brevet d'assentiment. Le III des nones de janvier (3 janvier 419), la chancellerie de Ravenne adressait au préfet de Rome une lettre ainsi conçue [1] : « Nous avons scrupuleusement étudié les faits que vous soumettez à notre appréciation. Nous ne saurions trop louer l'attention que votre sublimité a apportée dans cette affaire, pour réprimer l'insolente tentative de quelques fauteurs de désordres. Nous sommes vraiment étonné qu'après les mesures prises par vous, dans un esprit de justice, de convenance et d'ordre public, quand l'élection d'Eulalius a réuni toutes les conditions exigées par les réglements ecclésiastiques, on ait osé élever des prétentions contraires. Notre mansuétude impériale devrait sévir contre les coupables. Pour le moment, nous nous bornons à les inviter au repentir. Peut-être ont-ils subi une pression extérieure, plus forte que leur volonté. Nous admettrons vis-à-vis d'eux ce motif d'indulgence. Mais que votre sublimité le sache bien, et qu'elle le proclame ouvertement dans la ville de Rome, nous reconnaissons Eulalius comme pontife légitime de la religion sainte. Eulalius a été élu par la majorité des suffrages; il a été sacré en un jour et dans le lieu prescrits par les lois de l'Église. C'est donc lui qui est investi de la dignité du souverain pontificat. Toutes ces conditions manquent à son compétiteur Boniface, au point qu'il nous semble même inutile d'en parler. Ses partisans, s'il lui en reste, doivent maintenant rougir de leurs prétentions. En conséquence, par l'ordre absolu de notre volonté souveraine, nous vous enjoignons de faire sortir immédiatement de la ville l'intrus Boniface. Nous voulons espérer qu'il se soumettra de bonne grâce à notre sentence; mais s'il résistait, nous vous autorisons à employer contre lui la force. Vous aviserez à prendre contre les auteurs de cette révolte toutes les mesures que vous croirez convenables. Leur témérité ne doit pas rester impunie. Pour mieux assurer l'exécution de nos ordres, nous faisons partir pour Rome le clarissime Aphrodisius, tribun du peuple et notaire impérial, avec lequel vous aurez

[1] Symmach., *Epist.* LXXXII, lib. III; tom. cit., col. 398.

à vous concerter sur les moyens les plus opportuns de rétablir l'ordre et la tranquillité générale. » Cette correspondance est authentique, mais elle fait pitié. Si le bureaucrate qui rédigea cette dépêche à Ravenne, en 419, au nom de l'empereur Honorius, vivait encore, comme il rougirait aujourd'hui de ces formules banales et de ces protocoles convenus dont il s'applaudissait alors !

La fête de l'Epiphanie à la basilique du Latran. Expulsion du pape légitime.

7. Symmaque fut enchanté de la réponse impériale. Sa sublimité se rehaussa de quelques coudées, en lisant dans le style officiel une approbation si complète de toute sa conduite. La mission d'Aphrodisius était le seul point noir qui pût faire tache sur la plénitude de son triomphe. L'envoi d'un auxiliaire semblait une marque de défiance. Aussi se garda-t-il bien, dans sa seconde dépêche, de nommer cet adjoint qui lui avait été si importunément envoyé de Ravenne. Le VI des ides de janvier (8 janvier 419), Symmaque répondait en ces termes à la missive impériale : « La décision sacrée de votre piété a prévenu l'attente et les désirs du peuple. Il n'y a plus de scission ; les ordres de votre divinité (*divina provisio*) ont satisfait tous les esprits et éteint à son début une agitation qui pouvait dégénérer en émeute. Quand votre divin message me fut parvenu, on était au matin de la grande solennité chrétienne (la fête de l'Épiphanie). Boniface avait annoncé qu'il officierait ce jour-là dans la basilique de Saint-Paul[1]. Je lui dépêchai le premier assesseur du prétoire, l'invitant à me venir trouver pour recevoir communication de vos ordres. Je voulais à tout événement lui signifier la défense expresse de procéder à la cérémonie indiquée. Boniface ne daigna point se rendre à mon invitation ; il se mit processionnellement en marche pour la basilique, et livra l'assesseur aux huées de la populace. A cette nouvelle, et après en avoir délibéré avec le clarissime tribun Serenianus, j'envoyai à la basilique de Saint-Paul des appariteurs chargés de donner lecture de votre rescrit impérial, et les fis accompagner de quelques gardes prétoriennes pour les protéger en cas de besoin. Boniface et la multitude qui l'environnait s'opposèrent

[1] On sait que cette basilique *extra muros* est située à trois milles de Rome. Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 210-215.

à cette promulgation, et après les offices de la solennité, la procession se remit en marche pour rentrer dans la ville. Mais les troupes que j'avais eu soin de disposer aux portes barraient le passage. Un instant on put craindre quelque conflit : heureusement la foule qui entourait le faux pontife se dispersa d'elle-même. Boniface expulsé de Rome s'est fixé à quelque distance, dans une retraite voisine. Je l'y fais surveiller, en attendant les ordres qu'il plaira à votre piété impériale de me transmettre à son sujet. Quant au vénérable évêque Eulalius, ce même jour il officiait, entouré d'une immense multitude de fidèles, dans la basilique du saint apôtre Pierre. On y promulgua solennellement votre rescrit impérial, qui fut accueilli avec un enthousiasme indescriptible. Je joins à cette lettre diverses formules d'actions de grâces adressées en cette circonstance à votre majesté. Elles sont le gage de la fidélité et de l'amour du peuple romain pour son divin empereur [1]. »

Requête du clergé et du peuple en faveur de S. Boniface.

8. Symmaque se croyait maître de la situation. La cour de Ravenne abusée par ses relations mensongères devait, suivant toute probabilité, continuer à se laisser gouverner par lui. L'événement trompa ses espérances. Le clergé et le peuple qui avaient élu le pontife légitime députèrent une double ambassade à Ravenne et à Constantinople, pour exposer les faits dans leur sincérité historique et vraie. Le mémoire adressé aux deux empereurs d'Occident et d'Orient était ainsi conçu : « Les prêtres du parti de Boniface, sachant qu'on a trompé la bonne foi des princes, ont l'honneur d'exposer ici la vérité toute entière. Nous adressons donc cette requête à la clémence des augustes empereurs Honorius et Théodose, en les priant de l'accueillir avec leur clémence et leur justice accoutumées. Après la mort du vénérable Zozime, pape de l'église catholique de Rome, les clercs se réunirent pour fixer le jour où se ferait, selon les règles accoutumées, l'élection de son successeur. Or la basilique de Latran où se font d'ordinaire les élections fut envahie par l'archidiacre Eulalius, lequel, sans respect pour les convenances les plus sacrées, choisit le moment où l'on célébrait dans la catacombe les obsèques du pontife défunt pour s'emparer de la

[1] Symmach., *Epist.* LXXIII, lib. X; *Patr. lat.*, tom. XVIII, col. 399.

basilique avec quelques diacres, un très-petit nombre de prêtres, et une poignée de laïques soudoyés à ce dessein. Maître du Latran, Eulalius s'y renferma sans laisser pénétrer d'autres personnes que ses affidés. Le lendemain des funérailles, l'assemblée régulière du clergé et du peuple eut lieu dans une église voisine. Le concile se tint selon toutes les formes canoniques; on recueillit les suffrages des fidèles, et le choix unanime tomba sur l'élu de Dieu, Boniface, prêtre vénérable par son âge, sa capacité, sa science et ses vertus. Il résista vainement à l'honneur qu'on voulait lui déférer. Les acclamations de l'assemblée, les félicitations des plus illustres personnages de Rome triomphèrent de sa modestie. Son élection fut souscrite par neuf évêques présents à la réunion et par soixante-dix prêtres. Le dimanche suivant (29 décembre 418) il reçut la consécration pontificale selon les rites usités pour cette cérémonie solennelle. Dans l'intervalle, trois prêtres, nos collègues, avaient été envoyés près d'Eulalius, pour l'inviter à ne rien entreprendre contre le vœu de l'immense majorité. Il ne tint nul compte de cet avertissement; nos trois envoyés furent saisis et jetés en prison. Le vénérable évêque d'Ostie, vieillard que ses infirmités retenaient dans son église, fut enlevé violemment et traîné malgré lui dans la basilique de Latran, où il fut contraint d'imposer les mains à l'archidiacre Eulalius. C'est ainsi que, poussé par quelques personnages étrangers à notre religion sainte, Eulalius a commis une usurpation sacrilége. Depuis lors, votre clémence impériale a été trompée par de faux rapports. Nous la supplions donc de révoquer les mesures prises sous cette influence. Nous la conjurons de mander près d'elle Eulalius et ses adhérents. De notre côté, nous tous qui avons canoniquement élu le saint pape Boniface, nous sommes prêts à rendre compte de notre conduite. Si l'on veut examiner impartialement l'affaire, on acquerra bientôt la preuve que la prétendue élection d'Eulalius s'est faite au mépris de toutes les lois divines et humaines [1]. »

Convocation d'un concile à Ravenne.

9. A cette lettre était joint un dossier de pièces justificatives que les députés présentèrent à Honorius, en les accompagnant de com-

[1] Symmach., *Epist.* LXXIV, lib. X; tom. cit., col. 400.

mentaires décisifs. L'intervention de Symmaque, à peine indiquée dans le texte de la requête, se laisse facilement deviner dans l'interligne, et dut être nettement accentuée dans les explications verbales. Ainsi, pourquoi le préfet de Rome, si zélé pour le maintien de l'ordre, avait-il laissé Eulalius et sa poignée de factieux s'établir dans la basilique de Latran comme dans une forteresse? Pourquoi les trois envoyés du concile légitime avaient-ils été incarcérés? Un archidiacre n'avait pas le pouvoir d'ordonner une arrestation. Quels étaient les personnages étrangers à la religion chrétienne qui avaient usé de violence envers l'évêque d'Ostie, traînant de force ce vieillard épuisé par l'âge, les infirmités, et le contraignant à une ordination sacrilége? Le mémoire officiel soulevait toutes ces questions que les députés avaient mission d'éclaircir de vive voix. Honorius, malgré son inintelligence notoire, s'aperçut qu'il avait été trompé, et ce qui est plus étonnant encore, il n'hésita pas à revenir sur ses premières mesures. Peut-être ses conseillers lui montrèrent-ils, dans le lointain, la cour de Constantinople prête à s'indigner de tant d'intrigues et à soutenir contre lui le pontife légitime. Quoi qu'il en soit, le XVIII des calendes de février (15 janvier 419), le clarissime Aphtonius, décurion du sacré palais, quittait Ravenne, porteur d'une nouvelle dépêche impériale pour le préfet de Rome. Elle était ainsi conçue [1] : « Depuis les dernières lettres de votre sublimité, une députation du clergé romain s'est présentée à notre audience, et nous a révélé des faits qui appellent le plus sérieux examen. Il importe d'éclaircir cette question, de la soumettre à une assemblée capable de discerner celui des deux partis dans lequel se trouvent le droit et la légitimité. En conséquence, votre sublimité illustre et excellente devra surseoir à l'exécution de nos ordres précédents. Les choses restant en l'état, vous ferez signifier aux vénérables Boniface et Eulalius, ainsi qu'à tous et chacun des prêtres qui les ont élus, d'avoir à se rendre à Ravenne pour le VI des ides de février prochain (8 février 419). Nous écrivons aux évêques des diverses provinces de s'y trouver également à cette époque, en nombre suffisant pour tenir un concile où

[1] Symmach., *Epist.* LXXV, col. 401.

l'affaire sera jugée. D'ici là, aucun des deux partis ne devra se prévaloir des circonstances passées comme d'une présomption en sa faveur : tous auront à attendre la décision du futur synode. »

Prorogation du concile. Injonction aux deux pontifes de s'abstenir de tout acte de iuridiction

10. Cette lettre ne dut pas faire grand plaisir à Symmaque dont elle renversait toutes les espérances. Mais, en habile courtisan, il ne laissa rien percer de son dépit et redoubla au contraire de zèle et de flatteries. Le VIII des calendes de février (25 janvier 419), il écrivait à Honorius une lettre ainsi conçue : « Le clarissime Aphtonius, décurion de votre sacré palais, m'a remis les instructions célestes de votre divinité (*cœlestis præceptio vestri numinis*). Je n'ai pas perdu une minute pour les faire exécuter. L'ordre sacré a été immédiatement transmis au sénat, et j'en ai fait donner connaissance aux vénérables Boniface et Eulalius. En même temps, j'ai eu soin de prévenir les clercs des deux partis d'avoir à se rendre à Ravenne pour l'époque fixée, afin que votre piété ait sous la main les renseignements et les témoins qu'elle désire. Il ne me reste plus qu'à supplier votre clémence de fermer l'oreille aux insinuations que l'un ou l'autre parti ne manquera sans doute pas de formuler contre moi. Serviteur fidèle de votre majesté, j'ai toujours impartialement fait mon devoir, et me suis complétement abstenu d'improbation ou de faveur pour l'une ou l'autre des deux factions [1]. » Symmaque mentait ici avec impudence. Avait-il donc perdu la mémoire de ses premières lettres, où il parlait si chaudement en faveur d'Eulalius ? Vraisemblablement non ; mais il comptait qu'Honorius les aurait oubliées, ou peut-être même ne les aurait jamais lues. Cependant, le 8 février, un certain nombre d'évêques étaient réunis à Ravenne. On commença à examiner la question ; mais l'approche du carême ne permit point de prolonger le concile, qui fut ajourné après les fêtes de Pâque [2]. Honorius en informa le préfet de Rome par une dépêche spéciale, dont la date ne nous a point été conservée. « Les grandes décisions veulent être pesées avec maturité, disait l'empereur, et la précipitation ne siérait pas quand les mesures à prendre doivent être fixées pour

[1] Symmach., *Epist.* LXXVI; tom. cit., col. 401, 402. — [2] En 419, Pâque tombait le 30 mars.

l'éternité. Le concile a déjà procédé à l'examen du différend entre les deux évêques de Rome. Mais l'approche des saints jours de la Quadragésime ne permet plus aux évêques de rester éloignés de leurs diocèses. Dans cette conjoncture, il m'a paru préférable d'ajourner la décision plutôt que de l'obtenir trop précipitée. Cependant comme il ne serait pas convenable que la ville de Rome fût privée des solennités saintes et surtout de celles de Pâque, votre illustre magnificence saura que nous avons fait choix de l'évêque de Spolète, Achillas, pour y officier pontificalement. On sait que cet évêque est complétement étranger à l'une ou à l'autre des factions qui divisent la cité. Il se bornera à célébrer les saints mystères. Après quoi, le concile se réunira de nouveau et tranchera la question. Ayez soin de conférer avec les primats des diverses régions de la ville, et de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute espèce de désordres et de séditions. Prévenez les chefs des deux partis ; qu'ils sachent que celui qui provoquerait le moindre trouble encourrait de plein droit la déchéance, et s'exposerait en outre aux châtiments les plus rigoureux [1]. »

11. Ces dernières recommandations de l'empereur accusent une certaine inquiétude. On craignait évidemment de voir éclater à Rome, durant les solennités pascales, quelques-uns de ces tumultes populaires si fréquents dans la ville éternelle. Peut-être les partisans d'Eulalius avaient-ils indiscrètement laissé percer leurs projets. Toujours est-il que l'émeute se produisit, et la responsabilité de Symmaque en fut compromise. Le préfet de Rome n'osa plus cette fois s'adresser directement à l'empereur. Il eut recours à l'intercession de son « très-illustre, très-magnifique et sublime protecteur » Constantius. Voici en quels termes il lui écrivait, sous la date du XII des calendes d'avril (21 mars 419), l'avant-veille du dimanche des Rameaux. « On ne saurait incriminer la conduite d'un fonctionnaire, à propos d'événements qu'il n'a pu ni conjurer ni prévoir, et dont la soudaineté a déconcerté toutes les mesures d'ordre et de sûreté générale. Le XV des calendes d'avril (18 mars 419), le religieux Eulalius à mon insu est entré dans Rome, vers

Achillas, envoyé à Rome pour officier durant la solennité pascale.

[1] Symmach., *Epist.* LXXVII ; tom. cit., col. 402.

midi. Quand on vint m'en informer, je crus qu'il était muni d'un ordre impérial. Mais le soir du même jour, l'évêque de Spolète m'informait par un message qu'il avait été désigné pour célébrer à Rome les offices de la solennité pascale. Je vous jure, seigneur toujours illustre, partout magnifique, sublime et précellent patron, je vous jure, dis-je, que jusque-là j'avais complétement ignoré le choix dont l'évêque de Spolète se dit l'objet. L'arrivée d'Eulalius m'avait fait croire que celui-ci agissait d'après les ordres de l'invincible empereur, et j'en étais persuadé. Cependant, deux jours après son message, l'évêque de Spolète entrait à Rome. Il y fut accueilli par une émeute populaire. La multitude en armes, et divisée en deux camps, se précipita dans les rues et les places publiques. Je parcourus la ville avec le vicaire du prétoire, cherchant à calmer les esprits et à rétablir l'ordre. Mais en arrivant au forum de Vespasien, nous vîmes la foule furieuse se ruer, à coups de pierres et de bâtons, sur les partisans d'Eulalius. Le sang coulait; le vicaire du prétoire et moi nous fûmes environnés par les séditieux, et c'est sans doute à quelque divinité protectrice que nous dûmes la vie. On a pu faire quelques arrestations. Les prisonniers tombés entre nos mains sont presque tous des esclaves. Telle est la situation. Je proteste de nouveau que s'il y a eu des ordres impériaux en faveur de l'évêque de Spolète, je ne les ai pas reçus. Maintenant je conjure votre sublimité de me faire connaître très-exactement la volonté de l'empereur, attendu que le vénérable Eulalius d'une part, et de l'autre, le religieux Achillas évêque de Spolète prétendent tous deux célébrer les offices de la solennité pascale dans la basilique de Latran. D'un instant à l'autre, cette prétention contradictoire peut donner lieu à une nouvelle émeute [1]. »

Nouveaux ordres de la cour de Ravenne.

12. L'insistance avec laquelle Symmaque proteste qu'il n'avait pas reçu le rescrit impérial relatif au choix de l'évêque de Spolète pour officier à Rome pendant les fêtes pascales, nous paraît un peu suspecte. Le texte du rescrit est le seul dans toute cette correspondance qui ne porte pas de date. Peut-être le préfet de Rome

[1] Symmach., *Epist.* LXXVIII, lib. X; loc. cit.

eut-il plus tard le soin de faire disparaître cette date accusatrice. En tout cas sa conduite, à la prendre uniquement telle qu'il l'expose à son patron Constantius, est loin d'être satisfaisante. En l'absence d'ordres nouveaux, les derniers que Symmaque eût reçus portaient expressément que, jusqu'à la décision définitive du concile, les deux pontifes rivaux s'abstiendraient d'exercer à Rome les fonctions de leur dignité contestée. Pourquoi donc Symmaque recevait-il Eulalius, lorsque celui-ci arrivait inopinément dans la ville éternelle, et déclarait ouvertement son intention d'y officier durant la semaine de Pâque? Le préfet de Rome essaie de se justifier en répétant qu'il supposait Eulalius muni d'ordres supérieurs. Mais des ordres de ce genre ne se supposent pas; on ne peut les admettre qu'après vérification. Il y a donc tout lieu de croire que Symmaque était de connivence avec Eulalius, et que la tentative de l'antipape fut concertée avec le préfet de Rome. S'il en fut ainsi, préfet et antipape eurent tout lieu de s'en repentir. Quatre jours après, le VIII des calendes d'avril, c'est-à-dire le mardi saint, 25 mars 419, Constantius expédiait de Ravenne le chancelier impérial Vitulus, avec un mot laconique et sévère à l'adresse de Symmaque. « Nous vous avertissons, disait-il, de veiller à la stricte exécution des ordres sacrés de l'empereur. Quiconque aurait la témérité de les enfreindre attirerait sur sa tête toute la rigueur des lois [1]. » Le chancelier Vitulus était porteur d'une lettre d'Honorius plus détaillée, mais non moins énergique. « J'ai lieu, disait l'empereur, d'être fort mécontent de la violation de mes ordres. Le concile avait expressément stipulé que les deux contendants s'abstiendraient de toutes fonctions à Rome, jusqu'à la décision définitive. Cependant Eulalius a osé enfreindre cette prescription. Votre sublimité devra lui signifier dans le plus bref délai l'ordre de quitter Rome. S'il refuse d'obéir, il aura lui-même prononcé sa propre sentence, puisque le concile a statué peine de déchéance contre celui des deux évêques qui ne respecterait pas les termes de la convention. Dites-le-lui et ajoutez

1 Symmach., *Epist.* LXXIX; loc. cit.

que sa résistance serait jugée comme un crime de lèse-majesté. Donnez le même avis à tous les clercs de sa communion. Quant aux laïques, ce grief entraînerait contre eux la peine capitale. Sachez bien que je n'admettrai pas l'excuse d'une violence populaire. Les instructions que je vous transmets arriveront à temps pour être connues de tous; chacun saura donc à quoi il s'exposerait en les violant. L'évêque de Spolète officiera pontificalement dans Rome pour la grande solennité. Vous aurez soin que la basilique de Latran lui soit ouverte. Quant aux autres réunions présidées dans les divers quartiers par les prêtres, il vous appartiendra de prendre les mesures convenables pour éviter de nouveaux troubles. Les fauteurs de désordre en répondront sur leur tête [1]. »

Le jour de Pâque à Rome. Violences d'Eulalius.

13. Cette fois Symmaque parut mettre un véritable empressement à exécuter des ordres si formels. Il eut le malheur de ne pas réussir, et voici en quels termes il en prévint son illustre patron Constantius, auquel il adressa sa dépêche, n'osant vraisemblablement pas annoncer directement cette mauvaise nouvelle à l'empereur. « Aussitôt que les ordres sacrés de notre invincible prince et seigneur, dit-il, me furent parvenus, je me mis en devoir de les faire exécuter. Mais Eulalius refusa de quitter Rome. Il y était entré sans autorisation, il y resta malgré toutes mes instances. Il m'importe, seigneur très-illustre, très-sacré, magnifique, sublime et précellent patron, que vous soyiez très-exactement informé de tous les faits. Voici donc ce qui s'est passé. Le soir même du jour où je reçus le message impérial, j'envoyai des assesseurs qui le communiquèrent à Eulalius. Un procès-verbal signé de lui constate que cette notification a réellement eu lieu. Eulalius répondit qu'il y réfléchirait; on insista pour le faire partir, il s'y refusa. Le lendemain (samedi saint) je lui fis réitérer cette sommation. Au lieu d'y obtempérer, Eulalius, escorté d'une foule considérable, se dirigea à l'entrée de la nuit vers la basilique de Latran, dont il s'empara de vive force. Je réunis aussitôt tous les soldats dont je pouvais disposer. A leur tête, le vicaire du prétoire essaya d'ex-

[1] Symmach., *Epist.* LXXX; tom. cit.

pulser les perturbateurs. Il n'y réussit point. Je réfléchis au parti que j'avais à prendre. Tout bien considéré, il me parut que je ne devais pas en personne attaquer la basilique. Si je l'eusse fait, on n'aurait pas manqué de dire que la différence de religion me poussait à des violences sacriléges. J'espère que votre excellence comprendra le motif d'une pareille réserve. D'ailleurs elle ne nuisit en rien au résultat définitif, car les chefs de quartiers, avec l'aide de leurs corporations, vinrent à bout de reprendre la basilique et Eulalius fut chassé de la ville. Le très-religieux et saint évêque Achillas, selon la teneur du rescrit impérial, célébra les offices de la grande solennité au milieu du peuple calme et recueilli. J'avais disposé des gardes autour de la basilique, pour éviter de nouveaux désordres. Nous avons arrêté quelques clercs de la faction d'Eulalius, et nous attendrons vos instructions pour statuer sur leur sort. Je continuerai à vous mander les moindres incidents qui pourraient survenir dans une cité que votre sublimité administre avec tant de bonheur [1]. »

Expulsion de l'antipape. Fin du schisme.

14. Cette lettre mit fin au schisme. Eulalius, par sa dernière tentative, s'était placé lui-même sous le coup de la déchéance. Dès le III des nones d'avril (3 avril 419), quatre jours seulement après la fête de Pâque, Honorius écrivait au préfet de Rome la lettre suivante : « Le vénérable concile, inspiré par Dieu lui-même, avait cru devoir ajourner la sentence, afin de s'entourer de tous les renseignements qui pouvaient éclairer sa religion, mettre la vérité en lumière, et éviter les récriminations, les troubles mêmes qu'eût entraînés un jugement trop précipité. Le rapport que vous nous adressez ne laisse plus l'ombre d'un doute sur la culpabilité d'Eulalius, et sur la violence usurpatrice avec laquelle il a cherché à soulever le peuple. Le vénérable synode, de concert avec notre autorité et du consentement des deux partis, a statué que la peine de déchéance serait encourue de plein droit par celui des contendants qui rentrerait à Rome avant le jugement définitif. Eulalius avait souscrit cet engagement. Il l'a violé, et par

[1] Symmach., *Epist.* LXXXI; loc. cit.

ce dernier attentat il a suffisamment prouvé la réalité de ceux qui lui valurent son élection. Vous avez donc sagement fait de l'expulser de Rome. Sa déchéance est désormais un fait acquis. En conformité avec le jugement préalable du concile, j'informe votre sublimité que nous reconnaissons pour pape légitime le vénérable Boniface, dont la modération a été si admirable dans ces circonstances, et dont le bon droit est incontestable. Vous aurez à le faire recevoir en cette qualité dans la ville de Rome, afin qu'il y prenne le gouvernement suprême de notre sainte religion [1]. » — Ce dénoûment fut-il du goût de Symmaque? On peut en douter. Mais le préfet de Rome dissimula fort bien son dépit, et se hâta d'abandonner l'antipape sa créature, de peur de se brouiller avec la cour de Ravenne. Voici comment il rendit compte à l'empereur de l'exécution de ses ordres : « Ce que la divinité commande, votre piété le confirme toujours par ses décrets vraiment célestes. Depuis qu'on a reçu à Rome la décision qui confirme le vénérable Boniface dans l'autorité du pontificat suprême, l'enthousiasme est immense parmi tous les rangs de la population. Aussitôt que j'eus donné lecture de votre rescrit céleste, les manifestations de joie éclatèrent. On se félicitait de voir la religion protégée et la tranquillité publique rétablie. Deux jours après, le vénérable évêque Boniface faisait son entrée dans la ville; tout le peuple l'acclamait; je lui rendis moi-même mes hommages et n'omis rien de ce qui était du devoir de ma charge. Il ne reste plus une seule trace des anciens dissentiments; partout le peuple unit ses acclamations pour rendre grâces à Dieu et bénir votre majesté, dont la prudence a rétabli la paix dans la cité et la concorde parmi les citoyens [2]. » — Ainsi fut terminé le schisme. La curieuse correspondance du païen Symmaque finit là. On ne saurait trop en recommander l'étude aux diplomates; ils y pourront apprendre que l'adulation officielle, outre qu'elle déshonore une mémoire, est complétement superflue quand on prétend s'en faire une arme pour renverser l'Église de Jésus-Christ.

[1] Symmach., *Epist.* LXXXII; loc. cit. — [2] Symmach., *Epist.* LXXXIII; loc. cit.

§ II. Administration Pontificale.

15. L'autorité du souverain pontificat était à peine assurée à sa personne, que saint Boniface avait à la défendre contre le sixième concile de Carthage (25 mai 419), qui voulait proscrire les appellations au pape. La discussion s'engagea à propos d'Apiarius, prêtre de Sicca, en Mauritanie, lequel, ayant été excommunié par Urbain son évêque, s'était pourvu devant le siége de Rome. Saint Boniface envoya au concile de Carthage, pour examiner l'affaire, trois légats : Faustin, évêque de Potentina, en Italie, Philippe et Asellus, prêtres de l'Église romaine. Quand on mit en question, dans la chaleur du débat, le droit du souverain pontife à évoquer à son tribunal les causes portées devant lui par un appel, les légats citèrent le texte des canons du concile de Sardique reproduit dans les instructions écrites que le pape leur avait remises. Chose étrange! le concile de Sardique, tenu en 347, aux séances duquel avait assisté Gratus, métropolitain de Carthage, était complétement inconnu aux évêques africains de l'an 419. Ils demandèrent du temps afin, dirent-ils, de pouvoir examiner les actes originaux de ce concile. Le différend se trouva ainsi suspendu; il ne fut définitivement terminé que sous le pontificat de Célestin Ier, en 425.

Le sixième concile de Carthage. Les appels à Rome.

16. La sollicitude de saint Boniface s'étendait à la fois sur toutes les églises du monde. Dès le 13 juin 419, il déférait au jugement de l'épiscopat des Gaules, Maxime, évêque de Valence, accusé de manichéisme et de crimes abominables. Le pape ordonnait aux titulaires des provinces voisines de s'assembler en synode, le 1er novembre, pour examiner cette affaire, à la condition que l'autorité du pape confirmerait le jugement. — Dans le même temps, saint Boniface autorisait la translation de Périgène évêque de Patras en Achaïe sur le siége métropolitain de Corinthe (419). Atticus, patriarche de Constantinople, s'éleva contre cette décision de la cour romaine. Il prétendit qu'aucune ordination épiscopale ne pouvait avoir lieu dans l'Hellespont et les autres provinces

Lettres de S. Boniface aux évêques des Gaules, de Grèce et d'Illyrie.

d'Asie, sans l'aveu du métropolitain de Byzance. Il eut le crédit de faire porter par Théodose le Jeune une loi dans ce sens (421), et réunit un concile à Corinthe pour discuter la légitimité de la translation de Périgène, bien qu'elle eût été solennellement confirmée par l'autorité du saint siége. L'empereur dans son édit prétendait en outre enlever aux évêques de Thessalonique la juridiction qu'ils exerçaient canoniquement sur l'Illyrie, pour la transférer aux évêques de Constantinople, « lesquels, disait-il, doivent jouir de toutes les prérogatives de l'ancienne Rome. » Dans une conjoncture où il s'agissait de la primauté de la chaire de saint Pierre, Boniface I se montra digne d'en être le gardien et le défenseur. Il envoya des députés à l'empereur Honorius pour obtenir de Théodose le Jeune, par son intervention, la révocation de son décret. Il écrivait en même temps une lettre pleine d'énergie à Rufus, évêque de Thessalonique : « Les tentatives récemment faites dans le but d'amoindrir votre autorité, lui disait-il, ne peuvent ni ne doivent sortir leur effet. Fort de votre droit incontestable, armez-vous comme un soldat de Dieu. Ne vous effrayez point de ces nouvelles tempêtes ; le bienheureux apôtre saint Pierre sera avec vous, et ne souffrira point que l'on porte atteinte aux prérogatives de son siége. » D'autres lettres pontificales adressées aux évêques de Thessalie n'étaient pas moins explicites. « Il est certain, disait Boniface, que l'église de Rome est, par rapport aux autres églises répandues dans l'univers, ce qu'est la tête pour les autres membres. Quiconque s'en sépare devient étranger à la religion chrétienne, parce qu'il n'est plus dans l'unité. » Une autre circulaire aux évêques de Macédoine, d'Achaïe, d'Épire et de Dacie, maintenait les mêmes principes avec une égale vigueur (11 mars 422). Le pape rappelait les faits historiques qui appuyaient les droits du siége de Rome. « Le grand Athanase, Flavien d'Antioche, Chrysostome de Constantinople, dit-il, n'ont cessé d'avoir recours au successeur de saint Pierre, et leur exemple suffit à prouver la tradition des grandes églises d'Orient. » Les efforts de saint Boniface furent couronnés de succès. Théodose le Jeune retira le décret incriminé, et Périgène gouverna l'église de Corinthe durant le reste de sa vie.

17. Pendant que cette discussion absorbait l'attention de l'Orient, une lumière de l'Église s'éteignait en Palestine. Saint Jérôme mourait, le 30 septembre 420, à l'âge de quatre-vingts ans. Nous n'avons plus, dans sa simplicité originale, la relation des derniers moments du grand docteur. Vers le VIII[e] siècle, le récit primitif d'Eusèbe, l'un des moines de Bethléem, fut allongé par des interpolations manifestement apocryphes, dans un but d'édification hagiographique. Le réviseur posthume fait tenir à l'illustre mourant sur son lit d'agonie des discours d'une invraisemblable prolixité, empruntés d'ailleurs avec une scrupuleuse exactitude aux divers ouvrages de saint Jérôme. Sous cette couche d'érudition déplacée, mise en œuvre par une main maladroite, il est facile de retrouver le texte du témoin oculaire. Voici donc le récit d'Eusèbe, tel que nous avons pu le dégager des surcharges d'un commentateur intempestif. « Quand son heure fut venue, malgré la fièvre ardente qui le dévorait, Jérôme voulut parler une dernière fois à ses fils spirituels, plantation divine que depuis tant d'années il arrosait de ses sueurs. Les religieux de son monastère étaient réunis autour de sa couche funèbre. Le moribond témoigna le désir d'être déposé sur la terre nue. C'est ainsi, dit-il, qu'un chrétien doit mourir. — Les frères en pleurant lui rendirent ce dernier devoir. Son corps était tellement affaibli par les macérations, l'abstinence et le jeûne, qu'on pouvait compter tous ses os. On l'étendit sur l'aire de la cellule, comme un lépreux, c'était le nom qu'il se donnait à lui-même, et on le couvrit du sac de lin qui lui servait de vêtement. Les sanglots redoublèrent; nous fondions en larmes. Mes bien-aimés, dit-il, vous que j'ai engendrés dans les entrailles de Jésus-Christ, au nom de la charité qui nous unit, je vous en conjure, demeurez des fils de paix. Ne pleurez pas sur moi, pleurez sur mes péchés et priez le Seigneur qu'il me les pardonne. — A cette parole, la douleur générale se traduisit par des exclamations. O père! sans vous qu'allons-nous devenir? Vous aviez transféré de l'Égypte et planté au Seigneur cette vigne sainte. A la lumière de votre visage, nous marchions dans les voies du salut. Votre vertu et votre gloire nous

Mort de saint Jérôme.

traçaient la route. Vous êtes notre père, notre docteur, notre refuge, notre modèle, notre pasteur! Ne laissez pas vos fils orphelins. — Ces plaintes émurent l'homme de Dieu, et nous vîmes ses joues sillonnées de larmes. — Mes fils, nous dit-il, ayez confiance. Le Seigneur vous donnera un autre pasteur digne de lui et digne de vous. — Puis, levant les mains au ciel, il ajouta : Fils bien-aimés, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, dont j'implore en ce moment la miséricorde, promettez-moi de me donner la sépulture près de la crèche où il daigna naître. Que mes ossements reposent près de son berceau ! — En ce moment, un des frères, qui était revêtu de la dignité sacerdotale, apporta le corps sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jérôme fit un effort suprême, et se leva sur ses genoux. Dans cette humble attitude, et soutenu par nos bras, il dit : Seigneur, qui suis-je, pour que vous entriez sous mon toit? Hélas ! je ne suis qu'un misérable pécheur! Mais vous, vous êtes mon Seigneur et mon Dieu ! — Le prêtre déposa sur ses lèvres le corps du Seigneur. Après quoi, Jérôme s'étendit de nouveau à terre, et les mains croisées sur la poitrine, il murmura les paroles de l'hymne de Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace.* Enfin vers l'heure de complies, nous l'entendîmes prononcer ces mots : Seigneur Jésus, recevez une âme que vous avez rachetée par votre sang ! — et il expira. Quelques-uns d'entre nous virent alors une troupe d'anges qui escortaient l'âme bienheureuse : ils entendirent une voix qui disait : Viens, mon bien-aimé, recevoir la récompense de tant de travaux virilement supportés! — Cependant la cellule se remplit d'un parfum céleste. Nous passâmes toute la nuit en prières. Le lendemain, le corps du bienheureux fut déposé près de la crèche de Bethléem, où le Christ, né d'une vierge immaculée, poussa son premier vagissement. Pendant le trajet, un aveugle-né demanda à toucher les saintes reliques ; il le fit et à l'instant ses yeux s'ouvrirent à la lumière. Un jeune sourd et muet s'approcha pour les baiser, et il recouvra immédiatement la parole et l'ouïe [1]. »

[1] Euseb., *De morte Hieronymi ; Patr. lat.,* tom. XXII, col. 239-282, *passim.*

Mort de saint Boniface I. Lettre de S. Augustin à ce pontife.

18. Saint Boniface I avait été lui-même enlevé par la mort, au moment où son zèle venait de triompher des prétentions orgueilleuses du patriarche de Constantinople (25 octobre 422). Il avait renouvelé l'ordonnance déjà portée par saint Fabien de n'élever personne au sacerdoce avant l'âge de trente ans. Il supprima les vigiles des saints, c'est-à-dire les assemblées nocturnes qui se tenaient la veille d'une fête, près du tombeau d'un martyr. Ces réunions tendaient à dégénérer de la gravité et de la décence primitives ; mais il en maintint l'obligation pour la liturgie, et conserva le jeûne qui y était prescrit. Les quatre livres de saint Augustin : *Contra duas epistolas pelagianorum* [1], furent écrits à la demande de Boniface I. Ce pontife avait transmis au docteur d'Hippone deux lettres que Julianus d'Eclane faisait circuler en Italie pour justifier son refus de souscrire à la condamnation de Pélage. Alypius, évêque de Tagaste, ayant été amené à Rome par les besoins de son diocèse, Boniface le chargea de porter à saint Augustin les deux libelles hérétiques, en le priant de les réfuter. Deux mois suffirent à Augustin pour cette composition, véritable chef-d'œuvre de verve et de logique. En l'adressant à saint Boniface, il lui disait : « Sans vous avoir vu, je vous connaissais, très-bienheureux et vénérable pape. La renommée nous avait appris et vos vertus et les merveilles de grâces que Dieu opère par votre apostolat. Mais depuis que mon frère Alypius a eu le bonheur de vous contempler, de jouir de vos entretiens et de votre accueil si plein de bienveillance, son amour pour votre sainteté a redoublé le mien. De la hauteur où vous êtes élevé, vous daignez abaisser un regard vers les humbles ; vous vous faites leur ami, vous conquérez leur cœur. Il est juste qu'à leur tour ils vous rendent en dévouement ce que vous leur prodiguez de charité. Les instructions que vous m'avez fait transmettre par mon frère Alypius ont été un stimulant pour ma faiblesse. J'ose maintenant offrir à votre béatitude l'écrit que je viens de composer en réponse aux libelles hérétiques dont vous m'avez communiqué les exemplaires. Votre sainteté

[1] S. August., *Opp.; Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 549-638.

daignera, je l'en supplie, examiner cet ouvrage et y corriger tout ce qu'elle y trouverait de répréhensible[1]. » Ainsi parlait saint Augustin au pape Boniface. Le protestantisme sait-il ces choses? A-t-il le droit de représenter comme une idolâtrie les témoignages de soumission, d'obéissance et de respect dont les catholiques environnent la majesté des successeurs de saint Pierre?

§ III. Hagiographie Contemporaine.

Conversion et mort de saint Atticus.

19. La prééminence du saint siége était cependant, alors comme aujourd'hui, en butte aux diverses attaques de l'hérésie, du schisme et de l'incrédulité. Le païen Symmaque, l'hérétique Julianus d'Eclane, les prélats prévaricateurs d'Orient qui avaient autrefois condamné saint Jean Chrysostome, se réunissaient par des raisons diverses, mais avec le même ensemble, contre une autorité divinement établie pour réprimer toutes les erreurs, flétrir toutes les injustices et maintenir dans son intégrité le dépôt de la foi. La dernière tentative du patriarche de Constantinople dans le but de faire prévaloir sa juridiction sur celle de Rome, nous montre bien le sentiment d'aigreur qui persistait encore dans l'esprit d'Atticus, depuis qu'il avait été contraint de rétablir le nom de Jean Chrysostome sur les diptyques sacrés. L'énergique attitude de saint Boniface I triompha de cette opiniâtre résistance. A partir de ce moment, Atticus répara par une vie exemplaire les scandaleux errements de son passé. Sa charité pour les pauvres ne connaissait point de bornes. Secondé par la pieuse régente Pulchérie, il faisait parvenir des secours aux régions les plus lointaines. Nous avons encore une lettre qu'il adressait à un prêtre de l'église de Nicée, nommé Calliopius. « On m'informe, lui disait-il, que la famine désole votre contrée et qu'elle y fait de nombreuses victimes. La Providence de Dieu semble multiplier les ressources de la charité en proportion des misères publiques. Elle verse libéralement entre mes mains les secours à distribuer aux malheureux. Recevez donc

[1] S. August., *Proœm. contra duas epist. Pelag.*; tom. cit.

ces trois cents *nummi* d'or, que je vous charge de répartir entre vos pauvres. Dans la distribution que vous en ferez, je vous prie de n'avoir égard ni aux différences de religion, ni à celles de parti. Point d'autres priviléges que ceux d'une plus grande détresse, ou d'un besoin plus pressant. C'est l'unique recommandation que je fais dans toutes les localités où, avec la grâce de Dieu, je m'efforce d'envoyer des aumônes [1]. » Le ciel voulut glorifier par des miracles le repentir et la conversion d'Atticus. « Voici, dit l'historien Socrate, un fait extraordinaire qui eut alors un grand retentissement à Constantinople. Il y avait dans cette ville un juif atteint depuis longues années d'une paralysie incurable. Toutes les ressources de l'art furent inutilement employées : on avait eu recours aux prières des plus célèbres *rabbi* de sa nation, l'état restait le même. Le malade se sentit alors touché de la grâce ; il déclara son intention d'embrasser la foi du Christ, persuadé, disait-il, que le Fils de Dieu lui rendrait la santé. L'évêque Atticus, informé de ses dispositions, n'hésita pas à les encourager. Il voulut lui-même présider à l'instruction religieuse du néophyte, et après lui avoir enseigné les rudiments de la foi, il le fit amener au baptistère. Le paralytique fut plongé dans la piscine sacrée, et à l'instant même il fut guéri [2]. » Ce miracle qui avait eu des milliers de témoins provoqua un nombre immense de conversions. Atticus, dit saint Cyrille, avait une dévotion tendre et fervente pour la Mère de Dieu [3]. Il l'invoquait comme sa protectrice et sa patronne. Sous ses auspices, il termina saintement un épiscopat inauguré par la violence et longtemps poursuivi dans le schisme. Il fut divinement averti de l'heure de sa mort. Au printemps de l'an 425, il s'était rendu à Nicée, peut-être pour porter en personne des consolations et des secours aux malheureux habitants de cette ville. Son séjour ne fut pas de longue durée. En prenant congé du prêtre Calliopius, il lui dit : « Mon fils, si vous voulez me revoir encore une fois sur cette terre, ne différez pas trop le voyage que vous avez résolu de faire à Constantinople. Dans quelques mois, j'aurai quitté ce monde. »

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXV. — [2] Bolland., *Act. sanct.*, 8 jan. — [3] Id., *ibid.*

Le bienheureux évêque mourut le 10 octobre 425. Son nom fut inscrit au martyrologe romain sous la date du 8 janvier, jour auquel l'église latine célèbre sa fête.

La régente d'Orient, sainte Pulchérie. L'impératrice Eudocia, femme de Théodose le Jeune.

20. Saint Atticus était l'objet de la vénération de Pulchérie, dont la vertu faisait elle-même l'admiration de l'Orient. Tutrice de son frère Théodose le Jeune, Pulchérie avait déployé une énergie, une prudence, une sagesse viriles. L'éducation de Théodose fut confiée aux maîtres les plus probes et les plus capables. La cour de Constantinople était devenue une école de sainteté. A la majorité de son frère, Pulchérie s'empressa de lui remettre les rênes du gouvernement. Elle lui avait choisi, de concert avec saint Atticus, une épouse digne de s'asseoir sur le trône de Théodose le Grand. On vit un jour aborder à Constantinople une jeune grecque, d'une rare beauté, mais sans aucune espèce de fortune. Elle était fille du philosophe Leontius, qui avait pris le plus grand soin de son éducation. Athénaïs, c'était son nom, aurait pu compter que son père, après lui avoir donné durant sa vie tant de marques d'affection, ne l'oublierait point dans ses dispositions testamentaires. Leontius en effet était riche; mais sa bizarrerie égalait au moins son opulence. Après sa mort, on ouvrit son testament; il était conçu en ces termes : « Je laisse tous mes biens à mes deux fils Valère et Genesius. Quant à leur sœur, son mérite est pour elle une fortune suffisante. » La jeune fille ainsi déshéritée ne partageait pas sur ce point la confiance paternelle. Ses parents la recommandèrent avec chaleur à la régente, et Athénaïs se rendit à Constantinople pour obtenir par l'influence de cette pieuse princesse l'annulation du testament paternel. Athénaïs n'était point encore baptisée. Saint Atticus, sous la direction duquel elle se remit à Constantinople, l'instruisit des vérités de la foi. Touché des éminentes qualités de sa néophyte, il en parla à sainte Pulchérie. Le samedi veille de la Pentecôte, 7 juin 422, Athénaïs fut baptisée par le patriarche, qui lui donna le nom d'Eudocia, auquel, par reconnaissance pour sa bienfaitrice sainte Pulchérie, elle voulut ajouter celui d'Ælia, prénom de la régente. Huit mois après, 2 janvier 423, la fille de Leontius épousait solennellement

l'empereur Théodose le Jeune. Genesius et Valère furent saisis d'effroi, en apprenant l'élévation soudaine d'une sœur qu'ils avaient eu la cruauté de laisser dans l'indigence. Eudocia les fit amener à Constantinople. Ils parurent devant elle, consternés et tremblants. Ne craignez rien, leur dit la souveraine. Ce n'est pas votre dureté qui m'a chassée de la maison paternelle. La Providence a daigné me prendre par la main pour m'élever sur un trône. — Valère fut promu à la charge de maître des offices, et Genesius à la préfecture d'Illyrie. L'impératrice Eudocia se montra digne d'une si haute fortune. Elle conserva sous la pourpre le goût qu'elle avait pour les lettres sacrées. Elle traduisit en vers grecs, sous le nom d'*Octateuchos*, les cinq livres de Moïse, ceux de Josué, des Juges et de Ruth. Plus tard elle y joignit la traduction des prophètes. Enfin elle composa en trois livres un poëme en l'honneur des martyrs sainte Justine et saint Cyprien. C'est le seul de ses ouvrages qui soit arrivé jusqu'à nous [1]. Théodose le Jeune, son auguste époux, malgré les efforts de Pulchérie et d'Eudocia, ne fut pas un grand prince. Il manquait absolument de décision et d'esprit de conduite. Rien ne fut épargné pour le guérir de ces deux défauts essentiels. Pulchérie les lui reprochait confidentiellement, sans qu'il voulût jamais les reconnaître. Afin de le convaincre de sa nonchalance et de sa légèreté, elle lui présenta un jour un brevet à signer. Selon sa coutume, Théodose, sans se donner même la peine de le parcourir des yeux, y apposa sa signature. Lisez maintenant, lui dit-elle. — C'était un ordre de vendre comme esclave l'impératrice Eudocia. Cette fois, Théodose rougit de sa négligence et promit de s'en corriger. Avec un caractère de ce genre, il importait au premier chef d'éloigner de la cour la race des eunuques, qui y avaient si longtemps fait régner la corruption et l'intrigue. Un édit impérial les déclara inhabiles à exercer les fonctions civiles et militaires. Des règlements non moins sages, inspirés par les deux impératrices, vivifiaient toutes les branches

[1] Eudocia Augusta, *De S. Cypriano; Patr. græc.*, tom. LXXXIII, col. 830.

de l'administration, diminuaient les impôts et prévenaient les exactions des receveurs cupides. En somme, si le règne de Théodose le Jeune, qui dura quarante-deux ans, ne fut point marqué par des actions mémorables, il fut du moins une ère de tranquillité, de justice et de paix. La piété du prince, son humanité, la régularité de ses mœurs, compensèrent son peu d'initiative. L'histoire a conservé de lui des paroles qui honorent sa mémoire. Un courtisan lui demandait pourquoi il n'avait jamais puni de mort les offenses qui lui étaient personnelles. « Rien de plus facile que d'ôter la vie à un homme, répondit-il ; mais quand il l'a perdue, il est trop tard pour s'en repentir. » Un jour, on donnait au cirque la représentation d'une grande chasse. Le peuple, surexcité par ce spectacle, ayant vu paraître dans l'arène un lion furieux, demanda à grands cris qu'on fît venir pour le combattre un athlète connu pour son adresse et sa vigueur. Théodose le Jeune qui assistait à ces jeux se leva et dit : « Ne savez-vous pas que les chrétiens doivent respecter la vie des hommes ? »

Le martyr S. Almachius (Télémaque).

21. Depuis déjà douze ans, un édit impérial rendu au nom d'Honorius et d'Arcadius avait en effet proscrit les combats de gladiateurs. Mais le goût de ces cruels spectacles n'était pas encore éteint. Le nom d'un martyr se trouve attaché à leur suppression définitive. Le 1er janvier 404, au moment où la ville de Rome célébrait l'entrée en charge des nouveaux consuls, on vit paraître au milieu du Colysée un moine venu d'Orient, nommé Almachius. Il se précipita entre les gladiateurs pour les séparer. Puis, s'adressant à la foule : « Nous célébrons aujourd'hui, dit-il, l'octave de l'avénement du Fils de Dieu, roi de paix sur notre terre. Cessez donc ces jeux sanglants, inventés par la cruauté païenne. » A ces mots, un tumulte effroyable s'éleva dans l'amphithéâtre. La populace exaspérée se précipita sur Almachius et le mit en pièces. Il fut le dernier martyr dont le sang rougit l'arène du Colysée. Dès le lendemain Honorius supprimait les combats de gladiateurs [1].

[1] Bolland., *Act. S. Almachii seu Telemachi*, 1 jan.

22. La persécution contre les chrétiens avait cessé sur tous les points de l'empire ; mais elle devait bientôt se rallumer en Perse vec une fureur qui dépassa celle de Néron et de Dioclétien. ous avons raconté précédemment les efforts des premiers missionnaires de l'Arménie, de la Mésopotamie et de la Perse, pour implanter la foi de Jésus-Christ dans ces régions livrées aux superstitions du sabéisme et du culte de Zoroastre. Sohag, fils du patriarche saint Nersès le Grand, était depuis l'an 390 le chef de l'église arménienne. Il trouva un utile concours dans le zèle de Mesrob-Maschdots, qui reçut aussi le caractère épiscopal, et dont le premier soin fut de travailler à la conversion des peuplades arméniennes encore idolâtres. Cette faction païenne avait le nom romain en horreur, et se montrait toujours prête à soutenir les Perses ou à se rallier aux princes que le désir de rétablir l'ancienne et fausse religion du pays animait à la guerre civile. La communauté de langue avec la Perse formait d'ailleurs un obstacle permanent aux progrès du christianisme en raison de la facilité de se procurer les livres des mages persans, tandis que les livres saints, composés en langues étrangères et écrits en caractères inconnus du peuple, n'étaient à la portée de personne. Sahag et Mesrob entreprirent de composer un alphabet qui fût particulier à l'Arménie, et de faire une traduction complète de la Bible dans l'idiome national. Leur alphabet, formé de trente-six lettres auxquelles depuis on en ajouta deux autres complémentaires, reproduisit en majeure partie les signes graphiques de l'ancienne écriture du pays. Il fut inauguré l'an 406, et devint bientôt populaire. Sahag et Mesrob envoyèrent un certain nombre de jeunes gens, choisis parmi les classes les plus élevées, étudier la langue grecque dans les écoles d'Antioche, d'Edesse, d'Alexandrie, de Constantinople et d'Athènes. Ils en rapportèrent, quelques années plus tard, une collection de livres grecs qui furent traduits dans la langue nationale. Ce fut ainsi que l'Arménie eut sa littérature et ses archives chrétiennes, dans lesquelles le cardinal Maï a retrouvé naguère tant de monuments précieux pour l'histoire ecclésiastique des premiers siècles. L'alphabet arménien fut adopté en 410 par le

Sahag et Mesrob en Arménie. Alphabet arménien.

roi de Géorgie, et en 420 par celui d'Albanie. La transformation en apparence exclusivement littéraire dont les évêques Sahag et Mesrob prirent l'initiative, eut pour résultat de préserver les Arméniens d'une réaction polythéiste, d'en faire un peuple distinct et de les affermir dans la foi, en proscrivant l'usage de tous les caractères alphabétiques étrangers, et par conséquent des livres du magisme et de Zoroastre. Elle assura la conservation de la langue et de la littérature indigènes, qui sans cela auraient fini par se confondre avec celles des Perses et des Syriens. Enfin cette utile réforme a sauvegardé durant de longs siècles l'indépendance politique de l'Arménie et prolongé jusqu'à nous l'existence de cette nation chrétienne.

Saint Abraham, évêque de Carres.

23. L'Église catholique opposait à la ceinture de barbares qui se pressaient sur tous les points de la frontière romaine une légion de missionnaires et d'apôtres. Le vieux solitaire saint Abraham, dont nous avons raconté plus haut la touchante histoire [1], et qui, dans un espace de cinquante ans, n'avait quitté que deux fois sa cellule, se vit en 419 enlevé à sa chère solitude par la population de Mésopotamie, et contraint de s'asseoir sur le siége épiscopal de Carres. La terre des patriarches bibliques n'était pas encore entièrement purgée des souillures de l'idolâtrie. Comme son homonyme des jours anciens, l'évêque Abraham fit connaître aux héritiers des superstitions chaldéennes le nom du Dieu vivant. Il détruisit le fameux temple de Selenus, où Julien l'Apostat avait immolé des victimes humaines [2], et il réussit à extirper dans sa ville épiscopale les derniers restes du paganisme. Théodose le Jeune voulut voir l'homme de Dieu; il le manda à Constantinople. Ce fut là que le saint vieillard termina sa vie terrestre (14 février 422). L'empereur conserva sa tunique, comme le plus précieux des trésors. Lorsqu'on enleva le corps d'Abraham pour le transporter en Orient, Théodose voulut marcher à la tête du convoi; il le conduisit jusqu'au port, suivi des impératrices et de tous les officiers de sa cour.

[1] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 201. — [2] Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 162.

Saint Maruthas, évêque de Maïphercata en Mésopotamie.

24. Abraham avait pour collègue et pour ami Maruthas, ce pieux évêque dont nous avons signalé la présence fortuite au conciliabule du Chêne, lors de la condamnation de saint Jean Chrysostome [1]. La ville épiscopale de Maruthas était située sur les frontières de la Perse et de la Mésopotamie, près du fleuve Nymphius, à dix lieues d'Amida et à cinq des sources du Tigre. Elle portait primitivement le nom syriaque de Maïphercata; mais saint Maruthas lui donna dans la suite le nom de Martyropolis [2], parce qu'il y recueillit un grand nombre de reliques des martyrs de Perse. Isdedgerd roi de Perse avait, au début du règne de Théodose le Jeune, conclu avec la cour de Byzance un traité de paix qui devait durer cent ans. Cette négociation fut conduite par Maruthas. « Dans les nombreux voyages que le saint dut faire à Ctésiphon pour ce sujet, dit l'historien Socrate, il réussit tellement à se concilier les bonnes grâces d'Isdedgerd que ce prince le consultait pour toutes les affaires importantes de son empire. Les mages s'alarmèrent de son crédit; ils craignaient que le roi ne se fît chrétien. Plusieurs miracles avaient déjà signalé la présence de l'homme de Dieu. Isdedgerd lui-même avait été guéri par son intercession d'une maladie jusque-là rebelle à tous les traitements des médecins. On sait que les Perses adorent le feu. Un jour que le roi, prosterné devant le brasier hiératique, faisait sa prière accoutumée dans le temple, une voix mystérieuse sortit des entrailles du sol : Chassez cet impie! disait-elle. Le dieu de la Perse ne saurait souffrir l'ami du pontife des chrétiens. — Isdedgerd épouvanté fit immédiatement donner l'ordre à Maruthas de quitter la cour. Le saint évêque, après avoir consulté le Seigneur dans la prière, vint trouver le roi et lui dit : Cessez d'être le jouet d'une vaine terreur. Retournez au temple, et quand la voix mystérieuse retentira à vos oreilles, faites creuser le sol. Vous serez bientôt convaincu que le feu ne parle pas, mais que des imposteurs lui prêtent leur organe. —

[1] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 513.

[2] Cette ville fut prise et ruinée par les Perses sous l'empire d'Anastase I (510), reprise et rétablie par Justinien (540). Elle est célèbre dans l'histoire des Arabes sous le nom de Miapharekin.

Isdedgerd tenta l'aventure. On creusa sous l'autel, et l'on découvrit le mage vivant qui remplissait le rôle d'oracle. Il eut la tête tranchée, et un édit royal permit à Maruthas d'élever des églises chrétiennes dans toute la Perse. Peu s'en fallut même que le roi ne se fît baptiser. Des considérations politiques le retinrent sans doute. Cependant Maruthas profita de la bienveillance royale ; il ne quitta la Perse qu'après y avoir établi des chrétientés florissantes [1]. »

Conciles de Séleucie, présidés par S. Maruthas.

25. Jusqu'ici, l'on ne connaissait de l'histoire de saint Maruthas que ce court récit de Socrate. Un manuscrit syriaque du VIIIe siècle, appartenant à la bibliothèque impériale de Paris [2], et publié à Louvain par M. Lamy, professeur à l'université catholique de cette ville [3], nous apporte des renseignements du plus haut intérêt sur saint Maruthas et son influence en Perse. Trois conciles furent présidés par lui à Séleucie ou Ctésiphon [4] : le premier en l'an 400, le second en 410, le troisième en 420. Voici en quels termes la Chronique inédite de Bar-Hebræus parle du synode de l'an 400 : « L'an Ier du règne d'Isdedgerd, la paix fut conclue entre ce prince et l'empereur des Grecs Arcadius. Or Isdedgerd persécutait les chrétiens. On députa vers lui Maruthas évêque de Maïphercata, homme sage et docteur admirable. Son intervention procura la paix aux fidèles de Jésus-Christ. Par son conseil, l'évêque de Séleucie, Caïumas, vieillard débile, convoqua en synode tous les évêques d'Orient et les supplia de prendre en pitié son grand âge et d'accepter sa démission. Vous vous rappelez, leur dit-il, qu'à une autre époque je fus contraint de monter sur ce siége, où nul d'entre vous ne consentait à s'asseoir. Je me dévouai alors. Maintenant que Dieu a rendu la paix à son Église, il n'est pas juste

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. VIII; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 752.

[2] Ce codex porte le n° 26 du *Supplément des manuscrits syriaques.*

[3] Lamy, *Concilium Seleuciæ et Ctesiphonti habitum anno* 410. Louvain. Peeters, 1868.

[4] *Seleucia et Ctesiphon duæ urbes, aut potius duæ partes vel duo nomina sunt unius ejusdemque urbis, quæ super utramque Tigridis ripam sita erat in eo loco ubi Euphrates per canalem perducitur in Tigrim, non multum distans tum ab urbe quam hodie Bagdad vocant, tum ab antiqua Babylone quæ ad Euphratem extructa erat.* (Lamy, *Concil. Seleuc.*, pag. 22, in not.)

qu'un vieillard, faible et misérable comme je le suis, continue à tenir un gouvernail qu'il ne peut plus diriger. — Les pères ne voulurent point acquiescer à sa demande. Mais une inspiration divine et les exhortations de Maruthas les y déterminèrent. Ils ratifièrent donc, bien qu'à regret, la démission de Caïumas et donnèrent la consécration épiscopale à Isaac, vertueux et saint prêtre, originaire de Cascara, et appartenant à l'illustre et chrétienne famille de Thomuza le *catholicos*[1]. Après l'avoir ordonné, les évêques lui recommandèrent de traiter avec un respect filial le saint vieillard Caïumas, et de ne rien faire sans son ordre et ses conseils. Isaac se montra fidèle à ces pieux avis; il entoura d'hommages et d'affection la vieillesse du saint pontife et lui ferma les yeux. Après quoi, il resta seul pasteur de l'église de Séleucie [2]. » — « Pour la seconde fois, reprend la Chronique de Bar-Hebræus, le bienheureux évêque de Maïphercata fut envoyé en ambassade près d'Isdedgerd, la onzième année du règne de ce prince (410). De concert avec Isaac le catholicos, il réunit un synode à Séleucie. Quarante évêques y siégèrent. Maruthas leur dressa un recueil de canons pleins de sagesse, et régla toute la discipline des églises de Perse [3]. » Ce sont les actes de ce concile que M. Lamy vient de publier, d'après le manuscrit syriaque de la bibliothèque impériale de Paris. En voici la traduction. « Canons et règles établis par le synode des évêques persans tenu dans les villes de Séleucie et Ctésiphon soumises à Isdedgerd, durant la légation de Mar [4] Maruthas, évêque de Maïphercata. Les évêques s'étant assemblés au nombre de quarante sous la présidence d'Isaac le catholicos et de Maruthas son frère, prirent place dans la grande église de Séleucie, au mois de *Schebot*, le jour de la troisième férie (mardi 1 février 410). Après la lecture d'une lettre adressée au concile par les évêques d'Occident établis sur le territoire des Romains, dans laquelle se trouvaient recueillis les canons observés par l'église occidentale, les

[1] Le titre de *Catholicos* était donné aux évêques de Séleucie, primats de la Perse. — [2] *Bar Hebræi Chronicon III^a pars adhuc inedita, e codd. Musæi Britannici, cod. Rich.* 7198. (Lamy, *Conc. Seleuc.*, pag. 1, in not.) — [3] Lamy, *Conc. Seleuc.*, pag. 5. — [4] Mar, *dominus*, seigneur.

pères constituèrent les règles suivantes : I. Dans toutes les églises, l'oraison, la *postulatio* et les prières seront offertes au Dieu vivant et saint pour les rois et princes de la terre, afin que sous leur gouvernement nous puissions jouir de la tranquillité et de la paix en toute piété et justice, et qu'ils ne méditent pas de projets hostiles et durs contre le peuple de Dieu. II. Nous croyons en un seul Dieu Père tout-puissant, qui par son Fils a créé le ciel et la terre. Par ce Fils furent créés les mondes supérieur et inférieur ; par lui, la résurrection et la joie ont été accordées à l'univers. Nous croyons au Fils unique engendré du Père, c'est-à-dire de l'essence même du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, Dieu vrai de Dieu vrai, engendré non créé, consubstantiel au Père [1], qui pour nous hommes créés de sa main et pour notre salut est descendu du ciel, a revêtu un corps, s'est fait homme, a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté au ciel, est assis à la droite de son Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts. Nous croyons à l'Esprit vivant et saint, Paraclet vivificateur qui est *du Père et du Fils* [2], dans une seule Trinité et même essence. — Telle est la foi des trois cent dix-huit évêques de Nicée. C'est notre foi, c'est notre confession. Nous la recevons de nos pères saints, et nous la définissons telle dans notre présent synode. III. Les ordinations épiscopales ne pourront être faites par moins de trois évêques. En cas d'infraction à cette règle, ordonnateur et ordinand seront déposés. Pour une ordination épiscopale, les évêques de la province se réuniront dans l'église vacante. En leur présence ils feront élire par les suffrages de la communauté un candidat dont ils examineront scrupuleusement la vie passée. Il faut un homme qui prenne soin

[1] *Proprie « Filius naturæ, consors naturæ, » eamdem cum Patre naturam, essentiam possidens, uno verbo consubstantialis. Notandum autem quum Syri careant vocibus quibus vocem* ὁμοούσιον *« consubstantialem » exprimant, idcirco si Verbum Patri esse « consubstantiale » significare velint, dicunt Verbum esse « Filium naturæ » seu « essentiæ » Patris.* (Lamy, *Concil. Seleuc.*, pag. 29, in not.)

[2] *His verbis docent patres Seleucienses Spiritum Sanctum procedere tum ex Patre tum ex Filio ; aiunt enim : « Confitemur Spiritum vivum et sanctum, Paracletum vivum, qui ex Patre et Filio, » scilicet, « est, » quod verbum per breviloquentiam non exprimitur.* (Id., *ibid.*, pag. 30, in not.)

des pauvres, exerce l'hospitalité, console les malheureux, nourrisse les orphelins et les veuves, n'ait jamais prêté à usure, ne reçoive point de présents, ne fasse acception de personne, exempt de tout soupçon d'avarice ou de gourmandise, doué de l'esprit de sagesse et de science, passant la nuit et le jour à méditer les saintes Écritures, possédant le don d'intelligence et de discernement pour gouverner le troupeau du Christ. Rassemblés ainsi et munis de la permission écrite du métropolitain ou archevêque, les prélats, en présence du peuple et dans l'église cathédrale vacante, ordonneront le candidat. En face de l'autel, pendant l'oblation sainte, ils poseront sur sa tête le livre sacré des Évangiles, et tous tiendront la main droite étendue sur lui. Leur chef, le consécrateur, le plus âgé d'entre eux, récitera à haute voix la prière de l'imposition des mains. Après quoi, l'évêque ainsi ordonné se rendra près du grand métropolitain, catholicos de Séleucie et Ctésiphon, lui présentera la lettre des évêques consécrateurs et recevra de lui la juridiction ecclésiastique. Quiconque s'écartera de cette règle et voudra lui-même se désigner de son vivant, ou au lit de mort, un successeur, fera une élection nulle. Consécrateur et consacré seront sans miséricorde exclus du sacerdoce. IV. A l'égard des eunuques, nous maintenons le décret du concile de Nicée. Ceux qui se seront volontairement mutilés ne seront point promus aux divers ordres de la cléricature; les autres pourront y être admis. V. La règle du concile de Nicée relative aux *habitatrices* (συνείσακται) sera rigoureusement observée. En conséquence, tout évêque, prêtre, diacre, sous-diacre ou *filius fœderis* [1], qui aurait dans sa demeure et sous son toit une ou plusieurs femmes étrangères, sera retranché de notre communion. VI. Nous adoptons avec joie la règle de Nicée relative à l'usure et aux prêts sur gages. Tout clerc qui s'y livrerait sera déposé de ses fonctions et excommunié. VII. Les augures, aruspices, divinations, et en général toutes les pratiques de la superstition païenne : enchantements, *ligamina*, magie, culte des démons sont anathématisés par nous. Quiconque serait convaincu d'impiétés

[1] *Filius fœderis, seu clericus, sic enim vocant Syri eos qui ad munus aliquod ecclesiasticum obeundum constituti sunt.* (Id., *ibid.*, pag. 44.)

de ce genre sera banni de nos églises et retranché de la communion. VIII. Nous adoptons également le canon de Nicée qui prescrit aux évêques de se réunir en synode deux fois chaque année, afin d'examiner ensemble les matières litigieuses et les accusations qui pourraient se produire. Cependant, eu égard aux circonstances locales, nous demandons humblement à n'être convoqués en synode qu'une seule fois tous les deux ans. Dans cette ville royale de Séleucie et Ctésiphon, sur une lettre du vénérable métropolitain et grand archevêque siégeant sur le trône de Cuchar [1], nous nous assemblerons avec joie autour de sa paternité; nous accomplirons sans retard les ordres qu'il nous donnera de la part de Dieu, et nous recevrons avec amour et respect les lois qu'il jugera à propos, dans le Christ Notre-Seigneur, de nous imposer. IX. Nous admettons la nécessité d'avoir en chacune de nos églises une maison spécialement destinée à recevoir les étrangers et les pauvres. Nous nous engageons à y admettre tous ceux qui seront munis d'une lettre de recommandation d'un évêque ou d'un prêtre. X. Tous d'un commun accord nous interdisons aux prêtres, diacres et sous-diacres d'assister aux repas funèbres dans les maisons des pauvres. Il y aura pour les clercs une table particulière, dont il sera interdit de rien retrancher. XI. Nous interdisons à tous prêtres, diacres, sous-diacres et autres ministres de l'église de faire usage des lits dont on se sert pour les repas, et de paraître en cette posture soit aux festins de réjouissance, soit à ceux des funérailles. XII. Chaque dimanche, après la lecture de l'Évangile et des textes de la sainte Écriture, la parole de Dieu sera prêchée aux peuples avant l'oblation. XIII. Comme il y a encore une foule d'autres canons du concile de Nicée que nous approuvons et adoptons, chaque métropolitain en fera dresser une copie exacte, qui sera par lui

[1] *Thronus Cucharum. Ita appellatur cathedralis Seleuciæ ecclesia. Erat autem « Coches » nomen antiquissimæ urbis, quæ postea ampliata a Seleuco « Seleucia » dicta est. Retinuit autem aliqua Seleuciæ pars nomen istud; postea ibi extructa fuit ecclesia, quæ « thronus » vel « ecclesia Cochensis » dicta fuit.* (Vid. Assemani, *Bibl. orient.*, tom. III, p. II, pag. 683.) *Igitur metropolita magnus qui sedet super thronum Cuchensem non est Romanus Pontifex, quod somniavit anonymus apud Muratori, sed archiepiscopus Seleuciæ.* (Id., *ibid.*, pag. 49, in not.)

remise à chacun de ses suffragants pour servir de règle générale dans tous les diocèses. XIV. On mettra fin à la trop grande multiplicité des chorévêques. Désormais il n'y en aura plus qu'un seul par évêché. XV. Chaque évêque aura dans sa cité un archidiacre qui doit être à la fois un homme de parole et de doctrine, attentif à secourir les pauvres et à recevoir les étrangers, versé dans la science du ministère ecclésiastique et capable de rendre sagement les décisions. Chaque dimanche il fera la prédication diaconale du haut de la chaîre, en présence de l'évêque; il lira l'Évangile et donnera toutes les instructions relatives à l'administration de l'église. Il doit être le bras, la langue et l'honneur de l'évêque. C'est lui qui transmet sa volonté et ses ordres; il préside à l'assemblée des prêtres et surveille les diacres, pendant que l'évêque est assis sur son trône. Durant l'office, il place à leur poste les exorcistes et les sous-diacres; il fait remettre les livres aux mains des lecteurs; il distribue aux prêtres, diacres, sous-diacres et autres ministres les fonctions hebdomadaires qu'ils doivent exercer pour l'administration des sacrements, le service des autels et la garde du temple. XVI. Les ministres hebdomadaires sont nourris, pendant la durée de leurs fonctions, par l'église. Ils doivent passer la nuit dans une maison spéciale et connue pour être la demeure des clercs. La division des fonctions par semaine sera établie dans chaque ville ou localité importante. XVII. Les revenus et offrandes ecclésiastiques doivent être remis aux mains d'un économe fidèle qui reçoit les clefs, après qu'elles ont été préalablement déposées sur l'autel. A chaque reddition de comptes, ou bien quand l'évêque voudra lui retirer sa charge, l'économe remettra de nouveau les clefs sur l'autel, et recevra la récompense ou le châtiment de ses bons ou mauvais services. XVIII. Tout prêtre habitant la ville épiscopale, qui simulera une maladie pour se dispenser d'assister avec ses collègues à l'office divin, et qui ne paraîtra point à l'autel au moment de l'oblation, sera déposé. XIX. En l'absence de l'évêque, l'archidiacre désignera le prêtre qui doit faire l'oblation. Si l'évêque est présent, mais dans l'impossibilité de célébrer les saints mystères, il désignera lui-même et à sa volonté le prêtre suppléant.

XX. Tout diacre qui se dispensera, sous un faux prétexte d'indisposition ou de maladie, d'assister à l'office de l'église; qui ne remplira pas les fonctions de son ordre dans l'assemblée des fidèles; qui désobéira à l'archidiacre et refusera de prendre l'*orarium*, de monter à l'ambon, de faire la lecture sacrée; ou qui, la lecture faite, quittera l'église pour se promener ou se reposer, sera puni selon qu'il le mérite, au jugement de l'archidiacre. XXI. Même prescription pour les sous-diacres. XXII. Aucun des prêtres, diacres, sous-diacres et autres ministres de l'église, ne pourra s'absenter ou faire de voyages sans la permission de l'archidiacre. XXIII. Nous condamnons et réprouvons la coutume abusive qui s'est introduite dans nos provinces de ne pas laisser un prêtre plus jeune célébrer les saints mystères devant des prêtres âgés. Ces derniers, en pareil cas, ont l'habitude de se retirer comme si l'on outrageait leurs cheveux blancs. Nous déclarons que le plus jeune des prêtres peut célébrer même en présence de l'évêque, à plus forte raison devant ses frères dans le sacerdoce. XXIV. Un autre abus s'est glissé dans nos églises. Il arrive fréquemment qu'on impose les mains à des jeunes gens qui n'ont ni la science des Écritures, ni la gravité ecclésiastique. Désormais nul ne sera ordonné prêtre, s'il n'est âgé de trente ans accomplis. XXV. Il est interdit aux évêques de faire une ordination sacerdotale ailleurs que dans une église et devant l'autel. XXVI. On ne pourra ordonner sous-diacre un clerc qui ne saurait pas réciter de mémoire tout le psautier de David. C'est pour avoir négligé cette prescription que l'ignorance s'est peu à peu introduite dans nos églises. Les prêtres ou les diacres qui ont eu le malheur d'être ordonnés sans la science suffisante devront rentrer en eux-mêmes, et chercher à s'instruire dans la doctrine sacerdotale, afin que les ministres du Christ ne s'endorment plus, mais qu'ils deviennent des serviteurs puissants en paroles et en œuvres. XXVII. Tout évêque dans son diocèse a le pouvoir d'ordonner et de constituer les prêtres et les diacres, d'enseigner, de construire des églises, de régler et d'administrer pour le plus grand bien. Le métropolitain est le président des évêques ses frères. C'est lui qui dresse les *libelli* (diptyques); il est

chargé d'informer le catholicos des faits ecclésiastiques de sa province, et de transmettre ses rescrits aux évêques ses suffragants. S'il surgit une contestation d'évêque à évêque, une révolte des prêtres ou clercs contre leur évêque, soit à propos de l'exercice du ministère, soit parce que l'évêque aurait manqué de charité et de douceur, c'est le métropolitain qui, en toute suavité et humilité, juge le différend. Ce droit lui est reconnu par le grand concile (de Nicée). Si la négociation présente trop de difficultés et que le métropolitain ne puisse la terminer pacifiquement, il en réfère au catholicos, et ainsi sa conscience est déchargée. Le catholicos fait connaître sa sentence par écrit et termine la controverse. Il n'est point permis au métropolitain de s'ingérer despotiquement dans l'administration de ses suffragants. Il doit se borner à écrire à l'évêque qui lui a été signalé comme délinquant. Si l'évêque obtempère à ses avis, l'affaire est terminée ; sinon le métropolitain informe le catholicos. A la mort d'un suffragant, le métropolitain a seul le pouvoir de réunir les évêques de la province, et de sacrer celui que la cité aura élu. Après le sacre, il enverra le nouvel évêque avec une lettre synodale au catholicos qui seul doit donner la juridiction. En dehors de ces cas déterminés, le métropolitain n'a aucun autre droit à faire valoir sur ses suffragants : il ne lui est pas permis, pour satisfaire son luxe ou son avarice, de s'immiscer dans l'administration financière des diocèses. — Tels sont les canons sanctionnés par le synode des évêques persans en conformité avec ceux du grand concile de Nicée [1]. » Nous avons reproduit *in extenso* ce document de l'antiquité ecclésiastique demeuré si longtemps inconnu, et remis en lumière par l'érudition contemporaine. En 420, Maruthas présida un troisième concile à Séleucie. Nous n'en avons plus les actes, mais nous savons qu'on s'y borna à confirmer les canons du synode précédent [2]. Maruthas quitta alors, et vraisemblablement pour n'y plus revenir, le sol de la Perse.

Martyre de saint Abdas évêque de Perse.

26. Il avait établi à la cour un de ses disciples, l'évêque Abdas, qui continua son œuvre avec le même zèle, mais peut-être avec

[1] Lamy, *Concil. Seleuc.*, pag. 19-86. — [2] Id., *ibid.*, pag. 6.

moins de circonspection. « Abdas lui aussi était un thaumaturge, dit Théodoret. Il réunissait tous les genres de mérite, d'illustration et de vertus. Mais parfois son zèle allait trop loin ; c'est ainsi que, dans une grande cité de la Perse, il fit raser un des plus célèbres *pyrées* (temples du feu). Les païens et les mages firent grand bruit de cet acte d'intolérance. Isdedgerd manda le saint évêque, lui fit amicalement quelques reproches et le condamna à reconstruire à ses frais le temple idolâtrique. Abdas s'y refusa courageusement. Le roi s'emporta, menaçant de renverser toutes les églises chrétiennes. Abdas résista aux menaces comme il avait résisté aux prières, et le roi le fit décapiter. Je n'hésite point à dire, ajoute Théodoret, que le saint évêque avait agi inconsidérément en détruisant le *pyrée*. L'apôtre saint Paul à Athènes ne renversa pas un seul des petits édicules païens dont les rues de la cité étaient pleines. Il se contenta d'éclairer les esprits et de leur montrer la véritable lumière. Mais si Abdas eut tort en rasant un édifice païen, il eut raison de subir la mort plutôt que de le reconstruire. Son courage ici devint de l'héroïsme, et mérita toutes les couronnes. En effet, je ne vois guère de différence entre adorer le feu et lui élever des autels [1]. »

Varanes V. Martyre des saints Hormisdas, Suanès, Jacques l'Intercis.

27. Le martyre de saint Abdas paraît avoir été un fait isolé dans le règne d'Isdedgerd ; et Socrate affirme positivement que ce prince ne poussa pas plus loin la persécution [2]. Mais à sa mort (420), son fils Varanes V inaugura son règne par une véritable débauche de cruautés contre les chrétiens. « L'imagination se révolte, dit Théodoret, devant les raffinements inouïs que les Perses inventèrent alors dans le supplice des martyrs. Aux uns, on enlevait la peau des mains et des bras jusqu'au coude ; à d'autres, on arrachait un à un les cheveux et les poils de la barbe. On tressait un cercle de roseaux épineux, dont les pointes tournées en dedans déchiraient le corps nu du martyr. Les bourreaux le faisaient passer et repasser, depuis les pieds jusqu'à la tête, dans cet anneau sanglant. On creusait des fosses profondes ;

[1] Theodoret., *Eccles. hist.*, lib. V, cap. XXXVIII ; *Patr. græc.*, tom. LXXXII, col. 1272. — [2] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XVIII.

on les revêtait de ciment pour intercepter toutes les ouvertures; puis on y enfermait les martyrs, pieds et mains liés, avec une légion de souris et de rats auxquels on les livrait en pâture. L'une des premières victimes de la fureur de Varanes fut Hormisdas, descendant des Achéménides. Le roi le fit venir à son tribunal et lui ordonna d'apostasier. Prince, répondit Hormisdas, en vous obéissant, je commettrais la plus grande des injustices. L'homme qui ne craint pas Dieu ne saurait être longtemps fidèle à son roi. Vous punissez avec raison du dernier supplice les attentats contre votre personne royale ; mais quel châtiment ne mérite pas le traître qui outrage le Dieu créateur et souverain de l'univers? — Exaspéré de cette réponse, Varanes déclara Hormisdas déchu de toutes ses dignités et charges. Il confisqua ses biens ; puis l'ayant fait dépouiller de ses vêtements, et ne lui laissant qu'une écharpe autour des reins, il le condamna à escorter les convois de l'armée. Quelques semaines après, Varanes était au balcon de son palais. Il vit passer une file de chameaux. Leur guide, tout couvert de poussière, le visage et les épaules brûlés par le soleil, était Hormisdas. Le roi sembla touché de compassion en le reconnaissant. Il lui fit rendre les insignes de sa dignité, et l'ayant mandé de nouveau en sa présence : Maintenant, lui dit-il, vous ne persévérerez plus dans votre entêtement. Renoncez au fils du charpentier. — Quoi ! s'écria Hormisdas, vous avez cru que j'achèterais ma réhabilitation par une apostasie ! — En parlant ainsi, le généreux confesseur, déchirant son manteau et sa tunique, en jeta les lambeaux aux pieds du trône. Varanes le fit décapiter (8 août 420) [1]. Un des plus riches négociants de la Perse, nommé Suanès, eut le même sort. Après avoir inutilement cherché dans un long interrogatoire à ébranler sa constance, le roi lui dit : On assure que vous avez plus d'un millier d'esclaves. J'ai besoin de savoir quel est, dans un si grand nombre, celui que vous croyez le plus dangereux et le plus méchant. La religion du Christ ne vous défend pas de répondre à une pareille question. — Suanès ne

[1] Theodoret., *Eccles. hist.*, lib. V, cap. XXXVIII.

soupçonnant pas l'intention du tyran, désigna l'un d'entre eux dont le caractère violent et farouche était d'ailleurs notoirement connu. Varanes le fit venir, lui livra la femme de Suanès, et voulut qu'il l'épousât sur-le-champ. Tous les biens du mari servirent de dot à cette fiancée d'un nouveau genre, et Suanès lui-même devint l'esclave de son ancien esclave, qui le fit bientôt expirer sous les coups. La fureur de Varanes croissait avec la résistance des chrétiens. Deux officiers de son palais, Narsès et Sabutaca, furent écorchés vifs. Un prince de la famille royale, Mahar-Sapor, fut jeté dans l'une de ces fosses où les souris et les rats faisaient office de bourreaux. Au milieu de tant d'horreurs, le martyre de Yacoub (Jacob, saint Jacques l'Intercis), se distingua par une cruauté nouvelle. Yacoub avait été l'un des principaux officiers de la cour d'Isdedgerd. Son rang, ses charges, sa fortune, tout dépendait d'un caprice de Varanes. Cédant une première fois à la terreur que lui inspirait le nouveau maître, il eut la faiblesse d'apostasier. Sa femme et sa mère, généreuses chrétiennes, le firent rougir de sa lâcheté. Puisque vous avez abandonné votre Dieu, lui disaient-elles, ne vous étonnez pas que nous vous quittions nous-mêmes. Revenez à lui, si vous voulez que nous revenions à vous. — Jacques était digne d'entendre un pareil langage. Quelques jours après, il quittait la cour, renonçait au culte du soleil et proclamait ouvertement sa foi à la divinité de Jésus-Christ. Varanes voulut l'interroger lui-même. Souvenez-vous, lui dit-il, de l'amitié dont mon père vous honorait. — Le roi, votre père, répondit Jacques, a aimé les chrétiens. Quand il eut le malheur de s'abandonner contre eux à un mouvement de regrettable violence, le châtiment ne se fit pas attendre. Aujourd'hui il est mort. Mais, hélas! où est son âme? — Jacques fut condamné à mourir par un supplice nouveau. On convoqua toute la ville pour assister à l'exécution. Le corps du martyr fut étendu sur un chevalet. Les bourreaux lui coupèrent d'abord le pouce, puis l'index, et successivement, par phalanges, tous les doigts des deux mains. Entre chaque amputation, ils laissaient un intervalle assez long. Les assistants fondaient en larmes; le juge qui prési-

dait au supplice ne put lui-même retenir les siennes. Vous avez assez fait pour votre religion, disait-il au martyr; cédez au malheur des temps. — L'Intercis ne l'écoutait même pas : à mesure que le fer tranchait un de ses membres, il s'écriait : Sauveur des chrétiens, recevez cette nouvelle branche de l'arbre! — Les doigts de chaque pied, les pieds eux-mêmes, les jambes et les cuisses tombèrent tour à tour sous le tranchant du fer. Il eut encore la force de dire : Maintenant que les branches sont abattues, achevez le tronc ! — Enfin, l'un des soldats lui trancha la tête (27 novembre 421).

Le chef de tribu Aspébétès, devenu le premier évêque des Arabes sous le nom de Pierre.

28. La persécution fit naître la guerre; c'était une conséquence inévitable. Les chrétiens quittèrent en masse un pays où on les traitait comme des bêtes fauves; ils vinrent chercher un refuge sur les terres de l'empire. Varanes avait inutilement fait garder les frontières pour arrêter les fugitifs. L'humanité des soldats trahit la cruauté du tyran, et les malheureux proscrits purent aborder à Constantinople, où le patriarche saint Atticus leur prodigua les trésors de sa charité. Il y avait alors, parmi les alliés de la Perse, un grec idolâtre nommé Aspébétès, lequel ayant quitté jeune sa patrie, s'était fixé parmi les Arabes des rives de l'Euphrate, où sa valeur l'avait fait élire chef de tribu. Aspébétès reçut, comme les autres capitaines de Varanes, l'ordre d'arrêter les chrétiens qui fuyaient en Mésopotamie. Mais cet infidèle, touché de compassion, loin de leur faire obstacle favorisait leur passage. Varanes en fut averti. Aspébétès, redoutant sa cruauté, emporta tous ses biens et se réfugia avec sa famille sur le territoire des Romains. Le préfet d'Orient, Anatolius, lui donna un établissement chez les Arabes alliés de l'empire. Quelque temps après, le fils d'Aspébétès ayant été miraculeusement guéri d'une paralysie par saint Euthymius, abbé de la laure de Pharan, le père se fit chrétien avec sa famille et son peuple. Plus tard, ayant reçu la consécration épiscopale, il prit le nom de Pierre, et fut par sa sainteté un des prélats les plus célèbres de l'Orient.

Guerre de Théodose le Jeune contre Varanes V.

29. Cependant Varanes envoya redemander à Théodose le Jeune ses sujets fugitifs. Les chrétiens sont de droit les protégés de l'empire, répondit Théodose. Si vous l'osez, venez les prendre ! — La

Défaite du roi de Perse. Charité de S. Acacius, évêque d'Amida.

guerre ainsi déclarée ne fut pas longue. Au printemps de l'an 421, l'armée romaine livrait une grande bataille aux Perses, sur les bords du Tigre. La victoire fut complète, et ce qui parut plus merveilleux encore, dit Socrate, c'est que le courrier impérial, nommé Palladius, franchit en trois jours une distance de près de quatre cents lieues pour en apporter la nouvelle à Constantinople [1]. Après leur défaite, les Perses s'étaient enfermés dans la ville de Nisibe, où ils donnèrent le temps à leur roi de venir en personne les délivrer. L'année suivante, une nouvelle victoire remportée sous les murs de Nisibe par les troupes romaines détermina Varanes à demander la paix. Théodose le Jeune en dicta les conditions (422) : il stipula pour les chrétiens le libre exercice de leur religion. Le roi vaincu promit tout ce qu'on voulut, décidé d'ailleurs à ne tenir que le moins possible. « Mais, dit Théodoret, son règne fut court, et après lui les chrétientés de Perse et leurs églises se relevèrent plus florissantes que jamais. Tant il est vrai que les persécuteurs ne font de mal qu'à eux-mêmes ! Ils ne réussissent qu'à mieux démontrer l'invincible puissance de l'Église [2]. » Durant cette guerre, dit un autre historien, celui qui s'acquit la gloire la plus solide, et qui en reçut sans doute la récompense la plus précieuse, fut Acacius évêque d'Amida. Les Romains, en ravageant la province de l'Arzanène, avaient enlevé un grand nombre d'habitants qu'ils traînaient à la suite de l'armée. Ces malheureux, au nombre de sept mille, étaient réduits à la plus affreuse misère. Les soldats qui dans ce pays stérile manquaient souvent eux-mêmes de subsistances, les laissaient mourir de faim. L'évêque d'Amida réunit ses clercs : Notre Dieu, dit-il, n'a besoin ni de calices d'or, ni de patènes d'argent. Ces richesses de notre église sont le produit de la charité. Leurs donateurs seraient les premiers à approuver l'usage que nous en allons faire, pour nourrir de malheureux affamés et les racheter de la servitude. — Les vases d'or et d'argent furent fondus et la rançon des captifs payée aux sol-

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XIX. — [2] Theodoret., *Eccles. hist.*, b. V, cap. XXXVIII.

dats romains. Le saint évêque, après avoir distribué des vivres aux prisonniers, brisa leurs fers et les renvoya dans leur patrie [1].

Sainte Euphrasie.

30. L'impératrice Eudocia, dans un poëme que nous n'avons plus [2], célébra le triomphe de la foi et de la charité chrétiennes sur la tyrannie idolâtrique de Varanes. La famille de Théodose le Grand n'avait pas seulement des princesses qui se sanctifiaient sous la pourpre et l'éclat du diadème. D'autres avaient renoncé au monde pour conquérir, dans la retraite et les austérités du cloître, la couronne du ciel. L'un des oncles de Théodose le Grand, Antigone, avait épousé une patricienne de Byzance, nommée Euphrasie. Une fille, qui reçut le même nom que sa mère, fut le seul fruit de cette union. Antigone mourut un an après la naissance de cette enfant. Sa veuve résolut de se consacrer au Seigneur. Elle quitta secrètement Constantinople, emmenant la jeune Euphrasie, et vint se fixer en Égypte à proximité d'un monastère de religieuses. La veuve d'Antigone trouvait dans ce voisinage un aliment pour sa piété et des ressources pour l'éducation de sa fille. Les domaines qu'elle possédait en Égypte étaient considérables. Elle voulut assigner au monastère un revenu annuel, sans autre charge que de prier pour l'âme de son époux. La supérieure refusa cette offrande. Nous avons renoncé, dit-elle, à tous les biens de ce monde. Laissez-nous vivre et mourir dans notre sainte pauvreté. — Elle consentit cependant à recevoir un peu d'huile pour l'entretien de la lampe qui brûlait dans l'oratoire, et des parfums pour le service de l'autel. La jeune Euphrasie, élevée dans un tel milieu, donna bientôt des marques d'une piété et d'une ferveur au-dessus de son âge. A sept ans, elle supplia sa mère de la remettre aux mains de la supérieure, et de la laisser vivre dans l'intérieur de la communauté. Le jour où cette faveur lui fut accordée, la pieuse enfant entra au monastère, et baisant une image du Sauveur que la supérieure lui présenta : Je fais vœu, dit-elle, de me consacrer à Jésus-Christ pour le reste de ma vie ! — Sa mère

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXI. — [2] Socrat., loc. cit.

s'agenouilla, fondant en larmes. Seigneur Jésus, dit-elle, recevez cette enfant sous votre protection. Elle n'aime et ne cherche que vous ; c'est donc à vous seul que je la confie. — Quelques années après, la veuve d'Antigone sentant sa fin approcher donna ses dernières instructions à sa fille bien-aimée. Craignez Dieu, lui dit-elle, honorez vos sœurs et regardez-vous comme leur servante. Oubliez ce que vous êtes selon le monde, et ne vous dites jamais à vous-même que vous êtes issue du sang des empereurs. — Quand elle se fut endormie dans le Seigneur, on voulut rappeler la jeune Euphrasie à la cour de Constantinople. Elle répondit à l'empereur : « J'ai promis à Jésus-Christ de lui consacrer mes jours dans la retraite, votre auguste piété me permettra de rester fidèle à mon vœu. Je vous supplie, par les bontés dont vous honoriez mes parents, de répartir les biens qu'ils m'ont laissés entre les pauvres, les orphelins et les églises. Donnez la liberté à tous mes esclaves, accordez à mes fermiers la remise de ce qu'ils pourraient me devoir, et priez Dieu de me conserver toujours digne de lui et de vous. » — Euphrasie fut un modèle d'obéissance, d'humilité et de mortification. Elle passait parfois deux et trois jours de suite sans prendre aucune nourriture ; elle s'estimait heureuse des emplois les plus vils et les plus pénibles, portant l'eau à la cuisine, balayant les cellules et les galeries. Une servante du monastère lui reprocha aigrement un jour de n'agir ainsi que par hypocrisie et pour se donner la réputation d'une sainte. Euphrasie, pour toute réponse, se jeta aux pieds de son accusatrice : « Pardonnez-moi, dit-elle, les scandales que je vous donne, et priez Dieu de prendre en pitié une misérable pécheresse telle que moi ! » Sainte Euphrasie mourut à trente ans ; elle était mûre pour le ciel [1].

Saint Siméon Stylite.

31. « La grande merveille du monde romain, dit Théodoret, était alors l'illustre Siméon. Il n'est pas un citoyen de l'empire qui ne connaisse, de réputation du moins, ce grand serviteur de Dieu. Les Perses, les Mèdes, les Ethiopiens et jusqu'aux Scythes

[1] Le *Martyrologe romain* inscrit le nom de sainte Euphrasie à la date du 13 mars.

nomades ont entendu prononcer son nom. Moi-même témoin chaque jour de ses vertus et des miracles sans nombre qui s'opèrent par son intercession, j'hésite à écrire cette merveilleuse histoire, tant elle paraîtra incroyable à la postérité. Sur les confins de la province syrienne et de la Cilicie, au milieu des montagnes, se trouve un petit village de pasteurs nommé Sison. C'est là que Siméon reçut le jour. Dans son enfance, comme Jacob, Moïse et David, il gardait les troupeaux de son père. Voici en quels termes il raconte lui-même l'origine de sa vocation religieuse. Dans la saison d'hiver, quand la neige couvrait la montagne, les brebis ne pouvant plus sortir, les bergers restaient au village. Un dimanche, j'assistais avec mes parents à la célébration des saints mystères. J'avais alors treize ans. On lut l'évangile des béatitudes. « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » Ces paroles firent sur mon âme une impression extraordinaire. Je consultai un prêtre vénérable, et lui demandai comment on pouvait réaliser complétement sur la terre la perfection des bienheureux dont parlait le Sauveur. Il me répondit que la vie monastique avait été instituée pour atteindre ce but suprême de la spiritualité. Cette communication m'ouvrit un monde nouveau. J'allais souvent me prosterner dans un oratoire du voisinage, près des reliques d'un saint martyr, et là, durant de longues heures, je priais Dieu de me faire connaître la voie par laquelle je pourrais m'élever à lui. Un jour que j'avais prolongé mes supplications mêlées de larmes, un doux sommeil ferma mes paupières. Il me semblait que je creusais les fondements d'un édifice. A mesure que la tranchée devenait plus profonde, une voix me disait : Creuse encore. — Trois et quatre fois elle me répéta le même ordre. Enfin lorsque la fondation eut atteint une certaine limite, la voix mystérieuse reprit : C'est assez. L'édifice spirituel s'élèvera facilement, quand il ne restera rien de la nature. — Siméon comprit le sens de cette vision céleste. Le soir même, il entrait dans un monastère du voisinage où il passa deux années dans la prière, le jeûne et le travail des

mains. Poussé par un désir insatiable d'austérités nouvelles, il se rendit dans la solitude de Teleda, où le bienheureux Héliodore, avec quatre-vingts ascètes, renouvelait les merveilles du grand désert de Nitrie. Là, on ne prenait de nourriture que de deux jours l'un. Siméon jeûna toute la semaine et ne mangea que le dimanche. Vainement le pieux Héliodore lui reprocha cette austérité comme un excès de zèle : Siméon répondit en riant qu'il ne s'en portait pas plus mal et qu'il n'en était pas moins dispos pour tous les exercices du monastère. L'athlète de la piété passa ainsi dix années. Un jour, on s'aperçut que la ceinture de sa tunique était ensanglantée. Héliodore lui en demanda la raison. Siméon hésitait à répondre. Il s'était depuis plusieurs mois serré les reins avec une corde de feuilles de palmier. La corde, pénétrant dans les chairs vives, avait déterminé une large plaie circulaire. Il fallut pratiquer des incisions profondes pour la retirer. Quand Siméon fut guéri, Héliodore lui représenta que ses austérités extraordinaires pouvaient exalter outre mesure les autres religieux, et le pria de choisir un autre lieu de retraite. Siméon vint se fixer dans le voisinage d'Antioche, sur la montagne du Telmissus déjà célèbre en ce temps par ses nombreux monastères[1], mais illustrée maintenant à tout jamais par la présence de ce grand homme. Il y passa d'abord trois ans, renfermé dans une grotte étroite et humide. Le vénérable Bassus, qui présidait au gouvernement des anachorètes, l'y étant venu visiter à l'approche du carême, Siméon le supplia de faire murer la porte de son réduit. Il avait en effet résolu de passer dans un jeûne absolu tous les jours de la sainte quarantaine. Bassus lui fit observer que ce serait tenter Dieu, et s'exposer à une mort certaine. S'il en est ainsi, mon père, répondit Siméon, faites déposer dans ma cellule dix pains d'orge et une cruche d'eau. Vous serez sûr qu'avec ces provisions je ne mourrai pas de faim, et vous pourrez sans danger m'enfermer ici jusqu'à Pâque. — Il fut fait selon son désir. Le samedi saint, Bassus revint;

[1] On se rappelle que saint Chrysostome passa six années de retraite sur la montagne du Telmissus. Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 313.

on ouvrit la grotte, les dix pains d'orge étaient intacts et la cruche toujours pleine d'eau. Mais le solitaire, étendu sur la terre nue, n'avait plus la force ni de se mouvoir, ni de parler. Avec une éponge, Bassus lui humecta les lèvres et lui donna le sacrement de l'Eucharistie. Fortifié par cette divine nourriture, Siméon se leva et mangea quelque peu de laitue et de chicorée cuites à l'eau. Il y a vingt-huit ans qu'il passe ainsi tous les carêmes. Les premières années, avant qu'il se fût établi sur la colonne où il est maintenant, ses forces s'affaiblissaient par degrés; la première semaine, il pouvait se tenir debout; mais ensuite il lui fallait s'asseoir, puis s'étendre à terre; enfin quand la fête de Pâque arrivait, il était à demi-mort. L'habitude semble avoir doublé ses forces. A mesure qu'il a aggravé ses mortifications, elles lui sont devenues plus faciles. Après trois ans de séjour dans la grotte du Telmissus, il gravit le sommet de la montagne, s'y construisit une enceinte de pierres sèches, et s'attachant au cou et au pied droit une chaîne de fer longue de vingt coudées, dont l'extrémité était scellée au rocher, il vécut captif du Seigneur dans la contemplation des choses célestes. A cette époque, l'évêque d'Antioche Mélèce vivait encore. L'étant venu visiter, il lui dit : Quittez cette chaîne ! L'Esprit de Dieu suffit à vous retenir sans autres liens sur ce rocher. — Siméon obéit au saint évêque. Cependant la renommée publiait au loin les louanges du solitaire. Aujourd'hui on accourt de toutes parts au sommet du Telmissus. Les malades, les infirmes, s'y font transporter des rives les plus lointaines. Siméon les guérit. Toutes les avenues de la montagne ressemblent à un flot vivant, tant la foule des pèlerins est grande. Syriens, Ismaélites, Perses, Arméniens, Ibères, Homérites, tout l'Orient s'y donne rendez-vous. Des plages les plus reculées de l'Occident, nous y voyons accourir les Espagnols, les Bretons, les Gaulois. Je ne parle pas de l'Italie, d'où les voyageurs arrivent par milliers. On me dit qu'à Rome l'image de l'homme de Dieu décore le vestibule de toutes les boutiques. Au commencement, la foule qui se pressait autour de Siméon voulait toucher sa tunique. Le solitaire se prêta d'abord à cet empressement, tout en le blâmant comme excessif. Mais peu à peu ce con-

tact sans cesse renouvelé lui devint insupportable. Pour s'y dérober, il imagina de faire élever une colonne de six coudées de haut, et il s'établit au sommet. Successivement il la fit exhausser; maintenant elle a trente-six coudées. C'est là que brille aujourd'hui cette éclatante lumière sur le chandelier du Seigneur. Dans le principe, les évêques et les prêtres du voisinage parurent alarmés d'un genre de vie si extraordinaire. L'un d'eux vint lui signifier d'avoir à descendre immédiatement. Siméon obéit; mais le député, conformément aux instructions qu'il avait reçues, lui dit : Votre docilité est la meilleure preuve de la droiture de vos intentions. Continuez donc à suivre les mouvements de l'Esprit-Saint et à correspondre fidèlement à votre vocation. — Les miracles qui s'opèrent constamment par l'intercession du saint anachorète ont suffisamment prouvé la divinité de sa mission. J'ai vu des caravanes de cent, deux cents, trois cents et jusqu'à mille Ismaélites venir au pied de la colonne de Siméon, abjurer l'idolâtrie, se faire instruire des mystères de notre foi et recevoir le baptême. Je faillis un jour être étouffé par une bande de ces enfants du désert. Le Stylite leur avait dit que j'étais prêtre, et leur avait conseillé de me demander ma bénédiction. En un instant, toute cette multitude se précipita autour de moi, montant les uns sur les autres, tendant les mains pour toucher mon vêtement, ma barbe ou mes cheveux. Ils allaient m'écraser quand le Stylite, poussant un cri, arrêta soudain leur fougue indiscrète. Un autre jour, deux tribus hostiles vinrent simultanément lui demander sa bénédiction. Peu s'en fallut qu'ils ne se livrassent un combat meurtrier sous les yeux mêmes du solitaire, qui finit par les réconcilier et leur faire jurer une paix éternelle. Une autre fois, un chef de tribu fut apporté mourant au pied de la colonne. Il était atteint d'une paralysi qui ne laissait plus d'espoir. Croyez-vous en Dieu Père, Fils Saint-Esprit? lui demanda le Stylite. — Oui, je crois, répondit l'i firme. — Levez-vous, emportez votre lit et marchez, dit Siméo employant la formule même de l'Évangile. — Le paralytique se leva et emporta son lit. La multitude qui le suivait fit retentir toute la montagne de ses bénédictions et de ses cris d'allégresse. Il me

serait impossible de raconter une à une tant de merveilles. En un seul jour, j'ai compté jusqu'à douze cent quarante-quatre prostrations que le saint homme avait faites depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. La plate-forme de sa colonne est entourée d'une balustrade et n'a que trois pieds de circonférence. Cependant chaque fois qu'il se prosterne, le solitaire s'incline au point de toucher du front la pointe de ses pieds. A force de se plier ainsi en deux, il lui est survenu une plaie sur le dos. Voici comment nous en avons été informés. Comme il ne prend de nourriture en temps ordinaire qu'une fois la semaine, et que le carême se passe pour lui dans un jeûne absolu, le bruit s'était répandu parmi le peuple qu'il ne mangeait jamais. Un jour un arabe, pieux et fervent chrétien, lui dit devant toute la foule : Au nom de Jésus-Christ, notre Dieu, dites-moi si vous êtes un homme, ou si plutôt vous n'êtes pas un ange? — Les assistants murmurèrent de cette interrogation qui leur paraissait indiscrète. Siméon leur fit signe de se taire et dit à son interlocuteur : Pourquoi m'adressez-vous cette question? — C'est que, répondit l'étranger, on prétend que vous ne mangez ni ne dormez jamais. Or, sans nourriture ni sommeil, nul homme ne saurait vivre. — Le Stylite fit alors apporter une échelle. Montez près de moi, dit-il à l'inconnu. — Il lui fit toucher ensuite sous sa tunique de feuilles de palmier l'ulcère de ses reins, et lui dit : Vous êtes maintenant bien convaincu que je ne suis qu'un homme mortel. — Quand l'arabe fut descendu de la colonne, il vint à moi et me raconta le fait. — Dans la réalité, le Stylite dort quelques heures, excepté la veille des grandes fêtes où il passe toute la nuit debout, les bras étendus en croix. Son humilité est admirable. Malgré les miracles qui s'opèrent à chaque instant par sa prière, il se croit le plus misérable des pécheurs. Sa douceur, son affabilité, sa patience sont sans bornes. Il ne se lasse jamais de répondre à tous ceux qui viennent le consulter. Il accueille les pauvres, les artisans, avec une mansuétude vraiment céleste. Dieu lui a donné l'intelligence des Écritures. Il parle avec une onction telle qu'on sent l'Esprit de Dieu dans chacune de ses paroles. Deux fois par jour il adresse une exhortation à la multitude qui entoure sa

colonne. Isolé et comme suspendu entre le ciel et la terre, il étend sa sollicitude sur tous les états et sur toutes les églises du monde. Tantôt il combat les fureurs de l'idolâtrie, l'aveuglement des juifs, les erreurs de l'hérésie. Tantôt il correspond avec les empereurs, les rois, les gouverneurs, les évêques. J'écris ces lignes au pied de sa colonne bénie. Puisse le Seigneur me faire la grâce de profiter, pour le salut de mon âme, de tant de merveilles surnaturelles dont je suis le témoin[1] ! »

Sainte Marie d'Egypte. Saint Alexis. Sainte Sylvie.

32. Le désert était alors une pépinière de saints. Théodoret nous a laissé, dans son *Historia religiosa,* la biographie de trente solitaires qui illustrèrent, avec Siméon Stylite, les grottes du Thelmissus. Pallade, dans son *Historia lausiaca*[2], ainsi nommée parce que l'auteur l'avait dédiée à Lausus, préfet de Cappadoce, écrivait dans le même temps la vie de cent cinquante anachorètes, dont l'éminente sainteté florissait dans les monastères des Thébaïdes égyptiennes et des rochers du Sinaï. Les merveilles de Paul le premier ermite et de saint Antoine se renouvelaient sur les bords du Jourdain, en la personne de l'abbé Zozime et de la fameuse pécheresse devenue sainte Marie d'Égypte[3]. Les *Instituta cœnobiorum*[4] de Cassien, composés à Marseille et dédiés à saint Castor évêque d'Apt, répandaient en Occident ces récits pleins de charmes célestes. Les âmes s'éprenaient d'un ardent désir de perfection. On vit un jeune patricien de Rome, Alexius (saint Alexis), quitter furtivement le palais de ses aïeux, le jour même où le sénateur Euphemius son père croyait lui faire contracter un brillant mariage. Le fugitif du Seigneur, après dix-sept ans d'absence, revint s'asseoir comme un mendiant à la porte de la maison paternelle. Euphemius vivait encore. Alexis, dont les forces étaient épuisées, le fit appeler au moment où il allait rendre le dernier soupir, et lui dit : Bénissez votre fils. Il vous quitte pour le ciel (17 juillet 420). Toute la ville assista à ses funérailles. Euphemius transforma

[1] Theodoret., *Religios. hist.*, cap. VI ; *Patr. græc.*, tom. LXXXII, col. 1464 et seqq. — [2] Pallad., *Hist. Lausiac.; Patr. lat.*, tom. LXXIII, col. 1066. — [3] *Vita S. Mariæ Ægyptiacæ;* tom. cit., col. 671. — [4] Cassian., *De cœnobior. institut.; Patr. lat.*, tom. XLIX, col. 54.

son palais en un monastère dont l'église, maintenant titre cardinalice de Saint-Alexis [1], possède encore l'escalier de la maison sénatoriale que le jeune patricien descendit avec joie pour se dérober aux honneurs de la terre. Vers le même temps, mourait à Constantinople, couverte d'un cilice et étendue sur l'aire d'une étroite cellule, Sylvia (sainte Sylvie), fille du fameux ministre Rufin (15 décembre 420). Depuis vingt-cinq ans, elle n'avait eu d'autre lit que la terre nue, et avait étonné le monde par ses austérités extraordinaires. C'est ainsi que l'Église enfantait des générations héroïques au milieu de cette société corrompue par le paganisme romain, et préparait les conquérants futurs de la barbarie.

[1] Ce titre cardinalice est aujourd'hui porté par S. Em. Mgr Billiet, archevêque de Chambéry.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT CÉLESTIN I (12 Septembre 422-6 Avril 432)

§ I. SYNCHRONISME.

1. Notice de saint Célestin I d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Mort du César Constantius. — 3. Placidie réfugiée à Constantinople. — 4. Mort d'Honorius. Intrusion de Jean, primicier des notaires. — 5. Défaite et captivité de l'usurpateur Jean. — 6. Valentinien III empereur d'Occident. Aétius gouverneur des Gaules. — 7. Le comte Bonifacius gouverneur d'Afrique.

§ II. DÉCRETS PONTIFICAUX.

8. Affaire d'Antoine de Fussala. Lettre de saint Augustin au pape. — 9. Reprise de l'affaire du prêtre Apiarius. — 10. Lettre du concile de Carthage au pape saint Célestin. — 11. Appréciation de la lettre synodale. — 12. Lettres de saint Célestin I aux évêques de Calabre et d'Illyrie. — 13. Lettre de saint Célestin I aux évêques de la Viennaise et de la Narbonnaise. — 14. Meurtre de Patroclus, métropolitain d'Arles. Martyre du diacre romain saint Titus. — 15. Élections épiscopales dans les Gaules.

§ III. SAINT GERMAIN D'AUXERRE ET SAINT LOUP DE TROYES.

16. Les premiers évêques d'Auxerre. Saint Amateur. — 17. Germanus (saint Germain) gouverneur d'Autissiodorum. — 18. Élection et épiscopat de saint Germain. — 19. Élection de Lupus (saint Loup) à l'évêché de Troyes. — 20. Le pélagianisme dans la Grande-Bretagne. — 21. La vierge Genovefa (sainte Geneviève) à Nemetodorum (Nanterre). — 22. Saint Germain et saint Loup dans la Grande-Bretagne. — 23. Victoire pascale de *Maës-Germon* (Champ de Saint-Germain).

§ IV. SEMI-PÉLAGIANISME.

24. Prétendues contradictions de saint Augustin sur le dogme de la grâce. — 25. Insinuation malveillante de Cassien dans les *Instituta cœnobiorum*. — 26. *Collationes* (Conférences) de Cassien. Erreur semi-pélagienne. — 27. Les moines d'Adrumetum. Traités de saint Augustin : *De gratia et libero arbi-*

trio; De correptione et gratia. — 28. Lettre de saint Prosper d'Aquitaine à saint Augustin. — 29. Lettre du moine Hilaire à saint Augustin. — 30. *La Cité de Dieu.* — 31. Traités de saint Augustin : *De prædestinatione; De dono perseverantiæ.* — 32. Prolongation de la controverse semi-pélagienne.

§ V. LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DE SAINT AUGUSTIN.

33. Aétius et Bonifacius. — 34. Lettre de saint Augustin à Bonifacius. — 35. Genséric et les Vandales en Afrique. — 36. Le comte Darius et saint Augustin. — 37. Réconciliation de Bonifacius avec la cour. Siége d'Hippone. — 38. Élection du prêtre Eraclius comme futur successeur de saint Augustin. — 39. Antécédents du prêtre Eraclius. — 40. Sermon prononcé par le prêtre Eraclius en présence de saint Augustin. — 41. Derniers entretiens de saint Augustin. — 42. Miracle au lit de mort de saint Augustin. — 43. Mort de saint Augustin. — 44. Éloge de saint Augustin par Victor, évêque de Vite. — 45. Levée du siége d'Hippone. Départ de Bonifacius pour l'Italie. Sa défaite par Aétius et sa mort.

§ I. Synchronisme.

Notice de S. Célestin I d'après le *Liber Pontificalis*

1. « Célestin né en Campanie, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Priscus l'Ancien. Il siégea neuf ans, un mois et neuf jours. Il fit plusieurs constitutions ecclésiastiques. Il établit l'usage de réciter, au commencement du sacrifice, une antienne tirée des psaumes de David. Auparavant la messe commençait par une lecture tirée des Épîtres de saint Paul. Il bannit les pélagiens de l'Italie. Il acheva la restauration de la basilique Julia, qui avait été brûlée lors de la prise de Rome par les Goths. Il fit la dédicace de cette église, à laquelle il offrit deux calices d'argent du poids de huit livres chaque; deux candélabres d'argent de chacun trente livres; quatorze d'airain, et dix couronnes d'argent de chacune dix livres. Il donna à la basilique du bienheureux apôtre Pierre vingt-quatre candélabres d'argent du poids de vingt livres chaque. En trois ordinations, au mois de décembre, il consacra trente-deux prêtres, douze diacres et quarante-six évêques destinés à diverses églises. Il reçut la sépulture dans la catacombe de Priscille, sur la voie Salaria, le 8 des ides d'avril (6 avril 432). Après lui le siége pontifical demeura vacant vingt et un jours. »

Mort du césar Constantius.

2. L'avénement de saint Célestin I coïncidait avec des révolutions politiques et des changements considérables dans l'empire. Le césar Constantius était mort l'année précédente à Ravenne (2 septembre 421), au moment où il préparait des armements formidables contre Théodose le Jeune, pour le punir du disgracieux accueil fait par lui aux statues et aux images couronnées du favori d'Honorius. Cette fin prématurée a paru mystérieuse à quelques historiens. On parla de poison. C'est la grande ressource des imaginations ardentes qui ne veulent pas admettre de mort naturelle pour les princes. Dans la réalité, Constantius succomba à une fluxion de poitrine. Son court passage au pouvoir avait été marqué pour les Gaules par une mesure qui devait avoir un long retentissement dans l'avenir. Ce fut Constantius qui établit les Visigoths avec leur roi Théodoric dans la Novempopulanie, en leur donnant Toulouse pour capitale.

Placidie, réfugiée à Constantinople.

3. Veuve pour la seconde fois, décorée du titre d'Auguste, et appuyée dans l'opinion publique par sa qualité plus imposante encore de mère de Valentinien, enfant de dix-huit mois, seul héritier présomptif de l'empire d'Occident, Placidie semblait pouvoir se promettre une vie calme et paisible à la cour de son frère Honorius. Ce prince, vieux avant l'âge, commençait à ressentir les atteintes d'une maladie héréditaire qui devait lui être fatale. La veuve de Constantius eut-elle le tort de se prêter trop facilement aux espérances ambitieuses qui se groupaient autour de son nom? Les récits des chroniqueurs sont vagues et n'éclaircissent pas le fait. Ils se contentent de signaler des intrigues de cour dont ils accusent Elpidia, nourrice de Placidie, et Léontius son intendant. Honorius, après avoir prodigué à sa sœur des marques d'une affection sans bornes, finit par l'accuser juridiquement de vouloir attenter à ses jours. Depuis la mort d'Ataülf son premier époux, Placidie avait conservé près d'elle un corps de soldats goths qui lui formaient une garde d'honneur. Ces barbares prirent parti pour leur souveraine. Ils se battirent contre les troupes impériales, et durant quelques mois Ravenne fut ensanglantée par les deux factions ennemies. La victoire resta aux partisans d'Honorius. Pla-

cidie, déclarée coupable du crime de lèse-majesté, fut bannie du palais et de la ville. Elle se réfugia d'abord à Rome, avec son fils Valentinien et sa fille Honoria. Elle eût voulu fuir à Constantinople pour implorer la protection de ce même Théodose le Jeune, qui venait l'année précédente de se montrer si rigoureux à l'égard de Constantius. Placidie comptait sur ses malheurs pour attendrir le cœur de Théodose, et l'intéresser au sort de Valentinien son neveu. Mais elle manquait de tout pour un si long voyage. « Un homme eut le courage de l'assister et de prendre ouvertement sa défense, courage qui fut trouvé grand en face du ressentiment d'Honorius et de la lâcheté de tous les autres. C'était l'ancien défenseur de Massilia, le vainqueur d'Ataülf, le comte Bonifacius qui gouvernait alors la province d'Afrique. Mettant de côté toute basse considération, il envoya à Placidie de l'argent et des moyens de transport pour se rendre à Constantinople, elle et sa suite. Une tempête survenue sur l'Adriatique, pendant la traversée, faillit emporter au fond de la mer le seul rameau fécond de la famille théodosienne. Placidie, au plus fort du danger, fit vœu de construire une église à saint Jean l'Évangéliste, si par l'intercession de cet apôtre, elle et ses enfants revoyaient la terre. Ils la revirent, et l'église construite à Ravenne est encore debout. Pour perpétuer le souvenir de sa reconnaissance, Placidie voulut qu'on y représentât, sur un grand tableau en mosaïque incrusté dans la paroi intérieure, son naufrage, sa délivrance miraculeuse et toutes les circonstances particulières de son vœu. On peut déchiffrer encore aujourd'hui cette curieuse page d'histoire, quoique le temps l'ait un peu dégradée. Sur une mer agitée et sous l'effort d'une violente bourrasque, on aperçoit deux navires près de sombrer; les passagers à genoux tendent les bras au ciel. Une grande figure qui semble commander aux vents, de sa main étendue redresse les mâts penchés, et remet un des navires à flot. C'est saint Jean l'Évangéliste. Dans le lointain, apparaît une autre figure empreinte d'une douceur et d'une majesté toutes divines, dont les doigts déroulent un feuillet du livre mystérieux qui calme les orages de l'âme humaine comme les mouvements de l'Océan. Cette

seconde figure est celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Une inscription placée au-dessus de la mosaïque porte ces mots : « Vœu de Placidie et de ses enfants pour leur délivrance durant la tempête. » A droite et à gauche de la frise sont rangés les portraits de tous les empereurs chrétiens depuis Constantin, et ceux des princesses des maisons impériales de Valentinien et de Théodose [1]. »

Mort d'Honorius, Intrusion de Jean, primicier des notaires.

4. Placidie et ses enfants étaient à Constantinople depuis quelques mois seulement, lorsqu'on y apporta la nouvelle de la mort d'Honorius. Ce prince venait de succomber, le 15 août 423, à une attaque d'hydropisie. Il n'avait que trente-huit ans : son règne en avait duré vingt-sept. Jouet des favoris, livré à tous les caprices d'une imagination sans règle, incapable d'une action virile, ce fils de Théodose le Grand avait vécu dans une sorte d'enfance intellectuelle et dans une mollesse invincible. Les désastres de l'Italie sous son gouvernement avaient détaché de lui tous les cœurs. Le sénat de Rome, sous l'influence du païen Symmaque, revêtit de la pourpre impériale Joannes (Jean), primicier des notaires, c'est-à-dire chef de la secrétairerie d'état. Jean avait été jadis l'un des hauts fonctionnaires d'Attale. On croit que personnellement il était arien. Ses premières ordonnances furent dirigées contre l'Église. Il abrogea les lois d'Honorius contre les hérétiques et rappela les pélagiens. Leur chef Pélage ne put profiter de cette amnistie. Il était mort obscurément, en 421. Mais son disciple Cœlestius accourut à Rome. Le nouveau pape maintint contre lui la sentence d'excommunication portée par ses prédécesseurs. En même temps que Cœlestius, on vit rentrer dans la ville éternelle les aruspices, les devins, les sacrificateurs idolâtriques. Jean croyait fortifier son nouveau pouvoir en proclamant la liberté des cultes. Il abolit tous les priviléges ecclésiastiques : droit d'asile pour les temples, droit de juridiction civile pour les évêques. Après avoir ainsi fait table rase de la législation théodosienne, il quitta Rome, chargé des bénédictions du sénat, et alla s'établir à Ravenne.

[1] A. Thierry, *Placidie, impératrice d'Occident*, pag. 382.

Défaite et captivité de l'usurpateur Jean.

5. Restait à savoir comment la cour de Constantinople accueillerait l'avénement du primicier des notaires. Jean lui envoya une députation chargée des assurances les plus pacifiques. Mais Théodose le Jeune fit jeter les ambassadeurs en prison. A la première nouvelle de la mort d'Honorius, il avait eu l'intention de réunir sur sa tête les deux couronnes d'Orient et d'Occident. L'idée était bonne en soi. Réalisée par un homme de génie, elle aurait peut-être sauvé l'empire. Mais Théodose le Jeune n'était pas un homme de génie; son projet avorta. D'ailleurs, quand même il eût réussi, ce prince n'avait ni l'application ni la fermeté nécessaires pour relever le monde romain de sa décadence et l'arracher à l'invasion des barbares. Quoi qu'il en soit, Théodose se mit en mesure de profiter des événements, s'ils lui étaient favorables. Il fit secrètement diriger des troupes sur la Dalmatie, et mit à leur tête le général Ardabure, le vainqueur des Perses, et son fils Aspar. Cependant le comte Bonifacius à Carthage prit l'initiative, et proclama Valentinien III empereur légitime d'Occident. C'était un coup mortel pour l'usurpateur de Ravenne. L'Afrique était le grenier de l'Italie. Sous peine de mourir de faim, il fallait la reconquérir. Jean fit embarquer aussitôt ce qu'il avait de soldats disponibles et les envoya combattre Bonifacius. Pour combler les vides que cette expédition laissait dans les forces de l'Italie, il fit des levées en masse; il appela les esclaves aux armes; enfin il envoya son curopalate, ou maître du palais, Aétius, négocier avec les Huns qui occupaient toute la contrée située à gauche du moyen et du bas Danube, afin d'en obtenir une armée auxiliaire à la solde de Rome. Aétius, officier expérimenté, connu personnellement des rois Huns, était l'homme le plus propre à faire réussir cette négociation. Dans l'intervalle, les armées d'Orient étaient arrivées à Salone. Ardabure se mit à la tête d'une flotte considérable et se dirigea sur Aquilée, dans l'intention de bloquer Jean par mer, tandis qu'Aspar avec l'armée de terre passerait dans la haute Italie et viendrait assiéger Ravenne. Ce plan paraissait très-bien combiné. Mais une tempête dispersa la flotte; le vaisseau que montait le général vint échouer sur les côtes de Ravenne. Ardabure fut fait

prisonnier et conduit à l'usurpateur. Aspar fut dans la consternation, à la nouvelle de cet échec. On annonçait en même temps qu'Aétius, à la tête d'une troupe innombrable de Huns, se disposait à franchir les Alpes. Tout semblait désespéré, lorsqu'un berger des environs s'offrit de conduire l'armée à travers des marais regardés jusque-là comme impraticables, et de la mener en quelques jours aux portes de Ravenne. Il tint parole. L'usurpateur eut à peine le temps de se jeter, avec une poignée de soldats, au-devant de l'ennemi. Sa résistance fut vaine : il fut pris. Aspar entra en vainqueur à Ravenne; il y retrouva son père encore vivant. Jean l'avait gardé comme un ôtage précieux, et s'était contenté de le mettre en prison. Ardabure, inopinément délivré, céda son cachot au monarque vaincu, et se hâta de mander ces heureuses nouvelles à Constantinople. « Lorsque le courrier arriva, dit Socrate, Théodose le Jeune assistait aux jeux du cirque. Il fit lire publiquement la dépêche, puis s'adressant au peuple : Laissons là ces vains spectacles, dit-il. Allons rendre grâces à Dieu de la victoire qu'il vient d'accorder à nos armes [1]. »

Valentinien III, empereur d'Occident. Aétius, gouverneur des Gaules.

6. Le lendemain Valentinien III, âgé de sept ans, était proclamé empereur, et fiancé à la fille de Théodose, qui n'avait elle-même que deux ans. Placidie devait être régente durant la minorité de son fils. La famille naguère proscrite, maintenant souveraine, s'embarqua à Chalcédoine et vint aborder à Aquilée. Elle y trouva l'usurpateur Jean, qu'on avait transféré de son cachot de Ravenne pour l'offrir à ses vainqueurs. C'était une belle occasion d'inaugurer le nouveau règne par un acte de clémence. Placidie n'y songea pas. Elle lui fit couper le poing dans le cirque : on promena ensuite le malheureux par toute la ville, monté sur un âne et revêtu des habits impériaux, au milieu d'une troupe d'histrions qui l'accablaient d'outrages; enfin on lui trancha la tête (juillet 425). Ces débauches de vengeance avilissaient le trône et déshonoraient la victoire. Quelques jours plus tard, le sénat romain qui avait couronné l'usurpateur acclamait le jeune Valentinien III, et Placidie rentrait

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXIII.

avec sa famille dans le palais de Ravenne. En même temps, Aétius, le curopalate de Jean, débouchait des hauteurs des Alpes avec une armée de quatre-vingt mille Huns. Aspar se porta à sa rencontre : un combat fut livré. De part et d'autre, les pertes furent considérables, mais sans résultat décisif. L'armée impériale, épuisée par une expédition qui durait depuis dix-huit mois, était incapable de prolonger la lutte. Aétius le savait. Il eut bientôt réparé au moyen de nouvelles recrues les pertes subies dans la bataille. Sûr alors de pouvoir dicter ses conditions, il attendit les offres de la cour. Aétius, qui devait tour à tour être le bon et le mauvais génie de l'empire, réalisait dans sa personne le type de ces aventuriers heureux dont les époques de décadence sont toujours abondamment pourvues. Né à Durostorum dans la petite Scythie, il descendait, dit-on, des anciens rois Sarmates. Cette généalogie illustre pourrait bien avoir été inventée après coup. Son père Gaudentius, soldat de fortune, avait été remarqué par Stilicon qui lui fit épouser une riche italienne. Issu de ce mariage, Aétius avait toute la finesse du Romain combinée avec la fourberie du barbare. Presque au sortir de l'enfance, il avait été envoyé comme ôtage en Épire au camp d'Alaric. Le futur vainqueur de Rome s'était épris d'affection pour cet adolescent, dont la figure intelligente, le caractère vif, la souplesse et la beauté attiraient tous les regards. Il prenait plaisir à le former au tir de l'arc, aux évolutions de la lourde pique des Goths, « attachant, dit Sidoine Apollinaire, un grand carquois à ses petites épaules, et oubliant dans ces jeux de la guerre qu'il instruisait un Romain [1]. » Après trois ans passés chez les Goths, Aétius fut envoyé en la même qualité d'ôtage chez les Huns, au bord du Danube. Sous la tente de Roua, l'élève d'Alaric devint le camarade et le compagnon d'adolescence d'Attila, avec lequel il entretint toute sa vie des relations, le fournissant de secrétaires et d'espions latins. « Cette jeunesse active et aventureuse fit d'Aétius un soldat accompli, en même temps qu'un excellent général. Personne ne l'égalait dans

[1] Sid. Apollin., *Carm.* V.

le maniement de ces armes variées que l'introduction d'auxiliaires de toute race avait pour ainsi dire naturalisées sous le drapeau de l'empire. A la tête des légions, on le comparait au Romain des vieux temps; à la tête des auxiliaires germains, c'était un lieutenant d'Alaric, et lorsque, dans une charge impétueuse, il enlevait à sa suite les mobiles escadrons des Huns, on l'eût pris pour un chef nomade venu du désert. Par un calcul d'ambition qui dénotait l'importance croissante des barbares, tandis que son père avait recherché en mariage une italienne, Aétius rechercha une barbare. De retour à la cour d'Honorius, il épousa une jeune fille de la lignée royale des Goths, dont le père avait accepté une fonction au palais, mais qui, restée barbare sous la *stola* des matrones, croyait déroger en ayant un père et un mari généraux romains. Sidoine Apollinaire nous la représente, dans une querelle domestique, se plaignant de sa mésalliance, et excitant Aétius à s'emparer du trône des Césars, afin qu'elle n'eût plus à regretter celui des Balthes [1]. Aétius toujours prêt à profiter de la fortune avait accepté de Jean, durant son règne éphémère, l'intendance du palais impérial et la mission qu'il venait de remplir près des Huns [2]. » Tel était l'homme qui se dressait en face du trône mal affermi de Valentinien III. Placidie le traita de puissance à puissance. Elle lui envoya des ambassadeurs. Aétius devait être confirmé dans sa charge de maître du palais, et de plus recevoir le gouvernement de la Gaule. A ces conditions, il se résigna à n'être que le sujet d'un empereur qu'il aurait pu renverser. Les Huns reçurent une indemnité considérable et furent renvoyés avec honneur sous leurs tentes du Danube, sauf un corps d'élite qu'Aétius attacha à sa personne et qu'il emmena avec lui dans son nouveau gouvernement des Gaules (425).

[illegible] Bonifacius, gouverneur d'Afrique.

7. Avec le retour de la dynastie théodosienne, les lois des empereurs chrétiens en faveur de l'Église furent remises en vigueur. L'unité de la foi catholique importait au premier chef à la sécurité de l'empire. Il est remarquable, en effet, que les hérétiques don-

[1] Sid. Apollin., *Carm.* v, 203. — [2] A. Thierry, *Placidie*, pag. 331-332.

naient presque toujours la main aux usurpateurs. Ainsi les pélagiens d'Italie, des Gaules et de la Grande-Bretage avaient appuyé de toutes leurs sympathies la tentative du primicier des notaires. En Afrique, les restes des factions donatiste et arienne firent de même. Le comte Bonifacius s'était vu forcé de réprimer leurs efforts hostiles, quand il avait arboré avec tant d'énergie le drapeau de Valentinien III. Le service rendu par lui en cette circonstance était de ceux qu'on ne saurait oublier, sans afficher une monstrueuse ingratitude. Placidie le comprit. Elle manda Bonifacius à Ravenne, le combla de distinctions et d'honneurs, lui conféra le titre de *Comes domesticorum*, c'est-à-dire chef des gardes impériales, tout en lui conservant sa charge de gouverneur d'Afrique. Enfin, elle prit ses avis sur l'administration et la politique intérieure ou extérieure de l'empire. Le comte était digne de la confiance de Placidie. Aussi habile général qu'Aétius, il avait sur ce dernier la supériorité du caractère et de la conscience. Romain d'origine, chrétien fervent, catholique zélé, il ne devait sa fortune qu'à son talent et à son mérite. On citait de lui des traits chevaleresques. « Un jour, dit Olympiodore, un paysan africain vint se plaindre d'un officier numide, au service de l'empire, lequel avait abusé de sa puissance pour porter le déshonneur et l'opprobre dans une pauvre chaumière. Le comte recueillit de la bouche du plaignant les renseignements les plus exacts, et lui dit : Ne vous éloignez pas. Demain matin revenez me trouver : justice vous sera rendue. — La nuit suivante, le comte franchit à cheval une distance de soixante-dix milles, surprit le barbare en flagrant délit, lui trancha la tête, revint avec ce sanglant trophée, et le jeta aux pieds du mari outragé, en disant : C'est ainsi que les empereurs de Rome savent faire respecter la morale et les lois ! » — Modèle de loyauté et d'honneur, comme homme public, Bonifacius avait conquis le suffrage des païens eux-mêmes; ils l'avaient surnommé « le héros : *Vir heroïcus* [1]. » Sa vie privée n'était pas moins exemplaire. A la mort de

[1] Olympiodor., cit. a Photio, *Myriobiblon,* cod. LXXX; *Patr. græc.*, tom. CIII, col. 277.

sa femme qu'il chérissait, il voulut entrer dans un monastère. Pour l'en empêcher, il ne fallut rien moins que l'autorité de saint Augustin, lequel vint le trouver à Tubuna, avec son ami Alypius de Tagaste. Les deux évêques eurent beaucoup de peine à le faire renoncer à son projet. Il finit cependant par comprendre qu'il pouvait rendre plus de services à l'Église, sous la casaque du général, que sous la tunique du religieux, et se résigna à suivre une carrière qui devait avoir pour lui un dénoûment funeste. Le brillant accueil qui lui fut fait à Ravenne le désignait à la jalousie des courtisans en général, et à celle d'Aétius en particulier. Lorsqu'il eut pris congé de Placidie, il traversa l'Espagne et s'arrêta à la cour de Gondéric, roi des Vandales. Bonifacius était chargé près de lui d'une mission dont l'histoire ne nous a pas appris le motif. Vraisemblablement elle devait avoir pour but de faire cesser les persécutions exercées contre le catholicisme par les Vandales ariens, et de resserrer avec eux les liens d'une commune alliance. Quoi qu'il en soit, Bonifacius rencontra à cette cour une jeune Ibérienne, nommée Pélagie, héritière d'une immense fortune. Pélagie était arienne elle-même. Le comte s'imagina qu'il la convertirait facilement à la foi orthodoxe. Elle le lui laissa espérer ; sur la foi de ce compromis, il l'épousa et revint avec elle à Carthage (426). Cette alliance fut pour Bonifacius et pour l'Afrique entière l'origine de désastres que nous aurons bientôt à raconter.

§ II. Décrets Pontificaux.

Affaire d'Antoine de Fussala. Lettre de saint Augustin au pape.

8. Dès la première année du pontificat de Célestin, saint Augustin lui adressait la lettre suivante : « Au seigneur très-bienheureux, vénérable et saint pape Célestin, salut en Jésus-Christ. Permettez-moi d'abord de vous féliciter de ce que le Seigneur notre Dieu, en récompense de vos mérites, vous a promu par les suffrages unanimes du clergé et du peuple sur le siége apostolique. Ce ne sera pas seulement par ses prières que votre sainteté viendra en aide aux églises d'Afrique ; nous comptons sur son autorité et son concours efficace. En ce moment, je suis personnellement dans une situation

très-pénible et j'invoque l'appui de votre béatitude. Il se trouve sur le territoire d'Hippone, à quarante milles de cette cité, un petit *castrum* appelé Fussala. Cette localité n'avait jamais eu d'évêque et relevait de mon église. Les catholiques y étaient en infime minorité et les donatistes y régnaient en maîtres. Après la conférence de Carthage et l'édit d'union qui en fut la suite, j'envoyai à Fussala des prêtres zélés qui eurent d'abord à lutter contre la fureur des donatistes. Au prix de persécutions parfois sanglantes et d'outrages sans nombre, ils finirent par faire triompher la vraie doctrine. Or la difficulté des communications et la distance ne me permettant pas d'exercer une surveillance active sur cette chrétienté, je songeai à y établir un évêque. Il fallait pour ce poste un sujet qui parlât le punique, la langue du pays. J'avais sous la main un prêtre vénérable réunissant à toutes les autres qualités cette condition indispensable. Le clergé et le peuple l'élurent, et j'écrivis au très-saint primat de Numidie Sylvanus de venir le sacrer. Sylvanus, malgré ses infirmités et son grand âge, se rendit à mon invitation; mais le jour même de la cérémonie, l'élu refusa de se laisser imposer les mains. Il fut impossible de vaincre sa résistance et de triompher de sa modestie. Il m'en coûtait de voir repartir le vénérable primat, après une course si fatigante et devenue inutile. J'eus l'idée de proposer alors au peuple de Fussala un moine, élevé dès son enfance dans ma communauté, et qui n'était encore que lecteur. Il se nomme Antoine : je l'avais amené avec moi. Tous ses antécédents me faisaient bien augurer de lui. Les fidèles l'accueillirent sur ma présentation. Hélas! pourquoi ne le repoussèrent-ils pas? Mais, ainsi que moi, ils ignoraient l'avenir. Antoine fut évêque. Et maintenant quelle affliction pour mon âme d'être contraint d'accuser devant votre sainteté un homme dont j'ai dirigé la jeunesse, et que j'avais cru par tant de sollicitudes et de veilles enfanter au Seigneur! Il le faut pourtant. Des accusations de la nature la plus affligeante ne tardèrent point à s'élever contre le jeune évêque. On articulait contre ses mœurs des faits qui heureusement ne purent être complétement prouvés. Mais en même temps on relevait des actes de violence, d'oppression, de rapines,

que le concile de la province trouva vrais. Pour sauvegarder à la fois l'honneur de l'épiscopat et les droits de la justice, notre sentence porta qu'Antoine cesserait d'être évêque de Fussala, mais qu'on lui conserverait la communion ecclésiastique, à condition qu'il réparerait ses malversations précédentes. Je transmets à votre sainteté tous les procès-verbaux de cette affaire. Un autre que le pontife de Rome pourrait trouver que notre verdict ne fut point assez rigoureux. Mais nous savons quelle miséricorde et quelle mansuétude apostoliques inspirent toutes vos décisions. Vous nous pardonnerez donc d'avoir ménagé un coupable, dans l'espoir de l'amener au repentir. Antoine nous trompa tous; il consigna d'abord la somme d'argent à laquelle, d'après un calcul exact, s'élevait le montant de ses restitutions. Puis il soutint que, n'ayant pas été déposé de son titre d'évêque, on n'avait pas eu le droit de le priver de son évêché. En même temps, il adressait au vénérable pape Boniface un mémoire où il se représentait comme une victime de calomnies atroces. Abusant de la bonne foi du saint vieillard Sylvanus, il obtint de ce primat des lettres de recommandation à l'appui de sa requête. Le très-bienheureux pape Boniface n'avait pour juger l'affaire qu'un faux exposé de motifs. Toutes les pièces qu'on lui avait transmises attestaient l'innocence d'Antoine. Cependant, par une prudence bien digne de sa sollicitude pastorale, le pontife ne donna qu'une approbation conditionnelle. Sa réponse fut conçue en ces termes : « Si les faits sont tels que le mémoire les rapporte, nous confirmons Antoine dans l'évêché de Fussala. » Or les faits sont loin d'être tels, ainsi que les procès-verbaux ci-joints vous l'apprendront. Maintenant les malheureux habitants de ce diocèse vous supplient, par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, de les délivrer d'une tyrannie insupportable. Antoine, armé des lettres de votre saint prédécesseur, met en mouvement les juges, les préfets, les soldats de la province pour faire exécuter ce qu'il appelle « la sentence apostolique. » Sa fureur superbe se porte à des excès qui dépassent les violences des anciens donatistes. Mettez un terme à ces horreurs, je vous en conjure par le sang du Christ, par le nom de Pierre,

ce prince des apôtres, qui a flétri d'avance de pareilles indignités quand il avertissait les évêques de ne pas usurper la domination sur leurs frères [1]. Je recommande à la bienveillance de votre sainteté les catholiques de Fussala. Ils sont mes fils. Je recommande à votre charité Antoine lui-même : il est aussi mon fils en Jésus-Christ. Je l'aime encore, au milieu de mes larmes. Je comprends combien les habitants de Fussala ont le droit de se plaindre de l'imprudence avec laquelle j'ai mis à leur tête un homme trop jeune, dont je n'avais point encore assez éprouvé le caractère. Venez en aide à tous, en empêchant l'un d'exercer la tyrannie, et les autres de la subir. Je le déclare sincèrement à votre béatitude, mes tourments et mes angoisses sont tels, dans ces tristes circonstances, que s'il me fallait voir l'Église de Jésus-Christ dévastée par un homme que j'ai eu l'imprudence d'élever à l'épiscopat, je résignerais moi-même mes fonctions pour aller pleurer cette faute le reste de ma vie. Puisse votre charité délivrer de leurs terreurs les membres souffrants de Jésus-Christ, et consoler ma vieillesse par un acte solennel de justice et de miséricorde! Le Seigneur notre Dieu, qui vous a placé sur le siége apostolique, vous récompensera en ce monde et en l'autre d'avoir eu pitié de nous au milieu de nos tribulations [2]. »

Reprise de l'affaire du prêtre Apiarius.

9. On ne peut lire sans une profonde émotion ces paroles du grand Augustin, s'accusant avec tant d'humilité d'une imprudence dont la pensée le préoccupait au point d'effacer à ses yeux le mérite de trente-cinq années d'un épiscopat rempli de gloire. Saint Célestin I rendit une sentence conforme aux désirs de l'illustre évêque. Antoine fut dépossédé du titre épiscopal de Fussala, dont l'église rentra sous la juridiction diocésaine d'Hippone. Nous n'avons plus ni la lettre de Célestin qui mit fin à ce schisme local ni celle de Boniface à laquelle saint Augustin fait allusion. Mais la teneur même de cette correspondance suffit pour établir nettement l'usage des appels à Rome, au sein de l'église d'Afrique. Aussi n'est-ce pas sans un certain étonnement qu'on rencontre à

[1] I Petr., v, 3. — [2] S. August., *Epist.* CCIX; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 953; S. Cœlestin., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. L, col. 417.

la même époque, dans un concile de Carthage tenu en 425, une doctrine opposée, déjà mise en avant sous le pape saint Boniface I dans l'affaire d'Apiarius [1]. Ce prêtre, réhabilité une première fois par un jugement du siége apostolique, avait quitté la ville de Sicca pour celle de Tabraca, dans la province dite Proconsulaire. Soit qu'en changeant de lieu il n'eût pas changé de vie, soit qu'il fût poursuivi par des haines puissantes et implacables, les mêmes accusations se renouvelèrent contre lui. L'évêque de Tabraca le retrancha de la communion. Une seconde fois, Apiarius en appela au pape, et se rendit à Rome pour y plaider lui-même sa cause. Après un mûr examen, saint Célestin leva la sentence d'interdit, et manda cette décision aux évêques d'Afrique dans une lettre où il leur témoignait sa joie d'avoir pu constater personnellement l'innocence d'Apiarius. La lettre pontificale fut portée à Carthage par l'évêque Faustinus, légat du saint siége, chargé de transmettre aux évêques africains les textes du concile de Sardique établissant le droit absolu pour les prêtres, et même les simples clercs, d'en appeler à Rome. C'était là en effet le point en litige. Les évêques d'Afrique admettaient que dans les causes majeures, c'est-à-dire quand il s'agissait de questions dogmatiques ou de jugement à rendre contre des évêques, le recours au saint siége fût de droit. Mais ils soutenaient que là s'arrêtait le privilége pontifical, et que les prêtres et les autres clercs relevaient uniquement de leur évêque, sauf recours au métropolitain ou au concile de la province, sans pouvoir jamais en appeler à Rome. Au fond, c'était courber le clergé inférieur sous un despotisme local. Saint Célestin I résista vigoureusement à ces tendances autocratiques. La lutte fut soutenue avec ardeur par certains évêques africains. Saint Augustin refusa d'y prendre part. Aucun de ses amis, sauf le métropolitain Aurelius, ne parut au concile de 425, où cette affaire fut débattue. En revanche, Antoine de Fussala s'y fit remarquer par sa violence. Il est cité l'un des premiers, dans la lettre synodale que les prélats rebelles adressèrent à saint Célestin. Voici cette lettre.

[1] Cf. chapitre précédent, n° 15.

Lettre du concile de Carthage au pape S. Célestin.

10. « Au seigneur très-aimé et honorable frère Célestin, Aurelius, Palatinus, Antoine, Tutus, Servus Dei, Terentius, Fortunatus, Martinus, Januarius, Optat, Celticus, Donat, Theasius, Vincent, Fortunatianus, et les autres évêques réunis en concile provincial à Carthage. — La joie que votre sainteté a éprouvée en voyant Apiarius à Rome, ainsi qu'elle nous le témoigne par ses lettres aurait été bien sincèrement partagée par nous, si nous avions pu constater l'innocence de ce prêtre. A l'arrivée de notre saint frère et coévêque Faustinus, nous nous sommes assemblés en concile, dans l'espoir que les crimes reprochés à ce prêtre par les habitants de Tabraca se trouveraient faux. Mais après trois jours d'une discussion laborieuse, il fut prouvé pour nous, d'une part, qu'Apiarius n'avait pas notifié régulièrement l'appel qu'il prétend avoir interjeté au saint siége; d'autre part, qu'il est réellement coupable de tous les crimes qu'on lui impute. Il n'y avait donc pas lieu de l'admettre au bénéfice du jugement rendu par votre sainteté en sa faveur; et nous l'avons retranché de notre communion. Laissez-nous maintenant vous supplier de ne pas prêter si facilement l'oreille aux plaintes qu'on porte à votre tribunal, et de ne pas recevoir à votre communion ceux que nous avons frappés d'interdit. Le concile de Nicée a défini, et votre sainteté ne l'ignore pas, que les clercs inférieurs et les laïques ne peuvent être réhabilités qu'au lieu même où ils ont encouru les censures ecclésiastiques. S'il en est ainsi pour eux, à plus forte raison doit-il en être de même pour les évêques et les prêtres. Votre sainteté agira donc d'une manière digne d'elle-même, en repoussant les appels injustes des prêtres et des autres clercs. Les canons de l'église d'Afrique sont formels sur ce point. Il n'y a été dérogé par aucune définition ultérieure des pères. Les décrets de Nicée ont confié expressément le jugement des clercs et des évêques eux-mêmes à leurs métropolitains. La prudence et la justice ont inspiré ces mesures. C'est en effet au lieu même où le scandale éclate qu'il faut le réprimer. La garantie du recours au concile de la métropole ou de la province suffit à écarter le danger de collusion et de parti pris, dans le jugement à intervenir. Qui donc pourrait supposer

que tous les évêques d'une province puissent se laisser égarer par des considérations d'inimitié ou de vengeance personnelles? Il est manifeste que, si l'on porte la cause au delà des mers (à Rome), il sera impossible de forcer les témoins à un voyage lointain et dangereux : par conséquent la religion du juge ne sera pas suffisamment éclairée. Quant aux légats qu'on nomme *a latere*, et que votre sainteté pourrait envoyer sur les lieux pour y rendre le jugement en son nom, nous n'en trouvons la mention dans aucun concile ancien. Le texte que vous nous avez fait transmettre à ce sujet par Faustinus, notre collègue, ne se lit point dans les exemplaires *plus vrais et réellement authentiques* des décrets de Nicée que nous ont envoyés le bienheureux Cyrille d'Alexandrie et le vénérable pontife Atticus de Constantinople, ni même dans la copie que votre prédécesseur de vénérable mémoire l'évêque Boniface nous avait fait parvenir. Ne cédez donc plus à toutes les demandes qui vous arrivent de toutes parts, et dispensez-vous d'envoyer dans les provinces des légats chargés d'exécuter vos sentences. C'est là un faste de domination qu'il faut laisser aux enfants du siècle. L'Église de Jésus-Christ porte avec plus de simplicité la lumière de la foi à ceux qui désirent voir le jour du Seigneur [1]. »

Appréciation de la lettre synodale.

11. Telle est cette fameuse lettre synodale, où l'ignorance du droit canonique et de l'histoire de l'Église s'étale avec une ridicule présomption. Quelques théologiens, entre autres Capel et Christian Wolf, la trouvaient tellement indigne d'une assemblée d'évêques, qu'ils l'ont rejetée comme apocryphe. Nous ne partageons point leur avis, et nous croyons à l'authenticité de ce monument schismatique. Tout au plus, pourrait-on suspecter la légitimité de la signature du métropolitain de Carthage, Aurelius, dont le nom figure dans la suscription. Du reste, c'est bien ainsi que devait parler le jeune présomptueux qu'une imprudence de saint Augustin avait fait évêque, et qu'une sentence du siége apostolique venait de foudroyer. La présence d'Antoine de Fussala au concile, le rang d'honneur qu'il occupe dans la suscription de la lettre

[1] S. Cœlestin., *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. L, col. 422

synodale, expliquent suffisamment le ton d'aigreur ou plutôt d'insolence qui règne dans cet écrit. C'est le condamné qui outrage son juge. L'affaire d'Apiarius n'est ici qu'un incident sur lequel nous ne pouvons prononcer, en l'absence de tout autre document contemporain. Mais, quand Antoine de Fussala et ses cosignataires prétendent que les appels à Rome sont contraires à la tradition, est-ce qu'ils oublient que, deux siècles auparavant, Cécilien, évêque légitime de Carthage, injustement condamné par une vingtaine de conciles africains, n'avait eu d'autre appui pour faire reconnaître son innocence que l'appel au siége apostolique? Est-ce qu'ils oublient que saint Cyprien lui-même en avait appelé au siége apostolique de la révolte de ses clercs? Est-ce qu'ils oublient que le grand Athanase, le vainqueur de l'arianisme, n'avait pas eu d'autre ressource contre les calomnies de ses persécuteurs? Quand ils invoquent je ne sais quel privilége d'infaillible impartialité pour les conciles métropolitains et provinciaux, est-ce qu'ils ignorent que ce fut un concile provincial qui envoya saint Jean Chrysostome au martyre? Est-ce qu'ils ignorent que, durant plus d'un siècle, les conciles d'Afrique avaient presque tous sanctionné le schisme des donatistes? Si la prétention des signataires de la lettre synodale avait pu prévaloir au sein de l'Église catholique, il y a longtemps que la foi, la discipline et les mœurs auraient disparu de cette terre. Le concile de Sardique, dont ils affectaient de méconnaître l'autorité, avait heureusement tranché la question bien avant qu'elle fût soulevée par eux. Il est remarquable, à un autre point de vue, de les entendre opposer aux textes envoyés par saint Célestin les exemplaires « plus vrais et réellement authentiques, *verioribus ex authentico*, » transmis par Cyrille d'Alexandrie et Atticus de Constantinople. On se rappelle que ces deux saints évêques venaient à peine de rentrer en communion avec le siége apostolique, après le schisme qui suivit en Orient l'injuste condamnation de Chrysostome. Le recueil d'anciens canons qu'ils transmirent à Carthage avait été composé durant la période de séparation entre l'église grecque et latine. Naturellement, les décrets de Sardique favorables à la suprématie des pontifes

romains en avaient été écartés. C'est ainsi que l'erreur et la passion se donnent la main, à travers les distances et les âges! Mais elles ne peuvent ébranler la pierre fondamentale sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Église. La tentative schismatique des partisans d'Antoine de Fussala n'eut point d'autres suites.

Lettres de S. Célestin I aux évêques de Calabre et d'Illyrie.

12. Saint Célestin I redoublait de sollicitude pour maintenir au sein du clergé la science ecclésiastique. Dans une lettre aux évêques d'Apulie et de Calabre, il disait : « Aucun prêtre ne doit ignorer les canons, ni transgresser les règles posées par nos pères. Que deviendrait le dépôt sacré des traditions, s'il était loisible à chacun de substituer ses fantaisies et son caprice aux institutions solennellement établies? On m'apprend que, dans certaines de vos cités, le peuple demande pour évêques des laïques auxquels on donne aussitôt la consécration épiscopale. C'est là une infraction grave à la discipline des saints canons. Votre devoir n'est pas de suivre l'opinion du peuple, mais de la diriger. Apprenez aux fidèles leurs devoirs sur ce point. Qu'on sache désormais que la censure du siége apostolique frappera tous les violateurs des lois de l'Église [1]. » Dans un rescrit adressé aux évêques d'Illyrie, le pape s'exprimait en ces termes : « Une faction calomniatrice avait conspiré la perte de notre frère et coévêque Félix, de la province de Dyrrachium (Durazzo). Il eût peut-être succombé, si nous n'avions été instruit à temps de cette cabale. Nos prédécesseurs ont sagement établi pour leur légat en Illyrie le métropolitain de Thessalonique. Nous-même, nous le confirmons dans cette charge, et nous voulons qu'il soit près de vous le représentant de notre autorité apostolique. C'est à lui que doivent être soumises les causes importantes qui peuvent surgir parmi vous. Demeurons soumis aux règles établies par nos pères; n'ayons pas la prétention de nous mettre au-dessus d'elles; et observons fidèlement les lois des saints canons [2]. »

Lettre de S. Célestin I aux évêques

13. A la même époque, saint Célestin I adressait aux évêques de la Viennaise et de la Narbonnaise une instruction pastorale qui

[1] S. Cœlestin., *Epist.* v; *Patr. lat.*, tom. L, col. 436. — [2] S. Cœlestin., *Epist.* III; *ibid.*

nous révèle des particularités intéressantes sur les églises des Gaules au ve siècle. « Placé par Dieu lui-même comme la vigie sur un navire, disait le pape, c'est à nous qu'il appartient de signaler les écueils et de prévenir les dangers. Notre sollicitude s'étend aussi loin que le nom du Christ est prêché sur la terre, et nous veillons surtout à maintenir l'autorité des règles canoniques contre les tentatives d'innovations présomptueuses. On nous apprend qu'il se trouve dans vos diocèses des évêques et des prêtres qui scandalisent les fidèles par leur attitude étrange. La facilité avec laquelle on confère le sacerdoce et l'épiscopat, contre toutes les prescriptions de l'Église, à des laïques qui n'ont aucune idée des devoirs de la cléricature, entretient cet abus. Ainsi, il en est qui affectent de porter le manteau civil serré autour des reins par une ceinture. Ils prétendent se conformer de la sorte à un texte évangélique. D'après ce principe, pourquoi ne tiennent-ils pas à la main une lampe ardente, qui servirait de pendant au bâton pastoral? Cela se trouve aussi dans l'Évangile. Si la ceinture autour des reins symbolise la chasteté, si le bâton pastoral est l'emblème du pouvoir spirituel sur le troupeau de Jésus-Christ, les lampes ardentes ne sont-elles pas la figure des bonnes œuvres dont l'éclat rayonne sur le monde [1]? Je comprendrais de pareilles imaginations chez des peuplades lointaines et récemment converties à la foi. Mais dans les églises de Gaule, fondées depuis tant de siècles, illustrées par de si grands pontifes, un tel abus est inconcevable. Songeons donc à édifier les fidèles non par la nouveauté du costume, mais par la pureté de la doctrine; non par la pompe des ornements, mais par le bon exemple; non par le faste extérieur, mais par la sainteté de notre vie. Si l'on ouvrait la porte à ces nouveautés, l'ordre traditionnel établi par nos pères serait renversé, et tous les rites superstitieux auraient droit de cité dans l'Église. On nous informe, en même temps, qu'il se trouve parmi vous des prêtres assez rigoristes pour refuser la pénitence aux mourants, et laisser les âmes périr dans le désespoir final. Je frémis d'horreur à la pensée d'une

de la Viennaise et de la Narbonnaise.

[1] Matth., v, 16.

telle impiété. Quoi donc! Le bras de Dieu est-il raccourci? Ne saurait-il plus arracher, quand il lui plaît, un pécheur repentant à l'abîme de ses iniquités? Faut-il qu'un ministre de Jésus-Christ ajoute la mort spirituelle à la mort naturelle, et se fasse à plaisir le meurtrier des âmes? « A quelque instant que le pécheur se convertisse, dit l'Écriture, ses fautes lui sont remises [1]. » Et ailleurs : « Je ne veux point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive [2]. » C'est refuser le salut à une âme que de refuser la pénitence à un moribond. Tous ces désordres n'auraient pas lieu si trop souvent on ne choisissait pour évêques des laïques, qui n'ont passé par aucun degré de la cléricature et se trouvent érigés en docteurs sans jamais avoir été disciples. Comme s'il ne suffisait pas de violer ainsi toutes les règles dans ces sortes d'élections, parfois les suffrages se réunissent sur des sujets notoirement scandaleux. J'apprends qu'on vient d'imposer les mains à un certain Daniel, qui a été excommunié en Orient pour des crimes infâmes. Supérieur d'une communauté de vierges, il a abusé d'une manière horrible de sa situation. Prévenu qu'il s'était réfugié dans les Gaules, j'ai transmis, par le sous-diacre Fortunat, au métropolitain d'Arles le dossier de ce misérable. Malgré ces déplorables antécédents, il a réussi à se faire sacrer évêque dans votre province. Ceux qui lui ont imposé les mains se trouvent aujourd'hui sous le coup d'une déposition méritée. Je vous en supplie, frères bien-aimés, évitez le retour de pareils scandales. Presque tous, vous êtes venus à Rome, vous y avez séjourné quelque temps, vous avez conversé avec nous, vous connaissez les statuts du siége apostolique et les règles de la discipline ; veillez donc à les appliquer dans vos diocèses. En premier lieu, que chaque métropolitain se renferme dans les limites de sa juridiction sans permettre à ses suffragants de s'y soustraire, mais sans chercher lui-même à empiéter sur celle d'autrui. Pour les élections épiscopales, il conviendrait de ne pas exclure les clercs indigènes que de longs et fidèles services ont fait aimer et apprécier dans leurs églises, pour leur préférer des étrangers et des

[1] Ezech., XXXIII, 15. — [2] *Ibid.*, XVIII, 23.

inconnus. Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'il s'est formé à vos portes un collége de futurs évêques [1]. Cependant, on ne doit pas non plus imposer de force à une église un sujet qu'elle repousse. Il faut le consentement et le suffrage du clergé, du peuple et des magistrats. S'il ne se trouve personne parmi les clercs indigènes qui soit digne d'être proposé pour cet honneur (en vérité j'ai peine à croire à une telle pénurie), mais enfin, dans ce cas, on peut choisir un étranger. Règle générale, dans la milice du Seigneur, chacun doit trouver la récompense de ses travaux au sein même de l'église où il a combattu, et où il a successivement rempli tous les offices de la cléricature. Du reste, il est défendu d'ordonner un digame, ou celui qui aurait épousé une veuve. Les mêmes prescriptions regardent les élections sacerdotales. Ceux qui auraient été ordonnés illicitement doivent être éloignés du ministère. Qu'ils ne se flattent point d'échapper à nos censures. Nous saurons les découvrir partout où ils se cachent. Nous vous enjoignons, en particulier, de rompre tout lien de communion avec Daniel. S'il prétend se faire réhabiliter, il devra prouver son innocence devant notre tribunal. Nous avons aussi à punir un attentat vraiment monstrueux, dont on accuse notre frère l'évêque de Marseille. On dit que, lors du meurtre de Patroclus, il a reçu l'assassin dans sa demeure, et l'a félicité d'un crime dont il espère retirer quelque avantage. Vous aurez à examiner le fait, et nous vous déléguons nos pouvoirs afin de le juger en concile provincial. Donné le VIII des calendes d'août, sous le consulat des clarissimes Félix et Taurus (25 juillet 428 [2].) »

Meurtre de Patroclus, métropolitain d'Arles. Martyre du diacre romain saint Titus.

14. Le clarissime Félix, dont le consulat sert de date à cette lettre, était grand-maître des milices de Valentinien III. Ses titres à une si haute fortune se bornaient uniquement à la faveur dont l'honorait Padusa, nourrice de Placidie. « Or, dit la chronique de saint Prosper, Félix le maître des milices donna des ordres secrets, en exécution desquels un tribun barbare se rendit près du métro-

[1] Le pape faisait ici allusion au monastère de Lérins, dont presque tous les religieux étaient successivement promus à l'épiscopat.

[2] S. Cœlestin., *Epist.* IV ; *Patr. lat.*, tom. L, col. 430 et seqq.

politain d'Arles, Patroclus, et le mit à mort. Le diacre romain Titus fut tué de la même manière, pendant une distribution d'aumônes qu'il faisait aux pauvres de la ville [1] (426). » L'histoire ne nous a pas conservé d'autres détails sur ces deux forfaits commis par le favori de la nourrice impériale. L'Église a inscrit le nom du diacre Titus au rang des martyrs [2]. Ce double crime demeura impuni, et Félix continuait à jouir d'un crédit sans bornes à la cour de Ravenne. Mais la Providence réservait au coupable un châtiment d'autant plus terrible que la justice des hommes était plus aveugle. Nous ne savons si l'accusation portée contre l'évêque de Marseille, à propos du meurtre de son métropolitain, se trouva vérifiée. A ne considérer que les démêlés qu'ils avaient eus entre eux, dans la question de préséance juridictionnelle, l'accusation serait fort vraisemblable. Quoi qu'il en soit, Patroclus fut remplacé sur le siége d'Arles par saint Honorat, le fondateur de Lérins (426).

Élections épiscopales dans les Gaules.

15. Tous les grands centres monastiques, à l'époque de leur ferveur primitive, ont eu le privilége de fournir de nombreux évêques à l'Église. Les clercs de saint Augustin, à Hippone, étaient appelés de préférence, par les suffrages du clergé et du peuple, sur les siéges épiscopaux d'Afrique. Les solitaires des Thébaïdes se voyaient souvent arrachés à leur désert, et contraints de s'asseoir sur la chaire des principales églises d'Égypte. Les grottes du Telmissus avaient donné Chrysostome à Constantinople. Du pied de la colonne de Siméon Stylite, le prêtre Théodoret était porté à l'évêché de Cyr. Le même phénomène se manifestait dans les Gaules, en même temps qu'une autre tendance parallèle qui tenait à la situation politique de notre patrie au ve siècle. La faiblesse toujours croissante de l'empire, les progrès de plus en plus menaçants des barbares, faisaient de l'évêque l'unique défenseur d'une cité. Seul il restait à son poste, au milieu des tempêtes politiques et des orages de l'invasion. Les fonctionnaires civils, gouverneurs, préfets, magistrats romains, disparaissaient devant les nou-

[1] S. Prosp. Aquit., *Chronic.; Patr. lat.*, tom. LI, col. 594. — [2] *Martyr. rom.*, 16 august.

veaux conquérants. Souvent même des traités de cession intervenaient pour ratifier une usurpation que Rome n'avait plus la force de repousser. C'est ainsi que le nouveau roi des Francs, Chludio [1] (Clodion le chevelu), successeur de Pharamond, une première fois refoulé par Aétius au-delà du Rhin, devait en 438 s'élancer de Dispargum (Duisbourg), pousser ses avant-gardes jusqu'à la Somme et s'établir définitivement dans la Belgique actuelle et dans les cités de Tornacum (Tournay), Cameracum (Cambrai) Ambianum (Amiens). Le gouverneur romain, lassé d'épuiser le sang de ses légions à combattre des invasions sans cesse renaissantes, prit le parti d'accorder aux Francs ce qu'on avait depuis un demi-siècle permis aux Burgondes dans la Lyonnaise, et aux Visigoths en Aquitaine. Clodion fut officiellement reconnu pour tributaire de Rome et auxiliaire de l'empire. A cette double condition de l'impôt et du service militaire, dont l'une ne devait pas être mieux tenue que l'autre, la cession en règle des territoires enlevés fut signée par Valentinien III. Le plus jeune des fils du roi Franc, Mérovée, qui devait donner son nom à notre première dynastie, fut envoyé comme ôtage à la cour de Ravenne. Les irruptions barbares, avant de se renfermer dans le lit que les capitulations romaines finissaient par abandonner à leurs flots impétueux, étaient signalées par des massacres, des incendies et des ruines. Trèves fut saccagée par les Francs, qui n'épargnèrent ni les habitants ni les édifices. Cologne eut moins à souffrir; ses églises et ses palais restèrent debout. Il arrivait de temps en temps que la fureur des barbares s'arrêtait à la prière d'un évêque. D'autres fois, évêque, clergé et fidèles étaient moissonnés par le glaive des vainqueurs. De là, les interruptions si fréquentes dans les listes épiscopales de certaines églises à cette époque. Celle de Cologne présente une lacune qui s'étend depuis l'an 430 jusqu'à Clovis; la même lacune, et plus considérable encore, puisqu'elle commence à l'an 407, époque de la première invasion des Vandales, se remarque pour les églises de Tornacum et de Cameracum. Dans les cités que n'avaient point encore atteintes les barbares, mais qu'ils menaçaient toujours, l'élection d'un évêque était donc une affaire des plus graves et des plus importantes. « Aussi, ne limitant

plus ses choix, comme on l'avait fait longtemps, au clergé de l'église qu'il fallait pourvoir, le vœu populaire allait souvent chercher au loin et dans les conditions les plus diverses l'homme dont le crédit ou la vertu paraissaient à la hauteur des difficultés et des périls. Il y eut ainsi, dans la Gaule, deux classes d'évêques, les uns appartenant aux premiers rangs de la société civile et ayant exercé les charges administratives ou militaires ; les autres, tirés des monastères où leur vie illustrée par des miracles paraissait une sauvegarde non moins assurée. Parmi les premiers, nous verrons briller en même temps que le patrice Germain d'Auxerre, Avitus de Vienne et Apollinaire de Valence tous deux petits-fils d'un empereur ; le sénateur Patiens, devenu évêque de Lyon; Sidoine Apollinaire, préfet de Rome et patrice avant d'être évêque de Clermont. Les seconds, formés dans la discipline du cloître, étaient principalement fournis au nord de la Gaule par les monastères de Tours et de Poitiers, fondés par le grand saint Martin ; et au midi, par les abbayes récentes de Lérins et de Saint-Victor, devenues, comme le disait saint Célestin, « un collége d'évêques [1]. » Mais telle était alors l'humilité de ces pieux moines, qu'il fallait presque toujours user de contrainte pour les élever sur un siége épiscopal. Saint Honorat dut être enlevé de force à son île de Lérins par la population d'Arles. Quand il mourut, deux ans après, son disciple et successeur, saint Hilaire, opposa la même résistance aux vœux du clergé et du peuple. Saint Maxime, élu pour le siége de Forojulium (Fréjus), se cacha si bien qu'on fut obligé d'en nommer un autre à sa place. Plus heureux, les habitants de Reia (Riez) mirent la main sur le fugitif et le placèrent à la tête de leur église. Sans aucun doute, si les suffrages populaires ne fussent tombés que sur des sujets aussi dignes, saint Célestin I n'aurait pas eu à rappeler la règle canonique prescrivant de recruter de préférence les candidats dans le sein du clergé de chaque diocèse. De même, si tous les laïques subitement promus à l'épiscopat

[1] *Ne novum quoddam, de quo episcopi fiant, institutum videatur esse collegium.* (S. Cœlest., *Epist.* IV, n° 7; loc. cit., col. 434.) Cf. Goux, *Lérins au* V^e^ *siècle*, pag. 152; Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, tom. I, pag. 404.

eussent été des Ambroise ou des Synesius, le pape n'aurait pas songé à protester contre les ordinations *per saltum*. Mais, dans les grands courants d'opinion qui entraînent une époque et un siècle, à côté de quelques illustrations qui surgissent exceptionnellement, on rencontre une foule d'intrigants, d'ambitieux, d'aventuriers, comme ce Daniel dont la promotion scandaleuse appelait les justes anathèmes du saint siége.

§ III. Saint Germain d'Auxerre. Saint Loup de Troyes.

Les premiers évêques d'Auxerre. Amateur.

16. Deux élections épiscopales, l'une à Autissiodorum (Auxerre), l'autre dans la cité des Tricasses (Troyes), venaient à quelques années d'intervalle offrir le spectacle d'un choix excellent, inspiré par la double tendance qui dominait alors les esprits. Autissiodorum avait vu, au temps du pape saint Sixte [1], aborder sur ses rivages un saint évêque nommé Peregrinus (saint Pèlerin), envoyé par le pontife de Rome pour combler les vides que la persécution faisait chaque jour dans les Gaules. Peregrinus tomba lui-même sous le fer des bourreaux. Quand le juge lui demanda quels étaient son nom et sa patrie, il se contenta de répondre : « Le Christ me tient lieu de patrie. Le nom de Chrétien me suffit, et je n'en veux pas d'autre. » Le sang de l'évêque fut fécond. Valerius, qui monta plus tard sur la chaire d'Autissiodorum, souffrit la mort pour attester l'immortalité de sa foi [2]. A l'époque du triomphe de la religion chrétienne sous Constantin, Valerianus [3] recueillit l'héritage spirituel des évêques martyrs et se montra leur digne successeur. Vers l'an 364, le saint vieillard Valerianus était appelé à bénir l'union de deux jeunes époux, riches de tous les biens de ce monde,

[1] Les actes de saint Peregrinus ne distinguant point entre le pontificat de saint Sixte I (117-127) et celui de saint Sixte II (257-259), la date du martyre de ce premier évêque d'Auxerre est jusqu'à présent incertaine. L'érudition moderne n'a pas encore retrouvé de monuments qui puissent trancher la question. Cf. Bolland., *Act. Peregrin.*, 16 maii.

[2] Id., *ibid.*, 6 maii. — [3] Id., *ibid.*, 8 maii.

mais possédant un trésor de foi et de vertus chrétiennes mille fois plus précieux. Amator, fils unique du sénateur Proclidius et d'Ursiciola, issu d'une famille patricienne de la cité des Eduens (Autun), allait épouser Martha, l'héritière d'une des plus nobles races des *Lingonenses* (Langres). Toute la cité d'Autissiodorum assistait à cette cérémonie, qui réunissait dans une seule maison des domaines « tellement nombreux et dispersés dans des provinces si diverses, dit le chroniqueur contemporain, que leurs possesseurs les connaissaient à peine de nom. » Ainsi que tous les nobles gallo-romains de son temps, Amator avait passé son adolescence dans les célèbres écoles d'Autun, de Lugdunum et de Burdigala. Il avait complété son éducation par un voyage en Italie et en Orient. A Antioche, accueilli par le clarissime comte Sabinus gouverneur de Syrie, il avait assisté à l'ouverture du tombeau de sainte Julitte et de saint Cyr. Les reliques sacrées qu'il en obtint enrichirent les églises des Gaules auxquelles il les distribua [1]. Tel était Amator, le noble fiancé qui, pour obéir aux vœux de ses parents, se prêtait à cette alliance. Martha, qu'il allait prendre pour épouse, n'était ni moins pieuse ni moins fervente. Comme lui, elle se résignait à la volonté de sa famille, mais elle eût volontiers échangé pour le voile des vierges les riches ornements dont on la revêtit, le matin de cette fête. Or il arriva que le saint évêque Valerianus, sur le point de prononcer la bénédiction conjugale, se trompa et lut dans le livre des prières sacrées la formule en usage pour la consécration des lévites. On le fit apercevoir de sa méprise, et il s'empressa de la réparer, non sans gémir toutefois de cette inadvertance qu'il se repro-

[1] Nous avons raconté, tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 598, le martyre de sainte Julitte et de son fils Cyricus, ou saint Cyr, enfant de quatre ans, à Icone en Cilicie. Depuis que leurs reliques eurent été rapportées d'Orient par Amator, le culte de saint Cyr se propagea sur les points les plus éloignés de la France et de la Grande-Bretagne. L'église de Nevers l'a choisi pour patron. Les villes de Toulouse et de Saint-Amand en possèdent des reliques. Enfin, quarante-neuf localités de notre territoire, sans y comprendre le village célèbre où Mme de Maintenon fonda un institut de jeunes filles nobles maintenant transformé en école militaire, portent le nom de Saint-Cyr.

chait comme une grande faute. Mais les deux époux avaient remarqué l'incident. Loin de s'en plaindre, ils le considérèrent comme un avertissement du ciel. Le soir, Amator dit à sa jeune compagne : « O vierge, ma sœur, avez-vous compris les paroles que le bienheureux évêque a prononcées sur nous? — Oui, répondit-elle, et je ne peux y songer sans effroi. — Ne vous alarmez point, reprit Amator. Peut-être le Seigneur a-t-il voulu par cette méprise manifester ses desseins sur nous. Est-ce que vous avez le désir de lui consacrer votre vie? — Si vous le permettiez, ô mon frère bien-aimé, dit Martha, je serais au comble de mes vœux ! Je vous appartiens, et c'est du fond du cœur que je vous ai donné mon affection, par obéissance pour mes parents. Mais je bénirai le Seigneur s'il daigne me dégager des liens de la terre, pour me consacrer uniquement aux choses du ciel. » — Après ce dialogue, le frère et la sœur s'endormirent d'un chaste sommeil. A quelque temps de là, l'évêque Valerianus mourut. Saint Helladius lui fut donné pour successeur. Les deux époux vinrent un jour s'agenouiller à ses pieds, et lui demander l'un d'être admis au nombre des clercs, l'autre dans une communauté de vierges. « Béni soit le Dieu Tout-Puissant qui vous a choisis purs et immaculés ! dit Helladius. Que de fois le bienheureux évêque Valerianus n'a-t-il pas gémi de sa méprise à votre égard ! Le Seigneur a montré aujourd'hui qu'il avait lui-même dirigé la langue du saint pontife. » Après la mort d'Helladius, le prêtre Amator fut demandé à grands cris pour son successeur. « On eût dit une émeute, tant l'impatience du peuple était vive, » dit le chroniqueur. L'épiscopat d'Amator fut signalé par des œuvres éclatantes. Les païens qui habitaient encore en grand nombre la cité, furent tous convertis. L'ancienne église bâtie près de la porte Balnearis (des Bains) sur la rive gauche de l'*Ycauna* (Yonne), devint trop étroite pour la foule des chrétiens. Amator songeait à en faire construire une plus spacieuse. S'il eût conservé les vastes possessions de sa famille, il n'aurait eu qu'à puiser dans ses propres trésors pour le nouvel édifice qu'il projetait. Mais, depuis sa cléricature, son patrimoine avait été distribué aux indigents. Entré riche au service du Seigneur, Amator était main-

tenant le plus pauvre des évêques. Parmi les clarissimes d'Autissiodorum, se trouvait un néophyte gallo-romain, nommé Ruptilius. Il possédait dans l'intérieur de la ville un palais entouré d'un véritable parc. Amator vint le trouver un jour et lui dit : « Le Seigneur vous a ouvert les sources de la régénération; aujourd'hui il attend de vous une marque de reconnaissance. Vous savez que notre basilique est insuffisante. Accordez un asile au Dieu qui vous a tout donné, et offrez-lui votre demeure afin qu'il en fasse la sienne. » Le nouveau chrétien n'était pas encore assez détaché des richesses de la terre pour goûter un pareil langage. « Moi ! s'écria-t-il, que j'aille faire cette injure à mes aïeux, et aliéner une maison qu'ils ont illustrée, où je suis né, où j'ai grandi, où tout me rappelle les souvenirs les plus chers et les plus sacrés ! Jamais. » — Peu s'en fallut que Ruptilius n'éclatât en injures. Amator se tut, et laissa la grâce achever seule l'œuvre de Dieu. Quelques années après, Ruptilius, atteint d'une maladie incurable, se fit porter aux pieds d'Amator. « Seigneur évêque, lui dit-il, cette nuit, pendant que la douleur me torturait, il m'a semblé entendre la voix du Christ, Fils de Dieu. Il me disait : Si tu ne veux souffrir davantage encore, suis les conseils d'Amator mon serviteur ! Me voici donc prêt à exécuter vos ordres. Acceptez ma maison pour y édifier la nouvelle église. Je contribuerai aux frais de la construction; mais priez le Seigneur de me guérir. — Le bienheureux évêque se penchant vers l'infirme lui traça sur le front le signe de la croix, et à l'instant Ruptilius fut guéri. La nouvelle église s'éleva rapidement, et la dédicace solennelle en fut célébrée, au milieu d'un concours immense, par tous les évêques de la province [1]. Quelques jours après, la vierge Martha mourait à Arriachum, dans un domaine patrimonial transformé par elle en monastère. Le bienheureux Amator vint chercher le corps de celle qui avait été sa femme sans cesser d'être l'épouse du Seigneur. Il l'ensevelit sur la montagne d'Altricus (Mont-Artre), en face de la cité d'Autis-

[1] Cette église, dédiée à saint Étienne, fut rebâtie en 1215 par l'évêque Guillaume II. Elle fut, jusqu'à la suppression du siége, la cathédrale d'Auxerre.

siodorum, dans le tombeau qu'il avait préparé pour elle et pour lui. Le lendemain le saint évêque, au sortir de l'église, rencontra le convoi funèbre d'un jeune enfant que ses parents escortaient, en poussant des cris de douleur et de désespoir. L'enfant avait été tué accidentellement sous les yeux de son malheureux père. Le serviteur de Dieu, touché de compassion, fit arrêter le cortége, et s'agenouillant il dit : Seigneur mon Dieu, vous êtes la vie des vivants et la résurrection des morts. Votre main ouvre et ferme les portes de la mort. A votre voix, Lazare s'élança jadis du sépulcre où il gisait depuis quatre jours. Renouvelez aujourd'hui les merveilles accoutumées; rappelez cet enfant à la lumière. — Il avait à peine achevé ces mots que l'enfant se leva plein de vie. Ce miracle acheva la conversion des païens de la contrée, et porta au loin la réputation du thaumaturge. Des multitudes de malades, d'affligés, d'infirmes accouraient à Autissiodorum, assiégeant la maison du saint évêque [1].

Germanus (S. Germain), gouverneur d'Autissiodorum.

17. Or, l'empereur Honorius venait de conférer le gouvernement d'Autissiodorum à un jeune patricien de cette ville, nommé Germanus (saint Germain). De même qu'Amator, Germanus avait consacré ses premières années à l'étude des belles-lettres et de la philosophie. Après avoir brillé dans les principales écoles de la Gaule, il s'était rendu à Rome pour se perfectionner dans la science du droit. Les jurisconsultes, à cette époque, pouvaient parvenir aux plus hautes dignités. Le jeune homme était ambitieux. Ses parents, Rusticus et Germanilla, l'avaient cependant élevé dans les sentiments d'une foi chrétienne et sincère. Mais l'ardeur de l'âge, le désir d'ajouter une nouvelle illustration à celle de son antique race, les charmes de l'éloquence pour laquelle il avait des dispositions merveilleuses et une véritable passion, dominaient en ce moment l'âme de Germanus. Ses succès au forum, et au tribunal de la préfecture, le signalèrent à l'attention de la cour de Ravenne. Stilicon, qui régnait alors sous le nom d'Honorius, prit en amitié le jeune gallo-romain. Il lui fit épouser une riche

[1] Bolland., *Act. S. Amator.*, 1 maii.

patricienne, nommée Eustachia, et le renvoya dans sa patrie avec le titre de duc ou gouverneur d'Autissiodorum. Cette charge ne demandait pas seulement la capacité d'un légiste et d'un administrateur. La Gaule, traversée tour à tour par les Vandales, les Burgondes, les Alains et les Suèves, était encore bouleversée par les usurpations successives des généraux qui s'improvisaient empereurs. Chaque jour apportait un nouveau danger et voyait paraître un nouvel ennemi. Les murailles des forteresses donnaient asile à la population des campagnes, à l'approche d'une invasion. Un duc, ou gouverneur de province, devait donc concentrer dans ses mains le pouvoir civil et militaire. Germanus le comprit. En rentrant dans sa patrie, avec la double mission de l'administrer et de la défendre, il sentit le besoin de joindre la science de la guerre à celle des lois. Robuste, vigilant, infatigable, il eut bientôt fait l'apprentissage du métier de soldat. Sans cesse à cheval avec ses légionnaires, il parcourait les campagnes, rendant la justice, organisant les moyens de résistance, réprimant les bandes isolées qui se détachaient par essaims des tribus barbares, pour multiplier partout le brigandage. Durant les loisirs que lui laissaient parfois les affaires, Germanus, pour entretenir l'activité de ses guerriers, remplaçait par les violents exercices de la chasse les fatigues des expéditions militaires. Dans les immenses forêts druidiques qui entouraient alors Autissiodorum, le loup, le sanglier, les daims, les cerfs, vivaient par milliers. Une coutume païenne avait survécu dans les Gaules à l'établissement du christianisme. Au retour de la chasse, on suspendait à un arbre sacré, comme un trophée de victoire, la hure du sanglier ou les bois des cerfs abattus dans la journée. La foule se réunissait autour de ces monuments, qui rappelaient les superstitions de Teutatès. Le jeune duc maintint cet usage. Chaque soir, après une chasse fructueuse, il donnait ce spectacle à la population d'Autissiodorum. Un arbre antique, un poirier, s'élevait sur la place du palais. On accrochait à ses branches les dépouilles opimes, et la foule, à la lueur des flambeaux et des torches, exécutait les danses des druides. Le bienheureux Amator fit à ce sujet d'inutiles représentations au gouverneur. Il

lui montrait le danger, pour des peuples encore à demi païens, de retrouver quotidiennement l'occasion de se livrer à des pratiques superstitieuses. Germanus ne voulut rien entendre; il continua ses chasses et ses exhibitions. Mais un jour qu'il s'était absenté de la ville, Amator fit couper et brûler l'arbre fatidique. Germanus, à cette nouvelle, ne sut pas contenir sa colère. Il accourut furieux, à la tête de ses troupes, menaçant d'égorger les chrétiens et de trancher la tête de l'audacieux évêque. Les fidèles épouvantés se pressaient autour d'Amator. Calmez-vous, leur dit-il. L'orage passera bientôt et le lion se changera en agneau. — La prédiction se réalisa plus complétement que les fidèles ne pouvaient l'espérer. L'incident du poirier druidique n'eut aucune suite fâcheuse, ou plutôt il fut l'occasion d'une étroite intimité entre le gouverneur et l'évêque. A dater de ce moment, le duc d'Autissiodorum devint un chrétien exemplaire. Vers le printemps de l'an 418, Amator fut averti dans une vision miraculeuse que sa fin était proche. Germanus doit être ton successeur, lui dit la voix divine. — Or le préfet des Gaules, Julius Agricola, dont la résidence ordinaire était la ville d'Arles, parcourait alors les provinces de son gouvernement, et se trouvait chez les Éduens (Autun). Lui seul, comme délégué d'Honorius, pouvait autoriser le saint évêque à enrôler dans la milice sacerdotale un fonctionnaire de l'empire. Amator se résolut à l'aller trouver, pour obtenir cette permission. Il partit à pied, sans dire à personne et encore moins à Germanus, le motif de son voyage. Chaque halte que le thaumaturge fit sur la route fut une véritable ovation. A Gubilium (Guillan [1]), les habitants le reconnurent au reliquaire qu'il portait suspendu à sa poitrine. Homme de Dieu, lui dirent-ils, vous, le béni du Seigneur, venez honorer de votre présence notre pauvre village. — Et pour lui en faciliter l'accès, ils ouvrirent à travers les taillis du bois un sentier qui rapprochait de leurs demeures. Ils offrirent à Amator des fruits, du pain, du vin, du laitage, le suppliant d'y vouloir

[1] Chef-lieu de canton du département de l'Yonne, à 13 kilom. d'Avallon, sur le Serain.

goûter. Le saint évêque prit une coupe de vin, la bénit et y porta les lèvres; il prit de même un peu de pain. Les pieux fidèles se partagèrent le reste comme des reliques précieuses. Ils amenèrent à ses pieds un aveugle. L'homme de Dieu pria, fit le signe de la croix sur les yeux de l'infirme qui recouvra à l'instant la lumière. Des cris de joie et des chants d'actions de grâces éclatèrent parmi la foule de ces simples et bons villageois. Ils disaient au saint : Béni soit le jour qui vous a amené près de nos humbles chaumières! Le Sauveur des âmes et des corps nous a visités, dans la personne de son apôtre. — Amator remercia Dieu qui lui faisait trouver dans cette forêt un peuple si fervent et si plein de foi. Il se déroba à leur reconnaissance, et étendant la main sur eux il dit : Que la bénédiction du patriarche Jacob descende sur vous, avec la rosée du ciel et la graisse de la terre, avec l'abondance du blé, de l'huile et du vin! — Sur la route d'Alesia (Alise), le saint évêque rencontra un riche citoyen de cette ville, nommé Suffronius. Il le connaissait. Mais, cette fois, Suffronius avait la figure bouleversée, et la vue de l'homme de Dieu put à peine le distraire du chagrin qui se peignait sur son visage. Qu'avez-vous? lui dit Amator. — Bienheureux évêque, répondit-il, des voleurs viennent de m'enlever, avec ma monture, une somme d'argent très-importante. Mais, puisque le Seigneur me fait la grâce de trouver ici votre béatitude, j'ai l'espoir de tout recouvrer par le secours de vos prières. — Suffronius et les serviteurs qui l'accompagnaient se joignirent aux clercs du saint évêque. A une distance d'environ trois milles, la caravane se trouva en face des voleurs, qui furent en un instant cernés de toutes parts. Au nom d'Amator, le chef des brigands vint s'agenouiller devant le thaumaturge, et déposa à ses pieds tout le butin pris à Suffronius. « Dieu vous rend ce que vous aviez perdu, dit Amator au voyageur. A votre tour, faites miséricorde. Promettez-moi de ne pas exercer de poursuites contre ces hommes. Ils m'appartiennent désormais, et, avec la grâce de Jésus-Christ, ils quitteront leur vie criminelle. » — Les voleurs, devenus des pénitents, accompagnèrent l'homme de Dieu, qui les emmena avec lui jusqu'à Autun, où il les consacra au service de l'église des

saints martyrs Andoche et Thyrsus [1]. En approchant de la ville, Amator vit venir à sa rencontre l'évêque Simplicius et son clergé. Le gouverneur des Gaules, Julius Agricola, avec son escorte militaire et suivi de toute la population, lui rendit le même honneur. Ce fut ainsi que le thaumaturge fit son entrée dans la capitale des Eduens. Trois lépreux qui se trouvèrent sur son passage furent guéris. Le lendemain, il conférait avec le gouverneur du but de son voyage. Le Seigneur, dit-il, m'a fait connaître ma fin prochaine, et m'a révélé que le clarissime Germanus devait être mon successeur. Nul mieux que lui ne saura diriger l'église d'Autissiodorum. Je viens donc vous demander l'autorisation de lui conférer les ordres. — Quand Dieu commande, les hommes doivent obéir, répondit Agricola. Germanus est un des fonctionnaires les plus utiles à l'empire, mais puisque votre béatitude atteste que le Seigneur le réclame pour son Église, je n'ai pas le droit de m'y opposer. — Avec cette réponse, Amator revint plein de joie à Autissiodorum. Il convoqua à la porte de sa demeure tout le clergé et le peuple. Fils bien-aimés, leur dit-il, prêtez-moi une oreille attentive, et ne vous affligez pas de la nouvelle que j'ai à vous apprendre. Je vais bientôt mourir. Le Seigneur m'a révélé le jour et l'heure où je dois quitter cette terre. Je vous en conjure, cherchez parmi vous un homme ferme, qui soit le gardien vigilant de la maison de Dieu. — Des sanglots et des pleurs éclatèrent à ces paroles, et le bienheureux évêque ne put obtenir d'autre réponse. Il se dirigea vers l'église ; la multitude le suivit. Germanus, avec ses guerriers, se disposait à entrer comme les autres. Mes chers enfants, leur dit Amator, quittez ces javelots et ces boucliers. La maison du Seigneur est une maison de prières et non un champ de Mars. — En un clin d'œil, les armes furent déposées sous le portique, et le duc avec son escorte entra dans le temple, suivi de toute la multitude [2].

18. Quand l'église fut remplie, le bienheureux évêque en fit fermer les portes. Puis, entouré de ses clercs et des nobles de la cité auxquels il avait communiqué son dessein, il s'approcha de Germanus. Mon

Élection et épiscopat de saint Germain.

[1] Bolland., *Act. S. Amator.*, 1 maii et *S. German.*, 31 julii. — [2] *Ibid.*

fils, lui dit-il, préparez-vous à remplir dignement votre nouveau ministère. C'est vous que le Seigneur a choisi pour porter le bâton pastoral, qui va bientôt échapper à mes mains défaillantes. Et vous, dit-il au peuple, consentez-vous, après ma mort, à choisir librement Germanus pour évêque? — *Amen! Amen!* cria la foule, en mêlant à ses acclamations d'espérance les larmes que la mort prochaine d'Amator faisait couler de tous les yeux. Germanus, interdit, tremblant, n'avait pas même la force de parler. Vénérable frère, lui dit Amator, vous garderez immaculée et pure la grâce de l'onction sainte que le Seigneur va répandre sur vous par mes mains. — Le gouverneur fut revêtu des ornements sacrés, le pontife coupa lui-même la chevelure du nouveau lévite et lui conféra les ordres mineurs. Quelques jours après, il l'ordonnait prêtre. Les moments étaient comptés. Le mercredi, 1er mai 418, Amator, vers l'heure de tierce, se fit porter à l'église et s'assit sur son trône pontifical. C'est là que je veux mourir, dit-il aux clercs qui l'assistaient, — A cette nouvelle, la multitude accourut, fondant en pleurs. Mes enfants, leur dit-il, cessez vos lamentations. Le pontife que le Seigneur vous destine vaut mieux que celui qui va vous quitter. — En achevant ces mots, il expira. On entendit alors des concerts angéliques. L'âme du bienheureux, sous la forme d'une colombe, parut, aux yeux de quelques assistants, s'envoler au ciel, escortée par un chœur d'anges et de saints. La vierge Hélène, qui se trouvait présente, et dont la vertu et les miracles étaient célèbres alors dans la cité d'Autissiodorum [1], fut témoin du prodige. Elle l'a attesté par serment. Le corps du saint évêque fut déposé au mont Altricus, à côté de la vierge Martha. Au retour de la procession funèbre, comme la multitude rentrait vers le soir dans la ville, arrivèrent quatre hommes portant sur leurs épaules une litière, dans laquelle était couché un paralytique. Ils venaient de la cité des Bituriges (Bourges). On leur apprit que l'homme de Dieu était mort. L'infirme avait entrepris ce long voyage dans l'espoir d'obtenir du thaumaturge sa guérison. Il supplia qu'on lui donnât du moins quelques

[1] Sainte Hélène est inscrite au *Martyrologe romain*, sous la date du 22 mai.

gouttes de l'eau qui avait servi à laver le corps du bienheureux évêque. A peine cette eau eut-elle touché ses membres, que le paralytique fut guéri. Cependant, on cherchait Germanus pour le faire asseoir sur le trône pontifical. Le clergé, les grands, le peuple de la ville, celui de la campagne, tous acclamaient son nom. Lui seul résistait. Il fallut un mois de prières et de supplications pour le fléchir. Enfin il se laissa traîner, comme une victime, à l'autel du Seigneur (7 juillet 418). Mais, si le sacrifice fut long et douloureux, il fut complet. A partir du jour de sa consécration, dit le biographe, la vie de Germain devint un martyre volontaire et perpétuel. Eustachia sa femme ne fut plus pour lui qu'une sœur. Pour toute nourriture, il prenait le soir un peu de pain d'orge avec de l'eau. Il ne dérogeait jamais à cette règle, sauf les jours de Pâque et de Noël où il consentait à boire quelques gouttes de vin. Sur un carré de planches grossières, il répandit une couche de cendre recouverte d'un sac et d'un cilice. Ce fut son lit. Il s'y étendait, revêtu de la tunique et de la cuculle monastiques, sans ôter ni ses souliers ni sa ceinture. Du reste, il employait la plus grande partie des nuits à l'étude ou à la prière. Ses mortifications ne faisaient souffrir que lui seul. Plus il était austère en son particulier, moins il cherchait à le paraître. Son hospitalité était infatigable. Sans rompre lui-même le jeûne, il faisait les honneurs de sa table avec une affabilité pleine de douceur et de modestie. Pour se faire une solitude au milieu du monde, il établit un monastère en l'honneur des saints Côme et Damien, sur la rive droite de l'Ycauna (Yonne), à quelque distance de sa ville épiscopale. C'était là qu'il venait, dans la plus étroite des cellules, se délasser de ses fatigues, ou plutôt redoubler ses pieuses macérations. Quelques années plus tard, ayant découvert à Touciacum (Touzy) les reliques de Priscus (saint Prix) et de ses compagnons, martyrisés durant la persécution d'Aurélien, il éleva en leur honneur une église et un monastère qui porta depuis le nom de Saints-en-Puisaye. Son immense patrimoine fut distribué aux églises [1] et aux pauvres. Tel était Germain, le nouvel évêque d'Auxerre.

[1] Saint Germain donna à sa cathédrale les terres d'Appoigny, où était

Élection de Lupus (saint Loup) à l'évêché de Troyes.

19. Huit ans plus tard, en 426, le vénérable Ursus (saint Urse), pontife d'Augusta Trecarum (Troyes), mourait après quelques mois seulement d'épiscopat, dans le petit village de *Cuhtas* (Queudes) [1] sur les frontières du territoire Meldois (Meaux), où il faisait sa première visite pastorale. Or, à cette époque, un moine de Lérins, Lupus, ce patricien de Leuci Tullorum (Toul) qui avait renoncé aux honneurs et aux richesses du siècle pour l'étude et le silence du cloître, venait de faire un voyage au pays des Burgondes, afin d'y vendre les domaines qui lui restaient encore et en distribuer le prix aux pauvres. Il était alors à Matisco (Mâcon), où la mort de son oncle paternel, Alistichius, le laissait maître d'une fortune considérable. Le nom de Lupus était déjà connu dans les contrées de l'est de la Gaule par l'illustration de sa naissance, les brillantes études de sa jeunesse, ses succès au barreau, son mariage avec Pimeniola sœur de saint Hilaire d'Arles, enfin par l'éclatante résolution avec laquelle, après sept ans d'une vie exemplaire dans le mariage, de concert avec sa pieuse épouse, il s'était consacré au Seigneur. L'attention publique se fixait de nouveau sur lui en ce moment où, rompant les derniers liens qui l'attachaient à la terre, il venait partager aux pauvres du pays les restes de son patrimoine. Le clergé et le peuple de Troyes, réunis pour choisir un évêque, l'acclamèrent unanimement. Une nombreuse députation se rendit à Matisco, près de l'humble moine. Lupus déclina l'honneur

l'église de Saint-Jean, dans laquelle son père Rusticus et sa mère Germanilla avaient été enterrés; du grand et du petit Varsy, de Poilly, de Marigny et de Périgny. Il donna celles de Monceaux, de Fontenay et de Mérilles au monastère de saint Come et Damien; celles de Garchi et de Molins à l'église nouvelle qu'il fit bâtir à Auxerre en l'honneur de saint Maurice, et qui prit ensuite le vocable de saint Germain, son fondateur.

[1] Bolland., *Act. S. Ursi episc. et confess.*, 25 julii. Les Bollandistes n'avaient pu trouver l'identification de ce village désigné dans un antique martyrologe de Provins en ces termes : VIII *calendas augusti, in pago Meldensi, in centena Cupedensi, loco qui dicitur Cuhtas, depositio S. Ursi Trecassinensis episcopi et confessoris.* Desguerrois (*Sainctelé chrestienne*, pag. 83) n'avait pas été plus heureux. Queudes est un petit hameau situé à 9 kilom. d'Anglure, sur la route de Sézanne à Montmirail. Il fait aujourd'hui partie du département de la Marne et de l'évêché de Châlons.

qu'on lui voulait faire. « Mes frères, dit-il, je n'ai aucune des qualités que la sainte Écriture exige dans un évêque. Le fardeau serait trop lourd pour ma faiblesse. » Les instances redoublèrent en proportion de ses refus. Mais sans rien entendre, l'homme de Dieu se disposa à reprendre la route de Lérins. « Bon gré mal gré, vous serez notre évêque [1] ! » dirent alors les députés ; et ils enlevèrent de force le futur vainqueur d'Attila. Ainsi amené comme un captif dans sa ville épiscopale, il fut sacré, au mois de septembre 426 [2], par les évêques de la province Sénonaise. Vraisemblablement Germain d'Auxerre assista à cette consécration pontificale, qui lui donnait pour collègue et pour frère dans l'épiscopat un saint avec lequel il devait bientôt contracter une étroite intimité. Lupus conserva, dans sa nouvelle dignité, les habitudes d'austérité religieuse qu'il avait contractées à Lérins. Il portait continuellement le cilice avec la tunique monacale. Sur deux nuits il en passait une en prières. Le court repos qu'il s'accordait dans la seconde consistait à s'étendre sur une planche nue, qui lui servait de lit. Ses jeûnes rappelaient ceux des Thébaïdes. Un pain d'orge qu'il mangeait au coucher du soleil était sa seule nourriture, encore le supprimait-il complétement tous les samedis. Dieu lui avait révélé l'avenir. On le trouvait fréquemment à genoux dans sa cellule, le visage inondé de larmes. Il pleurait, à la vue des calamités qui allaient fondre sur sa patrie. A cette haute perfection, saint Loup joignait une supériorité d'esprit, une éloquence, un génie auxquels tous ses contemporains rendirent hommage. Sidoine Apollinaire, qui entretint plus tard avec lui un commerce de lettres, exalte la science et l'érudition de celui qu'il nomme « le père des évêques, le prince de la science sacrée, le nouvel apôtre Jacques, présidant, comme d'une autre Jérusalem, aux destinées de l'église des Gaules. » — « Ce n'est pas seulement par la vertu, ajoutait-il, que Lupus surpasse tous les

[1] *Vis, nolis, noster eris episcopus.* (*S. Lupi acta recentiora.*) *Ad pontificium raptus est.* (*Acta antiqua,* apud Bolland., 29 jul.)

[2] Nous suivons ici la chronologie parfaitement raisonnée des Bollandistes (*De S. Lup., Comment. præv.*, § V, n° 61), et nous croyons devoir rectifier avec eux la date de 427, assignée par divers auteurs au sacre de saint Loup.

évêques de notre époque. Ses écrits peuvent être comparés à ceux des plus illustres pères : souvent même je les préférerais [1]. » Malheureusement il ne nous reste de saint Loup qu'une seule lettre, adressée précisément à Sidoine Apollinaire, vers l'an 471. Nous la reproduirons à sa date. Elle justifie l'éloge du célèbre évêque de Clermont, et ne saurait trop nous faire regretter la perte de tant d'autres ouvrages sortis de la même plume.

Le pélagianisme dans la Grande-Bretagne.

20. Germain d'Auxerre et Loup de Troyes faisaient donc briller dans les Gaules un reflet du génie dont saint Augustin portait le flambeau en Afrique. Comme l'évêque d'Hippone, ils eurent à combattre le pélagianisme. Cette erreur flétrie par tant de conciles, anathématisée par les papes, proscrite par les édits impériaux, bannie de tous les points du monde romain, venait de se réfugier comme en un dernier asile dans la patrie de son auteur, dans les îles de la Grande-Bretagne. On se rappelle que, depuis l'usurpation de Constantin II sorti d'Eboracum avec ses légions pour venir s'asseoir à Arles sur un trône éphémère, les îles Britanniques avaient été abandonnées à leur propre sort par les Romains impuissants à les défendre. Jamais d'ailleurs, depuis leur conquête par Jules César, elles n'avaient été entièrement soumises. La grande muraille d'Alexandre Sévère, entre la Tweed et le Clyde, séparait la Calédonie, Écosse actuelle, de la Bretagne proprement dite. Les deux belliqueuses tribus qui, sous le nom de Pictes et de Scots se disputaient les montagnes de la Calédonie n'avaient jamais subi le joug romain. Plus d'une fois, s'élançant par les brèches de la grande muraille, elles avaient fait trembler les meilleurs généraux de l'empire. Après le départ des Romains, les *Britones*, Bretons indigènes, se virent constamment en butte à leurs incursions. Ils firent appel à leurs anciens maîtres. De temps à autre ils en obtenaient quelques troupes auxiliaires qui traversaient le détroit, tombaient à l'improviste sur l'armée barbare, la taillaient en pièces, et retournaient dans les Gaules.

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* XI, lib. IX; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 628; *Epist.* I, lib. VI, col. 551.

Mais ces secours exceptionnels, trois ou quatre fois renouvelés, cessèrent bientôt complétement. « Les Romains, dit le vénérable Bède, signifièrent à leurs malheureux alliés que de telles expéditions, fort coûteuses et très-pénibles, épuisaient inutilement les ressources de l'empire. Ils leur conseillèrent donc de ne plus compter que sur eux-mêmes, de réparer de leur mieux la muraille de Sévère, et d'en défendre soigneusement l'accès [1]. » Le conseil était plus facile à donner qu'à suivre. « Les gémissements des Bretons, » c'est ainsi que Gildas appelle leurs suppliques désespérées, recommencèrent à diverses reprises, mais sans aucun succès. Une dernière fois ils s'adressèrent, en 448, au gouverneur des Gaules Aétius. « Les barbares, disaient-ils, nous repoussentvers la mer : la mer nous repousse vers les barbares. Nous n'avons plus que le choix de périr par le glaive ou dans les flots [2] ! » Mais l'empire romain, impuissant à se garder lui-même, n'était plus en état de protéger les autres. Telle était la situation politique de la Grande-Bretagne, au moment où Agricola, l'un des plus fougueux disciples de Pélage, vint y répandre les germes de son hérésie. « La foi avait été prêchée aux Bretons dès les temps apostoliques [3], dit Gildas. » Bède ajoute qu'à partir de l'an 156, date de la conversion du pieux roi Lucius dont nous avons parlé précédemment, la Bretagne avait conservé intact l'héritage de la foi chrétienne [4]. Mais l'Hibernie (Irlande actuelle) et la Calédonie étaient restées en dehors de ce mouvement religieux. Les premiers apôtres de l'Irlande paraissent avoir été les saints Albée, Declan, Ibar et Kiaran, vers l'an 402. En 428, le diacre romain Palladius qui devait être le premier évêque de l'Hibernie, ou, comme disent les Irlandais, « le premier-né de leurs saints, » fut envoyé par le pape Célestin I pour évangéliser les Pictes et les Scots. Sa mission commençait à porter des fruits de salut, lorsque l'arrivée du prédicant pélagien vint jeter le trouble dans les églises de Bretagne. Soit que les évêques et les clercs de cette île fussent de médiocres théologiens,

[1] Bed., *Hist. eccles. gentis Anglorum*, lib. I, cap. XII; *Patrol. lat.*, tom. XCV, col. 39. — [2] Gildas, *De excidio Britanniæ*, lib. I, cap. XVII; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 342. — [3] Gildas, *ibid.*, cap. VI et VII; col. 337. — [4] Bed., *Hist. eccles.*, lib I, cap. IV; col. 30. Cf. tom. VII de cette *Histoire*, pag. 401.

soit, comme le dit Gildas avec exagération peut-être, que leur conduite et leurs mœurs fussent indignes de leur ministère, toujours est-il que le peuple embrassa avec chaleur les nouveautés impies de Pélage. Palladius partit aussitôt pour Rome, afin d'y chercher des auxiliaires. En traversant les Gaules, il sollicita sur son chemin le zèle des pontifes de ce pays. Ses plaintes furent mieux accueillies par les évêques gallo-romains que celles des Bretons par Aétius. Un concile nombreux, dont nous n'avons plus les actes [1], se réunit pour examiner la question du pélagianisme. La plupart des historiens ont cru pouvoir placer à Arles le lieu de cette assemblée. Mais, suivant la remarque des Bollandistes, cette conjecture toute hypothétique semblerait devoir être abandonnée en présence du texte de la Vie de saint Loup, qui parle d'une profession de foi catholique rédigée par les pères contre l'erreur pélagienne, et désignée sous le titre de *Confessio Trecassina*. Ce serait donc à Troyes que le concile aurait été tenu [2]. Quoi qu'il en soit, Germain d'Auxerre et Loup de Troyes furent suppliés par tous leurs collègues de se rendre dans la Grande-Bretagne, pour y combattre les progrès du pélagianisme et faire briller la splendeur de la foi catholique dont ils étaient les deux plus éclatantes lumières. Le pape saint Célestin, confirmant ce choix, investit Germain du titre et des pouvoirs de légat apostolique (429) [3].

[1] *Ob quam causam synodus numerosa collecta est; omniumque judicio, duo præclara religionis lumina universorum precibus ambiuntur Germanus ac Lupus, apostolici sacerdotes, terram corporibus cœlum meritis possidentes. Et quanto laboriosior necessitas apparebat, tanto eam promptius heroes devotissimi susceperunt, celeritatem negotii fidei stimulis maturantes.* (Bolland., *Act. S. German.*, 31 jul.)

[2] Bolland., *S. Lupi com. in Acta antiqua*, 29 jul. Voici comment s'expriment les savants hagiographes : *Eam nos Confessionem ab auctore nostro designari putamus et appellari Trecassinam, quia synodus illa in urbe Tricassina collecta fuerit, quod eruditi hactenus ignorarunt. — Garnerius noster de hac synodo disserit, in appendice ad opera Marii Mercatoris, putatque habitam Arelati* 427, *sed locum ac tempus levibus argumentis probat. Nos eam Trecis collectam fuisse suspicamur, idque ex vita S. Lupi episcopi Trecensis.* (Boll., *Act. S. German.*, 31 jul.)

[3] *Agricola pelagianus, ecclesias Britanniæ dogmatis sui insinuatione corrupit. Sed ad actionem Palladii diaconi papa Cœlestinus Germanum Autissiodorensem episcopum vice sua mittit, et deturbatis hæreticis Britannos ad fidem catholicam dirigit.* (Prosp. Aquit., *Chronic.*, ad an. 429; *Patr. lat.*, t. LI, col. 594.)

La vierge Genovéfa (sainte Geneviève) à Nemetodorum (Nanterre).

21. Les deux évêques missionnaires se dirigèrent aussitôt vers les côtes de la Grande-Bretagne. Ils emmenaient avec eux un certain nombre de prêtres et de clercs, les plus distingués par leur science et leurs vertus. « Partout, disent les Actes, ils recueillaient les hommages des populations groupées sur leur passage. Traversant la ville des Parisii (Paris) sans s'y arrêter, ils arrivèrent sur le soir au village de Nemetodorum (Nanterre), où ils comptaient passer la nuit. Tous les habitants de la petite bourgade, prévenus de leur approche, s'étaient portés au-devant d'eux. Les deux saints se trouvèrent entourés d'une foule d'hommes, de femmes et d'enfants qui demandaient leur bénédiction, et voulaient avoir l'honneur de les escorter. Le bienheureux Germain, touché de leur empressement, monta sur un tertre et adressa quelques paroles à cette foule pieuse. En ce moment, ses regards dirigés par l'Esprit céleste se portèrent sur une jeune fille d'une dizaine d'années. Il l'appela à lui, et la baisant au front : Comment se nomme cette enfant? dit-il; quels sont ses parents? — C'est Genovefa, répondirent aussitôt mille voix. Et fendant la foule, Severus et Gerontia son père et sa mère s'approchèrent des deux évêques. Le bienheureux Germain leur dit : Béni soit le jour où une telle fille vous a été donnée! Sa naissance fut saluée par les anges. Le Seigneur la réserve à de grandes choses. — Puis s'adressant à l'enfant : Genovefa, ma fille, lui dit-il. — Père saint, répondit-elle, parlez. Votre servante écoute. — Dites-moi, ma fille, n'avez-vous pas la volonté de vous consacrer un jour au Seigneur et de devenir l'épouse de Jésus-Christ? — Père saint, dit Genovefa, soyez béni, vous qui lisez dans mon cœur. Telle est en effet la pensée que j'ai déjà eue souvent, et j'ai prié le Seigneur de l'accomplir. — Ayez confiance, ma fille, dit Germain; demeurez ferme dans votre pieuse résolution. Le Seigneur vous donnera force et courage. — La procession se dirigea ensuite vers l'église. On y chanta none et vêpres [1] : le bien-

[1] *Pervenientes ergo ad ecclesiam, nonam et duodecimam celebrantes.* (Bolland., *S. Genovef. Act.*, 3 jan.) Le mot *duodecima*, employé ici pour signifier les vêpres, prouve qu'on commençait déjà dans les Gaules à mettre de côté la division horaire des Romains, pour employer la division diurne et nocturne

heureux Germain avait placé l'enfant à ses côtés; il tint durant tout le temps la main droite étendue sur cette jeune tête. Les deux évêques prirent ensuite un peu de nourriture, et ayant chanté l'hymne d'actions de grâces, Germain remit l'enfant à son père Severus, en l'avertissant de se trouver avec elle le lendemain matin, dès l'aube, pour assister au départ. Le lendemain, parmi la foule qui avait envahi l'église, le bienheureux évêque distingua une seconde fois l'enfant bénie. Il s'approcha d'elle et lui dit : Salut, Genovefa, ma fille. Vous souvenez-vous de la promesse que vous m'avez faite hier? — Père saint, répondit-elle, c'est à Dieu et à vous que j'ai fait cette promesse. Je ne l'oublierai jamais. — Or, il se trouva à terre un *nummus* d'airain qui portait sur une de ses faces le signe de la croix. Germain s'inclina pour le prendre, et le remettant à la jeune vierge : Suspendez ce signe sacré à votre cou, lui dit-il, et portez-le en mémoire de moi. Qu'il vous tienne lieu de toutes les parures et de tous les ornements du siècle. — Puis, se recommandant à ses prières, il la bénit et reprit sa route [1]. » L'enfant que l'œil de Germain avait ainsi discernée, dans le petit village de Nemetodorum, appartenait à l'une des plus pauvres familles de ce hameau. Ainsi que les autres jeunes filles, ses compagnes, elle gardait les troupeaux de son père. C'était elle pourtant qui devait, sous le nom immortel de Geneviève, devenir la sauvegarde de Paris et la patronne de la France.

S. Germain et S. Loup dans la Grande-Bretagne.

22. Les deux saints évêques s'embarquèrent avec leur suite probablement à Gessoriacum (Boulogne), dont le port était à cette époque le plus fréquenté par les voyageurs qui passaient des Gaules dans la Grande-Bretagne. La première partie de la traversée s'accomplit heureusement. Mais, au milieu du détroit, une violente tempête assaillit le navire. « Sans doute, disent les Actes, le démon, que les apôtres du Seigneur allaient combattre, voulait arrêter dès le début une expédition qui devait arracher tant d'âmes à son empire. Les voiles furent brisées par le vent, les

en douze heures égales. La *duodecima* était la douzième et dernière heure du jour naturel, prise à l'époque des équinoxes.

[1] Bolland., *S. Genovef. Act.*, 1 jan.

vagues menaçaient d'engloutir la frêle embarcation, et les matelots, ne pouvant lutter contre l'orage, levaient les mains au ciel et abandonnaient le vaisseau à la dérive. Cependant Germain, épuisé par la fatigue des jours précédents, s'était endormi. Le bienheureux Lupus l'éveilla; tous les passagers lui crièrent, comme autrefois les apôtres au Seigneur : « Sauvez-nous, nous périssons [1] ! » Germain considéra d'un visage calme et tranquille les éléments déchaînés. Puis, invoquant le nom de Jésus-Christ, il prit l'huile sainte et en versa quelques gouttes à la surface des flots. « A genoux! dit-il, et prions. » L'équipage obéit à cette voix révérée. Quelques instants après, le vent changeait de direction, chassait les nuages, et le navire voguait en sûreté sur une mer paisible. Les deux apôtres étaient attendus sur les côtes de la Grande-Bretagne. A leur débarquement, ils furent accueillis par une foule immense qui les conduisit à Verolamium (Verulam), où Germain réunit un concile. Les chefs de la secte pélagienne y furent nommément invités; mais ils s'abstinrent longtemps de paraître. Germain et Lupus mirent à profit ce délai pour parcourir les cités, les bourgades et jusqu'aux plus pauvres hameaux. « Ils prêchaient, disent les Actes, dans les rues, dans les carrefours, dans les champs, en plein air, partout où ils rencontraient une âme à éclairer, un hérétique à convertir. » Les miracles qui éclataient sur leurs pas, et le prodige permanent de leur sainteté personnelle étaient des arguments plus persuasifs encore que leurs discours. La foi catholique eut bientôt triomphé des sophismes de l'erreur, et le retour du peuple breton à l'orthodoxie était déjà un fait accompli, lorsqu'enfin le pélagien Agricola et ses adeptes se résolurent à accepter la conférence qui leur était proposée. Nous n'avons plus le procès-verbal de la discussion théologique qui s'engagea en cette circonstance. L'histoire ecclésiastique de Bède nous apprend qu'elle s'ouvrit avec une solennité extraordinaire, au milieu d'un immense concours de clergé et de peuple [2]. Les bienheureux évêques Germain et Lupus laissèrent d'abord les pélagiens exposer aussi longuement qu'ils voulurent leur système du libre arbitre subs-

[1] Matth., VIII, 25. — [2] Bed., *Hist. eccles.*, lib. I. cap. XVII.

titué à la grâce. Puis reprenant une à une toutes leurs propositions, ils les réfutèrent par les témoignages de l'Écriture sainte ,que les lecteurs produisaient sur leur ordre d'après des exemplaires authentiques. L'erreur fut mise à découvert et la vérité catholique démontrée avec tant d'évidence que la foule, battant des mains, acclama la foi contenue dans la *Confession de Troyes* [1]. » — « En ce moment, ajoute le vénérable Bède, un tribun breton s'approcha des bienheureux évêques et leur présenta sa fille, jeune enfant de dix ans, aveugle de naissance, les suppliant de la guérir. Adressez-vous aux pélagiens, lui dirent-ils. Si leur doctrine, comme ils le croient, est véritable, le Seigneur la confirmera par un miracle. — Mais les pélagiens eux-mêmes joignirent leurs instances à celles du tribun et de tout le peuple, conjurant les deux saints d'avoir pitié de cette enfant. Rempli de l'Esprit de Dieu, le bienheureux Germain invoqua la Trinité, puis détachant le reliquaire qu'il portait au cou, il l'approcha des yeux de la jeune infirme, qui s'ouvrirent aussitôt à la lumière. A la vue de ce prodige, le saisissement de la foule fut immense. Des larmes de joie coulaient sur tous les visages, la profession de foi catholique s'échappait de toutes les lèvres. Germain et Lupus, suivis de la multitude, se rendirent au tombeau de saint Alban, pour rendre grâces à Dieu sur le sépulcre du martyr. Après y avoir récité la prière solennelle, Germain fit ouvrir cette tombe glorieuse. Il y déposa respectueusement les reliques qui venaient d'opérer le miracle, et remplit son reliquaire de la poussière encore teinte de sang qu'il trouva dans la tombe du martyr breton [2]. » Il voulait, par ce fra-

[1] *Omnes enim prorsus ad fidem Trecassinæ Confessionis populos adduxere.* (Bolland., S. *Lupi Act. antiq.*, 29 jul.)

[2] *Quibus depositis honorifice atque sociatis, de loco ipso ubi beati martyris effusus erat sanguis massam pulveris secum portaturus abstulit, in qua apparebat, cruore servato, rubuisse martyrum cædem.* (Bed., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XVIII.) Nous avons, dans ce texte, une nouvelle preuve de la pieuse sollicitude avec laquelle, durant les siècles de persécution, les fidèles sur tous les points du monde recueillaient le sang versé par les martyrs et jusqu'à la terre que ce sang avait rougie. Les chrétiens de la Grande-Bretagne, de même que ceux de Rome, plaçaient donc le sang dans le tombeau de leurs saints, comme un témoignage incontestable de martyre.

ternel échange, donner au peuple un témoignage sensible de l'unité de la foi pour laquelle les saints de Bretagne, comme ceux des Gaules, avaient répandu leur sang. Plus tard il construisit à Autissiodorum une église en l'honneur de saint Alban, et y déposa la terre sacrée recueillie au tombeau du martyr.

23. « Cependant, continue le vénérable Bède, les Saxons [1] et les Pictes, associant leurs forces, venaient de franchir la grande muraille. Les guerriers bretons prirent les armes et marchèrent à leur rencontre. Ils prièrent les deux saints évêques de les accompagner, sûrs que leur présence serait un gage de victoire. On vit donc le Christ, en la personne de ces deux hommes apostoliques, commander une armée et présider un camp. Or, on était aux jours de la sainte quadragésime (carême). Ceux des Bretons qui étaient encore païens se convertissaient en foule et demandaient le baptême. A l'approche du dimanche de la Résurrection, on dressa au milieu du camp une église de branchages verts, décorée des premières fleurs du printemps. Les guerriers catéchumènes y furent baptisés le samedi-saint, et l'on célébra la fête pascale avec une ferveur, une solennité et un recueillement admirables. Les barbares, informés de cette circonstance par leurs espions, crurent l'occasion favorable et se mirent en marche pour attaquer le camp. Dès que leur mouvement fut signalé, Germain, l'ancien duc d'Autissiodorum, prit le commandement en chef. A la tête d'une troupe de cavalerie légère, il poussa une reconnaissance sur les hauteurs voisines. Dans une gorge étroite, entourée de hautes montagnes, et qui formait comme la clef de ces passages, il posta le gros des troupes. Lui-même, au point le plus exposé, il attendit l'ennemi de pied ferme. Quand les Saxons et les Pictes débouchèrent dans la vallée, d'une voix retentissante il donna le signal du combat en ordonnant à tous ses soldats de le répéter après

Victoire pascale de *Maës Germon* (Champ de S.-Germain)

[1] Les *Saxones*, Saxons, peuplade germanique qui devait plus tard dominer toute l'île, apparaissent ici pour la première fois dans l'histoire de la Grande-Bretagne. Vraisemblablement ils avaient été appelés à titre d'auxiliaires par les Pictes et les Scots, pour prendre part à l'expédition projetée et en assurer le succès.

lui. C'était l'*alleluia*, qu'il avait choisi pour cri de guerre. Trois fois répétée par la multitude immense des soldats chrétiens, et répercutée par tous les échos des montagnes, cette clameur jeta l'épouvante au sein des barbares. Ils crurent un instant que les rochers s'écroulaient et que les échos se renvoyaient le bruit de la chute. Profitant de cette panique, Germain lança sur eux ses guerriers; l'ennemi s'enfuit en jetant ses armes. Un torrent, que les Saxons et les Pictes venaient de franchir sur un pont de bois, barrait main tenant le passage aux fuyards. Dans leur terreur, ils se dépouillaient de la peau de mouton qui leur servait de tunique, et se précipitaient à la nage. Un grand nombre y périt. En quelques heures, de cette nuée de barbares il ne restait plus que des lances, des boucliers, des dépouilles de tout genre éparses sur le sol et couvrant tous les sentiers des montagnes. Les Bretons, vainqueurs sans combat et sans effusion de sang, recueillirent ces richesses abandonnées, et les dressèrent au milieu de leur camp comme le trophée d'une pâque triomphale [1]. » Le lieu du combat s'appelle encore aujourd'hui : *Maës Germon* (Champ de Germain). Il est situé dans le comté de Flint, près de la bourgade anglaise de Mould, nommée en breton *Guid-Cruc* (*Dux Crux*). « Quand la paix civile et religieuse eut été ainsi rendue aux Bretons, reprend le vénérable Bède, les deux évêques retournèrent dans leur patrie, emportant les bénédictions et les regrets de la Grande-Bretagne. Le navire qui les portait, grâces à leur mérite et à l'intercession du glorieux martyr Alban, eut une heureuse traversée [2]. » Germain revint à Autissiodorum. Lupus, de retour dans la cité des Tricasses, y établit un monastère qui porta son nom jusqu'à la révolution française, et qui donna dès l'origine de nombreux évêques aux églises des Gaules et de la Germanie. Alpinus (saint Alpin), l'un des premiers disciples de saint Loup, fut élevé sur le siége épiscopal de la cité Cathalaunique (Châlons-sur-Marne), pendant qu'un autre, Severus (saint Sever), allait s'asseoir sur la chaire métropolitaine des Treviri (Trèves) [3] (429).

[1] Bed., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XX. — [2] Bed., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XX. — [3] Bolland., *S. Lup. Act. antiq.*, 29 jul.

§ IV. Semi-Pélagianisme.

Prétendues contradictions de saint Augustin sur le dogme de la grâce.

24. L'attention publique était éveillée dans les Gaules sur les controverses de la grâce. Les ouvrages de saint Augustin contre le pélagianisme devinrent l'objet d'une étude presque universelle. Ce fut surtout dans les abbayes de Lérins et de Marseille qu'on se préoccupa de la question qui agitait alors le monde chrétien tout entier, depuis les rivages de la Grande-Bretagne jusqu'aux confins de l'Afrique et de l'Asie. Aux obscurités intrinsèques d'une matière si délicate, où les plus fermes génies ont souvent erré, se joignaient les contradictions apparentes qui se rencontrent dans les divers écrits de saint Augustin, composés au courant de la plume ou d'une dictée rapide, suivant les besoins de son incessante polémique. Alors, comme de nos jours, on y trouvait des propositions qui semblent inconciliables. Ici l'évêque d'Hippone disait : « La nature ne peut rien pour le salut; » ailleurs : « La nature a une puissance considérable pour le bien. » Ainsi qu'il arrive trop souvent, même dans les discussions les plus sérieuses, les lecteurs s'arrêtaient à cette contradiction de mots, sans chercher la vraie pensée du grand docteur. Il eût été facile d'éviter l'équivoque en distinguant la nature telle que l'entendait Pélage, de la nature au sens que lui donnait saint Augustin. Pélage considérait la nature dans l'abstraction, c'est-à-dire séparée absolument de Dieu son principe. Pour lui, le bien et le mal étaient également pris dans le sens abstrait, c'est-à-dire isolés de la loi divine qui leur sert de criterium, et envisagés comme produits directs de la volonté humaine, du libre arbitre, lequel, disait-il, a pour domaine l'ordre moral tout entier. Cette erreur au fond est celle du rationalisme moderne et des partisans de la morale indépendante. Lorsque saint Augustin dit de la nature qu' « elle n'est rien, » qu' « elle est une potentialité (*potentialitas*), un être indéterminé et vague; qu'elle n'a de pouvoir que pour tomber, d'inclination que pour le mal [1], » il se place au point de vue de Pélage et parle de la nature abstraite, telle que la rêvait cet hérésiarque.

[1] *Potestas deficiendi... cadendi... possibilitas... inclinatio ad malum.* (S. Aug., *Opera*, passim.)

De là, les expressions du concile d'Orange : « De soi, l'homme n'a que mensonge et péché; » ce qui signifie que pour pécher la nature humaine se suffit, mais que pour faire le bien elle a besoin du secours de Dieu. Le concile, en effet, ajoute immédiatement : « Ce que l'homme peut avoir ici-bas de justice et de vérité, il le lui faut emprunter à la source divine que la Providence nous a ménagée dans le désert de cette vie [1]. » C'est la reproduction presque littérale du mot de saint Augustin : « Le libre arbitre n'a de force que pour pécher, à moins que la voie de la vérité ne lui soit manifestée [2]. » Cela est rigoureusement vrai du libre arbitre, ou force de la nature, au sens abstrait de Pélage ; tandis que, dans la pratique et en considérant la nature telle qu'elle est sortie des mains de Dieu et conservant avec son auteur des rapports que le péché a modifiés sans les détruire, saint Augustin disait : « Le libre arbitre suffit pour le mal; mais il sert peu pour le bien s'il n'est aidé par le souverain bien [3]. » C'est de cette manière qu'il faut expliquer les textes en apparence trop absolus et trop durs que l'évêque d'Hippone laisse échapper dans sa polémique contre Pélage. La clef de cette interprétation peut se réduire à quelques règles précises, dont nous allons donner la formule. Par opposition à la nature abstraite et factice des pélagiens, saint Augustin définissait la nature comme un don de Dieu, en ces termes : *Id quod Deus instituit*, *quod Deus voluit ut esset;* et ailleurs : *Natura est quod ex voluntate et institutione Creatoris, secundum ideam ejus quam de ipsâ habet, natum est ad esse, habere et posse.* Le grand docteur, rompant les barrières étroites de la conception pélagienne, voyait dans la nature elle-même une première grâce de Dieu, grâce naturelle, départie avec la vie à toute créature humaine, et formant le *substratum* de la grâce surnaturelle, ou grâce proprement dite. De cette nature ainsi

[1] Concil. Arausican., can. XXII : *Nemo habet de suo nisi mendacium et peccatum; si quid autem habet homo veritatis atque justitiæ, ab illo fonte quem debemus sitire in hoc eremo, etc.*

[2] *Neque liberum arbitrium quidquam nisi ad peccandum valet, si lateat veritatis via.* (S. August., *De spirit. et litter.*, cap. III.)

[3] S. August., *De correptione et gratia,* cap. II.

entendue dans le sens vraiment catholique, Augustin avait le droit de dire qu'elle a des forces pour le bien. De cette grâce primordiale et naturelle, il pouvait dire : « C'est elle qui constitue en nous le libre arbitre, loin de l'anéantir : *Per gratiam liberum arbitrium non evacuatur sed stabilitur* [1]. » Enfin, en parlant des vertus naturelles que les païens eux-mêmes peuvent pratiquer, il avait parfaitement raison de dire : *Unde est in hominibus charitas Dei et proximi, nisi ex ipso Deo? Nam si non est ex Deo sed ex hominibus, vicerunt pelagiani; si autem ex Deo, vicimus pelagianos* [2]. En considérant la nature et le libre arbitre lui-même comme un don excellent et une grâce primordiale, saint Augustin pouvait donc relever leurs forces et exalter leur influence. Au contraire, en les prenant au sens pélagien, abstraction faite de tout rapport avec Dieu, saint Augustin proclamait l'impuissance pour le bien, le néant absolu du libre arbitre et de la nature. C'est là le nœud des prétendues contradictions du grand docteur. Avec l'Église catholique, qui a adopté ses ouvrages comme l'expression la plus juste de la vérité sur ces questions ardues, saint Augustin reconnaissait que la nature n'est ni une impuissance ni une indifférence absolue, mais qu'elle peut quelque chose sans le secours de la grâce. Il reconnaissait qu'elle n'est pas totalement viciée, mais qu'elle demeure en possession d'une certaine force de se déterminer pour le bien, force native et inhérente à notre être. Cependant cette nature imparfaite et limitée, dans notre condition déchue, a toujours besoin de lutter contre le penchant qui l'entraîne au mal; en d'autres termes, elle a toujours besoin de la grâce. Son infériorité provient, d'une part, de la déchéance originelle qui a fait prédominer les sens sur l'esprit, d'autre part, de l'impossibilité où nous sommes de nous élever par les simples forces de la nature à notre fin qui est essentiellement surnaturelle, et qui demande par conséquent un secours d'origine également supérieure à la nature. En un mot, la nature est bonne, mais imparfaite et déchue; elle doit de toute

[1] S. August., *De spiritu et littera*, cap. XXX. — [2] S. August., *De gratia et lib. arbit.*, cap. XVIII.

nécessité recevoir le secours de la grâce, et entrer avec celle-ci dans une alliance féconde en fruits de salut. Telle est, croyons-nous, la véritable doctrine de saint Augustin, également éloignée du manichéisme qui anathématisait la nature et du pélagianisme qui l'exaltait [1].

Insinuation malveillante de Cassien dans les *Instituta cœnobiorum.*

25. Entre ces deux extrêmes, le génie de l'évêque d'Hippone avait su se maintenir sur le terrain de la vérité; mais tous ses lecteurs n'étaient point assez perspicaces pour y demeurer avec lui. Les moines de Massilia et ceux de Lérins ne furent pas du nombre des clairvoyants. Parmi eux, le célèbre Cassien se fit remarquer par son opposition systématique aux doctrines de saint Augustin. Ses *Instituta cœnobiorum* [2] avaient obtenu un succès aussi complet que mérité au sein des monastères des Gaules. Pour avoir une idée de l'influence, très-légitime d'ailleurs, que cet ouvrage avait conquise dès son apparition, il n'est pas inutile de rappeler que plus tard le grand fondateur du monachisme en Occident, saint Benoît, le recommandait à ses disciples comme le manuel indispensable de tous les religieux. Photius a très-bien exprimé le sentiment général

[1] Nous devons cette étude des prétendues contradictions de saint Augustin à la bienveillance de M. l'abbé Bourquard, si connu par son *Essai sur la méthode dans les sciences théologiques,* 1 vol. in-8°. Paris, Lecoffre, 1860. Voici le jugement porté sur l'évêque d'Hippone, dans ce savant ouvrage. « Saint Augustin est, à proprement parler, le fondateur d'une théologie méthodique en Occident. Avant lui, nul n'avait combattu la philosophie païenne, les erreurs des épicuriens, des stoïciens, des fatalistes avec une méthode aussi rigoureuse et avec une aussi grande force de dialectique. Il déploya tout l'essor de son génie contre le manichéisme, le pélagianisme et les donatistes. Il combattit l'émanatisme oriental, le faux mysticisme des néoplatoniciens, et fonda la métaphysique chrétienne ainsi que la psychologie expérimentale. Leibnitz, dans la préface de sa Théodicée, reconnaît que saint Augustin est un étonnant génie. Le savant théologien Staudenmayer, qui avait fait une si profonde étude des pères, affirme que saint Augustin est le plus grand de tous, soit que l'on considère la profondeur de l'intelligence, la chaleur du sentiment, la puissance de la volonté. C'est lui qui fut véritablement le père de la méthode dans les sciences théologiques; il en a le premier aperçu les divers procédés et il a établi la science sur des bases inébranlables. » (Bourquard, *Essai sur la méthode,* pag. 29.)

[2] Cassian., *De Cœnobiorum institutis,* lib. XII; *Patr. lat.*, tom. XLIX, col. 60-476.

quand il dit : « Les *Institutions* de Cassien sont vraiment un chef-d'œuvre; elles portent l'empreinte d'une inspiration divine. Il est remarquable que toutes les communautés qui les ont prises pour règle de conduite se sont distinguées par l'éclat de leurs vertus; au contraire, toutes celles qui les ont négligées ont fait un triste naufrage [1]. » Saint Thomas d'Aquin et saint Dominique affectionnaient particulièrement ce livre de Cassien, et y trouvaient, disaient-ils, « la substance de toute la doctrine spirituelle et de la perfection intérieure des pères [2]. » La doctrine de la grâce, agitée avec tant de vivacité en Occident, ne pouvait rester étrangère à un ouvrage spécialement destiné à faire connaître les voies de la grâce dans la direction des âmes saintes. Cassien eut donc plus d'une fois l'occasion de toucher à cette controverse, mais il le fit d'abord avec une extrême réserve. Les *Institutions* seraient complétement irréprochables sans quelques passages fort peu remarqués à l'origine, lesquels prirent une signification considérable quand l'auteur se fut laissé entraîner au delà des limites d'une rigoureuse orthodoxie. Au XII[e] livre des *Institutions cénobitiques,* sous la rubrique générale de : « L'Esprit d'orgueil, » Cassien disait : « Pour connaître exactement la nature et les effets de la grâce, il vaut mieux s'en rapporter aux paroles simples, à la foi naïve, à l'expérience individuelle des anciens pères, qu'au sentiment des nouveaux docteurs, dont la science ambitieuse et toute mondaine s'appuie uniquement sur la subtilité des syllogismes et sur le clinquant de la faconde cicéronienne [3]. » Au nombre des « nouveaux docteurs » dont parle ici Cassien, il était assez évident qu'il fallait mettre en première ligne l'évêque d'Hippone, dont les traités spéciaux sur la grâce occupaient alors tous les esprits. Mais ce n'était là qu'une réticence assez obscure, perdue dans un vague et une pénombre qu'on n'aurait pu signaler sans s'exposer au reproche de témérité ou de malveillance préventive. Nul n'y

[1] Photii, *Myriobiblon*, cod. CXCVII; *Patr. græc.*, tom. CIII, col 661. — [2] S. Thom. Aquin., *Vita apud Surium*, 7 mart. Cf. Bolland., *Act. sanct.*, eod. die; et *Patr. lat.*, tom. XLIX, col. 50. — [3] Cassian., *De Cœnobior. instit.*, lib. XII, cap. XIII-XIX, pass.; *Patr. lat.*, tom. XLIX, col. 442-456.

songea. Léonce, frère et successeur de saint Castor sur le siége d'Apt, pria Cassien de continuer une œuvre si goûtée, et d'écrire les entretiens qu'il avait eus avec les solitaires des Thébaïdes.

Collationes (Conférences) de Cassien. Erreur semi-pélagienne.

26. Le but de ce nouvel ouvrage était plus élevé encore et plus ardu que celui du premier. Il s'agissait non pas seulement de tracer les règles de la vie cénobitique, les exercices spirituels, la division du temps, le squelette en un mot de la vie religieuse, mais de pénétrer plus profondément dans l'âme des anachorètes et de recueillir de leur bouche les secrets de leur contemplation et de leur oraison perpétuelle. Cassien avait visité les plus illustres solitaires de Scété. Il avait passé un certain nombre d'années sous la direction de chacun d'eux. Leur enseignement, médité au désert, s'était gravé dans son souvenir. Il pouvait donc, mieux que personne, révéler à l'Occident les merveilles de perfection intérieure dont il avait été le confident et le témoin oculaire. Toutefois à un intervalle de plus de vingt années, il n'est pas vraisemblable que sa mémoire lui ait fourni les paroles textuelles qu'il avait entendues de la bouche des saints ermites. Il devait nécessairement les présenter sous la forme individuelle et propre dont il les avait revêtues, en se les assimilant. Le titre qu'il donna à ce recueil fut celui de : *Collationes* (Conférences). Il le divisa en vingt-quatre livres qui embrassent tout le cercle de la perfection religieuse enseignée par les docteurs du désert : l'abbé Moïse, Paphnuce, Isaac, Sérapion, Théodore, l'abbé Jean, Chérémon, Macaire et Piammon. Les *Collationes* eurent dans les Gaules un succès qui égala pour le moins, s'il ne dépassa celui des *Instituta Cœnobiorum*. On les lisait aux religieux durant le repas du soir, qui prit ainsi le nom conservé encore aujourd'hui dans notre langue de « collation. » Elles parurent successivement en trois parties, dont chacune fut publiée à part. La première, renfermant dix conférences, fut dédiée à saint Léonce. Il ne s'y trouve aucune erreur dogmatique. Mais il n'en fut pas ainsi de la seconde, dédiée, vers 426, aux deux évêques Honorat d'Arles et Eucher de Lyon. Cassien y abordait, sous le titre à dessein vague et élastique de : « Protection de Dieu, » la grande controverse de la grâce. Il mettait sur les lèvres de Chérémon, dans

la treizième « conférence, » une doctrine complétement hétérodoxe. « Les premières lueurs de la foi, disait-il, les premiers mouvements de l'âme vers le bien, peuvent être le produit spontané du libre arbitre et des forces de la nature. C'est en vertu de ces aspirations primordiales, et comme pour récompenser leur mérite *de congruo*, que Dieu nous accorde le secours de sa grâce, afin d'achever par un principe surnaturel le bien commencé naturellement en nous [1]. » Cette thèse insoutenable paraissait imaginée comme un moyen terme entre la négation radicale de Pélage et l'affirmation catholique de saint Augustin. Pélage disait que la grâce est inutile soit pour le commencement des bonnes œuvres, soit pour leur perfection. L'évêque d'Hippone soutenait qu'elle est indispensable pour l'un et pour l'autre. Cassien coupait la difficulté en deux; il admettait la nécessité de la grâce pour le couronnement de l'édifice spirituel et la rejetait à la base. Le nom de semi-pélagianisme, donné à son système, en explique parfaitement la nature et le caractère.

27. Sur les entrefaites, on avait apporté dans les Gaules deux nouveaux traités de saint Augustin, intitulés : *De gratia et libero arbitrio*, et *De correptione et gratia* [2]. Ces opuscules, résumé court, substantiel et précis de toute la doctrine de l'évêque d'Hippone, furent composés à l'occasion d'une controverse élevée au sein du monastère d'Adrumetum [3], dans la province de Byzacène. Quelques religieux de cette communauté, ne saisissant pas mieux que Cassien les nuances délicates du dogme de la grâce, avaient été entraînés à deux erreurs capitales. « Si la grâce, disaient-ils, opère en nous le « vouloir et le faire » (*velle et perficere*), le libre arbitre n'est qu'un vain mot. Il n'y a pour l'homme ni mé-

Les moines d'Adrumétum. Traités de S. Augustin.

[1] Cassian., *Collat.* XIII, cap. XI et seq.; *Patr. lat.*, tom. XLIX, col. 942. — [2] S. August., *De gratia et lib. arbit.*; *Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 881-912; *De correptione et gratia, ibid.*, col. 915-946.

[3] Aujourd'hui *Hamamet*, sur la côte de Tunis. Une ville du nom d'Adrumetum est mentionnée dans les Actes des Apôtres, comme le lieu d'origine, ou de provenance, du navire sur lequel le gouverneur Festus fit embarquer saint Paul. (*Act.*, XXVII, 2.) *Ascendentes navem Adrumettinam.* Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 117, not. 1.

rite ni démérite. Son sort est uniquement entre les mains de Dieu, qui le récompense ou le punit arbitrairement, selon les desseins d'une volonté préfixe dont nous n'avons pas le secret. » Ce raisonnement conduisait directement au prédestinatianisme. Saint Augustin le réfuta dans le livre *De gratia et libero arbitrio*. Sa réponse parut satisfaisante aux moines d'Adrumetum ; mais ils trouvèrent une nouvelle objection. « Puisque, disaient-ils, la grâce opère en nous la volonté et l'action, il est évident qu'on ne saurait nous rendre responsables du défaut de grâce qui nous fait tomber en tel ou tel péché. La grâce est un don gratuit, Dieu l'accorde ou la refuse à son gré. Par conséquent nos supérieurs doivent se borner à nous instruire de nos devoirs, et à prier le Seigneur de nous faire la grâce de les accomplir. Mais ils n'ont pas le droit de nous reprendre, ni de corriger nos manquements. Ce n'est pas notre faute si nous ne recevons pas de Dieu la grâce nécessaire pour ne point tomber. » Cette argumentation, dépouillée de sa couleur locale et de sa teinte monastique, aboutissait dans le fond à l'indifférentisme absolu. Saint Augustin y opposa le traité spécial « de la Correction et de la Grâce. » Les moines d'Adrumetum s'en contentèrent, et se soumirent comme auparavant aux réprimandes et aux corrections de leur supérieur.

Lettre de S. Prosper d'Aquitaine à saint Augustin.

28. Les esprits se montrèrent moins dociles dans les Gaules. Les lecteurs des *Collationes* ne trouvèrent pas suffisantes les démonstrations de l'évêque d'Hippone. Le semi-pélagianisme recruta en quelques mois des adeptes par milliers. L'auteur des « Conférences » et tous ceux qui pensaient comme lui, affirmaient que l'homme peut avoir un commencement de foi par ses seules forces, et que la grâce est accordée seulement à ceux qui ont commencé de s'en rendre dignes, ou que Dieu prévoit devoir la mériter un jour par leurs bonnes actions. Cette conception erronée était en opposition directe avec la gratuité de la grâce et de la prédestination antécédente, telle que l'enseignait saint Augustin. Les semi-pélagiens se montraient surtout effrayés de la difficulté de concilier la prédestination avec le libre arbitre, problème en effet très-complexe, dont la solution ne sera peut-être jamais donnée sur cette

terre. Au lieu d'avouer purement et simplement qu'il y a là un côté mystérieux, plongeant dans les profondeurs mêmes de la divinité, ils eussent voulu qu'on ne prononçât jamais le mot de prédestination, et ils accusaient l'évêque d'Hippone de pousser témérairement les esprits au fatalisme. Deux laïques, Hilaire, homonyme de l'évêque d'Arles, et Prosper d'Aquitaine, également admirateurs du génie d'Augustin et nourris de sa doctrine, s'émurent de cette agitation des esprits. Ils se concertèrent pour écrire simultanément à l'évêque d'Hippone, en lui signalant cette nouvelle phase de la controverse. Nous avons encore leurs lettres. « Je n'eus jamais le bonheur de vous connaître personnellement, disait Prosper. Cependant vous pourriez vous souvenir que j'ai déjà correspondu avec vous, et que vous avez daigné me transmettre une épître, par l'intermédiaire du diacre Leontius, mon frère. Aujourd'hui ce n'est plus seulement pour adresser un respectueux hommage à votre béatitude que je vous écris ces lignes. Il s'agit des intérêts de la foi catholique, dont vous êtes le gardien fidèle et le vigilant défenseur. Un grand nombre de serviteurs du Christ, dans la cité de Massilia (Marseille), prétendent s'élever contre la doctrine enseignée par votre sainteté dans la réfutation de Pélage. Ils prétendent que votre système de la vocation des élus, selon les décrets de la prédestination divine, est en opposition avec le sentiment des pères et la croyance de l'Église. Quelques-uns d'entre eux, préférant attribuer cette mauvaise impression à un défaut d'intelligence de leur part plutôt qu'à une erreur d'un génie tel que le vôtre, se disposaient à solliciter de votre béatitude des explications plus nettes et plus catégoriques. Dans l'intervalle, comme par une disposition providentielle de la miséricorde de Dieu, nous sont arrivés les traités sur « la Grâce » et sur « la Correction, » où vous exposez merveilleusement la vérité. Pour ma part, je ne doutai point, après les avoir lus, qu'ils ne missent fin à toutes les récriminations des opposants. Vous y répondez en effet, d'une manière péremptoire et décisive, à chacune des questions qu'on avait le projet de soumettre à votre sainteté, en sorte qu'on pourrait les croire spécialement composés dans ce but. Leur lecture a comblé de joie tous ceux qui déjà professaient votre

doctrine sainte et apostolique. Ils y ont trouvé une confirmation solide et éclatante de la vérité. Mais nos adversaires, loin de se rendre à l'évidence, n'ont fait que déclarer plus ouvertement leur hostilité. Cette attitude est déplorable, de la part de personnages illustres par la sainteté de leur vie, et que le poison de l'erreur pélagienne menace d'envahir. Elle n'est pas moins funeste pour les simples fidèles, accoutumés depuis longtemps à les vénérer et à accepter leurs paroles comme autant d'oracles [1]. » Prosper exposait ensuite dans le plus grand détail la théorie des semi-pélagiens, et il finissait en ces termes : « J'ose espérer que vous prêterez à mes humbles efforts le secours de votre puissant génie pour répondre à ces difficultés nouvelles. Si vous ne le faites pour moi, vous le ferez du moins pour convertir au dogme de la grâce tant de saints évêques et de vénérables prêtres. Je n'en veux citer qu'un seul à votre béatitude. C'est le vénérable Hilaire d'Arles, lequel professe en tout le reste une admiration sans bornes pour votre personne et vos écrits. Toutefois, sur ce point, il partage l'opinion commune. Il a même annoncé l'intention de vous consulter à ce sujet. Le fera-t-il? Je l'ignore. Mais puisque en ce siècle Dieu a confié les intérêts de la foi à la vigueur de votre science et de votre charité, venez en aide aux humbles et corrigez la présomption des superbes. Ne vous lassez pas de redire des vérités qu'il est toujours nécessaire d'entendre. La plaie n'est encore qu'à la surface, faites-en comprendre le danger, avant qu'elle ait pénétré dans les chairs vives et nécessité peut-être une douloureuse opération [2]. »

Lettre du moine Hilaire à saint Augustin.

29. Ce que Prosper nous apprend ici des sentiments de saint Hilaire, successeur de saint Honorat sur le siége métropolitain d'Arles, suffit à réfuter l'opinion de certains auteurs qui ont confondu cet évêque avec le personnage du même nom qui adressait simultanément à saint Augustin une requête non moins explicite contre le semi-pélagianisme. L'homonymie a pu seule accré-

[1] S. Prosp. Aquit., *Epist. ad August.*, n[os] 1 et 2; *Patrol. lat.*, tom. XLIV, col. 949. — [2] Id., *ibid.*, n° 9.

diter cette identification, qui ne soutient pas un instant l'examen. L'auteur de la lettre à saint Augustin se donne à lui-même le titre de laïque ; il nomme l'évêque d'Hippone son père, et celui-ci, dans sa réponse, l'appelle son fils ; enfin, il rappelle les jours heureux qu'il a passés en Afrique dans le monastère et sous la direction de saint Augustin. Ce sont là autant de traits qui ne peuvent convenir au métropolitain d'Arles, saint Hilaire, lequel, ancien religieux du monastère de Lérins et disciple d'Honorat, n'avait jamais été à Hippone, n'avait jamais vu saint Augustin dont il était le collègue dans l'épiscopat, mais d'un rang hiérarchique trop élevé pour que l'évêque d'Hippone lui donnât le nom de fils. Voici du reste les expressions mêmes de la lettre. « Au seigneur très-bienheureux, toujours regretté et vénérable père en Jésus-Christ, Augustin, Hilaire. Une doctrine erronée vient de se produire à Marseille et sur d'autres point des Gaules, en opposition avec les enseignements de votre sainteté. Les novateurs prétendent qu'il est inutile et dangereux de parler de la prédestination divine. A leur sens, ce dogme ne pourrait que troubler les âmes et les jeter dans le désespoir. Ils admettent d'ailleurs le péché originel et la nécessité de la grâce, mais ils soutiennent que la volonté humaine précède parfois la grâce et peut déterminer un commencement d'aspiration vers le bien. D'après eux, votre sainteté aurait elle-même partagé ce sentiment. Le libre arbitre, disent-ils, peut être plus ou moins inerte dans notre âme, mais c'est toujours en récompense ou de nos aspirations passées, ou de nos mérites futurs que Dieu, dans sa prescience, nous accorde le secours de la grâce. S'il en était autrement, si les prédestinés seuls doivent arriver au salut, à quoi bon exhorter les tièdes, instruire les ignorants, et reprendre les pécheurs ? Ces objections et mille autres du même genre nous sont sans cesse présentées. Ceux de qui elles émanent sont des personnages tellement élevés dans la hiérarchie sacrée, que les laïques tels que moi leur doivent une respectueuse déférence. J'ai, pour ma part, cherché à concilier cette attitude avec l'obligation de défendre la vérité dans la mesure de mes faibles ressources. C'est maintenant à votre prudence d'aviser aux moyens

de porter la conviction chez des hommes éminents, qui professent d'ailleurs en tout le reste autant d'admiration que d'estime pour votre sainteté. Vous travaillez en ce moment à une révision générale de vos œuvres. Je vous supplie de me faire tenir le plus promptement possible les exemplaires ainsi révisés. En parlant de la porte, je ne voudrais pas que votre sainteté pût croire que j'ai des doutes sur la valeur de ce qu'elle a déjà publié. Je suis déjà bien assez éprouvé par la privation de votre douce présence et des charmes ineffables que je goûtais sous votre direction et dans vos entretiens, sans qu'un soupçon pareil vienne encore ajouter aux chagrins de la séparation. Mais il me tarde d'avoir sous la main toutes les armes nécessaires, afin de les opposer à des adversaires opiniâtres qui ne se font pas faute de résister à l'évidence même, et qui sont toujours prêts à blâmer ce qu'ils ne comprennent pas. C'est au point que je m'étonne souvent d'avoir la patience de les entendre. Le départ du messager qui vous remettra cette lettre a été fort précipité. Dans la crainte d'omettre quelques renseignements essentiels, je me suis concerté avec un homme aussi érudit que pieux, et l'ai prié de vous écrire de son côté. Je joins son épître à la mienne. Il est digne d'être connu de vous [1]. Le diacre Leontius, l'un de vos plus sincères admirateurs, se recommande, ainsi que tous mes parents, au souvenir de votre sainteté. Mon frère, celui que j'étais venu voir ici et pour lequel je me suis arraché au bonheur que je goûtais près de vous, vient de concert avec sa femme d'embrasser la continence parfaite. Daignez leur accorder le secours de vos prières, afin que Dieu confirme en eux le bien qu'il a commencé [2]. »

La Cité de Dieu.

30. Quand l'évêque d'Hippone reçut ces deux lettres (428), il était plus que septuagénaire, et venait de mettre la dernière main à son immortel ouvrage de la *Cité de Dieu*. Cette composition, dont l'idée remontait à l'époque de la prise de Rome par Alaric, avait demandé dix-huit ans de labeurs. Elle est restée comme le

[1] Hilaire parle ici de saint Prosper d'Aquitaine. — [2] Hilar., *Epist. ad August.; Patr. lat.*, col. 954-959.

monument le plus complet de l'érudition et du génie d'Augustin. Le plan providentiel de Dieu dans le gouvernement du monde s'y déroule avec une majesté que Charlemagne admirait, et que Bossuet s'est efforcé de reproduire dans le *Discours sur l'histoire universelle*. Cette œuvre immense, divisée en vingt-deux livres, avait un côté polémique qui touchait exclusivement aux besoins, aux préjugés, aux erreurs contemporaines. Toute œuvre sérieuse en est là ; car on n'écrit point d'ordinaire pour le plaisir d'écrire. L'*Histoire ecclésiastique* de Baronius n'est que la réfutation perpétuelle des centuriateurs de Magdebourg; la « Cité de Dieu » est un plaidoyer, ou, si l'on aime mieux, une triomphante apologie du dogme chrétien contre les récriminations idolâtriques qui rejetaient sur l'impuissance du Christ la responsabilité des malheurs de l'empire. Cette accusation, nous l'avons dit, était universelle dans la bouche des païens. Mais elle présentait quelques variantes dans la forme, suivant le degré d'intelligence ou de culture de ceux qui la répétaient. Les uns, et c'était le plus grand nombre, la foule toujours absolue dans ses appréciations parce qu'elle est moins éclairée, soutenaient que la période exclusivement païenne de l'histoire de Rome, depuis la fondation de la ville éternelle jusqu'au règne d'Auguste, avait été une ère de bonheur, de gloire, de prospérité sans mélange. Suivant eux, tous les désastres étaient venus par le Christ. Augustin, dans les cinq premiers livres de la « Cité de Dieu, » réapprend à cette génération ignorante l'histoire nationale. Il énumère les crimes, les massacres, les perturbations sociales, les révolutions, les émeutes dont cette période historique fut remplie; il dresse le bilan d'ignominie sanglante du règne païen. Ses citations, empruntées aux sources les plus authentiques, sont écrasantes pour les adversaires, et si nombreuses qu'on a pu appliquer à l'illustre auteur le mot de Terentianus à Varron : « Comment, après avoir tant lu, vous est-il resté le temps d'écrire? » Les esprits plus sérieux admettaient volontiers que les calamités temporelles sont de toutes les époques, qu'il y en a eu et qu'il y en aura toujours plus ou moins; mais ils prétendaient que le culte des dieux avait pour les

individus des charmes, des séductions, des jouissances qui faisaient de la vie présente un délicieux pèlerinage, en attendant la douce immortalité des Champs-Élysées. Cette thèse épicurienne résumait toute la philosophie pratique du paganisme. Elle aboutissait au dogme anti-chrétien que toutes les sociétés en décadence prennent pour devise, et qui peut s'exprimer en un seul mot : Jouir. Ici encore les champions du paganisme variaient leurs objections selon les tendances diverses de leur caractère ou de leurs impressions individuelles. Les uns, plus particulièrement frappés des vertus de la Rome républicaine, en faisaient honneur à la morale idolâtrique. D'autres, nourris des enseignements théogoniques de Varron, soutenaient la prééminence du culte païen sur celui de l'Évangile. D'autres enfin, admirateurs passionnés de la philosophie gréco-latine, en préconisaient les systèmes et revendiquaient la supériorité de Platon sur Jésus-Christ. Pour répondre à tant d'adversaires, Augustin dévoile en cinq nouveaux livres toute l'économie du culte païen ; il éclaire de son flambeau scrutateur les vertus si vantées des héros et des sages, il pénètre tous les mystères de la théogonie fabuleuse, il discute les systèmes de la philosophie platonicienne, et tout en rendant justice à leur excellence relative, il fait ressortir leurs contradictions et leur impuissance pour la régénération des âmes. Après cette grande revue, où les dieux du vieil univers et les rois de la pensée humaine, interrogés tour à tour, confessent solennellement leurs erreurs, leurs turpitudes et leur aveuglement, le génie d'Augustin roule sur le sépulcre du paganisme une pierre qui ne sera plus jamais soulevée. « Les dieux, conclut-il, n'étaient que des hommes morts, et leurs oracles étaient ceux des démons [1]. » Dans les douze livres suivants, l'évêque d'Hippone trace, d'une main triomphante, le tableau des deux cités rivales qui poursuivent leur marche parallèle à travers les âges, dans l'humanité déchue. « Deux amours, dit-il, ont bâti

[1] S. August., *De civitate Dei*, lib. VIII, cap. XXVI; lib. IX, cap. XX; lib. X, cap. XXI: *Patr. lat.*, tom. XLI. Nous ne saurions trop recommander, pour l'étude de la *Cité de Dieu*, la belle traduction de M. L. Moreau, couronnée par l'Académie française.

deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, la cité de la terre; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la cité de Dieu. L'une se glorifie en soi, et l'autre dans le Seigneur. L'une demande sa gloire aux hommes; l'autre met sa gloire la plus chère en Dieu, témoin de sa conscience. L'une, dans l'orgueil de sa gloire, marche la tête haute; l'autre dit à son Dieu : « Vous êtes ma gloire et c'est vous qui exaltez ma tête [1]. » Celle-là, dans ses chefs, dans ses victoires sur les nations, se laisse dominer par la passion de dominer. Celle-ci nous montre les citoyens unis dans la charité, serviteurs mutuels les uns des autres, gouvernants tutélaires, sujets obéissants. Celle-là, dans ses princes, aime sa propre force. Celle-ci dit à son Dieu : « Seigneur, mon unique force, je n'aimerai que vous [2]. » Les sages de la première cité, vivant selon l'homme, recherchent non le bien, mais les biens : richesses de ce monde, jouissances sensuelles, raffinements de volupté; ceux qui ont pu connaître Dieu, « l'ont connu sans le glorifier comme tel, sans lui rendre grâces; ils se sont évanouis dans le néant de leurs pensées; leur cœur s'est obscurci dans sa folie, pendant qu'ils se proclamaient sages. La gloire du Dieu incorruptible, ils l'ont prostituée à l'image de l'homme corruptible, à des figures d'oiseaux, de quadrupèdes, de serpents [3]. » C'est en effet aux pieds de tels simulacres qu'ils ont entraîné ou suivi les peuples. « Ils ont préféré rendre à la créature le culte et l'hommage dus au Créateur béni dans tous les siècles [4]. » Au sein de la cité divine, l'unique sagesse de l'homme est la piété, qui fonde le culte légitime du vrai Dieu. La récompense est promise dans la société des saints, où les hommes sont réunis aux anges, « afin que Dieu soit tout en tous [5]. » — L'histoire de la Cité de Dieu, ou de l'Église, car c'est tout un, commence pour saint Augustin, aussi bien que pour nous, à la création des anges et à la naissance du monde [6]. « Dans le premier homme, dit-il, nous découvrons non pas encore à la lumière de l'évidence, mais du moins selon l'ordre de la prescience divine, la source

[1] *Psalm.* III, 4. — [2] *Psalm.* XVII, 2. — [3] *Rom.*, I, 21-23. — [4] *Rom.*, I, 25. — [5] I *Cor.*, XV, 28; S. August., *De civit. Dei*, lib. XIV, cap. XXVIII. — [6] *De civit. Dei*, lib. XI et XII.

commune des deux cités qui se partageront le genre humain. Car, de cet homme, devaient descendre les futurs compagnons des mauvais anges dans leurs supplices, et ceux des bons anges dans leur béatitude. Le mystère de cette division échappe à nos regards mortels, mais cette division elle-même est l'œuvre de la justice, puisque la grâce de Dieu ne saurait être injuste, ni sa justice cruelle [1]. » Saint Augustin poursuit l'étude de la Cité de Dieu dans l'Ancien Testament jusqu'à l'avénement du Messie. Il y rattache, à leur ordre chronologique, les commencements et les progrès de la Cité de la terre, depuis la monarchie des Assyriens jusqu'à l'ère chrétienne [2]. C'est tout le plan de Bossuet dans le *Discours sur l'histoire universelle*. Les quatre derniers livres exposent les fins respectives des deux cités. L'une et l'autre se proposent pour idéal et pour couronnement, la paix. « Telle est, dit Augustin, l'aspiration universelle. C'est en vue de la paix qu'on se fait la guerre. Les révoltes, les insurrections, qui troublent la paix établie, se font en réalité non point parce que les rebelles haïssent la paix, mais parce qu'ils prétendent la changer à leur gré. Leur volonté n'est point que la paix ne soit pas, mais qu'elle soit à leur volonté. Les brigands eux-mêmes, pour livrer à la paix de la société des attaques plus terribles et plus sûres, veulent conserver la paix avec leurs compagnons. Quand, farouche et couvert de tout le sang qu'il a pu répandre, un chef de bandits chasse son butin devant soi, si une voix séditieuse s'élève dans la troupe, il frappe et tue le récalcitrant, pour avoir la paix. Offrez-lui la domination sur une cité, un peuple, un empire, il ne s'enfermera plus, brigand obscur, dans une caverne de voleurs; roi superbe, il siégera sur un trône. Chacun veut donc avoir la paix avec les autres, mais à la condition de ranger les autres aux lois de sa propre paix [3]. » — Cette vue, aussi originale que profonde, explique parfaitement l'état de guerre permanente de la Cité de la terre, toujours en quête d'un idéal de bonheur irréalisable. La fin de la Cité de Dieu est aussi la paix; c'est-à-

[1] Lib. XII, cap. XXVII. — [2] *De civit. Dei*, lib. X-XVIII. — [3] S. August., *De civit. Dei*, lib. XIX, cap. XII.

dire la béatitude éternelle qui succédera aux agitations du temps, lorsque le jugement suprême aura clos par d'éternels supplices les crimes de la Cité de la terre. Quand viendra cette époque finale? « Elle ne saurait, dit saint Augustin, être déterminée par aucun nombre certain de générations. « Ce n'est pas à vous, dit le Seigneur, de connaître les temps que mon Père a réservés à sa puissance [1]. » Nous savons seulement qu'après le sixième âge, qui est le nôtre, Dieu se reposera comme en un nouveau septième jour, et que les élus partageront les joies d'un *sabbatum* qui n'aura point de soir, à un dimanche éternel consacré par la résurrection du Christ, et figurant l'éternel repos non-seulement de l'esprit mais du corps. Là nous serons en paix et nous verrons; nous verrons et nous aimerons; nous aimerons et nous louerons. Voilà ce qui, à la fin, sera sans fin. Et quelle autre fin pour nous que d'arriver au royaume qui n'a point de fin [2]? » Tel est, autant qu'on peut le résumer en un cadre si restreint, le monument encyclopédique où le génie de l'évêque d'Hippone, embrassant le passé, le présent et l'avenir du monde, s'est élevé à une hauteur de vues qui n'a jamais été dépassée. Dans ce cercle providentiel, sous le regard de Dieu, se déroulent, s'enchaînent et se développent tous les événements humains, sans que ni le libre arbitre de l'homme ni la puissance divine souffrent la moindre atteinte.

31. Habitué à la contemplation de cette harmonie divine qui forme tout le nœud du mystère de la prédestination, saint Augustin était d'avance préparé à répondre aux difficultés semi-pélagiennes dont les lettres de Prosper d'Aquitaine et du moine Hilaire lui transmettaient l'écho. Il le fit immédiatement par les deux livres *De prædestinatione sanctorum* [3] et *De dono perseverantiæ* [4]. « Je prends volontiers pour devise, dit-il, le mot de l'Apôtre aux Philippiens : *Eadem scribere mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.* « Je ne me lasserai pas de vous écrire les mêmes choses, puisque cette répétition vous est nécessaire [5]. » Il me semblait pourtant

Traités de S. Augustin

[1] *Act.*, I, 7. — [2] *De civit. Dei,* lib. XXII, cap. XXIX *et ultim.* — [3] S. August., *De prædestinat. sanctorum; Patr. lat.*, tom. XLIV, col. 960-992. — [4] Id., *De dono persever ; Patr. lat.*, tom. XLV, col. 993-1036. — [5] *Philipp.*, III, 1.

voir démontré péremptoirement, par les textes de la sainte Écriture, que la grâce de Dieu est essentiellement gratuite. Supposer qu'elle puisse être accordée en récompense ou en prévision de nos mérites, serait l'anéantir. Mais puisqu'il se trouve près de vous, fils bien-aimés, de saints personnages qui ne sont point encore convaincus, je vous aime tant, et eux par vous, que j'essaierai une nouvelle réponse. Il est bien vrai qu'avant mon épiscopat, dans certains opuscules que je publiai alors, et notamment dans l'*Exposition de l'Epître aux Romains*, j'ai professé une erreur analogue. Il me semblait que la grâce de Dieu ne peut précéder la foi, sinon en ce sens que la prédication de la vérité est toujours antécédente à l'assentiment que nous lui pouvons donner ensuite. Je croyais donc que notre assentiment à la vérité, une fois qu'elle nous est connue, est indépendant de la grâce, qu'il a sa racine en nous, qu'il procède de nous et de nous seuls. Depuis, en révisant mes ouvrages, dans les *Retractationes* que j'en ai faites, j'ai signalé cette proposition comme une erreur de ma jeunesse. J'en fus désabusé autrefois par un texte du très-bienheureux Cyprien. Ce grand homme disait avec autant de piété que de modestie : « Il ne nous faut glorifier de rien, puisque rien n'est de nous [1]. » C'était le commentaire de la parole fameuse de l'Apôtre : « Qu'avez-vous que vous ne l'ayiez reçu? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme si vous ne l'aviez pas reçu [2]? » Et encore : « De nous-mêmes, nous ne saurions avoir une pensée; c'est Dieu qui nous en rend capables [3]. » Qu'ils veuillent bien méditer ce dernier témoignage, ceux qui prétendent que le commencement de la foi vient de nous, et que la grâce de Dieu n'en est que le supplément. Il est manifeste que la pensée précède la foi. Nul ne croit, s'il n'a d'abord pensé à croire. Quelque rapide et instantanée qu'on suppose la volonté de croire, l'essor de la pensée a pris les devants, puisque l'acte de croire n'est que l'assentiment du cœur à la pensée qu'on a eue de croire. La pensée, en effet, n'est pas la foi. Combien qui

[1] S. Cyprian., *Ad Quirinum. Testimonia adversus Judæos*, lib. III, cap. IV; *Patr. lat.*, tom. IV, col. 734. — [2] I *Cor.*, IV, 7. — [3] II *Cor.*, III, 5.

ne pensent et ne réfléchissent que pour ne pas croire! Or, puisque saint Paul place la pensée elle-même dans le domaine de la grâce de Dieu, il est évident que la grâce de Dieu est antécédente à la foi [1]. » Après cette démonstration, d'une rigueur tellement logique qu'elle doit porter la conviction chez tous ceux qui reconnaissent l'inspiration divine de l'Écriture, saint Augustin aborde le redoutable problème de la prédestination proprement dite. Il parle d'une vocation qui se fait selon le décret de la volonté divine, vocation qui n'est pas commune à tous les appelés, mais particulière aux élus. « Si l'on me demande, dit-il, pourquoi Dieu sauve l'un plutôt que l'autre, bien qu'il veuille également que tous soient sauvés, je ne puis répondre autre chose sinon que « ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles [2]. » Le grand docteur caractérise la différence entre la prédestination et la grâce, en disant que la première est la préparation de la grâce dans les conseils de Dieu, et la seconde le don actuel que Dieu nous en fait. Le plus éclatant exemple de prédestination gratuite est l'élévation prodigieuse à laquelle l'incarnation du Verbe éternel a porté la nature humaine. Qu'avait fait l'humanité pour mériter un tel honneur? Le don de la persévérance est le complément de la prédestination. Il ne rend point inutiles les exhortations, les corrections, les remontrances; puisque « nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine, » et que, selon le mot de l'Apôtre, « tous doivent travailler à leur salut avec crainte et tremblement [3]. » — « Je ne prétends pas, ajoute Augustin, faire violence aux âmes; je n'exige point qu'on adopte mon sentiment, sinon quand on a acquis la certitude que je ne me suis pas trompé. En ce moment, je travaille à la révision de tous mes ouvrages. C'est la meilleure preuve que je ne me fais pas une loi de me suivre toujours moi-même. Il me semble qu'avec l'aide de Dieu je suis allé en profitant; mais je n'ai pas commencé par la perfection, et je serais plus présomptueux que vrai, si, maintenant même et à l'âge où je suis, je me croyais capable d'écrire quoi que ce

[1] S. August., *De prædestinat.*, cap. I-III pass. — [2] *Rom.*, II, 33. — [3] *Philipp.*, II, 12.

soit sans erreur. Mais il importe de voir de quelle manière et en quoi l'on se trompe; si l'on est disposé à se rétracter humblement, ou si l'on défend avec opiniâtreté son erreur. Celui-là est homme de bonne espérance qui progresse jusqu'au dernier jour de sa vie, de façon à acquérir ce qui lui manque et à n'avoir besoin que d'être complété, non repris [1]. » En terminant, l'évêque d'Hippone s'attache à faire comprendre qu'en somme cette prédestination dont on s'épouvante si fort, et dont on voudrait pouvoir se dissimuler la réalité terrible, n'a rien cependant de plus formidable que la prescience divine acceptée par tout le monde, ou du moins impossible à nier. La doctrine de la prédestination n'enseigne pas le désespoir, mais la confiance en Dieu. L'homme, si misérable dans son orgueil, est-il un plus sûr appui pour sa propre faiblesse que le Père qui est aux cieux [2]?

Prolongation de la controverse semi-pélagienne.

32. Les deux nouveaux écrits de l'illustre docteur de la grâce ne terminèrent point les querelles du semi-pélagianisme. Cette controverse devait se prolonger, avec des intermittences, durant tout le ve siècle. On la perdit de vue dans la période des invasions barbares, on la négligea durant presque tout le moyen âge. Mais au XVIe siècle elle devait se réveiller plus ardente que jamais, sous des noms et des formes diverses, en donnant le jour au luthéranisme et au jansénisme. « Quand on se jette dans l'abîme, on y périt, dit Bossuet. Combien ont trouvé leur perte dans la trop grande méditation des secrets de la prédestination et de la grâce! Il en faut savoir autant qu'il est nécessaire pour bien prier et s'humilier véritablement, c'est-à-dire qu'il faut savoir que tout le bien vient de Dieu, et tout le mal de nous seuls. Que sert-il de rechercher curieusement les moyens de concilier notre liberté avec les décrets de Dieu? N'est-ce pas assez de savoir que Dieu qui l'a faite la sait mouvoir et conduire à ses fins cachées, sans la détruire? C'est à sa science et non à la nôtre que nous devons nous abandonner. Cette vie est le temps de croire, comme la vie future est le temps

[1] S. August., *De don. persever.*, cap. XXI; *Patr. lat.*, tom. XLV, col. 1028. — [2] M. Poujoulat, *Hist. de saint Augustin*, tom. II, pag. 464, 465.

voir. C'est tout savoir, dit un père, que de ne rien savoir davantage : *Nihil ultra scire, omnia scire est* [1]. » Faute de comprendre et surtout de s'appliquer à eux-mêmes ce principe qui doit dominer toute intelligence créée, les semi-pélagiens ne se tinrent pas pour battus. La doctrine d'Augustin n'était en réalité que celle de saint Paul. Ils prétendirent que nul n'avait ainsi jusque-là interprété le grand Apôtre; qu'on exagérait la rigueur de ses textes; que d'ailleurs chacun était libre d'embrasser l'opinion qui lui semblait préférable, tant que l'Église n'aurait point prononcé [2]. Comme il arrive toujours, en de pareilles rencontres, les esprits s'échauffèrent. On répandit sourdement des bruits injurieux contre l'illustre docteur de la grâce. Prosper d'Aquitaine en fut informé par un de ses amis, nommé Rufin, homonyme gaulois, mais complétement distinct du fameux adversaire de saint Jérôme (428). On accusait saint Augustin et ses disciples de détruire le libre arbitre, de réhabiliter le *fatum* païen, de ramener la distinction des deux principes soutenue autrefois par Manès [3]. L'évêque d'Hippone n'eut pas le temps de répondre à cette nouvelle levée de boucliers. L'eût-il fait, même en ayant le loisir? Il importe peu de le savoir. Ce qui est surtout remarquable, c'est que les derniers écrits théologiques du grand docteur aient été adressés à l'église des Gaules, où il voulait maintenir l'intégrité de la foi. Comme s'il eût, par une prévision surnaturelle, aperçu dans l'avenir que la régénération chrétienne de sa chère Afrique devait être un jour l'œuvre de la Gaule devenue notre France!

§ V. Les deux dernières années de saint Augustin.

33. L'Afrique, avec sa civilisation plus ancienne que celle de Rome, avec ses cités illustres, ses chrétientés florissantes, ses nombreux évêques, son opulence proverbiale, et la richesse d'un Aetius et Bonifacius.

[1] Bossuet, *Traité de la concupiscence,* chap. VIII; édit. Vivès, *Œuvres complètes*, tom. VII, pag. 430. — [2] S. Prosper. Aquit., *Epist. ad August.*, passim; *Patr. lat.*, tom. LI, col. 67-74. — [3] S. Prosper. Aquit., *Epist. ad Rufinum*; *Ibid.*, col. 77-90. Cf. Goux, *Lérins au* v[e] *siècle,* pag. 84, 85.

sol qui nourrissait depuis tant de siècles la capitale des Césars, l'Afrique, le joyau de l'empire d'Occident, allait disparaître. Tant de combats livrés par Augustin pour y rétablir l'unité religieuse; tant de luttes triomphantes contre le polythéisme, la philosophie, les manichéens, les donatistes, devaient, sous les yeux mêmes d'Augustin mourant, se perdre dans l'invasion des Vandales ariens. Comme pour la rendre plus douloureuse au cœur de l'évêque d'Hippone, cette catastrophe qui renversa toutes les espérances de son patriotisme et tous les efforts de sa foi fut l'œuvre d'un homme qu'il avait jadis empêché de se faire moine, dans la pensée qu'il rendrait plus de services à l'église et à l'état en restant à la tête des affaires. Le comte Bonifacius était cet homme. Nous avons dit qu'à son retour d'Italie il avait épousé, à la cour de Gondéric, une jeune arienne nommée Pélagie [1]. Cette seconde alliance, de la part d'un catholique jusque-là très-ardent, qui avait plus d'une fois manifesté le désir de renoncer au monde pour embrasser la vie monastique, avait surpris non-seulement les chrétiens mais les idolâtres eux-mêmes. Ceux-ci prétendaient que Pélagie était issue d'une race royale des barbares, et qu'en l'épousant Bonifacius avait calculé les chances qu'un tel mariage pouvait lui offrir pour se frayer l'accès au trône. Ceux-là cherchaient à disculper le comte en assurant qu'il avait posé à sa jeune épouse la double condition de se faire elle-même catholique, et d'élever leurs futurs enfants dans l'orthodoxie. Or, non-seulement Pélagie resta arienne, mais, devenue mère, elle fit baptiser sa fille par un évêque arien, qui l'avait accompagnée à Carthage et qui entama sur-le-champ des manœuvres de propagande hérétique. Il en vint à rebaptiser une communauté de vierges, que l'influence de Pélagie avait mise sous sa direction. Bonifacius laissait faire. Il s'était opéré dans son esprit une révolution complète, attribuée par les historiens à une passion violente dont il subissait alors le joug, en dehors des lois du mariage, et que les charmes de sa jeune épouse n'avaient pu vaincre. Vraie ou non, cette situation du gou-

[1] Cf. nº 7 de ce chapitre.

verneur d'Afrique fut exploitée à la cour de Ravenne comme une trahison. La régente Placidie, au milieu des aventures de sa vie orageuse, avait contracté l'habitude d'une défiance extraordinaire. C'est un défaut assez commun chez les caractères les plus forts et les mieux trempés. En réalité, pour avoir épousé une arienne à laquelle il ne gardait même pas la foi conjugale, Bonifacius n'était pas ce qu'on appelle en politique un traître. Il avait la ferme volonté de servir la dynastie Théodosienne, dont la restauration en Occident était son œuvre personnelle. Rien n'était plus loin de sa pensée que de détrôner Valentinien III, sur la tête duquel il avait placé la couronne. Mais il se trouvait à la cour de Ravenne des personnes intéressées à le calomnier. La fameuse nourrice Padusa, dont Placidie subissait l'influence, et le maître du palais Félix étaient tous deux les confidents dévoués du gouverneur des Gaules Aétius. Celui-ci ne souffrait qu'avec une jalousie extrême le crédit d'ailleurs mérité que Placidie accordait au restaurateur de sa famille. Il nourrissait contre Bonifacius une haine d'autant plus implacable que lui-même avait à se faire pardonner d'avoir porté les armes contre Valentinien III, au moment où le gouverneur d'Afrique acclamait cet enfant impérial, orphelin et proscrit. Félix et Padusa mirent leurs communes intrigues au service de ses vengeances. Ils faisaient circuler partout le bruit que Bonifacius aspirait à se créer une souveraineté en Afrique, que tel était le but secret de son mariage avec une fille de sang royal, arienne déclarée, hostile à l'empire par sa naissance et à l'Église par sa religion. A force d'entendre répéter autour d'elle ces calomnies persévérantes, Placidie se troubla. Elle eut l'idée de consulter Aétius, et le manda pour ce sujet à Ravenne. Ce n'était pas le moyen d'entendre une voix impartiale. Toutefois, le gouverneur des Gaules affecta de prendre ouvertement la défense de son ancien compagnon d'armes, ainsi qu'il l'appelait. Il en fit un éloge pompeux; vanta sa loyauté, ses services antérieurs, et termina en disant : « Avant de condamner un tel homme, il faut des preuves. Donnez-lui l'ordre de venir sur-le-champ s'expliquer avec vous. S'il obéit,

c'est qu'il ne songe pas à se révolter. S'il refuse, vous saurez trop bien à quoi vous en tenir, et dans ce cas il vous conviendra d'agir sans hésitation. » Ce conseil, tout sincère qu'il parût, n'était qu'une indigne fourberie. En sortant du palais de la régente, Aétius dépêcha en Afrique un de ses affidés, chargé de remettre à Bonifacius, en main propre, un billet ainsi conçu : « Votre mort est jurée. Placidie a changé de dispositions à votre égard. Elle va vous expédier l'ordre de vous rendre en Italie. Si vous quittez l'Afrique, vous êtes perdu. Gardez sur cette communication le plus profond silence. » On le voit, Aétius s'était formé à l'intrigue dans le camp des rois barbares, et il donnait alors un brillant échantillon de son savoir-faire. Le gouverneur d'Afrique reçut ce message, quelques jours avant l'arrivée du courrier de Placidie, qui lui mandait de se rendre à la cour. Il n'eut garde d'obéir. En présence de l'envoyé impérial, il éclata en récriminations contre la régente. Il se plaignit de la façon dont elle payait ses services, et jura qu'il forcerait au repentir les ingrats qui le traitaient ainsi. Il tint malheureusement parole en arborant le drapeau de la rébellion. Trois généraux envoyés contre lui, Mavortius, Galbio et Sinæcès, furent défaits et tués. Placidie recourut à la bravoure du comte Sigisvult, goth et arien ; elle lui confia le commandement de l'expédition d'Afrique. On vit alors un généralissime impérial qui se faisait gloire de professer ouvertement l'arianisme, disposer de toutes les forces de l'empire contre un gouverneur accusé seulement de favoriser cette hérésie. Sigisvult s'empara sans coup férir de Carthage et d'Hippone. Il installa dans ces deux cités le culte arien, sous la direction d'un évêque de la secte, Maximinus, lequel osa soutenir, à Hippone même, une conférence publique contre saint Augustin, et se vanta ensuite d'avoir réduit au silence l'illustre docteur (janvier 428) [1].

[1] Ce fut pour répondre à cette calomnie que saint Augustin publia le texte même de sa conférence avec Maximinus, sous le titre de : *Collatio Augustini Hipponensis episcopi cum Maximino arianorum episcopo.* (*Patr. lat.*, tom. XLII, col. 709.) Il fit bientôt suivre cet ouvrage des deux livres *Contra Maximinum hæreticum.* (*Ibid.*, col. 743.) L'aumônier de Sigisvult ne trouva sans doute pas de bonnes raisons à produire, car il ne répondit rien.

34. Cependant Bonifacius tenait la campagne, avec des succès divers. Profitant de la guerre civile, les barbares de l'Atlas et toutes les tribus nomades du désert traversaient les frontières dégarnies de troupes, se ruant sur les colonies romaines, mettant tout à feu et à sang. Ce ne fut bientôt, dans ces riches campagnes, que maisons détruites, municipes pillés, églises profanées. Les habitants enlevés par bandes étaient traînés comme des troupeaux dans la montagne. Émus de tant de désastres, saint Augustin s'adressa au comte Bonifacius, et le supplia de rendre la paix à sa malheureuse patrie. Il lui fit tenir par un diacre la lettre à la fois la plus éloquente et la plus tendre. « Vous savez, disait-il, en quel état d'infirmité je me trouvais, lorsque vous daignâtes venir me visiter à Hippone. Accablé par la maladie, j'avais à peine la force de parler. Depuis lors, combien de fois j'ai voulu vous écrire ! La crainte d'exposer le porteur à la mort, la crainte aussi que ma lettre interceptée ne tombât en des mains pour qui elle n'est point faite, m'ont retenu jusqu'ici. Maintenant une occasion sûre se présente. Lisez donc les conseils que je ne pus vous donner de vive voix, lors de votre passage à Hippone ; ou plutôt, ô mon fils, écoutez le Seigneur notre Dieu qui vous parle par la bouche de son indigne ministre ! Recueillez vos souvenirs ; rappelez-vous ce que vous étiez à l'époque où votre première épouse de religieuse mémoire vivait encore, et comment, après qu'elle vous fut enlevée, prenant en horreur les vanités du siècle, vous n'aspiriez plus qu'au service de Dieu. J'en fus témoin, j'ai toujours présent à la mémoire l'entretien que nous eûmes à Tubuna. Nous étions, Alypius et moi, seuls à vos côtés ; vous nous ouvriez votre âme et nous parliez de vos projets. Non, quelles que soient les préoccupations qui vous assiégent aujourd'hui, je ne puis croire que vous ayiez perdu de vue ce souvenir. Vous vouliez renoncer à toutes vos charges, donner votre démission, aller chercher le repos et la paix du ciel parmi les cénobites. Nous combattîmes votre dessein. Nous disions que, dans le poste éminent où vous étiez placé, vous pouviez servir plus utilement l'Église ; qu'il suffisait pour la sanctification de votre âme d'entretenir en vous le détachement spirituel, la mortification et la continence. Il

Lettre de S. Augustin à Bonifacius.

nous fut donné de vous convaincre, et nous nous en réjouissions sincèrement. Quelque temps après, il vous fallut partir pour l'Italie. Vous entreprîtes ce voyage par ordre des « sublimes puissances [1], » *sublimioribus potestatibus*, auxquelles, selon la parole de l'Apôtre, vous devez la soumission. Mais, au delà des mers, vous avez contracté un second mariage. Hélas! cette alliance nouvelle, personne ne vous la commandait, sinon la passion qui vous a vaincu. En l'apprenant, ma douleur fut grande, je l'avoue. Une lueur de consolation me restait encore : on m'avait dit que vous aviez fait promettre à votre fiancée d'embrasser le catholicisme. Mais voilà que l'hérésie arienne a prévalu sous votre toit : la fille qui vient de vous naître a été baptisée par les ariens. On me dit, et cette nouvelle m'arrache des torrents de larmes, on me dit que des vierges consacrées au Seigneur ont été contraintes de subir la rebaptisation des sectaires. Enfin on ajoute des détails non moins affligeants, on parle de je ne sais quels désordres. Plaise à Dieu que ce soient là des calomnies! Mais les désastres, les malheurs, les crimes qui se produisent en Afrique, ne sont que trop éclatants et trop avérés. Que vous en dirai-je? Vous êtes chrétien, vous avez du cœur, vous craignez Dieu. Descendez au fond de votre conscience, et vous verrez quelle responsabilité terrible pèse sur vous. « Ne tardez pas à vous convertir au Seigneur, et ne différez pas d'un jour sur l'autre [2]. » Vous me direz que votre cause est juste. Je l'ignore et ne saurais en juger, puisque je ne peux entendre les deux parties. Juste ou non, je n'ai besoin de rechercher ni de discuter quoi que ce soit. Pouvez-vous nier, en face de Dieu, que vous n'auriez pas poussé les choses à cette extrémité, si vous n'aviez eu la passion des biens du siècle, vous qui devriez les tenir pour néant, vous que nous avons connu fidèle serviteur de Dieu? De votre situation nouvelle, je ne veux dire qu'un seul mot. Vos nombreux défenseurs, ceux qui se sont groupés autour de vous pour soutenir votre puissance ou protéger votre vie, qui vous demeurent fidèles, et dont, je le suppose, vous n'avez aucune trahison à craindre,

[1] *Rom.*, XIII, 1. — [2] *Eccli.*, V, 8.

vous aiment-ils pour vous-même et pour Dieu? N'est-ce pas plutôt la fortune, les honneurs, les dignités qu'ils convoitent sous votre drapeau? Vous donc qui deviez réprimer vos propres passions, vous voilà contraint d'assouvir celles des autres. Dès lors, que de crimes! Et d'ailleurs parvient-on jamais à rassasier des appétits insatiables? Quel moyen de contenter tant d'ambitions armées, de convoitises avides, qu'il faut au contraire aiguiser toujours pour les rendre plus redoutables? Déjà, autour de vous, tout est anéanti, ruiné. Bientôt il ne restera rien pour le pillage de vos soldats. Les barbares achèvent la dévastation de l'Afrique; nulle résistance ne les arrête. Occupé d'autres soins, vous n'y songez même pas. Qui l'eût pensé jamais? Autrefois Bonifacius, simple tribun, avec une poignée de soldats tenait en respect les barbares; son nom seul les frappait d'épouvante. Aujourd'hui Bonifacius, comte du palais, gouverneur d'Afrique, dispose d'une armée formidable, d'une puissance presque sans bornes; et les barbares sont maîtres de nos campagnes, ils pillent, ils égorgent, ils changent en désert les plus florissantes cités! On disait jadis qu'une fois comte, non-seulement vous dompteriez les barbares, mais que vous les rendriez tributaires de la république romaine. Que sont devenues ces espérances? Vous allez me répondre qu'il faut imputer ces malheurs à ceux qui vous ont outragé, qui n'ont payé vos services et votre dévouement que par l'ingratitude. Sur ce terrain, je ne puis me constituer juge. Mais il n'est pas question de ce qui s'est passé entre vous et d'autres hommes, quels qu'ils soient. Il s'agit d'examiner votre cause devant Dieu, car vous êtes chrétien. Comme tel, vous avez le devoir de servir fidèlement Jésus-Christ et de ne le pas offenser. Or, pour être à Jésus-Christ, pour vivre selon sa loi, « il faut aimer ses ennemis et prier pour ceux qui nous persécutent[1]. » Donc, si l'empire romain vous a fait quelque bien, bien terrestre et passager comme lui, ne rendez pas le mal pour le bien. S'il vous a fait du mal, il vous est défendu de rendre le mal pour le mal. Encore une fois, je ne discute pas ce qu'on a pu vous faire. Je

[1] Matth., v, 44.

m'adresse à un chrétien et je lui dis, au nom de notre Seigneur et souverain juge : Ne rendez ni le mal pour le mal, ni le mal pour le bien [1]. »

Genséric et les Vandales en Afrique.

35. Cette lettre arrivait trop tard. Bonifacius venait de prendre un parti désastreux pour l'Afrique et pour lui-même. Pressé de plus en plus par Sigisvult, qui le chassa tour à tour des villes de la Proconsulaire et de la Numidie, désespérant de se maintenir seul contre les forces impériales, et peut-être enfin cédant aux instances de l'espagnole Pélagie, sa nouvelle épouse, il avait expédié un message à Gondéric roi des Vandales, pour l'appeler à son secours. L'officier chargé de cette mission aborda en Espagne, au moment où Gondéric, achevant la conquête de l'Andalousie, venait de se rendre maître d'Hispalis (Séville) qui en était la capitale. Le roi barbare livra la cité au pillage, et lui-même, de sa personne, il posait le pied sur le seuil de l'église de Saint-Vincent, pour y prendre les vases précieux et les ornements sacrés qu'il s'était réservés comme part du butin, quand il tomba mort. Une apoplexie foudroyante, disent les uns, un coup de poignard de son frère et successeur, disent les autres, venait de lui arracher la victoire et la vie (428). Bien qu'il laissât des enfants, les Vandales choisirent pour le remplacer son frère bâtard, Ghiseric, devenu si fameux dans l'histoire sous le nom de Genséric. Sa réputation de bravoure, de cruauté et d'audace déjà établie chez les barbares, ne devait que trop se justifier pour le malheur de l'empire romain. Petit de taille, boîteux à la suite d'une chute de cheval, Genséric n'était pas seulement un chef intrépide, comme il en fallait aux armées d'invasion, il réunissait toutes les qualités d'un politique habile et d'un sage législateur. Aussi tempérant que brave, il professait un mépris profond pour le luxe et les plaisirs. Mais, à défaut des autres passions, il avait celle du sang. On dit que l'esclave qui fut sa mère l'avait élevé dans la foi catholique. Il se fit arien par ambition, afin de se populariser parmi les Vandales qui avaient presque tous

[1] S. August., *Ad Bonifac. Epist.* CCXX, pass.; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 992-997.

embrassé cette secte. Tel était le nouveau prince avec lequel l'envoyé de Bonifacius s'aboucha. Le comte rebelle offrait au roi Vandale la possession de la Mauritanie pour prix de sa coopération armée, et il se chargeait de fournir les vaisseaux nécessaires au transport des troupes. Genséric accueillit avidement ces propositions. Un traité en règle fut conclu, et dès les premiers jours de mai de l'an 428, une flotte romaine, envoyée par Bonifacius au détroit de Gadès (Gibraltar), versait sur les côtes de la Mauritanie (Maroc) quatre-vingt mille Vandales. C'était toute la nation : hommes, femmes et enfants, qui émigrait en masse, abandonnant sans regret aux Visigoths, aux Suèves et aux Alains, les champs de la Bétique, dans l'espoir de trouver un ample dédommagement au sein des provinces africaines, les plus opulentes et les plus fertiles de l'empire. « Le doigt de Dieu, dit Salvien, poussait ainsi les barbares sur toutes les plages, comme le fouet vengeur des crimes du monde romain [1]. » Genséric eut bientôt pris possession à sa manière du nouveau territoire qui lui était livré par Bonifacius. Il promena le pillage, l'incendie et le meurtre dans les cités et les campagnes de la Mauritanie. La cruauté des Vandales ariens s'exerçait plus particulièrement sur les églises, les monastères et les cimetières catholiques. Les évêques, les prêtres, les religieux, étaient brûlés vifs; tous les vases sacrés se partageaient comme un vil butin entre la soldatesque. Quand il ne restait plus rien à piller, on incendiait les édifices, et l'on avançait un peu plus loin pour recommencer les mêmes scènes de carnage et d'horreur. Le Martyrologe a inscrit parmi les victimes de cette persécution farouche le nom de Mansuetus évêque d'Uria, et de Papinien évêque de Vitum, qui expirèrent au milieu des flammes. Lorsque Genséric fut arrivé sur la frontière de Numidie au fleuve d'Ampsaga, que le traité lui désignait comme limite, il s'arrêta scrupuleusement, pour attendre les communications qu'il plairait à son allié Bonifacius de lui adresser. Il profita de cette halte pour faire égorger et jeter au fleuve la veuve et les enfants de Gondéric, son frère.

[1] Salvian., *De gubern. Dei*, lib. VII, cap. XIII; *Patr. lat.*, tom. LIII, col. 140.

Le comte Darius et saint Augustin.

36. Ces horreurs soulevèrent un cri d'effroi universel. « Le genre humain tout entier, dit Salvien, pleura la ruine de l'Afrique [1]. » Cette nouvelle consterna Placidie, et changea les dispositions de la cour de Ravenne. Le maître des milices Félix et l'intrigante Padusa, dont les manœuvres avaient jeté le comte Bonifacius dans le parti de la rébellion, étaient épouvantés de leur propre succès. L'opinion publique se déchaîna contre eux. Ils furent massacrés dans une insurrection militaire, dont le fourbe Aétius avait secrètement fomenté l'explosion, et dont il recueillit le fruit. On ne savait pas encore qu'il était plus coupable que ses victimes, et que la révolte de Bonifacius avait été directement son œuvre. Il fut donc investi de la charge laissée vacante par la mort de Félix. Enorgueilli de ce nouveau titre, il retourna tranquillement dans sa province des Gaules. « Cependant, dit Procope, Bonifacius avait à Rome et en Italie des amis dévoués, qui le connaissaient depuis sa jeunesse, et avaient toujours admiré la noblesse et la loyauté de son caractère. Ils ne pouvaient s'expliquer, de la part d'un tel homme, un revirement si extraordinaire. Soupçonnant quelque obscur complot, quelque ténébreuse intrigue, ils parlèrent dans ce sens à la mère de Valentinien III [2]. » En même temps saint Augustin, à qui peut-être le comte Bonifacius avait fait parvenir des confidences plus ou moins voilées, prenait le parti d'expédier en Italie Alypius de Tagaste avec quelques autres évêques. Ils devaient appeler l'attention de Placidie sur ce point, et lui conseiller d'avoir une explication avec le comte [3]. La régente s'empressa de faire partir pour l'Afrique le comte Darius. Dès sa première entrevue avec le gou-

[1] *Eversio soli Africani luctus est generis humani.* (Salvian.. *ibid.*, cap. col. 142.) — [2] Procop., *De bell. Vandalic.*, lib. I, cap. III.

[3] Cette ambassade préoccupait au plus haut point le grand évêque pone. Dans une lettre qu'il écrivait alors au diacr de Carthage, Quo deus, qui lui demandait un traité *Des hérésies*, glisse en terminant allusion : « Si vous avez quelque nouvelle du voyage des saints évê mandez-la-moi immédiatement. » *Si quid etiam de profectione sanctorum coporum forte audivisti, fac ut noverim.* (S. August., *Epist.* CCXXII; *Patr.* tom. XXXIII, col. 1000.)

verneur, le négociateur impérial fut au courant de l'intrigue. Bonifacius remit entre ses mains la lettre secrète qui lui avait jadis été expédiée par Aétius. Tout s'expliquait dès lors de la manière la plus naturelle. Darius ne prit pas même le temps de passer par Hippone pour y saluer saint Augustin. C'est à cette circonstance que nous devons les trois lettres échangées entre l'ambassadeur de Placidie et le grand évêque. « Je ne puis me rendre près de vous, disait saint Augustin. La maladie sénile, les glaces de l'âge ne me permettent pas un tel voyage. Mais sans vous avoir vu, je vous connais par le portrait que m'ont fait de vous mes frères et coévêques Urbanus de Sicca et Novat de Sétif. Ce portrait d'ailleurs je l'ai lu dans l'Évangile : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu [1]. » Certes, il est glorieux de vaincre par son courage, à force de dangers et de fatigues, un ennemi indomptable et d'assurer ainsi le repos de sa patrie ! Mais il l'est bien davantage de tuer la guerre elle-même par la parole. Cela vaut mieux que de tuer les hommes par le fer [2]. » — « Oui, répondait Darius, je m'estimerais mille fois heureux s'il m'était donné de tuer cette horrible guerre ! J'espère du moins l'avoir suspendue et éloignée. Rien ne manquerait à mon bonheur si j'avais pu contempler vos traits célestes, entendre votre voix divine, et recueillir de votre bouche ces paroles qui descendent du ciel, ou plutôt qui apportent le ciel sur la terre. Les vœux que vous m'exprimez me sont chers, moins encore pour moi que pour le salut du monde. Puissiez-vous, père saint et seigneur vénéré, en adresser longtemps de pareils pour l'empire romain, pour la république, et pour ceux que vous en jugez dignes ! Personnellement, je vous dois cette reconnaissance d'avoir appris dans vos ouvrages à me détacher complétement du paganisme. Bien que né d'une famille chrétienne et élevé dans la vraie foi, il me restait encore des doutes : la lecture de vos écrits les a dissipés. J'ose donc solliciter de vous un exemplaire des « Confessions. » Je n'ai pu jusqu'ici

[1] Matth., v, 9. — [2] S. August., *Epist.* CCXXIX; *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 1020.

m'en procurer. Mon fils Verimodus se rappelle au souvenir de votre béatitude. Je charge le prêtre Lazare de vous remettre quelques médicaments dont l'*archiâtre* (médecin en chef) qui m'accompagne garantit l'efficacité contre la maladie dont vous êtes atteint [1]. » Augustin, en envoyant ses « Confessions » à l'ambassadeur, lui disait : « Regardez-moi dans cet ouvrage, et vous ne serez plus tenté de me louer. Vous me connaîtrez tel que je suis, et vous prierez pour moi, afin que je progresse au lieu de décroître. De mon côté, je prierai pour vous qui êtes le messager de notre paix. Tant qu'il me restera un souffle de vie, j'implorerai sur vous la bénédiction du Seigneur [2]. » (429.)

Réconciliation de Bonifacius avec la cour. Siége d'Hippone.

37. Darius se hâta de porter à l'impératrice le grave et douloureux secret dont il était dépositaire. Épouvantée de cette confidence, Placidie fit jurer au comte le silence le plus absolu sur toute cette négociation. Elle voulait se réserver une occasion favorable pour punir Aétius de sa fourberie. En attendant, elle fit passer à Bonifacius l'assurance que désormais elle comptait sur sa fidélité, comme il pouvait lui-même compter sur son estime et sa reconnaissance. Bonifacius accueillit avec transport le message de sa souveraine. Il espérait être encore à temps pour réparer les fautes commises. Une négociation fut entamée sur-le-champ avec Genséric, dans le but de le déterminer à retourner en Espagne. Le roi vandale entra, à cette nouvelle, dans un véritable accès de rage. Vainement Bonifacius lui promit des sommes énormes, des subsides de tout genre, des revenus annuels. Genséric refusa tout. « La guerre, dit-il, me vengera d'une telle perfidie ! » Bonifacius se vit dans la nécessité de tirer l'épée contre ses alliés de la veille. Il avait sous ses ordres toutes les troupes romaines des légions d'Afrique ; elles constituaient une armée aguerrie, disciplinée, fidèle. Mais Genséric, outre ses hordes de Vandales, avait recruté sous ses drapeaux les tribus nomades du désert africain, en faisant briller à leurs yeux l'espoir du pillage ; il avait également rallié à sa cause les restes toujours frémissants du parti donatiste, qui es-

[1] S. August., *Epist.* CCXXX. — [2] S. August., *Epist.* CCXXXI.

péraient rétablir leur secte par la ruine de leur patrie. Bonifacius, après une série de combats malheureux, en fut réduit à se jeter dans Hippone, où Genséric vint mettre le siége par terre et par mer (juin 430). « Là, pour la dernière fois, se trouvèrent réunis dans la même enceinte de murailles et sous le coup des mêmes périls, les deux principaux interlocuteurs de la conférence de Tubuna : l'un, Bonifacius, repentant et désespéré ; l'autre, Augustin, vieux, infirme, et n'ayant plus qu'un souffle de vie [1]. »

Élection du prêtre Eraclius comme futur successeur de saint Augustin.

38. Déjà depuis plus de trois ans, l'illustre évêque s'était choisi un auxiliaire et un successeur. Le 26 septembre 426, ou plutôt, selon les termes mêmes du procès-verbal authentique qui nous a été conservé, « le VI des calendes d'octobre, sous le consulat XII[e] du très-glorieux Théodose et II[e] de Valentinien, Augustin avec ses deux collègues et coévêques Religianus et Martinien, prit place sur son trône dans la basilique de la Paix, entouré des prêtres Saturninus, Leporius, Barnabé, Fortunatien, Rusticus, Lazare et Eraclius. Tout le clergé et le peuple d'Hippone étaient rassemblés. Augustin prit la parole et dit : Le Seigneur m'avait amené ici dan la vigueur de l'âge ; j'étais jeune alors : maintenant je suis un vieillard. Une longue et douloureuse expérience m'a appris qu'à la mort d'un évêque les brigues et les luttes des ambitieux jettent le trouble dans les églises. C'est un devoir pour moi de prévenir, autant que je le puis, de semblables désordres dans une ville qui m'est si chère. Naguère, ainsi que votre charité l'a su, je me suis transporté à Milève, où les frères et serviteurs de Dieu m'appelaient. Après la mort de mon frère et coévêque Severus de bienheureuse mémoire, on craignait quelque agitation populaire pour le choix du successeur. La miséricorde de Dieu me vint en aide et le peuple accepta en paix le successeur que Severus avait désigné lui-même de son vivant. Aussitôt que j'eus fait connaître aux fidèles le vœu de leur évêque mort, toutes les volontés s'y rallièrent. Quelques fidèles manifestèrent pourtant le regret que Severus se fût borné à faire cette confidence au clergé seul, et n'en eût pas instruit le

[1] M. A. Thierry, *Placidie*, pag. 366.

peuple. Pour moi, ne voulant éveiller aucune sorte de susceptibilités, je viens vous déclarer à tous ma volonté, que je crois celle de Dieu même. Je veux pour successeur le prêtre Eraclius. — A ces mots, le peuple s'écria : *Deo gratias!* Louanges au Christ! Et cette acclamation fut répétée vingt-trois fois. Puis à seize reprises différentes : Christ exaucez-nous! Longue vie à Augustin! Et huit fois encore la foule dit en s'adressant au bienheureux : Vous êtes notre père! Vous êtes notre évêque! — Quand le silence fut rétabli, Augustin parla en ces termes : Il n'est pas besoin que je loue Eraclius; je respecte et épargne sa modestie. Il suffit que vous ayiez apprécié son mérite. En vous déclarant ma volonté, je savais qu'elle était la vôtre, et si je l'eusse ignoré, vos acclamations ne me laisseraient plus de doute. Tel est donc mon vœu, voilà ce que je demande au Seigneur, sous les glaces de la vieillesse, avec les plus ferventes prières. Joignez-y les vôtres, je vous en supplie, afin que toutes les pensées, tous les cœurs soient unis dans la paix du Christ, et « que Dieu confirme ce qu'il a opéré en nous [1]. » C'est lui qui m'a envoyé Eraclius. Qu'il daigne le protéger, le maintenir sain et sauf, le préserver du péché, afin qu'après avoir fait la joie de l'évêque vivant, il prenne la place de l'évêque mourant. Les notaires de l'église, vous le voyez, recueillent mes paroles et les vôtres ; ni vos acclamations ni mon discours ne tombent à terre. En d'autres termes et pour parler plus clairement, ce sont des actes ecclésiastiques auxquels vous et moi nous collaborons en ce moment. Pour les mieux confirmer, j'ai voulu les entourer de toutes les garanties dont peut disposer la faiblesse des mortels. — Trente-six fois de suite le peuple répéta l'acclamation : *Deo gratias!* Louanges au Christ! Treize fois : Christ, exaucez-nous! Longue vie à Augustin! Huit fois : Vous êtes notre père! Vous êtes notre évêque! Et trente et une fois : Eraclius est digne ! Il est juste ! Il a bien mérité ! — Après cette explosion unanime, Augustin dit : C'en est fait; les actes ecclésiastiques ont enregistré votre volonté et la mienne; j'ai obtenu la confirmation que je souhaitais. Les hommes ne

[1] *Psalm.* LXVII, 29.

peuvent rien de plus. Reste maintenant la volonté souveraine mais cachée du Dieu Tout-Puissant. Tous ensemble prions-le de confirmer ce qu'il a opéré parmi nous. — De nouvelles acclamations recommencèrent; la foule cria seize fois : Nous vous rendons grâces de votre choix! Douze fois : *Fiat*, *Fiat!* Et six fois : Vous pour père! Eraclius évêque! — Augustin reprit : Vous et moi nous avons le devoir de nous servir de notre commune expérience. Je ne veux pas renouveler pour Eraclius l'erreur qui eut lieu à mon sujet. Un grand nombre d'entre vous s'en souviennent. Ceux-là seuls l'ignorent qui n'étaient pas nés à cette époque, ou qui n'avaient pas encore l'âge de raison. Du vivant même du vénérable Valère, mon évêque et mon père de bienheureuse mémoire, je reçus la consécration épiscopale et je siégeai conjointement avec lui. Or je ne savais pas que cela eût été formellement défendu par le concile de Nicée; le saint vieillard l'ignorait lui-même. Ce qui fut justement blâmé en moi, je ne veux pas qu'on le puisse reprocher un jour à mon fils. — Treize fois de suite le peuple fit connaître son assentiment par l'acclamation : *Deo gratias!* Louanges au Christ! — Augustin reprit la parole et dit : Eraclius restera donc ce qu'il est, simple prêtre, jusqu'à ce que, quand Dieu voudra, il devienne évêque. Cependant, par la miséricorde de Jésus-Christ, il me sera donné à l'avenir de faire ce qui m'était impossible jusqu'à cette heure. Vous le savez tous, j'ai tenté cet essai, il y a quelques années; vous ne m'avez pas permis de le réaliser. Il vous souvient de l'époque où mes frères et coévêques les pères des deux conciles de Numidie et de Carthage m'avaient chargé d'un travail sur les Écritures. Je vous demandai alors de me laisser cinq jours de liberté par semaine. Vous aviez accueilli favorablement ma requête; les actes ecclésiastiques en font foi et relatent vos acclamations unanimes. Mais la convention ne tint pas longtemps; on força bientôt les barrières; ce fut une véritable irruption. Toutes mes heures avant et après midi sont ainsi absorbées, et je ne puis me livrer aux compositions qui me réclament. Je vous en conjure donc, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, désormais adressez-vous à ce jeune homme, adressez-vous au prêtre Eraclius que je désigne

aujourd'hui pour mon successeur, et laissez-moi me décharger sur lui des occupations qui m'accablent. — Le peuple répondit par l'acclamation vingt-six fois répétée : Nous vous rendons grâces de votre choix ! — Ensuite Augustin reprit : Moi aussi je rends grâces à Dieu de votre charité et de votre bienveillance. Donc, frères bien aimés, faites désormais à Eraclius les communications que vous m'adressiez auparavant. S'il a besoin de conseils, je ne lui refuserai pas les miens : à Dieu ne plaise ! Mais adressez-vous à lui ; il me consultera, s'il est embarrassé. Il sait bien que je suis son père et que mon concours ne lui fera jamais défaut. De la sorte, rien ne vous manquera, et moi-même, si Dieu prolonge encore ma vie de quelques jours, je les emploierai à l'étude des Saintes Écritures. En le faisant, je pourrai être utile à Eraclius, et, par lui, à vous-mêmes. Que nul d'ailleurs ne m'envie ce repos, car il sera bien laborieux [1]. Maintenant, le but de cette réunion à laquelle je vous ai conviés est atteint. J'invite tous ceux qui le peuvent à souscrire le procès-verbal de notre conférence. Une dernière fois, je fais appel à votre assentiment et sollicite vos acclamations. — Le peuple s'écria alors : *Fiat, Fiat!* Trente-neuf fois il répéta cette parole et termina en disant dix-huit fois : Christ, exaucez-nous ! Conservez Eraclius ! — Quand les actes furent signés, Augustin prit une dernière fois la parole et dit : L'œuvre de Dieu va se consommer par la célébration du sacrifice. Je vous demande en cet instant de faire trêve à toutes vos préoccupations individuelles, et d'adresser unanimement vos prières au Seigneur pour cette église d'Hippone, pour moi et pour le prêtre Eraclius [2]. »

Antécédents du prêtre Eraclius.

39. L'antiquité ecclésiastique offre peu de scènes plus émouvantes. Quelle paternité simple et douce dans l'évêque, quelle unanimité de foi, d'amour et d'obéissance dans le peuple, quelle ardente sympathie entre le pasteur et le troupeau ! On aimerait à

[1] Il y a dans le latin une antithèse et une opposition de mots que nous renonçons à faire passer dans notre langue : *Nemo ergo invideat otio meo, quia meum otium magnum habet negotium.*

[2] S. August., *Epist.* CCXIII, *Acta ecclesiastica; Patr. lat.*, tom. XXXIII col. 966-968.

connaître plus à fond l'humble prêtre Eraclius, dont Augustin a pu dire « qu'il était la joie de sa vie[1], » pendant que toute la ville d'Hippone, ratifiant un pareil éloge tombé d'une telle bouche, s'écriait : *Bene meritus; bene dignus!* On rencontre assez fréquemment dans l'histoire l'exemple de prédilections semblables, de la part des plus grands hommes à l'égard de quelques favoris ; mais il est assez rare de les voir justifiées. Ici, le génie et le cœur d'Augustin s'étaient reposés sur un sujet vraiment digne. Les acclamations du peuple d'Hippone en sont la meilleure preuve, et le peu que nous savons du prêtre Eraclius confirme pleinement ce double témoignage. La première mention qui soit faite d'Eraclius dans les œuvres de saint Augustin, se trouve en une sorte de compte-rendu prononcé publiquement par l'illustre évêque, et qui embrasse tous les détails de la situation religieuse et économique de sa communauté de clercs. Divisé en chapitres, exactementcomme les rapports officiels de nos œuvres de charité, ce précieux monument porte un paragraphe intitulé : « Le diacre Eraclius. » En voici la teneur : « Le diacre Eraclius vit au milieu de vous ; ses œuvres brillent à tous les regards. C'est grâce à ses largesses que nous avons vu s'ériger la *memoria* du bienheureux martyr. (Il s'agit vraisemblablement ici de l'oratoire dédié à saint Etienne, dans l'intérieur même de la basilique de la Paix.) Par mes conseils, et de ses propres deniers, il a fait dernièrement l'acquisition d'un domaine pour l'église. C'est moi qui l'y ai déterminé, car il voulait remettre secrètement en mes mains la somme qu'il y a employée. Si j'avais le malheur d'aimer l'argent, ou même si j'eusse simplement consulté l'urgence de mes besoins, qui sont ceux des pauvres, j'aurais reçu ce qu'il m'offrait. Et comment cela? me dites-vous. Le domaine vaut mieux que la somme dépensée. Vous avez raison ; mais Eraclius n'a pu solder comptant ; il lui a fallu emprunter pour parfaire le prix d'achat, en sorte qu'aujourd'hui le domaine ne nous rapporte encore rien ; tout le revenu passe aux intérêts de l'emprunt. Dès lors, vous le voyez, cette spéculation n'a rien pour moi de personnel. Je

[1] *Ut qui facit gaudium viventis, locum suppleat morientis.*

suis vieux, et ne pourrai jamais jouir de cette acquisition. Combien d'années ne me faudrait-il pas vivre encore, avant d'atteindre l'époque où tout sera payé? Cependant j'ai préféré cela, et j'ai refusé péremptoirement une proposition qui me donnait de suite et intégralement ce qu'il faudra si longtemps attendre, et ne recevoir que par menues parcelles. Pour agir ainsi, j'avais d'autres raisons que je veux franchement vous dire. D'abord, l'âge d'Eraclius m'effrayait; il est jeune encore; il a sa mère. Les hommes sont facilement portés au soupçon; ils auraient pu croire que je travaillais à dépouiller ce diacre de son patrimoine, et que j'abusais de sa confiance pour le réduire à la mendicité. Voilà pourquoi j'ai voulu que son argent fût représenté par un bien-fonds que je suis toujours prêt à lui rendre, si, ce qu'à Dieu ne plaise, on voyait en tout cela matière à accuser la bonne foi de votre évêque. C'est pour vous que je ménage ma réputation; elle vous est nécessaire. Quant à moi, ma conscience me suffit. Eraclius s'est donc volontairement dépouillé, je lui rends avec bonheur ce témoignage. Il s'est fait pauvre, et cependant il demeure réellement en possession de ce que nous a donné sa charité. Aujourd'hui d'ailleurs il va affranchir par mes mains, et dans la forme canonique, un certain nombre d'esclaves qui lui restaient encore et qui sont entrés avec lui dans notre monastère [1]. » Cette curieuse citation nous fournit sur Eraclius des données positives. Il appartenait à une famille opulente; il était venu jeune encore solliciter une place dans la communauté du palais épiscopal d'Hippone; à son exemple, quelques-uns de ses anciens esclaves avaient fait de même; enfin il était entré en jouissance de ses biens paternels, mais il avait encore sa mère; et saint Augustin, loin de provoquer ses largesses, était dans l'obligation d'y mettre un frein.

Sermon prononcé par le prêtre Eraclius en présence de saint Augustin.

40. Une seconde fois nous retrouvons la mention d'Eraclius, non plus comme simple diacre, mais comme prêtre, et nous pourrions dire « théologal » de l'église d'Hippone. C'est dans la conférence tenue entre saint Augustin et Maximinus, l'évêque arien, aumônier

[1] S. August., *Serm.* CCCLVI; *Patr. lat.*, tom. XXXIX, col. 1577.

du comte Sigisvult. Au début du dialogue, Maximinus dit à son illustre interlocuteur : « Je ne suis pas venu à Hippone dans un sentiment hostile, ni pour soulever une altercation entre votre sainteté et moi. Le comte Sigisvult m'envoie au contraire dans le but de rétablir entre nous l'harmonie. Naguère, dans un entretien avec le prêtre Eraclius, j'ai eu l'occasion de lui exposer paisiblement notre doctrine, et j'ai répondu à ses difficultés dans la mesure de mes forces. Mais il m'a provoqué; il y a mis une véritable chaleur, et m'a menacé de votre intervention. Me voici donc prêt à soutenir avec vous la controverse [1]. » Tels sont les deux passages des œuvres de saint Augustin, où le prêtre Eraclius, son futur successeur, est nommé. Mais il nous reste d'Eraclius lui-même un sermon que le grand évêque voulut l'entendre prêcher au peuple d'Hippone, comme une épreuve de son talent oratoire. Le fait était d'autant plus significatif qu'à cette époque, les prêtres ne prenaient presque jamais la parole devant leur évêque. On se rappelle que l'épiscopat africain avait cru devoir blâmer la condescendance de Valère à cet égard, vis-à-vis d'Augustin lui-même. Cette circonstance ajoute un nouveau prix au sermon d'Eraclius, le seul qui nous ait été conservé de lui. Nous le reproduisons en entier. A notre avis, il mérite d'être connu, et nous nous étonnons qu'on l'ait si peu mis en relief. « Je ne doute pas, mes frères, disait Eraclius, que vous ne compreniez mon embarras, et je fais appel à votre charité pour m'aider à porter le fardeau qui pèse sur mes épaules. Le très-bienheureux père qui me l'a imposé prie pour moi, je le sais; car il ne m'eût pas donné un tel ordre, sans m'aider à l'exécuter par ses prières. Qu'ordonne-t-il, en effet? Il veut que l'inexpérience se produise en face de la sagesse, et que l'ignorant prenne la parole quand le docteur se tait. L'Écriture avait dit : *Loquere, senior; decet enim te* [2]; mais notre père m'a dit : Parlez, jeune homme, car il me plaît ainsi. Vous savez, mes frères, que déjà j'ai rempli près de vous ce ministère de la parole. On m'y

[1] S. August., *Collatio cum Maximino arianor. episcopo*, n° 1; *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 709. — [2] *Eccli.*, XXXII, 5.

avait contraint, je m'y suis résigné; mais c'était en l'absence du maître, alors que le moindre disciple peut être appelé à le suppléer. Combien n'est pas plus ardue et difficile la tâche de parler devant le maître? Et quel maître! Celui dont l'autorité doctrinale est rehaussée par l'éclat des plus saints exemples. Dans la route de la vertu que ses exhortations nous tracent, il nous précède, et marche en avant. Il nous précède, ai-je dit; ah! que ne nous est-il donné de le suivre! C'est alors qne nous saurions vraiment l'admirer, le vénérer, le chérir, si nous avions le courage de l'imiter. Tous, du moins, dans la mesure de notre faiblesse, efforçons-nous de n'être pas trop indignes de ce modèle; détachons chacun un rameau de cet arbre fécond en vertus. L'un lui prendra, s'il le peut, son éloquence, ou s'il n'y réussit pas, sa modestie; un autre sa majesté, ou s'il n'y peut atteindre, sa douceur; un autre sa science, ou s'il désespère de l'obtenir, sa patience. Dans chacune des voies où Dieu appelle les âmes, tous peuvent ambitionner l'honneur de marcher avec lui, ou du moins d'apprendre de lui la route. Réjouissons-nous, mes frères, d'avoir en lui la réunion de tous les dons divins que nous ne pouvons avoir en nous. L'amour dont nous l'entourons fait nôtres les perfections qui sont en lui. Voilà donc qu'il se tait, et je parle! La cigale crie, et le cygne interrompt ses chants! Mais non; quand je parle, je ne fais que répéter ce qu'il m'a appris; et c'est lui qui vous enseigne aussi bien par ma bouche que par la sienne. Il a voulu imposer au moindre de ses fils une tâche qui dépasserait la force des plus grands. Cependant pour être petit et faible, je ne dois pas désespérer, puisque la bénédiction du Seigneur s'étend sans distinction sur les petits et les grands : *Benedixit omnibus qui timent Dominum, pusillis cum majoribus* [1]. Infirmes et fragiles, nous sommes, suivant la parole de l'Apôtre, « des vases de terre. » Mais quoi! s'il a plu au Seigneur d'y déposer un trésor [2]! Ne sommes-nous pas, nous et nos discours, dans la main de Dieu [3], et dans cette autre main qui « dispense la parole aux

[1] *Psalm.* CXIII, 13. — [2] II *Cor.*, IV, 7. — [3] *Sap.*, VII, 16.

évangélistes avec une puissance multiple [1] ? » Le sage dispensateur que Dieu nous a réservé, est ici ; il sait ce qu'il a déposé de germes célestes dans l'humble orateur qui vous parle ; ce qu'il a cherché à faire pénétrer du sel de la sagesse dans mon âme, lui qui est le sel vivifiant de notre terre, le sel de la sagesse apostolique. Hélas ! que n'étais-je plus digne de recevoir ses communications ! Mais enfin il a voulu se rendre compte de ce qu'étaient devenus ses enseignements, ses discours, les semences de sa parole. Et en sa présence, devant les prêtres, mes pères et mes frères, il m'ordonne de parler. J'obéis humblement, et me laisse juger par celui qui a élevé et instruit ma jeunesse. O mon père, ô mon maître ! votre fils est sous vos yeux ; jugez-le, reprenez-le, redressez-le. Sa langue tromperait sa pensée, si elle n'exprimait son amour pour vous. Ce qui pourra ne pas vous déplaire dans mon discours, vient de vous ; le reste est de moi. Pardonnez-le à ma faiblesse, mais pardonnez-le en me corrigeant, pardonnez-le en me punissant. Pardonnez l'erreur, châtiez le coupable, et arrachez sans ménagement tout ce que votre main n'aurait point planté. Mais c'est à vous, frères bien-aimés, non à lui, qu'il a voulu que j'adresse la parole, et je crains d'avoir transgressé l'ordre paternel. Méditons donc ensemble l'Épître de saint Paul qui vient de nous être lue. Le grand apôtre écrivait au jeune Timothée, son disciple : « Prêchez la parole ; faites l'œuvre d'un évangéliste ; accomplissez votre ministère [2]. » Si par hasard Timothée avait répondu : Maître, je ne le puis ! l'Apôtre eût dit à son tour : « Pourquoi ne le pouvez-vous pas, mon fils ? N'avez-vous pas, dès votre enfance, étudié les saintes Écritures [3] ? » Hélas ! on n'en saurait dire autant de moi. Vous le savez tous, je n'étais plus un enfant quand je vins à Hippone. Ce premier âge, si propre à recevoir la discipline de la vertu et des préceptes saints, s'est écoulé pour moi dans une éducation bien différente. J'étais une terre aride, un sol dur et rebelle. L'agriculteur céleste, je le confesse, a prodigué les soins et les fatigues pour remuer ce sol ingrat. Ni la rosée, ni la pluie, ni la

[1] *Psalm.* LXVII, 12. — [2] II *Timoth.*, IV, 2. — [3] *Ibid.*, III, 15.

semence n'ont manqué à cette culture. Et maintenant on demande du fruit au champ si laborieusement cultivé. Priez, mes frères, pour qu'il produise l'épi non l'épine; et pour terminer par une autre parole de l'Apôtre : « Tout ce que vous avez appris, tout ce que vous avez entendu et reçu de notre père, méditez-le, accomplissez-le, et le Dieu de la paix se reposera sur vous. *Amen* [1]. »

Derniers entretiens de S. Augustin.

41. La postérité n'a pas eu à effacer un seul mot des éloges qu'Eraclius adressait si délicatement au grand évêque. Tel était donc le futur successeur d'Augustin. En 426, quand il fut désigné aux suffrages du clergé et du peuple dans la basilique de la Paix, rien ne pouvait encore faire prévoir les orages qui allaient fondre sur l'Afrique chrétienne. En 430, les temps étaient bien changés. Sauf trois cités, Carthage, Hippone et Cirtha (Constantine), qui résistaient encore, l'Afrique entière était au pouvoir des Vandales. « Nous conservions cependant quelques espérances d'un meilleur avenir, dit Possidius; mais Augustin, dont les vues étaient plus hautes et plus profondes, ne partageait pas nos illusions. Les larmes qu'il versait nuit et jour devinrent le pain dont il nourrissait sa vieillesse, abreuvée de désolation et d'amertume. L'homme de Dieu ne pouvait détourner un instant sa pensée des spectacles d'horreur qui nous environnaient : les villes et les campagnes ruinées, les édifices en flammes, les habitants égorgés ou réduits à une servitude plus dure que la mort; les prêtres, les vierges, les moines partout poursuivis avec un acharnement sauvage, soumis aux plus affreuses tortures; quelques-uns rachetant par l'apostasie une liberté déshonorée, les autres moissonnés par le glaive sur les débris fumants de leurs églises ou de leurs monastères; les populations dispersées et mourant de faim sur les rochers des montagnes ou dans les sables du désert. Il nous entretenait sans cesse de tant d'effroyables calamités. « Après tout, disait-il, faut-il tant s'étonner que des mortels meurent? Le temps use le granit et ronge le fer. » Cette maxime em-

[1] *Philipp.*, IV, 8, 9. *Sermo Eraclii, disciplui S. Augustini, ipso præsente habitus; Patr. lat.*, tom. XXXIX, col. 1718.

pruntée à un sage de l'antiquité, revenait fréquemment sur ses lèvres. Ses angoisses redoublèrent lorsqu'il vit sa chère cité d'Hippone, environnée des hordes vandales, servir de dernier asile aux restes mutilés des légions romaines, sous le commandement du comte Bonifacius. Le siége dura quatorze mois, et le bienheureux évêque n'en vit pas la fin. Genséric avait fermé par une flotte l'entrée du port. De ma personne, j'avais eu le temps, ainsi que plusieurs autres évêques, de me réfugier à Hippone. Nous y restâmes durant tout le siége. Il nous fut ainsi donné de passer avec l'homme de Dieu les tristes jours qui devaient être ses derniers sur la terre. Nous mêlions nos larmes, nos prières, nos supplications aux siennes, afin que le Dieu, père de toute miséricorde, daignât nous venir en aide dans cette affreuse extrémité [1]. » — « Le vieillard chancelant, dit M. Am. Thierry, retrouva, pour soutenir son troupeau dans ces mortelles alarmes, une force qu'il ne se supposait pas lui-même. Il fixa son poste à l'église, comme un général sur le rempart. Les pauvres pêcheurs d'Hippone s'y rendaient au sortir de la bataille, pour reprendre haleine. Augustin les exhortait, les prêchait et priait avec eux. Le sublime docteur empruntait, pour parler à ces esprits grossiers, une sainte vulgarité de langage qui les remuait et les entraînait, et lorsque, dans quelque sermon simple et énergique, il leur avait ouvert la vraie patrie du chrétien, ce royaume du ciel où l'on ne trouverait pas de Vandales, ces braves gens retournaient se battre, le cœur tout réconforté [2]. »

Miracle au lit de mort de saint Augustin.

42. Nous n'avons plus les discours prononcés par saint Augustin en cette circonstance suprême : du moins l'authenticité de ceux qui nous restent n'est pas suffisamment établie [3]. Mais il est certain que le grand évêque considérait comme un devoir sacré de mourir à son poste, et de ne jamais abandonner son troupeau. Consulté par l'évêque de Tubuna, Honoratus, qui demandait s'il ne pourrait pas, lui et ses clercs, se dérober par la

[1] Possid., *Vit. S. August.*, cap. XXVIII; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 58, 59. — [2] A. Thierry, *Placidie*, pag. 367. — [3] Cf. Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, tom. XIII, pag. 934 et suiv.

fuite aux cruautés des barbares et se réserver pour des temps meilleurs, Augustin avait répondu par un *non possumus* tout apostolique. « Vous me dites, écrivait-il, qu'en demeurant dans vos églises, vous n'y serez d'aucune utilité. Sous vos yeux on massacrera les hommes et les enfants, on outragera les femmes; et ensuite on vous égorgera vous-mêmes. C'est possible; mais savez-vous ce que peuvent sur le cœur de notre Dieu le courage et la prière de ses fidèles serviteurs? Savez-vous s'il ne se laissera pas fléchir par vos supplications et votre constance? Quelque incertain que soit ce résultat, vous n'avez pas le droit de le rejeter d'avance, et l'obligation de rester à votre poste n'en est pas moins certaine [1]. » L'héroïsme qu'il prêchait aux autres, saint Augustin le pratiquait lui-même. « Cependant, dit Possidius, un soir que nous étions réunis à sa table, il nous parla ainsi : Vous savez que, depuis le commencement de nos malheurs, je n'ai cessé de demander à Dieu qu'il daignât arracher cette ville aux ennemis qui l'assiégent, sinon qu'il donnât à tous ses serviteurs le courage de souffrir les maux qu'il leur réserve, et, quant à moi, qu'il voulût bien me rappeler à lui. — Il continua à nous parler en ce sens, et tous, non-seulement nous, mais les habitants d'Hippone, nous unîmes nos prières aux siennes. Or, au troisième mois du siége, Augustin fut pris d'une fièvre violente et obligé de s'aliter. Le Seigneur avait exaucé ses prières et ses larmes. Ce n'était pas la première fois; car j'ai vu Augustin, quand il n'était que simple prêtre, obtenir des guérisons miraculeuses et délivrer des possédés. Cela se reproduisit souvent quand il fut évêque. Autour de son lit d'agonie, nous fûmes encore témoins d'un prodige semblable. On lui apporta un malade, en le priant d'imposer sur lui les mains et de le guérir. Mon fils, dit le bienheureux, si je disposais de la santé, je commencerais par me la rendre à moi-même. — L'infirme répondit que la nuit précédente un ange lui était apparu et lui avait dit : Va trouver l'évêque Augustin; il t'imposera les mains et tu seras guéri. — Le bienheureux consentit alors à ce qu'on demandait; il

[1] S. August., *Epist.* CCXXVIII, *Patr. lat.*, tom. XXXIII, col. 1015.

étendit la main sur la tête du malade, qui fut guéri instantanément [1]. »

Mort de S. Augustin.

43. « L'homme de Dieu avait soixante-seize ans, continue Possidius. Il en avait passé quarante dans la cléricature ou l'épiscopat, et cette longue carrière n'avait été qu'une suite non interrompue d'éclatants triomphes pour l'Église catholique. Cependant il ne cessait de se préparer à la mort, et nous redisait souvent dans ses entretiens familiers : « Les chrétiens les plus exemplaires, les prêtres, les évêques, ont besoin d'une pénitence longue et sérieuse avant de mourir. » Cette pensée le domina constamment, durant sa dernière maladie. Il fit écrire en placards les psaumes pénitentiaux de David, et disposa ces *quaterniones* sur la paroi de son lit, en sorte qu'il les eût toujours sous les yeux. Il les lisait sans cesse, et versait des torrents de larmes. Dix jours avant sa mort, il nous pria de ne plus laisser entrer les visiteurs dans son appartement, sinon à l'heure où les médecins le venaient voir, ou bien quand on lui apportait le peu d'aliments qu'il prenait encore. Ce désir fut religieusement respecté, et l'illustre malade put se livrer sans distraction à la prière. Il ne cessa jusqu'à sa dernière heure de méditer les Écritures divines, dont il avait été toute sa vie l'interprète vigilant, laborieux, infatigable. La fièvre qui le minait sourdement lui laissait l'usage de tous ses membres et de toutes ses facultés : il était toujours magnifique à contempler et sublime à entendre. Ce fut ainsi qu'au milieu de nous tous, agenouillés autour de son lit d'agonie, priant et pleurant, il s'endormit avec ses pères, au sein d'une admirable vieillesse (28 août 430). Tous nous offrîmes, en présence du corps, le sacrifice de propitiation, et il fut enseveli. Augustin ne laissait point de testament : pauvre de Dieu, il n'avait rien à léguer. La bibliothèque de l'église et les précieux manuscrits qu'elle renfermait avaient toujours été l'objet de sa sollicitude : mais il s'était contenté de recommander de son vivant qu'on en prît soin pour la postérité. Tous les ornements, vases précieux, argent et or appartenant à l'église, étaient restés à la garde du prêtre député à cet

[1] Possid., *Vit. S. August.*, cap. XXIX.

office. Le bienheureux n'avait donc point eu à s'en préoccuper. Quant à ses parents, soit ceux qui vivaient à Hippone, soit ceux qui en étaient éloignés, sa conduite vis-à-vis d'eux avait toujours été la même. Il leur avait, de son vivant, départi comme aux autres ses largesses quand ils en avaient besoin, et dans la même proportion qu'à tous les pauvres qu'il secourait. Il ne voulut pas faire pour eux, après sa mort, plus qu'il n'avait fait durant sa vie. Il laissait à l'église d'Hippone un clergé plein d'instruction, de vertus et de zèle, de nombreux monastères d'hommes et de femmes tous florissants. Il laissait surtout sa magnifique bibliothèque, trésor inappréciable, qu'il avait enrichie non-seulement de ses œuvres, mais de celles de tous les pères. Et pourquoi ne le dirais-je pas? Ses œuvres en étaient le plus bel ornement. C'est par elles qu'il est permis de comprendre quel fut Augustin, ce grand serviteur de Dieu, cet incomparable docteur. Là, on le retrouve vivant et immortel, suivant le mot du poète :

Vivere post obitum vatem vis nosse, viator.
Quod legis ecce loquor, vox tua nempe mea est [1].

Il est bien vrai que les écrits de cet évêque si cher à Dieu et aux hommes nous révèlent sa grande âme, pleine de foi, d'espérance et d'amour pour la catholique Église ; aucun de ses lecteurs n'en doutera. Mais, à mon avis, cela ne vaudra jamais le bonheur d'avoir pu le voir et l'entendre lui-même dans ses discours au peuple, ou dans ses conversations. Il n'était pas seulement le « docte scribe, dont parle l'Évangile, tirant de son trésor les choses anciennes et nouvelles ; ni le riche marchand qui a acheté de tous ses biens la perle précieuse [2]. » Il fut plus que cela ; il était de ceux dont il est écrit : *Sic loquimini et sic facite* [3] ; et encore : *Qui fecerit*

[1] Nous ne connaissons pas l'auteur de ce distique, cité par Possidius. En voici la traduction : « Passant, tu voudrais voir revivre le poète mort. Sois satisfait. C'est moi qui prononce les paroles que tu lis, ta voix est la mienne. »

[2] Matth., XIII, 52, 45, 46. — [3] Jacob., II, 12.

ocuerit sic homines, hic magnus vocabitur in regno cœlorum[1]. Je ne puis donc que supplier tous ceux qui liront ces lignes de s'unir à moi, pour rendre grâces au Tout-Puissant de m'avoir accordé une pareille faveur. J'ai passé quarante années dans le commerce de ce grand homme, sans que le moindre nuage, la plus légère amertume, ait troublé la douceur d'une familiarité pleine de charmes. Puissé-je, le reste de ma vie, imiter ses vertus, et obtenir au siècle futur la récompense dont il jouit en ce moment! *Amen*[2]. »

Éloge de S. Augustin par l'évêque de Vite.

44. « Ainsi, dit un autre contemporain, Victor de Vite, ainsi s'arrêta ce fleuve d'éloquence qui fécondait toutes les campagnes de l'Église; ainsi se dessécha cette source de miel et de lait, pour ne nous laisser que l'amertume de l'absinthe; ainsi disparut la gloire du sacerdoce, le maître des docteurs, le refuge des pauvres, l'appui des veuves, le défenseur des orphelins, la lumière du monde; ainsi se tut le grand prédicateur de la parole du Verbe; ainsi tomba l'invincible athlète dont le glaive avait frappé l'hydre aux cent têtes de l'hérésie; ainsi mourut le glorieux architecte qui étaya la maison du Seigneur, la soutenant par l'exemple de ses bonnes œuvres non moins que par la puissance de son génie; ainsi se coucha ce grand soleil de la doctrine; ainsi s'éteignit, consumé par les flammes de l'amour divin, ce phénix de la sagesse; ainsi fut portée aux cieux la perle des docteurs de la terre[3]! »

Levée du siége d'Hippone. Départ de Bonifacius pour l'Italie. Sa victoire sur Aétius et sa mort.

45. La mort d'Augustin, au milieu même des horreurs d'un siége et parmi les alarmes de sa population fidèle, était comme le prélude des funèbres destinées de l'Afrique, sa patrie. Le jour même où l'on déposait dans le tombeau des évêques d'Hippone ses restes glorieux, les Vandales leur disputaient cette hospitalité provisoire de la mort. Ils ne purent cependant réussir à s'emparer de la ville. La famine et la peste les forcèrent, après dix-huit mois d'inutiles efforts, à lever le siége. Le comte Bonifacius eut une lueur d'espérance. L'empereur d'Orient, Théodose le Jeune, lui envoya le géné-

[1] Matth., v, 19. — [2] Possid., *Vit. S. August.*, cap. XXXI, *et ultim.* — [3] Victor Vitensis, *De persecutione vandalica*, lib. I, cap. III; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 185 et passim.

ral Aspar avec une armée considérable, pour l'aider à écraser les Vandales. Ce renfort inespéré faisait passer du côté des Romains la supériorité du nombre, mais ne put leur assurer la victoire. Une grande bataille fut livrée non loin d'Hippone, en 430. L'avantage resta à Genséric. Les habitants d'Hippone abandonnèrent leur ville, et les barbares mirent le feu aux édifices déserts. Le lendemain, Genséric fit rassembler les prisonniers, pour les passer en revue, et s'informer de la condition de chacun d'eux. Il voulait savoir ce que le triomphe de la veille pourrait lui valoir de rançons fructueuses. Les malheureux furent entassés à la porte de la tente royale, et comme la chaleur était excessive, ils s'assirent en plein soleil, attendant leur tour d'audience. Le roi barbare en vit un qui dormait tranquillement, tandis qu'un aigle, de ses ailes éployées, semblait lui faire un ombrage protecteur. Genséric était superstitieux. Il éveilla le captif, l'interrogea et apprit qu'il se nommait Marcianus; qu'il était venu de Constantinople avec Aspar; et qu'il remplissait près de ce général les fonctions de secrétaire. C'était pour le vandale une belle occasion de taxer à haut prix la rançon d'un prisonnier de ce mérite. Il n'en fit rien. « Tu es libre, lui dit-il. Vas où la fortune t'appelle. Jure-moi seulement de ne jamais porter les armes contre moi ni contre ma nation. » Marcianus fit volontiers cette promesse. Il ne savait pas alors qu'il aurait un jour, comme empereur d'Orient, à la regretter. Cependant Bonifacius, vaincu, désespéré, prit le parti de se rendre à Ravenne, dans l'espoir d'y recruter des secours avec lesquels il pourrait avec succès recommencer la lutte et délivrer l'Afrique. « Il s'embarqua, dit M. A. Thierry, laissant son armée sous le commandement de son lieutenant Trigétius. Cinq ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait quitté cette même terre d'Italie, glorieux et honoré; il y revenait coupable et malheureux, mais le front haut, comme une victime résignée. Les populations, accourues de loin pour le voir, se pressaient sur son passage, dans l'attitude non de la colère, mais d'une pitié respectueuse. Quand il approcha de Rome, la ville entière se leva pour le recevoir. « Il y eut, dit un contemporain,

un admirable concert de sympathies [1]. » A Ravenne ce fut la même chose, et dans ce triomphe du repentir, il ne se trouva personne que lui qui osât rappeler le passé. Sa présence déliait nécessairement le nœud des affaires d'Italie. La régente, dénonçant hautement la perfidie d'Aétius, le cassa de sa charge de généralissime, pour en investir Bonifacius, lequel fut en même temps nommé patrice. C'était le signal de la guerre civile. Cependant Aétius, endormi dans une fausse sécurité par les protestations antérieures de Placidie, se réveilla comme d'un songe. Il apprit coup sur coup le débarquement et la marche triomphale de son ennemi à travers l'Italie, et le rescrit qui le frappait lui-même ; il se crut perdu. Il ne pouvait s'imaginer qu'on osât l'attaquer sans être sûr du succès, et que Bonifacius n'eût pas des assassins tout prêts pour se défaire de lui. Plein de cette idée, il quitta son camp en toute hâte et se réfugia dans un lieu fortifié, « sur une montagne [2], » disent les chroniqueurs, puis, quand il reconnut qu'il s'était trompé et que ses Gaulois fidèles le réclamaient, il revint, leur souffla le feu de son ressentiment et les entraîna vers l'Italie. Bonifacius l'attendait de l'autre côté des Alpes, avec les légions italiennes, non moins pleines de résolution. La bataille s'engagea dans les plaines de la Ligurie. L'armée gauloise, après des prodiges de valeur, fut enfoncée de toutes parts et mise en déroute. Bien décidé à jouer le tout pour le tout et à laisser sur le champ de bataille sa vie ou celle de son rival, Aétius s'élança dans la mêlée à la recherche du comte d'Afrique. L'ayant aperçu qui combattait au premier rang des siens, il courut sur lui à toute bride, lui enfonça sa lance dans le flanc, et avec autant de bonheur que d'audace réussit à s'enfuir sain et sauf. La blessure de Bonifacius était incurable ; elle lui laissa cependant encore trois mois de vie ou plutôt d'atroces souffrances. Durant les longues méditations de la maladie, en face de ses propres fautes et de la catastrophe qui semblait en être l'expiation, il apprit à pardonner les fautes d'autrui ; non-seulement il

[1] Prosper. Aquit., *Chronic.*, ann. 432. — [2] Prosp. Tyr., *Chronic.*, ann. 43[illegible].

dépouilla toute haine contre son meurtrier, mais on assure [1] qu'en mourant il conseilla à sa jeune femme, si jamais elle voulait se remarier, « épouser Aétius, cet homme étant, disait-il, le seul Romain digne d'elle [2] » (432).

[1] *Pelagiam uxorem suam, valde locupletem, nulli alteri nisi Aetio ut nubere exhortans.* (Prosp. Aquit., *Chronic.*) — [2] A. Thierry, *Placidie*, pag. 368-371.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU DOUZIÈME VOLUME

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS CONSTANTIN LE GRAND (314), JUSQU'A LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476).

DÉCADENCE DE L'EMPIRE ROMAIN.

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE SAINT INNOCENT I (401-417).

(Suite).

§ I. Mort des persécuteurs de Chrysostome 1

1. Mort d'Eudoxia, de Severianus, de Porphyre, etc. — 2. Mort d'Arsace, patriarche intrus de Constantinople. Élection d'Atticus. — 3. Pamphlet de Théophile contre la mémoire de Chrysostome. — 4. Fragments du pamphlet de Théophile. — 5. Mort de Théophile. Rupture de communion entre le saint-siége et l'église d'Orient.

§ **II. Les Goths en Occident** 12

6. Duplicité de Stilicon. — 7. Alliance de la famille Théodosienne avec la race de Stilicon. — 8. Traité de Stilicon avec Alaric. Projets de guerre contre l'empire d'Orient. — 9. Invasion des Goths en Italie. Radagaise. Sa défaite et sa mort. — 10. Invasion des barbares dans les Gaules. — 11. Récit de Salvien. — 12. Martyrs dans les Gaules.

§ **III. Saints évêques des Gaules**........................ 24

13. Saint Marcel, évêque des Parisii (Paris). — 14. Saint Aper (saint Èvre) évêque des Leuci Tullorum (Toul). — 15. Saint Victricius évêque des Rothomagi (Rouen). — 16. Saint Evurtius (saint Euverte) évêque des Aurelii (Orléans). — 17. Difficulté chronologique au sujet de la date d'élection de saint Anianus (saint Aignan). — 18. Avénement de l'usurpateur Constantin dans les Gaules. — 19. Anianus (saint Aignan) évêque des Aurelii (Orléans). — 20. Severinus (saint Séverin) de Cologne. Question d'identité avec *Severinus* (saint Seurin) de Bordeaux. — 21. Difficulté chronologique. Déposition d'Euphratas, prédécesseur de Severinus, à Cologne. Date vraie du concile de Sardique. — 22. État actuel de la question relativement à l'identité de Severinus de Cologne et de saint Seurin de Bordeaux.

§ **IV. Prise de Rome par Alaric**........................ 53

23. Conquête de l'Espagne par Constant. — 24. Mort d'Arcadius. — 25. Avénement de Théodose le Jeune. — 26. Invasion d'Alaric en Italie. Stilicon devant le sénat romain. — 27. Disgrâce et mort de Stilicon. — 28. Marche d'Alaric sur Rome. — 29. Pompeianus gouverneur de Rome et le pape saint Innocent I. — 30. Négociations d'Alaric avec Honorius. Arrivée d'Ataulf en Italie. — 31. Ambassade de saint Innocent I à Ravenne. Rupture des négociations entre Honorius et Alaric. — 32. Attale empereur. — 33. Sac de Rome par Alaric roi des Goths. — 34. Mort d'Alaric.

§ **V. Révolutions politiques en Occident**........................ 80

35. Consternation universelle à la nouvelle de la prise de Rome. — 36. Ataulf successeur d'Alaric. Placidie sa captive. — 37. Les barbares en Espagne. Maxime, empereur ibérique. — 38. Constantin et Géronce. — 39. Le général romain Constantius. Défaite et mort de Géronce. Destitution et mort de Maxime. — 40. Défaite et mort de Constantin. — 41. Intrusion de Jovinus. Ataulf dans les Gaules. — 42. Entrevue de Jovinus, Attale et Ataulf à Valence. Défaite et mort de Sarus. Mort de Jovinus. — 43. Ataulf épouse Placidie. — 44. Mort d'Ataulf. — 45. Conversion des Burgondes et leur établissement dans les Gaules. — 46. Héros évêque d'Arles et Lazare d'Aix.

CHAPITRE II.

PONTIFICAT DE SAINT INNOCENT I (401-417).

(Suite et fin).

§ **I. Administration épiscopale de saint Augustin**........... 107

1. Influence de saint Augustin sur la philosophie scolastique. — 2. Les « universaux » d'après saint Augustin. — 3. Théorie des nombres. — 4. Description d'Hippone. — 5. Sollicitude épiscopale de saint Augustin. Sa fidélité

au devoir de la résidence. — 6. Persécution des donatistes contre saint Augustin. — 7. Détails intimes de la vie de saint Augustin. — 8. Vie cénobitique dans le palais épiscopal. Règle de saint Augustin pour les clercs de sa communauté. — 9. Douceur du gouvernement cénobitique de saint Augustin. Sa prudence dans les relations avec les femmes. — 10. Attachement inviolable de saint Augustin à la suprématie des papes. — 11. Sentiment de saint Augustin sur la nécessité d'une autorité souveraine dans l'Église.

§ **II. Saint Augustin et le Paganisme** 132

12. Le grammairien idolâtre Maxime de Madaure. — 13. Réponse de saint Augustin à Maxime. — 14. Lettre du sénat de Madaure. Réponse de saint Augustin. — 15. Lettre du théurge et grand sacrificateur Longinien. — 16. Réponse de saint Augustin à Longinien. — 17. Le livre *De Catechizandis rudibus*. — 18. Emeute païenne de Suffecte en Numidie. — 19. Émeute païenne à Calame. — 20. Correspondance entre le païen Nectarius de Calame et saint Augustin. — 21. Cas de conscience de Publicola. — 22. Correspondance avec Volusianus. — 23. Réponse aux difficultés du tribun Marcellin.

§ **III. Saint Augustin et le Manichéisme** 156

24. Tertullianistes, Abeloniens, Ascites, Aquarii, Passalorynchites, etc. — 25. Caractère de la polémique de saint Augustin contre les hérésies. — 26. Charité de saint Augustin pour les victimes de l'erreur manichéenne. — 27. L'épître de Manès, dite *Fundamentum*. — 28. Réfutation de l'épître de Manès par saint Augustin — 29. *De Naturâ boni*. Révélations de saint Augustin sur les désordres secrets du manichéisme. — 30. Lettre du manichéen Secundinus. — 31. Réponse de saint Augustin à Secundinus. — 32. Le livre des « Confessions » de saint Augustin. — 33. L'évêque manichéen Faustus de Milève. — 34. Catéchisme manichéen de Faustus. — 35. Réfutation du catéchisme de Faustus par saint Augustin. — 36. Conférence publique entre saint Augustin et l'évêque manichéen Félix. Première séance. — 37. Seconde séance. Conversion de Félix.

§ **IV. Saint Augustin et saint Jérôme** 193

38. Unité de l'histoire de l'Église. Étude scripturaire aux premiers siècles Divergence d'opinion entre saint Jérôme et saint Augustin. — 39. Commentaire de l'Épître aux Galates par saint Jérôme. Scène d'Antioche entre les apôtres Pierre et Paul. — 40. Erreur d'un critique moderne. — 41. Interprétation par saint Jérôme de l'incident apostolique d'Antioche. — 42. Première lettre de saint Augustin à saint Jérôme. Double question : traduction des Livres saints sur le texte original; discussion doctrinale sur le mensonge officieux. — 43. Le messager Profuturus. La lettre d'Augustin ne parvient point à saint Jérôme. On la répand dans toute l'Italie.
44. Seconde lettre d'Augustin à saint Jérôme. Nouvelle mésaventure. — 45. Troisième lettre de saint Augustin. Incident de la leçon du pro-

phète Jonas. — 46. Première réponse de saint Jérôme. — 47. Saint Jérôme démontre la nécessité d'une traduction de la Bible d'après le texte original. — 48. Saint Augustin reprend la discussion doctrinale du mensonge officieux. Conciliation.

§ **V. Saint Augustin et les Donatistes**........................ 217

49. Concile d'Hippone en 393. Discours d'ouverture par saint Augustin. — 50. La «cantilène,» ou alphabet de saint Augustin contre les donatistes. — 51. Lettre de saint Augustin à Maximinus, évêque donatiste de Sinita. Abjuration de Maximinus. — 52. Violence des donatistes. Courage apostolique de saint Augustin. — 53. Lettre de saint Augustin à l'évêque donatiste d'Hippone, Proculéien. — 54. Tactique des donatistes. Lettre de saint Augustin au prêtre schismatique Eusebius. — 55. Conférence de saint Augustin avec Fortunius, évêque donatiste de Tubursi. — 56. Lettres de saint Augustin à l'évêque donatiste Honoratus et à Crispinus de Calame. — 57. Lettre de saint Augustin au donatiste Severinus, son proche parent. — 58. Vision d'un prêtre donatiste à Cirtha (Constantine). Primauté du siége apostolique, garantie de l'intégrité de la foi. — 59. Circulaire de Pétilien, évêque donatiste de Cirtha. Réfutation par saint Augustin. — 60. Concile de Carthage en 401. Guet-apens des donatistes contre Possidius, évêque de Calame. — 61. Sanglantes fureurs des donatistes. Édit d'Honorius. — 62. Conseils de mansuétude donnés par saint Augustin. — 63. Reproches d'intolérance adressés à saint Augustin. Légitimité des peines coercitives contre les hérétiques. — 64. Miséricordieuse intervention de saint Augustin en faveur des donatistes. — 65. Grande conférence de Carthage. — 66. Fin du schisme de Donat.

§ **VI. Les Émigrés de Rome à Bethléem et à Hippone**..... 253

67. Terreurs en Afrique. Lettre pastorale de saint Augustin au peuple d'Hippone. — 68. Les fugitifs de Rome et Heraclianus gouverneur d'Afrique. Faltonia Proba. — 69. Usurpation, défaite et mort d'Heraclianus. 70. Hospitalité offerte par saint Jérôme aux émigrés romains. — 71. Scandale du diacre Sabinianus au monastère de Bethléem. — 72. Albina, Pinianus et Mélanie la Jeune à Tagaste. Lettre de saint Augustin. — 73. Voyage de Pinianus et de Mélanie la Jeune à Hippone. Scène populaire dans la basilique. — 74. Conclusion pacifique de l'incident. — 75. Roman de la moderne critique. — 76. Réfutation du roman de la moderne critique. Lettre de saint Augustin à Albina. — 77. Lettre de saint Augustin à Alypius. — 78. Conclusion de l'incident d'Hippone. — 79. Martyre du tribun saint Marcellin.

§ **VII. Le Pélagianisme**................................ 278

80. Pélage à Rome. — 81. Le prêtre de Syrie Rufin, disciple de Théodore de Mopsueste. — 82. Racines du pélagianisme dans la philosophie stoïcienne. — 83. Cœlestius disciple de Pélage. — 84. Pélage et Cœlestius en Afrique. — 85 Départ de Pélage pour la Palestine. — 86. Propagande de Cœlestius

à Carthage. — 87. Condamnation de Cœlestius par le concile de Carthage de 411. — 88. Traité de saint Augustin *De peccatorum meritis*. — 89. Le péché originel et l'immaculée conception de la Sainte Vierge. — 90. Troisième livre du traité *De peccatorum meritis*. — 91. Orose à Hippone et à Bethléem. Lettre de saint Augustin à Saint Jérôme sur l'origine de l'âme. — 92. Difficultés de la question. — 93. Propagande de Pélage en Palestine. — 94. Lettre de saint Jérôme à Ctésiphon contre le pélagianisme. — 95. Réponse de saint Jérôme à saint Augustin. — 96. Conférence synodale de Jérusalem. Orose et Pélage. — 97. Sortie du patriarche Jean de Jérusalem contre Orose. — 98. Mémoire juridique des évêques Héros et Lazare contre Pélage. — 99. Concile de Diospolis. Absolution de Pélage.

§ **VIII. Invention des reliques de S. Etienne**................ 303

100. Première vision de Lucianus, prêtre de Caphargamala. — 101. Seconde vision. — 102. Troisième vision. Découverte des reliques de saint Étienne. 103. Translation des reliques de saint Étienne à Jérusalem. — 104. Authenticité de la découverte. La question du miracle définie par saint Augustin. — 105. Guérisons obtenues par l'intercession de saint Étienne. — 106. Miracles de résurrection. — 107. Paul et Palladia. Une fête de Pâques à Hippone. Guérison miraculeuse de Paul. — 108. Le mardi de Pâques à Hippone. Histoire de Paul et de Palladia. — 109. Guérison miraculeuse de Palladia.

§ **IX. Fin du pontificat de saint Innocent I**.. 348

110. Nouvelles intrigues des pélagiens en Palestine et en Orient. — 111. Pillage et incendie des monastères de Bethléem par les pélagiens. — 112. Lettre de saint Innocent I à Jean de Jérusalem. Mort du patriarche et de sainte Eustochium. — 113. Traité de saint Augustin *De gestis pelagianorum*. — 114. Concile de Carthage en 416. Lettre synodale au pape. — 115. Concile de Milève en 416. Lettre synodale au pape. — 116. Rescrits pontificaux de saint Innocent I. Condamnation solennelle de Pélage. — 117. Mort de saint Innocent I.

CHAPITRE III.

PONTIFICAT DE SAINT ZOZIME (Mars 417-Décembre 418).

§ **I. Décrets de saint Zozime**................................ 363

1. Notice de saint Zozime d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Octroi du manipule de lin aux diacres. Résistance de quelques prêtres. — 3. Bénédiction du cierge pascal. Baptême solennel du samedi saint. — 4. Interdiction aux clercs de tenir ou de fréquenter les hôtelleries.

§ **II. Condamnation des Pélagiens**........................... 367

5. Mémoire justificatif de Pélage au pape. — 6. Arrivée de Cœlestius à Rome. — 7. Rétractation de Cœlestius dans la basilique de Saint-Clément.

— 8. Première lettre de Zozime aux évêques d'Afrique. — 9. Seconde lettre de Zozime aux évêques d'Afrique. — 10. Portée des deux lettres pontificales. — 11. Réponse des évêques d'Afrique. — 12. Canon du concile de Carthage contre Pélage et Cœlestius. — 13. Troisième lettre de Zozime aux évêques d'Afrique. — 14. Condamnation solennelle de Pélage et de Cœlestius par le pape. — 15. *Tractoria* de Zozime. — 16. Julianus, évêque d'Éclane.

§ **III. Prérogatives de la métropole d'Arles**................ 390

17. La Gaule et Pharamond. — 18. Prétentions ambitieuses de Proculus de Marseille. Décision du concile de Turin. — 19. Rivalité entre les siéges d'Arles et de Vienne. Hésitation du concile de Turin. — 20. Lettre encyclique de Zozime aux évêques des Gaules. — 21. Privilége de l'évêque d'Arles pour la délivrance des *litteræ formatæ*. — 22. Motifs de ce privilége. — 23. Primauté du siége apostolique. — 24. Lettre de saint Zozime à Hilarius évêque de Narbonne. — 25. Lettre de saint Zozime aux évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise. — 26. Les ordinations *per saltum*. — 27. Lettre de saint Zozime à Patroclus d'Arles. — 28. Déposition de Proculus de Marseille. — 29. Pouvoirs spéciaux accordés par saint Zozime à l'évêque de Vienne. — 30. Lettre du pape aux évêques de la province de Byzacène. Mort de saint Zozime.

§ **IV. Communion rétablie avec l'Église grecque**.......... 415

31. Alexandre patriarche d'Antioche. Sa requête au saint-siége. — 32. Rétractation d'Acace de Bérée. — 33. Lettre d'Atticus patriarche de Constantinople à saint Cyrille. — 34. Réponse de saint Cyrille d'Alexandrie à Atticus. — 35. Premières années de l'épiscopat de saint Cyrille. Calomnies. — 36. Réfutation des calomnies novatiennes contre saint Cyrille. — 37. La vérité historique sur saint Cyrille. — 38. Isidore de Péluse. — 39. Saint Nil, abbé du Sinaï. — 40. Élection de Synesius à l'épiscopat. — 41. Épiscopat de Synesius. — 42. Lettre de Synesius à saint Cyrille. — 43. Inscription du nom de saint Chrysostome sur les diptyques d'Alexandrie. Fin du schisme.

CHAPITRE IV.

PONTIFICAT DE SAINT BONIFACE I (29 Décembre 418-4 Septembre 422)

§ **I. L'antipape Eulalius**.................................... 417

1. Notice de saint Boniface au *Liber Pontificalis*. — 2. Placidie et Constantius augustes. Naissance de Valentinien III leur fils. — 3. Le préfet païen de Rome Flavianus Symmaque. — 4. Élection de l'antipape Eulalius. Lettre de Symmaque à l'empereur. — 5. Rôle de Symmaque dans l'élection de l'antipape. — 6. Rescrit d'Honorius ordonnant de chasser de Rome saint Boniface. — 7. La fête de l'Épiphanie à la basilique du Latran. Expulsion du pape Boniface. — 8. Requête du clergé et du peuple en faveur de saint

Boniface. — 9. Convocation d'un concile à Ravenne. — 10. Prorogation du concile. Injonction sous peine de decbéance aux deux pontifes de s'abstenir de tout acte de juridiction. — 11. L'évêque de Spolète Achillas, envoyé à Rome pour officier durant la solennité pascale. Résistance de l'antipape. — 12. Nouveaux ordres de la cour de Ravenne. — 13. Le jour de Pâque à Rome. Violences d'Eulalius. — 14. Expulsion de l'antipape. Fin du schisme.

§ **II. Administration pontificale**............................ 465

15. Le sixième concile de Carthage. Les appels à Rome. — 16. Lettres de saint Boniface aux évêques des Gaules, de Grèce et d'Illyrie. — 17. Mort de saint Jérôme. — 18. Mort de saint Boniface I. Lettre de saint Augustin à ce pontife.

§ **III. Hagiographie contemporaine**........................ 470

19. Conversion et mort de saint Atticus. — 20. La régente d'Orient sainte Pulchérie. L'impératrice Eudocia femme de Théodose le Jeune. — 21. Le martyr saint Almachius (Télémaque). — 22. Sahag et Mesrob en Arménie. Alphabet arménien. — 23. Saint Abraham, évêque de Carres. — 24. Saint Maruthas, évêque de Maïphercata en Mésopotamie. — 25. Trois conciles présidés à Séleucie par saint Maruthas. — 26. Martyre de saint Abdas, évêque de Perse. — 27. Le Néron de la Perse, Varanes V. Martyre des saints Hormisdas, Suanès, Jacques l'Intercis. — 28. Le chef de tribu Aspébétès devenu le premier évêque des Arabes sous le nom de Pierre. — 29. Guerre de Théodose le Jeune contre Varanes V. Défaite du roi de Perse. Charité de saint Acacius évêque d'Amida. — 30. Sainte Euphrasie. 31. Saint Siméon Stylite. — 32. Sainte Marie d'Égypte. Saint Alexis. Sainte Sylvie.

CHAPITRE V.

PONTIFICAT DE SAINT CÉLESTIN I (12 Septembre 422 - 6 Avril 432).

§ **I. Synchronisme**.. 501

1. Notice de saint Célestin I d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Mort du César Constantius. — 3. Placidie réfugiée à Constantinople. — 4. Mort d'Honorius. Intrusion de Jean primicier des notaires. — 5. Défaite et captivité de l'usurpateur Jean. — 6. Valentinien III empereur d'Occident. Aétius gouverneur des Gaules. — 7. Le comte Bonifacius gouverneur d'Afrique.

§ **II. Décrets Pontificaux**..................................... 510

8. Affaire d'Antoine de Fussala. Lettre de saint Augustin au pape. — 9. Reprise de l'affaire du prêtre Apiarius. — 10. Lettre du concile de Carthage au pape saint Célestin. — 11. Appréciation de la lettre synodale. — 12. Lettres de saint Célestin I aux évêques de Calabre et d'Illyrie. —

13. Lettre de saint Célestin I aux évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise. — 14. Meurtre de Patroclus métropolitain d'Arles. Martyre du diacre romain saint Titus. — 15. Élections épiscopales dans les Gaules.

§ III. **Saint Germain d'Auxerre. Saint Loup de Troyes**.... 525

16. Les premiers évêques d'Auxerre. Saint Amateur. — 17. Germanus (saint Germain gouverneur d'Autissiodorum. — 18. Élection et épiscopat de saint Germain. — 19. Élection de Lupus (saint Loup) à l'évêché de Troyes. — 20. Le pélagianisme dans la Grande-Bretagne. — 21. La vierge Genovefa (sainte Geneviève) à Nemetodorum (Nanterre). — 22. Saint Germain et saint Loup dans la Grande-Bretagne. — 23. Victoire pascale de *Maës-Germon* (Champ de Saint-Germain).

§ IV. **Semi-Pélagianisme**.................................... 547

24. Prétendues contradictions de saint Augustin sur le dogme de la grâce — 25. Insinuation malveillante de Cassien dans les *Instituta cœnobiorum*. — 26. *Collationes* (Conférences) de Cassien. Erreur semi-pélagienne. — 27. Les moines d'Adrumetum. Traités de saint Augustin : *De gratia et libero arbitrio; De correptione et gratia*. — 28. Lettre de saint Prosper d'Aquitaine à saint Augustin. — 29. Lettre du moine Hilaire à saint Augustin. — 30. *La Cité de Dieu*. — 31. Traités de saint Augustin : *De prædestinatione; De dono perseverantiæ*. — 32. Prolongation de la controverse semi-pélagienne.

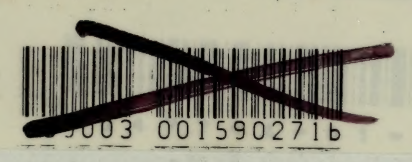
§ V. **Les deux dernières années de saint Augustin**........ 567

33. Aétius et Bonifacius. — 34. Lettre de saint Augustin à Bonifacius. — 35. Genséric et les Vandales en Afrique. — 36. Le comte Darius et saint Augustin. — 37. Réconciliation de Bonifacius avec la cour. Siége d'Hippone. — 38. Élection du prêtre Eraclius comme futur successeur de saint Augustin. — 39. Antécédents du prêtre Eraclius. — 40. Sermon prononcé par le prêtre Eraclius en présence de saint Augustin. — 41. Derniers entretiens de saint Augustin. — 42. Miracle au lit de mort de saint Augustin. — 43. Mort de saint Augustin. — 44. Éloge de saint Augustin par Victor, évêque de Vite. — 45. Levée du siége d'Hippone. Départ de Bonifacius pour l'Italie. Sa victoire sur Aétius et sa mort.

FIN DE LA TABLE DU DOUZIÈME VOLUME.

COULOMMIERS. — Typogr. ALBERT PONSOT et P. BRODARD.




3 0003 00159027 1 6

